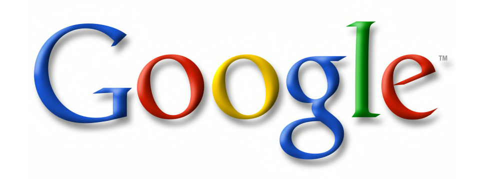
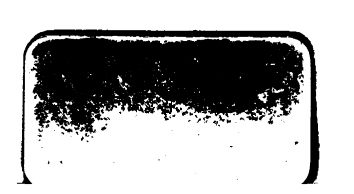






ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE.

Imprimerie de E. Bautruche, rue de la Harpe, 90.

ARCHIVES

GÉNÉALOGIQUES ET HISTORIQUES

DE LA

NOBLESSE DE FRANCE,

OU

RECUEIL DE PREUVES,

MÉMOIRES ET NOTICES GÉNÉALOGIQUES,

Servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires des anciennes maisons et familles nobles du royaume,

AVEC LA COLLECTION DES NOBILIAIRES GÉNÉRAUX DES PROVINCES DE FRANCE;

PUBLIÉES PAR M. LAINÉ.

TOME DIXIÈME.



A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE TARANNE, 8.

MDCCCXLVI.

TABLE

DES NOMS ET SURNOMS DES FAMILLES

DONT LES GÉNÉALOGIES SONT INSÉRÉES DANS CE VOLUME

ET DES MATIÈRES Y CONTENUES (*).

(*) Voir à la fin du volume la *Table générale* des noms de famille cités dans les généalogies et dans le *Nobiliaire de Montauban*.

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

D'ARGY,

Seigneurs châtelains D'ARGY, DE LAMPS, ET DE PALLUAU, *en Berry; seigneurs* DE MESVRES, DE BAIGNEUX, DE LA COUR DE MESVRES, DE LA COUR D'ARGY, DE NÉRON, DE LA RAUDIÈRE, DE LEZEVIN, DE KERGROIS, *comtes* D'ARGY; *seigneurs* DE PONS, DU HAUT-TENEUIL, DE MANNE, D'AZAY, DE LA ROCHE-PELOQUIN, DE LA MARTINIÈRE, *etc.*, *en Touraine, Blésois, Vendômois, Bretagne et au Maine.*



ARMES : *D'or, à 5 trangles* (burelles impaires) *d'azur.*
Couronne de comte.
Supports : deux lions.
Cimier : un lion issant du même.

La maison D'ARGY (1) réunit à une ancienneté de plus de sept cents ans des distinctions qui n'ont été le partage que d'un petit nombre de familles. En pos-

(1) L'orthographe de ce nom a beaucoup varié. On a des chartes d'un même personnage où il est écrit de plusieurs façons. On le trouve écrit en français, c'est-à-dire *d'Argy*, dans deux chartes en latin de 1215 et 1244. Les autres titres latins offrent les variations suivantes : *de Argy*, 1115, 1208, 1244, 1524; *d'Arge*,

session de riches domaines dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles, elle a fait deux parts de l'influence que lui donnaient une brillante fortune et un nombreux vasselage, l'une pour des actes de libéralité, l'autre pour des faits de chevalerie. Inspirés du pieux zèle qui porta les comtes et les grands feudataires à relever les établissements religieux de leurs ruines, ses auteurs ont fondé et doté de leurs biens plusieurs monastères et encouragé par leur concours toute tendance à propager ces saints asiles, seuls refuges de la science et des lumières au moyen-âge. Les actes réitérés de ce dévouement et de cette munificence ont échappé à l'action du temps. Ce sont ceux qui fournissent les premières notions sur cette famille. Ils font connaître et la part que les seigneurs d'Argy ont prise aux croisades sous Louis le Jeune et Philippe-Auguste, et le rang distingué qu'ils tenaient parmi la principale noblesse du Berry et de la Touraine.

La châtellenie d'Argy, comprise dans l'étendue du diocèse et de la généralité de Bourges, et par conséquent dans les anciennes limites de la province de Berry, était néanmoins régie par la coutume de Tou-

---

1200; *de Arge*, 1244; *de Argillo*, sur la légende d'un sceau de 1222; *de Argeio*, dans des chartes de 1153, 1200, 1201, 1208, 1213, 1217, 1221, 1222, 1249, 1275; *de Argeyo*, 1200, 1246; *de Argiaco*, 1184, 1200, 1252 et *de Argyaco*, 1243. On trouve moins de variations dans les titres en français. Le nom est écrit *d'Argé* dans des titres de 1374, 1376 et 1429. Il est écrit *d'Argies* dans un acte de 1535, relatif à Gui de Brillac (vol. 678 de Gaignières, fol. 169); *d'Argyes* dans un acte du 27 janvier 1546 et *d'Argis* les 21 novembre 1602, 15 janvier 1615, 12 décembre 1632, 2 avril 1643 et 7 décembre 1765. Ces variations proviennent le plus souvent de l'inattention des scribes. Deux sentences de maintenue de noblesse de l'élection de Mirebeau, des 1er et 22 juin 1634, ont été rendues sous le nom *d'Argis*, contrairement à tous les actes visés dans ces sentences, où le nom est constamment écrit *d'Argy*. Ces actes existent en originaux et font partie d'environ 200 pièces conservées par la famille. Dans la presque totalité de ces pièces et dans celles en plus grand nombre qu'on a consultées dans les dépôts publics, sauf les différences ci-dessus rappelées, le nom est invariablement écrit *d'Argy*.

raine, et faisait partie du bailliage et gouvernement de cette dernière province. Située à une distance à peu près égale des villes et baronnies de Buzançais, Levroux et Palluau, au milieu d'une contrée fertile, considérable par son étendue, remarquable surtout par l'agglomération de ses dépendances, elle a toujours été réputée l'une des plus belles terres seigneuriales du pays. On y voit encore un vaste et beau château, construit vers la fin du XVe siècle par Jacques et Charles de Brillac, alors possesseurs d'Argy.

Cette châtellenie relevait originairement de la baronnie (depuis comté et grandat) de Buzançais, ainsi qu'en fait foi un aveu rendu en 1253 par Archambaud d'Argy, V^e du nom, à Jean de Prie. Mais la bonne harmonie ne régna pas toujours entre le suzerain et le vassal, trop voisins et surtout trop puissants l'un et l'autre pour que le lien féodal qui les unissait ne devînt pas entre eux un élément de discorde. Il existe, à peu de distance d'Argy, un gué appelé encore de nos jours le *gué des barons*, et qui, d'après la tradition, aurait dû ce nom à une bataille que les deux rivaux s'y seraient livrée. Quoiqu'il en soit, le seigneur d'Argy, par une cause et à une époque qu'il est impossible de déterminer, quant à présent, avec certitude, cessa de reconnaître le baron de Buzançais pour son suzerain, et ce fut au roi, comme duc de Touraine, qu'il transporta sa foi et son hommage (1).

Outre une mouvance féodale assez étendue, la châtellenie d'Argy jouissait de tous les attributs d'une seigneurie ancienne et considérable. Plusieurs chartes y mentionnent l'existence d'un prieuré, d'une

(1) C'est à l'extrême obligeance de M. F. de Maussabré que nous sommes redevables de tous les détails sur la châtellenie d'Argy. Il a bien voulu y joindre plusieurs extraits tirés de ses savantes recherches sur l'histoire et les antiquités du Berry, et qui nous ont servi à éclaircir et à compléter quelques parties du présent travail.

maladrerie ou Maison-Dieu, ainsi que d'une léproserie fondée, selon toute apparence, par les seigneurs d'Argy à leur retour de la Terre Sainte.

A l'extinction de la branche aînée de la maison d'Argy, les grands biens de cette branche furent portés par une alliance dans la maison de Prungé. La châtellenie d'Argy passa successivement, dans les maisons de Brillac, de Crévant, Phélypeaux de Villesavin, Bouthillier de Chavigny, de Beauvilliers-Saint-Aignan, de Rochechouart-Mortemart et Douet de la Boullaye, qui la possédait encore en 1790. Argy est aujourd'hui un gros bourg, chef-lieu d'une commune et paroisse du canton de Buzançais, arrondissement de Châteauroux (Indre). Sa population est de 1564 habitants. La terre d'Argy vaut environ 50,000 francs de revenu. Elle appartient à la famille Delamotte.

Quelques recherches qu'on ait faites sur l'origine de la maison d'Argy, on n'a pu recueillir, au-delà de 1115, que des notions insuffisantes pour éclaircir ce point. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait été une branche apanagée d'une famille puissante ; le *burelé* qu'on remarque sur ses plus anciens sceaux est le signe certain d'une brisure, comme celui des Lusignan, des La Rochefoucauld, etc. Est-elle descendue de l'ancienne maison de Brais, ainsi que l'indique une généalogie conservée dans le recueil de D. Housseau (1), et qu'on croit avoir été faite dans le XVIe siècle ; ou bien a-t elle eu pour ancêtres les barons de Montbazon, en Touraine, race illustre que Foulques Nerra investit du château de Monbtazon, en 1000, lorsqu'il voulut contenir les alliés du comte

(1) Carton 30. A la fin de ce carton, il y a une chemise contenant 19 pancartes généalogiques des bienfaiteurs de l'abbaye de Noyers. Ces tableaux ont été faits vers 1550 ou 1600 d'après le nécrologe et le cartulaire de cette abbaye. Ils indiquent par des anneaux placés verticalement ou horizontalement des descendances masculines, féminines ou même de simples parentés, sans établir aucune distinction, ce qui rend l'interprétation de ces pan-

de Blois, son ennemi? Quelques indices paraissent favorables à cette dernière conjecture. Vers 1107, Robert de Vitray et plusieurs autres seigneurs, ayant aboli des droits injustes que leurs prédécesseurs levaient à Epeigné et sur le bois de Chedon, Jean, seigneur de Montbazon et Archambaud, fils d'Odulger de Brais, confirmèrent cette révocation, en présence de Pierre de Montbazon et de Goscelin, son fils, de Geoffroi de Loches, de Rabier de Montbazon et de Geoffroi d'Ecueillé. (*Cartulaire de l'abbaye de Villeloin, fol. 12. verso, et 14, recto*). En 1208, Hélie d'Argy, comme seigneur dominant de Tancrède du Plessis, chevalier, ratifia un accord fait par ce dernier avec l'abbé de Villeloin, relatif au même bois de Chedon, que Tancrède tenait en fief dudit Hélie d'Argy, sous la redevance annuelle d'une coupe de vermeil. La maison de Montbazon portait un *lion* dans ses sceaux. Le contre-scel d'Archambaud IV, seigneur d'Argy, en 1249, représente aussi *un lion brochant sur le burelé*. Ainsi, le droit dominant sur le

---

cartes très-difficile sans le secours du nécrologe et du cartulaire. L'un de ces tableaux est intitulé : *Castri Lochiarum, de Lingeiso, de Argeo, et aliorum illustrium virorum de quibus in libro notitiarum, seu in necrologio Nuchariensis monasterii fit mentio, collecta progenies.* On y établit comme enfants ou descendants d'Ulger de Brais et de sa femme Humberge : 1° Archambaud d'Argy (*Archambaldus de Argeio*); 2° Hamelin de Langeais; 3° Hugues de Langeais ; 4° Mainard de Noyers.

En ce qui concerne Hamelin de Langeais, une charte d'environ 1060 prouve qu'il était fils de Gautier de Langeais (*vol. 678 de Gaignières, fol. 296*). D'ailleurs Hamelin de Langeais, marié, vers 1050, avec Helvise, dame de Montdoubleau, aurait pu être le père plutôt que le fils d'Ulger de Brais, puisque celui-ci vivait encore en 1130. Hamelin avait d'ailleurs un frère appelé Hugues de Langeais, vivant en 1070. Un autre Hugues de Langeais, son cousin-germain, fils de Geoffroi de Langeais, doyen de Saint-Martin de Tours, fit une donation, en 1080, à l'abbaye de Cormery, en présence de son père. (*Ibid. fol. 251*).

A l'égard d'Ulger de Brais, il est certain qu'il eut un fils appelé Archambaud (frère d'Ulger II et de Josbert). Mais cet Archambaud est-il le même qu'Archambaud Ier d'Argy? On va en juger par les titres.

bois de Chedon que possédait en 1107 la maison de Montbazon, était passé à la maison d'Argy, et l'on retrouve dans les sceaux de celle-ci comme une allusion à cette origine de Montbazon. Nous regrettons que le peu de titres qu'on a recueillis sur cette ancienne maison ne nous ait pas permis d'éclaircir cette question. Aussi nous bornons-nous à présenter ces rapprochements comme de simples indices pouvant mettre sur la trace de faits plus certains.

La filiation de la maison d'Argy commence à Archambaud Ier, qui suit.

I. Archambaud d'Argy, Ier du nom, seigneur d'Argy, naquit dans la dernière moitié du XIe siècle. Par charte de l'année 1115, lui et Etienne Musel, qu'on croit avoir été son beau-frère (1), fondèrent au Landais (paroisse de Ménétréol, archiprêtré de Le-

---

Archambaud et Ulger, son frère, énoncés fils d'Ulger, doyen de Marmoutier (c'est Ulger de Brais, mari d'Humberge) abandonnent à ce monastère, vers 1090, les coutumes que leur père avait au Louroux. (*Cartul. de Marmoutier*, *layette du Louroux*). Le même Archambaud paraît dans trois autres chartes de 1107, 1125 et 1130. Il n'y prend jamais que le seul nom d'Archambaud et s'y dit constamment fils d'Ulger.

Archambaud Ier d'Argy est connu par deux chartes de 1115 à 1120. Il y prend toujours le nom et le surnom d'Archambaud d'Argy et ne nomme jamais son père, qui probablement n'existait plus.

Ces deux Archambaud appartenaient donc à des familles différentes.

La pancarte que nous citons ne fait connaître que trois seigneurs d'Argy, d'Archambaud Ier à Guillaume. Or, il y en avait cinq, Archambaud Ier, Archambaud II, Archambaud III, Ranulfe et Guillaume. Ces tableaux ne mentionnent probablement que les seigneurs qui ont fait des dons ou des fondations de prières à l'abbaye de Noyers, et omettent les autres.

Nous signalons cette confusion à ceux qui consulteront ces pancartes, afin qu'ils recourent aux sources mêmes, s'ils veulent s'assurer de l'exactitude des filiations.

(1) M. Raynal, dans son *Histoire de Berry*, t. II, p. 122, qualifié Etienne Musel, frère d'Archambaud d'Argy ; mais la charte de 1115 eût exprimé cette parenté, n'eussent-ils été que frères utérins.

vroux) un couvent de réligieuses dépendant de l'abbaye de l'Aumône, ordre de Citeaux, et dont dépendit plus tard l'abbaye de Barzelle. La charte que nous venons de citer, tirée du martyrologe du Landais, porte qu'Archambaud d'Argy et Etienne Musel, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs parents, avaient donné à Ramburge, abbesse du nouveau monastère, et à ses sœurs et à leurs successeurs, tant hommes que femmes, une maison appelée Fonstable, située dans le bois du Landais, franche de toute redevance et de toute coutume séculière, avec ses dépendances, jardins, sources, vergers, ruisseau, étang, et toutes les constructions que les religieuses pourront élever de chaque côté du ruisseau. Ils leur donnèrent aussi une terre cultivable et un bois qu'elles pourraient clore d'une haye, et en outre le droit de pacage pour leurs porcs et autres bestiaux; enfin, ils leur concédèrent tous les droits d'usage qu'ils avaient dans le territoire et les bois de Lamps(1). A cette donation furent présents, entre autres, du côté des seigneurs (fondateurs), Geoffroi de Palluau et Jean de la Genette, et du côté des religieuses Jean de Crost, Pierre de la Forêt, Aubert de Ménétréol, etc. (2). Par une charte peu postérieure à la précédente et datée du 4 des calendes de juillet, Henri étant roi de France et Leger archevêque de Bourges (il gouverna ce diocèse

---

(1) Anciennement Lanz, châtellenie composée des paroisses de Sougé, Saint-Pierre de Lamps, Saint-Martin de Lamps et Ménétréol sous le Landais.

(2) Cette charte est imprimée t. II, col. 200 du *Gallia Christiana*. On en trouve un extrait dans le *Recueil de Gaignières*, vol 184, p. 1. Elle est citée par l'abbé de Camps dans son *Cartulaire de Louis VI*, ch. XIV, art. 34. Du Cange, dans son *Glossaire*, en cite un passage au mot *Plectare*. En voici la teneur :

In nomine Domini nostri Jesu Christi. Ne facile laberetur a memoria, placuit annotari cartulæ huic, quod Archembaudus de Argy et Stephanus Musellus, pro remedio animarum suarum et parentum suorum, dederunt sanctimonialibus, Ramburgi scilicet atque sororibus suis et successoribus earum, tam viris quam mulieribus inibi Deo servientibus, mansionem sitam in nemore Landesii, quietam, pacificam atque ab omni seculari consuetudine sive de-

jusqu'en 1120) Archambaud d'Argy et Guillaume du Breuil firent don aux religieuses du Landais de tous les bois du Landais, des Forges, du Marchais, de Monteschery, ainsi que de toute la dîme, en présence de Guillaume, fils de Gautier Mornel, d'Hélie Cotin, etc. (*Titres du Landais*). Archambaud Ier eut, entre autres enfants :

1° Archambaud II, qui suit;

2° Robert d'Argy, qui fut présent avec Pierre Musel, Jean de la Porte et plusieurs autres, à une charte de Robert, seigneur de Buzançais, par laquelle ce seigneur fit donation à l'abbaye du Landais, en 1143, de toute la dîme de Beauvoir avec le moulin et ses dépendances. (*Extr. des titres de l'abb. du Landais, fonds de Gaignières*, vol. 181, f. 1.) Robert d'Argy paraît avoir eu pour fils :

A. Etienne d'Argy, chevalier, } vivants en 1174;
B. Martin d'Argy, }

C. Guillaume d'Argy, vivant vers 1180.

---

minio liberam, quæ vulgo Fonstabilis dicitur, cum appendiciis suis, hortis, fontibus, virgultis, rivo, stagno, pratis, quantum ædificare possent ex utraque parte rivi; dederunt etiam eis terram ad operandum et excolendum, nemus autem ad claudendum et plectandum quantum sibi necessarium foret; pasturam quoque porcorum suorum, seu animalium, sive cæterarum pecudum, et omnes omnino proprios usus in toto territorio Landensi et in omnibus nemoribus, scilicet libere concesserunt. Donum autem hoc factum anno MCXV ab incarnatione Domini, regnante Ludovico rege Francorum, Leodegario presidente archiepiscopo Bituricensi. Hujus doni testes fuerunt ex parte dominorum; milites : Willelmus filius Hervei, Galterius Mornellus, Helias Cotinus; servientes : Gaufridus Præpositus, Grossus filius Franci, Petrus Aalardus, Gaufridus de Paludello, Rainaudus Cuneis, Johannes de Geneste; ex parte autem sanctimonialium, Gauterius monachus, Giraudus et Sevibertus heremitæ, Ebardus et Humbertus sacerdotes, Johannes de Crost, Petrus de la Forest, Aubertus de Monasteriolo.

Un inventaire très-détaillé des titres du Landais, dressé en 1667, d'après les ordres de l'abbé du Landais, par Nicolas Cognel, son secrétaire, et Mathieu Brunet, chambrier et sous-prieur de l'abbaye de Villeloin, inventaire existant aux archives du département de l'Indre, après avoir rappelé un extrait collationné de la charte de 1115, que nous venons de transcrire, ajoute, à la suite de l'énumération des témoins, ces mots : *Le tout du con-*

II. Archambaud D'ARGY, IIe du nom, seigneur d'Argy, paraît avoir succédé à son père vers 1130. En 1147, les francs de Baugerais (1), paroissiens de Loché, se disposant à accompagner le roi Louis le Jeune à la Terre Sainte, fondèrent, pour le succès de leur pieuse entreprise, l'abbaye de Notre-Dame de Baugerais. Parmi les fondateurs sont nommés Archambaud d'Argy, et Archambaud, son fils, qui donnèrent des biens situés dans la paroisse de Loché, Renaud de Senevières, et ses fils, Renaud, Geoffroi et Ranulfe, Gervais de Senevières, ainsi que Geoffroi, Renaud et Puelle, ses enfants, Villaine de Montrésor, Ulric de Châtillon-sur-Indre, Goubert de la Roche, Yvon, son frère, Vivien de Baugé avec ses fils Etienne et Jean Pierre, et Etienne le Roy, Yvon de la Lande, etc., tous rappelés dans des lettres d'Engelbaud, archevêque de Tours, de l'année 1153, qui confirment cette fondation, Serlon étant institué abbé du nouveau

---

sentement d'Archambaud d'Argy, père du donateur. Quoiqu'il soit probable que le père d'Archambaud d'Argy s'appelait comme lui, nous n'avons pu considérer cette mention comme une preuve suffisante pour la connaissance du père du fondateur du Landais, parce que la charte de 1115, copiée sur l'original avant l'inventaire de 1667, par l'abbé de Marolles, par du Cange et les auteurs du *Gallia Christiana,* garde le silence sur ce consentement du père d'Archambaud d'Argy; et cependant les termes de l'addition soulignée rendent ce consentement inséparable de cette charte, et ne laissent pas supposer qu'il eût procédé d'un acte ultérieur, qui eut été une *confirmation.* Il est d'ailleurs singulier qu'on n'y parle que d'un donateur, lorsque le texte en montre deux. Sauf cette erreur de copiste, et quelques fautes de traduction remarquées par M. de Maussabré, cet inventaire est un document précieux, et il contient toutes les donations faites au Landais par la maison d'Argy.

L'abbaye de Notre-Dame du Landais avait été fondée pour des filles. Elle fut occupée par des religieux vers 1145. Ce fut la sépulture des maisons d'Argy et de Buzançais qui lui accordèrent de grandes libéralités. Un acte des religieux du Landais de l'année 1484, au profit de Pierre de Brillac, alors seigneur d'Argy, reconnaît les anciens seigneurs d'Argy comme fondateurs de leur monastère. (*Gallia Christiana*).

(1) C'est-à-dire les nobles et exempts de toute redevance.

monastère. (*Extraits du cartul. de Baugerais, vol.* 678 *de Gaignières, p.* 103 ; *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*, par Jean de Maan, in-fol. 1687, p. 118). Archambaud d'Argy et Archambaud son fils furent témoins avec Palmier de Mirechant, Guitier de Saint-Aignan, Jean Musel, Etienne d'Argy, chevaliers, Herbert de Lamps, Renaud, son fils, Martin d'Argy, Matthieu Fricons et autres, à une charte par laquelle Robert du Breuil et ses enfants, sa mère, Villaine sa femme, abandonnèrent aux religieux du Landais tous leurs droits sur le bois du Plessis-aux-Chèvres, sis sur la rivière de Nahon. Cette charte, rédigée en la maison d'Archambaud d'Argy, est datée du jour de la translation de Saint-Martin, en 1174, durant la grande discorde entre Louis, roi de France, et Henri, roi d'Angleterre, le siége de Bourges étant vacant après la mort d'Etienne, qui avait été auparavant évêque de Meaux. (*Inventaire des titres du Landais*, aux Archives de l'Indre, p. 409; vol. 181 *de Gaignières*, fol. 2). Le même Archambaud II, par lettres scellées de son sçeau, et d'environ 1180, confirma la donation faite à l'abbé et au couvent du Landais, par Sanceline et Etiennette, filles de Renaud Borjat, du consentement de Petronille, leur mère, de Raoul de Pont, son second mari, d'Aimeri Bouteiller et de Guillaume de Feins, maris desdites Sanceline et Etiennette, de toute la terre qu'elles avaient proche la métairie de Beauvoir, en présence dudit Archambaud d'Argy, de Guillaume d'Argy, de Laurent de Palluau, de Mathieu Fricons, etc. (*Invent. des titres du Landais*, p. 410). Archambaud II avait épousé une dame appelée *Béatrix*. Ces époux, par charte d'environ 1160, passée dans la maison de Marquise, à Palluau, et consentie par leur fils Ranulfe, firent donation de la dîme de la terre de Rives (1) aux religieuses de Fontevrauld. (*Cartul. de Fontevrauld, cop.*, t. II, p. 60). Archambaud II eut, entre autres enfants :

---

(1) On pourrait inférer de cette charte, que le prieuré de Rives, ordre de Fontevrauld, a été ou fondé ou doté par la maison d'Argy.

1° Ranulfe d'Argy, mort sans postérité ;

2° Archambaud III, mentionné ci-après ;

3° Robert d'Argy. Son nom se voit avec ceux de G. de Feins, Guillaume du Breuil, Amédée de la Porte et Etienne des Combes, parmi les témoins d'une donation faite aux moines du Landais, en 1197, en présence de Jean de Chaventon, archiprêtre de Levroux, par Aremburge, veuve de Vital Paschaire, et ses enfants, de tout ce qu'ils possédaient à Villegongis. (*Vol.* 181 *de Gaignières, fol.* 3). On juge par l'ordre des temps que de Robert sont issus les sujets dont on va parler :

A. Guillaume d'Argy, chevalier, vivant en 1204, rappelé comme défunt en 1213. Il avait laissé :

a. Hugues d'Argy, chevalier, seigneur du Pin, qui abandonna, en 1244, aux moines de Baugerais son droit d'amortissement sur tout ce qu'ils pourraient acquérir dans son fief du Pin. (*Titres de l'abbaye de Baugerais*, cote C. 33, vol. 678 *de Gaignières*, fol. 136). Hugues avait alors pour fils aîné :

Guillaume d'Argy (1) ;

b. Gui d'Argy, chevalier. Lui et son frère Hugues, du consentement de Guillaume, fils aîné de Hugues, firent abandon, en 1244, aux religieux de Baugerais, de toutes les redevances qui leur appartenaient sur les terres, pâturages et autres biens de leur couvent. (*Ibid.*, cote C, 32 ; vol. 678, *de Gaignières*, fol. 136, 139). Gui d'Argy, assisté de Hugues, son frère, avait engagé au chapitre de Saint-Silvain de Levroux toute la dîme qu'il possédait à Saint-Pierre-de-Lamps, moyennant 20 livres tournois. (*Cartul. de Saint-Silvain de Levroux*, aux archives de l'Indre). Gui d'Argy, chevalier, est rappelé dans des lettres de Guillaume, archiprêtre de Buzançais, de l'année 1260, relatives à la cession faite par Guillaume Musel, chevalier, aux religieux du Landais, de toute la dîme qu'il avait droit de percevoir sur

(1) Dans une généalogie de la maison d'Argy, écrite le 1er février 1553 (*v. st.*), par l'abbé de Villeloin, et remontant à Archambaud, seigneur d'Argy en 1153, Guillaume d'Argy, fils de Hugues d'Argy, chevalier en 1244, est porté comme le fondateur de la branche de Mesvres. Cet abbé de Villeloin, qui n'est point Michel de Marolles, n'ayant connu que les seules chartes de son monastère, a confondu ce Guillaume d'Argy, issu d'une branche cadette, avec Guillaume d'Argy, second fils de Guillaume d'Argy et de Philippe, dame de Mesvres.

leurs vignes, dite des Défuncts, lesquelles avaient appartenu jadis audit Gui d'Argy. (*Inventaire du Landais*, p. 54);

c. Guillaume d'Argy. Il fit don aux religieux du Landais, pour le repos de l'âme de *Thiennette*, sa femme, de deux septiers de blé de rente, payables à la Saint-Michel, sur ses terrages de Saint-Pierre-de-Lamps. De plus, il leur vendit 20 deniers de cens qu'il percevait sur les vignes Tagineau, à Moulins (près Buzançais), pour le prix de 24 sous. (*Invent. du Landais*, p. 278);

d. Béatrix d'Argy, qui fut inhumée dans l'église du Landais. Archambaud, chevalier, seigneur d'Argy et de Palluau, et Pierre, chapelain d'Argy, furent ses exécuteurs testamentaires. On apprend de leurs lettres, datées du mois d'avril 1251, que cette dame avait légué à ce couvent un muid de blé de rente sur sa terre de la Motte. (*Ibid.* fol 13, *Invent. des titres du Landais*, p. 415);

B. Humbert d'Argy, chevalier. Lui et son frère Guillaume furent témoins d'une donation faite, en 1204, par Archambaud III, seigneur d'Argy, à l'abbaye de Baugerais, de tout ce qu'il possédait en prés et pâturages dans la vallée de Vitray, depuis le chemin qui conduit d'Argy au Teil jusqu'à la terre de Guillaume d'Argy. (Vol. 678 *de Gaignières*, fol. 132; *Cartulaire de Baugerais*, tit. 354). Les sujets qui suivent paraissent appartenir à ce rameau :

a. Robert d'Argy, témoin avec Robert de la Motte, Pierre Musel, Hébert Mailloche, etc., à une charte du 2 des calendes de mars (28 février) 1252, par laquelle Raoul, seigneur de Buzançais, pour avoir sa sépulture dans l'abbaye du Landais, fit don annuellement aux religieux de deux muids de blé, mesure de Buzançais, sur ses dîmes et terrages de la Marmagne, en la paroisse de Saint-Martin-de-Lamps. (*Vol.* 181, *de Gaignières, fol.* 10 et 11);

b. Geoffroi d'Argy. Il est rappelé comme ayant été jadis viguier de Loches dans des lettres de Jean du Pré, chevalier, du mois de juin 1247. Ce dernier amortit un arpent de pré, situé sur la rivière de l'Indre, que Geoffroi d'Argy et *Isabelle*, sa femme, avaient vendu pour 12 livres à la Chartreuse du Liget. (*Titres de cette abbaye*);

c. Gui d'Argy, damoiseau. Lui et sa femme *Isabelle* vendirent, en 1244, à l'abbaye du Landais, des vignes situées au territoire de Villemalain, près des vignes d'Emeri Mailloche, chevalier. (*Titres du Landais, cote E, fol* 54, *vol.* 181 *de Gaignières, p.* 33);

2° Sulpice d'Argy, qui, avec Robert d'Argy, son frère, et Eudes, seigneur de Buzançais, Geoffroi Mailloche, Raimond Malcoste, Herbert Recataus, etc., fut témoin d'un accord conclu, en 1180, dans l'église de Saint-Honoré de Buzançais, entre l'abbé et les religieux du Landais et le chapitre de Saint-Silvain de Levroux. (*Invent. du Landais, p.*121). D'après l'ordre des temps, Sulpice peut avoir eu pour fils :

A. Robert d'Argy, qui fut présent, en 1200, avec Guillaume d'Argy, à des lettres de Robert, seigneur de Buzançais, portant ratification de la donation faite à l'abbaye de Baugerais de la terre de Danjon, par Archambaud, seigneur d'Argy. (*Vol.* 678 *de Gaignières, fol.* 131);

B. Bos d'Argy. Une dame nommée Arsende, du consentement de Jean, son frère, et d'Etiennette, sa fille, ayant donné à l'église de Saint-Pierre de Pellevoisin les dîmes de diverses vignes qui relevaient du fief du seigneur Bos d'Argy, ce dernier, par charte d'environ 1200, ratifia cette donation. (*Cartul. de Villeloin, extraits de Gaignières*, vol. 678, fol. 22, 82);

C. André d'Argy, prieur de Bauché. En 1204, suivant acte notifié par Giraud, archiprêtre du Blanc, il fut témoin avec Jean du Cloître du don fait au monastère du Landais par Geoffroi Chollé, Jeanne, sa femme, et leurs enfants, de tous leurs droits sur le moulin de Villegongis. (*Titres du Landais*, vol. 181 *de Gaignières*, p. 4).

III. Archambaud D'ARGY, IIIe du nom, chevalier, seigneur d'Argy, épousa, vers 1160, Agathe, dame DE PALLUAU, héritière de la branche aînée de sa maison. Il fut témoin aux chartes de 1153 et 1174, citées sur le degré d'Archambaud II, son père. En 1184, avec le concours de sa femme et de leurs enfants, il transporta à l'abbaye du Landais tout ce qu'il possédait au territoire de Fossart. Pour assurer l'irrévocabilité de cette cession, l'abbé Giraud et les moines donnèrent à Archambaud quatre livres, à sa femme 20 sous, à Archambaud, leur fils aîné, 20 sous,

DE PALLUAU : d'argent, à la fasce de sable.

à Ranulfe, 10 sous et à Jean 5 sous, en présence d'Humbert de Palluau et de plusieurs autres témoins. (*Titres du Landais, vol.* 181 *de Gaignières, fol.* 3; *Gallia Christiana,* t. II, col. 2). On voit par des lettres de Guillaume, archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, de l'année 1200, qu'Archambaud, seigneur d'Argy, fit don en perpétuelle aumône, aux religieux de Baugerais, de sa terre de Danjon, libre de toute redevance et de toute servitude, sous la réserve d'un cens annuel d'un muid de froment payable à lui et à ses héritiers le jour de la fête de Saint-Michel, et leur accorda sur ses terres les mêmes droits d'usage dont jouissaient tous ses vassaux, tant en pâturages qu'en autres droits usagers (1). Cette donation fut approuvée par la charte même de cession et par une autre charte spéciale par madame Agathe, épouse d'Archambaud d'Argy, par Ranulfe, son fils, qui était déjà seigneur de Palluau (*Ranulfus filius ejus jam dominus Paludelli*); par Hélie, chevalier, son fils cadet, et par Guillaume (son autre fils), qui n'était pas encore chevalier (*qui nondum miles erat*); enfin par Mabilie, Pelerine et Ænor, ses filles; en présence, du côté des moines, de Girard, abbé de Villeloin, d'Archambaud, prieur du Landais, de Renaud de Murceins, de Girard de Préaulx, etc., et du côté du seigneur d'Argy, de Guillaume d'Argy, d'André du Teil, de Pierre de la Porte, de Renaud de Lamps, etc. A cette donation est appendu le sceau d'Archambaud d'Argy, représentant : *un écu burelé de* 10 *pièces, avec une croix ancrée brochante sur le tout.* (*Invent. des titres de Baugerais,* écrit de la main de Michel de Marolles, abbé de Villeloin à la Bibliothèque royale, intitulé : *Cartulaire*, n, 12). Robert, seigneur de Buzançais, duquel relevait la

---

(1) En reconnaissance de ce don, l'abbé et les religieux de Baugerais donnèrent à Archambaud d'Argy et à ses fils 70 livres, monnaie de Gien. Du Cange a cité la dernière phrase de cette charte dans son *Glossaire*, au mot *Moneta baronum.*

terre de Danjon, en ratifia la cession aux moines de Baugerais, par charte de la même année 1200. (*Cartulaire de Baugerais, titres* 347, 348, 349, vol. 678 *de Gaignières*, p. 131). Le dernier acte qu'on ait sur Archambaud III est de l'an 1204. C'est l'abandon qu'il fit à l'abbaye de Baugerais, avec le consentement de ses fils Ranulfe, Hélie et Guillaume, de tout ce qu'il possédait dans la vallée de Vitray, en présence de Guillaume et Humbert d'Argy, frères, chevaliers, de Guillaume des Jardins, de Pierre des Champs, de Renaud de Lamps, etc. (*Cartul. de Baugerais, titre* 351). Archambaud d'Argy et Agathe, dame de Palluau, ont eu de leur mariage :

1° Archambaud d'Argy. Son nom et ceux de Geoffroi de Palluau, seigneur de Montrésor, de Robert, seigneur de Buzançais, de Jean Savary, seigneur de l'Isle, de Sulpice, seigneur d'Amboise, de Renoul d'Argy, d'Hélie de Grillemont, de Renaud de Brissarthe, de Guillaume et Josbert de Sainte-Maure, de Milon de la Forest, de Robert, Ogier et Gérard de Varennes, de Jean de Pellevoisin, la plupart parents ou alliés de Jean de Faye, archevêque de Tours, figurent au nombre de ceux qui ayant pris la croix pour la Terre Sainte en 1218 (1) firent des donations à Michel, abbé de Baugerais et à son monastère, donations approuvées vers 1223 par lettres de Jean, archevêque de Tours (*Arch. de l'abbaye de Baugerais*; *Annales de la Touraine*, p. 329, manuscrit appartenant aux chanoines de Saint-Gratien de Tours; *Sancta et metropolitana ecclesia Turonensis*, p. 134). Archambaud paraît être mort dans cette croisade;

2° Ranulfe ou Renoul, qui a continué la postérité;

3° Jean d'Argy, vivant en 1184;

4° Hélie d'Argy, chevalier, seigneur de Senaudon et de Loché. Un chevalier de ses vassaux, appelé Tancrède du Plessis, avait transigé avec Girard, abbé de Villeloin, au sujet du bois de Chedon, près Ecueillé, mouvant du fief d'Hélie d'Argy. Ce dernier ratifia cet accord et se cons-

(1) Ces croisés durent partir au mois de juillet 1218, car le 6 des nones, 2 de ce mois, Jean Savary étant sur le point de son départ, fit une donation à l'abbaye de Baugerais avec le consentement de sa femme Hersende et de leurs fils Jourdan, Guillaume, Aimeri, Etienne et Raoul. (*Cartulaire de Baugerais*, *fol.* 112).

titua défenseur de l'abbaye de Villeloin par charte de l'an 1208, avec l'assentiment de son frère Guillaume, d'*Ænor*, femme d'Hélie et d'Archambaud leur fils. (*Extr. du cartul. de Villeloin, vol.* 678 *de Gaignières, fol.* 28, 29, *Recueil de du Chesne, t.* 22, *fol.* 458 *recto*). Hélie d'Argy et Guillaume, son frère, firent diverses donations sur les dîmes d'Argy aux religieuses de Jarzay en 1210 et 1212. (*Inventaire des titres du prieuré de Jarzay*, p. 71, aux archives de l'Indre). Par charte de l'année 1217, donnée en présence de Jean, archevêque de Tours, Hélie d'Argy, chevalier, transporta à perpétuité, à l'abbaye de Villeloin, l'hommage-lige que lui devait Tancrède du Plessis à raison du bois de Chedon et de sa maison du Plessis. A l'avenir Tancrède et ses successeurs devaient faire l'hommage-lige de ces biens à l'abbaye, sans aucun empêchement et de la manière que lui et ses prédécesseurs l'avaient rendu jusqu'à présent à Hélie d'Argy et à ses ancêtres. A raison de cette concession, l'abbé Girard donna 70 livres tournois à Hélie et s'obligea pour lui et ses successeurs, à se rendre tous les ans, la veille de Noël, à Loché, et de remettre à Hélie, à ses héritiers ou à leur mandataire, une coupe d'argent d'un demi marc, dorée en dedans. En outre, à chaque intronisation d'un nouvel abbé, dans les 40 jours qui suivront son installation, il devra se rendre auprès dudit Hélie ou de ses héritiers à Saint-Genou, à Senaudon ou à Loché, s'il peut l'y trouver, et là il reconnaîtra qu'il tient d'eux l'hommage en question sous la charge du service précité. Renulfe *de Palluau* (ainsi nommé dans la charte) frère aîné d'Hélie, approuva et ratifia cette cession, qui fut également confirmée par Guillaume, frère de Renulfe et d'Hélie, par Mathilde, épouse de Renulfe, par AEnor, femme d'Hélie, par Jean, fils aîné de Renulfe, et Archambaud, fils aîné d'Hélie, et par Agathe, fille d'Hélie. (*Vol.* 678 *de Gaignières, p.* 34; *vol.* 22 *de du Chesne, fol.* 456, *recto*). Hélie d'Argy ayant pris la croix pour la Terre Sainte en 1212, fit don avant son départ pour Jésusalem d'un septier de froment de rente à l'abbaye du Landais, donation confirmée par son frère Ranulfe, seigneur d'Argy. (*Vol.* 181 *de Gaignières, p.* 7). Hélie d'Argy, chevalier, fut présent en 1220 avec sa sœur Mabilie, dame de Lamps, à un accord passé entre le couvent du Landais et Raoul, seigneur de Buzançais, par la médiation d'André, abbé de Barzelle et de Gilles, abbé d'Olivet. (*Vol.* 181 *de Gaignières*, p. 8). Hélie d'Argy mourut après l'année 1231. On ne lui connaît que les deux enfants déjà nommés :

A. Archambaud d'Argy ;

B. Agathe d'Argy ;

5° Guillaume d'Argy, chevalier, seigneur de Villours. Il eut d'assez vifs démêlés avec l'abbaye du Landais au sujet du

bois de la Pommeraye et du Landais qu'Archambaud, son père, avait donnés à cette abbaye. L'archiprêtre de Levroux était sur le point de l'excommunier pour avoir fait couper des arbres dans ces bois, lorsqu'il vint, en 1211, se désister de ses prétentions, reconnaissant n'avoir droit qu'au bois mort et à l'usage pour ses hommes. (*Invent. du Landais*, p. 415). Nonobstant cette renonciation, il paraît qu'il fut définitivement excommunié pour sa persistance à la possession du bois de la Pommeraye, car, M., archiprêtre de Levroux, en recevant de nouveau son désistement entier sur ce bois en 1216, lui conseilla d'aller trouver l'official de Bourges, pour se faire relever de l'interdit que ce dernier avait lancé contre lui. (*Inv. du Landais*, p. 355). En 1218 (1), suivant des lettres de P., archiprêtre de Levroux, Guillaume d'Argy céda aux religieux du Landais ses prétentions sur le bois dit de la Forêt, qu'il soutenait ne pas faire partie des bois du Landais et de la Pommeraye. (*Ibid.*, p. 415). En 1219, Ranulfe, seigneur d'Argy, ratifia l'engagement fait par Guillaume d'Argy, son frère, au chapitre de Levroux, de la dîme de Villegouin, pour la somme de 40 livres tournois, sous la condition que si Alix, épouse d'Eudes de la Marche, chevalier, venait à décéder avant que cette dîme eut été rachetée, on substituerait à celle-ci la dîme de Villours appartenant audit Guillaume d'Argy, et détenue alors par cette dame. (*Cartul. de Saint-Silvain de Levroux*, aux archives de l'Indre). En 1221, Guillaume d'Argy, avec le consentement de *Marguerite*, sa femme, de Ranulfe, son fils, et de Mathilde et AEnor, ses filles, aliéna pour 140 livres tournois, au profit de l'abbaye de Baugerais, le bois et les terres de Beauchêne. Renulfe, seigneur d'Argy, frère de Guillaume, ratifia cette donation avec Jean, son fils, Hélie, son frère, chevalier, et dame Mabilie, sa sœur, dame de Lamps. Il existe une autre charte de la même cession, du lendemain de l'Annonciation, 26 mars 1222, conçue dans les mêmes

(1) Guillaume d'Argy, qualifié chevalier dans la charte de 1218, n'a plus cette qualité dans celles de 1221 et 1222; il la reprend en 1227, 1234 et 1249. Pierre Savary (fils d'Aimeri Savary) qualifié *chevalier*, seigneur de Montbazon, dans une charte de l'abbaye du Grès de l'année 1205, cesse de prendre cette qualité dans deux chartes de 1207 et 1215. (*Recueil de D. Housseau*, chartes n°s 2235, 2241, 2361). Ces omissions de la qualité de chevalier ont été assez fréquentes jusques vers 1250, peut-être parce qu'en même temps qu'elle désignait une dignité personnelle, on s'en servait aussi dans un sens générique pour désigner les *nobles*. (Voir le t. VIII des *Archives de la Noblesse*, *Nobiliaire de Limosin*, p. 5).

termes que la précédente, et renouvelée par Guillaume d'Argy, probablement parce que le nom de Félicie, l'une de ses filles, avait été omis dans la précédente. Cette charte est scellée du sceau du donateur, représentant un écu *burelé de 10 pièces avec un chevron brochant sur le tout.* Autour est la légende : SIGILLUM VILLELMI DE ARGILLO. (*Cartul. de Baugerais, vol.* 678 *de Gaignières, fol.* 134). Guillaume est qualifié *dominus* (chevalier) en 1227. En 1234, du consentement de Ranulfe, son fils aîné, il fit don à l'église du Landais d'un de ses serfs de Saint-Martin de Lamps, appelé Brunel, avec sa femme, leurs hoirs et tous leurs biens meubles et immeubles, à la réserve d'une septerée de terre qu'il laissa à terrage audit Brunel. (*Invent. du Landais*, p. 417). Guillaume d'Argy avait épousé en secondes noces une dame appelée *Sophie*, à laquelle il survivait en 1249, date d'une donation qu'il fit aux religieux du Landais, pour le repos de l'âme de cette dame, de six septiers de blé mesure d'Argy, sur ses dîmes et terrages de Villours, ce que ratifia Archambaud, seigneur d'Argy. (*Invent. du Landais*, p. 417). Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. Ranulfe d'Argy qui paraît être décédé avant 1249 ;

B. Félicie d'Argy ;

C. Mathilde d'Argy ;

D. Aénor d'Argy ;

Du second lit :

E. Aimeri d'Argy, dont la veuve vivait en 1275 ;

F. Archambaud d'Argy; lui et son frère Aimeri, ratifièrent la donation faite par leur père à l'abbaye du Landais en 1249 ;

6° Mabilie, mariée avec Herbert *Recatos* (1), chevalier, seigneur de Lamps. Du consentement de sa femme, ledit Herbert *de Lanz* fit un échange avec les religieux du Landais, auxquels il donna sa terre de la Forgette et des vignes à Buzançais. Herbert Recatos et Mabilie, ayant confirmé à ces religieux la cession qui leur avait été faite des bois de la Garde et du droit de pâturage dans la terre de Lanz, reçurent, savoir, le mari 10 livres, la femme 15 sous et leur fille 5 sous. Les serviteurs d'Herbert reçurent aussi

(1) Le nom de cette famille est écrit Recatos, Recataus, Ricasson, Richaceon, Recachon, Recuchons.

10 sous. (*Invent. du Landais*, pp. 57, 210). Herbert Ricasson, chevalier, étant sur le point de mourir, fit appeler à Saint-Martin de Lamps l'archiprêtre de Levroux et l'abbé de Miseray, et en leur présence et celle de Mabilie, sa femme, et de leurs enfants, il légua à l'abbaye du Landais deux septiers de blé de rente. (*Ibid.*, p. 310). Mabilie était veuve en 1213 et se qualifiait dame de Lamps. Elle vécut jusques après 1221. Herbert en avait eu :

Charvie ou Echarvie, dame de Lamps, mariée avec Hubert *de la Vernelle* (1), chevalier. Elle avait eu en apport de dot des droits sur les bois du Landais, autrement de la Pommeraye. Voulant céder ces droits, à l'exception du Plessis, à l'abbaye du Landais, Hubert de la Vernelle abandonna en échange à sa femme pour ses reprises dotales, sa terre de Luçay ou celle de Valençay, à son choix, ce qui fut consenti par Mabilie, mère de ladite Charvie, en 1211. (*Invent. du Landais*, p. 335). Hubert de la Vernelle, qualifié seigneur de Lamps, vivait encore en 1250 ;

7° Pélerine d'Argy ;

8° AEnor d'Argy.

IV. Ranulfe ou Renoul, seigneur D'ARGY et DE PALLUAU (2), chevalier, approbateur de la cession faite par ses père et mère de leurs biens de Fossart à l'abbaye du Landais, en 1184, était en possession de la terre de Palluau en 1200. L'année suivante, Gui, seigneur

(1) Famille qui avait pris son nom de la terre de la Vernelle, autrefois la Varennelle, située entre Valençay et Selles-sur-Cher, et connue depuis l'an 1092, que Hurbert et *Ganercus* de la Varennelle furent témoins de la donation faite par Ganelon de Saint-Aignan, aux religieux de Marmoutier, de l'église de Paumery. (*Original aux archives de l'Indre*). Hubert de la Vernelle, seigneur de Lanz, fit une donation sur sa dîme de Lanz au couvent de Jarzay au mois de juillet 1250. (*Titres de Jarzey, aux archives de l'Indre*). Jeanne de la Vernelle, dernière de son nom, dame du Bois-Saint-Père, porta cette terre en mariage, vers 1380, à noble homme Guillaume *Maussabré*, écuyer, seigneur de la Sabardière et de Châteauvieux, capitaine du château de Loches, dont elle fut la première femme. La châtellenie des quatre paroisses de Lamps était possédée, en 1479, par les Crevant, seigneurs de Bauché. Elle fut annexée à la baronnie de Buzançais lors de son érection en comté en 1533.

(2) Il fut connu sous ces deux noms.

de Châtillon-sur-Indre, s'étant reconnu homme lige de Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, et obligé à le servir envers et contre tous ceux qui peuvent vivre ou mourir, avait engagé plusieurs chevaliers puissants de son voisinage, ses amis, à se rendre cautions de son serment sous l'obligation de leurs fiefs. Les principaux étaient Geoffroi de Palluau (seigneur de Montrésor), Ranulfe d'Argy, Gaudin de Romefort, Eschivard de Preuilly, Guillaume de Pressigny, Robert de Brenne, Jean de Morton, Marc de Vendôme, Guillaume de Châtillon, Bouchard de Saint-Michel, Renaud de Senevières, Jean de Pellevoisin, Bouchard de Ponay, etc. (*Actes publics*, de Rymer, 3e édition, la Haye, 1739-1745, in-folio, t. Ier, première partie, p. 40). Ranulfe, seigneur de Palluau, comme seigneur dominant, consentit à l'amortissement d'une rente due par les religieux du Landais sur leur métairie de Beauvoir, à Guillaume de Feins, et que ce dernier, du consentement d'Etiennette, sa femme, et de leurs enfants, leur avait vendue, en 1204. (*Inventaire du Landais*, p. 295). En 1208, Ranulfe, seigneur d'Argy, en présence de G. de Palluau, ratifia la donation que son père, Archambaud d'Argy, avait faite à l'abbaye de Baugerais, des biens qu'il possédait dans la vallée de Vitray. Il fit approuver cette charte par *Mathilde*, sa femme, et la scella de son sceau où est figuré un écu *burelé de* 14 *pièces, avec une croix ancrée brochante*. Autour se trouve la légende : *Sigill. Ranulphi de Paludello*, quoique dans l'acte il prenne la dénomination de *Radulphus dominus de Argy*. (*Cartulaire de Baugerais*, titre 352, vol. 678 *de Gaignières*, p. 133). Par le titre 354 du même cartulaire, on voit que Ranulfe, seigneur d'Argy, confirma toutes les donations faites à cette abbaye dans le territoire d'Argy. En 1215, il ratifia plusieurs dons faits au même monastère, l'un, par Marc, bourgeois de Blois, d'une terre située entre celle des lépreux de Buzançais et la voie publique qui conduit

à Levroux, l'autre, par deux chevaliers, de deux setiers de froment à prendre annuellement sur sa dîme des Jumeaux. (*Vol.* 678 *de Gaignières*, p. 133). En 1217, Renulfe d'Argy, seigneur de Palluau, et Hélie d'Argy, avec le consentement de Guillaume, leur frère, cédèrent à Gérard, abbé de Villeloin, la redevance des coupes d'argent dues annuellement par Tancrède du Plessis (1), chevalier, pour raison du bois de Chedon et de la maison du Plessis. (*Ibid*, p. 75). Ranulfe vivait encore en 1227. Il eut, entre autres enfants :

1° Jean d'Argy, énoncé fils aîné de Ranulfe. Il ratifia la cession faite, en 1217, par Hélie d'Argy, son oncle, à l'abbaye de Villeloin, de l'hommage de Tancrède du Plessis. Il ratifia aussi avec son père, en 1221, la cession faite par Guillaume d'Argy, son oncle, à l'abbaye de Baugerais, du bois et des terres de Beauchêne. En 1224, Jean d'Argy consentit à l'abandon fait par son père d'une redevance annuelle d'un muid de froment que lui devaient les moines de Baugerais, à cause de sa grange d'Argy. (*Cartul. de Baugerais*, *tit.* 565, *vol.* 678, *de Gaignières*, *p.* 134). Par le conseil du même Jean d'Argy, son père avait fondé à Baugerais une chapellenie qu'il avait dotée d'un cens de 2 sous et d'un muid de froment que les moines lui devaient, à raison de sa grange de Champagne. Après la mort de Jean d'Argy, Ranulfe augmenta le revenu de cette chapellenie en donnant aux religieux de Baugerais, en 1227, une terre située entre la Maison-Dieu d'Argy et les possessions du monastère, en présence de Guillaume d'Argy, chevalier, frère de Ranulfe. (*Ibid.*; *vol.* 678 *de Gaignières*, *p.* 135);

2° Archambaud IVe du nom, seigneur d'Argy et de Palluau, qui succéda à son père vers 1230. Il fit aussi de

(1) Il paraît ou que les conditions de cette cession ne furent pas remplies, ou qu'Hélie d'Argy avait aussi droit à une redevance annuelle d'une coupe d'argent d'un demi marc, dorée en dedans, à raison du bois de Chedon et du fief du Plessis acquis par l'abbaye de Villeloin; car, par charte de 1231, consentie par Ranulfe d'Argy, Hélie céda cette redevance pour la somme de 30 livres à Geoffroi de Palluau, seigneur de Montrésor, qui, par la même charte, en fit remise à l'abbaye de Villeloin. (*Cartulaire de cette abbaye*, *fol.* 27; *Trésor de D. Villevieille*).

grandes libéralités aux religieux de Baugerais en 1240 (1), 1243 (2) et 1244. Au mois de janvier 1246, Archambaud d'Argy, seigneur de Palluau, du consentement de Guillaume, son frère, fit remise à l'abbaye de Villeloin de l'hébergement auquel il avait droit une fois par an dans ce monastère, qui devait lui fournir les choses nécessaires pour lui et pour sa suite, jusqu'à concurrence de dix chevaux et dix cavaliers. (*Cartul. de Villeloin*, *vol.* 678 *de Gaignières*, *fol.* 44). Par charte de l'année 1249, Archambaud d'Argy, chevalier, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, accorda à l'abbaye de Baugerais la jouissance libre et paisible de tout ce qu'elle possédait dans l'étendue de son fief d'Argy, ne se réservant pour lui et pour ses héritiers que la haute justice pour cause de duel, de renonciation de fief, de mutilation, de rapt et de dernier supplice. (*Cartul. de Baugerais*, *tit.* 382 ; *vol.* 678 *de Gaignières*, *p.* 136). Cette charte est scellée du sceau du seigneur d'Argy. Il représente un écu *burelé de* 18 *pièces, avec une croix ancrée brochante*; autour est la légende : ARCHAMBAUT DARGÉ. Le contre-scel est un *burelé de* 10 *pièces, avec un lion brochant*; la légende : CONTRA SIGILLUM. Archambaud mourut sans postérité vers 1253 ;

3° Guillaume, 1er du nom, qui suit.

V. Guillaume D'ARGY, Ier du nom, seigneur de Mesvres, etc., est nommé dans une lettre de Philippe, archevêque de Bourges, du mois de janvier 1246

---

(1) Cette donation est rappelée dans les lettres confirmatives de Gui de Brillac, chevalier, seigneur d'Argy et de Prungé, de l'année 1356 ; Gui de Brillac déclare les avoir munies de son propre sceau. Il représente : un écu *burelé de* 10 *pièces avec une croix ancrée brochante, et en chef un lambel de* 7 *pendants*; au contre-sceau : un *burelé de* 10 *pièces et une croix ancrée brochante*, avec la légende SIG . . . . . DARGE. (*Cartul. de Baugerais*, tit. 391 ; vol. 678 *de Gaignières*, fol. 136). En effet, c'était le scel et le contre-scel de la maison d'Argy, dont Gui de Brillac usait pour les actes dépendants de la terre d'Argy. L'écu de Brillac était d'*azur à* 3 *fleurs de lys d'argent.*

(2) Archambaud est qualifié damoiseau dans cette charte. Celle de 1244 (décembre) est une sorte de confirmation des concessions faites par Ranulfe, son père, et Archambaud III, père de Ranulfe, de tous les droits seigneuriaux et autres qui leur appartenaient dans la vallée de Vitray. (*Cartul. de l'abbaye de Baugerais*, tit. 374, 375).

(*v. st.*) notifiant la cession faite à l'abbaye de Villeloin par Archambaud d'Argy, seigneur de Palluau, avec le consentement dudit Guillaume d'Argy, son frère, du droit d'hébergement que le seigneur d'Argy et dix cavaliers de sa suite avaient une fois chaque année dans ce monastère. (*Vol.* 678 *de Gaignières, fol.* 44). Guillaume d'Argy avait épousé Philippe dame DE MESVRES, en Touraine, qui lui survécut jusqu'après 1260. (Chalmel, *Histoire de Touraine*, t III, p. 214). Il en avait eu, entre autres enfants : DE MESVRES ;

1° Archambaud, Ve du nom, qui suit ;

2° Guillaume, IIe du nom, auteur de la BRANCHE DE MESVRES, rapportée ci-après;

3° Robert d'Argy, vivant en 1285 (*invent. du Landais*, *p.* 379) pouvait être frère d'Archambaud et de Guillaume (1).

VI. Archambaud D'ARGY, Ve du nom, succéda à son oncle, Archambaud IV, dans les terres d'Argy et de Palluau. En 1253, suivant des lettres de l'official de Bourges, Archambaud d'Argy reconnut tenir en fief de Jean de Prie, damoiseau, seigneur de Buzançais,

---

(1) Voici quelques sujets épars sortis de la branche aînée de Touraine. Archambaud *d'Argy*, damoiseau, seigneur du Bois, amortit, en 1348, des biens acquis par les religieux du Landais et mouvants de son fief en la paroisse de Saint-Pierre de Lamps. (*Invent. du Landais*, p. 313). Cette terre du Bois, possédée un siècle plus tard par la maison de Douhault, fut dès lors appelée le *Bois-Douhault*. Guillaume *d'Argé*, seigneur de Laleuf, fournit le dénombrement de cette terre à l'abbé de Meobecq, le 10 janvier 1376. (*Invent. des titres de cette abbaye, aux archives de l'Indre*). Simon, gendre de Pierre *d'Argy*, fit une vente de biens-fonds, situés à Argy, en 1451. (*Invent. du Landais*, p. 454). Nicolas d'Argy, abbé de Miseray, vivait en 1457. (*Ibid.*, p. 343).

Dans un dénombrement fourni à Mgr. de Châteauroux, vicomte de Brosse, le lundi (22 mai) après la Pentecôte 1374, par Pierre de Chamborant, sire d'Orsenne et des Marches, il est dit que Guillet et Guyot d'*Argé*, et Jean, leur neveu, fils de Moreau d'*Argé*, tenaient dudit seigneur de Chamborant des biens à foi et hommage. (*Titres de la maison de Chamborant*).

les château et châtellenie d'Argy, avec leurs dépendances, pour le rachat desquels il paya 50 livres. (*Vol.* 181 *de Gaignières, fol.* 34; *Inventaire du Landais*, p. 83; *Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 110). En 1260 et 1266, Archambaud d'Argy, qualifié chevalier, ratifia des donations faites par Philippe, dame de Mesvres, sa mère, à l'abbaye du Landais. (*Titres du Landais, cote* Y, 24, p. 263; *vol.* 181 *de Gaignières*, fol. 14, 37). Le mercredi après l'octave de l'Epiphanie 1262, Archambaud, seigneur d'Argy et de Palluau, chevalier, se trouvant au prieuré de Buzançais, fit, avec Geoffroi de Bauché, chevalier, entre les mains de Jean de Seuly, archevêque de Bourges, serment de respecter la commune et la trêve. (La Thaumassière, *Coutumes locales de Berry*, p. 717 et suivantes). Archambaud, seigneur d'Argy et de Palluau, chevalier, fit donation en 1272 à Pierre de la Brosse, seigneur de Langeais, de ses fiefs de la Chignardière et de la Pesselière, près Loches. (*Trésor des Chartes*, layette de Pierre de la Brosse, nº 108). Archambaud, seigneur d'Argy, chevalier, ratifia, par lettres des ides de septembre 1275, la donation faite à l'abbaye de Baugerais par Humbaud de Bauché, chevalier, et par Jeanne, sa femme, d'un bois franc de toute espèce d'usage et de coutume, situé dans le fief d'Argy, auprès du bois de la veuve d'Aimeri d'Argy. (*Cartul. de Baugerais*, titre 386; vol. 678 *de Gaignières*, fol. 136). Archambaud V mourut vers la fin de cette année ou au commencement de la suivante. Il avait eu pour enfants :

1º Guillaume d'Argy, mort jeune en 1260. Philippe de Mesvres, son aïeule, fit don aux religieux du Landais, pour son anniversaire, d'un arpent de pré dans la grande prairie d'Argy, près du pré de la Maison-Dieu d'Argy. Ce don fut certifié par Archambaud V d'Argy, fils de cette dame et père de Guillaume, suivant ses lettres du mois de novembre 1260. (*Vol.* 181 *de Gaignières, fol.* 14);

2º Philippe, dame d'Argy et de Palluau, mariée avec Raoul *de Prungé*, écuyer, qui déclara, en 1276, devoir l'ost à Pierre de la Brosse, à raison de la châtellenie de Palluau,

dont le roi Philippe-le-Hardi avait transporté l'hommage à ce favori. (*Trésor des chartes*, layette de Pierre de la Brosse). Raoul de Prungé est qualifié chevalier, sire d'Argy, dans une charte du vendredi après la Madeleine 1288, par laquelle il fit donation à l'église de Notre-Dame de Longefond de 10 septiers de blé de rente sur ses possessions de la paroisse de Chitret. (*Prieuré de Longefond*, aux archives de l'Indre; voir les *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, où cette charte a été imprimée). Du mariage de Philippe, dame d'Argy, et de Raoul de Prungé sont provenues :

A. Philippe, dame d'Argy et de Prungé, mariée avec N..... *de Brillac*. Elle en eut un fils, Imbert-Gui de Brillac, qui consentit à une donation faite par sa mère aux religieux de Baugerais, par charte du vendredi après *Reminiscere* 1324, scellée d'un sceau représentant un écu *parti à dextre un lion couronné, à senestre 3 fleurs de lys, le tout environné d'une bordure*. (*Inv. des titres de Baugerais*, par l'abbé de Marolles, *Cartul.* n° 12, à la Bibliothèque royale). Imbert-Gui de Brillac, chevalier, est mentionné parmi les gens d'armes qui servaient en Saintonge en 1349 et 1350, suivant le compte de Barthelemi du Drac, trésorier des guerres. (*Fonds de Gaignières*, n° 772, t. I, p. 306). La maison de Brillac a possédé la châtellenie d'Argy jusqu'en 1585, date de la mort du dernier possesseur. (*Voir p.* 4);

B. N.... de Prungé, dame de Palluau. On ignore son alliance. On sait qu'en 1392, la châtellenie de Palluau était possédée par Pierre d'Amboise, chevalier, puis par Anseau d'Amboise en 1399. (*Gaignières*, *vol.* 678; *Arch. du royaume*). Guillaume Tranchelion, écuyer, fit hommage pour partie de l'hôtel de Marteau et des château et châtellenie de Palluau, le 8 juin 1400. (*Gaig.*, *vol.* 678, *p.* 304). Une alliance fit passer la terre de Palluau dans la maison de Brachet, qui la vendit à celle de Buade. Le chef-lieu de cette seigneurie était une petite ville située sur les bords de l'Indre. Elle a été connue sous le titre de comté de Palluau, depuis Henri de Buade, comte de Frontenac, au milieu du XVIIe siècle. C'est aujourd'hui une commune du canton de Châtillon, arrondissement de Châteauroux. On y compte 1856 habitants.

BRANCHE DE MESVRES.

VI. Guillaume D'ARGY, II[e] du nom, seigneur de Mesvres et de Teneuil, en Touraine, fils puîné de Guillaume d'Argy, I[er] du nom, seigneur de Mesvres, et de Philippe, dame de Mesvres, fut apanagé de la terre de Mesvres et des autres fiefs que sa mère possédait en Touraine. Il rendit aveu au seigneur de l'Isle-Bouchard, le 20 juillet 12.7 (1) pour la terre de Teneuil. (*Fonds de d'Hozier à la Bibliothèque du roi*). Il eut pour fils, Guillaume, III[e] du nom, qui suit.

DE PRESSIGNY ; coupé, au 1 recoupé contre-palé d'or et d'azur ; au 2 parti contre-fascé d'or et d'azur; sur le tout un écusson d'argent; une bordure componée d'argent et d'azur de 14 compons environne le grand écu.

VII. Guillaume D'ARGY, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Mesvres et de Teneuil en 1300, avait épousé, vers 1290, Isabeau DE PRESSIGNY (2). Ils ne vivaient plus en 1347, époque à laquelle leurs successions furent partagées par leurs fils ci-après nommés. (*Tableau généalogique de la maison d'Argy, fonds de d'Hozier à la Bibliothèque royale*) :

1° Guillaume, IV[e] du nom, qui suit ;
2° Jean d'Argy.

---

(1) Les extraits de d'Hozier portent 1207. Il y a erreur manifeste. C'est probablement 1270 qu'il faut lire.

(2) L'Hermite-Souliers, dans son *Histoire de la noblesse de Touraine*, généalogie d'Argy, la nomme Isabelle *de Sigogné*. Il appelle son mari Gilles d'Argy, et fait naître d'eux, autre Gilles d'Argy, qui partagea la succession paternelle avec Jean d'Argy, son frère, le 2 avril 1347, partage où intervint Isabelle de Sigogné, leur mère, qui se serait contentée de son douaire. Jean aurait eu la terre de Coërre avec ses appartenances. C'est de Gilles II que serait né, suivant le même auteur, Pierre d'Argy, marié avec Venotte Barbin. Malgré des faits aussi précis, nous avons préféré le témoignage du tableau généalogique de la maison d'Argy, conservé dans le fonds de d'Hozier, parce que ce tableau indique expressément qu'il a été fait sur le vu des pièces. Il est d'ailleurs corroboré par plusieurs titres et par ceux de la maison de Sorbiers, qui donnent au père de Pierre d'Argy, mari de Venotte Barbin, le nom de Guillaume.

VIII. Guillaume d'Argy, IVe du nom, écuyer, seigneur de Mesvres et de Teneuil, vivait en 1338. (*Registre du bureau d'information d'Angers*, B. cote 1570, *feuille* 209. *dans le Recueil de D. Housseau, carton X*). Il est qualifié chevalier dans le partage qu'il fit avec son frère Jean, en 1347, des successions de Guillaume d'Argy et d'Isabeau de Pressigny, leurs père et mère. Guillaume est mentionné dans des actes de 1366 et 1380. Il avait épousé Marie Chevalier, et en eut deux fils, dont on va parler. (*Tableau généalogique de la maison d'Argy, fonds de d'Hozier*) :

Chevalier :

1° Guillaume d'Argy, chevalier, seigneur de Mesvres, marié avec Marie *Doullé*, qu'il laissa veuve avec un fils :

Jean d'Argy, écuyer, co-seigneur de Mesvres, qui transigea avec sa mère le 4 juillet 1464. (*Fonds de d'Hozier*);

2° Pierre, Ier du nom, qui suit.

IX. Pierre d'Argy, Ier du nom, chevalier, seigneur de Mesvres, mentionné dans des actes de 1380, 1405, 1407 et 1431 (*d'Hozier*), avait épousé, par contrat du 13 mars 1426, Venotte Barbin (1) fille de Colas Barbin, écuyer, seigneur de Tourteville, capitaine de Montsoreau, et de Jeanne Barengère. Pierre d'Argy, chevalier, seigneur de Mesvres, fut présent, le 13 décembre 1429, à une transaction passée entre Jean d'Oynville, écuyer, seigneur de Saint-Simon et de

Barbin : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 tourteaux du même.

(1) D'une bonne et noble famille de ce temps-là, dit André du Chesne au sujet de l'alliance de Perrette Barbin avec Jean du Plessis, vers 1380. (*Hist. de la maison de Plessis-Richelieu*, p. 15). Venotte Barbin était sœur de : 1° Jean Barbin, écuyer, seigneur de Puygarreau, de la Tour-Sibylle, de Pons, de Chantereine, de la Gibaudière et de la Grange-Hoquet, avocat-général au parlement de Paris, intendant-général des finances. Françoise Gillier, sa veuve, hérita de lui de la terre de Puygarreau, qu'elle donna à Pierre Gillier, son neveu; 2° Blanc Barbin, père de Mathurin Barbin, seigneur de la Tour-Sibylle, qui était mort sans postérité en 1502; 3° Robine Barbin, épouse de Jean d'Oynville, écuyer, seigneur de Saint-Simon et de Cambray. Elle est rappelée dans le testament de Venotte Barbin, sa sœur.

Cambray, et ledit Colas Barbin, seigneur de Tourteville et Jeanne Barangère, relativemeut au mariage de Robine Barbin, leur fille, avec ledit Jean d'Oynville. (*Titres de la maison d'Argy, vol.* 678 *de Gaignières fol.* 585). Venotte Barbin, veuve de Pierre d'Argy, rendit hommage pour la terre de Mesvres le 5 juin 1443. (*D'Hozier*). Elle se remaria, le 8 mai 1452, avec Renaud de Sorbiers, écuyer, seigneur des Pruneaux, de la Lande, du Puy, de Pensières, de Troussebois, etc., dont elle fut la seconde femme. Elle testa en 1474. (*Titres de la maison de Sorbiers*). Elle avait eu de Pierre d'Argy :

1° Jean, Ier du nom, l'aîné, qui a continué la branche aînée, ci-après ;

2° Jean, Ier du nom, le jeune, auteur de la Branche de Pons, mentionnée plus loin ;

3° Antoine, Ier du nom, qui a formé la Branche du Haut-Teneuil, rapportée à son rang ;

4° Guillaume d'Argy, écuyer, seigneur pour moitié du Haut-Teneuil, par partage avec son frère Antoine en 1490-1491. Il eut pour fils :

A. René d'Argy, écuyer, seigneur de Teneuil en partie, qui était marié lors de la sentence arbitrale du 27 septembre 1529, qui intervint entre lui et Antoine d'Argy, co-seigneur de Teneuil, son cousin-germain, au sujet des acquisitions de biens faites par Hector d'Availloles, seigneur de Roncée, dans le ressort de la seigneurie de Teneuil. Le 12 décembre 1539, il fut rendu en la justice de l'Isle-Bouchard un jugement entre René d'Argy, seigneur de Teneuil et Thomas Poupart. (*Sentence de* 1634, rapportée plus bas). René eut pour fils :

Pierre d'Argy, écuyer, co-seigneur de Teneuil, marié avec damoiselle Renée *d'Andrée*. Le 7 mai 1580, elle intervint dans un jugement rendu à l'Isle-Bouchard comme tutrice de ses enfants mineurs. (*Sentence de* 1634). Pierre d'Argy en avait eu, entre autres, trois fils :

a. Antoine d'Argy, co-seigneur de Teneuil. Il fit un partage avec son frère Guillaume le 20 août 1591, devant Planche, notaire, et rendit un aveu à Louis de la Tremoïlle, baron de l'Isle-Bouchard, le 6 janvier 1597. (*Ib.*);

b. Guillaume d'Argy, écuyer, co-seigneur de Teneuil. Il rendit un aveu au seigneur de la Trémoïlle, baron de l'Isle-Bouchard le 20 juillet 1607 ;

c. Gui d'Argy, écuyer co-seigneur de Teneuil. Il épousa Catherine *du Pin*, veuve de lui lors d'une sentence arbitrale rendue le 4 octobre 1617, entre elle et Gabrielle du Pin, veuve de Louis d'Argy, toutes deux gardiennes nobles de leurs enfants mineurs. Catherine du Pin et ses filles furent maintenues dans leur noblesse et inscrites au rôle des nobles de la paroisse de Courcoué par sentence rendue en l'élection de Mirebeau le 22 juin 1634. (*Orig. en parch. signé Macé, commis-greffier*). Elle a laissé :

I. Gabrielle d'Argy,
II. Marguerite d'Argy,
III. Renée d'Argy,
IV. Louise d'Argy,
} Leur aïeule, Renée d'Andrée, leur fit une donation le 16 janvier 1601. (*Sentence* de 1634);

B. François d'Argy, écuyer, seigneur du Puy-aux-Bœufs dans la paroisse de Crissay. Lui et Radegonde *de la Barre*, sa femme, acquirent des héritages situés au lieu des Perruches, par acte passé devant Arnault, notaire de la cour de Villaines du 2 novembre 1540. (*Orig. en parch.*). François d'Argy et son frère René, à raison de ce qu'ils possédaient de la terre du Haut-Teneuil, contribuèrent aux frais de l'arrière-ban, suivant acte expédié au bailliage de Touraine le 16 juin 1543. Radegonde de la Barre, veuve de François d'Argy, reçut des quittances les 9 mai 1547, 22 et 25 octobre 1549, de paiements faits pendant la curatelle exercée par son mari, des enfants mineurs d'Antoine d'Argy ;

5° Perrine d'Argy, mariée, par contrat du 8 août 1452, avec Jean *de Sorbiers*, écuyer, seigneur de la Lande, fils aîné de Renaud de Sorbiers, et de Marie Cleret de la Rigaudière, sa première femme, fille de Guillaume Cleret, chevalier, seigneur de Méré et de la Rigaudière, en Touraine, et de Marguerite de la Rochefoucauld ;

6° Catherine d'Argy, femme de Pierre *des Bans*, écuyer, seigneur de Mareuil ;

7° Marguerite d'Argy, mariée, par contrat du 10 juillet 1470, avec Gilles *Thibert*, écuyer, seigneur de la Brosse et de la Chattonière. (*Titres de la maison de Sorbiers, Rec. de du Chesne,* t. 56, p. 530).

X. Jean d'Argy, Ier du nom, l'aîné, écuyer, seigneur de Mesvres, de Teneuil, de Baigneux, etc., fit foi et hommage au roi, le 10 juillet 1460, pour ce qu'il tenait en fief et à un mois de garde en la châtellenie d'Amboise, savoir, son domaine, hôtel fort et hébergement de Mesvres, avec l'étang, les fossés, les fortifications et le pont-levis; son hébergement de Thoré; son hôtel et hébergement de Baigneux, avec d'autres étangs, prés, bois, vignes, métairies, dîmes, cens, rentes, tailles, etc.; ensemble ce que tenaient de lui Jean des Cartes à raison de son hôtel et hébergement des Cartes, paroisse de Civray, Guiot de Baigneux (vassal dudit Jean des Cartes et arrière-vassal de Jean d'Argy), Martin le Maire, au droit de feu Jean Guesdon, à cause de l'hôtel de la Guesdonnière, Pierre et Jamet d'Argouges, etc. Jean d'Argy avait scellé cet acte de son sceau, qui n'y existe plus. (*Archives du royaume*, *Chambre des comptes de Paris*, *registre* 358, *pièce* 18). Jean d'Argy et Perrine, sa sœur, transigèrent le 7 novembre 1470 avec noble homme maître Jean d'Argy, leur frère, écolier en l'université de Poitiers et bachelier ès-lois, auquel ils délaissèrent, pour lui tenir lieu de ses droits dans les successions de leurs père et mère, tout ce qui pourrait leur revenir dans celle de Jean Barbin, écuyer, seigneur de Puygarreau, leur oncle. (*Titres de la maison d'Argy, recueillis dans le vol.* 678 *de Gaignières, fol.* 586). Jean d'Argy avait épousé, par contrat passé le même jour que celui de Perrine, sa sœur, (8 août 1452) Jeanne de Sorbiers (1), fille de Renaud

de Sorbiers : de gueules, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé d'azur, lampassé et armé de gueules, couronné d'or.

(1) Très-ancienne famille qui tirait son nom de la terre de Sorbiers, située dans la paroisse de Villiers-en-Brenne. Elle est connue depuis Ganelon de Sorbiers, souscripteur d'une charte de donation faite vers 1071 par les seigneurs de Châtillon-sur-Indre à l'église de Saint-Aoustrille de cette ville. Cette famille était une des plus considérables des provinces de Touraine et de Berry. Elle a possédé pendant près de deux siècles la châtellenie des Pruneaux, près Châtillon-sur-Indre, châtellenie érigée en marquisat sous le nom de Chailloux, en faveur de la famille Amelot.

de Sorbiers, son beau-père, seigneur des Pruneaux et de la Lande, et de Marie Cleret de la Rigaudière, sa première femme. Il en eut entre autres enfants :

1° François, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Guillaume d'Argy, seigneur de Baigneux (1), marié avec

Renaud de Sorbiers, mari de Venotte Barbin et père de Jean et de Jeanne de Sorbiers, mari et femme de Perrine et Jean d'Argy, était fils d'autre Renaud de Sorbiers, seigneur de Sorbiers et des Pruneaux, et d'Anne le Jay de Villiers. Il avait pour frères et sœurs (oncles et tantes de Perrine et Jean d'Argy) : 1° Godemar de Sorbiers, seigneur de Pouzieux, allié avec Madeleine *d'Oradour*, de la maison du Bouchet en Brenne, sœur de Marie d'Oradour, épouse de Geoffroi Taveau, baron de Mortemar et de Lussac; 2° Louis de Sorbiers, sénéchal de Périgord, allié avec Jeanne *de Paray*, dame dudit lieu, veuve de Jacques de la Chastre, dont elle avait un fils, Jean de la Chastre, auteur de la branche de Paray, allié, en 1475, avec Jeanne de Sorbiers. De cette dernière alliance est issue au 7e degré Françoise *de la Chastre*, mariée, en 1694, à François *d'Argy*, seigneur de la Raudière; 3° Marguerite de Sorbiers, mariée, en 1405, avec Jean *de Préaulx*, écuyer, seigneur dudit lieu, dont postérité; 4° Philippe de Sorbiers, épouse, en 1410, de Jean *de Pons*, écuyer, seigneur dudit lieu, paroisse de Genillé, terre qui, peu d'années après, devint l'apanage d'une branche de la maison d'Argy; 5° Jeanne de Sorbiers, alliée, en 1416, avec Hector *Jodoyn*, écuyer, seigneur de Thais; 6° Isabeau de Sorbiers, mariée, en 1422, avec Guillaume *Maussabré*, écuyer, seigneur de la Sabardière et du Bois-Saint-Père. (*Titres de la maison de Sorbiers, vol. 56 de du Chesne, p.* 530).

(1) Il a existé un rameau *d'Argy*, seigneurs de Baigneux au Maine, dont la jonction n'est point connue. René d'Argy, écuyer, seigneur de Baigneux, né en 1608, demeurant à Mayet, près d'Ecommoy, contribua au ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Maine, suivant un rôle commençant le 30 mars 1669. (*Arch. de l'hôtel de ville du Mans*). Jean *d'Argy*, écuyer, seigneur de Chevriers, demeurant à Mayet en 1675, est compris au rôle des comparutions des nobles et possesseurs de fiefs de la sénéchaussée du Maine faites devant Jacques le Vayer, écuyer, conseiller du roi, lieutenant-général en cette sénéchaussée, les 1er, 15 et 23 janvier de la même année. (*Ibid.*). Eléonore *du Bouchet*, sa veuve, y contribua en 1689. Urbain *d'Argy*, Ier du nom, seigneur de Baigneux, épousa Marie *le Lièvre*, de laquelle il eut : Urbain IIe *d'Argy*, chevalier, seigneur de Baigneux et de Malitourne, né en la paroisse de Mayet, capitaine de troupes à Chandernagor, marié en l'église paroissiale de cette ville, le 28 novembre 1745, avec Marie *Teixeira*, fille de Henri Teixeira, négociant à Chandernagor. (*Certificat délivré par M. Mosac, jésuite, curé*).

Perrine *Alexandre*, fille de noble homme Jean Alexandre, seigneur de Chantelou. Ce dernier avait vendu à l'abbaye de Lépau, à charge de rachat, le fief seigneurial de la Charpenterie. Pierre-René Alexandre, fondé de procuration de noble Guillaume d'Argy, seigneur de Baigneux, fit le retrait de ce fief le 20 septembre 1528. (*Extr. du cartul. de Lépau, fonds de Gaignières*);

5° Marguerite d'Argy, mariée, vers 1485, avec François *le Bascle*, seigneur de Varennes, en Loudunois, conseiller et maître d'hôtel du roi Charles VIII en 1492, et gouverneur de l'Isle-Bouchard.

XI. François d'Argy, Ier du nom, écuyer, fit foi et hommage pour la terre et seigneurie de Mesvres, le fief d'Argy, situé au faubourg d'Amboise et le fief et domaine de Baigneux, le 24 août 1517. (*Vol.* 678 *de Gaignières, fol.* 334). Il avait épousé damoiselle Marie Louau, fille de Jean Louau, écuyer, co-seigneur de la Cour de Mesvres, et de Mathurine de Sangon.

Louau : Au droit de sa femme, François d'Argy intervint dans un partage fait par acte passé devant Pierre Thomas, notaire et tabellion royal à Blois, le 3 décembre 1522, entre François Louau, écuyer, seigneur de Lesbat, François Louau, Hector Louau, seigneur en partie de la Cour de Mesvres, Louise Louau, femme de François de Campobas, écuyer, seigneur de Seichebource, capitaine des Montils et écuyer d'écurie du roi, Jeanne Louau et Marie Louau, religieuse au couvent de Foissy-lès-Troyes, enfants de feu Michel Louau, écuyer, seigneur en partie de Mesvres, et de feu Etiennette Laloyau, d'une part; et damoiselle Mathurine de Sangon, veuve de Jean Louau, écuyer, seigneur de la Cour de Mesvres, au nom et comme gardienne noble de Louis, Michel et Olive Louau, leurs enfants mineurs, et ledit François d'Argy, au nom de sa femme, sœur de ces derniers, d'autre part; tous héritiers de feu Mathurin Louau, archiprêtre et chanoine d'Orléans, qui lui-même, en qualité d'unique héritier, avait recueilli les successions de Bertrand Louau, son frère, official de Blois, et de Louise Louau, sa sœur, décédée veuve de Thibaud Maslon, de Vendôme. Le susdit partage des dites successions

fut homologué au bailliage de Blois le 19 décembre 1522. (*Orig. en pap.*). François d'Argy et Marie Louau firent des acquisitions d'héritages par contrats des 3 avril 1527, 27 février 1530, 5 décembre 1533 et 27 octobre 1539. Le 21 janvier de cette dernière année (*v. st.*) François d'Argy fit hommage pour les terres de Mesvres et de Baigneux, paroisses de Civray et de la Croix de Bleré. (*Vol.* 678 *de Gaignières*, p. 338). Il ne vivait plus le 27 janvier 1546, époque à laquelle Jean et autre Jean d'Argy, ses fils, firent nommer une curatelle à leurs puînés. (*Ordonnance du* 16 *novembre* 1598). Il avait eu de Marie Louau :

1° Jean, II[e] du nom, l'aîné, qui suit;

2° Jean, II[e] du nom, le jeune, auteur de la Branche de la Cour de Mesvres, ci-après;

3° Christophe, qui a formé la Branche de la Cour d'Argy, mentionnée à son rang;

4° Catherine d'Argy, mariée avec René *Garnier*, écuyer, seigneur de la Morlière;

5° Louise d'Argy. La date de son mariage, du 18 août 1542, est rappelée dans un partage qu'elle et sa sœur Catherine firent avec Jean d'Argy, leur frère aîné, le 15 février 1559;

6° Barbe d'Argy, mariée avec Jean *de Launay*, écuyer, seigneur de Longmortier. Le 9 novembre 1576, suivant acte passé devant Pierre Guilloteau, notaire de la châtellenie d'Onzain, ils transigèrent avec Jean d'Argy, le jeune, seigneur de la Cour de Mesvres, Christophe d'Argy, seigneur de la Cour d'Argy, Renée d'Argy et Louis Viau, son mari, et Françoise d'Argy, veuve de Jean Thibaut, écuyer, au sujet de la succession de Louis Louau, écuyer, seigneur de la Cour de Mesvres et de la Mallouère. (*Orig. en papier*). Ils prirent part à l'acte de partage des 11 mars et 15 avril 1580, avec damoiselle Claude d'Argy, veuve de Jean d'Argy, seigneur de Mesvres;

7° Françoise d'Argy, mariée avec noble Jean *Thibaut*, seigneur de Bresseau et de Giens, maître des eaux et forêts d'Amboise et de Montrichard. Elle était veuve, lorsque, par acte du 17 mai 1560, passé devant Rolin, notaire à Châteauregnault, Jean d'Argy, son frère aîné, lui donna la part qui revenait à cette dame dans les successions de leurs père et mère. (*Copie collationnée le* 27 *mai* 1575 *par François Rolle, notaire royal à Tours*);

8° Renée d'Argy, mariée, par contrat passé devant Viellin, notaire sous le sceau de la cour de Châteauregnault, le 1er janvier 1569, avec Louis *Viau*, écuyer, seigneur de Dissay, qui, par acte du 22 février 1584, passé devant André Pinot, notaire royal à Blois, donna à Jean d'Argy, le jeune, son beau-frère, comme héritier en partie de Michel Louau, son oncle, écuyer, seigneur de la Mallouère, quittance d'une somme de 300 écus pour des héritages provenant de la succession de Louis Louau, écuyer, dont Christophe d'Argy était héritier, et que Michel Louau avait vendus à Renée d'Argy. (*Orig. en parchemin.*)

XII. Jean D'ARGY, l'aîné, IIe du nom, écuyer, seigneur de Mesvres et de Baigneux, rendit hommage pour ces terres le 19 mai 1553. (*Vol.* 678 *de Gaignières*, *fol.* 341). Par acte du 25 mars 1556 (*v. st.*) passé devant Jean Jaunay, notaire de la cour du Mans, Jean d'Argy avait donné en toute propriété à Barbe, sa sœur, pour sa part dans les successions de leurs père et mère, le lieu, domaine seigneurial et métairie de Baigneux, à la charge d'hommage envers lui et ses successeurs. Cette cession avait été faite sous réserve de rachat fixé à 1500 livres tournois. Conformément à cette clause, Jean d'Argy exerça ce rachat par acte signé Quesneau, notaire à Loches, le 13 juin 1560, sur ladite Barbe d'Argy et son mari Jean de Launay, écuyer, seigneur de Longmortier, en présence de Jean Voyer, écuyer, seigneur de Paulmy, de Louis Berruyer, écuyer, seigneur de Saint-Germain, etc. (*Orig. en pap.*) Jean d'Argy avait épousé, par contrat du 14 mai 1560, reçu par Guérard, notaire à Blois, damoiselle Claude D'ARGY, fille de feu noble et puissant seigneur René d'Argy, seigneur de Pons, et de dame Renée de Quincampoix, en présence de Jean d'Argy le jeune, frère du futur et de Jean d'Argy, prieur de Brauliers. (*Preuves du maréchal de Bellefonsd*, *pour l'ordre du Saint-Esprit en* 1688, *à la Bibliothèque royale*). Par acte du 21 juin 1577, passé devant Cormier, notaire à Amboise, Claude d'Argy, veuve de Jean d'Argy, et gardienne noble de ses enfants mineurs, abandonna à ses beaux-frères Jean d'Argy le jeune et Christophe d'Argy, moyennant

D'ARGY : d'or, à 5 triangles d'azur.

1200 livres tournois, la part que Louis Louau, écuyer, luiavait assurée lors de son mariage avec Jean d'Argy, dans la seigneurie et maison noble de la Cour de Mesvres. (*Cop. collationnée le 5 septembre* 1667, *par Boureau, notaire à Blois*). Claude d'Argy eut de longues discussions pour les droits successifs de ses enfants avec leurs parents et co-héritiers. Le 27 mars 1579, elle obtint une sentence du lieutenant général de Tours contre Jean d'Argy, écuyer, seigneur de la Cour de Mesvres, Christophe d'Argy, écuyer, seigneur de la Mallouère, Louis Viau, écuyer, seigneur de Dissay, et Renée d'Argy, sa femme, Françoise d'Argy, veuve de Jean Thibaut, seigneur de Bresseau, et Jean de Launay, seigneur de Longmortier. (*Preuves du maréchal de Bellefonds*). Les 11 mars et 15 avril 1580, en exécution de sentence, il y eut division et partage du domaine seigneurial de la Mallouère, provenant de la succession de Michel Louau, écuyer. Claude d'Argy, pour le droit d'aînesse de ses enfants, eut la maison forte avec les fossés; les fermes et autres biens furent divisés entre Jean d'Argy le jeune, Christophe d'Argy et leurs sœurs, ainsi qu'Antoine de Chastenizet, écuyer, seigneur de la Richardière, qui intervint dans ce partage comme curateur de Guionne de la Bonninière, fille de feu Jean de la Bonninière, écuyer, seigneur des Chastelliers, et de damoiselle Marie de Savary, alors remariée audit seigneur de la Richardière. (*Orig. en pap.*). Claude d'Argy vivait encore le 14 septembre 1598. Jean d'Argy en avait eu trois enfants :

1° Esme, qui suit;

2° René d'Argy, tué à 22 ans à un assaut en Dauphiné. (*Fonds de d'Hozier*);

3° Renée d'Argy, mariée, par contrat du 18 février 1597, avec Jacques *de Fenouillet*, écuyer, seigneur de la Rable, capitaine et maître des eaux et forêts de Châteauregnault. Le 14 septembre 1598, par acte reçu par du Caleu, notaire de cette ville, elle ratifia la transaction passée par sa mère le 21 juin 1577. Elle eut pour fille :

Gabrielle de Fenouillet, héritière de la terre de Mesvres, mariée avec Claude *de Préville*, seigneur de Châteaulandon et de Bussière. (*Fonds de d'Hozier*). De ce mariage sont nées :

a. Marie de Préville, dame de Châteaulandon, mariée, en 1649, avec Charles *Gigault*, seigneur de Bellefonds, fils de René Gigault, chevalier, seigneur de Bellefonds, et d'Anne d'Argy de Pons;

b. Agnès de Préville, dame de Mesvres, alliée, en 1657, avec Louis *Gigault*, seigneur de Marennes, frère du précédent;

c. Catherine de Préville, mariée, en 1664, avec Léon *de Douhault*, seigneur du Bois-Douhault et de Chamousseaux, dont postérité.

DE GENNES : d'hermine, à la fasce de gueules.

DU FAUTRAIT : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au sanglier de sable, surmonté d'un croissant de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules.

XIII. Esme ou Edme D'ARGY, chevalier, seigneur de Mesvres et de Baigneux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, « si connu de son temps par son mérite » dit l'abbé de Villeloin (Michel de Marolles) dans ses *Mémoires* (édition in-4° p. 85) était né en 1565. Il se maria deux fois, 1° avec Françoise DE GENNES; 2° avec Marie DU FAUTRAIT, sœur de Marc du Fautrait, conseiller au parlement de Paris, et veuve 1° du sieur de Laurière, aussi conseiller au parlement; 2° de Louis de Marolles, seigneur de la Rochère. (*Mémoires de Marolles*, *pp*. 298, 299). Le 24 septembre 1597, par acte passé devant Perthuis, notaire à Amboise, Esme d'Argy ratifia la cession faite par sa mère le 21 juin 1577. Il assista, le 15 janvier 1615, au contrat de mariage de Louis d'Argy, seigneur de la Cour de Mesvres, son cousin germain, et mourut sans postérité en 1645. (*D'Hozier*).

BRANCHE DE LA COUR DE MESVRES.

Seigneurs de la Raudière, comtes d'Argy.

XII. Jean D'ARGY, le jeune, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Cour de Mesvres, paroisse d'Onzain, et de la Jouberdière, second fils de François d'Argy, I[er] du nom, seigneur de Mesvres et de Baigneux, et

de Marie Louau, céda à Jean d'Argy, seigneur de Mesvres, son frère aîné, tous ses droits dans les successions de leurs père et mère, par acte du 13 juin 1560, passé en présence de Jean Voyer, seigneur de Paulmy, Louis Berruyer, seigneur de Saint-Germain, et René de Persil, seigneur des Genêts. (*Cop. collationnée le* 14 *mai* 1575 *par Quesneau*, *notaire à Loches*, *qui avait passé l'original*). Jean d'Argy le jeune fut appelé avec son frère Christophe à la succession de Michel Louau, écuyer, seigneur de la Cour de Mesvres, leur oncle, le 25 janvier 1567. Jean d'Argy épousa damoiselle Susanne DE CLERVAULX, fille aînée de Laurent de Clervaulx, écuyer, seigneur de la Menardière et de damoiselle Jeanne Garnier, dont les successions furent partagées entre Susanne et Louise de Clervaulx, sa sœur, le 22 octobre 1573 (1). Jean d'Argy fit un échange d'héritages situés à Mesvres, par acte du 3 décembre 1582, passé devant Michel Cartault, tabellion à Onzain, et en acquit d'autres au lieu de la Guesdonnière le 8 octobre 1585. (*Orig. en parchemin*). Lui et Susanne de Clervaulx se firent donation mutuelle de leurs biens par acte du 6 septembre 1594, passé devant Marc Asselin, notaire à Blois. (*Id*). Jean d'Argy le jeune et Christophe, son frère, furent maintenus dans leur noblesse par ordonnance des commissaires du roi pour le régalement des tailles en la généralité d'Orléans, du 16 novembre 1598. (*Orig. en papier, signé le Moyne, greffier*). Du mariage de Jean d'Argy et de Susanne de Clervaulx sont provenus :

DE CLERVAULX : de gueules, à la croix patée et alésée de vair.

1° Jean d'Argy, l'aîné, écuyer, seigneur de la Jouberdière

(1) Louise de Clervaulx obtint des lettres de rescision de ce partage, données en la chancellerie à Paris le 24 octobre 1583. Elle et sa sœur Susanne étaient filles uniques; la succession eût dû se partager également entre elles suivant la coutume de Touraine, et Louise n'avait eu que le tiers du lieu de la Menardière. Il fut ordonné au bailli de Blois de faire procéder à un nouveau partage. (*Orig. en parch.*, *scellé du sceau royal*, *en cire blanche*).

co-seigneur de la Cour de Mesvres, marié, par contrat du 21 novembre 1602, passé devant Jean Pasteau, notaire à Vendôme, avec damoiselle Marie *Savarre*, fille de défunt noble homme Nicolas Savarre, sieur du Plessis, conseiller du roi et secrétaire de sa chambre et de dame Madeleine de la Beausse. (*Orig. en pap.*). Jean d'Argy, tant en son nom qu'au nom de ses père et mère, constitua une rente sur la terre de la Jouberdière au profit de Jacques de Gennes, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Vendôme, par acte du 6 juillet 1607. passé devant le même Pasteau, notaire. (*Original en pap.*). Le 8 mars 1609 Jean d'Argy, l'aîné, et son frère Jean, le jeune, partagèrent la succession de leur père. (*Sentence de l'élection de Châteaudun, de 1654*). Jean, l'aîné, assista, le 10 juin 1650, au contrat de mariage de Jacques d'Argy, seigneur de Néron, son neveu. Il eut deux filles :

A. Gabrielle d'Argy;

B. Jeanne d'Argy. On apprend d'une sentence rendue au présidial de Blois le 7 septembre 1650, entre ces deux sœurs et Jacques d'Argy, seigneur de Néron, leur cousin-germain, que la terre de la Cour de Mesvres avait été vendue sur leur père pour l'amortissement d'une rente par lui constituée en commun avec Jean d'Argy, seigneur de Néron, père dudit Jacques, par contrat devant Jacques Barthélemy, notaire à Blois, le 1er mai 1618. (*Orig. en papier*);

2° Jean d'Argy, le jeune, IIIe du nom, qui suit;

3° Christophe d'Argy, écuyer, co-seigneur de la Cour d'Argy. Le 11 décembre 1620, par acte passé devant Tolleron, notaire au châtelet de Paris, Christophe d'Argy et Jean, son frère, seigneur de Néron, s'obligèrent de servir une rente constituée par leurs père et mère le 22 octobre 1605, au profit de Gabrielle Moreau, veuve de Christophe d'Argy, à Claude Maslon, seigneur de Juppeaux, auquel cette dame avait transféré cette rente par contrat devant Vernon, notaire à Onzain, le 7 janvier 1615. (*Orig. en parchemin*);

4° Charlotte d'Argy, qui assista au mariage de Barbe, sa sœur, en 1605;

5° Jeanne d'Argy, mariée avec Pierre *de Triolon*, chevalier, seigneur de Boisseguin. Elle est rappelée dans une sentence du bailliage de Blois du 25 juin 1653;

6° Barbe d'Argy, mariée, par contrat du 22 novembre 1605, passé devant François Vernon, notaire à Onzain, avec Eustache *de Lestenou*, écuyer, seigneur de la Poitevinière, fils d'Alexandre de Lestenou, écuyer, seigneur de la Chaubruère, paroisse de Gizeux, en Anjou, et de dame Françoise du Scellier. (*Orig. en papier*). Ces époux transigèrent

avec les frères et sœurs de Barbe d'Argy, par acte passé devant le même notaire le 25 mai 1609.

XIII. Jean D'ARGY le jeune, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Jouberdière en partie, puis de Néron, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du duc d'Orléans, puis lieutenant au gouvernement de la ville et du château de Vendôme et duché de Vendômois, gentilhomme ordinaire de César, duc de Vendôme, épousa, par contrat du 19 août 1608, passé devant Marcoul Rousseau, notaire de la châtellenie de la Ferrière-Audran, damoiselle Françoise DU VERGER, fille de feu noble Gilles du Verger, conseiller du roi, président et lieutenant-général à Châteaudun, maître des requêtes et ci-devant chancelier du royaume d'Ecosse, et de damoiselle Marie de Tergatz, dame d'honneur de la feue reine Marie Stuart. (*Orig. en parchemin*; *Quartiers des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, prieuré d'Aquitaine*, *p.* 812). Le 6 août 1610, suivant acte reçu par Jacques Barthelemy, notaire royal à Blois, Jean d'Argy transigea avec noble homme Pierre de Chaumont, sieur de la Bouquinière, secrétaire de la chambre du roi, au sujet des terres de Néron et de la Borderie qu'il avait acquises par l'entremise de ce dernier, et dont Jean d'Argy s'obligea de faire faire le décret. (*Orig. en pap.*). Le 17 novembre 1612, devant Gentils, notaire à Tours, Jean d'Argy constitua une rente au profit de noble homme Jean Salvert, échevin de cette ville. (*Id.*). Le 30 mars 1617, devant Fariau, notaire de la châtellenie d'Onzain, Jean d'Argy et Françoise du Verger vendirent quelques héritages à noble Marguery Louau, sieur de la Pinsonnière. (*Orig. en parch.*). Jean d'Argy intervint dans des actes des 18 avril 1618 et 24 janvier 1628. Ce dernier est une cession faite par lui et par sa femme à Martin Buet, écuyer. Jean d'Argy y est qualifié lieutenant au gouvernement des ville et château de Vendôme et duché de Vendômois. (*Orig. en parch.*). César, duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne,

DU VERGER : de gueules, à 3 quintefeuilles d'or.

avait été engagé par Alexandre de Vendôme, son frère, grand prieur de France, dans la conspiration du prince de Chalais contre Richelieu. Après deux ans de captivité, puis quatre ans de séjour en Hollande, le duc de Vendôme obtint, en 1632, de rentrer en France; mais en même temps Richelieu fit démanteler ses châteaux. Par brevet daté de Chenonceaux le 27 avril 1632, ce prince, en considération des services de Jean d'Argy, seigneur de Néron, son gentilhomme ordinaire, lui fit don des matériaux enlevés aux châteaux de Montoire, Lavardin, Saint-Calais et Savigny. (*Orig. en parch.*). Le 14 mars 1633, par devant Guillaume de la Barre, notaire de la châtellenie d'Anet, très-illustre prince César, duc de Vendôme, fonda de sa procuration le même Jean d'Argy, pour se transporter à Vendôme, dont une commission royale avait ordonné, le 26 février, la démolition des fortifications. Le seigneur de Néron était chargé de recevoir de M. de Lavardin, ou en son absence de M. de Frotté qui y commandait, ledit château de Vendôme, ainsi que l'inventaire des canons, armes et munitions de guerre. (*Orig. en parch.*). Jean d'Argy est qualifié maître des eaux et forêts et capitaine des chasses du pays de Vendômois dans l'acte d'une constitution de rente qu'il passa le 22 avril 1635, devant Lebreton, notaire à Vendôme, avec le concours de Françoise du Verger, sa femme, obligation reconnue par leur fils, Jacques d'Argy, le 22 août 1640, devant Léons, notaire à Blois. (*Originaux en pap.*). Ils avaient eu trois fils et une fille.

1° Jacques, qui suit;

2° Jean d'Argy, prêtre, chanoine et prévôt de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendôme. Il bénit le mariage de Jean IV d'Argy, son neveu, en la chapelle de la maison seigneuriale de la Voute, le 24 janvier 1662;

3° François d'Argy, écuyer, sieur de la Borderie;

4° Marthe d'Argy, religieuse.

XIV. Jacques d'Argy, chevalier, seigneur de Né-

ron, épousa en premières noces, par contrat du 10 juin 1630, passé devant Charles Dunoyer, notaire de la châtellenie d'Herbault, en Beauce, damoiselle Françoise D'AGRON, morte au mois d'octobre 1635, fille de Florent d'Agron, écuyer, seigneur de la Brière, et de damoiselle Françoise de Paris. (*Orig. en parchemin*). Jacques d'Argy fut présent avec sa femme à l'inventaire fait par Charles Dunoyer, notaire à Herbault, le 10 janvier 1634, de la succession de Susanne de G rard de Sainte-Radegonde, veuve en premières noces de Jean de Bouttay, écuyer, sieur de la Raüdière, et en secondes noces de Charles de Rousseau, écuyer, seigneur de Villerussin, laquelle, au contrat de mariage de Jacques d'Argy et de Françoise du Verger, leur avait fait don de tous ses meubles après son décès. (*Extr. en pap. délivré par Dunoyer fils, le 1er mars* 1656). Le 7 juin de la même année 1634 Jacques d'Argy fut maintenu dans sa noblesse par sentence de l'élection de Châteaudun. (*Orig. en parch*). Le 16 janvier 1641, suivant acte passé devant Pierre Ouzillau, notaire royal à Châteauregnault, Jacques d'Argy, comme tuteur de ses enfants et de défunte Françoise d'Agron, reçut quittance de Claude Maslon, écuyer, seigneur de Juppeaux, du remboursement d'une rente qui avait été constituée à Gabrielle Moreau, veuve de Christophe d'Argy, écuyer, seigneur de la Cour d'Argy, par Jean d'Argy et Susanne de Clervaulx, aïeuls de Jacques d'Argy, le 7 janvier 1615. (*Orig. en pap.*). Il y eut une sentence rendue à Blois, le 4 décembre 1659, entre les religieux minimes de Blois et le sieur Savarre, et Jacques d'Argy, ce dernier comme l'un des présomptifs héritiers de feu Jeanne d'Argy. Jacques épousa en secondes noces Louise BOURGEVILLE. Il ne vivait plus le 26 septembre 1660. Ses enfants furent;

D'AGRON:

BOURGEVILLE:

Du premier lit :

1° Jean, IVe du nom, qui suit;

2° Antoine d'Argy, mort jeune;

3° Françoise d'Argy, qui, par acte du 20 mai 1656, signé Ouzillau, notaire à Saint-Etienne en Blésois, partagea avec son frère aîné les successions de leurs père et mère, de Florent d'Agron, seigneur de la Brière, et de Françoise de Paris, leurs aïeuls, et d'Antoine d'Argy, leur frère. Françoise d'Argy eut pour sa part les lieux de la Noue de Saint-Calais et d'Assée. (*Orig. en parch.*). Elle était mariée avec Louis *Scot*, chevalier, seigneur de Savigny, qui en resta veuf avant le 14 décembre 1666. Il en avait eu :

Françoise Scot. Dans un conseil de famille, assemblé le 26 mai 1679, pour lui nommer un curateur, furent présents messires Louis d'Argy, chevalier, seigneur de la Cour, et Jean d'Argy, chevalier, seigneur de la Raudière et de Néron. (*Orig. en parch.*);

Du second lit :

4° Jean d'Argy, mort en bas-âge;

5° Marie d'Argy.

XV. Jean d'Argy, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de la Raudière, de Roquigny, de Néron et autres lieux, fit un partage, le 21 octobre 1655, uni à Françoise d'Argy, sa sœur, avec Jean de Benardon, écuyer, seigneur de Bouville et de la Musse, mari de Louise d'Agron, tant en son nom que comme tuteur de Pierre de Benardon, fils de défunts Nicolas de Benardon, écuyer, seigneur de Bouville, et damoiselle Geneviève d'Agron, des successions de Florent d'Agron, écuyer, seigneur de la Brière, et de Françoise de Paris, son épouse. (*Original en papier, signé Dubois, notaire à Cloie, en Dunois*). Jean d'Argy s'allia, par contrat passé en la maison seigneuriale de la Voute, devant Pillette, notaire à Troo, en Vendômois, le 24 janvier 1662, avec damoiselle Elisabeth le Lièvre, baptisée en l'église paroissiale et collégiale de Troo le 17 avril 1640, fille de feu messire Charles le Lièvre, chevalier, seigneur de la Voute, et de dame Elisabeth Trevaut, en présence de Françoise d'Argy, sœur de Jean, et de son mari, messire Louis Scot, chevalier, seigneur de Savigny. (*Orig. en parch.*). Le 17 mai 1662, devant Bergevin, notaire

Le Lièvre : de gueules, au cor de chasse d'argent, enguiché d'azur; au chef d'argent, chargé de 3 mouchetures de sable accostées à senestre d'une étoile à 6 rais d'azur.

au comté de Blois, Jean d'Argy racheta une rente qui avait été constituée le 18 avril 1618, par Jean d'Argy, son aïeul, et Françoise du Verger, sa femme. (*Orig. en pap.*). Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Voisin de la Noiraye, intendant et commissaire départi par le roi dans les provinces de Touraine, Anjou et Maine, du 5 février 1669. Un certificat daté de Verdun le 23 novembre 1674, délivré par le marquis de Givry, lieutenant-général des armées du roi, grand bailli de Touraine et commandant de la noblesse de cette province, atteste le service de Jean d'Argy à l'armée d'Allemagne, pendant le temps ordonné par S. M. (*Orig. en pap.*). Elisabeth le Lièvre fut inhumée dans l'église de Troo le 4 octobre 1670. Son cœur fut transporté, le 16 octobre 1677, dans la chapelle du Saint-Rosaire de l'église de Francay, où son mari fut inhumé le 14 décembre 1686. Leurs enfants furent :

1° Jean d'Argy, baptisé en l'église de Troo le 8 décembre 1665, mort jeune ;

2° François, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

3° Elisabeth d'Argy ;

4° Charlotte d'Argy, mariée à messire Jacques *de Bertre*, écuyer, seigneur du Vau. Comme héritière en partie de Jean d'Argy, son père, elle fonda de procuration, le 16 janvier 1687, René de Coutances, chevalier, seigneur de Villeprouvée, pour en son nom rendre foi et hommage à raison du fief de Monvonneau en Dunois. (*Orig. en papier*).

XVI. François D'ARGY, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Raudière, de Néron, et de la Gringotterie, fut baptisé en l'église Notre-Dame de Francay le 14 février 1675. Son curateur, François-Paul de Taillevis, chevalier, seigneur de Juppeaux, demanda en son nom souffrance d'hommage au duc de Longueville, le 18 juillet 1692, à raison du lieu, terre et seigneurie de Pontpierre, à Saint-Calais, paroisse de Romilly, que François d'Argy avait recueilli comme héritier de damoiselle Françoise Scot, sa cousine

germaine. (*Orig. en pap. signé Marché, not. à Châteaudun*). Le 1er septembre 1696, par acte passé devant Bardet, notaire du duché de Vendômois, à la résidence de Saint-Quentin, François d'Argy transigea avec messire François le Lièvre, prêtre de l'église de Saint-Martin de Troo, agissant en son nom et pour messire René de Coutances, chevalier, seigneur de Villeprouvée, son neveu, au sujet du lieu et métairie de la Fauverie, paroisse de Fontaine, que Michel Lambron, laboureur, et Françoise Ternan, sa femme, avaient acquis de Claude Guillaume, sieur des Roties et de Louise Branchu, métairie grevée de rentes viagères qui furent amorties par cette transaction. (*Copie sur pap. collationnée par Laurent, notaire du marquisat de Courtenvaux, résidant à Bessé, le* 28 *août* 1707). François d'Argy comparut à Vendôme, les 26 avril 1696 et 7 mai 1697, et fit le service du ban et arrière ban avec les gentilshommes du pays, suivant les certificats de M. de Remilly, bailli du duché de Vendômois. (*Orig. en papier*). Il fit enregistrer ses armes, le 1er juillet 1698, à *l'Armorial général de France*, généralité de Tours, registre 1er, n. 405, p. 491. Il avait épousé : 1° par contrat du 25 novembre 1694, passé devant Jean Juignet, notaire à Montoire, damoiselle Françoise DE LA CHASTRE, baptisée le 30 mai 1674, en la paroisse de Saint-Michel de Villebernin, diocèse de Bourges, inhumée dans la chapelle du Rosaire de l'église de Francay le 13 août 1708, fille de défunts messire Henri de la Chastre, chevalier, seigneur de Paray, et dame Marguerite le Comte de Villavard. (*Orig. en parch.*); 2e par contrat du 27 avril 1717, passé devant Habert, notaire à Châteauregnault, dame Marie BOUAUL, veuve de messire Philippe de Beuvière, chevalier, seigneur de la Villeneuve et de Moléons. (*Orig. en pap.*). François d'Argy fut inhumé dans la chapelle du Rosaire de Francay le 18 juillet 1720. Il avait été tué par Laurent By de la Tommassière, gendarme de la garde du roi, qui obtint des lettres de rémission au

DE LA CHASTRE : de gueules, à la croix ancrée de vair.

BOUAUL : d'azur, à un écusson d'argent, chargé de 2 triangles entrelacés de gueules; le grand écu bordé d'or.

mois d'octobre 1728. Le seigneur de la Raudière n'eut point d'enfants de sa seconde femme. De la première sont provenus :

1° François d'Argy, chevalier, seigneur de la Raudière, né en 1695, officier au service du roi, marié, par contrat du 31 décembre 1730, passé devant Monyer, notaire royal à Tours, avec damoiselle Anne *le Gras*, fille de feu messire René le Gras, chevalier, seigneur de Ségueval et autres lieux, chevalier d'honneur au bailliage et siége présidial de Tours, et de dame Madeleine Besnard. (*Orig. en pap.*). François d'Argy mourut sans enfants le 2 octobre 1733;

2° Anne-Albert d'Argy, chevalier, né le 30 novembre 1700, baptisé le 5 janvier 1707 en l'église paroissiale de Saint-Aoustrille de Montoire. Le 21 décembre 1728, suivant acte passé devant Charles Bourguignon, notaire au bourg de Bessé, il céda à Louis-François de Jousselin, chevalier, seigneur de Cretoy, une rente à lui due par ses sœurs Louise, Élisabeth et Catherine d'Argy. (*Orig. en parch.*). Il était alors marié avec Geneviève *Carqueville*, de laquelle il eut un fils :

Noël d'Argy, mort en bas âge et inhumé en la paroisse de Quessigny, en Normandie, le 9 novembre 1730;

3° Jean-Christophe, qui a continué la postérité;

4° Françoise d'Argy;

5° Louise d'Argy;

6° Elisabeth d'Argy;

7° Catherine d'Argy, baptisée dans l'église de Francay le 12 août 1708.

XVII. Jean-Christophe D'ARGY DE LA CHASTRE, chevalier, seigneur de la Gringotterie, puis de Roquenver, de Kergrois, de Lezevin, de Kerfraval, en Bretagne, né le 4 avril 1707, fut baptisé le lendemain dans l'église de Notre-Dame de Francay. Le 7 juin 1722, suivant acte passé devant Coupin, notaire, il partagea avec ses frères François et Albert d'Argy, et ses sœurs, Françoise, Louise, Elisabeth et Catherine, les successions de François d'Argy, chevalier, seigneur de la Raudière, et de Françoise de la Chastre, leurs père et mère. (*Expédition en papier, faite*

sur l'original à Montoire, le 16 *septembre* 1728, *et signée Lemaistre*). Dans cet acte, Jean-Christophe était assisté de Pierre-Philippe Boullay de la Barre, son tuteur. Siméon de Foyal, chevalier, seigneur d'Ennery, y intervint comme tuteur d'Albert d'Argy. Jean-Christophe épousa, par contrat passé devant Pihan, notaire à Vannes, le 19 février 1739, damoiselle Jeanne-Renée DE COUÉ, née le 15 septembre 1715, baptisée le 3 février 1718, en l'église paroissiale de Crak, près d'Auray, fille de messire François de Coué, chevalier, seigneur de Salarun, et de dame Pauline Huchet de la Bédoyère. Par acte du lendemain, 20 février, passé devant le même notaire, ces époux se firent donation mutuelle de tous leurs biens. (*Originaux en parchemin*). A cette époque, Jean-Christophe d'Argy était premier lieutenant de vaisseau au service de la compagnie des Indes-Orientales, et fut depuis capitaine de vaisseau. Un état de ses services, délivré à Lorient le 1er février 1772, constate qu'en douze campagnes qu'il fit depuis le 30 mai 1725, jusqu'au 8 septembre 1756, il comptait 250 mois et 20 jours d'embarquement. (*Orig. en pap.*). Jeanne-Renée de Coué, fondée de procuration générale de son mari, du 29 novembre 1745, constitua une rente de 30 livres au profit de l'église paroissiale de Pluvigner, par acte du 22 décembre 1748, puis une autre de 40 livres, en faveur de l'église paroissiale et chapelle Notre-Dame de Landaul, le 19 juin 1749, ces deux actes reçus par Girard, notaire de la baronnie de Lanvaux. (*Orig. en pap.*). Le 31 décembre 1748, la maison noble de Kergrois échut à cette dame par un partage définitif sous seings-privés, qu'elle fit avec son frère, Charles-Marie de Coué, chevalier, seigneur de Salarun. (*Orig. en pap.*). Jean-Christophe mourut à Kergrois le 22 octobre 1764. Sa veuve lui survécut 37 ans et décéda à Hennebon le 6 février 1802. L'inventaire des titres et papiers de sa succession fut fait le 2 juin suivant par Loher, notaire de la même ville. De leur mariage étaient provenus :

DE COUÉ : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 3 fleurs de lys de gueules.

1° René-Marie-Christophe, dont l'article suit;

2° Marguerite-Jeanne-Charlotte d'Argy, mariée, par contrat du 21 septembre 1763, passé devant Leborgne, notaire à Pluvigner, avec messire Vincent-Louis *de Lantivy*, chevalier, seigneur de Talhouet, du Breuil et autres lieux, fils d'Hervé de Lantivy, chevalier, seigneur de Talhouet, et de Jeanne le Baudoul du Baudorie. Marguerite-Jeanne-Charlotte d'Argy fut inhumée le 14 août 1788 dans la chapelle de la Trinité à Pontivy;

3° Marie d'Argy, née le 22 août 1745, baptisée le 27 novembre suivant, dans l'église de Riantec, évêché de Vannes, mariée, par contrat du 2 janvier 1795, passé devant Paullon, notaire à Pontivy, avec Jean-Marie *de la Villeloys*. (*Orig. en pap.*). Le 21 juin 1802, suivant acte passé devant Loher, notaire à Hennebon, elle fit un partage avec Mmes de Robien et Elisabeth-Marie d'Argy, ses sœurs, et Jeanne-Renée-Marguerite de Lantivy et Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy, ses nièces. (*Orig. en papier*);

4° Jeanne-Georgina d'Argy, religieuse le 15 octobre 1781;

5° Elisabeth-Marie d'Argy, née le 21 août 1757, baptisée en l'église de Pluvigner le 26 octobre de la même année, morte sans alliance;

6° Marie-Anne-Hyacinthe d'Argy, née le 2 février 1759, baptisée en l'église de Pluvigner le 8 mars suivant, mariée, par contrat du 12 mai 1781, passé devant Lelidant, notaire à Vannes, avec messire Denis-Louis *de Robien*, chevalier, seigneur de Loqueltas, de Couetsal et autres lieux. (*Orig. en pap.*).

XVIII. René-Marie-Christophe, comte D'ARGY, chevalier, seigneur de Lezevin, de Kergrois, de Roquenver, etc., né au Port-Louis, paroisse de Riantec, le 19 mai 1746, obtint avec sa sœur Marie des lettres de dispense d'âge, en la chancellerie de Bretagne, le 24 avril 1765. Il épousa, par contrat passé devant Aufray, notaire royal au Mans, le 22 mai 1790 (*orig. enpap.*), mariage célébré le 24 en l'église paroissiale de Saint-Pavin, Anne-Marthe-Adrienne DE NÉGRIER, baptisée en la paroisse de Saint-Pierre le Réitéré du Mans le 4 janvier 1763, décédée au Mans le 17 mars 1842, fille de messire-François-Gabriel de Négrier, chevalier, seigneur de la Guérivière, de Marigné, de la Vagotière, etc., conseiller en la

DE NÉGRIER : d'or, à 3 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

cour des monnaies de Paris, et de dame Adrienne-Marguerite Durand de Falguières. Ancien officier de marine, le comte d'Argy a fait dans la coalition bretonne la campagne de l'armée des princes; puis, à la dissolution de cette armée, il servit à celle de Condé. Il a été amnistié le 15 janvier 1803, après la pacification. Le 6 juillet de cette année, par acte passé devant Launay, notaire à Pontivy, il fit un accord avec madame de la Villeloys, sa sœur, touchant les successions de leurs père et mère. (*Orig. en pap.*). Le comte d'Argy est décédé à Paris le 11 juillet 1818. De son mariage sont issus :

1° Charles-Augustin, qui suit;

2° Alphonse-François-Adrien d'Argy, né à Farnham, comté de Surrey, en Angleterre, en 1797, ondoyé à Londres le 25 octobre de la même année, décédé au service à l'hôpital Saint-Louis (Sénégal), le 9 août 1818, sans s'être marié;

3° Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy, née à Auray, en Bretagne, le 13 mars 1791, mariée, le 22 août 1804, en l'église paroissiale de Saint-Michel de la Ferté-Saint-Aubin, avec Augustin-Louis, comte *de Talleyrand-Périgord*, (neveu du cardinal de Talleyrand-Perigord, archevêque de Paris), ancien ministre plénipotentiaire de France en Suisse, commandeur de la Légion-d'Honneur, grand-croix de l'ordre de la Fidélité de Bade, créé pair de France en 1815, fils de Louis-Marie-Anne, baron de Talleyrand-Périgord, maréchal-de-camp, ambassadeur extraordinaire de la cour de France à Naples en 1788, et de Louise-Fidèle Durand de Saint-Eugène-Montigny.

XIX. Charles-Augustin, comte D'ARGY, chef de nom et d'armes, né à Southampton, en Angleterre, le 12 mai 1795, baptisé en l'église de la Ferté-Saint-Aubin le 22 août 1804, entra au service au mois de mars 1810, et fut nommé page de l'empereur Napoléon en janvier 1811. Passé sous-lieutenant au 3e régiment de chevau-légers le 28 mars de la même année, il fut fait lieutenant et décoré au passage de la Bérézina (campagne de Russie).

Après la Restauration, le comte d'Argy fut nommé capitaine brigadier dans les chevau-légers de la garde du roi, le 1er juillet 1814. Le 10 octobre suivant, il fut fait capitaine commandant au 1er régiment des cuirassiers de la garde. Il suivit le roi à Gand et rentra avec Louis XVIII après les *Cent-Jours*. Il a été successivement breveté chef d'escadron le 1er juillet 1818, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 8 juillet 1825, officier de la Légion-d'Honneur le 30 octobre 1827 et lieutenant-colonel le 3 mars 1829. De son mariage, contracté le 15 avril 1828, avec Laurence-Victoire Besnard du Chesnay, sont issus trois fils et deux filles : Besnard du Chesnay:

1° Marie-Charles d'Argy, né le 27 janvier 1831 ;

2° Marie-Raoul d'Argy, né le 4 mai 1833 ;

3° Marie-Adalbert d'Argy, né le 13 décembre 1835 ;

4° Marie-Laurence-Gabrielle d'Argy, née le 24 septembre 1829 ;

5° Marie-Henriette d'Argy, née le 27 octobre 1844, baptisée le 1er septembre 1845. M. le comte de Chambord a été son parrain, représenté par M. le marquis de Dreux-Brézé.

BRANCHE DE LA COUR D'ARGY, *éteinte*.

XII. Christophe d'Argy, écuyer, seigneur en partie de la Cour de Mesvres et de la Cour d'Argy, était le troisième fils de François d'Argy, seigneur de Mesvres et de Baigneux, et de Marie Louau. Michel Louau, écuyer, seigneur de la Cour de Mesvres et de la Mallouère, n'ayant point d'enfants, et reconnaissant que ses neveux Jean d'Argy, le puîné, et Christophe, son frère, ne pourraient lui succéder dans ses biens en Blésois, conformément à la coutume, sans un rappel exprès à sa succession, déclara, par acte du 25 janvier 1567 (*v. st.*),

passé devant Jean Desrays, notaire royal juré à Tours, qu'il entendait que ses neveux pussent, au droit de leur mère, lui succéder dans sesdits biens du Blésois. (*Copie sur papier, collationnée par Boureau, notaire à Blois, le 5 septembre* 1667). Christophe intervint aux actes des 21 juin 1577 et 11 mars 1580, mentionnés à l'article de Jean d'Argy, l'aîné, seigneur de Mesvres, son frère. Dans ce dernier il est qualifié héritier de Louis Louau, écuyer, seigneur de la Cour de Mesvres. Christophe assista, le 21 novembre 1602, au contrat de mariage de Jean d'Argy, l'aîné, seigneur de la Jouberdière, son neveu, avec damoiselle Marie Savarre. Il avait épousé, par contrat du 2 décembre 1578, Gabrielle MOREAU, fille de Jacques Moreau, écuyer, seigneur du Feuillet, et d'Hélène de Maret de Montbarrot. Elle lui survivait en 1615, et l'avait rendu père d'un fils et de trois filles :

MOREAU : de gueules, à l'épée d'argent, garnie d'or, la pointe en bas.

1° Louis, Ier du nom, qui suit ;

2° Lancelonne d'Argy, mariée avec Claude *de Voisines*, écuyer, seigneur de Beauregard l'Aleu ;

3° Hélène d'Argy, mariée avec Claude *Maslon*, écuyer, seigneur de Juppeaux ;

4° Elisabeth d'Argy, mariée, par contrat du 29 novembre 1619, passé au lieu de la Cour d'Argy, devant Fariau, notaire de la châtellenie d'Onzain, avec Louis *de Houdan*, écuyer, seigneur des Landes, fils de feu Martin de Houdan, écuyer, seigneur des Landes, et de damoiselle Claude de Montdoucet, sa veuve. Elle fut assistée de son frère et de ses sœurs, de Jean d'Argy, seigneur de la Cour, et de Marie Savarre, sa femme, et de Jean d'Argy, seigneur de Néron. (*Fonds de d'Hozier*).

XIII. Louis D'ARGY, Ier du nom, chevalier, co-seigneur de la Cour de Mesvres et de la Cour d'Argy, seigneur du Beufvier, etc., capitaine d'une compagnie au régiment de Normandie, puis lieutenant de roi de la place et citadelle de Nancy, embrassa jeune la carrière des armes, et se trouva à plusieurs siéges et prises de places sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Ce dernier prince, en considération des

services et blessures du capitaine d'Argy, et particulièrement au siége de Saint-Jean-d'Angely, en 1621, lui fit une pension de 1500 livres par brevet de l'année 1622, et le nomma gouverneur de Bellegarde le 8 juillet 1625. Louis XIII ayant ordonné la suspension des pensions militaires qui ne seraient pas confirmées par de nouvelles lettres spéciales, excepta de cette suspension la pension dudit Louis d'Argy, seigneur de la Cour, par lettres patentes datées de Saint-Germain-en-Laye du 12 décembre 1632. (*Orig. en parch.*). Il fut nommé gouverneur de Lure, en Franche-Comté, le 10 juillet 1635. S. M., considérant la grande expérience que le seigneur de la Cour d'Argy s'était acquise au fait de la guerre, le nomma aide-de-camp dans son armée d'Allemagne, par brevet du 10 juillet de la même année 1635, et l'investit, sous le comte de Barrault, du gouvernement de la ville de Nancy et de la lieutenance générale en Lorraine, par commission du 20 novembre suivant. (*Originaux en parchemin*). Louis d'Argy conserva ce gouvernement jusqu'à sa mort. Il avait épousé, par contrat passé devant Jacques Barthélemy, notaire et tabellion juré de la châtellenie de Blois, le 15 janvier 1615, damoiselle Jacquette Ragueneau, qui lui survivait en 1652, alors remariée avec messire Honoré du Boutenay, chevalier, seigneur du Chastelier. Elle était fille de défunts noble Pierre Ragueneau et dame Marie Housset. (*Orig. en parch.*). Leurs enfants furent :

Ragueneau : d'azur, à 3 melons d'or.

1° Louis, IIe du nom, qui suit;

2° Pierre d'Argy, chevalier, seigneur de la Dalbène, né en 1632. Il était en 1652 sous la curatelle d'Esme de Taillevis, chevalier, seigneur de Chauffour et de Juppeaux;

3° Marie d'Argy, religieuse à Vendôme.

XIV. Louis d'Argy, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Cour d'Argy et d'Albarault, était lieutenant au régiment de Normandie, lorsqu'il épousa en premières noces, par contrat du 29 août 1636, damoi-

SAVARRE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même.

selle Marguerite SAVARRE, fille de Mathurin Savarre, écuyer, seigneur de Bosguillot, gentilhomme servant, chef du gobelet chez le roi. Louis d'Argy fit un partage avec son frère Pierre, par acte du 16 mars 1652, passé devant Pierre Ouzilleau, notaire royal au comté de Blois, résidant à la Tombe. Comme aîné, il eut la maison seigneuriale et fief de la Cour d'Argy, paroisses d'Onzain et de Monteaux, ainsi que le fief du Petit-Vauliard, le tout mouvant de la seigneurie de Chaumont-sur-Loire, et en outre la moitié des autres domaines nobles, cens, rentes et autres droits seigneuriaux. (*Orig. en parch.*) Il s'allia en secondes noces, par contrat du 3 juin 1663, passé devant Mathurin Gastineau, notaire royal à Blois, avec damoiselle Elisabeth HAZON, veuve de messire Joachim de Bruet, chevalier, seigneur de Chivray. (*Orig. en parch.*). Il eut pour enfants :

HAZON :

1° N... d'Argy, seigneur de la Cour d'Argy, capitaine au régiment de Blésois ;

2° Deux filles, l'une religieuse, l'autre pensionnaire à l'hôpital de la Charité à Tours.

BRANCHE DE PONS, *éteinte.*

X. Jean D'ARGY, le jeune, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pons, de Couasnay, de la Grange-Hoquet, de la Gibaudière, de la Tour-Sibylle, etc., fils puîné de Pierre Ier d'Argy, seigneur de Mesvres et de Venotte Barbin, fit un accord, le 7 novembre 1470, avec Jean d'Argy, seigneur de Mesvres, son frère aîné, et Perrine d'Argy, sa sœur, qui lui firent abandon pour son droit dans les successions paternelle et maternelle de tout ce qui pouvait leur revenir dans celle de Jean Barbin, seigneur de Puygarreau ; et, par acte du même jour, il céda le fief de Lestang de Chantereine et la métairie de la Gibaudière, près Loches, à Jean de Sorbiers et à ladite Perrine d'Argy, sa

femme, en compensation de ce qu'ils pouvaient prétendre dans les meubles et acquêts dudit Jean Barbin. Jean d'Argy, le jeune, est qualifié écuyer, licencié en lois, écolier et étudiant en l'université de Poitiers (mêmes qualités dans les actes du 7 novembre 1470), dans des lettres-royaux qu'il obtint le 23 septembre 1474, comme fils de feu Pierre d'Argy et de Venotte Barbin, pour faire assigner Renaud de Sorbiers, écuyer, seigneur des Pruneaux. second mari de cette dame (qui avait donné sa fille Perrine d'Argy, portent les lettres, à Jean de Sorbiers, fils de Renaud), lequel avait cédé audit Jean d'Argy tous ses droits dans les successions de Jean Barbin, seigneur de Puygarreau, et de Françoise Gillier, sa femme, dame de Pons. Jean d'Argy fit hommage au roi pour la terre de Pons le dernier février 1475. (*Preuves de Bernard Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de France, pour l'ordre du Saint-Esprit, en* 1688, *à la Biblioth. royale*). Le 17 février 1488 (*v. st.*), Jean d'Argy transigea avec Mathurin Barbin, fils et héritier de feu Blanc Barbin, touchant les mêmes successions de Jean Barbin et damoiselle Françoise Gillier, lesquels, durant leur communauté, avaient acquis les lieux et hôtels de Pons, Chantereine, la Gibaudière et la Grange-Hoquet. (*Titres de la maison de Sorbiers*). Le 5 février 1496 (*v. st.*), Jean d'Argy, seigneur de Pons, avoua tenir à foi et hommage simple de l'abbaye de Villeloin, les fiefs, terre et seigneurie appelé le fief Sabart (la Sabardière), situé au village de Longny, paroisse de Genillé (*vol.* 678 *de Gaignières*, *p.* 70). Le 27 juin 1502, Pierre de Beauvollier, écuyer, comme fondé de procuration de Jean d'Argy, seigneur de Pons, et de Jean de Sorbiers, seigneur des Pruneaux, fit sommation à Jean d'Argy, seigneur de Mesvres, leur frère et beau-frère, de leur délaisser leur part de la succession de Mathurin Barbin, écuyer, seigneur de la Tour-Sibylle, leur cousin germain. (*Recueil de du Chesne*, t. 56, p. 350 et suiv.). Jean

d'Argy mourut le 3 avril 1505, et fut inhumé dans l'église des Franciscains de Loches. Son inscription en cette église le rappelle avec les qualités de chevalier, seigneur de Pons et de la Tour-Sibylle, chambellan du roi Louis XII, et père de François d'Argy. (*Vol.* 678 *de Gaignières*, *fol.* 285; *vol.* 777, *fol.* 32). Il avait épousé damoiselle Louise DE CHAILLY DES BORDES, rappelée comme défunte, en 1492, dans le contrat de mariage de Jeanne d'Argy, sa fille, et dans les quartiers de Hugues d'Argy, son petit-fils, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1547. Jean d'Argy en avait eu, entre autres enfants :

DE CHAILLY :

1° François, dont on va parler ci-après;

2° Jeanne d'Argy, mariée, par contrat du 11 mars 1492 (*v. st.*), en présence et du consentement de Jean d'Argy, seigneur de Pons, son père, et de Francois d'Argy, son frère, avec Hector *de la Brosse*, écuyer, seigneur de Saint-Christophe en Bardelle, en présence et du consentement d'Antoine de la Brosse, écuyer, seigneur de Feins, son frère aîné. Jean de Menou, seigneur du Mée, et Jean de Sorbiers, seigneur des Pruneaux, y assistèrent comme témoins. (*Vol.* 678 *de Gaignières*, *p.* 585, 586; *Titres de la maison de Sorbiers*). Il est provenu de ce mariage :

Antoine de la Brosse, écuyer, seigneur de Saint-Christophe en Bardelle qui, par acte du 14 septembre 1524, signé Rain, notaire à Loches, ratifia les ventes par lui précédemment faites à François d'Argy, son oncle, seigneur de Pons, de tous ses droits du chef de Jeanne d'Argy, sa mère, dans les successions de Jean d'Argy et Louise de Chailly, leurs père et mère. (*Preuves du maréchal de Bellefonds*). Il s'allia avec Marguerite *de Brisay de Villegongis*;

3° Roberte d'Argy, mariée avec Jean *Hubailles*, écuyer, seigneur de la Couture. (*Les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, quartiers de Roland du Beotloy, reçu en* 1568 *au prieuré d'Aquitaine*).

XI. François D'ARGY, écuyer, seigneur de Pons, de Couasnay, de la Gibaudière, des Bordes, etc., fit hommage lige au roi, au nom de son père, le 18 janvier 1499, pour la terre et seigneurie de Pons. (*Preuves*

du maréchal de Bellefonds). François d'Argy fut présent le 11 mars 1503, au contrat de mariage de Catherine de Sorbiers, sa cousine germaine, avec François Gentil, écuyer, seigneur de Laviz (*Titres de la maison de Sorbiers*). Le 18 novembre 1505, François d'Argy assista à une assemblée de parents pour l'élection d'un curateur à Antoine de la Brosse, seigneur de Saint-Christophe, son neveu. (*Titres de la maison de Sorbiers*). François d'Argy épousa, par contrat du 4 mai 1512, signé Bizoton, notaire, damoiselle Georgette DE NORROY, fille de François de Norroy, écuyer, seigneur de Lestang et de Marie de Bezille, fille de François de Bezille, seigneur de Bussières, et de Françoise de Forest, gouvernante du dauphin. (*Quartiers de Hugues d'Argy pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. prieuré d'Aquitaine, p.* 164, *à la Bibliothèque de l'Arsenal*). François d'Argy fit hommage au roi pour les seigneuries de Pons et de Couasnay le 11 juin 1515; et, le 3 juillet de la même année, Emar Guérin, écuyer, lui fournit l'aveu de son hôtel de la Broardière, mouvant de la seigneurie de Pons, acte signé de Choisy, notaire à Montrésor, (*Preuves du maréchal de Bellefonds*). François d'Argy mourut le 8 avril 1527, et fut inhumé dans l'église des Franciscains de Loches. (*Vol.* 677 *de Gaignières*, fol. 285 et *vol.* 777, fol. 32). Il avait eu de Georgette de Norroy :

DE NORROY : d'argent, à la fasce de gueules, sommée d'un lion issant de sable.

1° René, Ier du nom, qui suit;

2° François d'Argy, écuyer, seigneur de la Gibaudière, marié avec Claude *Tissart* (des seigneurs de la Guespière, près d'Amboise), fille de Philibert Tissart, seigneur de Mauny et de la Gertraude, contrôleur général des finances en Bretagne, et d'Anne de Cardonne d'Azay. François d'Argy fit un partage avec son frère René en 1545 et reçut de lui un supplément de partage le 21 décembre 1561. Un arrêt du grand conseil, du 4 novembre 1563, obligea Jean Voyer, seigneur de Paulmy, comme tuteur et curateur des enfants de feu René du Puy, seigneur de Baigneux, de garantir à François d'Argy et à sa femme les dîmes de Saint-Remy, cens, rentes et autres choses contenues au contrat de vente consenti par François du Puy et Anne de Montigny, sa

femme, et Philippot Tissart, le 6 avril 1518. Comme héritiers de Joachim Tissart, François d'Argy et sa femme obtinrent du grand conseil, le 4 janvier 1567, un arrêt contre Bertrande du Puy, dame de Baigneux, femme de René de Benay, seigneur de la Fontaine, et héritière de René du Puy, enjoignant de leur payer certaines sommes en liquidation de succession et dommages-intérêts. (*Orig. en papier à la Biblioth. royale*). François d'Argy eut de Claude Tissart, entre autres enfants :

Claude d'Argy, mariée avec René *du Breuil*, chevalier, seigneur de Liré et de la Mauvoisinière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. (*Quartiers de Jean de la Bourdonnaye, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 27 mai 1661, prieuré d'Aquitaine, p. 716, à la Biblioth. de l'Arsenal*);

3° Hugues d'Argy, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1547. (*Ibid.*, p. 164 ; *Hist. de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, édit. de 1753, in-12, t. VII, p. 333);

4° Jean d'Argy, religieux et chambrier du monastère de Villeloin ;

5° Damienne d'Argy, mariée, en 1538, avec Jacques *de Gousson*, écuyer, fils aîné d'Antoine de Gousson, écuyer, seigneur du Mein. Son frère, René d'Argy, promit de lui payer 2800 livres pour tout ce qu'elle pouvait prétendre dans les successions de François d'Argy et de Georgette de Norroy, leurs père et mère. (*Preuves du maréchal de Bellefonds*)

6° Françoise d'Argy, confirmée prieure de Rives, ordre de Fontevrauld, le 19 août 1567. (*Cop. du cartul. fol. 155*);

7° Louise d'Argy, reçue religieuse à Fontevrauld le 15 novembre 1556.

DE QUINCAMPOIX : d'argent, à 3 jumelles de gueules.

XII. René D'ARGY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pons, des Bornais, de Launay-Loquin, de l'Isledon, de la Sabardière, de la Grange-Hoquet, etc., épousa, par contrat du 27 juillet 1539, signé Paillet, notaire à Montargis, damoiselle Renée DE QUINCAMPOIX, dame de l'Isledon, fille de feu Claude de Quincampoix, écuyer, seigneur de l'Isledon et de damoiselle Jeanne de Rivaudes, en présence et par l'avis de cette dame, de Louise de Ponnard, veuve d'Edmond, seigneur d'Egreville, de Louis de Quincampoix, écuyer, seigneur des Mées et Jean de Quincampoix,

écuyer, seigneur de Montigny, ses oncles paternels, de Robert de Rivaudes, écuyer, seigneur de Menneville, son oncle maternel, et de Jean, seigneur de Rivaudes, son cousin germain. (*Preuves du maréchal de Bellefonds*). Par acte du 14 avril 1545, signé Lestenous, notaire à Sainte-Maure, René d'Argy fit hommage à Marie de Rohan, veuve de Louis de Rohan, baron de Sainte-Maure, pour la seigneurie de la Grange-Hoquet. (*Ibid.*). Le 22 mars 1546, acte signé Dubois, notaire à Loches, René d'Argy donna à François d'Argy, son frère, procuration pour se faire rembourser, sur la vente des biens de Hugues d'Argy, la somme qu'il avait avancée pour sa réception dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le 23 février 1551, René d'Argy fit aveu au cardinal de Lenoncourt, abbé de Villeloin, de la Sabardière, *alias* du fief Sabart, situé paroisse de Genillé et comprenant 23 feux. (*Vol.* 678 *de Gaignières*, fol. 317). Le 14 octobre 1557, par acte passé devant Chesneau, notaire à Loches, Renée de Quincampoix, veuve de René d'Argy, fit offre de faire hommage au roi pour les fiefs et seigneuries de Pons et de Couasnay, mouvants de S. M. à cause du château de Loches. (*Ibid.*). Le 9 octobre 1559, elle comparut, représentée par Pierre Houdry, son fondé de pouvoir, à la publication des coutumes de Touraine. (*Coutumier général*, par Bourdot de Richebourg, t. IV, p. 680). Du mariage de cette dame et de René d'Argy, sont provenus :

1° Claude d'Argy, chevalier, seigneur de Pons, du grand et du petit Couasnay, de la Tour de Saint-Bonnet, etc., né en 1547. Elevé enfant d'honneur du roi Charles IX, il fut chevalier de son ordre, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances. Le 21 février 1570, il nomma à la chapelle du château de Pons François Paulmier, qui reçut ses provisions d'Antoine Ysoré, prêtre, prieur de Loches et vicaire général de l'archevêché de Tours. (*Orig. en parchemin à la Biblioth. royale*). On conserve dans le même dépôt deux quittances qu'il donna au trésorier des guerres les 5 juin 1576 et 10 mars 1578, comme guidon de la com-

pagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi sous la charge du marquis de Villars (Honorat de Savoie), amiral de France. La première est scellée de son sceau en placard, où l'écu est chargé de 5 *trangles* ou *burelles*. Il vivait encore le 29 juillet 1606, époque à laquelle il fit hommage au roi pour la terre et seigneurie de Pons et le grand et le petit Couasnay. Claude d'Argy était alors gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV. (*Chambre des comptes de Paris, reg.* 352, *pièce* 7). Il avait épousé Hilaire *Gastineau*, dame de Saint-Bonnet, fille de René Gastineau et de Françoise de Villequier, et petite-fille de Louis Gastineau, seigneur de Saint-Bonnet et de Gabrielle de Villiers l'Isle-Adam, celle-ci fille d'Antoine de Villiers, chevalier, seigneur de l'Isle-Adam et de Marguerite de Montmorency. (*Rec. de du Chesne, t.* 37, *p.* 57, *t.* 41, *pp.* 41 et 45). Hilaire Gastineau mourut sans enfants au mois de mars 1615. Elle eut pour héritiers du côté paternel, Gabriel Gastineau; du côté de Gabrielle de Villiers, Louise de Menou; du côté maternel, Catherine de Villequier, femme de Jacques d'Aumont, seigneur de Chappes. (*Ibid.*);

2° René, IIe du nom, qui suit;

3° Claude d'Argy, mariée, le 14 mai 1560, avec Jean *d'Argy*, écuyer, seigneur de Mesvres;

4° Marguerite d'Argy, mariée, par contrat passé au château de Loches, sous le scel royal de cette ville, le 18 juin 1570, avec Renée *de Renty*, seigneur de la Bulière et de Thoriau, près Châteaudun, en présence de Jean de Norroy, chevalier, seigneur de Lestang, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jean d'Argy, prieur de Brauliers, proches parents de la future. (*Copie sur papier collationnée par Jacques Duru, notaire à Moras, le* 14 *février* 1665);

5° Charlotte d'Argy, prieure de l'Encloître de Gironde, ordre de Fontevrauld, le 27 avril 1591. (*Cartul. de Fontevrauld, cop., fol.* 455);

6° Une autre fille, religieuse.

XIII. René D'ARGY, IIe du nom, chevalier, seigneur des Bornais et de Chamberlin, est cité par l'abbé de Marolles, p. 39 de ses *Mémoires*, comme l'un des plus sages gentilshommes de son temps. Il fut nommé capitaine d'une compagnie de 200 hommes de pied dans le régiment de Lancosme, par commission du 30 juin 1580. Il épousa, par contrat du 7 août 1589,

passé devant Lavarenne, notaire à Valençay, Marie DE PRÉVILLE, fille de feu Claude de Préville, écuyer, seigneur de Châteaulandon, et de Renée de Rouy. (*Preuves du maréchal de Bellefonds*). Le 7 juillet 1592, suivant acte signé Robert, notaire à Loches, Claude et René d'Argy, frères, et Claude d'Argy, leur sœur, veuve de Jean d'Argy, seigneur de Mesvres, partagèrent la succession de Renée de Quincampoix, dame de l'Isledon, leur mère. (*Ibid*). En 1614, René d'Argy, seigneur de Pons, fut député de la noblesse des bailliages de Touraine et d'Amboise aux états-généraux tenus à Paris. Lui et Marie de Préville, sa femme, fondèrent, dans l'église des Cordeliers de Loches, une chapelle qu'ils dotèrent de 30 livres de rente, à la charge par les religieux de dire à perpétuité une messe basse tous les jeudis de l'année, et une grande messe à diacre et sous-diacre et un *libera*, les 28 octobre et 24 décembre. (*Vol.* 777 *de Gaignières*, *p.* 32). Leurs enfants furent :

DE PRÉVILLE : d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 annelets d'or.

1° Gilles, qui suit ;

2° Claude d'Argy, mort à 26 ans, non marié ;

3° Anne d'Argy, mariée, par contrat du 24 janvier 1618, avec René *Gigault*, chevalier, seigneur de Bellefonds, du Chassin, de Marennes, etc., (oncle à la mode de Bretagne du maréchal de Bellefonds), fils de Jean Gigault, seigneur de Marennes, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi, et de Madeleine de Sigogné. Anne d'Argy était veuve en 1649, et ne vivait plus en 1662. C'est par suite de ce mariage que la terre de Pons passa dans la maison Gigault de Bellefonds (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 595) ;

4° Marie d'Argy, mariée, par contrat passé devant Haucour, notaire à Genillé, le 6 juillet 1626, avec Gaspard *de Maussabré*, chevalier, seigneur de la Sabardière, paroisse de Nouan (terre différente de celle de même nom, possédée par la maison d'Argy et située dans la paroisse de Genillé), de Bussière, des Genets, etc., fils de Gilbert de Maussabré, chevalier, seigneur de la Sabardière et de Bussière, et de Gilberte de Saint-Yrier.

XIV. Gilles D'ARGY, chevalier, seigneur de Pons,

des Bornais, de Chamberlin, de la Mousselière, de la Sabardière, des dîmes de Bellefonds, etc., partagea, le 2 juillet 1629, avec messire René Gigault, chevalier, seigneur de Bellefonds et du Chassin, à cause d'Anne d'Argy, sa femme, et messire Gaspard de Maussabré, chevalier, seigneur de la Sabardière, intervenant au nom de Marie d'Argy, son épouse, les successions de René d'Argy et de Marie de Préville, leurs père et mère; et celle de Claude d'Argy, frère puîné de Gilles. Ce dernier fit foi et hommage au bureau des finances à Tours, pour la seigneurie de Pons, et fut maintenu dans sa noblesse en 1635, par M. d'Estampes, commissaire départi pour le régalement des tailles en Touraine. (*Fonds de d'Hozier*). Il vécut jusqu'en 1662 et ne laissa point de postérité. Sa succession passa aux enfants de ses sœurs. C'était un gentilhomme de beaucoup d'esprit (*Mémoires de l'abbé de Marolles*, p. 85).

BRANCHE DU HAUT-TENEUIL, SEIGNEURS DE MANNE, *éteints*.

DE SAZILLY : d'azur, à 2 léopards de sable, lampassés et armés de gueules.

X. Antoine D'ARGY, Ier du nom, écuyer, fils puîné de Pierre d'Argy, chevalier, seigneur de Mesvres et de Vepotte Barbin, passa une transaction avec Jean d'Argy, seigneur de Mesvres, son frère aîné, et Perrine d'Argy, leur sœur, femme de Jean de Sorbiers, seigneur de la Lande, le 7 novembre 1470. (*Titres de la maison de Sorbiers*). Antoine d'Argy épousa le 3 janvier 1473 (*v. st.*), damoiselle Catherine DE SAZILLY (anciennement *de Sazillé*), fille de Tristan de Sazilly, écuyer, seigneur de la Cour d'Anon, et de damoiselle Marguerite Postel. Antoine d'Argy, qualifié seigneur de Teneuil, le 20 juillet 1480, et son frère Guillaume, après avoir reçu cette terre de Jean, leur frère aîné, pour leur part dans les biens de leur famille, en avaient fait entre eux le partage. Le 20 août 1491, suivant acte passé devant Planche, notaire à l'Isle-Bouchard, Antoine et Guillaume firent

un dernier partage des hommages et redevances de cette seigneurie. Parmi les vassaux nobles d'Antoine d'Argy, se trouvait Jean d'Availloles, écuyer, seigneur de Roncée, et parmi ceux de Guillaume d'Argy figurent la dame de Jaulnay et Joachim de Pennard, écuyer, seigneur de Terrefort. Ce partage fut fait en présence de Jean d'Argy, seigneur de Mesvres, de Tristan de Sazilly, écuyers, de Jean du Pré, et de son fils, messire Jean du Pré, prêtre. (*Orig. en parchemin*). Le 14 décembre 1491, par acte passé devant Dufour, notaire de la cour du roi à Chinon, Antoine d'Argy, seigneur de Teneuil et Catherine de Sazilly, son épouse, abandonnèrent à noble Marquis de Sazilly, frère aîné de Catherine, moyennant une rente annuelle de 20 livres tournois, des héritages à eux échus de la succession d'Antoine Postel, chevalier, seigneur des Broches et de la Revetison-Chabot, oncle de la dame d'Argy, qui en était héritière en partie, à cause de sa mère Jeanne Postel, sœur dudit chevalier. (*Orig. en parch.*). Antoine d'Argy rendit aveu au seigneur de l'Isle-Bouchard le 7 janvier 1497 (*v. st.*). Ses enfants furent :

1° Antoine, IIe du nom, qui suit :

2° René d'Argy, écuyer, co-seigneur de Teneuil en 1514. Il rendit un hommage le 18 décembre 1520 ;

3° Guillaume d'Argy, écuyer, co-seigneur de Teneuil. Le 2 juillet 1523 il rendit un hommage au nom de damoiselle Mathurine de Sangon, veuve de Jean Louau, pour des héritages situés dans la paroisse de Caugé. (*Vol 678 de Gaignières*, p. 335). Un acte rendu en la justice de l'Isle-Bouchard le 9 février 1542, l'institua curateur des enfants de son frère Antoine. Il mourut sans postérité ;

4° François d'Argy, écuyer, qui, assisté de son frère René, co-seigneur de Teneuil, épousa, par contrat du 4 avril 1514 avant Pâques, passé devant Bournete, notaire à Nouâtre, damoiselle Marie *de la Barre*, fille de feu, noble homme Ambroise de la Barre, écuyer, seigneur du Pin, et de damoiselle Renée de Mondion, dame de la Pommeraye, assistée de sa mère, d'Achille de Mondion, écuyer, seigneur de Brou et de Joachim de Mondion, écuyer, seigneur de la Filletière, oncles de la future. (*Orig. en papier*);

4° Antoinette d'Argy, femme d'Archambaud *de la Courcelle*, écuyer, vivant en 1529.

Doré : de gueules, à la fasce d'or, chargée de 3 étoiles de sable et accompagnée de 3 annelets d'or.

XI. Antoine D'ARGY, IIe du nom, écuyer, seigneur du Haut-Teneuil, épousa damoiselle Catherine DORÉ, fille de Louis Doré, écuyer, seigneur du Puydoré, et de Marguerite de Rouy. Le 7 avril 1518, par acte passé devant Bodin, notaire, Antôine d'Argy donna quittance de partie de la dot de cette dame à Louis Doré, écuyer, seigneur du Puy. Hector d'Availloles, écuyer, seigneur de Roncée, avait acquis divers héritages dans la mouvance de Teneuil. Il s'éleva à cette occasion un conflit ou combat de fief entre Antoine d'Argy et son cousin, René d'Argy, co-seigneur de Teneuil, chacun réclamant la mouvance des biens acquis. Entre autres choses, René d'Argy réclamait le droit de joyeux aides pour le mariage de sa sœur ainée. De son côté, Hector d'Availloles protestait contre l'usurpation faite à son préjudice, par René d'Argy et sa femme, d'un banc qui lui appartenait dans l'église de Teneuil. Ce différent fut terminé par une sentence arbitrale rendue à l'Isle-Bouchard, le 22 septembre 1529, par Gabriel Baraton, chevalier, seigneur de Montgomier, Odet de Chazerat, chevalier, seigneur de Grandeffe, et Antoine le Bascle, écuyer, seigneur du Puy-Bascle. (*Copie sur papier coton, collationnée le* 2 *septembre* 1533, *par Jean de la Barre, écuyer, licencié en lois, lieutenant à Chinon pour le bailli de Touraine*). Le dernier acte qu'on ait d'Antoine d'Argy est du 6 juin 1536. C'est une vente faite par lui à Antoine le Blanc, praticien à l'Isle-Bouchard, d'une rente d'un septier de froment, mesure de Teneuil. (*Copie collationnée par Chardon, garde du sceau à l'Isle-Bouchard, le* 20 *juin* 1604). Il avait eu de son mariage avec Catherine Doré :

1° Jean, IIe du nom, qui suit ;

2° Pierre d'Argy, écuyer, co-seigneur de Teneuil ;

3° Guillaume d'Argy ;

4° François d'Argy.

XII. Jean D'ARGY, IIe du nom, écuyer, co-seigneur du Haut-Teneuil et de la Couture, rendit hommage pour la moitié de cette terre, à M. de la Trémoïlle, baron de l'Isle-Bouchard, les 23 avril 1546 et 23 août 1559. Jean d'Argy était archer de la garde du roi Charles IX, sous la charge du sénéchal d'Agénais. Le roi lui donna des lettres de sauvegarde pour lui, sa femme et ses enfants, le 12 février 1562. (*Copie sur papier coton, collationnée le* 13 *mai* 1563). Par acte rendu en la justice de Chinon le 19 janvier 1572, Jean d'Argy fut autorisé à suivre dans sa maison de Teneuil le libre exercice de la religion prétendue réformée, suivant l'édit de pacification. (*Orig. en pap.*). Il fit diverses acquisitions d'héritages les 24 août 1568, 7 mai 1571, 12 avril 1573 et 20 janvier 1574; fut témoin d'un contrat d'acquêt passé le 16 septembre 1573 au profit de Catherine de Gueffron, veuve de Jean de Vaucelles, écuyer, seigneur de la Bussonnière; plaidait, le 6 juin 1575, pour un droit de retrait féodal qui lui était dû, et échangea quelques propriétés les 15 juillet 1573 et 11 décembre 1575. (*Orig. en parchemin*). Jean d'Argy vivait encore en 1581 et mourut avant 1585. Il avait épousé damoiselle Anne DE GUEFFRON, à laquelle il fut fait remploi de quelques biens pour son douaire, par acte du 23 juillet 1598, signé David. (*Orig. en pap.*). Anne de Gueffron mourut après l'année 1604. Jean d'Argy en avait eu quatre fils et deux filles : DE GUEFFRON :

1° Louis, dont l'article suit;

2° Philippe d'Argy, écuyer, co-seigneur du Haut-Teneuil. Il se trouvait engagé dans une affaire d'honneur avec Gui Pierres, écuyer, seigneur de la Bonninière, Jean Rousseau, écuyer, seigneur de Charlis, et Hélie de la Forest, écuyer, seigneur de la Forge, lors d'une assignation qui leur fut donnée le 7 mai 1598 par le duc de Bouillon, maréchal de France, pour comparaître devant lui au sujet de cette affaire. (*Orig. en pap.*). Le 18 juillet 1601, suivant acte signé Admirault, Anne de Gueffron céda à Philippe d'Argy les biens qu'elle avait reçus en remploi de dot (*Id.*). Susanne d'Argy, sa sœur, veuve d'Antoine Mereau, lui vendit des héritages qu'elle avait recueillis de la succession

de ladite Anne de Gueffron, leur mère. L'acte de cette cession fut passé devant A. Borgueil, notaire à Chinon, le 7 décembre 1617. (*Orig. en parch.*); Philippe d'Argy mourut en 1643, à Sédan. Son petit neveu Jean d'Argy, qu'il avait institué son exécuteur téstamentaire, fonda de sa procuration, devant David de Guillon, écuyer, sieur de Real, bailli des souverainetés de Sédan et de Raucourt, le 2 avril 1645, Salomon d'Argy, son père, héritier de Philippe, pour la délivrance des legs qui eut lieu le 24 du même mois, à Jean d'Argy, seigneur de Vaubruère, Susanne d'Argy, fille de feu Louis, Catherine de la Rochefoucauld, fille de feu Cosme de la Rochefoucauld, et à damoiselle Renée d'Argy, veuve de Joseph Gastineau, à chacun desquels il avait légué 1000 livres. (*Orig. en pap. signé Ostome, greffier*);

3° Salomon d'Argy, écuyer, } vivants en 1581;
4° Pierre d'Argy, écuyer, }

5° Susanne d'Argy, mariée par contrat passé devant Admirault, notaire, le 5 juillet 1595, avec Antoine *Mereau*, écuyer, sieur de Beauvoir, contrat rappelé dans une transaction que Susanne d'Argy passa avec son frère Louis, devant Perne, notaire de la baronnie de l'Isle-Bouchard, le 20 février 1597, au sujet des biens qui avaient été constitués à cette dame par Anne de Gueffron, sa mère. (*Orig. en parchemin*);

6° Charlotte d'Argy. Elle transigea sur partage avec son frère aîné le 18 mai 1598. (*L'Hermite-Souliers*).

XIII. Louis D'ARGY, écuyer, seigneur du Haut-Teneuil en partie, et de la Couture, gouverneur de Chaumont-sur-Loire, embrassa de bonne heure la carrière des armes. Il était gendarme de la garde du roi, lorsqu'il épousa, par articles sous seings privés du 11 avril 1581, damoiselle Gabrielle DU PIN, nièce et assistée de Charles du Pin, écuyer, seigneur de la Brunetière, contrat visé dans une sentence de maintenue de noblesse rendue en sa faveur par les officiers du grenier à sel de Loudun, le 3 février 1609. (*Orig. en pap.*). Louis d'Argy rendit hommage, en 1585, à M. de la Trémoïlle, baron de l'Isle-Bouchard. M. de Villequier attesta ses services comme homme d'armes de sa compagnie, les 21 janvier et 4 août 1586. Le roi de Navarre (depuis Henri IV), par lettres datées de Loudun le 27 février 1589, prit sous sa sauve-

DU PIN : d'argent, au pin terrassé de sinople, fruité d'or.

garde Louis d'Argy et exempta du logement des gens de guerre ses terres et seigneuries de Teneuil et de la Couture, à la charge par lui de faire mettre aux entrées et avenues de sa maison de Teneuil les pannonceaux de ce prince. Ces lettres portent que si aucuns du parti du roi de Navarre se trouvaient surpris et pressés par les ennemis, ils pourraient se retirer jusque sur les contre-escarpes et dans les fossés de ladite maison, et seraient favorisés des murailles. (*Orig. en pap. coton*). Louis d'Argy fut nommé capitaine et gouverneur de la maison forte et châtellenie de Chaumont, après le décès de M. de Rully, par lettres données à Gaillon le 5 décembre 1593, par Henri de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France. Des lettres de Henri IV, du lendemain 6, confirmèrent cette nomination. (*Orig. en parch.*). On voit, par des lettres du duc de Bouillon du 20 janvier 1599, que le capitaine de Teneuil avait été fait prisonnier par les ennemis du roi tenant garnison à Mirebeau. De son côté, Louis d'Argy avait fait prisonnier le capitaine de la Forge qui tenait le parti de la ligue. Le maréchal mande au premier huissier ou sergent requis, que le capitaine de la Forge soit assigné avec ses cautions pour le payement de 250 écus que lui réclamait le seigneur de Teneuil. (*Orig. en pap.*). Louis d'Argy fit foi et hommage à la baronnie de l'Isle-Bouchard les 2 août 1597 et 20 juin 1601. Louis et Philippe d'Argy, frères, Anne de Gueffron, leur mère et autres co-intéressés, firent faire le procès-verbal d'arpentage de la Frêche des Fagus suivant acte du 4 mars 1604, signé Catherin Leconte, notaire et arpenteur. (*Orig. en pap.*). Louis d'Argy a eu de Gabrielle du Pin, qui lui survivait en 1634 :

1° Salomon, dont on va parler ;

2° Jean d'Argy, écuyer, seigneur de Vaubruère. Lui et son frère aîné furent maintenus dans leur noblesse par sentence rendue en l'élection de Mirebeau le 1er juin 1634. (*Orig. en parch. signé Rabaud, greffier*). Les deux frères eurent acte de la représentation de leurs titres de noblesse par ordonnance de messires Jean d'Estampes, chevalier,

seigneur de Valençay, conseiller d'état, intendant de Touraine, et Jérôme de Bragelongne, conseiller de la cour des aides de Paris, commissaires généraux députés par le roi pour le régalement des tailles en la généralité de Tours, du 22 mars 1635. (*Orig. en pap.*). Jean d'Argy, seigneur de Vaubruère, fit un échange d'héritages par acte du 17 septembre 1647, signé Tayet, notaire. (*Orig. en parchemin*);

3° Gabriel d'Argy, écuyer, seigneur de la Châtigneraye. Représenté par Samuel Prévost, son beau-frère, il transigea avec ses frères et sœurs sur la succession de leur père, par acte passé devant Lecoindre, notaire du duché de Richelieu, le 16 juin 1634. (*Orig. en parch.*);

4° Philippe d'Argy, mariée avec Samuel *Prévost*, écuyer, seigneur de la Marsaudière;

5° Susanne d'Argy. Elle vivait en 1645;

6° Louise d'Argy;

7° Renée d'Argy, mariée avec Joseph *Gastineau*, écuyer, seigneur de la Fuye. Il transigea avec Salomon d'Argy, son beau-frère, par acte du 8 août 1618, signé le Bourguignon, notaire à l'Isle-Bouchard, touchant les successions de Louis d'Argy et d'Anne de Gueffron, sa mère. (*Orig. en pap.*). Renée d'Argy était veuve en 1645.

XIV. Salomon D'ARGY, écuyer, seigneur du Haut-Teneuil, servit pendant un an à la garde de la ville et du château de Saumur, sous le gouvernement de Philippe de Mornay, chevalier, seigneur du Plessis-Marly, conseiller du roi en ses conseils, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et surintendant de la maison et couronne de Navarre, suivant un certificat de ce seigneur daté de Saumur le 19 avril 1611. (*Orig. en parch. scellé en placard*). Le 20 juillet 1618, par acte signé le Bourguignon, notaire, il fut fait état des biens successifs à partager entre Salomon d'Argy et ses puînés. (*Orig. en pap.*). Salomon fit un accord avec Daniel Planchot, fermier de la seigneurie de Teneuil, par acte reçu par Joyet, notaire à l'Isle-Bouchard le 12 novembre 1634, et passa un contrat de vente le 4 décembre 1637 devant Roy, notaire à Parthenay. (*Originaux*). Comme co-héritier de Philippe d'Argy, son oncle, il fit un

transport de 1200 livres tournois par contrat du 6 février 1645, passé devant du Cloux, notaire à Sédan. (*Orig. en parch.*). Salomon d'Argy avait été maintenu dans sa noblesse par sentence de MM. du Chesneau et Drouin, commissaires royaux sur le fait des francs-fiefs, du 17 avril 1641. Il avait épousé, par contrat du 16 novembre 1614, passé devant Pélisson, notaire, damoiselle Eléonore CHAPELAIN, fille d'Olivier Chapelain, écuyer, seigneur de Perdandale, et de damoiselle Marie Maugean. De ce mariage sont issus :

CHAPELAIN : d'azur, au chevron d'argent, chargé de 2 levrettes affrontées de sable.

1° Jean, IIIe du nom, qui suit ;

2° René d'Argy, écuyer, co-seigneur du Haut-Teneuil. Par acte daté de Vic, en Lorraine, le 12 novembre 1635, Jacques de Beauvau, baron de Saint-Cassien, capitaine de la compagnie de 200 hommes d'armes de la reine mère, et lieutenant-général en Poitou et Loudunois, certifie que René d'Argy a fidèlement servi le roi sous sa charge, tant en la présence de Sa Majesté à Saint-Mihiel et Bar, que dans les armées commandées par le duc d'Angoulême et le maréchal de la Force, en Lorraine, où le corps de toute la noblesse était commandé par M. de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie de France, et dont la revue générale fut passée à Vic, le 11 novembre 1635, par ordre du roi. (*Orig. en parchemin*). René d'Argy servait alors pour Salomon, son père. Il avait pris part à la conquête de la Lorraine et au siège de la Mothe ;

3° Charlotte d'Argy, mariée à Jean *Bergeault*, écuyer, seigneur de Malmant, qui transigea sur partage avec Jean d'Argy, par acte passé devant Percheron, notaire, le 30 mai 1665 ;

4° Susanne d'Argy, morte sans alliance.

XV. Jean D'ARGY, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Manne, de Teneuil, etc., servit sous M. de Fabert (depuis maréchal de France), gouverneur de Sédan, suivant le certificat qu'il en reçut à Sédan, le 8 avril 1643. (*Maintenue de 1666*). Jean d'Argy épousa, par contrat du 12 juillet 1644, signé Vacher, notaire royal à Baugé, damoiselle Catherine DU PRÉ, fille de Nicolas du Pré, écuyer, seigneur de la Carte, et de damoiselle Anne de la Primaudière. Le lendemain, 13 juillet, devant le même Vacher, notaire, Salomon

DU PRÉ : d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 cosses de genêt de sinople.

d'Argy et Jean, son fils, donnèrent quittance de 3000 livres sur la dot de Catherine du Pré. (*Cop. collationnée par Huguet, notaire royal, le* 10 *août* 1688). Jean d'Argy vendit la part qu'il avait dans la terre de Teneuil à la veuve de Charles du Rossel, chevalier, seigneur du Vau de Vabre, par acte passé devant Pelletier, notaire à l'Isle-Bouchard, le 6 août 1653; et, par acte du 6 janvier 1654, passé devant le même notaire, il acquit les terres et seigneuries de Manne et des Fontaines de Jean Mereau, écuyer, seigneur de Saint-Gervais et de Jeanne Tortereux, sa femme. (*Orig. en parch.*). Il acquit encore des biens fonds dans la paroisse de Crouzilles par contrat reçu par Grosbois, notaire à Crissay, le 31 mars 1662. (*Id*). Le 29 juin 1674, par acte passé devant Maunie, notaire royal à Nueil-sous-Crissay, Jean d'Argy, chevalier, seigneur de Manne, paroisse de Crouzilles, céda tous ses biens à Hector d'Argy, son fils aîné, héritier de feu Catherine du Pré, sa mère, et à ses puînés, à la charge par eux de lui payer une pension viagère. (*Orig. en pap.*). Jean d'Argy mourut en 1677. Il s'était remarié peu après la vente de la terre de Teneuil. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1° Hector d'Argy, chevalier, seigneur de Manne, qui donna en bail à ferme la maison des Fontaines à Samuel Pevillau, sieur de Villiers, par acte du 15 août 1696. (*Orig. en pap.*). Il avait épousé, par contrat du 24 février 1675, signé Cousin, notaire, damoiselle Marie *Jouard*, de laquelle il n'eut pas d'enfants;

2° Pierre, II[e] du nom, dont l'article suit;

3° Jean d'Argy, vivant en 1677;

4° Charles-Henri d'Argy. Lui et ses frères et sœurs, qui suivent, ont signé l'acte du 29 juin 1674, où Pierre ni Jean ne sont intervenus;

5° Charles-Aimeri d'Argy;

6° Jérôme d'Argy;

7° Charlotte-Françoise d'Argy;

Du second lit :

8° Jean d'Argy, seigneur d'Azay, en Vendômois, mort sans enfants en 1741. Sa succession échut à ses neveux, fils de Pierre d'Argy.

XVI. Pierre d'Argy, IIe du nom, chevalier, seigneur de Manne et de la Martinière, était lieutenant au régiment de Rohan, cavalerie, lorsqu'il fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de France*, (*Tours*, fol. 39, 40) en 1698. Depuis il fut capitaine au régiment de Saint-Aignan, cavalerie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa, en l'église paroissiale de Trogues, le 14 février 1686, damoiselle Marie-Anne de Thienne, dame de la Martinière, fille de feu messire François de Thienne, seigneur de la Mardelle, et de défunte damoiselle Henriette du Filhet de la Curée (1) dame de la Martinière. (*Orig. en papier, signé du curé de Trogues*). Le 1er avril 1689, suivant acte reçu par Soulaz, notaire à Chinon, Marie-Anne de Thienne vendit la maison, terre et seigneurie de la Martinière, située en la paroisse de Trogues, à Martin Denis, sieur des Pivaudières. (*Orig. en parchemin*). Pierre d'Argy vivait encore le 28 novembre 1720, époque à laquelle il était en instance au bailliage de Tours contre Antoine-Joseph Chauvereau, seigneur de Pouillé, trésorier d'honneur au bureau des finances de Tours. Il laissa trois fils :

De Thienne : d'azur, au pal vivré d'argent.

1° Alexis, mentionné ci-après ;

2° Pierre d'Argy, prêtre, doyen des Roches-Tranchelion, près de l'Isle-Bouchard ;

3° Charles d'Argy. Il fut nommé cornette au régiment de Saint-Aignan le 20 septembre 1709, puis successivement

---

(1) Nièce de Gilbert du Filhet, seigneur de la Curée et de la Roche-Turpin, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'état, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi et maréchal de camp, mort à Paris le 5 septembre 1633.

lieutenant et capitaine dans le même corps, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il mourut de ses blessures à la bataille du Mein, pendant la campagne de 1744, en Allemagne. Il ne s'était point marié.

XVII. Alexis d'Argy, chevalier, seigneur de Manne, de la Roche-Peloquin et de la Martinière, était lieutenant au régiment Colonel-Général, cavalerie, suivant un certificat de M. de Montperroux, lieutenant-général des armées du roi et mestre de camp général de la cavalerie de France, daté du camp de Spire le 24 août 1713. Depuis il fut capitaine dans le même régiment et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 29 juillet 1749, signé Laujorrois, notaire à Langres, Charlotte de Roze, fille de feu Louis-Joachim, marquis de Roze, chevalier, seigneur de Dammartin et autres lieux, et de dame Marie-Anne de Bazinel. Alexis d'Argy est décédé sans enfants.

De Roze : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.

La maison d'Argy n'a point projeté d'autres branches que celles que nous venons de mentionner. Il existe en Champagne une famille d'Argy, originaire du Rethelois, portant pour armoiries : *d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules*; et il a existé en Beauvaisis une maison de Dargies, nommée quelquefois improprement d'Argies, laquelle portait *d'or, à 8 merlettes de sable en orle*. Ces familles, d'ailleurs anciennes, sont entièrement étrangères à celle dont nous venons de rappeler la généalogie.

DE LA BRIFFE,

Seigneurs DE LA BRIFFE, DE PONSAN, DE LARSAC, *marquis* DE LA BRIFFE, DE FERRIÈRES, *vicomtes* DE BARZY et DE PASSY-SUR-MARNE, *comtes* D'AMILLY, *etc.*, *en Armagnac*, *en Normandie*, *en Champagne et à Paris.*



ARMES : *d'argent, au lion de gueules ; à la bordure d'argent, chargée de 6 merlettes de sable.*
Couronne de marquis.
Supports : deux lions.

La famille qui fait l'objet de cette notice, distinguée par son ancienneté, et ses services dans les armées et la haute magistrature, est originaire du comté d'Armagnac. Elle a pris son nom de la terre et du château de la Briffe, situés dans la vicomté de Fézensaguet. Divisée en plusieurs branches dès le 13[e] siècle, elle ne possédait plus qu'en partie cette terre et son château en 1294, 1392 et 1401 D'autres parties étaient possédées par les d'Esparbès en 1418, par les Léaumont en 1423, et par les Faudoas et les Troncens en 1540.

La noblesse d'ancienne extraction de cette famille a été reconnue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1668; par M. de Saint-Contest, intendant d'Alençon, le 9 décembre 1717; par M. de la Cour, généalogiste du roi et de la maison d'Orléans, le 18 avril 1773, et en la même année par M. de Gevigney, généalogiste de *Monsieur* et du comte d'Artois, garde des titres du cabinet du roi; enfin par un arrêt du conseil d'état du 19 juillet 1788, dans lequel tous les titres des trois branches de Ponsan, de Ferrières et d'Amilly ont été visés depuis 1294 et leur filiation établie depuis 1392.

Le nom de cette famille paraît dans une charte de l'abbaye de Grandselve du 5 des calendes de septembre (28 août) 1187, sous le règne de Philippe-Auguste (1). C'est une donation de droit de pâturage pour les bestiaux du monastère faite par *Navitalis*, fille de Garcias-Guillaume de Saubole, en présence de Guillaume-Arnaud de Sasegtive, de Vital de la Briffe (*de la Brifa*), clerc (ecclésiastique), et de Bernard-Guillaume de Savel. (*Cartulaire de Granselve. Rec. de Doat*, t. 77, fol. 39[illegible], *verso*).

Arnaud-Aner *de la Briffe*, damoiseau, co-seigneur de la Briffe, fut maintenu dans la justice dudit château, au mois de janvier 1294 (*v. st*) lorsque Gaston, vicomte de Fezensaguet, fils de Géraud V, comte d'Armagnac, déclaré majeur, jura l'observation des coutumes de cette vicomté (2), et le maintien des priviléges des nobles, des chevaliers et des barons.

---

(1) Cette charte est seulement datée du règne de Philippe, roi des Français, le 5 des calendes de septembre. Mais elle se trouve dans le cartulaire de Grandselve à la suite de quatre chartes de 1187, dont l'une, également datée du 5 des calendes de septembre, fut écrite par le moine Déodat, le même qui écrivit la charte où figure Vital de la Briffe : ce qui prouve que celle-ci était du même jour, 5 des calendes de septembre 1187.

(2) Il est ainsi nommé dans cette charte : *Nobilis Arnaldus Anerii* (c'est-à-dire fils d'Aner) *condominus de Briffâ.*

(*Bureau des finances de Montauban, invent. génér., Comté d'Armagnac*, L. O. nº 51).

Philippe *de la Briffe* (*de Brifa*) fut témoin d'un compromis passé entre le seigneur de Sérignac et les consuls dudit château au mois de mai 1302. (*Bureau des fin. de Montauban, somme de l'Isle*, fol. 1271).

Gilles *de la Briffe*, chevalier, cautionna pour certaines sommes noble Vézian de Montault, chevalier, seigneur de Castelnau d'Arbieu et messire Pierre de Vicmont, chevalier, seigneur de Tournecoupe, et Jean d'Esparbès les 23 mai et 21 novembre 1371. (*Étude de J. Comin, notaire à Lectoure*).

Jean et Vidal *de la Briffe* sont nommés dans un traité de paréage fait le 16 mars 1377 entre Jean II, comte d'Armagnac et les principaux du pays. (*Arrêt du conseil d'état*).

La filiation se suit depuis Aner, dont on va parler.

I. Aner DE LA BRIFFE, chevalier, co-seigneur de la Briffe, capitaine châtelain du château d'Angles pour le comte d'Armagnac, est nommé, le 18 mai 1392, dans l'acte d'une vente de biens mouvants de sa terre de la Briffe, et grevés envers lui de 4 deniers de service comme seigneur féodal. Il fit foi et hommage à Bernard VII, comte d'Armagnac, pour sa terre de la Briffe, mouvante de la vicomté de Fezensaguet, le 6 février 1401. (*Bureau des fin. de Montauban, livre d'hommages du comté d'Armagnac, nº 6 bis*). Aner eut pour fils :

II. Amanieu DE LA BRIFFE, écuyer, seigneur en partie de la Briffe, qui fut pourvu de l'office de capitaine châtelain du château et de la baronnie d'Angles, vacant par la mort de noble Aner de la Briffe, chevalier, son père, par lettres de Bernard VII, comte d'Armagnac, du 10 juin 1409. En 1417, Amanieu de la Briffe fut nommé l'un des exécuteurs du testament de Simonne de Montlezun, dame de Serempouy. (*Cabinet du S. Esprit*). Il fut père de Jean, Iᵉʳ du nom, qui suit.

III. Jean DE LA BRIFFE, I[er] du nom, écuyer, émancipé par son père le 17 octobre 1438, habitait à Sainte-Christie lorsqu'il fut témoin d'un accord passé devant Jean Bonnet, notaire à Auch, le 14 avril 1443, portant quittance d'une pension alimentaire due à noble Jacquette de Galard, veuve de noble Odon de Lucmont, seigneur de Sainte-Christie, par noble Aimeri, fils et héritier de Veguier de Lucmont, seigneur de Sainte-Christie, et noble Ramond de Lucmont, oncle et tuteur dudit Aimeri. Jean de la Briffe avait épousé Jeanne DE LANTA, fille de noble Bertrand de Lanta (écrit aussi de Lantar) et de noble Peytavine de Faudoas, dame de Montagut, de Saint-Loup et de Sauvimont. Jean de la Briffe fut institué légataire universel de ladite Peytavine de Faudoas, par son testament reçu par Depoy, curé de Sauvimont, le 29 novembre 1463, lu et publié par Laurent de Vaucelles, notaire à Lombès, en vertu de commission du juge des lieux, le 15 mars 1463 (*v. st*). Jean de la Briffe acquit une maison de Vital de Marinhac à Lectoure par acte du 26 décembre 1466, reçu par Matfredi, notaire. (*Etude de J. Comin, notaire à Lectoure*). De Jeanne de Lanta, qui lui survivait en 1482, il laissa deux fils :

DE LANTA : d'argent, à 3 fasces de sable.

1° Pierre de la Briffe. Lui et son frère François furent mis en possession par Jean de Montesquiou, seigneur de Marsac, suivant acte reçu par Guillaume de Saint, notaire à Saint-Clar, en 1482, de biens-fonds situés à Popas, vicomté de Lomagne, acquis en leur nom par leur mère. La destinée ultérieure de Pierre de la Briffe est ignorée;

2° François, qui a continué la postérité.

IV. François DE LA BRIFFE, écuyer, assista par procureur, le 21 octobre 1493, à l'assemblée des nobles du pays de Fezensac, pour élire des syndics qui, au nom des états, blâmassent ceux du pays d'Armagnac de leur opposition à la tutelle décernée par le roi pour la garde des personne et biens du comte d'Armagnac. François de la Briffe vivait encore en 1500. Il eut deux fils :

1° Jean, II du nom qui suit;

2° Antoine de la Briffe, mort sans postérité.

V. Jean DE LA BRIFFE, IIe du nom, écuyer, épousa, en 1480, Ferrate DE LA VERGALADE. Le 7 juin 1516, Antoine de la Briffe, son frère puîné, lui donna quittance d'une somme que lui avait léguée François de la Briffe, leur père. Jean fournit l'aveu et dénombrement de différents biens qu'il tenait dans la mouvance du seigneur de Marsac le 17 mai 1534. Il fit son testament le 10 mai 1538, par lequel on voit qu'il avait eu deux fils et deux filles :

DE LA VERGALADE.

1° Denis, qui suit;

2° François de la Briffe. Il a formé un rameau qui s'est éteint après quelques générations;

3° Jeanne de la Briffe;

4° Françoise de la Briffe, religieuse.

VI. Denis DE LA BRIFFE, écuyer, épousa, par contrat du 28 juillet 1539, Domenge DE PONSAN, sœur de noble Frix de Ponsan. Le 14 janvier que l'on comptait encore 1539 (*v. st*), Denis et son frère François reçurent des reconnaissances de deux de leurs censitaires. Denis fit son testament le 15 janvier 1558 et mourut avant le 4 juillet 1560. Ses enfants furent :

DE PONSAN:

1° Jean, IIIe du nom, qui a continué la branche aînée ci-après;

2° Pierre, auteur de la BRANCHE DE FERRIÈRES; *

3° Jeanne de la Briffe;

4° Françoise de la Briffe.

---

* BRANCHE DE FERRIÈRES.

(Seconde actuelle.)

VII. Pierre DE LA BRIFFE, écuyer. Son oncle maternel, Frix de Ponsan, par son testament du 10 janvier 1579, l'institua son légataire universel, avec substitution au profit de Jean de la Briffe, son frère aîné. Pierre de la Briffe avait épousé à Fleurance, le 4 juillet 1560, Marguerite PERÈS, de laquelle il eut, entre autres enfants, Arnaud, qui suit.

PERÈS : d'azur, au chevron d'argent accompagné en pointe d'un lion léopardé du même; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

VII. Jean DE LA BRIFFE, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Ponsan et de Larsac, assista, le 27 mai 1556, à un acte passé au profit de noble Frix de Ponsan, son oncle maternel. Il se maria deux fois: 1° par contrat du 3 septembre 1579, avec Frise DE

BRANCHE DE FERRIÈRES.

DE POMIERS : fascé d'argent et d'azur.

DE CORNET :

VIII. Arnaud DE LA BRIFFE, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Ribeyre, au comté de Gaure, se maria deux fois : 1° avec Marie DE POMIERS; 2° par contrat du 12 mars 1583, avec Jeanne DE CORNET. Il fit son testament le 17 août 1619. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Jean de la Briffe, dont on ignore la destinée ;

Du second lit :

2° Antoine de la Briffe, vivant en 1619 ;
3° Jean, III[e] du nom, qui suit ;
4° Jean-Pierre de la Briffe, seigneur de Ribeyre, marié avec Marguerite *de Caumont*, dont il eut une fille mariée au seigneur d'Avezan ;
5° Jean de la Briffe, prédicateur du roi ;
6° Mathurine de la Briffe.

IX. Jean DE LA BRIFFE, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Rochefort, puis de Saint-Brice et de Passy-les-Paris, fonda, en 1640, un obit pour ses père et mère dans l'église des cordeliers de Valcrabère. (*Certificat de M. de la Cour, du* 18 *avril* 1773). Il est qualifié gentilhomme à la suite des ambassadeurs dans deux passeports des 26 et 27 mai 1644. Depuis, il fut trésorier de France à Toulouse et mourut en 1663, laissant de son mariage contracté le 13 février 1645 avec Anne DE MASPARAULT DE GRANDVAL, fille de Pierre de Masparault, chevalier, seigneur de Grandval, et d'Anne de Maillard, un fils et trois filles :

DE MASPARAULT : d'argent, au lion de gueules, à la bordure d'or, chargée de 9 tourteaux de gueules, chacun surchargé d'une étoile d'or.

1° Arnaud, II[e] du nom, qui suit ;
2° Antoinette de la Briffe ;
3° Jeanne de la Briffe ;
4° Marie de la Briffe.

BORDES; 2° par contrat du 23 février 1591, avec Catherine DE CHELLES, petite-nièce d'Anne de Chelles (fille de Gaillard, seigneur de Chelles) femme de Pierre de Béon, seigneur du Massès, au comté d'Astarac et vicomte de Serres. Jean III de la Briffe fit son

DE BORDES : d'or, au chevron de gueules.

DE CHELLES : d'azur, à la croix ancrée de sable.

BRANCHE DE FERRIÈRES.

X. Arnaud DE LA BRIFFE, II° du nom, marquis de Ferrières par érection du mois de décembre 1692, procureur-général du parlement de Paris, conseiller d'état le 10 avril 1676, président du grand conseil en 1683, épousa 1° le 29 avril 1675, Marthe-Agnès POTIER DE NOVION, cousine du duc de Tresmes, morte le 28 mai 1686, et fille de Nicolas Potier, seigneur de Novion, l'un des 40 de l'Académie française, premier président du parlement de Paris; 2° le 28 février 1691, Bonne BARILLON, dame d'Amoncourt; fille de Paul Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges, conseiller d'état. Arnaud II de la Briffe mourut à Paris le 21 septembre 1700. Ses enfants furent;

POTIER DE NOVION : d'azur, à 3 mains d'or; au franc canton échiqueté d'argent et d'azur.

BARILLON : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron accompagné de 2 coquilles et d'une rose le tout d'or, qui est *Barillon*; aux 2 et 3 de gueules, au sautoir d'or, qui est *d'Amoncourt*.

Du premier lit :

1° Pierre-Arnaud Ier de la Briffe, marquis de Ferrières, baptisé le 21 juillet 1678, reçu conseiller au parlement de Paris le 1er janvier 1700, conseiller d'état le 6 décembre 1728, intendant de Bourgogne, décédé le 7 avril 1740. Il avait épousé, le 12 février 1703, Françoise-Marguerite *Brunet de Rancy*, morte le 12 mai 1747, et en avait eu deux fils et deux filles :

A. Louis-Arnaud de la Briffe, chevalier, vicomte de Barzy en Champagne, baptisé le 5 janvier 1705, maître des requêtes, intendant de Caen, mort en 1752, ayant eu deux fils et deux filles de son mariage contracté le 29 juillet 1756 avec Madeleine *Toynard de Jouy* :

a. Pierre-Arnaud IIe de la Briffe, vicomte de Barzy et de Passy-sur-Marne, né le 26 janvier 1759, président au parlement de Paris et au grand-conseil, marié, au mois de mai 1776, avec Claude-Renée-Marie-Félicité *de Bernage*, fille de Jean-Louis de Bernage, conseiller d'état. Il a laissé :

Louis-Philippe-Arnaud de la Briffe, né en 1778, marquis de Ferrières, mort sans postérité;

testament le 13 août 1600 et vivait encore le 10 décembre 1605, date d'une quittance qu'il donna pour la dot de sa seconde femme. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° Charles, Ier du nom, qui a continué la postérité ;

2° Jeanne-Ambroise de la Briffe ;

BRANCHE DE FERRIÈRES.

b. Arnaud-Barthelemi de la Briffe, marquis de Ferrières, baron d'Arcis-sur-Aube, né le 7 novembre 1744, capitaine de dragons au régiment de la Reine le 20 juillet 1761, depuis colonel en second de ce régiment, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort le 28 septembre 1776, ayant épousé, le 28 avril 1770, Catherine-Élisabeth *de Laverdy*, fille de Clément-Charles-François de Laverdy, marquis de Gambaye, ministre d'état, ancien contrôleur-général des finances, de laquelle il a laissé :

I. Pierre-Arnaud II, comte de la Briffe, né en 1772, pair de France, chevalier de l'ordre de St-Louis, ancien colonel du régiment de dragons de la Manche, marié 1° en 1798, avec Louise-Françoise-Perrette *de Champagne-Chapton*, morte en 1812 ; 2° en 1814, avec Marie-Geneviève-Joséphine *de Canclaux*, veuve du comte de Colbert, général de brigade, tué en Espagne en 1809, et fille de Jean-Baptiste-Camille, comte de Canclaux, pair de France, lieutenant-général, etc. Il a laissé de ce dernier mariage :

AA. Arnaud-Camille de la Briffe ;

BB. Louis-Arnaud de la Briffe ;

II. Angélique-Marie-Élisabeth de la Briffe, mariée, en 1796, à Louis-Antoine, marquis *de Séguins-Pazzi*, ancien colonel de cavalerie ;

III. Antoinette-Mélanie de la Briffe, mariée, le 22 avril 1797, avec Charles-Pharamond *Pandin*, baron de Narcillac, chef d'escadron. Elle est décédée le 4 juin 1825 ;

IV. Catherine-Espérance-Renée de la Briffe, morte jeune ;

Du second lit :

3° Jean-Isaac de la Briffe, écuyer, seigneur de Ponsan, maintenu dans sa noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1668. De son mariage, contracté le 26 avril 1653 avec Catherine *le Picard*, sont issus :

A. François-Augustin de la Briffe, docteur en théologie et chanoine du Mans ;

BRANCHE D'AMILLY.

c. Marie-Sophie-Joséphine de la Briffe, mariée, en 1768, avec Louis-Alexandre-Nolasque-Félix *de Balbe-Berton*, marquis de Crillon, maréchal de camp, chevalier de la Toison d'or, décédé en 1806, fils du duc de Crillon-Mahon. Elle est morte sans enfants en 1770 ;

d. Demoiselle de la Briffe, décédée le 22 mars 1756 ;

B. Gilles-Arnaud, chevalier de la Briffe, capitaine au régiment des Gardes-Françaises, tué à la bataille de Dettingen ;

C. Marguerite-Geneviève de la Briffe, mariée avec Charles, marquis *de Choiseul*, comte d'Esguilly, mort sans postérité en 1753 ;

D. Marie-Victoire de la Briffe, mariée, en 1732, avec Étienne *Roux-Déageant*, comte de Morges ;

2° Anne-Catherine de la Briffe, mariée, le 22 juillet 1693, avec Jean-Baptiste *Rouillé*, comte de Meslay, morte le 19 février 1701 ;

3° Marguerite-Marie de la Briffe, mariée, le 22 février 1700, à Louis *Bossuet*, seigneur d'Ary, maître des requêtes ;

Du second lit :

BRANCHE D'AMILLY, *éteinte*.

4° Antoine-Arnaud de la Briffe, chevalier, seigneur d'Amilly, né en 1699, premier président du parlement de Bretagne le 6 juin 1734, mort le 7 juillet 1777. Il avait épousé, le 12 mars 1719, Marie-Charlotte *Quentin de Richebourg*, fille de Charles-Bonaventure Quentin de Richebourg, marquis de Sancergues, intendant de Poitiers, de laquelle il eut deux fils et une fille :

A. Charles-Arnaud de la Briffe, comte de Préaux, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mort sans postérité ;

B. Jean de la Briffe, capitaine au régiment des fusiliers du Roi, mort célibataire ;

4° Armoise-Marguerite de la Briffe, mariée au seigneur de Codarey ;

5° Jeanne de la Briffe, mariée, par contrat du 20 janvier 1624, avec Bernard *de Pouy*, écuyer, sieur de Lalaure.

DE MALLAC : d'argent, au rocher à 3 pointes de sable; celle du milieu abaissée et chacune sommée d'une corneille aussi de sable, becquée et membrée de gueules.

VIII. Charles DE LA BRIFFE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Ponsan et de Larsac, épousa, le 17 septembre 1613, Jeanne DE MALLAC DE PALAIS. Il donna

---

BRANCHE D'AMILLY.

B. Antoine-Henri de la Briffe, comte d'Amilly, né en 1724, capitaine de frégate, mort en 1770, laissant de son mariage, contracté le 21 janvier 1764 avec Julienne-Marie-Renée *le Prestre de Chateaugiron*, fille de Jacques-René le Prestre, seigneur de Châteaugiron, président à mortier au parlement de Bretagne et de Louise-Jeanne de Robien :

a. Arnaud-Paul de la Briffe, comte d'Amilly, né en 1765, marié, en 1789, avec Anne-Françoise-Louise-Hortense *le Tonnellier de Breteuil*. Il est mort au service du roi dans la Vendée en 1796. Sa veuve est décédée le 29 juin 1800, sans avoir eu d'enfants ;

b. Henri-Bonaventure-Jean-Baptiste, vicomte de la Briffe, mort en émigration à Munich en 1800 ;

c. Charlotte-Julie-Marie-Jeanne de la Briffe, mariée au marquis *des Montiers de Mérinville*, lieutenant-général des armées du roi ;

C. Marie-Charlotte de la Briffe, mariée, le 8 mars 1764, avec René-Jacques-Louis *le Prestre*, baron de Châteaugiron, marquis d'Épinoy, président à mortier au parlement de Bretagne ;

5° Agnette de la Briffe, née le 26 mars 1694 ;

6° Marguerite-Henriette de la Briffe, mariée avec Pierre-Cardin *le Bret*, comte de Selles, seigneur de Flacourt, de Pantin, conseiller d'état, intendant de Provence et du commerce du Levant, premier président du parlement d'Aix, morte à Paris le 17 mars 1724 ;

7° Anne-Madeleine de la Briffe, religieuse à la Visitation à Saint-Denis.

quittance de la dot de sa femme le 21 septembre 1614, et fit son testament le 13 octobre 1639. De son mariage sont provenus :

1° Charles, IIe du nom, qui suit ;

2° Jeanne-Catherine de la Briffe, mariée, le 6 juillet 1636, avec noble Aimeri *de Capdeville*, seigneur de Laryé ;

3° Armoise-Marguerite de la Briffe, religieuse aux dames de la Porte à Toulouse.

IX. Charles DE LA BRIFFE DE PONSAN, IIe du nom, page du roi Louis XIII, puis successivement capitaine au régiment de Picardie, et commandant du château du Vivier, épousa à Metz, en 1644, Françoise DE LOSSON. Il donna une quittance le 25 février 1665 et mourut avant le 26 février 1676. Il avait eu de son mariage trois fils : DE LOSSON :

1° François de la Briffe, prêtre ;

2° Charles de la Briffe, gentilhomme du prince de Hesse-Cassel et capitaine à son service, tué à 21 ans au siége d'Utrecht ;

3° Antoine-Joseph, qui a continué la postérité.

X. Antoine-Joseph DE LA BRIFFE DE PONSAN, baptisé le 28 mars 1661, servit dans le régiment des fusiliers du Roi (depuis Royal artillerie) et fut ensuite capitaine des milices d'Alençon, puis capitaine dans le régiment d'Illiers. Il mourut à 80 ans le 15 juillet 1740. Il avait fait enregistrer ses armes à l'armorial général le 18 septembre 1697 (*Alençon*, fol. 329, à la Bibliothèque royale). Un acte du 3 mai de cette année rapporte qu'il avait commandé une partie de l'arrière-ban. Il fut maintenu dans sa noblesse le 9 décembre 1717 par M. de Barberie de Saint-Contest, intendant de la généralité d'Alençon. De son mariage, contracté le 28 avril 1687, avec Marguerite DE MOUCHERON DE LA CHEVALERIE sont provenus : DE MOUCHERON : d'argent, à une fleur de lys partagée, de gueules.

1° Charles-Antoine, dont l'article suit ;

2° Pierre de la Briffe, chanoine du Mans ;

3° Françoise-Marguerite de la Briffe ;

4° Jeanne-Catherine de la Briffe ;

5° Marie-Catherine de la Briffe ;

XI. Charles-Antoine DE LA BRIFFE DE PONSAN, baptisé le 11 octobre 1693, entra sous-lieutenant au régiment de Piémont, où il fut fait lieutenant à la bataille d'Oudenarde, en 1708. L'année suivante il se trouva à la bataille de Malplaquet, servit à la défense de Douay, puis aux siéges du Quesnoy et de Bouchain et à la reprise de Douay, au siége de Fribourg en 1713, et enfin au siége et à la prise d'Urgel, en Catalogne, sous le duc de Berwick, en 1719. Il était alors lieutenant de la compagnie colonelle du régiment de Piémont, avec rang de capitaine. Il mourut à Chennebrun le 30 août 1780. Il avait épousé, par contrat du 23 juin 1721, Marguerite PIQUER DE SAGARRE, décédée à Chennebrun le 22 décembre 1778, petite-fille de don François Piquer de Sagarre, premier président au conseil souverain de Roussillon, intendant de la province et gouverneur de Perpignan. De ce mariage sont issus :

PIQUER DE SAGARRE :

1° Antoine-Joseph de la Briffe-Ponsan, chevalier, marié, le 3 juin 1785, avec Barbe-Françoise *de la Fontaine*, mort sans postérité ;

2° Jean-Charles de la Briffe, prêtre, chanoine, puis doyen en dignité de l'église du Mans ;

3° Charles-Gilles, dont l'article suit ;

4° Pierre de la Briffe-Ponsan, officier au régiment d'Alençon, mort dans la campagne de 1761 ;

5° François de la Briffe de Beaulieu, capitaine d'infanterie, mort sans postérité ;

6° Madeleine-Marguerite de la Briffe, morte sans alliance.

XII. Charles-Gilles, marquis DE LA BRIFFE-PONSAN, né le 8 octobre 1736, entra au service le 5 février 1758 en qualité de lieutenant au régiment de Mortagne. En 1762, il passa lieutenant en second dans les grenadiers royaux du régiment de Narbonne qu'il joignit en Allemagne, et se trouva à l'affaire de Fritzlar. Il servit pendant 3 mois à la défense de Hesse-Cassel sous M. de Diesbach, fut fait lieutenant dans

les grenadiers provinciaux du régiment d'Alençon le 4 août 1771; lieutenant de grenadiers royaux en 1773, capitaine au régiment d'Alençon en 1774 et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 19 mars 1786. Il obtint avec ses parents Pierre-Arnaud de la Briffe de Ferrières, Arnaud-Paul de la Briffe, comte d'Amilly et Henri-Bonaventure, vicomte de la Briffe, l'arrêt du conseil d'état du 19 juillet 1788, qui les a maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction. Charles-Gilles est décédé à Beaulieu, canton de Tourouvre, le 6 janvier 1819. Il avait épousé, 1° Jeanne-Marie VINCENT-FRIBOURG, morte à Verneuil le 24 janvier 1795, âgée de 29 ans; 2° à Charencey, le 27 octobre 1796, Victoire-Charlotte DE FOULQUES, née le 29 octobre 1761, morte le 2 janvier 1845, fille de feu Pierre-Jean-Jacques de Foulques, et d'Ambroise-Elisabeth Gouhier des Champeaux. De ce mariage sont issus :

VINCENT FRIBOURG :

DE FOULQUES : de sable, au lion couronné d'or, lampassé de gueules, affrontant une cigogne d'argent.

1° François-Augustin, marquis de la Briffe, né le 12 novembre 1798, officier dans les cuirassiers de la garde royale, marié, en 1832, avec Mathilde *le Bouleur*, dont est née :

Arnaldine-Pierrette-Marie de la Briffe;

2° Pierre-Arnauld, comte de la Briffe, né le 16 février 1800, garde du corps du roi, marié, le 28 décembre 1828, avec Marie-Sophie *Châtel*. De ce mariage sont issus :

A. Henri de la Briffe, né le 20 avril 1832;

B. Louis-Arnauld de la Briffe, né le 12 février 1840;

C. Marie-Thérèse-Angélique de la Briffe.

DE DREUILLE,

Seigneurs de Dreuille, d'Issards, de Boucherolles, de Chastenay, d'Ardenne, de Bloux, de Maulais, de Grandchamp, de Villeban, de la Lande, de Franchesse, de Lorgues, d'Avril-sur-Loire, de Lurcy-sur-Abron, de la Barre, de la Motte-Jousserand, etc., comtes de Dreuille, *en Bourbonnais et en Nivernais.*



Armes : *d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules* (1).
Couronne de comte.
Supports : 2 léopards lionnés.

---

(1) Le plus ancien monument qui fasse mention des armes de la maison de Dreuille est un provincial d'armes dressé par Guillaume Revel, héraut d'armes du roi Charles VII et du duc de Bourbon en 1450, (*in fol. sur parchemin vélin à la Bibliothèque royale*). Au folio 370 se trouve peint l'écu de Jean (IV) de Dreuille, savoir : *de gueules, au lion couronné d'or.* Cimier : un buste de femme échevelée. Cri : Dreulh. Il paraît que les membres de cette famille ont adopté pour se distinguer entre eux, et comme une sorte de brisure, quelques variations dans les émaux, soit de l'écu, soit de la couronne du lion. C'est ce qu'on voit par

La maison DE DREUILLE (1) a pris son nom d'une terre avec maison forte située dans la paroisse de Cressanges, aux confins des châtellenies de Verneuil et de Souvigny, en Bourbonnais. Dreuille était un fief lige qui relevait des ducs de Bourbon, à cause de la châtellenie de Verneuil, et qui releva du roi depuis la réunion du Bourbonnais à la couronne. La terre de Dreuille, vendue nationalement sur Jean-François-Hyacinthe de Dreuille, émigré, a été rachetée au mois d'août 1827 par le comte Henri-Amable de Dreuille, son neveu, fils de son frère aîné, et chef actuel de cette maison.

Les archives de la chambre des comptes de Moulins, transportées lors de cette réunion à la chambre des comptes de Paris, contiennent une série d'aveux et dénombrements de la terre de Dreuille depuis l'an 1300. La plupart se trouvent aujourd'hui aux Archives du Royaume.

Cette noblesse de nom et d'armes était une des plus anciennes du Bourbonnais. La forêt de Dreuille, située dans une autre partie de cette province, passe pour avoir fait originairement partie de son patrimoine. Elle appartenait aux seigneurs de Bourbon dès avant 1300.

Dans un registre des feudataires du comte de Champagne, de l'année 1230, chapitre des fieffés de Bar-sur-Seine, on trouve un Thibaud *de Dreuille*

---

différentes citations des armes de Dreuille dans l'*Hist. des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, t. VII, pages 147, 156, 174, et dans l'*Armorial de la généralité de Moulins*, dressé en vertu de l'édit de 1696, pages 107, 315, 326. Au reste, l'abbé de Vertot, p. 131, et l'Armorial de Moulins, p. 110, ont donné la description exacte des armes de la maison de Dreuille telle qu'elle existe dans la maintenue de noblesse de 1666 et telle que nous la reproduisons en tête du présent travail.

(1) Le nom de cette famille offre plusieurs variations dans les chartes des 14e et 15e siècles. On le trouve quelquefois écrit *de Drulhe*, *de Drulle*, *de Drulhes*, *de Drulles*, *de Druilhe*, *de Druylhe*, *de Dreulhe*, etc.

nommé avec le seigneur de Choiseul et Herbert de Bayer, ce dernier issu d'une ancienne maison de la Lorraine rhénane (*Rec. de l'abbé de Camps*, *vol.* 82). Le nom de Thibaud, essentiellement champenois, fait conjecturer que ce rameau de la maison de Dreuille a dû s'établir dans la Champagne vers le milieu du XII[e] siècle. On n'en trouve plus de traces postérieurement à 1230.

Cette famille a fait des preuves pour admissions dans l'ordre de Malte en 1612, 1647, 1652, 1668, 1675, 1710, 1747, 1749 et 1766. Le procès-verbal de ses titres, visé et signé par M. Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Moulins, le 5 octobre 1666, constate son ancienneté depuis 1306. Tous les titres compris dans cet inventaire existent encore dans les archives de la famille. On les a extraits pour le présent travail dans lequel on a fait mentio de plusieurs autres titres puisés aux Archives dun royaume et à d'autres sources indiquées.

I. Jean DE DREUILLE, I[er] du nom, damoiseau, seigneur de Dreuille et d'Issards, né dans la première moitié du XIII[e] siècle, épousa, vers 1280, Brune DE BAYET. Cette dame, énoncée veuve du dit Jean de Dreuille, fournit au comte de Clermont, seigneur de Bourbonnais, la reconnaissance de ce qu'elle tenait en fief de ce prince en la paroisse de Cressanges, et dans la mouvance de la châtellenie de Verneuil, savoir ses prés, bois, censives, etc. Elle fit munir du sceau de Pierre de la Porte, doyen de Verneuil et archiprêtre de Souvigny, cet acte daté du mercredi (14 décembre) avant la fête de Saint-Thomas apôtre, 1300, année qui dut être celle de la mort de Jean I de Dreuille, puisque son fils rendit hommage au comte de Clermont pour ses biens héréditaires, le même jour que sa mère. (*Archives du Royaume*, *chambre des comptes de Paris*, *registre* 460, *pièce* 290). Cette dame survécut longtemps à Jean de Dreuille. Par acte du vendredi (26 novembre) après la fête de Sainte-Catherine DE BAYET :

1322, passé devant Pierre Gilet, clerc, tenant le sceau royal de la prévôté de Paluel, en Auvergne, acte dans lequel son mari est rappelé, elle reconnut tenir en fief de Louis, comte de Clermont, seigneur de Bourbonnais, tout ce qu'elle possédait dans les paroisses de Bayet et de Barberier en terres cultes, incultes, cens, tailles, dîmes, dîmeries, prés, pâturages, saussaies, redevances, etc., le tout estimé 16 livres de revenu annuel, exceptant de cet aveu (signé du Coudrey) ce qu'elle tenait en fief dans les mêmes paroisses du seigneur de Bellenave. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 458, *pièce* 153). Du mariage de Jean Ier de Dreuille et de Brune de Bayet sont provenus :

1° Jehannin ou Jean de Dreuille, damoiseau, seigneur de Dreuille et d'Issards. Le mercredi (14 décembre) avant la fête de Saint-Thomas, apôtre, 1300 (1), par acte passé sous le sceau de Pierre de la Porte, doyen de Verneuil et archiprêtre de Souvigny, Jehannin de Dreuille reconnut tenir en fief-lige de la châtellenie de Verneuil, en la paroisse de Cressanges, de très-noble baron monseigneur le comte de Clermont, seigneur de Bourbonnais, savoir : sa maison de Dreuille avec ses dépendances, sa garenne, son bois, ses prés, son étang, ses pêcheries, terres cultes et incultes, censives, etc. etc., situés tant dans ladite châtellenie qu'en la paroisse de Rocles, et encore ses vignes et cens, situés en la paroisse de Bresnay. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 460, *pièce* 262). Jean de Dreuille fit de nouveau foi et hommage à Robert de France, comte de Clermont et seigneur de Bourbonnais, pour les terres de Dreuille et d'Issards en 1306. (*Copie levée à la chambre des comptes de Paris, par André de Dreuille, inventaire de* 1666). Jehannin ou Jean de Dreuille mourut sans postérité, et ce fut son frère Uldin qui lui succéda ;

(1) L'inventaire des titres de la chambre des comptes de Moulins, fait mention, sous la cote XVIIe liasse n° 2464, d'un aveu rendu le même jour, au comte de Clermont, seigneur de Bourbonnais, par un Stevenyn *de Dreuille*, pour ce qu'il tenait de ce prince en la paroisse de Cressanges, savoir, sa maison, ses terres, censives, etc. Cette pièce ne se trouvant point aux archives du royaume, parmi les titres du Bourbonnais, il y a lieu de croire que ce Stevenyn n'est autre que Jehannyn de Dreuille, dont le nom aura été mal lu par l'archiviste de Moulins.

2° Uldin dont on va parler;

3° Bonne de Dreuille, mariée avec Pierre *Minhot*. Elle lui porta en dot des biens situés dans la paroisse de Cressanges. Son mari reconnut les tenir en fief de Louis, comte de Clermont et seigneur de Bourbonnais, le jeudi (25 novembre) fête de Sainte Catherine, 1322.

II. Uldin (1) DE DREUILLE, damoiseau, seigneur de Dreuille et d'Issards, mourut avant l'année 1322. Il avait épousé damoiselle Margote (*Marguerite*) alors remariée avec Jean de Meschatain, fils de feu Simonnin de Meschatain. Par acte du dimanche (28 novembre) après la Saint André, apôtre, de ladite année 1322, passé devant Pierre Gilet, clerc, tenant le sceau de la prévôté de Paluel, en Auvergne, et signé de Jean du Coudrey, ledit Jean de Meschatain reconnut tenir en fief pour Margote, sa femme, veuve d'Uldin de Dreuille, damoiseau, et pour Jean de Dreuille, leur fils, dont il était tuteur et administrateur, de Louis, comte de Clermont, seigneur de Bourbonnais, chambellan de France, la maison de Dreuille avec ses granges et leurs dépendances et généralement tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Cressanges en fossés, eaux, bois, garennes, prés, pâturages, terres cultes et incultes, parcières, dîmes, dimeries, redevances et autres émoluments quelconques, excepté le bois Dorucel qu'il tenait en censive de Jean des Bouroz, chevalier et de sa parçonnerie (2) lesquels biens étaient situés dans la châtellenie de Verneuil. (*Chambre des comptes de Paris, registre P*, 459, *pièce* 120).

III. Jean DE DREUILLE, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Dreuille et d'Issards, donna l'aveu et dénombrement de son hôtel de Dreuille et de ses dépendances à Pierre, duc de Bourbon, le samedi (16 novembre) après la Saint-Martin, 1342, puis au duc, Louis II, le samedi (22 avril), avant la Saint-Georges

---

(1) Uldin, c'est-à-dire Oudin de Dreuille. Il est nommé Urbain dans l'inventaire de 1666.

(2) Bien possédé indivis par plusieurs.

1357, et le mardi (21 juillet) veille de la fête de la Madeleine, 1366. (*Chambre des comptes de Paris*, *registre* 459. *pièces* 118, 119; *registre* 464, *pièce* 194).

DE LA FAYE ; d'azur, au chevron d'or.

Il avait épousé Jeanne DE LA FAYE, sœur de Guillaume et Jean de la Faye, damoiseaux, seigneurs de la Faye, paroisse de Cerilly. Ce fut en son nom et au nom de cette dame qu'il donna le dénombrement de 1357. Il y fait mention de son chef, de sa maison de Dreuille avec ses fossés et ses dépendances, d'un bois appelé de Dreuille, avec la garenne qui y était située, de son moulin de Vèse, avec l'étang du dit moulin, de divers cens et redevances dans les châtellenies de Souvigny et de Chantelle. Du chef de sa femme, il avoua 60 sous de revenus, en blé et en deniers dans la châtellenie de Bourbon, ès paroisses d'Autry et d'Ygrande. Déjà, par acte du lundi après la Nativité de la Vierge 1350, Jean de Dreuille avait donné au duc Pierre le dénombrement de sa maison située en la paroisse de Bayet et mouvante de la châtellenie de Chantelle. (*Chambre des comptes de Paris*, *registre* 458, *pièce* 179). Jean de Dreuille laissa, entre autres enfants :

1° Jacques Ier du nom, qui suit :

2° Tachon de Dreuille, nommé dans un aveu fourni à la châtellenie de Billy par Hugues de Montchory, chevalier, seigneur de Châtel-en-Boucé, au mois de septembre 1377. (*Ch. des comptes de Paris*, *registre* 456, *pièce* 159).

IV. Jacques DE DREUILLE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Dreuille et d'Issards, est rappelé dans des aveux rendus en 1404 et 1411 à Louis II et Jean Ier, ducs de Bourbon, par François Farjonnel, chanoine de Notre-Dame de Moulins, à raison de divers domaines et entre autres pour le fief de Bessy que Jacques de Dreuille, écuyer, seigneur d'Issards, lui avait vendu. (*Ch. des comptes de Paris*, *registre* 476, pièce 139; *registre* 477, *pièce* 37). Jacques Ier de Dreuille fut père de Jean III, dont on va parler.

V. Jean DE DREUILLE, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Dreuille et d'Issards, mourut avant le 13 fé-

vrier 1443, laissant un fils nommé comme lui, et dont l'article suit.

VI. Jean DE DREUILLE, IVe du nom, écuyer, seigneur de Dreuille, énoncé fils de feu Jean de Dreuille, écuyer, avoua, le 13 février 1443 (*v. st.*) tenir à foi et hommage du duc de Bourbon, savoir, en la châtellenie de Verneuil, son hôtel fort de Dreuille, avec fossés, basse cour, maisons, grange, étables, jardin, garenne, bois, prés et droits seigneuriaux, et divers étangs, moulins, terres, prés, dîmes, etc., situés dans les châtellenies de Verneuil, de Souvigny, de Bourbon et de Moulins. (*Ch. des comptes de Paris*, *registre* 454, *pièce* 334). Par contrat passé devant Jean Molin et Eustache Gentet, prêtres, jurés notaires en la cour de la chancellerie du duché de Bourbonnais, le 27 août 1459, Jean de Dreuille épousa damoiselle Marguerite VIGIER, fille de feu noble Antoine Vigier, et de damoiselle Philippe de Blesson, laquelle et son fils Jean Vigier, écuyer, dotèrent Marguerite Vigier de 200 écus d'or et d'une rente perpétuelle de 20 livres tournois à prélever dans la châtellenie de Verneuil, ès-plus prochains lieux de l'hôtel de Dreuille. (*Original en parchemin*). Par un acte du 21 janvier 1461 (*v. st.*) passé devant Villebert, notaire, Jean de Dreuille abandonna à Jean de la Charnée l'étang de la Charnée. (*Inventaire de* 1666). Il laissa un fils, qui suit.

VIGIER : d'azur, au chevron d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.

VII. Claude DE DREUILLE, écuyer seigneur de Dreuille et d'Issards, épousa, par contrat du 16 janvier 1493 (*v. st.*) passé devant Gilbert Clopin, prêtre, juré, notaire de la cour et chancellerie du duché de Bourbonnais, sous le sceau d'Antoine de la Ville, licencié en lois, conseiller du duc de Bourbon et garde du scel en la prévôté de Paluel en Auvergne, damoiselle Jeanne DE GOUZOLLES, fille de feu Jean de Gouzolles, écuyer, seigneur de Boucherolles, et de damoiselle Marie d'Aubigny de Nereux. Jacques de Gouzolles intervint au contrat avec sa mère et constitua 800 livres tournois de dot à sa

DE GOUZOLLES : de gueules à 3 feuilles de houx versées d'or.

sœur, outre ses habits de noces selon son état. Furent présents Daubigny d'Aubigny, *alias* de Nereux (1), Secrétain de Vendelay, Pierre de Vendat, Geoffroi Mareschal, écuyer, seigneur des Nohas, Vezian Vigier, écuyer, Antoine de Séré, écuyer, seigneur des Roussais, Claude, seigneur de Franchesse et Antoine, seigneur de Tinieres. (*Orig. en parchemin*). Jeanne de Gouzolles vivait encore le 16 avril 1558. Claude de Dreuille en avait eu trois fils et une fille :

1° Jacques IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Geoffroi de Dreuille, curé de Deux-Chaises, mort avant 1570 ;

RAMEAU DE BOUCHEROLLES :

3° Blaise de Dreuille, écuyer, seigneur en partie de Dreuille et de Boucherolles. Il fit foi et hommage pour cette dernière terre le 27 août 1541. Il fit une acquisition d'héritages par acte passé devant Morton, notaire, le 17 mai 1550, et amortit une rente le 5 avril 1565, entre les mains des chanoines de Verneuil. Une sentence de Jean d'Escars, seigneur de la Vauguyon et baron de Carency, sénéchal du Bourbonnais, du 20 avril 1570, rendit commun à Jacques et à Blaise de Dreuille le partage du droit d'aînesse, outre pour Blaise la moitié du tiers des autres immeubles non grevés de ce droit. (*Original en parchemin*). Blaise était tuteur des enfants du même Jacques de Dreuille lorsqu'il obtint une commission du sénéchal de Bourbonnais, le 25 février 1575, pour faire dresser le terrier des seigneuries de Dreuille et de Boucherolles. (*Inventaire de 1666*). Blaise de Dreuille vivait encore en 1578. Il avait épousé, par contrat du 25 août 1559, passé devant Etienne Richard, clerc juré et notaire royal sous le scel à Dun-le-Roi, damoiselle Geneviève *de Voulsy*, les époux assistés, savoir Blaise de son frère aîné, Jacques de Dreuille, et Geneviève, de Jean de Voulsy, écuyer, seigneur du Coudray, son frère, et d'Anne de Voulsy, sa sœur, épouse de Hugues de la Chastre, écuyer, seigneur du Rocher, d'Amador de la Porte, écuyer, seigneur d'Issertieux, de François de Voulsy, écuyer, seigneur de Bannegon, de Jacques de la Coudraye, écuyer, seigneur de Bourgueil, etc. (*Original en parchemin*). Geneviève de Voulsy survécut à son mari et, vivait le 24 octobre 1588. Ils eurent pour fils Gabriel dont on va parler :

(1) La terre de Nereux appartenait encore à la maison d'Aubigny en 1620.

Gabriel de Dreuille, écuyer, seigneur de Boucherolles et de la Porte, épousa, par contrat du 24 octobre 1588, passé devant Pierre Nourry, notaire royal à Saint-Allire de Valence sous le scel du duché de Bourbonnais, damoiselle Françoise *Fradel de Jarrie*, fille de noble Antoine Fradel, écuyer, seigneur de Bort et de Jarrie, et de feu damoiselle Marie de Chaugy, et petite-fille de Pierre Fradel, écuyer, seigneur de Jarrie, qui assista au contrat. Elle eut en dot mille écus d'or au soleil, outre ses habits et ornements de noces selon sa qualité. (*Original en parchemin*). Françoise Fradel ne vivait plus le 14 février 1634. Ils eurent pour enfants :

I. Marc de Dreuille, écuyer, seigneur de Boucherolles, dont le comte de Saint-Géran, gouverneur de Bourbonnais, certifia les services au ban et arrière-ban de cette province, les 7 septembre 1636 et 15 août 1639. Il avait épousé, par contrat du 14 février 1634, passé devant François Heullard, notaire royal et garde-notes héréditaire à Moulins, damoiselle Philiberte *Vernoy*, veuve de noble Jean Guesdon, sieur de Guesdonnière, et fille de feu noble Pierre Vernoy, sieur de Monjournal. (*Original en parchemin*). Ils n'ont laissé qu'une fille :

Marie de Dreuille, dame de Boucherolles, non mariée en 1666 ;

II. Louise de Dreuille, mariée, avant 1634, avec le seigneur *de Baugy* ;

III. Claude de Dreuille, mariée, avant 1634, au seigneur *de Chassincourt* ;

IV. Marthe de Dreuille, non mariée en 1634 ;

4° Claude de Dreuille, mariée, le 2 juin 1543, avec Gilbert *de Guyon*, écuyer, fils d'Antoine de Guyon, chevalier de l'ordre du Roi.

VIII. Jacques DE DREUILLE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Dreuille, co-seigneur de Boucherolles, assista, le 10 mai 1533, au contrat de mariage de Françoise de Gouzolles, sa cousine germaine, avec Claude Brandon, écuyer, seigneur de Fourchinaux. Comme fondé de pouvoir de Jeanne de Gouzolles, sa mère, Jacques de Dreuille donna une quittance au profit d'Ithier d'Aubigny, son oncle maternel, par acte passé devant de Beaumont, notaire, le

4 juillet 1543. Jacques et Blaise de Dreuille furent exemptés du service du ban et arrière-ban suivant actes des 10 et 16 juillet 1553, 24 juillet 1555, 17 juin 1557 et 16 avril 1558. Ces deux frères procédèrent au partage de leurs biens le 23 mai 1568. Jacques de Dreuille fit les guerres contre les religionnaires. Il fit partie de la noblesse réunie à Moulins pour défendre cette ville contre M. de Ponsenat, qui fut repoussé, défait et tué près de Ganat en 1568, et se trouva au siége de Bannegon sous les ordres de M. de Montaire, gouverneur de Bourbonnais. Il mourut avant l'année 1586. Il avait épousé, par contrat du 29 novembre 1556, passé devant François Demanches et François Janvier, prêtres, jurés notaires sous le scel de la chancellerie de Bourbonnais, damoiselle Marguerite DE CHAPETTES, veuve de Georges de Montgilbert, écuyer, et fille de feu Bertrand de Chapettes, écuyer, seigneur de Romefort et de damoiselle Gabrielle de Gouzolles, en présence de haut et puissant seigneur Jacques de Gouzolles, chevalier, seigneur dudit lieu, de Maix, des Granges, etc., baron de Nicellat (il fut vice-roi d'Ecosse), oncle maternel de la future épouse, qui lui donna onze cents livres tournois. Pareille somme, formant le douaire de Marguerite de Chapettes lorsqu'elle était restée veuve de son premier mari, fut assise par elle sur la terre de Dreuille. (*Original en parchemin*). Du mariage de Jacques II et de Marguerite de Chapettes sont nés deux enfants :

DE CHAPETTES : d'argent à 3 feuilles de chêne de sinople.

1° Jacques, III[e] du nom, qui suit ;

2° Anne de Dreuille, mariée 1° avec Archambaud *de la Buxière;* 2° avec Jean *de Chalus.* Elle n'a pas laissé d'enfants.

IX. Jacques DE DREUILLE, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Dreuille, fit conjointement avec sa sœur deux partages avec Blaise de Dreuille, leur oncle, les 29 mars et 19 avril 1570. Jacques épousa au château de Moncoquier, par contrat du 23 mars 1586,

passé devant Sébastien Tourraud, clerc, notaire royal juré sous le scel du pays et duché de Bourbonnais, damoiselle Marguerite DE MURAT, fille de feus Archambaud de Murat, écuyer, seigneur d'Issards(1) et damoiselle Jacqueline Donelet, asistés de Jeanne de Murat, tante de la future, de messire François de Moncoquier, chevalier de l'ordre du Roi, de puissant seigneur André de Gouzolles, seigneur du dit lieu, de François de Murat, écuyer, frère de Marguerite, de Gabriel de Dreuille et André de Moncoquier, cousins du futur, de messire Pierre d'Arlanges, prêtre, curé de Monestay. (*Original en parchemin*). Jacques III de Dreuille servit d'abord dans la compagnie de chevau-légers de M. de la Roche, puis fut gendarme dans la compagnie du baron de Chazeron, gouverneur de Bourbonnais. Il se trouva au siége de Vichy, assiégé par le comte d'Auvergne, mourut au retour d'une campagne en Artois et fut inhumé, le 4 novembre 1596, dans l'église de Saint-Etienne de Couzance. (*Certificat de Claude Chausse, vicaire de cette église*). Marguerite de Murat, sa veuve, fit son testament olographe au château de Dreuille, le 25 août 1635, reçu par messire Philippe Jolivet, prêtre, curé de Cressanges. Elle ordonna que son corps fût transporté en l'église paroissiale d'Autry, pour y être inhumé au tombeau de ses père et mère, seigneurs d'Issards, et qu'il fût conduit et gardé par les curés ou vicaires des paroisses de Cressanges et d'Autry. Elle chargea son fils Jacques de Dreuille, seigneur de Villeban, alors à l'armée au service du roi, tuteur des enfants mineurs de feu André de Dreuille, de l'exécution de son testament. (*Original en papier*). Le seigneur de Dreuille en avait eu quatre fils.

DE MURAT: échiqueté d'azur et d'or, la 1re case d'azur chargée d'une étoile d'argent.

(1) Une partie de la terre et maison forte d'Issards avait été portée en mariage, vers 1370, à Jean de Murat, damoiseau, seigneur de Beaumont, par Jeanne de Laye, fille de Tachon, damoiseau, et de Jeanne de Laye, dame de Berrie. (*Les Noms Féodaux*, par D. Bettencourt, in 8°, 1826, t. II, p. 566).

1° Marc de Dreuille, né le 12 mai 1587, mort jeune ;

2° André, qui a continué la postérité ;

3° Gaspard de Dreuille qui, se destinant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, renonça à tous ses droits dans les successions paternelle et maternelle, par acte passé à Cressangers, au château de Dreuille, devant Martinet, notaire royal, le 28 mai 1610, en présence de Pierre de Guyon, seigneur d'Aulmont. (*Grosse en parchemin expédiée par Martinet, notaire royal, le 2 janvier 1664*). Gaspard de Dreuille fut reçu chevalier de l'ordre de Malte le 7 mai 1612. (*Hist. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, édition de 1753, t. VII, p. 150). Ses preuves avaient été faites au grand-prieuré d'Auvergne par devant Gabriel de la Souche, commandeur de Lavaufranche, et Claude des Escures, commandeur de Bellecombe, commissaires députés de l'ordre, suivant leur procès-verbal des 10 février 1610 et jours suivants (*Invent. de 1666*). Les témoins qui déposèrent sur sa noblesse de nom et d'armes et sa catholicité furent Jean de la Roche, baron de Cébazat, capitaine de chevau-légers, Guillaume Blanc, écuyer, seigneur de Saulsay, André Mercy, écuyer, seigneur de Pontet, et Toussaint de Bonnefon, écuyer, seigneur de la Chassagne ;

4° Jacques, IVe du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA LANDE et D'AVRIL, rapportée ci-après.

DE TROUSSEBOIS : d'or, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules.

X. André DE DREUILLE, écuyer, seigneur de Dreuille, d'Issards et de Chastenay en partie, gendarme de la garde du roi sous la charge du maréchal de Saint-Geran, épousa au château de Dreuille, par contrat du 15 novembre 1613, passé devant Martinet, notaire royal à Cressanges, contrat où il fut assisté de Marguerite de Murat, sa mère, et de Jacques de Dreuille son frère, damoiselle Gabrielle DE TROUSSEBOIS, fille de feu Mayeul de Troussebois, écuyer, seigneur de Champmègre, et de damoiselle Marie de la Porte, assistée de Gabrielle de Troussebois de Villard, son aïeule veuve de Jean de Troussebois, écuyer, seigneur de Champmègre, de Pierre de la Porte, écuyer, seigneur de la Porte et de la Chaume, son oncle maternel, de Jean de Troussebois, seigneur de Champmègre, son frère. Elle eut en apport de dot 3600 livres pour ses droits paternels, 600 livres que lui donna son aïeule, et en outre pour ses droits maternels le

quart de la seigneurie d'Issertieux et la moitié d'une rente de 700 livres. (*Grosse en parchemin expédiée par Martinet, notaire, le 12 janvier* 1664.) André de Dreuille servit dans la guerre contre le duc de Savoie et se trouva, le 10 juillet 1630, à la défaite et prise de Doria, général espagnol, par le duc de Montmorency, au pont de Veillane en Piémont. Atteint de trois grièves blessures, il fut transporté à Lucerne, où le 17 de ce mois il fit son testament devant Jean-Baptiste Laurenti, notaire. Il demanda à être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Jacques de Lucerne, et que son cœur, après avoir été embaumé, fût transporté par Bertrand de la Rivière, écuyer, seigneur de Chastenay en partie, son parent, à Issards pour y être déposé dans l'église d'Autry, où étaient les tombes de ses prédécesseurs. Il pria sa femme de fonder pour lui un anniversaire dans la dite église et de lui faire ériger une épitaphe. Il rappelle que c'est lui et cette dame qui ont racheté la terre d'Issards. (*Orig. en papier*). Le 4 septembre de la même année 1630, on procéda en la sénéchaussée de Bourbonnais à l'élection de tutelle de ses enfants mineurs, laquelle fut déférée à Jacques de Dreuille, leur oncle, et leur curatelle à Jean de Troussebois, seigneur de Champmègre, leur oncle maternel. (*Orig. en parch.*). Il avait eu de Gabrielle de Troussebois six fils et deux filles :

1° Jean de Dreuille. Son père lui légua la terre d'Issards avec 500 livres de rente;

2° Philippe de Dreuille, légataire de la terre de Dreuille et de 400 livres de rente;

3° Mayeul de Dreuille, écuyer, seigneur de Dreuille. Lui et l'un de ses frères se trouvèrent au siége de Perpignan. Mayeul épousa Jeanne *des Escures*, dame des Nouettes. Il mourut victime d'un assassinat. Sa veuve, par acte passé au lieu des Nouettes, devant Menard, notaire royal, le 20 mars 1652, transigea avec Jacques, François et François-Senetaire de Dreuille, ses beaux-frères, sur tous les avantages que lui avait assurés son contrat de mariage, ses joyaux, son droit d'habitation, son gain de survie, etc., qu'elle leur abandonna à eux et à leurs frères absents, à l'exception de son douaire. Elle poursuivait alors la puni-

tion de l'assassinat de son mari, et obligea par cet acte, sous peine de nullité, les frères du défunt à prendre en main ces poursuites. (*Orig. en papier*). Mayeul n'avait pas eu d'enfants;

4° Jacques, IVe du nom, qui suit;

5° François de Dreuille, religieux. Son père lui légua mille écus, et pareille somme à chacun de ses autres enfants, fils et filles;

6° François-Senetaire, auteur de la BRANCHE de CRESSANGES, rapportée ci-après;

7° Marie de Dreuille, } légataires de Marguerite de Murat, leur aïeule, en 1635.
8° Eléonore de Dreuille, }

XI. Jacques DE DREUILLE, IVe du nom, chevalier, seigneur d'Issards, né en 1620, capitaine de cavalerie, servit pendant plus de vingt ans dans les chevau-légers et les gendarmes de la garde du roi. Il épousa, 1° par contrat du 29 novembre 1645, passé devant Michel de la Loère, notaire royal à Moulins, damoiselle Marie AUBERY, fille de Nicolas Aubery, écuyer, seigneur d'Ardenne et de feu damoiselle Richard. Jacques de Dreuille fut assisté au contrat de Mathias de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur dudit lieu. (*Expédition en papier délivrée par F. Heulhard, notaire, le 9 janvier* 1666.) 2° par contrat du 24 mai 1654, passé devant Antoine Michel, notaire royal à Moulins, damoiselle Marie DE BONNEFOY, veuve de Jean de Culant, écuyer seigneur des Herards. (*Original en parchemin*). Jacques de Dreuille eut acte de la représentation de ses titres de noblesse, avec son frère François-Senetaire, de M. Lambert d'Herbigny, conseiller d'état, intendant des généralités de Bourbonnais et de Berry, du 5 octobre 1666. Jacques IV eut pour enfants;

AUBERY : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 têtes de dauphin du même.

DE BONNEFOY : d'azur, à une foi d'argent.

Du premier lit :

1° Jacques, V^e du nom, qui suit;

Du second lit :

2° François-Senetaire, auteur de la BRANCHE DE CHERY, rapportée ci-après :

3° Claude, auteur de la BRANCHE DE BLOUX, mentionnée à son rang;

4° N.... de Dreuille, prêtre;

5° Gilbert de Dreuille, enseigne de vaisseau le 1er janvier 1692, lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1703, capitaine d'une compagnie franche d'infanterie de la marine au département de Brest le 1er février de la même année. Lors d'une descente tentée en 1703 par les Anglais, près de Brest, Gilbert de Dreuille commanda une batterie et 300 hommes. Il contribua à la défaite des ennemis. L'amiral anglais eut la cuisse emportée, et son lieutenant, blessé, fut fait prisonnier avec beaucoup de ses soldats. On trouve ces détails dans une lettre de Gilbert de Dreuille à sa famille. Le 11 août 1711 il eut un congé de 3 mois pour compléter sa compagnie. (*Originaux*). Une attestation du 2 avril 1720, donnée devant les notaires royaux à Moulins, par Jean-François de Bonnefoy, écuyer, seigneur du Mont, gentilhomme ordinaire de la grande vénerie du roi, Antoine-Alexandre de Beausson, chevalier, seigneur dudit lieu, Georges Odon, écuyer, seigneur des Gouttes, lieutenant de vaisseau, etc., porte que Gilbert de Dreuille avait pour seuls héritiers messire François-Senetaire de Dreuille, chevalier, seigneur de Chéry, et messire Claude de Dreuille, chevalier, seigneur de Dreuille et de Bloux, ses frères. (*Orig. en pap.*);

6° Marie de Dreuille, religieuse à Cusset.

XII. Jacques, comte DE DREUILLE, Ve du nom, chevalier, seigneur d'Issards, d'Ardenne, etc., servit avec beaucoup de distinction dans les guerres de Louis XIV. Ce monarque ayant ordonné la levée de nouvelles compagnies de cavalerie et voulant récompenser les services et la valeur de M. de Dreuille, lui donna une commission, le 10 janvier 1675, pour lever et commander une compagnie dans le régiment de Melin, qui prit depuis le nom de Cayeux-Gamaches. (*Original en parchemin*). Un ordre du roi, daté de Versailles le 1er avril de la même année, signé Louis et suscrit *à M. le comte de Dreuille*, lui enjoint de rejoindre ce corps avec sa compagnie, alors levée et équipée. (*Orig. en pap.*). Après avoir fait les guerres d'Allemagne sous le prince de Condé, il se démit de sa compagnie le 10 février 1678. Il avait épousé, par contrat du 8 mars 1668, passé devant Michel, notaire royal à

DE CULANT : d'azur, semé de molettes d'éperon d'or : au lion du même brochant.

Moulins, damoiselle Isabelle DE CULANT, fille de feu Jean de Culant, écuyer, seigneur des Herards, et de défunte dame Marie de Bonnefoy. Le comte de Dreuille d'Issards, convoqué au ban du Bourbonnais le 18 avril 1690 (*liste imprimée*), se fit représenter cette année par M. de Beauregard, et commanda le ban et arrière-ban en 1691 et 1692. Le 24 septembre de cette dernière année le maréchal d'Estrées lui adressa de Luçon des instructions pour le retour dans leur province des gentilshommes qui avaient servi sous le dit comte de Dreuille à l'armée du roi. (*Originaux*). Le 21 avril 1697, il fit enregister ses armes : *d'azur, au lion d'or couronné du même* au fol. 315 de l'*Armorial de la généralité de Moulins*. En 1694 et 1722 il fournit à la baronnie de Souvigny le dénombrement des terres seigneuriales d'Issards et d'Ardenne, situées dans la paroisse d'Autry, dénombrement renouvelé par son fils Jean en 1725. (*Chambre des comptes de Paris*, *registre* 476, *pièce* 57; *registre* 478, *pièce* 241; *registre* 480, *pièce* 21). Jacques V de Dreuille était un homme d'un mérite remarquable. Elevé à l'université de Paris, il avait reçu une éducation complète et jouissait d'une grande considération dans sa province. Isabelle de Culant, son épouse, était aussi une personne d'un rare mérite. Ils avaient eu deux fils :

1° Jean de Dreuille, chevalier, seigneur d'Issards et d'Ardenne, mort sans postérité;

2° François-Hyacinthe, qui suit.

DE TROUSSEBOIS : comme à la p. 12.

XIII. François-Hyacinthe DE DREUILLE, chevalier, seigneur d'Issards et d'Ardenne, épousa Louise DE TROUSSEBOIS DE CHAMPMÈGRE, laquelle se remaria avec Michel de Neufchaize, chevalier, seigneur du Plessis, de Marigny et de la Motte-Saint-Léopardin. François-Hyacinthe de Dreuille n'avait eu de ce mariage qu'une fille :

Jeanne de Dreuille, dame d'Issards, mariée avec Jacques *Chauvelin de Richemont*. Ils n'ont eu qu'un fils, après la mort duquel la terre d'Issards retourna à la branche de Dreuille de Bloux.

BRANCHE DE CHERY, *éteinte.*

XII. François-Senetaire DE DREUILLE le jeune, chevalier, seigneur de Chery (1) paroisse de Souvigny, de la Grange et autres lieux, fils puîné de Jacques IV de Dreuille, chevalier, seigneur d'Issards, et de Marie de Bonnefoy, sa seconde femme, servit comme volontaire dans le régiment Mestre de camp général à l'armée du duc d'Enghien, qui contribua, en 1674, à la conquête de la Franche-Comté. (*Certificat du duc d'Enghien, daté du camp d'Hauterive, le* 29 *septembre* 1674 *et signé H. J. de Bourbon.*) Il épousa en la maison de Chery, par contrat passé devant Clerc, notaire royal à Moulins, le 6 novembre 1679, assisté de François-Senetaire de Dreuille, seigneur de Dreuille, son oncle, dame Claude VOISIN, veuve d'Odile de Bigue, écuyer, seigneur de Chery, en présence de Gilbert de Dreuille, seigneur de la Lande et de Franchesse, fondé de procuration de Claude de Dreuille, frère du futur, lequel, en faveur de ce mariage, lui fit abandon de tous les biens meubles et immeubles qui lui étaient échus des successions de ses père et mère, sous réserve d'une rente viagère. (*Orig. en parch.*). François-Senetaire laissa : VOISIN :

XIII. Claude-François-Senetaire DE DREUILLE, chevalier seigneur de Chery, au profit duquel une rente fut constituée le 26 juin 1725. Il mourut avant le 13 juin 1739. Il avait épousé Marie-Françoise DE DREUILLE DE LA LANDE, fille de François-Senetaire de Dreuille, chevalier, seigneur de la Lande, et de Perrette de la Barre. De ce mariage sont provenus : DE DREUILLE: comme à la p. 1.

---

(1) Ce fief avait d'abord appartenu à l'ancienne famille de Chery qui, en 1495, le vendit à Geoffroi de Bigue. Il fut vendu par décret sur le fils d'Odile de Bigue et de damoiselle Claude Voisin. François-Senetaire de Dreuille, second mari de cette dame, le racheta. Les seigneurs de Chery possédaient un caveau dans la chapelle Saint-Antoine de l'église des Bénédictins de Souvigny, où plusieurs membres de la famille de Dreuille ont été inhumés.

1° François-Senetaire de Dreuille, chevalier, seigneur de Chery, dont était veuve, en 1789, Françoise *de Louant de Passat*;

2° Jeanne de Dreuille, mariée, avant le 17 mars 1767, avec Jacques-Gabriel *de Lichy*, chevalier, seigneur de Lichy, de Chevroux, etc., chevau-léger de la garde du roi. Elle vivait en 1789;

3° Jeanne-Léonore de Dreuille, dame de la Lande, terre qu'elle a laissée au comte de Lichy, fils aîné de sa sœur, mariée, 1° avant l'année 1767, avec messire Pierre *de Saint-Hilaire*, chevalier, seigneur de Bouant, comte du Saint-Empire romain, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, chevau-léger de la garde du roi; 2° avec Louis *de Bosredon*, chevalier, seigneur de Bigaulette, officier au régiment de Bassigny. Ils vivaient en 1789.

BRANCHE DE BLOUX, *éteinte*.

XII. Claude DE DREUILLE, chevalier, seigneur de Bloux, etc., baptisé le 28 août 1658, fils puiné de Jacques de Dreuille, IVe du nom, chevalier, seigneur d'Issards et de Marie de Bonnefoy, sa seconde femme, fut maréchal-des-logis du ban et arrière-ban de la noblesse de Bourbonnais en 1690. Il était capitaine commandant une compagnie au régiment de Bourbonnais lorsqu'il épousa, par contrat du 20 février 1691, passé devant Clerc, notaire royal à Moulins, damoiselle Jeanne BOYREAU, dame de Bloux, fille de feu noble François Boyreau, seigneur de Bloux, et de damoiselle Antoinette Taillandier (*Orig. en papier*). On trouve au fol. 326 de l'*Armorial de la généralité de Moulins*, élection de Montluçon, l'inscription des armes de Claude de Dreuille, ainsi expliquées : *d'argent, au lion de gueules, couronné du même*. Il eut pour fils Jacques-François, qui suit.

BOYREAU : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même, celles en chef surmontées de 2 colombes affrontées d'argent.

XIII. Jacques-François DE DREUILLE, chevalier, seigneur de Bloux, de Maulais, de Grandchamp, etc., né à Montluçon le 23 janvier 1692, épousa, par contrat du 23 mai 1723, damoiselle Françoise CADIER DE

Veauce, fille de feu messire Michel Cadier, seigneur de Saint-Augustin, de la Brosse et autres lieux, et de dame Madeleine Giraud, assistée de messire Gilbert Cadier, chevalier, seigneur et baron de Veauce et de Saint-Augustin, son frère et curateur, et du côté de Jacques-François de Dreuille, en présence de messire Jacques de Dreuille, chevalier, seigneur d'Issards, de messire François-Senetaire de Dreuille, chevalier, seigneur de Chery, ses oncles, et de messire Léon de Dreuille, commandeur de l'ordre de Malte, son cousin. (*Orig. en papier*). En 1727, Jacques-François de Dreuille rendit aveu à la châtellenie de Hérisson, pour le fief seigneurial de Grandchamp, paroisse de Bizeneuille et pour la dîme de Maulais. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 480, *pièces* 56, 59). Il mourut le 19 mai 1747 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Montluçon, auprès de son épouse, décédée le 21 juin 1732. Leurs enfants furent :

Cadier de Veauce : d'azur, au rencontre de cerf d'or, sommé d'un heaume d'argent.

1° François-Senetaire, comte de Dreuille, chevalier, seigneur de Bloux et d'Issards. Il entra cadet au régiment de Chartres, infanterie, le 15 mars 1744. Il y fut nommé successivement sous-lieutenant, lieutenant et capitaine. Il fit cinq campagnes en Flandre sous le maréchal de Saxe, se trouva à la bataille de Fontenoy en 1745, à celles de Laufeldt en 1747, et de Raucoux en 1748, à la retraite des Cinq-Etoiles, aux divers siéges sous ce maréchal et à celui de Berg-op-Zoom sous M. de Lowendahl, fit deux campagnes en Allemagne sous les maréchaux d'Estrées, de Clermont et de Richelieu, et se trouva à la prise de Hamelen le 28 juillet 1757. Blessé de trois coups de feu à la bataille de Crewelt le 23 juin 1758, il reçut une gratification de 400 livres pour sa conduite à cette affaire, et la croix de l'ordre de Saint Louis le 9 octobre 1758, avec dispense de onze ans d'ancienneté. Le comte de Dreuille se trouva à la fin de cette année à la bataille de Lutzelberg. Une lettre du duc de Choiseul, ministre de Louis XV, du 28 juillet 1769 lui transmit la promesse du grade de lieutenant-colonel. Il fut fait capitaine de grenadiers au régiment de Chartres le 1er juillet 1774 et chef de bataillon le 22 août 1775. Le roi ayant égard à la distinction de ses services et à l'impossibilité où il était de les continuer, lui accorda une pension de retraite de 1000 livres, le 24 avril 1777. (*Originaux*). Le comte de Dreuille émigra en 1791. Il fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, en qualité de chef de

section dans la compagnie des gentilshommes de la province d'Auvergne. (*Certif. du maréchal duc de Broglie, daté de Dusseldorff le 8 juin 1793*). Il fit ensuite dans la cavalerie noble les campagnes du corps de Condé en 1794, 1795, 1796 et 1797, jusqu'au départ de ce corps pour la Pologne. Lorsque le corps de Condé entra au service de la Russie, il continua de servir en qualité de brigadier dans le régiment de Berry. (*Certificats du duc de Berry, daté de Steyer, le 1/13 mars 1800, du duc d'Angoulême et du prince de Condé, datés de Rein en Styrie et de Feistritz, les 5 et 18 février 1801*). Le comte de Dreuille est mort sans postérité. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Barre, paroisse de Livry, le 18 juin 1781, devant du Bosc et Lapertot, notaires royaux à Saint-Pierre-le-Moutier, Marie-Amable *de Dreuille,* dame des terres de la Barre, (Villelume) de Boishaut, de Boisrousseau et de Livry en partie, fille de feu haut et puissant seigneur messire Jacques-Senetaire de Dreuille, chevalier, seigneur d'Avril-sur-Loire, de Lurcy-sur-Abron et autres lieux, et de haute et puissante dame Jeanne de Lichy. (*Orig. en parch.*) ;

2° Jacques, V^e^ du nom, qui suit ;

3° Gilbert de Dreuille, chevalier, seigneur de Grand-Champ, né à Montluçon le 15 avril 1728. Il fut nommé lieutenant en second dans le régiment de Navarre, infanterie, le 9 juin 1745, lieutenant en premier le 1er avril 1746, capitaine le 1er septembre 1755, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 18 mai 1762, capitaine de grenadiers le 20 juin 1771. Il a fait en Allemagne toutes les campagnes de la guerre de *sept ans* jusqu'à la paix de 1762. Il est mort sans postérité;

4° Gilbert-Amable-Gaspard de Dreuille, chevalier, né à Moulins en 1732, capitaine de grenadiers dans le régiment de Chartres, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa en l'église paroissiale de Dunkerque, le 1er mai 1781, Marie-Catherine-Françoise *de Digoine du Palais,* née à Dunkerque le 1er décembre 1752, fille de feu messire Claude-Ferdinand de Digoine, marquis du Palais, seigneur de Mailly, de Charency, etc., ancien capitaine de grenadiers au régiment de Navarre, natif de Dinant, et de dame Marie-Madeleine-Françoise Tugghe. (*Copie signée Thierry, curé et doyen de l'église de Dunkerque, le 8 février 1785*). De ce mariage sont issus :

A. Jean-François-Stanislas de Dreuille, page du prince de Conty, mort jeune ;

B. Marie-Marguerite-Françoise de Dreuille, mariée, le 15 mars 1809, avec Louis-Joseph *Zylof de Steenbourg*, dont un fils et une fille ;

5° Marie-Françoise de Dreuille, mariée, par contrat du 30 janvier 1755, avec Marc-Antoine *Gaulmyn*, seigneur de la Goutte, lieutenant-colonel à la suite du régiment de Caraman, dragons, chevalier de l'ordre de Saint-Louis;

6° Demoiselle de Dreuille, religieuse.

XIV. Jacques, V° du nom, chevalier DE DREUILLE, seigneur de Maulais, né à Montluçon, le 19 juillet 1729, fut fait enseigne au régiment de Navarre le 7 mai 1747, lieutenant le 7 octobre suivant, et capitaine d'une compagnie de chasseurs le 20 juin 1758. Il fit avec beaucoup de distinction les guerres d'Allemagne et de Flandre, se trouva, en 1747 et 1748, à la bataille de Laufelt et au siége de Maestricht, et fit ensuite la guerre de *sept ans*. En 1757, il commandait en second une compagnie de grenadiers qui fut presque entièrement détruite à la bataille d'Hastembeck. A celle de Corback, le 10 juillet 1760, faisant partie de l'avant-garde, il s'empara de plusieurs canons et de quatre obusiers. Pendant l'hiver, il fut détaché sur la Werra, où son détachement fut chargé d'inquiéter l'ennemi. L'année suivante, lorsque le comte de Broglie fut investi dans Cassel, le chevalier de Dreuille fit partie de toutes les sorties opérées pour ralentir les progrès du siége. Chargé d'aller surprendre une compagnie de chasseurs de Fretag à Guntersberg, il exécuta ce coup de main avec succès et ramena 80 prisonniers et quantité de vivres. Pendant ce siége, sa compagnie fut plusieurs fois renouvelée par les pertes qu'elle éprouva. A la suite de la bataille de Filinghausen et pendant la retraite de l'armée française, le chevalier de Dreuille fit partie d'un détachement qui alla dégager le comte de Chabot, vivement pressé par M. de Luckner. Embusqué dans un bois, le chevalier de Dreuille opposa à l'ennemi une résistance qui permit à M. de Chabot de prendre une bonne position. Ce moment d'arrêt empêcha l'ennemi de s'emparer des canons des Suisses. Le chevalier de Dreuille revint au camp avec 4 hommes, de 40 qu'il avait sous ses ordres. Le duc de Broglie

le combla d'éloges. Il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, le 16 août 1761, avec dispense de onze ans d'ancienneté, en considération de sa valeur, et fut reçu le 30 du même mois, par le maréchal, duc de Broglie. (*Brevets et états de services*). Il a continué de servir jusqu'au 16 avril 1771. Il avait épousé, le 24 décembre 1766, Marie-Louise DE LA CHAPELLE, de laquelle il eut deux fils:

DE LA CHAPELLE: d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or.

1° Jean de Dreuille, né le 6 décembre 1768, admis à l'école militaire sur le certificat de ses preuves de noblesse du 20 avril 1779. Il a péri dans les guerres de la Vendée, servant sous le général Charrette;

2° François-Senetaire de Dreuille, marié avec demoiselle *de la Roche*, mort sans postérité.

BRANCHE DE CRESSANGES, *éteinte*.

XI. François-Senetaire DE DREUILLE, chevalier, seigneur de Dreuille et de Chastenay, né en 1630, fils posthume d'André de Dreuille, seigneur d'Issards et de Gabrielle de Troussebois, fut lieutenant dans le régiment d'Alègre, puis lieutenant et capitaine commandant dans celui de Canillac, suivant une attestation de ses services donnée par le marquis de Prunevaux, intendant des provinces de Bourbonnais et d'Auvergne, du 24 septembre 1653. Il servait dans les gendarmes de la garde du roi lors d'un partage qu'il fit avec son frère Jacques, le 22 mai 1656. Ce fut par suite de l'accord fait en 1652, avec Jeanne des Escures, veuve de Mayeul de Dreuille, qu'il devint possesseur de la terre de Dreuille, pour laquelle il fit foi et hommage au roi le 30 décembre 1669. François-Senetaire fut lieutenant commandant du second escadron de la noblesse du Bourbonnais, au ban et arrière-ban en 1674. (*Certificat du marquis de la Vallière, daté de Moulins le 1er octobre* 1674). Il fut nommé capitaine d'une compagnie de nouvelle levée dans le régiment de

Lorraine, infanterie, par commission du 22 février 1684, ladite compagnie incorporée au mois de juillet suivant dans le régiment de Picardie. (*Originaux*). Il fit avec ce corps la guerre des Pays-Bas sous le maréchal de Luxembourg. Il avait épousé, par contrat du 19 août 1659, passé devant Pierre Dabert, notaire royal à Néronde, demoiselle Marguerite de Montsaulnin, fille de feu messire Pierre de Montsaulnin, chevalier, seigneur de Fontenay, de Neronde, etc., et de puissante dame Marie Bertrand. Il en eut un fils, qui suit.

De Montsaulnin : de gueules, à 3 léopards d'or l'un sur l'autre.

XII. Jean de Dreuille, V^e du nom, chevalier, seigneur de Dreuille, épousa avec dispense de Rome, du 3 novembre 1687, et par contrat passé à la Lande, paroisse de Rocles en Bourbonnais, devant Dezevaux, notaire royal, le 1er mars 1688, damoiselle Jeanne de Dreuille de la Lande, fille de messire Gilbert de Dreuille, chevalier, seigneur de la Lande et de Franchesse, et de dame Isabelle de Chantelot. (*Orig. en parch.*). Jean de Dreuille rendit foi et hommage et fournit au roi l'aveu de la terre et du château de Dreuille, le 16 juillet 1692. Il servit au ban et arrière-ban de la noblesse du Bourbonnais en 1689, 1693 et 1695. (*Orig.*). En 1698, Jean de Dreuille fit enregistrer ses armes, *d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules*, au fol. 110, de l'*Armorial de la généralité de Moulins*. Il eut trois fils et trois filles :

De Dreuille : comme à la p. 1.

1° Léon de Dreuille, né au château de Dreuille le 5 mai 1696, chevalier de l'ordre de Malte, reçu page du grand-maître le 1er juillet 1707. Ses preuves furent faites par Jacques de Boyaux de Coulombières, commandeur de Bellecombe, et Louis Bonnet de la Roche-Loudun, commandeur du Mas-Dieu, suivant leur procès-verbal du 14 novembre 1709 et jours suivants, signé d'eux et de Reynaud, notaire royal à Cressanges. Les témoins entendus sur sa noblesse de nom et d'armes et sa catholicité furent messire Gilbert de Chauvigny, chevalier, seigneur de Blot, messire Emé de Saint-Hilaire, chevalier, seigneur dudit lieu, comte du Saint-Empire, messire Belin de Rollat, écuyer, seigneur du Meslié, et messire Hector-Prosper de Saint-Chamans,

écuyer, seigneur des Chaumes. (*Original en papier, où sont visés les contrats et hommages de cette branche, ainsi que l'inventaire de* 1666). Ces preuves furent reçues par les commissaires du chapitre de la langue d'Auvergne à Lyon, le 12 juin 1710, et immatriculées à Malte le 10 juillet de la même année. (*Hist. des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.* par l'abbé de Vertot t. VII, p. 174);

2° Jacques-Gabriel de Dreuille, cornette au régiment de du Bellay en 1708, mort sans postérité;

3° François-Hyacinthe de Dreuille, chevau-léger de la garde du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié avec Marie-Françoise *de Dreuille de la Lande*, veuve de Claude-François-Senetaire de Dreuille de Chery. Il mourut sans enfants;

4° Marie de Dreuille, épouse de messire Pierre-Jean *de Lichy*, chevalier, seigneur de Chevroux, dont une fille:

Jeanne de Lichy, mariée, en 1733, à Jacques-Senetaire *de Dreuille de la Lande*;

5° Demoiselle de Dreuille, mariée à Gabriel *de Feydeau*, écuyer, seigneur de Chapeau;

6° Demoiselle de Dreuille, religieuse à Iseure, près Moulins.

SEIGNEURS DE LA LANDE, D'AVRIL, etc.

(*Seule branche existante*).

X. Jacques DE DREUILLE, IVe du nom, écuyer, seigneur de Villeban et de la Lande (1), né au château de Dreuille et baptisé le 27 mai 1595, fils puîné de Jacques III de Dreuille, seigneur de Dreuille, et de Marguerite de Murat, fut fondé de procuration par André de Dreuille, seigneur de Dreuille et d'Issards, son frère aîné, le 11 mars 1618, pour servir en sa place dans la compagnie des gendarmes de la garde

(1) Le vieux donjon de la Lande, remarquable par sa belle conservation, appartenait en 1464 à Jean de Givry, écuyer. Il passa par alliance dans la maison de la Souche. Par contrat du 15 décembre 1538, Anne de la Souche, dame de la Lande, épousa Jacques d'Aubigny. Jacques de Dreuille, seigneur de Villeban, l'acheta vers 1630 de N..... d'Aubigny.

du roi. Il épousa, par contrat du 4 juin 1629, passé devant Martinet, notaire royal à Cressanges, damoiselle Peronnelle MARESCHAL, fille de haut et puissant seigneur messire Gilbert Mareschal, écuyer, seigneur des Noix, de Franchesse, du Bouchet, etc., et de Jeanne Audier de la Cassière. (*Orig. en parch.*). Jacques de Dreuille, maréchal-des logis des chevau-légers, suivant deux états des 26 février et 21 avril 1626, puis lieutenant dans le régiment d'Aine, suivant un congé du 19 octobre 1635, servit l'année suivante avec la noblesse du Bourbonnais à l'armée du roi, en Picardie, sous le comte de Saint Geran, maréchal de France et sénéchal du Bourbonnais (Page 1re, *verso* du rôle de l'arrière-ban du Bourbonnais, daté du 20 octobre 1636). Jacques IV de Dreuille fut pourvu d'une charge de gentilhomme servant du roi par brevet daté de Dijon le 22 mars 1650. (*Orig. en parch.*). Il eut de Peronelle Mareschal :

MARESCHAL : d'or, à 3 tourteaux d'azur, chacun chargé d'une étoile d'argent.

1° Gilbert, dont l'article suit :

2° Jean de Dreuille, né en 1631, chevalier de l'ordre de Malte. Ses preuves furent faites par devant Jean d'Oradour de Serlant, commandeur de la Vaufranche, et Louis des Escures, chevalier dudit ordre, suivant leur procès-verbal, commencé le 1er octobre 1647, lesdites preuves reçues par les commissaires du chapitre du grand-prieuré d'Auvergne le 1er juin 1648. (*Original*). Les témoins entendus sur sa noblesse de nom et d'armes et sa catholicité furent Gilbert de Ballore, écuyer, seigneur des Forges, Emon de Meschatain, écuyer, seigneur de Lhéon, Charles de Boyaux, écuyer, seigneur de Coulombières, François de Charry, écuyer, seigneur des Gouttes, gentilhomme ordinaire du prince de Condé. (*Hist. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 147);

3° Leonnet de Dreuille, baptisé en l'église paroissiale de Saint-Julien de Cressanges le 14 novembre 1634. Il eut pour parrain noble Leonnet Meaulme, seigneur de Nossay. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Malte le 12 février 1652. (*L'abbé de Vertot*, t. VII, p. 148). Le procès-verbal de ses preuves faites le 1er juin 1651 et jours suivants, fut signé de Nicolas Noblet de Tercillat, commandeur de Macon, et de Claude-François de Saint-Germain-Millieu, commandeur de Busnay, commissaires députés. Ses temoins furent Louis de Chabannes, chevalier, seigneur des

Vaux, François des Escures, Pierre de Louant de la Jolivette et Claude de Bron;

4° Claude de Dreuille, religieux aux Cordeliers de Clermont en 1649;

5° Jacques de Dreuille, religieux au même couvent en 1655;

6° Jean de Dreuille, prieur des Jacobins de Moulins;

7° Marc de Dreuille, né en 1659, religieux Dominicain à Moulins en 1665, docteur de Sorbonne, doyen et prieur des Jacobins de Moulins et régent du collége de la rue Saint-Jacques à Paris, mort à Moulins le 5 août 1721. Son éloge, prononcé le même jour par Edouard Bouillerot, prieur (cet éloge en latin est imprimé) le rappelle comme un homme d'une haute piété et d'un grand mérite; ses élèves trouvaient dans sa fortune une assistance généreuse et les couvents de son ordre en reçurent de nombreux bienfaits;

8° Léon de Dreuille, né le 25 mars 1647, baptisé le 2 octobre suivant. Il eut pour parrain Léon de Fontjean, chevalier de l'ordre de Malte, puis commandeur. Ses preuves furent reçues le 10 octobre 1667 par Michel de Saint-Julien-Saint-Marc, commandeur de la Vaufranche, et Philippe de la Hollière, commandeur du Mas-Dieu. Ses témoins furent Marc-François de Biotière, Claude des Fontaines, seigneur de Chaumont, messire Gabriel de Chabannes, et Louis de Chapettes. (*de Vertot*, t. VII, p. 156). Il était commandeur de la Villedieu en 1696. Dans un chapitre provincial du grand prieuré d'Auvergne tenu en la ville de Lyon le 1er juin 1708, ce commandeur présenta une lettre du grand-maître Raimond de Perellos par laquelle il admit au nombre de ses pages noble Léon de Dreuille, fils de Jean de Dreuille et de Jeanne de Dreuille de la Lande. (*Orig. en pap.*);

9° Marguerite de Dreuille, religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Aigueperse en 1646;

10° Anne de Dreuille, religieuse au couvent des religieuses Urbanistes de Sainte-Claire à Charolles en 1657;

11° Marie de Dreuille, religieuse du monastère de Saint-Sauveur à Cusset en 1660;

12° Françoise-Marie de Dreuille, qui fit profession dans le couvent des Clarisses d'Aigueperse le 14 juillet 1675.

XI. Gilbert de Dreuille, chevalier, seigneur de la Lande, de Franchesse, etc., né en 1630, légataire de Marguerite de Murat, son aïeule, en 1635, entra jeune au service et fut nommé aide de camp des armées du roi

par brevet du 12 septembre 1650. (*Orig. en parch.*). Il transigea avec son frère Léon, chevalier de l'ordre de Malte, par acte passé devant Heulhard, notaire royal à Moulins, le 14 décembre 1673. (*Id.*) L'année suivante, Gilbert de Dreuille servit à l'armée du roi en qualité de cornette du premier escadron du ban et arrière-ban du Bourbonnais. Il est compris dans l'ordonnance de M. Lambert d'Herbigny, intendant de Bourbonnais, du 5 octobre 1666, constatant la représentation des titres de la maison de Dreuille. Il avait épousé par contrat du 6 septembre 1659, passé devant Chenar, notaire royal à la Palisse, damoiselle Isabelle DE CHANTELOT (1), fille de feu messire Toussaint de Chantelot, chevalier, vicomte de Glené, baron de la Condamine, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Renée de la Brosse. (*Orig. en parch.*) Gilbert de Dreuille vivait encore en 1698, époque à laquelle ses armes ainsi décrites : *de gueules, au lion d'or, couronné du même*, furent enregistrées, fol. 107 et 108 de l'*Armorial de la généralité de Moulins*. De son mariage avec Isabelle de Chantelot sont provenus deux fils et deux filles :

DE CHANTELOT : d'azur, au lion couronné d'or.

1° François-Senetaire, qui suit ;

2° Léon de Dreuille, chevalier de l'ordre de Malte, admis page du grand-maître le 20 février 1675 ;

3° Jeanne de Dreuille, baptisée en l'église de Rocles le 4 septembre 1670, mariée le 1er mars 1688, à Jean *de Dreuille*, chevalier, seigneur de Dreuille, son cousin. Elle lui survécut et fournit l'aveu de la terre et seigneurie de Dreuille, paroisse de Cressanges, à la châtellenie de Verneuil en

---

(1) Issue d'une famille ancienne et distinguée, qui a joui pendant longtemps d'une grande faveur à la cour des ducs de Bourbon. Gilbert de Chantelot, seigneur de la Chaise, fut maître d'hôtel de Charles II, duc de Bourbon, cardinal, et archevêque de Lyon en 1484. Ce prince lui fit épouser sa fille naturelle, nommée Isabelle de Bourbon, que le roi Charles VIII légitima par lettres datées de Montils-les Tours au mois de juillet 1491. Elle mourut sans enfants à Paris le 4 septembre 1497. (*Hist. de la maison de France*, par le P. Anselme, t. I, p. 306).

1723. (*Chambre des comptes de Paris, registre 478, pièce 228*);

4° Susanne de Dreuille, religieuse à Cusset.

XII. François-Senetaire DE DREUILLE, chevalier, seigneur de la Lande et de Franchesse, baptisé en l'église de Rocles le 4 décembre 1668, servit dans les cadets gentilshommes tenant garnison à Sarre-louis, suivant un congé que lui donna sur la demande de son père, M. d'Alquier, capitaine-lieutenant commandant cette compagnie, le 15 janvier 1688. Il servit comme maréchal des logis au ban et arrière-ban du Bourbonnais en 1692. (*Certif. du comte de Levis-Charlus, daté de Moulins le 27 avril* 1693). Il avait épousé, par contrat du 17 novembre 1691, passé au château d'Avril-sur-Loire, devant Bardot, notaire royal, damoiselle Pierrette DE LA BARRE, dame de Lorgues, d'Avril, etc., fille de feu messire Hervé de la Barre, chevalier, seigneur de Chevroux, d'Avril et autres lieux et de dame Antoinette de Champfeu. (*Orig. en parch.*). Ces époux effectuèrent le remboursement d'une rente de 1863 livres par acte du 17 juin 1720. (*Orig. en pap. à la Bibliothèque du roi*). En 1723, François-Senetaire de Dreuille fournit à la châtellenie de Murat l'aveu et dénombrement des terres et seigneuries de la Lande et de Franchesse. (*Chambre des comptes de Paris, registre* 478, *pièce* 430). De son mariage sont issus :

DE LA BARRE : d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 coquilles d'or et accompagnée de 2 canettes de sable.

1° Jacques-Senneterre, qui suit ;

2° Marie-Françoise de Dreuille, mariée 1° avec Claude-Senetaire *de Dreuille*, chevalier, seigneur de Chery ; 2° avec François-Hyacinthe *de Dreuille de Cressanges* ;

3° Marie-Anne de Dreuille, mariée avec André-Louis *de Genestoux*, chevalier, seigneur de Vallière.

XIII. Jacques-Senneterre DE DREUILLE, chevalier, seigneur d'Avril-sur-Loire, de Lurcy-sur-Abron, de Lorgues, de la Croix, de Chailly, etc., devint possesseur de la terre de Dreuille par arrangement avec François-Hyacinthe de Dreuille, second mari

de sa sœur, en qui s'éteignit la branche de Cressanges. Il épousa au château d'Avril, par contrat passé devant Barleu, notaire royal, le 24 juillet 1733, Jeanne DE LICHY, décédée le 21 avril 1762, et inhumée en la chapelle souterraine de l'église de Saint-Pierre d'Avril, fille de messire Pierre-Jean de Lichy, chevalier, seigneur de Chevroux et de Marie de Dreuille. (*Orig. en parch.*). Jacques Senneterre mourut à Lurcy le 19 novembre 1771. Son corps fut transporté à Avril et inhumé le 22 en l'église de Saint-Pierre, auprès de sa femme. Leurs enfants furent :

DE LICHY : d'azur à la bande d'argent, accostée de 3 losanges d'or.

1° François-Hyacinthe, qui suit;

2° François-Senneterre de Dreuille, chevalier, seigneur de Lurcy-sur-Abron, né le 25 février 1747, reçu chevalier de l'ordre de Malte en la langue d'Auvergne le 22 décembre 1766. (*Liste de MM. les chevaliers des langues d'Auvergne, de Provence et de France*, imprimée à Malte, en 1778, in-8°, p. 77). Il servit dans les chevau-légers de la garde du roi, et mourut plusieurs années avant la révolution;

3° Jean-François-Hyacinthe de Dreuille, chevalier, seigneur de Dreuille, de Chailly, etc., né le 30 avril 1749, reçu chevalier de l'ordre de Malte le 22 décembre 1766. Il servit aussi dans les chevau-légers de la garde du roi, fit les campagnes de l'armée des princes et du corps de Condé, et mourut sous la restauration sans enfants du mariage qu'il avait contracté à Lurcy, le 27 mai 1790, devant Dubois, notaire royal, avec Jeanne-Rosalie *de Genestoux*, fille de feu messire André-Louis de Genestoux, chevalier, et de dame Marie-Anne de Dreuille. (*Orig. en parch.*);

4° Marie-Amable de Dreuille, mariée, le 18 juin 1781, avec François-Senetaire, comte *de Dreuille d'Issards.*

XIV. François-Hyacinthe, comte DE DREUILLE, chevalier, seigneur d'Avril, de la Croix, de la Garenne du Vernou, de Lurcy-sur-Abron en partie, etc., entra le 1er octobre 1759 dans les chevau-légers de la garde du roi, où il fut breveté capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il fut reçu dans l'ordre par François-Hyacinthe de Dreuille de Cressanges, second mari de sa tante, par commission datée de

Versailles le 15 août 1778. Il fit un partage avec son frère et sa sœur le 24 avril 1779. (*Originaux*). Emigré en 1791, il fut nommé maréchal des logis de la première compagnie noble d'ordonnance à l'armée des princes avec rang de mestre de cavalerie par brevet daté de Coblents le 15 janvier 1792, et fit en cette qualité la campagne de cette année. (*Certificats du vicomte de Chambrun, maréchal de camp, commandant de cette compagnie, du* 25 *novembre* 1792, *et du maréchal duc de Broglie du* 8 *juin* 1793). Le comte de Dreuille entra en 1793 dans la 3e division du corps de Condé et fut tué à l'affaire du 2 décembre, près du village de Bertzheim en Alsace. (*Certificats des* 17 *déc.* 1793 *et* 15 *février* 1794). Il avait épousé par contrat du 23 mars 1784, passé devant Sabathier, notaire royal à Léré, Marie-Madeleine DE LA BARRE décédée en sa terre de Lépeau, commune de Donzy (Nièvre), le 14 septembre 1837, fille de haut et puissant seigneur messire Michel-Henri-Claude, baron de la Barre, seigneur de Villattes, Biarre, Ferrières, la Motte-Jousserand, etc., ancien officier au corps d'artillerie, et de dame Louise-Esmée de Boisselet. (*Orig. en parch.*). De ce mariage sont issus :

DE LA BARRE: d'azur, à 3 glands d'or tigés et feuillés chacun d'une feuille.

1° Henri-Amable, qui suit ;

2° François-Louis-Senneterre, vicomte de Dreuille, né à Avril-sur-Loire près Decize, le 12 octobre 1789, chevalier de la Légion-d'Honneur. Entré au service à l'école militaire de cavalerie de Saint-Germain, en mars 1811, il fit la campagne de 1813 au 5e corps de la grande armée en Silésie, sous le général Lauriston, fut fait prisonnier par les Russes en Saxe, et conduit en Russie où il est resté jusqu'à la paix. A son retour en France, il a continué de servir dans la cavalerie, et en dernier lieu dans la garde royale, d'où il est sorti en 1830, au licenciement, avec le grade de chef d'escadron. Le vicomte de Dreuille a épousé, par contrat du 19 septembre 1824, passé devant Marge et son collègue, notaires à Senlis, Marguerite-Eugénie *d'Amonville*, décédée à Paris le 27 août 1843, fille de Nicolas-Raoul d'Amonville, chevalier, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Louise-Susanne Seroux de Bienville. De ce mariage est issu :

Louis-Henri-Senneterre de Dreuille, né le 31 janvier 1826;

3° Jeanne-Françoise de Dreuille, mariée, par contrat passé devant Alfroy Buffat, notaire à Donzy, le 8 septembre 1811, avec Marien *de Mareschal*, qui en a plusieurs enfants.

XV. Henri-Amable, comte DE DREUILLE, né à Avril-sur-Loire le 18 janvier 1785, a épousé par contrat du 11 août 1811, passé devant Bareau et son collègue, notaire à Nevers, Isaure-Eugénie-Anne DE CHABANNES, fille de Jean-Baptiste-Marie, marquis de Chabannes, ancien pair de France, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Cornélie-Zoé-Vitaline de Boisgelin, dame du chapitre de Remiremont. (*Orig. en parch.*). De ce mariage sont issus :

DE CHABANNES : de gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.

1° Léon de Dreuille, né à Argoulois, commune de Saint-Hilaire (Nièvre), le 2 août 1824. Il a obtenu le prix d'honneur au concours de 1843;

2° Marie-Vitaline-Isaure de Dreuille;

3° Louise-Clémence de Dreuille;

4° Françoise-Eugénie de Dreuille.

DE FORNIER *,

Seigneurs DE CHAMPVERT, DE LOISONVILLE, DE ROMESAC, DE JEUMAILLOCHE, DE BEAUREGARD, DE LALEU, DE BRETAGNE, etc., *comtes* DE PRADINES, *marquis* D'AULTANNE, *au comté Venaissin* et *en Blésois*.



ARMES : *d'argent, à 3 bandes de gueules, chacune chargée d'une étoile d'or; au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'or, adextré d'une étoile du même.*

Couronne de marquis.
Supports : deux lions.

Cette famille est originaire du comté d'Albon, en Dauphiné. Les premiers actes qui la font connaître

* Dans les actes en latin *Fornerii*. Ce nom a été traduit indifféremment par DE FORNIER et DE FOURNIER. La première orthographe a prévalu dans la branche de Pradines et la seconde dans la branche d'Aultanne.

dans cette province annoncent une extraction ancienne et distinguée. Guy Allard, dans son nobiliaire manuscrit de Dauphiné, conservé aux archives départementales à Grenoble, dit qu'elle fut en considération à la cour des derniers dauphins. Elle s'établit dans le comté Venaissin au commencement du XIVe siècle, et y forma plusieurs branches qui ont suivi avec distinction la carrière des armes. Dans celle de Pradines, seule survivante, il y a eu plusieurs mestres de camp d'infanterie, un gentilhomme de la chambre de Louis XIII et un gouverneur de l'ile de la Grenade sous Louis XV; dans celle d'Aultanne trois généraux dont le dernier, mort en 1828, était commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

La généalogie de cette famille a été publiée dans le IVe volume de l'*Histoire de la Noblesse du comté Venaissin*, par l'abbé Pithon-Curt. On y remarque plusieurs omissions et quelques inexactitudes. Nous la reproduisons plus complète d'après les titres qui nous ont été communiqués et des preuves existantes dans les dépôts publics à Paris.

I. Girard FORNIER, chevalier, né dans la seconde moitié du XIIIe siècle, sans doute frère de Pierre Fornier, compris dans un rôle des officiers de Guigues VIII, dauphin de Viennois, de l'année 1326 (*Hist. de la maison de Beaumont. Preuves, p.* 96), servit ce prince dans la guerre contre Edouard, comte de Savoie. Guichard, sire de Beaujeu, qui s'était réuni à Edouard, ayant été fait prisonnier à la bataille de Varey, en 1325, fut obligé, pour obtenir sa délivrance, de céder au dauphin plusieurs terres considérables, entre autres celles de Miribel et de Beauregard. Guichard reprit ces dernières en fief du dauphin et lui promit comme son vassal de le servir envers et contre tous, excepté le roi de France, l'archevêque de Lyon, le duc de Bourgogne, le comte de Clermont et les abbayes de l'Isle-Barbe et de Cluny. Ce traité fut passé à Saint-Vallier le 24 novem-

bre 1327, par la médiation et sous la garantie de Jean, comte de Forez, cousin-germain du sire de Beaujeu, d'Aimar de Poitiers, fils aîné du comte de Valentinois et de Guillaume de Beaujeu, frère de Guichard, en présence d'Albert de Sassenage, de Soffred d'Arces, de Guillaume de Royn, de Humbert de Meximieu, de Gilles d'Arlos et de Girard Fornier (*Fornerii*), chevaliers. (*Histoire de Dauphiné*, par le président de Valbonnais, seconde partie, *Preuves*, p. 212). Girard Fornier avait épousé N.... DE CHISSÉ, d'une très-ancienne famille originaire du Génevois, sœur d'Azonet de Chissé et proche parente de Jean de Chissé, évêque de Grenoble en 1343. Girard Fornier eut, entre autres enfants :

DE CHISSÉ : parti d'or et de gueules, au lion de sable, lampassé de gueules, brochant.

II. Azon ou Azonet FORNIER, habitant dans le mandement d'Albon lors d'un hommage qu'il rendit le 18 juin 1354 à Charles de France, dauphin de Viennois, fils aîné du duc de Normandie, pour des héritages qu'il possédait comme héritier d'Azonet de Chissé, son oncle, dans la seigneurie de Saint-Germain en Bresse. Il eut pour fils :

III. Jean FORNIER, surnommé Gayoud, possessionné à Anneyron, mandement d'Albon, qui fit hommage au dauphin Charles II, fils du roi Charles V, le 8 juin 1379, des mêmes fiefs qu'il avait recueillis de la succession de son père. (*Chambre des comptes de Grenoble, extraits des deux hommages de* 1354 *et* 1379, *délivrés le* 16 *février* 1700). Jean eut, entre autres enfants :

IV. Jean-Artaud FORNIER, qui s'établit à Valréas, dans le comté Venaissin et s'y maria, en 1417, avec Jeanne DE TOLON DE SAINTE-JALLE, fille de Jean de Tolon, co-seigneur de Sainte-Jalle (maison dont était Didier de Tolon de Sainte-Jalle, grand-maître de l'ordre de Malte, en 1535), conseiller au conseil delphinal, et de Madeleine de Rémusat, et sœur de Pierre de Tolon, co-seigneur de Sainte-Jalle, président du conseil delphinal, puis chancelier de Bourgogne. De ce mariage sont provenus :

DE TOLON : de sinople, au cygne d'argent, becqué et membré d'or.

1° Drivon ou Drevon, qui suit;

2° Jean Fornier, doyen de l'église collégiale de Crest en Dauphiné;

3° Jacques Fornier, prévôt de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux et grand-vicaire de ce diocèse. En 1497 il fut présent à l'invention des reliques de Saint-Martin des Ormes, évêque de Saint-Paul, découvertes à Valréas.

TROILHET : d'argent, à la bande d'azur.

V. Drivon ou Drevon FORNIER épousa, en 1450, Jeanne TROILHET, d'une famille noble originaire du Graisivaudan. Ses enfants furent :

1° Robert, dont on va parler;

2° Marguerite Fornier, femme de Didier *Guyard*, de la ville de l'Ile, au comté Venaissin, frère de Jean Guyard, seigneur de Fourques, co-seigneur de Bonieux, juge mage des sénéchaussées de Beaucaire et de Nismes;

3° Anne Fornier, mariée, par contrat du 20 mai 1478, avec Etienne *Guyard*, cousin du précédent. Elle vivait en 1512.

ARNAUD : losangé d'argent et de gueules; au chef d'or.

VI. Robert DE FORNIER, *nobilis Robertus Fornerii*, épousa, en 1498, Marguerite ARNAUD, fille de Jean Arnaud, co-seigneur de Crest, des anciens seigneurs de Crest-Arnaud, en Dauphiné. (*Pithon-Curt*, t. IV, p. 652). Cette dame fit un arrentement le 20 octobre 1524 et vivait encore le 11 avril 1534, date d'une donation que lui fit dame Alix Maufier. Robert de Fornier en avait eu deux fils et plusieurs filles :

1° François, Ier du nom, dont l'article viendra ci-après;

2° Elzéar de Fornier, appelé aussi Ozias, marié, avant le 3 mai 1549, avec Claire *Aluzar*, et décédé après 1576, laissant :

A. Alexandre de Fornier, mentionné dans des actes du 13 septembre 1589 et 20 octobre 1590, marié avec demoiselle Diane *d'Amalric*, fille de Balthazard d'Amalric, et de Marguerite de Gasquet. Il en eut deux fils :

a. Louis de Fornier d'Amalric, sieur de Champortin, viguier royal de Digne, en Provence, marié, le 5 mars 1609, avec Isabelle *Gaudin*. Il fit son testament le 2 novembre 1621, et laissa un fils et deux filles :

I. François de Fornier d'Amalric, mort destiné à l'état ecclésiastique;

II. N.. de Fornier d'Amalric, mariée avec Pierre *de Savone*, seigneur de Fouanille;

III. N... de Fornier, mariée avec Joseph *de Régis*, à Digne;

b. Elzéar de Fornier. Il fit avec son frère Louis le partage des successions de leurs père et mère, par acte passé devant Meynier, notaire à Valréas, le 10 mars 1614;

B. Gaspard de Fornier;

C. Michel de Fornier, sieur de Champvert. Il partagea avec ses frères en 1589, et laissa de son mariage avec N..... *de Massebeuf* :

Lambert de Fornier, sieur de Champvert, capitaine au régiment de l'Altesse, marié avec Françoise *Josseran de Pertuis*, fille d'Hector Josseran de Pertuis, procureur général des états de Dauphiné pendant la ligue, et de Françoise de Piolenc. Après la mort de Lambert Fornier, sa veuve se remaria à Louis de Vaesc, seigneur de Briancourt. Elle avait eu de son premier mari :

I. Joseph de Fornier, sieur de Champvert, marié, en 1721, avec Catherine *Granet* et décédé en 1729, laissant deux enfants :

aa. Jean-Baptiste Fornier de Champvert, officier dans le régiment de Clermont-Tonnerre, cavalerie, en 1744;

bb. Marie-Cécile de Fornier de Champvert, née en 1728;

II. Philippe de Fornier, capitaine au régiment de Lorraine;

III. Jean-Baptiste de Fornier, mort célibataire;

IV. Anne Fornier, femme de Pierre-Dominique *de Chabestan d'Alauzon*, seigneur de Ribeiret;

3° Anne de Fornier, légataire de son frère aîné en 1574;

4° Esprite de Fornier, épouse de Rostaing *de la Selve*, dont elle eut une fille, Susanne de la Selve, à laquelle noble François de Fornier, son oncle, légua 1,000 livres le 20 mai 1574;

5° Artaude de Fornier. Elle ne vivait plus à la même époque et avait laissé des enfants qui furent substitués

à ceux de son frère François dans les trois quarts de ses biens, en 1574.

VII. François de Fornier, Ier du nom, et Elzéar de Fornier, son frère, énoncés fils de feu noble Robert de Fornier, autorisés de noble Marguerite Arnaud de Crest, leur mère, affermèrent un moulin situé au terroir de Valréas par acte passé devant Jean du Chesne, notaire de cette ville, le 20 octobre 1524, fermage renouvelé par ces deux frères, devant le même notaire, le 2 janvier 1543 (*v. st.*). François de Fornier reçut diverses investitures des officiers de la chambre apostolique du comté Venaissin pour des biens qu'il avait acquis dans le territoire de Valréas en 1531, 1541 et 1553. Le 11 août 1554, il reçut quittance du prix d'une vente qui lui avait été faite, et par acte du 16 janvier 1570, passé devant Balthazar Julien, notaire à Valréas, noble François Borrel, seigneur de Pontaujard, lui transporta une rente de 5 florins au capital de cent florins, due par Nicolas Maurassi, successeur de Pierre Maurassi, qui servait ladite rente à feu noble Elzéar Borrel, père du vendeur. (*Original en parchemin*). François de Fornier avait épousé, en 1530, Marguerite de Lamiers, de la ville de Saint-Tropez, en Provence, fille de Jean de Lamiers, seigneur de Montarnaud, et de Marguerite de Guilhens. (*Pithon-Curt*, t. IV, p. 652). Il reconnut la dot de cette dame dans le testament qu'il fit devant Julien, notaire à Valréas, le 20 mai 1574, et par lequel il institua ses trois fils ses héritiers universels par égales parts. Ses enfants furent :

de Lamiers : d'azur, à une jambe de lion d'or, traversée d'une épée d'argent en bande : au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent entre 2 coquilles du même.

1° Charles, Ier du nom, qui a continué la branche aînée, dite de Fornier de Carles, rapportée ci-après ;

2° Bertrand, auteur de la branche de Fournier d'Aultanne, mentionnée plus loin ;

3° Jacques de Fornier, sieur de Loisonville, marié, en 1588, avec Diane *de Villeneuve*, de laquelle il eut :

Esprit-François de Fornier de Loisonville, marié, en 1633, avec Jeanne *de Plantier*, qui le rendit père de trois fils :

a. Philippe de Fornier, mort sans postérité ;

b. Louis de Fornier, prieur de Saint-Laurent de Carnols et de Saint-Michel d'Euzet, au diocèse d'Uzès ;

c. Pierre de Fornier de Loisonville, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, successivement capitaine au régiment d'Auvergne, lieutenant de la compagnie des cadets gentilshommes à Besançon, major, commandant de bataillon au régiment de Galiens, colonel des trois régiments d'infanterie du comté Venaissin au service du pape en 1708, marié avec demoiselle *Robert*, de la ville de Carpentras. Il en eut un fils non marié en 1742;

4° Françoise de Fornier, mariée avec noble Jean *de Bonot*, écuyer, qui assista au contrat de mariage de Charles de Fornier en 1578 ;

5° Marguerite de Fornier, à laquelle son père légua 4000 livres. Elle épousa, par contrat du 25 octobre 1579, noble Pierre *de Belan*, seigneur de Vesone, à Valréas, fils de noble Claude de Belan, et de Marguerite de Villeneuve. Pierre de Belan et Jacques de Fornier, son beau-frère, furent exécuteurs du testament de noble Philippe-Germaine de Carles, leur belle-sœur, du 17 février 1598.

BRANCHE DE FORNIER DE CARLES.

VIII. Charles DE FORNIER, Ier du nom, écuyer, épousa, par contrat du 27 août 1578, passé devant François de Digoine, notaire à Montdragon, Philippe-Germaine DE CARLES (1) fille et héritière de

DE CARLES : d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 merlettes du champ.

(1) Philippe-Germaine de Carles avait eu un frère, Jean-Baptiste-Germain de Carles, marié avec Jeanne de la Plasse, dont il n'avait pas eu d'enfants. Leur aïeul, Jean-Germain de Carles, marié avec Philippine des Isnards, était fils de Laurent de Carles, marié à Orange, le 27 août 1492, avec Dauphine de Castellane. Cette famille de Carles était fort ancienne. Pithon-Curt la distingue d'une autre famille du même nom, en Dauphiné, laquelle avait eu pour auteur Geoffroi Carles, premier président du parlement de Grenoble, puis du sénat de Milan, créé chevalier par lettres patentes de Louis XII datées de Veillane le 14 mai 1509. Cette famille portait : *Ecartelé d'argent et de sable.*

Baptiste-Germain de Carles, sieur de Pradines, viguier de la principauté d'Orange, et de Madeleine Gambier. Le 1[er] décembre de la même année, Charles de Fornier avait signé avec le cardinal d'Armagnac et plusieurs gentilshommes qualifiés du pays un traité touchant le recouvrement des villes de Menerbes, de Pilles et autres, et le 18 du même mois (acte signé Eberard, notaire à Carpentras), l'assemblée générale des états du comté Venaisin fit choix de noble Charles de Fornier pour ratifier ce traité et pour tenir la main à son exécution. Le 6 janvier 1579, par acte passé en la maison dudit Charles de Fornier à Valréas, devant Balthazar Julien, notaire apostolique, il se rendit acquéreur, pour 900 florins, d'une maison et de quelques héritages dont une portion confinait aux biens de noble Elzéar de Fornier. (*Original en parchemin*). Charles et Bertrand de Fornier avaient fait le partage de la succession de feu noble François de Fornier, leur père, en présence d'Ozias de Fournier, leur oncle, de Jean de Bonot, leur beau-frère et de Joseph Guivoard, leur cousin-germain, par acte signé Julien, notaire à Valréas, du 9 novembre 1576. Philippe-Germaine de Carles fit son testament à Valréas, en la maison de son mari, auquel elle laissa l'usufruit de ses biens, le 17 février 1598. Elle voulut être inhumée en la sépulture de la famille de Fornier, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Nazareth en la chapelle Sainte-Croix à Valréas, fit des legs à diverses communautés religieuses de cette ville et institua ses fils ses héritiers universels par égales parts. Cet acte fut reçu par Balthazar de Monte, notaire public et apostolique à Valréas. (*Grosse en parchemin délivrée par Claude-Joseph de Monte, son successeur*). Charles de Fornier eut de son mariage avec Philippe-Germaine de Carles cinq fils et une fille :

1° Jean-Baptiste de Fornier de Carles, sieur de Pradines, écuyer, viguier de la principauté d'Orange, mort célibataire à 86 ans ;

2° Charles, IIe du nom, qui suit ;

3° François de Fornier de Carles, lieutenant de la compagnie des gendarmes du maréchal de Vitry, gouverneur de Provence. Il épousa Jeanne-Elisabeth *Colas*, fille d'Antoine Colas, président du parlement d'Orange. Il eut pour fils :

François de Fornier de Carles, capitaine au régiment vieux de Vaubecourt. Il laissa de son mariage avec Anne *du Bac* :

A. Jean-Baptiste de Fornier de Carles, conseiller au parlement d'Orange en 1701 ;

B. Charles de Fornier de Carles, capitaine au régiment de Picardie ;

C. César de Fornier de Carles, mort en 1688 ;

D. Françoise de Fornier de Carles, morte sans alliance à Orange en 1751 ;

4° César de Fornier de Carles, protonotaire du Saint-Siége apostolique, prieur de Saint-Silvain de Levroux en Berry, et aumônier de Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans ;

5° Pierre de Fornier de Carles, mort célibataire ;

6° Anne de Fornier de Carles, épouse de M. *des Marêts*, conseiller à la chambre des comptes et cour des aides de Montpellier.

IX. Charles DE FORNIER DE CARLES, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pradines, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mestre de camp d'infanterie, etc., fit ses premières armes dans le régiment des gardes, passa en Hollande en 1601 et se trouva à la défense d'Ostende pris par les Espagnols en 1604, après trois ans de siége. Après son retour en France, il fut fait homme d'armes de la compagnie du duc d'Anjou, puis écuyer de la grande écurie du roi par lettres de retenue du 4 juillet 1618. Louis XIII, en considération des services de cet officier, lui fit don, le 5 septembre 1622, des biens qui avaient été confisqués sur le seigneur d'Aguerre. Il fut nommé capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied dans le régiment de Chastelier-Barlot le 20 février 1627, puis capitaine de carabiniers le 11 décembre de la même année, au camp devant La Rochelle. Le roi, en considération de ses services, lui

fit à la même époque une pension de 1200 livres, qui fut maintenue, nonobstant les réformes par lettres du 16 décembre 1639. Il est qualifié commissaire ordinaire des guerres et commissaire général député pour l'établissement des étapes de l'armée d'Auvergne, dans le règlement qui en fut fait à Clermont entre lui et le seigneur de Toiras, maréchal de camp (depuis maréchal de France), le 11 décembre 1628, règlement signé *de Toiras* et *de Pradines*. Ce dernier, « en considération des services qu'il avoit rendus depuis 20 ans à S. M. particulièrement à la « guerre de Savoie et en Piémont, où étant employé, « il avoit donné des preuves signalées de son cou« rage » fut nommé mestre de camp appointé au régiment du Roi par brevet du 30 juillet 1630, daté du camp de Saint-Jean de Maurienne. Louis XIII le retint gentilhomme ordinaire de sa chambre par lettres du 25 avril 1637. Charles II de Fornier de Carles acquit la terre de Jeumailloche, près Levroux, en Berry, et la châtellenie de Romasac en Blésois, province dans laquelle il s'établit. Y ayant été assigné pour le service de l'arrière-ban, il en fut déchargé à cause de ses emplois le 18 août 1635. Il avait épousé par contrat du 16 juin 1618, passé devant Sallé, notaire à Levroux, en Berry, Perronne DE LA PALU, fille de Gilles de la Palu, écuyer, seigneur de Pontoulières, et sœur de Pierre, seigneur de la Palu et de Jeanne de la Palu, qui assistèrent au contrat. De ce mariage sont nés :

DE LA PALU : d'argent, à 3 fasces de sable, denchées d'azur.

1° Charles-Léon, qui suit :

2° Claude de Fornier de Carles, destiné à l'état ecclésiastique, mort jeune ;

3° César de Fornier de Carles, enseigne au régiment de Picardie. Il se distingua à la tête des volontaires à la première attaque de Bourbourg, au mois d'août 1645, y fut grièvement blessé, et mourut peu de jours après à Calais.

X. Charles-Léon DE FORNIER DE CARLES, chevalier, seigneur de Pradines, seigneur châtelain de Jeumail-

loche, de Romesac, de Beauregard, de Laleu, de Bretagne, etc., nommé gentilhomme de la chambre de Gaston, *Monsieur*, duc d'Orléans, par lettres du 9 mars 1646, puis lieutenant de ses gardes par brevet du 29 mai 1651, fut l'un des officiers de ce prince qui lui montrèrent le plus de dévouement durant les troubles qui s'élevèrent sous le ministère de Mazarin. Ayant été fait prisonnier de guerre en l'armée des princes, commandée par le grand Condé, il fut échangé, en 1652, avec le sieur de Molandin, colonel des gardes suisses, suivant une lettre de cachet du roi, adressée au sieur Bertault, commandant en la ville de Gergeau, à l'effet de mettre en liberté le seigneur de Pradines. Le duc d'Orléans nomma ce dernier chef de sa fauconnerie par provisions datées de Blois le 23 octobre 1653, et deux jours après, ce prince le gratifia d'une pension de 2,000 livres. Charles-Léon fut marié deux fois, 1° par contrat passé devant Georges Prudhomme, notaire au comté de Blois, avec Marie DE JOHANNE DE LA CARRE (famille originaire du pays de Soule) fille de François de Johanne de la Carre, chevalier, seigneur de Saumery et de Beauregard, premier gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans, capitaine des chasses du comté de Blois et gouverneur du château de Chambord, et de Charlotte Martin de Villiers; 2° par contrat du 24 septembre 1671, passé devant Nicolas le Boucher et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, avec Renée-Angélique LE CHARON, fille de feu messire Claude le Charon, chevalier, seigneur de Villemaréchal, de Saint-Ange, de Brunoy et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils, intendant de ses finances et procureur général de la reine, et de dame Françoise Garnier, en présence et de l'avis de César, duc de Choiseul, pair et maréchal de France, ministre d'état, chevalier des ordres du Roi, de dame Colombe le Charon son épouse, tante de la future, et de messire Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny et de Noroy, conseiller du roi en tous ses conseils, cousin de Renée-Angélique le

DE JOHANNE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or: aux 2 et 3 partis d'azur, à 3 fasces d'or, et de sable, à 3 coquilles d'argent en pal.

LE CHARON : d'azur, au chevron, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'une roue, le tout d'or.

Charon (depuis intendant de la marine en Canada, Acadie, îles et terre ferme de l'Amérique en 1686). (*Original en parchemin*). Charles-Léon eut pour enfants ;

Du premier lit :

1° François de Fornier de Carles des Marêts, mort célibataire ;

2° Marcoul de Fornier de Carles, lieutenant au gouvernement de Chambord, mort sans alliance;

3° Claude de Fornier de Carles de Pradines, reçu chevalier de l'ordre de Malte au grand-prieuré d'Auvergne en 1644. (*Hist. de l'ordre de Malte*, par l'abbé de Vertot, édit. de 1755, t. VII, p. 155). Ses preuves faites au mois de juillet 1664 remontent jusqu'à Robert de Fornier son 4e aïeul, fils de noble Drévon de Fornier. Les commissaires furent André de Clémens, commandeur de Saint-Christol et Jean Quiqueran de Ventabren; et les gentilshommes déposants Jean de Vassadel, seigneur de Vaqueiras et de Montmiral, Esprit de Thezan-Venasque, Claude de Vincens de Mauléon de Saiga et d'Astoaud, baron de Causans, et Louis de Marcel, seigneur de Crochans, Charles de Raimond, baron de Modène et Alleman de Brunellis, seigneur de la Chaux. Claude de Fornier de Carles est mort capitaine de vaisseau de la marine royale. Il n'avait pas été marié;

Du second lit :

4° César-Charles-François de Fornier de Carles de Pradines, né à Paris le 9 septembre 1672, et baptisé en l'église de Saint-Louis en l'Isle le 28 octobre de la même année. Il eut pour parrain César, duc de Choiseul, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, et pour marraine, dame Françoise Garnier, veuve de Claude le Charon, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, intendant de ses finances et procureur général de la maison de feu la reine mère. Il mourut célibataire;

5° Jean-Léon, dont l'article suit;

6° Catherine-Léon de Fornier de Pradines, née le 26 février 1674 et baptisée en l'église paroissiale de Saint-Louis en l'île Notre-Dame le 4 mars suivant;

7° Madeleine de Fornier de Romesac, née à Paris le 2 juin 1675;

8° Elisabeth de Fornier de Carles, née le 5 juillet 1677, sur la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet.

Ces trois sœurs ont été reçues dans la maison royale de

Saint-Louis à Saint-Cyr au mois de décembre 1686. (*Voir leurs preuves à la Bibliothèque royale, sect. des manuscrits*).

Catherine-Léone a été religieuse dans la même maison royale de Saint-Cyr. Ses sœurs sont passées en Amérique avec leur frère. (*Pithon-Curt*).

XI. Jean-Léon DE FORNIER DE CARLES DE PRADINES, chevalier, était au service lorsque, par la mort de ses frères, il se trouva le chef de sa branche. N'ayant recueilli qu'une succession obérée, il vendit ses biens pour la liquider, et passa en Amérique. Il épousa à la Martinique demoiselle DE SAINTE-MARTHE, fille du marquis de Sainte-Marthe, gouverneur de la Martinique. (*Pithon-Curt*). Il fut nommé successivement lieutenant de roi à l'île de la Grenade, l'une des Antilles, par commission du 27 avril 1716, chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 28 juin 1718 et gouverneur de la Grenade par provisions datées de Fontainebleau le 13 novembre 1734. (*Originaux en parchemin*). Il mourut en 1748, laissant un fils, qui suit.

DE SAINTE-MARTHE : d'argent, à une fasce fuselée de 8 pièces et 2 demies de sable; au chef du même.

XII. Jean-Baptiste-Gabriel DE FORNIER DE CARLES DE PRADINES, ancien officier de marine, né à la Grenade, fut envoyé en France par son père, pour se préparer par ses études à la carrière militaire. Il fut reçu mousquetaire dans la première compagnie sur la présentation de M. de Champigny, son parent (1), le 21 décembre 1738, fit avec distinction quatre campagnes, se trouva, en 1743, à la bataille de Dettingen, et fut blessé au genou à celle de Fontenoy. A la fin de cette campagne, le comte de Maurepas, ministre de la marine, lui ayant fait donner un bre-

(1) Jacques-Charles Bochart de Champigny, alors capitaine de vaisseau, depuis gouverneur de la Martinique, chef d'escadre et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, fils de Jean Bochart, seigneur de Champigny, intendant de la marine en Canada, dont l'aïeul, Jean Bochart, seigneur de Champigny, conseiller d'état avait épousé en 1626 Marguerite le Charon, sœur de la maréchale de Choiseul et tante de Mme de Pradines.

vet d'aide-major pour aller servir sous les ordres de son père, gouverneur de la Grenade, il quitta les mousquetaires le 30 novembre 1745. (*Certificat de M. François-Alphonse de Portalez, comte de la Chèze, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et capitaine lieutenant de la* 1re *compagnie des mousquetaires, daté de Paris le* 5 *avril* 1784). Le comte de la Chèze ajoute que d'après un certificat du comte d'Estaing, M. de Pradines avait rendu bien des services à l'armée de ce général, par les secours qu'il lui avait fournis pour les différents sièges, tels que bois, chevaux, mulets, voitures et jusques à ses nègres, sans vouloir accepter d'indemnité. Le baron de Bonvoust, lieutenant de roi, puis gouverneur de la Grenade en 1759, après M. de Pradines, certifia (7 avril 1785), que Jean-Baptiste-Gabriel de Fornier de Pradines, pendant sept ans qu'il fut employé comme aide-major sous les ordres de son père, avait donné les plus grandes marques d'exactitude, de zèle et d'attachement pour le service du roi. Les Anglais s'étaient emparés de la Grenade en 1762, le comte d'Estaing la reprit le 2 juillet 1779. M. de Pradines se distingua dans cette action et y fut blessé. Sur le rapport qui fut fait au roi de son dévouement, il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 22 juin 1784, et reçu le 28 par le comte de la Chèze, lieutenant-général. (*Orig. en parchemin*). Dans les lettres de félicitations qu'il reçut du roi, à raison de sa belle conduite, il est qualifié marquis de Pradines. Il avait épousé Elisabeth DE GANNES DE LA CHANCELLERIE, de laquelle sont issus :

DE GANNES : d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'or et accostée de 2 cotices de sable.

1° Jean-Louis-Léon de Fornier de Carles de Pradines, marquis de Pradines, mort célibataire à la Grenade en 1828;

2° Elie-Gabriel, Ier du nom, dont l'article suit;

3° Marie-Catherine-Louise de Fornier de Pradines, morte sans alliance en 1828;

4° Simonne-Marie-Marguerite de Fornier de Pradines, morte aussi célibataire à la Martinique en 1827;

5° Marie-Mathurine-Sophie de Fornier de Pradines, morte sans alliance à Saint-Denis près Paris en 1834 ;

6° Rose-Aglaé de Fornier de Pradines. mariée avec messire Joseph-Alexandre *de Poullain*, comte de Tremons, morte à la Grenade en 1807 ;

7° Monique-Jeanne-Rose de Fornier de Pradines, morte célibataire à la Martinique en 1815.

XIII. Elie-Gabriel DE FORNIER DE CARLES, Ier du nom, chevalier, comte de Pradines, né à la Grenade le 18 novembre 1777, et baptisé le 15 juillet 1782 en la paroisse de Saint-Jacques du Fort royal, mort à la Grenade le 2 octobre 1812, avait épousé, le 1er mai 1806, Louise-Victoire DE SIMONY DE BROUTIÈRES, fille de Louis de Simony, comte de Broutières, capitaine de vaisseau, et de Louise-Henriette de Lespine. Mme de Pradines s'est remariée avec Amédée-Louis-Henri-Joseph, marquis de Gantès, capitaine de frégate en retraite, chevalier des ordres de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Saint Ferdinand d'Espagne. Elle avait eu de son premier mari :

DE SIMONY : écartelé, au 1er d'or; au 2 de gueules, à l'étoile d'or; au 3 d'azur; au 4 d'argent : une croix du sinople sur l'écartelé.

1° Léon de Fornier de Pradines, mort en 1810 ;

2° Elie-Gabriel, IIe du nom, qui suit ;

3° Caroline de Fornier de Pradines, née en 1807, mariée, en 1829, avec Alcide *de Soye*, commissaire de la marine à Toulon ;

4° Louise-Henriette de Fornier de Pradines, morte jeune en 1820.

XIV. Elie-Gabriel DE FORNIER DE CARLES, IIe du nom, comte de Pradines, héritier de nom et d'armes, lieutenant de vaisseau de la marine royale, né le 9 janvier 1813 et baptisé le 24 août suivant en la paroisse de Saint-Jacques du Fort royal de la Grenade, a épousé, par contrat du 22 août 1843, passé devant Rigolet de Saint-Pons, notaire royal à Marseille, Françoise-Marius-Alexandrine DE FULQUES D'ORAISON, fille d'Alexandre-Joseph-Auguste de Fulques, marquis d'Oraison, capitaine d'infanterie, chevalier de

DE FULQUES D'ORAISON : de gueules, au faucon essorant d'argent, sur une colonne du même; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

la Légion-d'Honneur, et de Claire-Françoise Valentine-Marie de Boutassy-Guérin. De ce mariage est issue :

Marie-Louise-Henriette de Fornier de Carles de Pradines, née à Aix le 21 août 1844.

BRANCHE D'AULTANNE.

VIII. Bertrand DE FOURNIER, écuyer, second fils de noble François de Fornier, Ier du nom et de Marguerite de Lamiers, fut co-héritier de son père, qui lui légua le fief d'Aultanne par son premier testament reçu par Sixte Grossi, notaire à Valréas, le 14 janvier 1574. Il partagea la succession paternelle avec ses frères Charles et Jacques devant Balthazar Julien, notaire de la même ville, le 9 novembre 1576, et s'allia par contrat passé à Carpentras, le 28 février 1579, avec Gabrielle DE RAFFELIS, fille d'Hélie de Raffelis, seigneur de la Roque-Henri et de Louise de Tertulle. De ce mariage sont provenus :

DE RAFFELIS : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix recroisetée d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au roc d'échiquier d'argent.

1° Charles, dont on va parler;

2° Aimeri de Fournier, mort au service du roi capitaine de chevau-légers ;

3° François de Fournier, qui se fit capucin sous le nom de *P. Léonard*. Il mourut en odeur de sainteté le 22 août 1650. Sa Vie a été écrite;

4° Lucrèce de Fournier, mariée, par contrat passé devant Esprit de Villario, notaire à Carpentras, le 8 octobre 1616, avec Georges *des Bernards*, sieur de Saint-Andiol, à Mazan, lieutenant au régiment de Grignan, cavalerie.

IX. Charles DE FOURNIER, seigneur d'Aultanne, épousa, par contrat passé devant Jean-Vincent de Monte, notaire à Valréas, le 4 mai 1621, Marie DE CONGIS, fille d'Etienne de Congis et d'Isabelle de Villeneuve, de la ville de Vaison. Il en eut trois fils et une fille :

DE CONGIS :

1° Philippe, qui suit ;

2° François de Fournier, chanoine théologal de Viviers et supérieur du séminaire de cette ville;

3° Jacques de Fournier, mort au service du roi en garnison à Embrun en 1655;

4° Françoise de Fournier, femme de François *de Thomassis*, à Carpentras.

X. Philippe DE FOURNIER, seigneur d'Aultanne, épousa par contrat du 5 mai 1658, passé devant Honoré Fontaine, notaire à Valréas, Marguerite DE THÉZAN-VENASQUE, fille unique et héritière d'Alexandre de Thézan de Venasque, seigneur de Seneviers, et d'Honorée de la Forestie. De cette alliance naquirent eutre autres enfants :

DE THÉZAN : Ecartelé, aux 1 et 4 contre écartelés d'or et de gueules, qui est *de Thézan*; aux 2 et 3 de gueules, à la croix de Toulouse d'or, qui est *de Venasque*.

1° François, II° du nom, mentionné ci-après;

2° Charles de Fournier d'Aultanne, capitaine au régiment de Guienne.

XI. François DE FOURNIER, II du nom, comte d'Aultanne, né à Valréas le 10 août 1659, entra au service de Louis XIV en 1677, et fut nommé capitaine de cavalerie le 20 février 1684. Les hostilités contre l'empire ayant cessé il fut réformé et entretenu dans son grade à la suite du régiment de Bartillat. Il leva, par commission du 20 août 1688, une compagnie de cavalerie dans le régiment de Cayen et la commanda dans les campagnes de 1690 à 1695. Il fut nommé lieutenant-colonel de ce régiment le 22 janvier 1696, servit au siége de Valence, en Italie, et à l'armée de Flandre en 1697. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, il se trouva aux combats de Carpi et de Chiari en 1701, passa l'année suivante en Allemagne et fut grièvement blessé à la bataille de Friedlingen, gagnée par le marquis de Villars sur le prince de Bade, le 14 octobre 1702. Louis XIV, en considération des services et des blessures de cet officier, lui accorda, le 3 décembre de cette année, une commission pour tenir rang de mestre de camp de cavalerie.

Il se trouva en 1703, au siége de Kehl, à la bataille de Munderkingen et aux deux batailles d'Hochstædt en 1703 et 1704. Le 17 septembre de cette dernière année il devint mestre de camp du régiment de Mérinville, qui prit dès lors le nom de régiment d'Aultanne. Il commanda ce corps à l'armée du Rhin en 1705, servit à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg et du fort Louis en 1706, et dans les expéditions du maréchal de Villars en Souabe et en Franconie en 1707. Il avait été créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis, avec pension de 800 livres, le 1er janvier 1705. Le pape Clément XI, étant en guerre contre l'empereur Joseph qui s'était emparé de Commachio, fit demander au roi le comte d'Aultanne. Louis XIV accorda la permission demandée; mais, ne voulant pas perdre un si bon officier (selon sa réponse au nonce), il lui conserva son régiment. Le pape lui donna le commandement d'un régiment de cuirassiers et le fit sergent de bataille, par brevet du 29 juillet 1708 (1); puis il le pourvut de la capitainerie de Vaison le 20 avril 1709, et lui donna la survivance de la charge de colonel-général des chevau-légers. La paix que le pape Clément XI fut forcé de demander à l'empereur ramena le comte d'Aultanne en France. Louis XIV le créa brigadier de cavalerie le 21 août 1709. Il combattit à Malplaquet le 11 septembre suivant, et servit en Flandre en 1710 et 1711. La charge de colonel-général des chevau-légers du pape étant devenue vacante par la mort du commandeur Maldachini, le comte d'Aultanne, qui en avait la survivance, en fut mis en possession le 10 novembre 1711. Il obtint du roi l'autorisation de transmettre son régiment à son fils. Le comte d'Aultanne, durant la peste qui ravagea la Provence en 1721, fit tracer des lignes sur la frontière pour préserver le comté Venaissin de ce

(1) Dans ce brevet le saint père le qualifie *marquis d'Aultanne*, dans tous ses brevets et commissions au service de France il est qualifié *comte d'Aultanne*. (Voir *l'État de la France*, 1727, t. III. p. 472).

terrible fléau. Cependant, à raison de ces mesures que la cour de France avait approuvées, les tracasseries qu'il éprouva du vice-légat d'Avignon lui firent donner sa démission. Il rentra au service de France, fut créé maréchal de camp le 18 novembre 1721, avec augmentation de ses pensions jusqu'à 5000 livres, portées en 1722 à 6500 livres. Le comte d'Aultanne mourut à Paris le 2 décembre 1729. (*Chronologie historique militaire,* par Pinard, t. VII, p. 78; *Pithon-Curt*). Il avait épousé, par contrat passé devant Julien, notaire à Valréas et Malatra, notaire à Pernes, le 5 décembre 1686, Claire DE CAPELLIS, fille de Pierre de Capellis et d'Anne Alleman de Châteauneuf. De ce mariage sont provenus :

DE CAPELLIS : d'or, au chapeau de sable, garni d'un cordon lié et passé en sautoir du même.

1° Philippe-François de Fournier d'Aultanne, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de son père, tué à la bataille de Malplaquet en 1709 ;

2° Charles de Fournier, comte d'Aultanne, mestre de camp du régiment d'Aultanne, cavalerie, mort à Carpentras en 1729 ;

3° Joseph de Fournier d'Aultanne, docteur de Sorbonne, mort à Paris en 1727 ;

4° Esprit-Bruno, qui a continué la postérité ;

5° Louis de Fournier d'Aultanne, } morts jeunes ;
6° Antoine de Fournier d'Aultanne, }

7° Pierre-Ignace de Fournier des Baumettes, officier au régiment de Gesvres, tué dans un combat particulier en 1756 ;

8° Jeanne de Fournier d'Aultanne, } religieuses Augustines
9° Claire de Fournier d'Aultanne, } à Valréas ;

10° Thérèse de Fournier d'Aultanne, morte sans alliance.

XII. Esprit-Bruno DE FOURNIER, chevalier d'Aultanne (1), lieutenant-général des armées du roi, entra

---

(1) Pithon-Curt le qualifie marquis d'Aultanne, et Pinard comte d'Aultanne. Dans tous les *Etats militaires* jusqu'à l'année de sa mort il est invariablement qualifié chevalier d'Aultanne. (Voir aussi les *Etats de la France*, 1749, t. IV, p. 157, et années suivantes).

au service au mois d'avril 1706 comme cornette dans le régiment de son père, et se trouva la même année à la levée par les ennemis du blocus du fort Louis, ainsi qu'à la prise des retranchements de Drusenheim et des villes de Lauterbourg, de Haguenau et de l'île de Marquisat. L'année suivante, il combattit à l'attaque des lignes de Stolhoffen, à Etlingen, à Pfortzheim, à Winhing, à Schondoff, et se trouva à la défaite du général James, à la prise de Suabe-Gemund et à l'affaire de Seckingen. Il fit partie des expéditions du maréchal de Villars, depuis le lac de Constance jusqu'au Mein et depuis le Rhin jusqu'à Nuremberg. Etant passé en Flandre en 1709, il fut blessé de trois coups de sabre et eut un cheval tué sous lui à la bataille de Malplaquet, où son frère aîné fut tué. Le 24 décembre il obtint la lieutenance de la compagnie, mestre de camp de son régiment et eut rang de capitaine par commission du 8 mars 1710. L'année suivante il se trouva à l'attaque d'Arleux, puis, en 1712, à l'attaque de Denain et aux siéges du Quesnoy et de Douay. Il fit la campagne suivante à l'armée du Rhin. Le régiment d'Aultanne ayant été réformé le 10 novembre 1713, et incorporé dans celui de Gesvres, le chevalier d'Aultanne continua d'y servir, fit avec ce corps la campagne d'Espagne en 1719, et en fut nommé major le 6 octobre 1724. Il se trouva en cette qualité au siége de Kehl en 1733, à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734, et au combat de Clausen en 1735. Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1732. Le 13 avril 1740 il fut breveté lieutenant-colonel de cavalerie, et eut ordre, le 20 juillet, de remplir les fonctions d'aide-maréchal général des logis de l'armée qui passait en Bavière. Le chevalier d'Aultanne marcha avec cette armée en Autriche, puis en Bohême, se trouva à la prise de Prague, à la bataille de Sahay, à la levée du siége de Frauenberg par les ennemis, puis à la défense de Prague, et à la célèbre retraite que les Français firent de cette ville au mois de décem-

bre 1742. Sur le rapport des services importants qu'il avait rendus dans ces dernières campagnes, le roi lui accorda le rang de mestre de camp, par commission du 22 mars 1743, et une pension sur l'ordre de Saint-Louis. Le 27 juin il combattit à Dettingen, et fut nommé, le 28 août, lieutenant-colonel de son régiment, qui avait pris le nom de Clermont-Tonnerre. Il fut fait maréchal général des logis de la cavalerie de l'armée du Rhin par ordre du 1er avril 1744, et créé brigadier de cavalerie le 21 mai. Durant cette campagne il prit part à la défense du Rhin, à la reprise de Weissembourg et des lignes de la Lautern, à l'attaque des retranchements de Suffelsheim et à la prise de la ville et du château de Fribourg. Employé à l'armée du roi par lettres du 1er avril 1745, et créé maréchal de camp le 1er mai, le chevalier d'Aultanne combattit à Fontenoy et fit partie de la cavalerie qui couvrit les siéges des ville et citadelle de Tournay et d'Ath. L'année suivante, il servit sous les ordres du comte de Clermont au siége de la citadelle d'Anvers et se trouva à la bataille de Raucoux. Le 10 novembre il passa à l'armée d'Italie, sous les ordres du maréchal de Belle-Isle, et concourut à la défense de la Provence, d'où les ennemis furent chassés. En 1747, il commanda pendant une partie de la campagne le camp de Tournoux, sous les ordres du marquis de Villemur. Ayant rejoint ensuite la grande armée il marcha au secours de Vintimille, se trouva au combat livré sous les murs de cette place et servit sur la frontière du comté de Nice jusqu'en 1749. Il fut créé lieutenant-général des armées du roi le 21 avril de cette année et mourut en 1782. (*Chronologie militaire*, t. V, p. 565; *Gazette de France*). Le chevalier d'Aultanne avait épousé, 1° par contrat du 13 avril 1735, passé devant Benain, notaire à Laon, Marie-Élisabeth DE VIGNY, dame de Lerzy, de la Motte et de Froidétrée, près de Vervins, née le 6 septembre 1697, veuve de Simon-Charles de Bonigalle, maître en la chambre des comptes de Paris, décédée

DE VIGNY : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 2 merlettes du même, celle en pointe accostée de 2 coquilles d'argent.

le 12 janvier 1738, et fille de Jean-Baptiste de Vigny, lieutenant-général d'artillerie, colonel-lieutenant des bombardiers et maréchal de camp, et de Marie-Geneviève Piques; 2° par contrat passé devant Martin, notaire à Carpentras, Marie-Christine DE THÉZAN-VENASQUE, veuve de Joseph de la Baume-Pluvinel-Tertulle, marquis de la Roque, morte à Carpentras en 1750, et fille unique et héritière de Claude de Thézan-Venasque, et de Marie Mathei. Du premier mariage est issu :

DE THÉZAN : comme à la p. 17

XIII. Louis-Bruno-Marie DE FOURNIER, marquis d'Aultanne, né le 26 avril 1737, père du dernier marquis d'Aultanne (Joseph-Augustin), né à Valréas le 18 août 1759, lieutenant-général des armées du roi, créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 18 août 1819, mort célibataire à Valréas en 1828.

DE MALLEVOUE,

Seigneurs patrons DE SAINT-GERMAIN D'AUNAY, DE NOTRE-DAME D'AUNAY, DES VAUX, DE SAINT-VINCENT, D'ECHAUFFOUR, DU LIEU, DE MONTGORANS, DU PLESSIS-MONNERAY, DE ÇANTELOU, DES ESTEUX, DE BOISNOUVEL, DE LA BERTINIÈRE, etc., *en Normandie.*



ARMES : *d'azur, à 3 canettes d'argent.*
Couronne de comte.
Supports : deux lions.

La famille DE MALLEVOUE (1) d'ancienne chevalerie, est originaire du pays d'Auge, dans la haute Normandie. Elle tire son nom d'une terre où se trouve enclavé le village de Mallevoue, situé partie

(1) Le nom est écrit quelquefois *de Malevoue,* et *de Malvoue.* Dans beaucoup de documents manuscrits on lit *de Malnoue*, *de Malnove de Malnoe,* c'est une erreur causée par la confusion de la lettre *n* avec l'*u,* qu'on employait autrefois pour le *v*. On écrivait *de Maleuoue, de Maluoue.* Il y a eu dans la Brie une famille *de*

sur la commune de Vimoutier, partie sur celle de Guerquesalle, à une lieue à l'est de la paroisse de Croutes (1). Elle avait des possessions seigneuriales dans les diocèses de Bayeux, de Lisieux et de Seez dès le milieu du douzième siècle, et son nom est rappelé avec ceux des plus nobles familles dans les chartes des principales abbayes de ces diocèses. Vers 1540, il s'est formé trois branches de Mallevoue qui en ont divisé les biens. Deux de ces branches se sont éteintes il y a plus d'un siècle. L'aînée, celle des seigneurs de Saint-Germain d'Aunay, s'est continuée jusqu'à nos jours. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon, en 1666. Dans des preuves qu'elle a faites en 1705, pour la maison royale de St-Cyr, et dans d'autres de 1770, pour admission dans les pages de madame la dauphine, elle a produit les titres de sa filiation suivie depuis Guillaume de Mallevoue, vivant vers 1370, sous le règne de Charles V.

Nicolas *de Mallevoue* fut témoin d'une charte d'environ 1190 par laquelle Hugues de Guerquesalle fit don aux religieux de Saint-André en Gouffern de son vignoble de Guerquesalle et les affranchit de tous droits durant sa foire de Pont de Vie. (*Archives du Calvados*, *abbaye de Saint-André*, n° 401-407).

Guillaume *de Mallevoue*, chevalier, fut témoin avec Nicolas et Robert de Guerquesalle et Richard de la Fosse, à une charte de Hugues de Guerque-

---

Malnoue, sur laquelle on trouve des chartes dans les XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles. En Bretagne, une famille de Malnoe, seigneurs de Marigny, laquelle n'existait plus dans cette province lors de la recherche de 1668, portait pour armes : *d'or, à 3 aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules.*

(1) La terre de Mallevoue, possédée longtemps avant la recherche de 1668 par la famille de Nollet en est sortie récemment par vente, pour passer dans des mains étrangères.

salle, de l'année 1221, par laquelle ce seigneur, gendre de Richard de Vimoutier, fit donation aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Lisieux de quatre deniers de rente qui lui étaient dus à cause de l'île de la Planche-Chenue, près Vimoutier. (*Arch. du Calvados, titres de la Maison-Dieu de Lisieux*, n° 124-22). Le même Guillaume de Mallevoue, par charte scellée de son sceau et datée de l'année 1236, fit don à l'abbaye de Jumièges d'une redevance annuelle de 5 quartes d'avoine, 5 poules et 2 deniers, que lui payait un particulier sur une pièce de terre située entre le jardin de Pierre Payen et le duit ou aqueduc de Croutes (1) près Vimoutier.

Robert *de Mallevoue* fit donation de quelques biens fonds, situés dans la paroisse de Mongaroult, à l'abbaye de Saint-André en Gouffern, en 1247. Deux ans après, il vendit à la même abbaye, son manoir d'Ozillier, en y comprenant la Motte, les fossés et la maison. (*Arch. du Calvados, titres de l'abbaye de Saint-André*, n°s 771-776, 810).

En 1306, Gilbert *de Mallevoue* échangea avec le prieur de Sainte-Barbe une maison à Mezidon pour un hébergement situé au Breuil. (*Ibid., titres du prieuré de Sainte-Barbe*, n° 251).

I. Guillaume DE MALLEVOUE, Ier du nom, écuyer, seigneur des Vaux, *alias* de Saint-Germain d'Aunay, au bailliage d'Alençon, vivait vers 1370. (*Fonds de*

---

(1) Voici le texte de cette donation, tirée d'une copie du cartulaire de l'abbaye de Jumièges, conservé à la Bibliothèque royale, fol. 170.

Notum — quod ego Willelmus *de Malevota*, miles, dedi in puram elemosinam sancto Petro Gemeticensi et conventui ejusdem loci, quinque quarterios avene, quinque gallinas et duos denarios, quos Michael Verre mihi debebat de quâdam terre peciâ, site inter gardignum Petri Pagani et ductum de Grutis, et hoc sigilli mei munimine roboravi, anno ab incarnatione Domini 1236. (*Le ceau est perdu.*)

d'Hozier, à la Bibliothèque royale). Il eut pour fils Jean I[er], qui suit.

II. Jean DE MALLEVOUE, I[er] du nom, seigneur de Saint Germain d'Aunay, arrenta des héritages situés dans cette paroisse par acte du 7 décembre 1414, dans lequel son père est rappelé, acte reçu par Garguesalle tabellion de la vicomté d'Orbec au siége du Sap. (*Preuves de Saint-Cyr de* 1705). Jean de Mallevoue avait épousé Robine DE GOULAFRE, de laquelle il laissa deux fils :

DE GOULAFRE : d'argent, à 3 mains de sable.

1° Etienne, dont l'article suit ;

2° Guillaume, II[e] du nom, auteur de la branche des *seigneurs* DU PLESSIS, rapportée ci-dessous*.

---

* BRANCHE DU PLESSIS.

III. Guillaume DE MALLEVOUE, II[e] du nom, écuyer, seigneur des Esteux et du Plessis, eut deux fils :

1° Jean, II[e] du nom, qui suit;

2° Macé, auteur de la BRANCHE DE BOISNOUVEL, mentionnée ci-après.

IV. Jean DE MALLEVOUE, II[e] du nom, écuyer, seigneur du Plessis, a laissé, entre autres enfants :

V. François DE MALLEVOUE, écuyer, seigneur du Plessis et de Cantelou, qui épousa Marie DE CHOIS, de laquelle il eut :

DE CHOIS :

1° Gaston, qui suit;

2° Jacqueline de Mallevoue, mariée, par contrat du 18 mars 1569, avec noble homme Nicolas *le Prévost*, sieur de Mirebel. Son frère Gaston lui constitua en dot 6500 livres.

VI. Gaston DE MALLEVOUE, écuyer, seigneur du Plessis et de Cantelou, donna quittance d'une rente sur le grenier à sel de Paris le 7 octobre 1581. (*Original en parchemin, à la Bibliothèque royale*). Il eut pour enfants :

III. Etienne DE MALLEVOUE, écuyer, seigneur des Vaux, reçut un aveu, le 4 mai 1461, d'un tenancier de la paroisse de Saint-Germain d'Aunay, auquel son père avait arrenté des biens en 1414; cet aveu signé du Houllen, sénéchal du fief des Vaux. Etienne eut, entre autres enfants, Guillaume II qui suit.

IV. Guillaume DE MALLEVOUE, IIe du nom, écuyer,

1° Louis, qui suit;
2° Catherine de Mallevoue, mariée à Jean *de Bocquencey*, écuyer, seigneur du Chesne.

VII. Louis DE MALLEVOUE, écuyer, sieur du Plessis-Monneray et du Saussay, fit une vente de biens-fonds situés en la paroisse du Saussay par acte du 18 juillet 1603, passé devant Thouroulde et le Page, tabellions à Rouen. (*Copie à la Bibliothèque royale*). Il avait épousé Charlotte LE LOUREUX, de laquelle il eut Henri, qui suit.

LE LOUREUX : d'argent, à 3 losanges de gueules.

VIII. Henri DE MALLEVOUE, écuyer, seigneur du Plessis, fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, par M. de Marle, intendant de la généralité d'Alençon. Cette branche est éteinte.

BRANCHE DE BOISNOUVEL, *éteinte*.

IV. Macé DE MALLEVOUE, écuyer, seigneur des Esteux, fils puîné de Guillaume IIe, seigneur du Plessis, acquit, par acte du 13 mai 1513, reçu par Coutin, tabellion au siége du Sap, vicomté d'Orbec, de Martin de Hudebert, écuyer, seigneur de Blancbuisson, une rente que ce dernier prélevait sur noble Guillaume de Mallevoue, seigneur de Saint-Germain d'Aunay. (*Preuves de Saint-Cyr*, *de* 1705). Macé de Mallevoue fut maintenu dans sa qualité d'ancien noble par arrêt de la cour des aides du 30 mars 1519, qui condamna aux dépens les habitants de la paroisse de Meules. (*Ibid.*) Il eut pour fils Gui, qui suit.

DE CHAULIEU : de sable, à la bande denteée d'argent, chargée en chef d'un croissant du champ et accompagnée de 6 merlettes d'argent en orle ; au chef cousu d'azur, chargé de 2 coquilles d'or.

seigneur de Saint-Germain d'Aunay, épousa, par contrat du 20 mars 1485, Catherine DE CHAULIEU, fille aînée de Guillaume de Chaulieu, écuyer, seigneur du Bosc-Halley. Il donna quittance pour partie de la dot de cette dame par acte du 5 avril, après Pâques, 1496, reçu par de Reville et Ugon, tabellions de la vicomté de Montreuil et Bernay. Dans un hommage que Guillaume de Mallevoue rendit, le 15 février 1504 (acte signé Orgie), à noble et puissant seigneur Jean

---

V. Gui DE MALLEVOUE, écuyer, seigneur des Esteux, fut père de :

VI. Jean DE MALLEVOUE, IIe du nom, écuyer, seigneur des Esteux et de Boisnouvel. Ce dernier eut pour fils René, qui suit.

VII. René DE MALLEVOUE, écuyer, seigneur de Boisnouvel, eut, entre autres enfants :

VIII. Jacques DE MALLEVOUE, écuyer, seigneur de Boisnouvel. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par M. de Marle, intendant d'Alençon en 1666. Il eut trois fils :

1° Pomponne de Mallevoue, seigneur de la Bertinière ;
2° Henri de Mallevoue ;
3° Jean-Baptiste-Gatien de Mallevoue.

Vers 1650, Françoise *de Mallevoue* épousa Jacques *Bence*, écuyer, seigneur du Buisson-Garembourg et de Cracouville.

En 1698, Nicole *de Maurey*, veuve de Guillaume *de Mallevoue*, écuyer, sieur de Bellessard, fit enregistrer ses armes à l'armorial de la généralité d'Alençon. Elle portait : *d'azur, à 3 bourdons rangés d'argent.*

Dans l'élection de Mortagne, deux frères de Mallevoue, Jacques, seigneur du Ronceray, et Antoine, seigneur de la Chesnaye furent maintenus, le 16 juillet 1666, par M. de Marle, intendant d'Alençon.

le Goix, écuyer, sire et baron de Montreuil, pour les fief, terre et seigneurie des Vaux, dont le chef était assis dans la paroisse de Saint-Germain d'Aunay et mouvant de la baronnie de Montreuil, sa déclaration porte qu'il avait tour, usages, justice et juridiction. Il vivait encore le 13 mai 1513 et mourut avant l'année 1519. (*Preuves de* 1705). De son mariage avec Catherine de Chaulieu sont issus :

1° Gilles, Ier du nom, qui suit ;
2° Adrienne de Mallevoue, mariée, par contrat du 11 février 1511 (*v. st*), avec Martin *Hudebert*, seigneur de Blancbuisson.

V. Gilles de Mallevoue, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Germain d'Aunay, épousa, par contrat sous seings privés du 13 mai 1519, Barbe de la Roche, fille de feu Denis de la Roche, écuyer, seigneur de Saint-Vincent, assistée de ses frères Gilles de la Roche, seigneur de Saint-Vincent, Jean de la Roche, prêtre, et Christophe et René de la Roche. Dans une sentence rendue à Alençon le 17 octobre 1527, entre Gilles de Mallevoue et les religieux du couvent de Saint-Evroul, Pierre le Goix, baron d'Echauffour et de Montreuil, etc., au sujet d'un moulin que Gilles de Mallevoue avait fait construire à Saint-Germain d'Aunay, il est dit que cette terre était un fief de haubert. Gilles de Mallevoue et Barbe de la Roche, sa femme, transigèrent sur le partage de la succession de Christophe de la Roche, curé des Avenelles, frère de cette dame, avec Gilles et Blaise de la Roche, frères, seigneurs de Saint-Vincent, ses neveux. Cet acte fut reçu, le 5 août 1545, par Lahucherie et de la Courbe, tabellions de la vicomté d'Exmes. (*Preuves de* 1705). Gilles Ier mourut en 1559. Il laissa deux fils :

DE LA ROCHE : d'azur, au chevron d'or.

1° Gilles, IIe du nom, dont on va parler ;
2° Nicolas de Mallevoue, curé de Saint-Germain d'Aunay, vivant en 1559, mort avant 1595.

VI. Gilles de Mallevoue, IIe du nom, écuyer,

DE GUERPEL : d'or, à la croix ancrée de sable, cantonnée de 4 mouchetures d'hermine du même.

seigneur de Saint-Germain d'Aunay, s'allia avec Marie DE GUERPEL. Il rendit hommage pour la terre de Saint-Germain d'Aulnay, dite des Vaux, à Pierre le Goix, baron de Montreuil et d'Echauffour, le 30 mai 1559. On voit par cet acte que Gilles de Mallevoue et ses prédécesseurs avaient seuls le droit de présenter à la cure de l'église paroissiale de Saint Germain lorsqu'elle devenait vacante. Dans un hommage qui lui fut rendu par Jean du Tare, le 30 novembre 1564, il est qualifié seigneur spirituel et temporel du noble fief, terre et seigneurie de Saint-Germain d'Aunay, cet acte signé Jacquel, sénéchal dudit lieu. (*Preuves de* 1705). Gilles II de Mallevoue, décédé en 1569, a laissé trois fils et deux filles :

1° Robert de Mallevoue, écuyer, seigneur de Saint-Germain d'Aunay, tuteur de ses frères et sœurs en 1569. Il fut député de la noblesse de la vicomté de Montreuil et de Bernay aux états d'Alençon en 1588 (1). Robert de Mallevoue fut enseigne de la compagnie de gens d'armes commandée par M. d'Auvillers. Il épousa Marie *le Portier*, fille de noble homme Robert le Portier, de laquelle il eut quatre fils et une fille :

A. Maurice de Mallevoue, mort sans postérité;

B. Louis de Mallevoue, qui suivit l'état ecclésiastique et mourut curé de Saint-Germain;

C. Jacques de Mallevoue, écuyer, seigneur et patron de Saint-Germain d'Aunay en 1641, conseiller du roi, lieutenant ancien civil et criminel du bailli d'Alençon en la vicomté de Montreuil et Bernay. De son mariage avec Marguerite *de Saint-Denis*, fille de N.... de Saint-Denis, dont un des aïeux remit la ville d'Alençon entre les mains du roi durant la guerre contre les anglais, il laissa :

a. Deux fils, maintenus dans leur noblesse par M. de Marle, intendant d'Alençon, le 16 juillet 1666, morts aux armées;

b. Jacques de Mallevoue, chartreux à Auray en Bretagne, en 1646;

---

(1) Jacques, baron de Renty, gouverneur d'Alençon, lui fit payer une somme de 20 écus d'or pour ses frais de voyage, par ordonnance du 9 août 1588. (*Preuves de* 1705).

c. Marguerite de Mallevoue, qui était mariée à la même époque avec René *de Moucheron*, écuyer, seigneur de la Chevalerie ;

d. Louise de Mallevoue, mariée, le 6 novembre 1646, avec Jean *de Mallevoue*, seigneur de Saint-Vincent, son cousin ;

e. Françoise de Mallevoue, mineure en 1646 ;

D. François de Mallevoue, seigneur de la Vinetière ;

E. Marie de Mallevoue, épouse de Louis *d'Aureville*, seigneur de la Mière ;

2° Jean, IIe du nom, dont l'article suit ;

3° Hamon de Mallevoue, mort sans postérité avant 1595 ;

4° Florence de Mallevoue ;

5° Jacqueline de Mallevoue.

VII. Jean DE MALLEVOUE, II[e] du nom, écuyer, seigneur d'Echauffour, de Saint-Vincent, de Villeneuve et d'Aunay, fut placé avec son frère Hamon et ses sœurs sous la tutelle de leur frère aîné le 9 juillet 1569. Il porta les armes sous quatre rois, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Durant les guerres civiles il fut investi du gouvernement de la ville et du château de Gacé. Il sut conserver cette place au roi malgré toutes les attaques des ligueurs, auxquels il fit une guerre continuelle. Maréchal-des-logis des gendarmes commandés par M. de Matignon, il remplissait encore les fonctions de cette charge en 1636, à l'âge de 81 ans. Il mourut en 1638. Il avait épousé, par contrat du 11 novembre 1581, passé devant Martin, tabellion au siége de Montreuil et Bernay, Louise DE LA ROCHE, dame de la Roche et de Saint-Vincent, veuve de noble homme Pierre de Picot, seigneur de Norey. Il y avait eu dispense du pape, des ides de janvier 1581, à cause du 3[e] degré de parenté qui existait entre eux. Louise de la Roche était décédée en 1622. Ils ont eu entre autres enfants deux fils et une fille :

DE LA ROCHE : d'azur, au chevron d'or.

1° François, dont l'article suit ;

2° Charles de Mallevoue, prêtre, chanoine de Sainte-Honorine en l'église Notre-Dame de Bayeux en 1637 ;

3° Bonne de Mallevoue, religieuse au couvent de Villers-Canivet, ensuite première abbesse de Thorigny au diocèse de Bayeux, morte le 15 mai 1665 et inhumée dans le chœur de l'église de ce monastère. (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 458).

VIII. François DE MALLEVOUE, chevalier, seigneur du Lieu et de Saint-Vincent, suivit, comme son père, la profession des armes. Il habitait en la paroisse de la Roche de Nonant lorsqu'il épousa, par contrat du 14 août 1622, passé devant Goulafre et du Moulin, tabellions de la vicomté d'Orbec, au siége de Bernay, Françoise DE PIGACE, fille du feu noble seigneur Adrien de Pigace, seigneur de Carentonne, et de dame Anne d'Espinay-Saint-Luc, fille d'Ambroise d'Espinay-Saint-Luc, chevalier, seigneur de Mezières (oncle du brave Saint Luc), chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre et gouverneur de Louviers, et de Jeanne d'Orbec. Il y eut une sentence rendue à Exmes, le 29 avril 1626, par le lieutenant civil du bailliage d'Alencon aux vicomtés d'Exmes et d'Argentan, entre François de Mallevoue et François de Picot, son frère utérin, écuyer, seigneur de Norey, Robert le Ribault, écuyer, sieur des Vaux, Eustache de Neuville, écuyer, et Guillaume Daudel, écuyer, comme époux des sœurs dudit François de Picot, au sujet d'un procès qu'ils avaient touchant un contrat que feu Louise de la Roche avait fait, lors de son veuvage, avec Jean de Picot, écuyer, seigneur de Norey, tuteur de ses enfants. François de Mallevoue fut inscrit au rôle des nobles de la paroisse de la Roche de Nonant par jugement rendu à Alençon par les commissaires députés pour le régalement des tailles du 22 avril 1641, et il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'état du 21 mars 1643. Les titres de sa filiation depuis Guillaume de Mallevoue, seigneur de Saint-Germain d'Aunay, marié, en 1485, avec Catherine de Chaulieu, sont visés dans un jugement des commissaires généraux de la cour des aides de Normandie du 5 décembre 1656. (*Preuves de* 1705). François de Mallevoue fut maintenu dans sa noblesse avec son fils Jean et ses neveux

DE PIGACE : de sable, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 molettes d'éperon du même.

par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, du 16 décembre 1666. Resté veuf de Françoise de Pigace le 17 février 1672 il la suivit dans la tombe le 7 février 1673. Leurs enfants furent :

1° Jean, III° du nom, qui suit ;

2° Louis de Mallevoue, seigneur d'Aunay, marié avec Anne *de Quevilly*, veuve après l'année 1653, avec trois fils :

A. Jean François de Mallevoue ;

B. Guillaume de Mallevoue ;

C. Louis de Mallevoue, maintenu avec ses frères en 1666 ;

3° Anne de Mallevoue, femme de M. *du Taillis* en 1646 ;

4° Charlotte de Mallevoue. Elle vivait encore en 1698.

IX. Jean DE MALLEVOUE, III° du nom, écuyer, seigneur de Saint-Vincent, puis seigneur et patron de Saint-Germain d'Aunay, épousa par avis et consentement de parents et par articles décrétés au bailliage de Verneuil, le 6 novembre 1646, Louise DE MALLEVOUE, sa cousine, dame de Saint-Germain d'Aunay, fille de feu Jacques de Mallevoue, écuyer, seigneur et patron de Saint-Germain et de Marguerite de Saint-Denis. François de Mallevoue, père de Jean et de Louis, fit un partage de ses biens entre eux, par avancement d'hoirie, suivant acte du 10 novembre 1653, passé en présence de Jacques de Mathan, écuyer, curé de Bonneval. Jean de Mallevoue fut maintenu comme noble de race dans l'exemption des droits de francs fiefs, par jugement de la chambre souveraine établie à Rouen, du 21 août 1660. (*Preuves de* 1705). De son mariage avec Louise de Mallevoue, sont provenus :

DE MALLEVOUE : comme à la p. 1.

1° Joseph-Germain, qui suit ;

2° Jacques-François de Mallevoue, chevalier, seigneur du Lieu, vivant en 1685, mort célibataire ;

3° Anne de Mallevoue, née le 26 avril 1664 ;

4° Madeleine de Mallevoue, née le 16 décembre 1667 ;

5° Louise de Mallevoue, baptisée le 17 avril 1669, décédée le 31 mai 1676 ;

6° Marie-Henriette de Mallevoue, mariée, le 18 avril 1689, avec François *du Houllay*, seigneur de la Lamberaye et de Bonneval.

DE NOCEY : d'argent, à 3 fasces de sable, accompagnées de 10 merlettes du même, 4, 3, 2 et 1.

X. Joseph-Germain DE MALLEVOUE, chevalier, seigneur et patron de Saint-Germain d'Aunay, de Notre-Dame d'Aunay, de la Sceaule, de Montgorans, etc., épousa, par contrat du 12 janvier 1683, passé devant Bayard, notaire royal en la châtellenie de Moulins et Bonsmoulins, Madeleine DE NOCEY, fille de feu messire Sébastien de Nocey, chevalier, seigneur et patron de Boncey, de Lignon, de Larey, de Fontenay, etc., et de noble dame Françoise de Pommeruil en présence de messire Jacques-François de Mallevoue, frère du futur, de Marie-Henriette de Mallevoue, sa sœur, de messire Jacques de Saint-Denis, supérieur des péres de l'Oratoire de Caen, de messire Jean du Praël, beau-frère de la future, écuyer, seigneur de Surville, conseiller du roi, de dame Marguerite de Nocey, sa femme, de Marie de Nocey, sœur de la future, et de messire Charles Labbey, chevalier, seigneur des Otieux, son cousin-germain. Par sentence rendue par le lieutenant-général civil au bailliage d'Alençon, Joseph-Germain de Mallevoue, comme seul seigneur, patron honoraire et présentateur du bénéfice de la paroisse de Saint-Germain et de Notre-Dame d'Aunay, fut mis en possession, à l'exclusion de tous autres, d'un banc d'honneur, clos à balustres, cloué aux consoles de l'église de Saint-Germain d'Aunay. (*Preuves de* 1705). Joseph-Germain fit enregistrer ses armes à l'armorial de la généralité d'Alençon en 1698. (*Fol.* 237, *à la Bibliothèque royale*). Madelaine de Nocey lui survécut et mourut le 31 janvier 1744, agée de 94 ans. Leurs enfants furent :

1° Gaspard de Mallevoue, né le 13 octobre 1688, mort jeune;

2° Gilles-Joseph, qui a continué la postérité ;

3° Françoise-Marguerite de Mallevoue, née en 1683 ;

4° Françoise-Madeleine de Mallevoue, née le 30 septembre 1685 ;

5° Marie-Madeleine de Mallevoue, née le 20 mars 1687;

6° Marie-Henriette de Mallevoue, baptisée le 12 janvier 1690;

7° Charlotte-Marie de Mallevoue, née le 11 décembre 1692;

8° Françoise de Mallevoue, née le 6 février 1695, reçue dans la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, d'après ses preuves de noblesse, au mois de novembre 1705;

9° Françoise-Elisabeth de Mallevoue, mariée, le 28 avril 1725, avec François-Paul *le Vasseur*, écuyer, seigneur de Siglas, lieutenant-colonel du régiment Royal-Cravattes, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

XI. Gilles-Joseph DE MALLEVOUE, chevalier, seigneur patron des paroisses de Saint-Germain d'Aunay, de Notre-Dame d'Aunay, de la Sceoule, de Montgorans et autres lieux, né le 12 mars 1691, épousa, par articles du 22, arrêtés le 27 février 1713, en la paroisse du Fresne, devant Christophe de Bart, sieur de la Croisille, notaire et garde-note du roi en la ville et vicomté de Conches, Marie-Hélène DE MARGUERIT, décédée le 23 juin 1729, fille de Gui de Marguerit, écuyer, seigneur du Fresne et d'Aisy et de dame Catherine-Claire de Sarcilly. Gilles-Joseph de Mallevoue est mort le 1er juin 1755. De son mariage sont provenus :

DE MARGUERIT : d'or, à 3 roses de gueules.

1° Philippe-Joseph, mentionné ci-après;

2° Louis-François-Jacques de Mallevoue, inhumé le 15 mars 1724, à l'âge de 18 mois;

3° François-Jacques-Antoine de Mallevoue, baptisé le 3 novembre 1734, marié, le 12 novembre 1753, avec Louise-Marie *le Loureux de Vigny*, veuve de messire Louis de Morel, écuyer, seigneur du Mesnil-Renard, et fille de Louis le Loureux, seigneur de Vigny, et de dame Marie d'Aspres. Ils ont eu :

A. Antoine-Joseph de Mallevoue, baptisé le 30 octobre 1756, dans la paroisse de Saint-Germain d'Aunay. Il fut reçu page de madame la Dauphine le 29 mars 1770. Il servit quelque temps comme officier au sortir des pages et est mort en 1832. De son mariage avec demoiselle *le Roy du Bourg du Rouvray* est issu :

Auguste de Mallevoue, qui n'est pas marié;

B. Marie-Louise de Mallevoue, née le 1er mars 1758, morte jeune;

4° Madeleine-Guionne de Mallevoue, née le 25 avril 1714, mariée, 1° le 3 février 1740, avec Jean *Thirel*, écuyer, sieur des Bordeaux, sous-brigadier de 200 chevau-légers de la garde ordinaire du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, dont elle était veuve en 1757; 2° avec Louis *Edet*, écuyer, sieur de la Forgetterie, près Mortagne;

5° Madeleine-Hélène-Jeanne de Mallevoue, née le 24 mai 1726;

6° Françoise-Henriette de Mallevoue, mariée, le 5 avril 1740, avec Gaspard-Abraham *de Nocey*, seigneur du Torquesne.

LE HARDY : d'argent, au lion d'azur, surmonté de 3 étoiles du même.

XII. Philippe-Joseph DE MALLEVOUE, chevalier, seigneur et patron de Notre-Dame d'Aunay, né le 12 mars 1715, épousa par contrat du 27 janvier 1752, passé devant Charles Huet, notaire royal au bailliage d'Orbec, Hélène-Victoire-Félicité LE HARDY, fille de messire Robert le Hardy, écuyer, seigneur de la Roque, et de feu dame Hélène d'Escorches. Philippe-Joseph de Mallevoue mourut le 1er mai 1762, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Notre-Dame-d'Aunay. De son mariage sont issus :

1° Gilles-Joseph-Anne de Mallevoue, chevalier, seigneur et patron de Notre-Dame d'Aunay, né le 23 décembre 1752, lieutenant d'infanterie. Emigré en 1791, il a été fusillé à Quiberon, au mois de juillet 1794;

2° François-Philippe-Marie de Mallevoue, chevalier d'Aunay, baptisé le 15 décembre 1756. Il entra sous-lieutenant au régiment provincial d'Argentan le 1er mai 1775, passa lieutenant dans le bataillon de Rohan-Soubise à sa formation, et y servit jusqu'à son départ pour l'émigration, le 29 novembre 1791. Il fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé, entra dans le régiment de Broglie, et y servit jusqu'à son licenciement, le 29 novembre 1795. Il rejoignit alors l'armée de Condé, dans laquelle il fit la campagne de 1796-1797 dans les Chevaliers de la Couronne, puis celles de 1798, 1799, 1800, dans le régiment noble à cheval d'Angoulême. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis à Muregg, en Styrie, le 25 janvier 1801, par le duc d'Angoulême. (*Certificats du prince de Condé, du prince Amédée de Broglie et du duc d'Angoulême, des 20 novembre 1795, 25 janvier et 4 avril 1801*). Le chevalier d'Aunay fut retraité chef de bataillon en 1816. Il fit son testament devant Roussel, notaire royal à Vimoutier, le 23 janvier 1833, en faveur de Jean-François de Mallevoue, son frère. Il est décédé à Vimoutier le

20 mai suivant, sans avoir été marié. Il avait été maire de cette ville;

3° Jacques-Philippe-Gui de Mallevoue, baptisé le 19 décembre 1759, mort en bas âge;

4° Jean-François, qui a continué la postérité;

5° Hélène-Victoire-Félicité de Mallevoue, née le 5 février 1758, mariée avec messire Frédéric-Auguste *de Choisne de Triqueville*, en la commune de Saint-Germain de Montgommery.

XIII. Jean-François DE MALLEVOUE, chevalier, né à Notre-Dame d'Aunay le 4 mai 1762, entra au service comme sous-lieutenant dans le régiment d'Enghien au mois de janvier 1787 (1) et servit dans ce corps jusqu'en 1791. Emigré, il rejoignit l'armée de Condé, le 10 mai 1791, y fit les campagnes de 1792 et 1793 dans les Chasseurs nobles nos 10 et 17, et fut fait chef d'escouade dans cette dernière compagnie le 1er décembre 1793. Il y fit les campagnes de 1794, 1795 et 1796. Il se distingua à l'affaire d'Ober-Kamlach où il fut blessé de plusieurs coups de baïonnette en chargeant l'ennemi. En considération de sa valeur, le roi lui accorda 6 années de diminution pour la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant. Il finit dans ce grade la campagne de 1796, fit celle de 1797, et quitta l'armée au licenciement. (*Certificat du prince de Condé, délivré le* 24 *août* 1814). Après la restauration, il entra, le 26 août 1814, dans les gardes du corps où il fut brigadier, et fut breveté capitaine de cavalerie pour tenir rang du 17 janvier 1796. Il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 9 février 1815 fut retraité chef d'escadron par brevet du 1er février 1816, et mourut à Vimoutier le 17 août 1836. Il avait épousé à Moutier-Hubert (Calvados), le 18 juin 1818, Aglaé DE

(1) Ses preuves de noblesse faites par l'obtention de ce grade, devant M. Chérin, généalogiste du roi, le 22 janvier 1787, se trouvent dans l'ancien fonds du Saint-Esprit, à la Bibliothèque royale.

DE BERTHELOT DE MÉZERAY : d'azur, au casque de front d'argent, surmonté de 2 cuirasses du même.

BERTHELOT DE MEZERAY, fille de Pierre-Louis-Charles de Berthelot de Mezeray, garde du corps du roi, et de dame Anne-Pierrette-Françoise-Victoire de Belleau. De ce mariage sont issus :

1° François-Edmond, dont l'article suit ;

2° Erasme de Mallevoue, chevalier, né à Moutier-Hubert le 19 novembre 1820, marié à Teillières-les-Plessis, canton de Courtomer (Orne), le 15 janvier 1845, avec Camille-Adélaïde *des Montis de Boistertre*, fille de Jacques-François des Montis de Boistertre et d'Aglaé de Fontaines de Boismayard ;

3° Euphémie-Antoinette de Mallevoue, née à Moutier-Hubert le 15 avril 1819.

JACOBÉ DE FARÉMONT : d'azur à 2 épis de blé terrassés d'or, surmontés d'un fer de moulin du même ; en chef un lambel aussi d'or.

XIV. François-Edmond DE MALLEVOUE, chevalier, né à Moutier-Hubert (Calvados), le 27 février 1818, a épousé en la commune de la Perrière (Orne), le 24 avril 1843, Joséphine-Louise-Victorine JACOBÉ DE FARÉMONT, née à Seez (Orne), le 14 février 1823, fille d'Antoine-Marie-Jules Jacobé de Farémont, capitaine dans la garde royale, chevalier de la légion d'honneur, et de Victorine-Elisabeth-Henriette de Chabot. De ce mariage est issu :

Albert de Mallevoue, né au château de Montimer, commune de la Perrière (Orne), le 3 novembre 1844.

DE MAUVISE,

Seigneurs DE MAUVIÈRES, DU PUIROUX, DE TILLOUX, DE MOUTON, DE MONDEVIS, DE LARDONNIÈRE, DE VILLARS, DE LA JOURNANDIÈRE, DU PEUX, DE VALENÇAY, DE MONTDIDIER, etc. en *Berry*, *Poitou et Marche*.



ARMES : *d'argent, à la croix ancrée de sable, accompagnée en chef aux deux premiers cantons de deux croissants de gueules.*
Couronne de comte.
Supports : deux lions.

La maison DE MAUVISE est originaire du Bourbonnais. Dès le milieu du XIIIe siècle, elle subsistait en plusieurs branches dans cette province, l'une possessionnée dans la châtellenie de Herisson et l'autre dans les châtellenies de Gannat et de Chantelle. Il existe aux Archives du Royaume deux aveux rendus au comte de Clermont, seigneur de Bourbonnais, le lundi avant les Rameaux en 1300, par Guillaume *de*

Mauvise (1), damoiseau, l'un pour une maison située à Ussel, avec un pré et ses dépendances, et l'autre pour partie de la dîme de Voussaç, qu'il possédait conjointement avec le prieur de Jenzat. Ces choses que Guillaume de Mauvise reconnut tenir en fief du comte de Clermont, lui venaient de sa femme, non nommée dans ces actes. (*Chambre des comptes de Paris,* registre 458, pièce 230; registre 469, pièce 41).

En 1301, le mardi avant la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, Jean *de Malvise,* damoiseau, reconnut tenir en fief lige du même prince, des cens et rentes situés dans les paroisses de Doucele, de Doyet, de Montvicq, etc. (*Chambre des comptes de Paris,* registre 462, pièce 129).

Vers la fin du XIVe siècle, deux frères de Mauvise vinrent s'établir dans les environs du Blanc, en Berry, gouvernement de Poitou et généralité de Bourges. L'un a formé la branche de Mauvise de Villiers, dont le dernier, officier de marine, a été fusillé à Quiberon en 1795. De l'autre sont sorties les branches de Mauvières, de Villars et du Peux, dont nous nous occuperons dans cette notice.

La branche aînée du Bourbonnais s'est continuée pendant plusieurs générations dans cette province. En 1479, le roi ayant convoqué les gentilshommes de ce pays, Nicolas *de Mauvise* comparut en armes suivant un certificat signé de Vienne, maréchal de France et chambellan du roi.

Il y a eu des preuves faites par cette famille pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1541, devant les intendants de Bourges en 1669 et 1715, et devant

---

(1) Ces deux aveux de Guillaume de Mauvise furent rendus le même jour, et scellés du sceau d'Etienne, archiprêtre de Chantelle. Les deux actes sont en latin. Dans l'un il est nommé *de Mauviso*; dans l'autre *de Meavisa.* Dans les actes en français le nom s'est écrit *de Malvise*, *de Maulvise*, *de Mauvize*, et plus ordinairement *de Mauvise.*

MM. Chérin, en 1784 et 1788, pour admission d'officiers dans les troupes du roi. Elle s'est alliée aux plus anciennes maisons du Berry et du Poitou, entre autres à celles *du Betz*, *de la Bussière*, *de la Chastre*, *de Couhé de Lusignan*, *de la Marche*, *de Mesnard*, *de la Porte-Vezins*, *Taveau-Mortemer*, etc.

BRANCHE DE MAUVIÈRES.

I. Blaise DE MAUVISE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Mauvières et du Puirajoux (vulgairement Puiroux), près le Blanc, en Berry, épousa en premières noces damoiselle Georgette MESNARD, qui intervint avec lui dans une transaction qu'il passa le 14 avril 1483 avec Jean de Poix, écuyer, seigneur de Forges. Blaise de Mauvise ayant survécu à Georgette Mesnard, épousa en secondes noces, avant 1500, damoiselle N.... DU BETZ, sœur de Méri du Betz, dont on parlera plus bas. Il n'eut pas d'enfants de ce second mariage. Le 20 janvier 1509 (*v. st.*), Blaise de Mauvise, qualifié capitaine (gouverneur) du Bouchet, rendit hommage à Charles Taveau, écuyer, seigneur du Bouchet et de Lussac-le-Châtel, pour les domaines, cens et rentes qu'il possédait dans les paroisses de Migné et de Rosnay, en Berry. Il laissa de Georgette Mesnard, sa première femme :

MESNARD : d'argent, à 5 porc-épics de sable.

DU BETZ : d'azur, au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

1° Emond, dont l'article suit;

2° Marguerite de Mauvise, mariée avec Méri *du Betz*, écuyer, seigneur des Grèves, qui donna quittance de sa dot le 29 septembre 1505 à Blaise de Mauvise, son beau-père et beau-frère;

3° Jeanne de Mauvise, mariée, par contrat du 17 juin 1505, avec Charles *Gueret*, écuyer, seigneur de la Gerbaudière. Elle fut dotée par son père de 200 livres tournois, moyennant sa renonciation aux successions paternelle et maternelle et à celle de Charles Mesnard, son oncle;

4° Marie de Mauvise, mariée, par contrat du 30 octobre 1517, avec Louis *de Vaillant*, écuyer, seigneur de la Tour;

5° Louise de Mauvise, morte sans alliance;

6° Anne de Mauvise, femme d'Etienne *des Bois*, écuyer, seigneur d'Avignon.

II. Emond DE MAUVISE, chevalier, seigneur de Mauvières et du Puiroux, capitaine du Bouchet après son père, épousa, par contrat du 21 janvier 1521 (*v. st*), damoiselle Perrine DU CHER, fille de Louis du Cher, écuyer, seigneur de la Forest. Le 20 septembre 1528, Emond de Mauvise partagea noblement la succession de Louise de Mauvise, sa sœur, avec Etienne des Bois, son beau-frère. Perrine du Cher n'ayant pas reçu dans sa dot tout ce qu'elle pouvait prétendre dans les biens de ses père et mère, Emond de Mauvise transigea sur ce sujet avec Jean du Cher, écuyer, seigneur de la Forêt, le 24 avril 1552. Emond était dès lors veuf de Perrine du Cher, et remarié, depuis le 25 janvier 1551, avec Jeanne DE PRINÇAY, veuve de Gaspard de la Marche, seigneur de Boisfranc. Il avait eu de sa première femme :

DU CHER : d'argent, à 3 bandes de gueules.

DE PRINÇAY :

1° Renaud de Mauvise, qui fut présenté, le 4 juin 1539, pour être admis chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au chapitre provincial de la langue d'Auvergne, tenu en la commanderie de Montferrand (1). L'acte de sa réception au chapitre tenu à Bourganeuf, du 3 juin 1541, est signé de Gabriel du Cher, prieur d'Auvergne, de Gabriel de Lestang, commandeur de Selles, et de Jean l'Évêque, commandeur de la Rachetie, commissaires délégués par le dit chapitre;

2° Pierre, qui suit;

3° Catherine de Mauvise, mariée, le 25 janvier 1551, avec Antoine *de la Marche*, écuyer, seigneur de Salvert, fils de Gaspard de la Marche, et de Jeanne de Prinçay.

III. Pierre DE MAUVISE, chevalier, seigneur de Mauvières et du Puiroux, épousa, par contrat du

---

(1) L'acte de sa comparution en présence de Gabriel du Cher, prieur d'Auvergne et commandeur de Tortebesse, Pierre du Mont, commandeur des Bordes, Antoine de Bressoles, commandeur de Montferrand, et Philibert Loubе, chevaliers du dit ordre, fait voir qu'il a dû faire preuve de sa noblesse depuis quatre générations.

25 janvier 1551 (*v. st.*), damoiselle Marie DE LA MARCHE, fille de Gaspard de la Marche, écuyer, seigneur de Boisfranc, et de Jeanne de Priuçay. Le 24 février de la même année, Emond de Mauvise fit donation entre-vifs à son fils de tous ses biens meubles, acquêts et conquêts, présents et à venir. Pierre de Mauvise et Marie de la Marche ne vivaient plus en 1578. Leurs enfants furent :

DE LA MARCHE : d'argent, au chef de gueules.

1° Blaise, qui suit;

2° Madeleine de Mauvise. Elle était sous la curatelle d'Antoine de la Marche, son oncle, lorsqu'elle épousa, par contrat du 5 novembre 1578, Jacques *de Saint*, écuyer, seigneur de la Forge et de Baudoin.

IV. Blaise DE MAUVISE, II° du nom, écuyer, seigneur de la Mauviserie (Mauvières), épousa, par contrat du 15 septembre 1586, signé Rabault, notaire, damoiselle Catherine DE MASSÉE, fille d'Antoine de Massée, chevalier, seigneur de Tilloux, et de Françoise de Jaudoin, dame de la Boutinière; elle eut en dot la terre de Tilloux. Blaise de Mauvise avait été sous la curatelle d'Antoine de la Marche, son oncle. C'est ce qu'on apprend d'une procuration du 4 octobre 1579, de René du Cher, chevalier de l'ordre du Roi, maître-d'hôtel ordinaire de S. M., dans laquelle sont nommés Pierre de Mauvise, écuyer, seigneur de Villiers, Jacques de Mauvise, écuyer, seigneur des Chezeaux, Jean de Massée, écuyer, seigneur de la Groye, Jacques de Mauvise, écuyer, seigneur de Beauchamp, tous parents de Blaise, assemblés à l'effet de nommer François Chardon, écuyer, seigneur du Breuil, curateur *ad hoc*, pour faire rendre compte au dit Antoine de la Marche, de l'administration des biens de Blaise de Mauvise. Ce dernier ne vivait plus le 20 octobre 1593, date d'une transaction passée entre Catherine de Massée, sa veuve, avec Jacques de Saint et Madeleine de Mauvise, sa femme, au sujet des droits répétés par celle-ci dans les successions de ses père et mère. Blaise avait eu pour fils unique Jean, qui suit.

DE MASSÉE : d'argent, à la croix de sinople.

PEROT : d'argent, à 2 cœurs de gueules traversés de 2 flèches d'argent en barre.

V. Jean DE MAUVISE, chevalier, seigneur de la Mauviserie, de Tilloux, de Villars, de Mouton, etc., épousa, par contrat du 31 mai 1625, signé Pesrin, notaire, damoiselle Madeleine PEROT, dame en partie de Villars, fille de noble Etienne Perot, seigneur de la Molière, conseiller du roi, lieutenant en l'élection du Blanc, et de feu Madeleine Moutard, et sœur de Françoise Perot, épouse d'Honoré de Massée, écuyer, seigneur de Perusse, de la succession de laquelle, et de celle d'Etienne Perot, Jean de Mauvise reconnut avoir recueilli les fonds et deniers pour les avantages de sa femme, au bas de son contrat de mariage au fieu noble de Tilloux le 11 août 1640, acte signé Pesrin, notaire. (*Copie collationnée par Lhuillier, notaire à Montmorillon, le 30 janvier* 1723). Un certificat signé de M. de Beauvau, du 21 novembre 1635, porte que Jean de Mauvise avait bien et fidèlement servi le roi tant à l'armée commandée par S. M., qu'en celles du duc d'Angoulême, du maréchal de la Force et du maréchal de la Meilleraye, qui était à la tête du corps de la noblesse. Madeleine Perot, veuve de Jean de Mauvise, fit un testament en forme de partage le 19 juin 1660, signé Berthoneau et Chantefin, notaires, et vivait encore en 1672. Leurs enfants furent :

1° Charles Ier du nom, qui suit ;

2° René Ier du nom, auteur de la BRANCHE DE VILLARS, en Poitou, mentionnée ci-après ;

3° Etienne de Mauvise, écuyer, seigneur de Villars, qui fit un partage avec Charles, son frère, en 1660. Il a formé la branche des seigneurs de Mouton et des Cars, dont il n'existait plus en 1770 qu'une fille, mariée à M. *de Gréaume*, écuyer ;

4° Louise de Mauvise, mariée avec Antoine *de la Porte*, écuyer, seigneur de la Chapelle ;

5° Silvine de Mauvise, épouse de Louis *Guiot*, écuyer, seigneur des Granges ;

6° Marie de Mauvise, mariée avec Louis *de la Bussière*, seigneur du Chilloux.

VI. Charles DE MAUVISE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Tilloux, de la Mauviserie, etc., eut pour son droit d'aînesse tous les biens de ses père et mère situés entre les rivières de Creuse et de Langlin, suivant le testament en forme de partage de Madeleine Perot, sa mère, du 19 juin 1660, partage accepté par ses co-partageants le 22 du même mois. Il avait épousé, par contrat du 15 mars 1651, signé Pesrin, notaire, damoiselle Charlotte DE MARTEL, fille de Martin de Martel, chevalier, seigneur de la Gaudinière, et de dame Louise de Grailly. Charles de Mauvise obtint des lettres royaux le 15 janvier 1656, pour faire rendre à ses vassaux et tenanciers les foi et hommages et déclarations qui pouvaient lui être dus à cause de ses terres de Tilloux et de Villars. Il fut maintenu dans sa noblesse, le 4 août 1669, par jugement de M. Tubeuf, intendant de la généralité de Bourges, d'après la production de ses titres remontant à Blaise de Mauvise, Ier du nom, seigneur de Mauvières, son quatrième aïeul. Charles Ier de Mauvise eut, entre autres enfants :

DE MARTEL : de gueules, à 3 marteaux d'or.

VII. Charles DE MAUVISE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Tilloux, baptisé en l'église de Persac, le 2 juin 1656. Il servit dans les gendarmes de la garde du roi, puis dans le corps des gentilshommes du Poitou, sous les ordres du maréchal de Chamilly, suivant un certificat de ce général du 30 août 1706. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Foullé de Martangis intendant de la généralité de Bourges, du 11 mai 1715. Il avait épousé, par contrat du 22 juillet 1693, Louise-Marguerite TAVEAU, dame de la Rebergerie, fille de Pierre Taveau, chevalier, seigneur de Souligné (de la branche du Bouchet et de Lussac-le-Châtel) et de Marguerite de Marconnay. Le 22 décembre de la même année, Charles de Mauvise fit un partage avec ses frères et sœurs. Il a eu de son mariage vingt-quatre enfants, dont neuf interviennent dans un partage de 1741, entre autres :

TAVEAU : d'or, au chef de gueules, chargé de 2 pals de vair.

1° Henri-Charles de Mauvise, chevalier, seigneur de Tilloux et de Rochefroide, marié avec damoiselle Madeleine *de la Porte-Vezins*, de laquelle il n'eut pas d'enfants;

2° Louis-François, qui suit;

3° Pierre de Mauvise, capitaine au régiment de Limosin, tué au siége de Berg-op-Zoom en 1747;

4° Plusieurs garçons morts au service;

5° N.... de Mauvise, religieuse.

De la Chastre : de gueules, à la croix ancrée de vair.

VIII. Louis-François de Mauvise, chevalier, seigneur de Mondevis et de Lardillon, lieutenant au régiment de Béarn, fit avec ce corps les campagnes de 1733 et 1734 en Italie, sous les maréchaux de Coigny et de Broglie, et se trouva à la prise de Milan et à la bataille de Parme. Le 18 octobre 1741 il fit un partage avec ses frères, et s'allia, par contrat du 30 juillet 1766, avec Marie-Radegonde de la Chastre, dame de Lardonnière, en Poitou, née le 17 septembre 1732, fille de Louis de la Chastre, chevalier, seigneur de la Roche-Belusson, de la Gaudetière, de Majon, de Sauzéle en Poitou, et de Catherine de Scourjon de Boismorand. Leurs enfants furent :

1° Charles-Henri de Mauvise, chevalier, seigneur de Mondevis et de Lardonnière, baptisé le 24 septembre 1768. Il obtint de M. Chérin père, le 21 avril 1784, un certificat de sa noblesse pour entrer officier dans les troupes du roi;

2° Louis-Claude de Mauvise, chevalier, né à Vellêches, au diocèse de Tours, le 4 septembre 1769. Il fut reçu le 26 septembre 1787 élève à l'école militaire de Pontlevoy, en sortit le 27 mars 1788 et passa sous-lieutenant dans le régiment de Pont-à-Mousson;

3° Marie-Louise de Mauvise, née le 1er août 1767.

BRANCHE DE VILLARS, *en Poitou.*

VI. René DE MAUVISE, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Motte et de Villars, paroisse de Persac, second fils de Jean de Mauvise, seigneur de Mauvières et de Tilloux, et de Madeleine Perot, épousa, par contrat passé devant les notaires sous le sceau aux contrats de Montmorillon, le 11 avril 1672, damoiselle Catherine GOUDON, fille et héritière en partie de feu Florent Goudon, écuyer, seigneur de Lhéraudière, prévôt provincial de la maréchaussée de Montmorillon, Basse-Marche, Bellac, Rancon, etc., et de damoiselle Jeanne Richard d'Aubières. (*Copie collationnée par Lhuillier, notaire à Montmorillon, le 30 janvier* 1723). René de Mauvise servit à la défense des côtes du Poitou dans l'escadron des gentilshommes de l'élection de Poitiers, suivant un certificat du duc de la Vieuville, gouverneur de Poitou, du 1er août 1674, constatant la continuation de son service dans ce corps. Il reçut quittance d'une rente foncière, assise au lieu de Villars, le 20 décembre 1695. Il fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de France* (généralité de Poitiers, fol. 300, Montmorillon n° 2), suivant l'état ordonnancé par les commissaires du roi, à Paris, le 21 mars 1699. Le 17 mai 1707, par acte passé devant Billon et Martinet, notaires à Montmorillon, messire René de Mauvise et Catherine Goudon, son épouse, cédèrent à leur fils René, alors sur le point d'entrer dans les ordres sacrés, le fief de Puygervier, avec les cens, rentes, dîmes et terrages à eux appartenant aux villages de Villars, du Breuil et de Baigneux, paroisse de Persac. René de Mauvise et ses fils furent maintenus dans leur noblesse par ordonnance de M. de Richebourg, intendant de la généralité de Poitiers, du 22 mars 1715. (*Orig. en parchemin.*). René de Mauvise mourut au mois d'octobre 1717. La succession de Catherine Goudon, sa veuve, fut partagée sous seings privés, le 21 mai 1738, entre Louise de

GOUDON : d'azur, au cœur d'argent surmonté d'une fleur de lys et accompagné de 3 étoiles, le tout du même.

la Bussière, veuve d'Alexis de Mauvise, René et André de Mauvise et Louis Taveau. (*Orig. en pap.*). René de Mauvise en avait eu :

1° Alexis, dont l'article suit ;

2° André de Mauvise, écuyer, seigneur de la Journandière, baptisé en l'église paroissiale de Persac le 25 décembre 1679. Il intervint dans un partage le 15 novembre 1725, et mourut sans postérité. Sa succession fut partagée les 18 et 24 avril 1732. (*Orig. en pap.*) ;

3° René de Mauvise, prêtre du diocèse de Poitiers en 1718. Il vivait encore en 1771 ;

4° Jeanne de Mauvise, mariée avec messire François *de Couhé*, écuyer, seigneur de Beauchamp, morte au mois de novembre 1725. Sa succession fut partagée sous seings-privés le 15 novembre 1725 (*Orig. en pap.*) ;

5° Marie de Mauvise, mariée au château de Villars, par contrat du 15 février 1706, passé devant Peras, notaire royal à Montmorillon, avec messire Louis *Taveau*, écuyer, seigneur de Lage-Bourget, fils de feu messire Mathurin Taveau, écuyer, seigneur de la Bussière, et de dame Gabrielle de Laleu. (*Cop. collationnée par Lhuillier, notaire à Montmorillon, le 30 janvier 1723*). Il fit son testament le 26 mai 1750, et mourut en 1753, n'ayant eu de Marie de Mauvise, décédée avant le 30 décembre 1717, qu'une fille, son héritière universelle, savoir : Marie-Anne Taveau, mariée par contrat du 15 novembre 1729, passé devant Millet, notaire à Montmorillon, avec messire Jean-Gaspard *de Blon*, écuyer, seigneur du dit lieu et de Beaupuy.

DE LA BUSSIÈRE : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 molettes d'éperon d'or, et en pointe d'un vol d'épervier d'argent.

VII. Alexis DE MAUVISE, chevalier, seigneur de la Motte-Villars, était, en 1695, lieutenant au 1er bataillon du régiment de Berry. Il épousa, par contrat passé au château du Chilloux devant Germonneau et Doré, notaires de la baronnie de Chauvigny, le 22 février 1705, damoiselle Louise DE LA BUSSIÈRE, fille de feu messire Louis de la Bussière, écuyer, seigneur du Chilloux, et de défunte dame Gervaise Dauran, assistée de messire René de la Bussière, chevalier, seigneur du Bois des Pouhes, capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. (*Orig. en papier.*). Alexis de Mauvise servit sous le maréchal de Chamilly dans le premier escadron des gentilshommes du Haut-Poitou, suivant

un certificat du marquis de la Coste-Messelière, lieutenant de roi en Poitou, daté de la Rochelle le 10 septembre 1706. (*Orig. en pap.*). Alexis de Mauvise et ses frères, Jeanne, sa sœur, et messire Louis Taveau, leur beau-frère, reçurent de dame Catherine Goudon, leur mère et belle-mère, quittance de ses reprises dotales le 30 décembre 1717. Ils firent le partage de la succession de René de Mauvise, leur père, par acte du 18 juin 1718, passé devant Péras et Lhuillier, notaires royaux à Montmorillon. (*Orig. en pap.*) Alexis vivait encore le 15 janvier 1720, et mourut avant le 8 mars suivant. Lui et Louise de la Bussière, sa femme, s'étaient fait donation mutuelle de leurs biens par testament fait au lieu noble de Châtillon, paroisse de la Bussière, devant Chasseloup, notaire, le 24 juillet 1708. (*Orig. en papier*). Après la mort d'Alexis, sa veuve fit entériner ce testament en la cour de Lussac-le-Château, le 14 mai 1720. Le 6 avril précédent, Louis Taveau avait été nommé curateur de leurs enfants mineurs. (*Orig. en pap.*). Louise de la Bussière mourut à Châtillon au mois de mars 1758. Elle avait eu d'Alexis de Mauvise cinq fils et deux filles :

1° Louis de Mauvise, écuyer, seigneur de la Motte-Villars, décédé sans postérité avant le 6 janvier 1741 ;

2° Jacques-André de Mauvise. Il intervint dans le partage de la succession d'André de Mauvise, seigneur de la Journandière, son oncle, le 24 avril 1732. (*Orig. en pap.*). Il mourut sans postérité avant 1741 ;

3° Louis-Alexandre, dont l'article suit ;

4° François de Mauvise, prêtre, chanoine de Mortemer et curé d'Aigre, décédé en 1749 ;

5° René IIe du nom, auteur de la BRANCHE DU PEUX, mentionnée ci-après ;

6° Marie-Louise de Mauvise, mariée avec M. *de Mauvise de Villiers*, mort sans enfants en 1755 ;

7° Anne-Gabrielle de Mauvise, mariée à Louis-Nicolas *de Mauvise*, écuyer, seigneur des Cars.

VIII. Louis-Alexandre DE MAUVISE, écuyer, sei-

gneur de Villars et de la maison noble de Châtillon, épousa, par contrat passé à Villars devant le Carlier, notaire royal à Poitiers, le 27 août 1742, damoiselle Marie-Marguerite ORRÉ, fille de messire François Orré, écuyer, seigneur du Lizeau, gentilhomme de la grande fauconnerie du roi, et de feu dame Marguerite de Vaux. (*Orig. en parchemin*). Par acte sous seings privés passé à Lussac-le-Château le 21 avril 1755, Louis-Alexandre de Mauvise, René, son frère puîné, et Anne-Gabrielle, leur sœur, firent le partage des successions de François de Mauvise, prêtre, curé d'Aigre, et de Marie-Louise de Mauvise, épouse de M. de Mauvise de Villiers. (*Orig. en pap.*). Le 21 mai 1758 il y eut un nouveau partage entre les mêmes et Louis-Nicolas de Mauvise, seigneur des Cars, et Anne-Gabrielle de Mauvise, son épouse, de la succession de Louise de la Bussière, leur mère. (*Id.*). Louis-Alexandre servit comme officier dans la 2e brigade de l'arrière-ban du Haut-Poitou, convoqué le 15 juin 1758. De son mariage avec Marie-Marguerite Orré sont issus :

ORRÉ : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de 3 merles d'argent.

1° François-Louis, qui suit ;

2° N... de Mauvise, officier au régiment de Soissonnais, mort en Amérique pendant la guerre de l'indépendance ;

3° Anne-Julie de Mauvise de Villars. Elle fut marraine de René de Mauvise du Peux le 26 janvier 1771.

IX. François-Louis DE MAUVISE, chevalier, seigneur de Villars, décédé le 11 novembre 1823, avait épousé, en 1782, Marie-Nicole DES ESSARDS, décédée le 4 mai 1829. De leur mariage sont issus :

DES ESSARDS :

1° François-Emile, qui suit ;

2° Euphrosine de Mauvise, mariée avec M. *Girard de Pindray*, ancien officier, fils de François-Bonaventure Girard, chevalier, seigneur de Pindray, ancien mousquetaire de la garde du roi, et de dame Louise-Victoire de Savary de Boutervilliers ;

3° Antoinette de Mauvise, mariée avec M. *de la Besge*, ancien officier de l'armée de Condé ;

4° Pauline de Mauvise, épouse de M. *de Feydeau*, branche des Feydeau de la Marche.

X. François-Émile, comte DE MAUVISE-VILLARS, chevalier, né à Villars, commune de Persac, le 17 juillet 1790, a épousé, 1° au mois de septembre 1822, Elisa JUCHAULT DES JAMONIÈRES, décédée le 7 novembre 1827, fille du baron Juchault des Jamonières, et d'Aimée Juchault de la Moricière, sa cousine germaine; 2° le 19 mars 1829, Marie-Agathe D'ESCROTS D'ESTRÉE (1), née à Nantes le 23 mars 1804, fille de Claude-Antoine d'Escrots d'Estrée, *dit* le comte Antoine d'Estrée, ancien officier au régiment du Roi, et de Marie-Rosalie Juchault de la Moricière; mesdames Elisa Juchault des Jamonières et Marie-Agathe d'Escrots d'Estrée, cousines germaines du général de la Moricière. Le comte de Mauvise-Villars a pour enfants;

JUCHAULT : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 coquilles d'argent.

D'ESCROTS D'ESTRÉE : d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 écrevisses de gueules et accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or.

Du premier lit:

1° Elisabeth-Nicole de Mauvise de Villars, née le 16 octobre 1825;

Du second lit :

2° Gustave-Emile de Mauvise de Villars, né le 25 mars 1833;

3° Antoinette-Marie de Mauvise de Villars, née le 31 décembre 1829;

4° Agathe-Pauline de Mauvise de Villars, née le 28 octobre 1836.

---

(1) D'une ancienne famille de Bourgogne, connue originairement sous le nom de *Pelletier*. En 1473, P. Pelletier fit reprise de fief de la terre d'Escrots, située dans la paroisse de Saint-Eugène, près Montcenis, au diocèse d'Autun. Des lettres de Henri III, de l'an 1584, qui autorisent cette famille à prendre le nom de cette terre, portent qu'elle la possédait de temps immémorial. (Voir la *Description du duché de Bourgogne* par l'abbé Courtépée).

BRANCHE DU PEUX.

SECONDE ACTUELLE.

VIII. René DE MAUVISE, II[e] du nom, chevalier de Villars, seigneur du Peux, cinquième fils d'Alexis de Mauvise, seigneur de Villars, et de Louise de la Bussière, fut lieutenant au régiment de Normandie. Il épousa, par contrat du 21 septembre 1740, passé devant Maurat et Aubineau, notaires du marquisat de Lussac-le-Château, Thérèse DE COUHÉ DE LUSIGNAN, dame du Peux, veuve de messire Pierre de Fougières du Breuil, seigneur d'Aubières, et fille de feu messire Joachim de Couhé, écuyer, seigneur du Peux, et de dame Jeanne Arnaudet. Le 23 novembre 1744, René de Mauvise conclut avec Louis-Alexandre et François de Mauvise, ses frères, et Marie-Louise et Anne-Gabrielle, ses sœurs, un accord par suite du partage fait entre eux, le 6 janvier 1741, des successions de leur père et de Jacques-André, leur frère, de Jeanne de Mauvise, leur tante, et de messire André de Mauvise, écuyer, seigneur de la Journandière, leur oncle. (*Orig. en papier*). René de Mauvise, chevalier de Villars, servit comme officier dans la 3[e] brigade de l'arrière-ban du Haut-Poitou, convoqué le 15 juin 1758. Il vivait en 1767. Sa femme lui survécut et décéda avant le 17 mars 1772. Leurs enfants furent :

DE COUHÉ : écartelé d'or et d'azur, à 4 merlettes de l'un en l'autre.

1° René, III[e] du nom qui suit;

2° Philippe de Mauvise, chevalier de Villars, lieutenant au régiment de la Vieille Marine le 4 novembre 1758. Par acte du 17 mars 1772, passé devant Ducelier, notaire du marquisat de Lussac-le-Château, il partagea avec René III de Mauvise, son frère aîné, et Marie-Anne-Thérèse de Mauvise, leur sœur, dame Marie-Elisabeth de Fougières, épouse de Louis-Jacques, comte de la Chastre, seigneur de la Roche-Belusson, leur sœur utérine, la succession de dame Thérèse de Couhé de Lusignan, leur mère. Philippe de Mauvise n'eut point de postérité;

3° Marie-Anne-Thérèse de Mauvise.

IX. René DE MAUVISE, III[e] du nom, chevalier, seigneur du Peux, de Valençay, de Montdidier, et autres lieux, né le 7 septembre 1741, baptisé le lendemain dans l'église de Saint-Maixant de Lussac, épousa, par contrat passé au château de Montdidier, paroisse de Vellêches, sénéchaussée de Châtellerault, devant Churcellay et Berland, notaires royaux, le 17 janvier 1767, damoiselle Louise THUBERT, fille de feu messire Louis Thubert, chevalier, seigneur de Valençay, et de dame Claude Levrault de Montdidier. René de Mauvise consentit un bail à ferme le 2 avril 1775 et reçut une reconnaissance de rente féodale le 12 janvier 1778. De son mariage sont issus :

THUBERT : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sable.

1° René de Mauvise, chevalier, seigneur du Peux et de Valençay, né le 26 janvier 1771. Il reçut de M. Chérin père, généalogiste des ordres du roi, le 9 avril 1785, un certificat de ses preuves de noblesse, et fut admis dans le corps de l'artillerie en 1786. Il est mort sans enfants ;

2° N.... de Mauvise du Peux, qui a eu trois fils :

A. N.... de Mauvise du Peux, capitaine de cavalerie ;

B. N.... de Mauvise du Peux ;

C. N.... de Mauvise du Peux.

LE MINTIER,

Seigneurs DE KERGUEIN, DES GRANGES, DE CARMENÉ, DE LA VILLE-MORVAN, DE LA VILLENORMÉ, DE LA VILLE-ESION, DE LA MOTTE-BASSE, DE LA VILLE-CHAPELLE, DE BEAUCHESNE, DE BOISGNORET, DE LA TOUCHE, DU BOURGNEUF, DU CHALONGE, DE LA VILLE-BLANCHE, DE LA VILLE-OSER, DE LA FONTAINE-SAINT-PÈRE, DE LA MOTTE-GLORET, DE LA PERRIÈRE, DU BOIS DE LA TOUCHE, DE LA POMMERAYE, DE SAINT-ANDRÉ, DE LÉHÉLEC, DU BIGNON, DE PÉAULE, DU QUENHOUET, DES AULNAIS-CARADREUX, DE LA GRÉE-SAINT-LAURENT, DU PLESSIS-ROSMADEC, etc.; *marquis* et *comtes* LE MINTIER, *en Bretagne*.



ARMES : *de gueules, à la croix engrêlée d'argent.*
Couronne de marquis.
Supports : deux lions.
Légende : DEUS MEUS... OMNIA SUNT.
Devise : TOUT OU RIEN.

La maison LE MINTIER (1), d'ancienne chevalerie,

---

(1) Le nom est écrit *Mintarius* dans les actes en latin. (Voir l'*Histoire de Bretagne*).

était divisée dès le XIe siècle, en deux branches, l'une dans le duché de Bretagne, où elle a projeté de nombreux rameaux, l'autre que représentait dans le Maine, en 1090, Ospichier *le Mintier*, dont le nom se voit avec ceux d'Hubert d'Avoise, de Durand du Lude, de Geoffroi le Mauvais, chevalier de Sarcé, de Hugues le Long, etc., dans une charte par laquelle Geoffroi d'Avoise, chevalier, pour se libérer de 60 sous sur la somme de 100 sous qu'il devait aux moines de Saint-Vincent du Mans, leur céda, de concert avec Payen, son fils, la dîme qui leur était due dans toutes les vignes appartenant à ces religieux dans la paroisse de Saint-Germain (1).

---

(1) L'ancienneté de cette charte nous engage à la citer textuellement :

De decimis vinearum de parrochia Sancti Germani.

Notum sit omnibus futuris et presentibus quod quidam miles nomine Gaufridus de Avesia, centum solidos debebat monachis Sancti Vincentii, pro quibus conventio erat ut quamdiu predictos nummos teneret, in elemosinam haberent medietatem vini de parrochia Sancti Germani. Unde anno quo Longobardus de Cenomannica urbe abiit, in festivitate omnium Sanctorum, ad concordiam venimus, et sua deprecatione sibi sexaginta solidos dimisimus, pro quibus nobis decimas omnium nostrarum vinearum quas tunc in eadem parrochia habebamus, annuit et filio suo Pagano annuere fecit. Conventio quoque inter nos est ut si ante festivitatem Sancti Johannis, quadraginta solidos reddiderit, accipiemus; si non ante reddiderit, tandiu totas decimas accipiemus et tenebimus, donec nostros nummos habeamus. Hujus rei fidejussores et auditores fuerunt testes isti subscripti : Hubertus de Avesia, Bencelinus, Durandus de Lusdo, Ospicherius *Mintarius*, Gaufredus Malus, miles de Sarciaco, Hugo famulus, Hugo Longus, Rainerius Carpentarius, Herbertus filius Bencelini, Aratus. (*Extrait du Cartulaire de Saint-Vincent du Mans, vol.* 5444, *fol.* 161 *des manuscrits latins de la Bibliothèque du Roi*).

Cette charte est datée de la Toussaint en l'année où le Lombard quitta la ville du Mans, c'est-à-dire en 1090, époque à laquelle Hugues le Lombard, comte du Maine, fils d'Azzon, marquis de Ligurie en Lombardie, et de Gersende, comtesse du Maine, détesté des Manseaux par ses exactions, céda tous ses droits à Hélie de la Flèche et se retira en Italie.

Cette branche le Mintier était probablement passée dans le Maine en 1063 lorsqu'Eudon, comte de Penthièvre y conduisit

Cette ancienneté contemporaine des premières croisades permet de croire que cette famille, autrefois riche en possessions féodales, n'est pas demeurée étrangère à ces événements qui ont armé tout l'Occident contre les infidèles. D'antiques vitraux de l'église de Moncontour, au comté de Penthièvre, représentent ses auteurs en costume de chevaliers, qualité originaire dans laquelle leurs descendants ont été maintenus lors de la dernière réformation de la noblesse de Bretagne en 1668 et 1669, après avoir fait preuve de leur ancienne extraction dans celles de 1426, 1441, 1513 et 1535.

Un titre latin de l'abbaye de Bosquien, de l'année 1260, est souscrit par *Stephanus* de Gorao *miles* et par N.... le Mintier, *miles*.

On trouve de nombreuses traces des services de cette famille dans l'histoire de Bretagne. Elle les a continués avec distinction depuis l'union de ce duché à la couronne, et a donné des gages d'une fidélité éprouvée aux Bourbons dans les dernières révolutions de France.

Sa filiation est établie depuis Charles le Mintier, dont on va parler.

I. Charles LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur des Granges de la même maison que les seigneurs de Kerguien en Perroz-Guirec, épousa vers 1300 Julienne D'ACIGNÉ. Ils eurent entre autres enfants :

D'ACIGNÉ : d'hermine, à la fasce alaisée de gueules, chargée de 3 fleurs de lys d'or.

1° Honoré qui suit ;

2° Anne le Mintier.

II. Honoré LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur des Granges, épousa, vers 1330, Olive VISDELOU. Leur mariage est rappelé dans un acte du

VISDELOU : d'argent à 3 têtes de loup de sable, arrachées et lampassées de gueules.

---

des troupes pour seconder Geoffroi de Mayenne dans la guerre que celui-ci entreprit pour affranchir ce pays de la domination des Normands.

greffe de la juridiction de Moncontour, du 7 août 1419. Leurs enfants furent :

1° Pierre le Mintier, écuyer, seigneur des Granges, près Moncontour en 1380 et 1383 ; il n'a laissé qu'une fille ;

2° Guillaume Ier du nom, qui suit ;

3° Charles, auteur de la BRANCHE DE LA VILLE-ESION, seigneurs DE LA MOTTE-BASSE, rapportée plus loin ;

4° Eliot le Mintier, nommé avec Jean le Bouteiller, Thomas le Vavasseur, Pierre de la Roche et plusieurs autres gentilshommes de la ville de Saint-Malo présents, le 3 octobre 1384, à un traité fait entre les habitants de cette ville et le doyen et le chapitre, et Jean V, duc de Bretagne. (*Preuves de l'Hist. de Bretagne*, par D. Morice, t. II, colonne 470) ;

5° Anne le Mintier.

III. Guillaume LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur des Granges, est mentionné en 1383 dans un rôle des plaids des états de Bretagne, qui renvoyèrent devant la cour de Moncontour la décision d'un débat qu'il avait avec une dame appelée Béatrix Gaupicher, à raison d'une somme de 48 livres qu'elle lui devait, et pour paiement de laquelle Guillaume le Mintier avait fait opposition aux revenus de ses héritages. (*Preuves de l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 320.) Guillaume le Mintier eut, entre autres enfants :

1° Guillaume, IIe du nom, qui suit ;

2° Bertrand le Mintier, vivant en 1437 ;

3° Jean le Mintier, qui ratifia, le 31 décembre 1422, avec Olivier le Mintier, Jean du Parc, Roland de la Moussaye, etc., le traité d'alliance fait entre les États de Bretagne et le duc de Bourgogne. (*Preuves de l'Hist. de Bretagne*, tom. II, col. 1128) ;

4° Olivier le Mintier. Durant les efforts que les Penthièvre, secondés par le dauphin, firent pour ressaisir le duché de Bretagne sur la maison de Montfort, Jean de Blois, dit de Bretagne, seigneur de Laigle, frère d'Olivier, comte de Penthièvre, tenta, en 1420, d'enlever le duc Jean V de l'abbaye de Beauport. Cette entreprise ayant échoué, Jean de Bretagne s'enfuit ; mais ses complices furent arrêtés et enfermés au château de Moncontour sous la garde de mes-

sire Olivier le Mintier. (*Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. I, p. 485). Le nom d'Olivier le Mintier se voit avec ceux de Bertrand, Pierre et Charles le Mintier, parmi les chevaliers et nobles de la châtellenie de Moncontour, évêché de Saint-Brieuc, qui prêtèrent serment de fidélité au duc Jean VI, en 1437. (*Preuves de l'Hist. de Bretagne*, tom. II, col. 1306).

IV. Guillaume LE MINTIER, IIe du nom, chevalier, seigneur des Granges, commissaire pour la réformation de la noblesse en 1442, procéda en cette qualité à celle qui fut faite dans la paroisse de Plédran le 15 juin de cette année. (*Chambre des comptes de Bretagne*). Il avait eu, entre autres enfants :

1° Guillaume IIIe du nom, qui suit ;

2° Eonnet, auteur de la BRANCHE DE LA VILLENORMÉ * ;

(*) BRANCHE DE LA VILLENORMÉ.

V. Eonnet LE MINTIER, écuyer, seigneur de la Villenormé, paroisse de Plémy, comparut avec Rolland son fils, dont on va parler, dans les rôles des montres de la noblesse faites à Moncontour au mois de janvier 1479 (*v. st.*) et à Hénon, au mois de mai 1483. (*Chambre des comptes de Bretagne*).

VI. Rolland LE MINTIER, écuyer, seigneur de la Villenormé, suivit la carrière des armes et celle des lois. Il est qualifié maître Rolland le Mintier dans le rôle des montres des nobles faites à Moncontour les 8, 9 et 10 janvier 1479 (*v. st.*) et par lesquelles on voit qu'il y comparut avec un page et deux chevaux, armé de brigandine, salade, dague, épée, arc et trousse. (*Chambre des comptes de Nantes*). Rolland le Mintier avait acquis, vers 1472, de Jeanne Rouault le Clos-Rouault, acquisition rappelée, le 26 février 1513, dans le registre de la réformation de la paroisse de Plémy, où comparut Jacques le Mintier, son fils. (*Ibid.*) Rolland avait eu, entre autres enfants :

1° Jean le Mintier. Le 2 mars 1535 il comparut à la reformation de la noblesse, en la ville de Moncontour, et y déclara que la maison noble de la Villenormé qu'il possédait, avait appartenu de toute antiquité à ses prédécesseurs. (*Chambre des comptes de Bretagne*) ;

3° Christophe le Mintier, écuyer de la paroisse de Quessoy. Il comparut à la montre des nobles faite à Moncontour les 3, 4 et 5 mai 1483, avec deux archers bien armés et montés. (*Chambre des comptes de Bretagne*);

4° Catherine le Mintier, femme de Guillaume *Martin*, écuyer, seigneur de la Grande-Rivière.

DE LA ROCHE : de sable, à 3 croissants d'argent.

V. Guillaume LE MINTIER, III[e] du nom, seigneur des Granges, possédait à Quessoy des fiefs à raison desquels il comparut aux montres des nobles, les 3, 4 et 5 mai 1483, à cheval, armé de brigandine, salade, épée et pertuisane (*Chambre des comptes de Bretagne*). Guillaume le Mintier vécut jusques vers 1492. Il avait épousé Marie DE LA ROCHE, des seigneurs de la Roche et de la Touche-Trébri, qui ont donné des gouverneurs de Moncontour. Ces époux sont rappelés dans les partages de leurs enfants, nommés :

1° Pierre, I[er] du nom, qui suit;

2° Jean, auteur de la BRANCHE DE VILLEMORVAN, rapportée ci-après;

2° Jacques, I[er] du nom, qui suit;

3° Charles le Mintier, seigneur de la Villenormé, marié avec Olive *de la Rivière*, fille de Guillaume de la Rivière, chevalier, seigneur de Kernouan, du Plessis, de Lorfeillet, etc., et de Jeanne Conen. Il en eut, entre autres enfants :

A. Pierre le Mintier, écuyer, seigneur de la Villerond, marié avec Françoise *de la Rivière*, sa nièce à la mode de Bretagne, fille de Guillaume II de la Rivière, chevalier, seigneur de Kernouan, du Plessis, de la Motte, de la Villeneuve, etc., capitaine de 50 lances, et d'Anne le Baveux, dame de Saint-Germain, et sœur de René de la Rivière, capitaine général de la noblesse de Saint-Brieuc, sous Charles IX et Henri III, et capitaine de 500 hommes de pied et de 100 arquebusiers à cheval;

B. Olive de Mintier, mariée avec Vincent *du Pelleneuc*, écuyer, fils de Jacques du Pelleneuc, seigneur de la Villechapron, et de Péronnelle le Gascoing;

C. Hélène le Mintier, mariée avec Jacques *Ogier*, chevalier, seigneur de Catullan et de Beaurepaire. Leur fille aînée :

3° Perrine le Mintier, qui reçut son partage le 28 décembre 1498 ;

4° Françoise le Mintier. Elle reçut le sien le 25 mai 1495 ;

5° Marie le Mintier. Elle reçut le sien le 21 décembre 1498.

6° Guillemette le Mintier, mariée en 1485 avec Bertrand *de Brehan*, chevalier, seigneur de Saint-Eloy, capitaine de 100 hommes d'armes et gouverneur de Penthièvre et de Moncontour, nommé curateur de Jean le Mintier, son neveu, en 1497. Guillemette le Mintier reçut son partage le 17 juin 1498.

BRANCHE DES GRANGES.

VI. Pierre LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur des Granges, transigea, le 14 mars 1481, acte signé Gouyon et Rouault, avec Pierre de la Motte, seigneur dudit lieu, au sujet d'un dépôt de 81 marcs d'argent que dame Jeanne de Largentaie avait mis entre les mains

---

Françoise Ogier, épousa Jean *de la Rivière*, chevalier, seigneur des Fontaines et du Chesnay, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 100 arquebusiers en 1559.

VII. Jacques LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Villenormé et du Clos-Rouault, vivant en 1513, comparut le 26 février de cette année à la réformation faite en la paroisse de Plémy. (*Chambre des comptes de Bretagne*, *à Nantes*). Il eut pour femme Marie DE LA RIVIÈRE, sœur d'Olive, épouse de son frère Charles et fille de Guillaume de la Rivière, chevalier, seigneur de Saint-Quihoet, de Kernouan, du Plessis, et de Jeanne Conen, dame de Boguion et de la Motte. Ils ont eu pour fils :

DE LA RIVIÈRE : d'azur, à la croix engrêlée d'or.

VIII. Julien LE MINTIER, écuyer, seigneur de la Villenormé, qui transigea sur le partage de la succession de sa mère avec Raimond de la Rivière le 20 août 1560. Il fut père de Jacques II, qui suit.

IX. Jacques LE MINTIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Villenormé, fut marié avec Marie DU CHASTEL.

DU CHASTEL : de gueules, au château d'or.

(Jacques le Mintier, écuyer, seigneur de la Perrière, qui fit enregistrer ses armes à l'*Armorial de Bretagne*, en 1698, pouvait être issu de cette branche).

dudit Pierre le Mintier. (*Arrêt du* 14 *février* 1669). Pierre le Mintier est cité par d'Argentré et les autres historiens de Bretagne parmi les seigneurs de ce duché qui, soulevés par les exactions et les tyrannies de Pierre Landais, principal ministre du duc François II, l'ayant renversé et fait mourir en 1495, obtinrent de ce prince des lettres patentes d'abolition le 13 août de la même année. (*Preuves de l'Hist. de Bretagne*, t. III, col. 471). Dans ces lettres Pierre le Mintier est nommé avant les seigneurs de Vieuxchastel, de Rosmadec, de la Lande de Cleux, et plusieurs autres des premières maisons de la province. (*Arrêt de maintenue de* 1669). Pierre le Mintier épousa Anne LE SÉNÉCHAL, de l'illustre maison de Carcado-Molac. Ces époux paraissent dans un acte de 1505. Pierre le Mintier, seigneur des Granges, est compris dans le registre de la réformation de 1513, savoir, au 15 janvier, dans la paroisse de Hénon, à cause des métairies du Boscadalan et du Chesne-Loyo, qui appartenaient à noble homme Pierre le Mintier, lors seigneur de la Rosaie, et le 26 février, dans la paroisse de Plemy, où il est dit que comme mari d'Anne le Sénéchal, il possédait la maison noble et manoir de Villeglé. (*Chambre des comptes de Bretagne*). Pierre le Mintier eut de ce mariage :

LE SÉNÉCHAL : d'azur, à 9 macles d'or, 3, 3 et 3.

1° Guillaume le Mintier, sénéchal de Rennes ;

2° Jean, qui suit ;

3° François le Mintier, vivant en 1555 ;

4° Margilie le Mintier, femme de Jean *Gicquel*, fils de Pierre Gicquel, écuyer, pouvait être sœur des précédents.

VII. Jean LE MINTIER, écuyer, seigneur des Granges, fit assiette de tous les biens et droits prétendus par sa mère, Anne le Sénéchal, comme veuve de Pierre Mintier, par acte du 9 février 1517, signé Rouault. Jean le Mintier passa à la réformation de 1535. (*Ch. des comptes de Nantes*). Le 27 février 1535, suivant acte signé Doualan, Jean le Mintier, comme fils aîné et héritier principal et noble de feus Pierre le Min-

tier et dame Anne le Sénéchal, donna partage à François le Mintier, son frère puîné. Jean le Mintier avait épousé : 1o Marie DU COETERO (nommée Marie *du Couedro* dans un aveu rendu à la seigneurie de Moncontour par Marguerite le Mintier, sa fille, le 28 janvier 1555); 2o Marie LE MOINE, rappelée dans les actes d'autre Marguerite le Mintier, sa fille. Jean le Mintier laissa;

DE COETERO :

LE MOINE : d'argent, au croissant de gueules, accompagné de 3 coquilles du même.

Du premier lit :

1° Marguerite le Mintier;

Du second lit :

2° François, qui suit;

3° Marguerite le Mintier, mariée 1° avec N... *Boucet*, écuyer; 2° avec Antoine *le Mintier*, écuyer, seigneur de la Ville-Esion.

VIII. François LE MINTIER, écuyer, seigneur des Granges, épousa Anne DE BOTMILIAU, avec laquelle il consentit un bail à ferme par acte du 5 avril 1554, signé de Plusquellec. En 1555, François le Mintier transigea sur partage avec Christophe le Mintier de la Villemorvan, et Charles le Mintier de la Ville-Chapelle. Du mariage de François le Mintier et d'Anne de Botmiliau, sont venus :

DE BOTMILIAU : d'azur, à 3 cloches d'argent, bataillées de sable.

1° Pierre, IIe du nom, qui suit;

2° Jean le Mintier, seigneur du Chalonge;

3° Louis le Mintier écuyer, seigneur du Chesne-Loyo, terre que son frère aîné avait vendue et dont il fit le retrait et l'aveu les 9 et 12 septembre 1583. Louis le Mintier laissa un fils et une fille :

A. Guillaume le Mintier, écuyer, seigneur de Boisgnoret, qui épousa Catherine *le Masson*, veuve de Thomas du Bouilly. Il fut élu tuteur des enfants mineurs de Pierre le Mintier de la Motte-Basse et de feu Jacquemine Rouault, à la place de Pierre le Mintier de Léhélec, le 25 septembre 1622. Guillaume laissa :

Pierre le Mintier, écuyer, seigneur de Boisgnoret et du Chesne-Loyo. Lui et son père donnèrent partage à Marguerite du Bouilly, fille du 1er lit de Catherine le Masson, le 26 septembre 1650. Pierre le Mintier était tuteur et garde noble de

Luc le Mintier des Granges en 1658. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction le 14 février 1669;

B. Isabelle le Mintier. Son frère Guillaume lui donna partage le 19 janvier 1655.

IX. Pierre le Mintier, IIe du nom, écuyer, seigneur des Granges, donna partage à viage, selon l'assise du comte de Geoffroi, à Jean le Mintier, seigneur du Chalonge, son frère, par acte du 28 octobre 1572, signé le Neveu et du Bot. Il épousa Rose le Blanc, qui lui survécut, et dont il laissa :

Le Blanc : de gueules, à 3 bandes d'or.

1° Pierre, IIIe du nom, qui suit;

2° René le Mintier, écuyer, seigneur de la Villeglé. Lui et Pierre le Mintier, seigneur de la Motte, furent parrains de Pierre le Mintier de Léhélec le 13 août 1595;

3° Catherine le Mintier, mariée avec Jacques *Collet*, écuyer, seigneur de la Ville-Solon, fils de Rolland Collet, écuyer, seigneur de la Ville-Aunays, et de Jeanne Tournegouet.

X. Pierre le Mintier, IIIe du nom, seigneur des Granges, du Boscadalan, du Chesne-Loyo, etc., donna partage à René le Mintier, son frère puîné, par acte du 7 août 1596, et fit un second partage à ses puînés les 8 et 21 juin 1599. Pierre III épousa vers 1590 Perronelle de Lys, fille de Jacques de Lys, écuyer, seigneur du Tertre et tante de Catherine de Lys, mariée, en 1620, avec François le Sénéchal de Carcado, vicomte de Saint-Mauden. Le seigneur des Granges eut de ce mariage :

de Lys : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de 4 mouchetures de sable et accompagnée en chef de 2 fleurs de lys d'argent.

1° Pierre, IVe du nom, qui suit;

2° Françoise le Mintier, mariée avec Jean *le Vicomte du Rumain*, seigneur de la Villehaveix, fils de Jean le Vicomte, écuyer, et d'Hélène le Forestier.

XI. Pierre le Mintier, IVe du nom, chevalier, seigneur des Granges, de Boscadalan, etc., donna partage à sa sœur le 22 mai 1631, tant dans la succession de leur père que dans celle de Rose le Blanc, leur aïeule. Il épousa Marguerite Berthelot. La

Berthelot : d'argent, à 2 lions léopardés de sable.

prisée de leurs maisons, terres, rentes et héritages composant leurs successions, fut faite le 19 juillet 1658, entre leurs enfants, savoir :

1° Pierre, Ve du nom, qui suit;

2° Jean le Mintier, seigneur de la Touche, paroisse de Plédran ;

3° Luc le Mintier, seigneur du Chalonge ;

4° Yves le Mintier, seigneur du Bourgneuf;

5° Autre Jean le Mintier, seigneur de la Villeblanche ;

6° Anne le Mintier, dame des Granges, mariée à Jean *Conen*, seigneur de Ponthiguet, fils d'Etienne Conen, écuyer, seigneur de Précréhant, et de Françoise de Chefdubois ;

7° Françoise le Mintier, dame du Bourgneuf ;

8° Eléonore le Mintier, dame de la Villeglé.

XII. Pierre LE MINTIER, Ve du nom, chevalier, seigneur des Granges, de la Touche, de la Vigne, etc., était, en 1658, sous la curatelle de Gilles Urvoy, seigneur de Saint-Glen. Il partagea avec ses frères et sœurs les successions paternelle et maternelle le 24 mai 1659, et, le 6 novembre de la même année, il donna partage à Jacques le Vicomte, écuyer, dans la succession de Perronelle de Lys, son aïeule. Jacquette PEZRON, veuve de Pierre le Mintier, et les frères de ce dernier, furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, le 14 février 1669. Pierre le Mintier avait laissé deux enfants :

PEZRON : de gueules, au lion d'or, chargée à l'épaule d'une macle du même.

1° Jérôme-Sylvestre le Mintier, chevalier, seigneur des Granges, qui fut mis sous la tutelle de sa mère par acte de la juridiction de Moncontour du 13 octobre 1665 et auquel l'arrêt de 1669 maintint la qualité de chevalier ;

2° Jacquette le Mintier, dame des Granges, non mariée en 1698, époque à laquelle elle fit enregistrer ses armes à *l'Armorial général de Bretagne* (t. I. *Saint-Brieuc*, p. 826.

BRANCHE DE LA VILLEMORVAN.

Seigneurs de Carmené, éteints.

VI. Jean LE MINTIER, écuyer, seigneur de la Villemorvan, second fils de Guillaume III le Mintier, seigneur des Granges, et de Marie de la Roche, vivait encore le 4 mars 1517. A cette époque, Jean le Mintier, seigneur des Granges, son neveu, transigea avec lui sur son droit en l'hérédité de Guillaume le Mintier et de Marie de la Roche, ses père et mère. Il avait épousé Marguerite DE KERENOR, de laquelle il eut :

DE KERENOR : écartelé : aux 1 et 4 d'or, au paon rouant de sable; aux 2 et 3 d'argent, à 3 coquilles de gueules, et un croissant du même en cœur.

1° Jacques le Mintier, qui ne laissa que des filles, entre autres Jeanne le Mintier, mariée à Jean *Henry*, écuyer ;

2° Hervé Ier du nom, qui a continué la postérité :

3° Charles le Mintier, écuyer, seigneur de la Ville-Chapelle, paroisse de Hénon, qui passa à la réformation le 15 janvier 1513. (*Chambre des comptes de Bretagne*). Il eut, entre autre enfants :

Charles le Mintier, écuyer, seigneur de la Ville-Chapelle. Il a cette qualité et celle de fils d'autre Charles le Mintier, seigneur de la Ville-Chapelle, dans une transaction qu'il passa le 16 décembre 1555, avec François le Mintier, seigneur des Granges, et Christophe le Mintier de la Villemorvan, transaction dans laquelle fut ratifiée celle passée le 4 mars 1517, entre Jean le Mintier de Saint-Brieuc, seigneur de la Villemorvan, père de Christophe, et autre Jean le Mintier, seigneur des Granges, relative aux successions de Guillaume le Mintier, et de Marie de la Roche, sa femme, leurs auteurs communs. (*Arrêt du 14 février 1669*). Charles le Mintier possédait les terres de la Ville-Chapelle et du Pont-à-l'Ane. Il fut présent, le 28 juin 1575, à un accord passé entre Jean, Pierre et François le Mintier de la Ville-Esion. De son mariage avec Louise *Visdelou de Bienassis*, sont nés :

A. Mathurin le Mintier, écuyer, seigneur du Pont-à l'Ane. Une sentence du sénéchal de Penthièvre, du 23 septembre 1622, rappelle qu'il avait été précédemment déchargé de la tutelle des enfants mineurs de Pierre le Mintier de la Motte-Basse, et de feu Jacquemine Rouault ;

B. Jacqueline le Mintier, mariée avec Jean *le Veneur*, écuyer, seigneur de la Ville-Chapron et de la Hazaye, fils de Charles le Veneur, seigneur de la Ville-Chapron, et de Julienne Alix;

C. Françoise le Mintier, mariée en 1575, avec noble homme Hervé *Boschier*, écuyer, seigneur d'Oursigné, fils de Julien Boschier, seigneur d'Oursigné, et de Catherine du Gripon;

D. Catherine le Mintier, mariée, vers 1570, avec Alain *Thomelin*, seigneur de la Caillebotière, fils de René Thomelin, écuyer, seigneur de la Caillebotière et de Jeanne Guyomar, pouvait être sœur des précédents;

4° Christophe le Mintier, écuyer, vivant en 1555;

5° Françoise le Mintier de la Villemorvan, mariée avec Tristan *le Moenne*, éeuyer, seigneur de Saint-Éloy.

VII. Hervé LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Villemorvan, épousa, vers 1490, Guillemette GILBERT, de la maison de Kerjegu ou Kerjagu. Ayant été convoqué au ban et à l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Brieuc, il en fut exempté, en 1523, attendu que Lancelot le Mintier, son fils, servait alors à la guerre sous le comte de Laval. Hervé Ier eut pour enfants :

GILBERT : de sable au cygne d'argent.

1° Lancelot, Ier du nom, qui suit;

2° Jeanne le Mintier, mariée avec Salomon *Poulain*, écuyer, seigneur de Kerholain, fils de Pierre Poulain, écuyer, et de Françoise de Badel.

VIII. Lancelot LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Villemorvan, comparut, en 1535, à la réformation faite en l'évêché de Saint-Brieuc. Le 23 avril 1539, il donna partage à Olivier Poulain, son neveu, écuyer, seigneur du Tertre. Lancelot épousa Roberte DE QUILVALLA, de la maison du Bec. Il en eut :

DE QUILVALLA : losangé d'argent et de gueules.

1° Hervé, IIe du nom, mentionné ci-après;

2° Salomon le Mintier, écuyer, seigneur de Quénormé, marié

avec Catherine *Poulain*, fille de Jean Poulain, écuyer, seigneur du Gué-Féron, et de Perronelle de Gourdel ;

3° Jacquette le Mintier, mariée avec Robert *Conen*, écuyer, seigneur de Précréhant;

4° Jeanne le Mintier, femme de Louis *Berthelot*, écuyer.

IX. Hervé LE MINTIER, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Villemorvan, reçut son partage dans la succession de sa mère le 3 avril 1556. Lui-même, d'après avis de parents, il donna partage à ses puînés le 16 octobre 1571. Il rendit aveu à l'évêque de Saint-Brieuc pour la terre de la Villemorvan le 21 janvier 1587. Des passeports lui furent donnés le 14 mars et 5 septembre 1594 et 31 mai 1595, par M. du Buc de la Fontenelle, et par le duc de Mercœur, lieutenant-général en Bretagne. Hervé II avait épousé, par contrat du 27 septembre 1566, passé devant Roblot, notaire, Renée DE SAINT-AUBIN DE KEROMASIN, dont les avantages de noces lui furent assurés au mois de septembre 1577. Ses enfants furent :

DE SAINT-AUBIN : de gueules, à la bande d'argent.

1° Jacques, qui suit;

2° Lancelot le Mintier, mort à l'armée, sans enfants.

X. Jacques LE MINTIER, écuyer, seigneur de Saint-Martin, reçut de son père un avancement d'hoirie le 8 juillet 1589. Comme il se trouvait alors à l'armée pour le service du roi, ce fut Pierre Budes, écuyer, qui intervint comme son fondé de pouvoir dans cet acte. Jacques le Mintier mourut avant son père. Il avait épousé Françoise DE CARMENÉ, dame de Carmené, laquelle, suivant un partage du 7 juin 1614, se remaria avec Julien le Forestier. Elle avait eu de son premier mari Lancelot, II[e] du nom, qui suit.

DE CARMENÉ : de gueules, au sautoir d'or.

XI. Lancelot LE MINTIER, II[e] du nom, chevalier, seigneur châtelain de Carmené, seigneur de la Villemorvan et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, épousa, par contrat du 5 juillet 1611, Catherine VISDELOU, dame de Conneac, fille unique de Jean Vis-

VISDELOU : d'argent à 3 têtes têtes de loup de sable arrachées et lampassées de gueules.

delou, écuyer, seigneur de Kermarquer. Le 13 janvier 1620, un partage fut fait à Lancelot le Mintier dans la succession de dame Briande de la Charonière, son aieule maternelle, mère de dame Françoise de Carmené. Un acte de la justice royale de Saint-Brieuc, du 9 décembre de la même année, rappelle les prééminences des seigneurs de la Villemorvan dans l'église de Ploufragan, où se voyaient les armes des le Mintier. Le 24 mai 1624, Lancelot rendit aveu à l'évêque de Saint-Brieuc, puis les 15 et 30 mai 1635, à la seigneurie de Moncontour. Nommé chevalier de l'ordre du Roi, il en reçut le collier des mains du duc de Retz, suivant les lettres de S. M. du 5 mai 1637. Ses enfants furent :

1° Thibaud, dont l'article suit;

2° Françoise le Mintier, mariée, 1° avec Jean *de Rollée*, seigneur du Bois-Louet, enseigne des gardes du corps du roi, maître d'hôtel de S. M., décédé avant le 24 juillet 1647 ; 2° avec Pierre *le Gonidec*, chevalier, seigneur des Aulnais, conseiller au parlement de Bretagne ;

3° Louise le Mintier, épouse de N.... *de Marbré*, seigneur du Bas-Vesin, des Essarts, de Guéméné et de la Ville-Bernard.

XII. Thibaud LE MINTIER, chevalier, seigneur de la Villemorvan, châtelain de Carmené, servit en Flandre en 1642, 1643 et 1644, comme volontaire au régiment de la Marine en l'armée commandée par le duc d'Enghien, suivant un certificat de ce prince daté du 16 août 1644. Le roi, en considération de ses services, lui fit don d'une pension de 150 livres sur les états de Bretagne par brevet du 6 avril 1645. Il fut convoqué aux états de la province par lettres de S. M. des 24 juillet 1663 et 10 juin 1665. Il comparut le 16 mars 1666, à la revue ordonnée par le roi des gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc, en équipage d'un homme de qualité. Il avait épousé par contrat du 14 mai 1650, passé devant Mahé et Berthelot, notaires sous le sceau de la cour royale de Rennes, Françoise DE COETLOGON, dame de Pleugrif-

DE COETLOGON : de gueules, à 3 écussons d'hermine.

fet, fille puînée de messire René, marquis de Coetlogon, et de Gillette de Ruellan. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 720). De ce mariage sont issus :

1° Mathurin, dont l'article suit;

2° Jacob le Mintier vivant en 1669.

XIII. Mathurin LE MINTIER, chevalier, seigneur de la Villemorvan, châtelain de Carmené, fut maintenu dans son ancienne extraction noble et dans la qualité de chevalier avec son père (son frère Jacob en celle d'écuyer), par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne du 14 février 1669. Il eut, entre autres enfants :

1° Jacques le Mintier, chevalier, seigneur de Carmené. En 1697, il fit enregistrer ses armes à l'*Armorial géneral de Bretagne*, t. I, *Rennes*, fol. 17 ;

2° Susanne le Mintier de Carmené, mariée avec Jean-Baptiste *Berthelot*, écuyer, seigneur de Saint-Islan. Ils vivaient en 1697.

BRANCHE DE LA VILLE-ESION.

SEIGNEURS DE LA MOTTE-BASSE.

III. Charles LE MINTIER, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Ville-Esion, fils puîné d'Honoré le Mintier, écuyer, seigneur des Granges, et d'Olive Visdelou, vivait de 1380 à 1400. De sa femme, dont le nom n'est pas connu, il eut, entre autres enfants :

1° Pierre I[er] du nom, qui suit ;

2° Charles le Mintier, écuyer, vivant en 1437. On juge par l'ordre des temps et l'identité des lieux qu'il eut pour fils :

A. Artur le Mintier, écuyer. Ce dernier comparut en équipage d'archer à cheval à la montre des nobles de la paroisse d'Henon, faite les 3, 4, et 5 mai 1485. Il était alors marié. (*Chambre des comptes de Nantes*) ;

β. Guillaume le Mintier, qui comparut à la montre des juveigneurs, le 11 janvier 1479, à Moncontour. (*Ibid.*);

3° Anne le Mintier, mariée avec Éon *Chesnin*, écuyer, suivant un appointement fait à leur profit en la cour de Moncontour le 9 août 1419. C'est ce que rappelle un acte du 22 mai 1475, reçu par Le Cour, notaire à Moncontour, réglant le partage fait à ladite Anne le Mintier par Pierre le Mintier, son frère, seigneur de la Ville-Esion, comme fils et héritier principal et noble de feu Charles le Mintier, des biens des successions nobles et de noble partage d'Honoré le Mintier et Olive Visdelou, sa femme, leurs grand père et grand'mère. (*Fonds de d'Hozier*).

IV. Pierre LE MINTIER, I[er] du nom, écuyer, seigneur de la Ville-Esion, est nommé avec Roland, seigneur de Guemadeuc, Guillaume de Robien, chevaliers, Etienne du Cambout, Guillaume Visdelou, Roland de Lorgeril, etc., parmi les parents, cousins et amis de Guion de la Motte, seigneur de Vaucler, dans le traité de mariage de ce dernier passé à Moncontour le 1[er] mars 1423 (*vst*) avec Louise de Montauban, dame de Coetlou. (*Preuves de l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 1259). Pierre le Mintier et son frère Charles prêtèrent serment de fidélité à Jean VI, duc de Bretagne, en 1437 (*Ibid.*, col, 1306). Pierre le Mintier s'allia, par contrat du 13 nov. 1460, avec Marie DE LA MOTTE, fille de Léonard de la Motte, seigneur dudit lieu. Pierre le Mintier de la Ville-Esion comparut aux montres des nobles de la paroisse de Hénon, faites les 3, 4 et 5 mai 1483, armé de brigandine, salade, épée, vouge, gorgette et brassards, avec un page et deux chevaux. (*Chambre des comptes de Bretagne*). Pierre le Mintier était alors âgé de plus de 80 ans. Sa succession fut partagée par sentence rendue en la juridiction de Moncontour le 11 octobre 1497, ledit partage effectué le 11 mai 1498. Ses enfants furent :

DE LA MOTTE: de gueules, à 3 bandes engrêlées d'argent.

1° Pierre II[e] du nom, qui suit;

2° Jean le Mintier. Il comparut à la réformation faite le 15 novembre 1513 dans la paroisse de Hénon, à cause du Vaux-Renaud, qui appartenait depuis soixante ans à Pierre le Mintier, seigneur de la Ville-Esion. (*Chambre*

des comptes de Bretagne). Jean vivait encore en 1555, et laissa un fils :

Jacques le Mintier;

3° Françoise le Mintier, mariée avec Charles *Berthelot*, écuyer, fils de Charles Berthelot, écuyer, et de Jeanne le Corre;

4° Guillemette le Mintier, mariée avec Normand *de la Motte*, écuyer.

Budes : d'argent, au pin de sinople, accosté de 2 fleurs de lys de gueules.

V. Pierre le Mintier, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Ville-Esion et de la Motte-Basse, épousa Marguerite Budes, dame de la Touche-Budes, fille de Charles Budes, écuyer (de la maison dont est issu le maréchal de Guébriant), et de Catherine de Pardo. Pierre II le Mintier comparut en armes avec un cheval aux montres de la paroisse de Hénon, avec son père en 1483. Il y eut un partage fait le 19 octobre 1534, dans les successions de Pierre le Mintier et de Marguerite Budes, entre Gilles le Mintier et Catherine le Mintier, sa tante. Pierre II eut, entre autres enfants :

1° Thomas, qui suit;

2° Charles, IIe du nom, auteur de la Branche de Beauchesne *;

(*) BRANCHE DE BEAUCHESNE.

Grossetête :

VI. Charles le Mintier, IIe du nom, second fils de Pierre II, seigneur de la Ville-Esion et de Marguerite Budes, épousa Olive Grossetête, dont il eut :

Bertho : d'or, à l'épervier de sable contourné, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

VII. Charles le Mintier, IIIe du nom, écuyer, marié avec Louise Bertho, des seigneurs de Largouet. Elle le rendit père de deux fils :

1° Mathurin, qui suit;

2° François le Mintier.

de Gaudemont : coupé, au 1er d'argent, à la bande de gueules; au 2 de gueules, à 7 billettes d'argent, 3, 3 et 1.

VIII. Mathurin le Mintier, écuyer, épousa Françoise de Gaudemont, dame de la Villedanne, et en eut Jacques, qui suit.

3° Catherine le Mintier, femme de Jean *de la Boessière*, écuyer, seigneur de la Villethanetz et du Feulhray.

VI. Thomas LE MINTIER, chevalier, seigneur de la Ville-Esion et autres fiefs et maisons nobles dans les

---

IX. Jacques LE MINTIER, seigneur de Beauchesne, paroisse de Quessoy, a laissé de son mariage avec Olive Docos ; — Docos :

1° François le Mintier, seigneur de Beauchesne, qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, le 3 avril 1669, par arrêt rendu en la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, sur le rapport de M. Deniau. Il mourut peu après sans postérité ;

2° Catherine le Mintier, dame de Beauchesne et de Kerlabourat, mariée avec Jean *de la Rivière*, chevalier, seigneur du Perret, auquel elle porta la terre de Beauchesne et les autres biens de sa branche.

BRANCHE DE LA FONTAINE-SAINT-PÈRE.

Cette branche a été formée par un puîné de la Ville-Esion contemporainement à celle de Beauchesne. Elle a eu pour chef :

VI. François LE MINTIER, écuyer, seigneur de la Fontaine-Saint-Père, qui comparut à la réformation de 1513. Il avait épousé Jeanne DE COUESPELLE, dont il eut : — DE COUESPELLE : d'azur, à 8 quintefeuilles d'argent.

1° Pierre le Mintier, marié avec Guillemette *le Métayer*. Il n'eut que des filles ;

2° Regnauld, qui suit.

VII. Regnauld LE MINTIER, écuyer, seigneur de la Fontaine-Saint-Père a laissé de son mariage avec Catherine DE ROSMAR : — DE ROSMAR : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 molettes du même.

1° Olivier le Mintier, mort célibataire ;

2° Bertrand le Mintier, qui n'eut que des filles ;

3° Jean, qui a continué la postérité.

VIII. Jean LE MINTIER, écuyer, seigneur de la Fontaine-Saint-Père, eut pour femme Joachime BARDOUL, des seigneurs de la Villemalard. Il en eut : — BARDOUL : d'argent au limier de sable, accompagné de 3 merlettes du même.

paroisses de Plémy et de Hénon, passa à la réformation les 15 janvier et 26 février 1513. (*Chambre des comptes de Bretagne*). Il avait épousé, par contrat du 21 décembre 1509, Jeanne GAUTERON (de la maison de Robien), fille de Roland Gauteron, écuyer, et de Jeanne Dolo, dame de la Villemainguy. De ce mariage sont issus :

GAUTERON : d'azur, à 10 billettes d'argent, 4, 3, 2, et 1.

1° Gilles le Mintier, écuyer, seigneur de la Ville-Esion. Il ne laissa qu'une fille :

Marguerite le Mintier, morte sans enfants ;

2° Antoine, qui a continué la postérité ;

3° Jean le Mintier, écuyer, seigneur de la Motte et de la Ville-Esion, vivant le 11 décembre 1575, mort sans postérité avant le 28 juin 1578 ;

4° Anne le Mintier, femme de Jacques *Visdelou*, écuyer, seigneur des Aubiers ;

5° Catherine le Mintier.

1° Geoffroi le Mintier, seigneur de la Fontaine-Saint-Père. Cette terre étant sortie depuis lors de cette branche, on croit que Geoffroi n'a laissé que des filles, et entre autres :

A. Jeanne le Mintier, mariée avec Jacques *de Quelen*, écuyer, seigneur du Breil, fils de Marc de Quelen, seigneur du Breil et d'Hélène de Quelen de Saint-Bihy, branche aînée de la même famille dont était sous la restauration l'archevêque de Paris ;

B. Catherine le Mintier, mariée avec Nicolas *de Quelen*, seigneur de la Ville-Hervé, frère de Jacques qui précède ;

2° Jean le Mintier, mort célibataire ;

3° Mathurin, Ier du nom, qui suit ;

4° Laurent le Mintier, seigneur de Saint-André.

HAYDURAND : d'argent, à 3 chevrons de sable.

IX. Mathurin LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bois de la Touche, s'allia avec Catherine HAYDURAND, qui le rendit père de deux fils :

1° Mathurin, IIe du nom, ci-après ;

2° François le Mintier, seigneur du Chesneau.

VII. Antoine LE MINTIER, écuyer, seigneur de la Ville-Esion, de la Touche-Budes, etc., passa une transaction le 17 février 1558. Il avait épousé Marguerite LE MINTIER, veuve de N... Boucet, écuyer, et fille de Jean le Mintier, écuyer, seigneur des Granges, et de Marie le Moine. Elle survécut à Antoine le Mintier, eut pour ses reprises la Touche-Budes et la Motte-Gloret en partie, et vivait encore le 4 avril 1575. De leur mariage étaient provenus :

LE MINTIER : de gueules, à la croix engrêlée d'argent.

1° Jean, Ier du nom, qui suit ;

2° Pierre le Mintier, écuyer, seigneur de la Touche-Budes et de la Motte-Gloret. Le 6 mai 1604, il y eut subdivision entre lui et ses frères, Jean et François le Mintier, des biens qui leur revenaient dans les successions de leurs père et mère. Pierre le Mintier mourut à la guerre sans enfants ;

3° François, Ier du nom, auteur de la BRANCHE DE LÉHÉLEC, rapportée plus loin ;

X. Mathurin LE MINTIER, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-André, comparut à la réformation de la noblesse de Bretagne, et y fut maintenu dans son ancienne extraction avec son frère François par arrêt du 15 février 1669. Il avait épousé Renée DE QUELEN, de laquelle il laissa :

DE QUELEN : burelé d'argent et de gueules.

1° Louis le Mintier, } l'un d'eux fut père de ;
2° Marc le Mintier, }

A. Françoise le Mintier, dame de Saint-André. Le 19 décembre 1698, elle fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de Bretagne* (Saint-Brieuc, t. II, fol. 580) ;

B. Yvonne-Jacquemine le Mintier, dame de Saint-André, après sa sœur, mariée avec Augustin-André le Mintier, chevalier.

Nota. Il y a eu une ancienne branche de Saint-André à laquelle appartenait Rolland le Mintier, seigneur de Saint André, époux de Jeanne *Hingant*, lequel avait fait bâtir en 1507 la chapelle de Saint-André ; son nom et ses armes y sont encore. La famille Hingant est intervenue comme co-héritière dans les partages de cette branche.

4° Isabeau le Mintier.

RICHARD : d'azur, au rencontre de cerf d'or surmonté d'une rose et accosté de 2 tourteaux du même en pointe.

VIII. Jean LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Motte-Basse et de la Ville-Esion en partie, fut saisi de la succession collatérale de Jean de la Motte, écuyer, par acte de la juridiction de Dinan du 9 septembre 1572. Il transigea, le 28 juin 1575, avec François le Mintier, écuyer, seigneur de Léhélec, son frère puîné, sur le partage des biens nobles et de gouvernement noble et avantageux de leurs père et mère. Jean avait épousé Olive RICHARD, laquelle vivait encore en 1622, et était fille de N... Richard, écuyer, et de Jeanne de Lesmeleuc. Il laissa de ce mariage :

1° Pierre, IIIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Jean le Mintier, écuyer, seigneur de la Motte-Gloret, marié, par contrat du 4 août 1621, avec Jeanne *Aillerie*, dont la succession fut partagée le 16 décembre 1660. Il en avait eu :

A. François le Mintier, écuyer, seigneur du Bois, marié avec N..... *de Gouzillon*, dame du Boiséon. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec son père et Gilles, son frère puîné, le 17 novembre 1668. Il mourut sans postérité ;

B. Gilles le Mintier, écuyer, seigneur de la Motte-Gloret, marié avec N..... *de Cierzay*, dont il eut :

Jean-François le Mintier, écuyer, seigneur de la Motte. Il fit enregistrer ses armes, en 1698, à l'*Armorial de Bretagne*, *Rennes*, t. I, fol. 409 ;

C. Marquise le Mintier, mariée vers 1645, avec Julien *Rolland*, seigneur des Aulnais, pouvait être sœur de Gilles et de François. Elle et son mari furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, le 17 novembre 1668 ;

3° Guillemette le Mintier ;

4° Gillette le Mintier ;

5° Anne le Mintier. Son frère Jean lui fit partage le 18 octobre 1661.

IX. Pierre LE MINTIER, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Motte-Basse, parrain de Pierre le Min-

tier de Léhélec le 13 août 1595, épousa Jacquemine ROUAULT, fille de Julien Rouault, écuyer, seigneur de Livaudray, et de Jacquette le Moine. Jacquemine Rouault vivait en viduité en 1662. Pierre le Mintier en avait eu deux fils :

ROUAULT : d'argent, au croissant de sable, accompagné de 3 macles du même.

1° Jean, IIe du nom, dont on va parler plus loin ;

2° Gilles le Mintier, mineur en 1622. Il fut élevé dans la maison de Pierre le Mintier, seigneur de Léhélec.

X. Jean LE MINTIER, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Motte-Basse, épousa : 1° Catherine LE BOUTEILLER ; 2° par contrat du 3 janvier 1643, Renée ROLLAND, héritière de Launay, qui lui survivait le 17 novembre 1668 (1), époque à laquelle les enfants de cette dame et de Jean le Mintier furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation en Bretagne. Jean avait laissé ;

LE BOUTEILLER : d'argent, à la bande fuselée de sable.
ROLLAND : d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

Du premier lit :

1° Catherine le Mintier, mariée au seigneur *de Bouessel* ;

Du second lit :

2° Luc, dont l'article suit:

3° René, auteur de la BRANCHE DE SAINT-ANDRÉ, mentionnée ci-après ;

4° Jean le Mintier, qui fut prêtre et fondateur à Langourla ;

5° Renée le Mintier, femme de N..... *Budes*, cadet de la maison de Guébriant.

XI. Luc LE MINTIER, chevalier, seigneur de la Motte-Basse, né le 10 mars 1654, épousa Jeanne DE COADALAN, fille de messire Jacques de Coadalan, chevalier, seigneur des Vaux et de la Carrée, et de Jeanne Chaton, dame des Vaux. Luc le Mintier fit enregistrer ses armes en 1698, à l'*Armorial général*

DE COADALAN : d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de 4 coquilles d'or.

(1) Jean le Mintier était decédé au mois de mai 1665. L'acte de tutelle de Luc, René et Jean, ses enfants, est daté du 2 juin 1665.

de Bretagne, t. I (*Saint-Brieuc*), fol. 617. Il eut pour fils Antoine-François, qui suit.

XII. Antoine-François LE MINTIER, chevalier, seigneur de la Motte-Basse, épousa, par contrat du 22 janvier 1723, Renée DE LA MOTTE-VAUVERT, dame des Portes, fille de messire René de la Motte-Vauvert, chevalier, seigneur de Vauvert, et de dame Louise Halna, des seigneurs du Frettay. De ce mariage sont issus dix-neuf enfants, entre autres :

LA MOTTE-VAUVERT : d'argent, fretté d'azur.

1° François, dont l'article suit;

2° Pierre le Mintier, abbé de l'abbaye royale de Bosquien;

3° Jean le Mintier, chanoine théologal de Saint-Brieuc;

4° N... le Mintier, prêtre, chanoine de Saint-Brieuc;

5° Antoine le Mintier, chevalier, seigneur des Champs-Blancs, près Rennes, marié avec demoiselle *de la Villéon*, dont il eut six enfants :

A. René-Floriant le Mintier, officier à l'armée de Condé, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, marié : 1° avec demoiselle *Rolland de Rengervé*; 2° avec Julie *Rolland de Rengervé*, nièce de la première. Il est le chef actuel du rameau des Champs-Blancs, et n'a point d'enfants;

B. Pierre le Mintier, mort célibataire;

C. Toussaint le Mintier, officier à l'armée de Condé, mort célibataire;

D. Félicité le Mintier, morte sans alliance;

E. Agathe le Mintier, reçue à Saint-Cyr le 19 décembre 1779, morte sans alliance;

F. Victoire le Mintier. Elle ne fut pas mariée;

6° René-Floriant le Mintier, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, premier écuyer-cavalcadour du prince de Condé, officier aussi distingué par sa bravoure que par sa fidélité à ses princes légitimes. Ses services en émigration sont attestés en ces termes par le prince de Condé : « Je certifie que le chevalier le Mintier, gentil-« homme breton, mon écuyer, s'est conduit avec la valeur « la plus brillante, la plus froide et la plus soutenue aux « affaires des 2 et 8 décembre 1793, qu'il ne m'a pas « quitté un seul instant quand j'ai marché à la tête de la « noblesse pour attaquer le village de Bentheim, que nous « avons emporté l'épée à la main, et qu'il s'est conduit de « manière à mériter l'estime particulière de l'armée dont il

« fait partie et celle de ses compatriotes, dont il s'est rendu « digne, et de tous les braves défenseurs du trône et de « l'autel. Fait à Haguenau, le 21 décembre 1793.» Après le licenciement définitif des corps émigrés (1801), le chevalier le Mintier demanda à rentrer en France; mais l'autorisation ne lui en étant promise que sous la condition qu'il prendrait du service pour le gouvernement opposé à celui des Bourbons, il refusa, et mourut à Offembach en 1813. Il ne fut point marié;

7° Demoiselle le Mintier, fille aînée, mariée avec M. *de la Ville-Hulin*;

8° N.... le Mintier, } mortes sans alliances;
9° N.... le Mintier, }

10° N.... le Mintier, dame des Portes, morte sans avoir été mariée;

11° N.... le Mintier, élevée à Saint-Cyr, et dotée par la reine. Elle épousa son neveu messire N.... *de la Ville-Hulin*.

XIII. François LE MINTIER, chevalier, seigneur de la Motte-Basse et de la Carrée, épousa Marguerite MORIN DU PORT-MARTIN, dont il eut un fils, qui suit.

XIV. François-Jean LE MINTIER, chevalier, seigneur de la Motte-Basse, marié avec Julie-Giselle BRUNET DU GUILLIER. Ils ont eu pour fils unique René-Jean, qui suit.

XV. René-Jean LE MINTIER, chevalier, né le 20 mars 1788, a épousé, le 12 juillet 1808, Pauline-Marie LE BEL DE PENGUILY. De ce mariage sont issus :

MORIN : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 quintefeuilles du même.
BRUNET DU GUILLIER : d'azur, à 3 molettes d'argent; au chef cousu de sable, chargé de 3 têtes de loup d'argent, lampassées de gueules.
LE BEL DE PENGUILY : d'argent, à 3 fleurs de lys de gueules.

1° Godefroi-Marie le Mintier;

2° Auguste-René-Marie le Mintier, marié, le 18 juin 1844, avec Amélie-Marie *de France*;

3° Pauline-Marie le Mintier, mariée, le 21 septembre 1834, avec Auguste *du Gourlay*;

4° Victoire-Geneviève le Mintier, mariée, le 7 septembre 1840, avec Olivier *Harel de la Perrière*;

5° Félicité-Charlotte-Marie le Mintier, mariée, au mois de septembre 1844, avec Joseph-Marie *du Breil de Pontbriant*, décédée;

6° Amélie le Mintier, morte sans alliance en 1845.

BRANCHE DE SAINT-ANDRÉ.

XI. René LE MINTIER, écuyer, né en 1655, fils puîné de Jean le Mintier, écuyer, seigneur de la Motte-Basse, et de Renée Rolland, dame de Launay. épousa demoiselle N..., dont il eut 2 fils et 2 filles :

1° Augustin-André, qui suit ;

2° Placide le Mintier, marié avec demoiselle l'*Olivier*, dont un fils,

Placide le Mintier, mort célibataire en 1802;

3° Emmanuelle le Mintier, mariée avec messire Louis *de Kergoff*;

4° Françoise le Mintier.

LE MINTIER : de gueules, à la croix engrêlée d'argent.

XII. Augustin-André LE MINTIER, chevalier, seigneur de Saint-André, épousa Yvonne-Jacquemine LE MINTIER, petite fille de Mathurin le Mintier, chevalier, seigneur de Saint-André, et de Renée de Quelen. Il en eut 2 fils et 2 filles :

1° Yves-Antoine-François, qui suit ;

2° Augustin-René-Louis le Mintier, évêque et comte de Tréguier, prélat qui unissait aux plus éminentes vertus du sacerdoce, un profond savoir et une ardente charité. Il fut le premier évêque de France qui, dans un mandement remarquable, prédit le grand événement de la révolution et les conséquences des idées sophistiques du XVIII[e] siècle. L'église lui doit des travaux théologiques empreints d'une science profonde et d'une grande lucidité. Il est mort à Londres en 1801;

3° Charlotte-Rose le Mintier, mariée à M. *le Forestier* ;

4° N.... le Mintier, sœur de la charité à Chartres.

DE LA MONNERAYE ; d'or, à la bande de gueules, chargée de 3 têtes de lion d'argent et accompagnée de 2 dragons d'or.

XIII. Yves-Antoine-François LE MINTIER, chevalier, seigneur de Saint-André, épousa demoiselle Scolastique DE LA MONNERAYE DE MESNARD, dont il eut :

1° Augustin qui suit ;

2° Marie-Louise le Mintier, célibataire.

XIV. Augustin LE MINTIER DE SAINT-ANDRÉ, ancien officier de l'armée de Condé, s'est marié deux fois, 1° avec Julie LE SAIGE DE LA VILLEBRUNE, de laquelle il n'a pas eu d'enfants; 2° avec Cécile DE LA MONNERAYE DE MESNARD, fille de messire Léonard de la Monneraye de Mesnard, et de Marie-Charlotte de la Monneraye du Bourneuf. De ce mariage sont issus :

LE SAIGE : d'or, à 3 fusées d'azur en fasce, accompagnées en pointe d'un croissant du même.
DE LA MONNERAYE : comme ci-dessus.

1° Augustin-Henri le Mintier de Saint-André, né le 27 septembre 1831 ;
2° Albert-René le Mintier de Saint-André, né le 3 avril 1833;
3° Paul-Louis le Mintier de Saint-André, né le 3 octobre 1839;
4° Claire-Marie le Mintier de Saint-André, née le 14 février 1836.

BRANCHE DE LÉHÉLEC.

VIII. François LE MINTIER, Ier du nom de cette branche, écuyer, seigneur de la Ville-Esion et de Léhélec, fils puîné d'Antoine le Mintier, écuyer, seigneur de la Ville-Esion et de la Motte-Basse, et de Marguerite le Mintier des Granges, dame de la Touche-Budes, commanda pour le roi la ville de Redon, ainsi qu'on le voit par plusieurs actes et commissions, entre autres une du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, pour lever une compagnie de gens d'armes, une d'arquebusiers à cheval et une de gens de pied, suivant les rôles des montres desdites compagnies des 1er avril, 12 et 27 juin 1589. Par acte du 28 juin 1575, passé devant Jean Lebeu, notaire, en présence de Christophe de la Roche, seigneur de la Touche et du Moulin-Bernard, chevalier de l'ordre du Roi, de Charles le Mintier, seigneur de la Ville-Chapelle et du Pont-à-l'Ane, etc., François et Pierre le Mintier firent un accord avec Jean le Mintier, leur frère aîné, au sujet du partage des successions échues d'Antoine le Mintier, leur père, et de Jean le Mintier, seigneur de la Motte, leur oncle, et de celle à

échoir de Marguerite le Mintier, leur mère, qui donna son consentement à ce partage. Il existe d'autres instructions et ordres de services adressés à François le Mintier par le duc de Mercœur, les 27 mai 1581, 18 juin 1585 et 20 juillet 1588. Il épousa 1° par contrat passé devant Mesne et Jedot, notaires à Guérande, le 4 octobre 1594, Isabeau Jouan, fille aînée de Pierre Jouan, écuyer, seigneur de Kercassier, et de feu Anne de Vassault; 2° par contrat du 6 juillet 1596, passé devant Guillaume le Grand et Noël Rivières, notaires au bourg de Saint-Jagu, Jacquemine de Bodéan, dame de Bodéan, paroisse de Saint-Jagu, veuve sans enfants de Pierre d'Audibon, écuyer, seigneur des Fossés. François le Mintier laissa :

Jouan : d'azur, au chevron d'or, chargé de 3 molettes de gueules, et accompagné de 3 soleils d'or.

de Bodéan : d'argent, à l'aigle de sable surmontée de 2 merlettes du même.

Du premier lit :

1° Pierre, IIIe du nom, qui suit ;

Du second lit :

2° Françoise le Mintier, dont Jacquemine de Bodéan, sa mère, était héritière en 1653.

IX. Pierre le Mintier, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Léhélec, baptisé le 13 août 1595, en la paroisse de Notre-Dame de Redon, fut homme d'armes de la compagnie du marquis de Goulaine. Etant sur le point de partir pour l'armée du roi, il fut déchargé de la tutelle des enfants mineurs de Pierre le Mintier, seigneur de la Motte-Basse et de feu Jacquemine Rouault, par sentence du sénéchal de Penthièvre du 23 septembre 1622. Il avait épousé, par contrat du 11 février 1616, passé devant de Coetlaon, notaire des cours de Vannes et de Rochefort, Françoise de la Haye, fille de Jean de la Haye, écuyer, seigneur de Sicti et de Larré, et de Renée, dame de Launay. Françoise de la Haye fut élue tutrice de leurs enfants mineurs le 3 mai 1628. De leur mariage sont provenus :

de la Haye : de gueules, à 3 coquilles d'argent.

1° Jean, qui suit ;

2° Jacques le Mintier, écuyer, seigneur du Bignon-Léhélec. Lui et sa sœur Françoise firent un accord sur partage avec Jean le Mintier, leur frère aîné, par acte du 6 août 1655, passé par l'arbitrage de François de France, seigneur dudit lieu, de Pierre de la Haye, seigneur de Corollet, et de Michel le Boteuc, parents des parties. Il vivait encore en 1698, époque à laquelle il fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de Bretagne*, t. I, *Vitré*, fol. 862. Il mourut sans postérité;

3° René le Mintier, } ecclésiastiques ;
4° Daniel le Mintier, }

5° Françoise le Mintier, femme de Jean *Iviquel*, seigneur de la Ville-Savary, présent à l'élection de la tutelle des enfants mineurs de Jean le Mintier, son beau-frère, en 1670 ;

6° Françoise le Mintier, morte religieuse avant 1655.

X. Jean LE MINTIER, chevalier, seigneur de Léhélec, né en 1620, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi, suivant les lettres de provisions données à Paris le 30 mai 1644, expédiées par Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, chevalier des ordres du Roi, capitaine de la compagnie des 100 gentilshommes de S. M. et gouverneur de Compiègne, épousa, par contrat du 20 novembre 1656, passé devant Barvignel et Julien Conan, notaires au port des Allières sous le sceau de la cour de Rieux, Olive PASQUIER DE VILLEBLANCHE, fille de noble Jean Pasquier et de Françoise Martin, seigneur et dame de Boisjullien. Jean le Mintier fut maintenu, ainsi que son frère Jacques, dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de noblesse de Bretagne, du 17 novembre 1668. Olive Pasquier lui survécut, et, le 26 juin 1670, elle fut nommée tutrice de ses enfants mineurs, savoir :

PASQUIER : de sable, à 3 rencontres de daim d'or.

1° François, II° du nom, dont l'article suit ;

2° Nicolas-Marie, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné ;

3° Jean le Mintier, né en 1667, seigneur du Lesté;

4° Jeanne le Mintier, née en 1661 ;

5° Françoise le Mintier, née en 1664;

6° Marie-Olive le Mintier, née en 1665;

7° Anne-Rose le Mintier, née en 1669.

XI. François LE MINTIER, II[e] du n seigr. de Léhélec, né en 1658, fit enregi en 1698, à l'*Armorial général de Bret nes*, fol. 886. Il épousa 1° en 1685 Fr LOGER, dame du Tertre, dont il n'eut 2° en la maison noble de Léhélec, p ganne, évêché de Vannes, le 21 nc Vincente-Françoise DE CARADEUC, fill colas de Caradeuc, et de feu dame Ma la Salle, seigneur et dame de la Bella dernier mariage sont provenus :

LOGER DU TERTRE : d'argent, au rencontre de cerf de gueules, surmonté de 3 fleurs de lys du même.

DE CARADEUC : d'argent, à 2 fasces de gueules, accompagnées de 3 croissants d'argent.

1° François-Marie, I[er] du nom, qui suit;

2° Jean-Marie le Mintier, né le 11 octobre du roi en la grande écurie, au mois de preuves se trouvent dans le *Fonds de d'* bliothèque royale).

XII. François-Marie LE MINTIER, I[er] valier, seigneur de Léhélec, épousa Je DE PLUVIÉ DU MÉNÉHOUARN, fille de Jea Pluvié, seigneur de Ménéhouarn, et d la Pierre de Fremeur. Il eut de ce mari

DE PLUVIÉ : de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même.

1° François-Marie, II[e] du nom, qui suit;

2° Jean-Baptiste le Mintier. Il fut assassi ..., dans les troubles révolutionnaires; il n'était pas marié;

3° Demoiselle le Mintier de Lélélec, épouse du marquis de *Muzillac*;

4° Jeanne-Marie-Marguerite le Mintier, morte religieuse;

5° Françoise-Marie-Elisabeth le Mintier, morte à Rennes, le 17 juin 1817.

XIII. François-Marie LE MINTIER, II[e] du nom, marquis le Mintier, seigneur de Léhélec, né le 13 mars 1753, maréchal des camps et armées du roi, colonel de la garde à cheval de Louis XVI, auquel il eut

eur d'être présenté, chevalier de l'ordre de
ouis et de la Légion-d'Honneur, président du
électoral du Morbihan en 1815, président du
-général pendant plus de 20 ans, maire de la
Vannes, est décédé célibataire en 1827.

NCHE AINÉE ACTUELLE DE LÉHÉLEC.

Nicolas-Marie LE MINTIER, chevalier de Léhé-
é le 28 mai 1660, seigneur du Quenhouet,
fils de Jean le Mintier, chevalier, seigneur de
c, épousa, en 1701, Thérèse LE QUINIO DE
Y. De ce mariage sont issus :

LE QUINIO DE KERDAVY :

rançois-Joseph, dont l'article suit ;

évère-Marie-Vincent le Mintier, lieutenant de vaisseau,
evalier de l'ordre de Saint-Louis, mort sans postérité
1787.

François-Joseph LE MINTIER, chevalier, sei-
du Quenhouet, du Lesté, des Aulnais-Cara-
de la Grée Saint-Laurent et autres lieux, épousa
Anne-Mathurine DE GOURDEN, fille de messire
Nicolas de Gourden et de Julienne-Thérèse de
y. De ce mariage sont provenus :

DE GOURDEN : d'azur, à 2 flèches d'argent en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant et en pointe d'une étoile du même.

abriel-Marie-Joseph, mentionné ci-après ;

harles-Marie, auteur de la SECONDE BRANCHE ACTUELLE
LÉHÉLEC.

XIII. Gabriel-Marie-Joseph, comte LE MINTIER, chevalier, seigneur du Lesté, des Aulnais-Caradreux, du Quenhouet, du Lezorgon, de la Grée-Saint-Laurent, du Bois-Neuf, de la Forêt, du Bieux, etc., commença à servir en 1757 et fut couvert de blessures et fait prisonnier dans la campagne de 1762. Echangé à la paix, il entra dans les mousquetaires de la garde du roi, où il servit jusqu'en 1771, et fut depuis lieutenant des maréchaux de France en la province de

Bretagne. Les 17 et 18 janvier 1781, il y eut une collision sanglante entre les troupes de la garnison de Josselin et les habitants. Armés de haches, de sabres et de bâtons, les soldats s'étaient répandus dans la ville et la menaçaient d'incendie. Ils étaient sur le point d'enlever d'assaut le maison de M. du Rocher sans que ni les menaces de leurs chefs, ni les sommations des magistrats eussent pu faire cesser ce carnage, lorsque dans ce péril imminent le comte le Mintier s'élança le pistolet au poing au-devant de ces furieux, et dignement secondé par le chevalier de Trogoff, il parvint à les contenir jusqu'à ce que des forces suffisantes fussent accourues au secours de la ville. Cet acte de dévouement est consigné en termes pleins de reconnaissance et d'admiration dans une délibération de l'assemblée de la communauté de Josselin du 22 janvier 1781. Il avait épousé, en 1771, Marie-Louise du Bouexic-Campel (de la même famille que le célèbre amiral comte de Guichen, chevalier des ordres du Roi), fille de messire Alexandre-Laurent du Bouexic, chevalier, seigneur de Campel, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Louise de Lantivy. Le comte le Mintier a eu de son mariage :

Du Bouexic : d'argent, à 3 pins de sinople.

1° Sévère-Marie-Joseph, qui suit ;

2° Marie-Louise-Charlotte le Mintier, morte sans alliance ;

3° Louise-Angélique le Mintier, mariée, en 1802, avec Pierre-Charles-Amand *Pinot du Petit-Bois*, chevalier ; elle est décédée le 24 mars 1829 ;

4° Gabrielle-Perrine le Mintier, morte sans alliance.

XIV. Sévère-Marie-Joseph, comte le Mintier, né le 20 janvier 1773, colonel d'infanterie, chevalier des ordres de St-Louis et de St-Ferdinand d'Espagne, 2e classe, fit partie de l'armée de Condé de 1791 à 1795, et fut ensuite chef de division dans les armées royales en Bretagne. En 1814 il fut chargé de lever et organiser un régiment de volontaires royaux. En 1824 et 1825, il commandait le quartier général de

l'armée française à Madrid. Il se retira du service en 1830. Il est mort le 13 octobre 1843 en chrétien plein de foi, emportant les regrets et l'estime de tous ceux qui le connaissaient et qui honoraient en lui le caractère le plus loyal et le plus chevaleresque. Peu d'hommes furent plus fidèles à leurs convictions et donnèrent plus de gages de leur dévouement à la cause de la légitimité. Il avait épousé, en 1797, Marie-Anne-Augustine DE FORSANZ (1), d'une ancienne maison de chevalerie, originaire du Condomois, fille de messire Jacques de Forsanz et de Marie-Anne de Troussier de la Gabtière. De ce mariage sont issus quatre enfants :

DE FORSANZ : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 4 chouettes de sable, becquées et membrées de gueules ; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules : et aussi de gueules à 9 billettes d'or en sautoir.

1° Jacques-Marie-Sévère, vicomte le Mintier, née en 1799, mort le 2 octobre 1841. Il s'était marié : 1° avec Sidonie *le Coq de Lécotais*; 2° en 1830, avec Célestine *Maudet de Penhouet*. Il n'a eu que deux filles, savoir :

Du premier lit :

A. Sidonie-Marie-Radegonde le Mintier;

Du second lit :

B. Anna-Marie le Mintier;

2° Edmond-Louis-Laurent, dont l'article suit;

---

(1) Anciennement de Forcez, nom d'une terre située près de Miélan en Condomois, et qui fut le berceau de cette famille. Elle est citée par Ogée, dans son *Dictionnaire historique* et *topographique de Bretagne* (art. de la paroisse de Plestan), et dans l'*Armorial Breton* de Guy le Borgne, p. 86, comme s'étant alliée dès l'an 1025, à la maison d'Armagnac. Amanieu *de Forcez*, fils de Hugues, seigneur *de Forcez*, chevalier, épousa, le 5 avril 1467, Agnès *de Montesquiou*, fille de Bertrand, baron de Montesquiou, et de Gausionde de Castelbajac. Un puîné de cette maison, Gaillard *de Forcez*, s'établit en Bretagne, où son nom s'est écrit depuis *de Forsanz*. Il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François I[er], chevalier de son ordre, commandant de 100 hommes d'armes et gouverneur de Dinan et du château de Léon. On rapporte de Gaillard de Forsanz un trait qui rappelle les anciens preux. Sur un défi porté par un chef espagnol, il soutint, en 1525, un duel en champs clos, à la tête du camp français, et tua son ennemi.

3° Edouard-Adolphe le Mintier, né le 10 août 1805 ;

4° Marie-Anne le Mintier, née en 1798.

XV. Edmond-Louis-Laurent, comte LE MINTIER, né le 14 juillet 1802, chef de nom et d'armes de la branche aînée de Léhélec, a épousé, le 5 janvier 1831, Julie-Marie-Gabrielle DE LORGERIL, fille du comte Louis de Lorgeril, officier de la Légion-d'Honneur, ancien député et maire de Rennes, démissionnaire en 1830, et de Julie de la Forest d'Armaillé. Ils ont eu trois enfants :

DE LORGERIL : de gueules, au chevron d'hermine, accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.

1° Léon-Marie le Mintier, né le 17 octobre 1831 ;

2° Edmond-Marie-René le Mintier, né le 19 décembre 1834, décédé le 6 juin 1840 ;

3° Julie-Marie le Mintier, née le 31 octobre 1838.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE DE LÉHÉLEC.

XIII. Charles-Marie LE MINTIER, chevalier, ancien mousquetaire noir, lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, second fils de François-Joseph le Mintier, et de Marie-Anne-Mathurine de Gourden, épousa Françoise-Jeanne-Maxime LORFÈVRE DE BOISNAULT, de laquelle sont issus :

LORFÈVRE DE BOISNAULT : d'argent, à 3 chouettes de sable.

1° Louis-François-Charles le Mintier, mort sans postérité ;

2° Annibal-Ange, qui suit ;

3° Marie-Gabrielle le Mintier, née en 1774, mariée à Louis *de Chalus* ;

4° Désirée-Thérèse le Mintier, mariée à M. *le Cler* ;

5° Charlotte-Lucie le Mintier, née en 1780, mariée à François-Gaspard *de la Nougarède*.

XIV. Annibal-Ange LE MINTIER, marquis de Léhélec, possesseur de la belle terre de ce nom, né en 1779, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, a épousé, le 18 mai 1828,

Adine-Emilie-Olivette DE QUERHOENT, fille de Pierre-Sébastien, marquis de Querhoent, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et de Françoise Dondel. Il a eu :

DE QUERHOENT : écartelé aux 1er et 4e échiquetés d'or et de gueules ; aux 2e et 3e d'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée de 2 macles du même en pointe ; sur le tout losancé d'argent et de sable.

1° Ange-Sébastien-Marie le Mintier, né le 1er avril 1829 ;

2° François-Marie le Mintier, né le 7 mai 1830, décédé le 17 décembre 1831 ;

3° Ernest-Marie le Mintier, né le 3 mai 1831 ;

4° Charles-Marie le Mintier, né le 4 août 1832 ;

5° Amédée-Georges le Mintier, né le 17 décembre 1834 ; décédé ;

6° Jules-Marie le Mintier, né le 21 juin 1835 ;

7° Blanche-Marie le Mintier, née le 25 septembre 1836.

BRANCHE DONT LA JONCTION N'EST PAS CONNUE.

I. Thomas LE MINTIER, Ier du nom, écuyer, épousa Jeanne DE BRÉHAN, de laquelle il eut François, qui suit.

DE BRÉHAN : de gueules, au léopard d'argent.

II. François LE MINTIER, écuyer, eut pour femme Françoise ALIX, et pour fils Thomas II, qui suit.

ALIX :

III. Thomas LE MINTIER, IIe du nom, écuyer, épousa Perrine LE GROUET, dont il eut :

LE GROUET :

IV. Christophe LE MINTIER, marié 1° en 1626, avec Jeanne BERTHELOT ; 2° avec Perronelle DU MEUR. Il eut pour fils :

BERTHELOT : comme à la p. 10.

DU MEUR : d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un croissant de gueules.

Philippe le Mintier, qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 juillet 1699). (*Bibliothèque royale, suppléments français*, n° 2096, t. III, p. 519).

DE NEDONCHEL,

Sires et barons DE NEDONCHEL, DE NEDON, DE LIGNY, DE BURBURE, DE FERFAY, DE BLARVILLE, DE GARBECK, DE LIEVIN, DE HANNESCAMPS, DE SEVELINGUE, D'ISBERGUES, DE MOLINGHEM, DE MORIAMÉ (*première pairie du pays de Liège*), DE LA VICOGNE, DE DOUVRIN, DE RAVENSBERG, *vicomtes* DE STAPLE, D'OCTEZEELE, DE NIEULAND *et* DE SAINTE-CROIX, *châtelains héréditaires* DE CASSEL, *marquis* DE NEDONCHEL, DE BOUVIGNIES, DE QUÉRÉNAING, D'ARTRES *et* DE WARLAING, *comtes du souverain* BRUAY, *en Artois, en Flandre, aux Pays-Bas, etc.*



ARMES : *d'azur, à la bande d'argent.*
Supports : deux lions (1) tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.
Couronne ducale.
Cimier : un lion issant couronné.
Devise : ANTIQUITAS ET NOBILITAS.

---

(1) En 1566, l'écu de Nedonchel avait pour tenants *deux anges ayant chacun un oiseau sur le poing*, signe d'une haute noblesse. (Voir le degré VII de Gilles IV de Nedonchel, chevalier banneret, p. 15).

La maison DE NEDONCHEL est du petit nombre de ces anciennes races dont le lustre remonte aux temps de la chevalerie, et en qui l'avantage d'une origine immémoriale a été constamment soutenu par ceux que procurent un rang et des emplois distingués, de nombreuses possessions et de grandes alliances.

Elle a eu pour berceau une terre seigneuriale de son nom, située entre les villes de Saint-Pol et d'Aire, à 4 lieues au nord de la première et deux lieues et demie de la seconde. Quoique enclavée dans l'Artois, et distante de 14 lieues de Boulogne-sur-Mer, cette terre relevait originairement des comtes de Boulogne. Par la suite elle releva directement du roi, à cause de son château de Desvres. Les titres de sirerie et de baronnie, affectés de toute ancienneté à cette terre, prouvent qu'elle était autrefois considérable. Nedonchel avait ses coutumes locales particulières; elles furent rédigées en 1550 (1). Il était le siége d'un bailliage dont les villages et fiefs de Ligny, de Westoken, de Gliberghes et de Westrehem faisaient partie. Suivant les vicissitudes de ses suzerains, il passa de la domination des comtes de Boulogne sous celle des comtes d'Artois, et de celle-ci sous celle des ducs de Bourgogne. Lors du traité de Cambray entre Charles-Quint et François Ier (1529), le village de Nedonchel fut nominativement excepté des cessions faites à l'Autriche, et réservé à la France avec la ville de Thérouenne, par le traité de Crépy en 1544. (*Recueil des traités entre les couronnes de France et d'Espagne*, p. 94, art. II, Anvers, chez Plantin). On verra dans le cours du présent travail qu'il a été érigé en marquisat par Louis XIV, en 1694. (*Registre de l'élection d'Artois*, p. 290).

Dans les plus anciens monuments qui concernent les

---

(1) Voir le *Coutumier général de France*, par Bourdot de Richebourg, t. I, p. 69, et les *Coutumes du Boulonnais*, par le Camus, avocat au parlement de Paris, 1777.

auteurs de cette noble famille, ils sont appelés tantôt sires de Nedon, tantôt sires de Nedonchel. Quoique ces deux appellations indiquassent une seule et même seigneurie, cependant, avant que Nedonchel eût acquis plus d'importance que Nedon par ses agrandissements et son ressort féodal, il paraît que le siége de la châtellenie était à Nedon, distant d'un quart de lieue de Nedonchel. Le château était à Nedon et la chapelle (*cella*), ou l'église, à l'extrémité du fief, ce qui a formé le composé *Nedoncel*, et enfin *Nedonchel*, qui a prévalu depuis la fin du XIIe siècle. Cette observation est confirmée par les seuls restes des deux châteaux forts de Nedon et de Nedonchel : quoique la vétusté de ce dernier soit écrite dans ses ruines, celles plus gothiques du château de Nedon attestent une antériorité de plusieurs siècles. Des fouilles faites, il y a peu d'années, dans les souterrains du château, ont beaucoup exercé l'attention et les conjectures des antiquaires. Des squelettes enchaînés, des casques, des armures qui remontent au XIIe siècle témoignent de l'importance de cette place durant les guerres privées de la féodalité, et de la puissance de ses seigneurs.

L'intervention de cette famille dans tous les événements qui se rattachent à l'histoire des provinces d'Artois et du Boulonnais, la présence de ses auteurs aux croisades, les hautes charges dont plusieurs ont été investis, leurs libéralités envers les établissements religieux, en ont conservé de nombreuses traces dans les anciennes chroniques et les cartulaires. Cependant aucun travail spécial digne d'être cité n'a été publié sur cette maison.

La notice que nous donnons ici en rappellera la filiation et les principaux faits. Elle est extraite en partie des preuves de cour, faites en 1757, et supplémentées par MM. de Beaujon et Chérin, généalogistes des ordres du roi. On a indiqué les sources où l'on a recueilli beaucoup de citations non comprises dans ces preuves et dues à de nouvelles recherches.

Les principales alliances directes de la maison de Nedonchel ont été contractées dans celles d'*Assignies*, *d'Audenarde*, *d'Auxy*, *de Bacquehem*, *de Bailleul*, *de Beaulaincourt*, *de Beaupré*, *de Belleforière*, *de Berghes-Saint-Winock*, *de Béthune*, *du Biez*, *de Bonnières-Guines*, *de Bourbon-Busset*, *de Bournel-Thiembronne*, *de Bryas*, *de Calonne-Courtebourne*, *de Capendu-Boursonne*, *de Chastel-Hovarderie*, *de Choiseul-Praslin*, *de Clermont-Nesle*, *de la Clitte-Comines*, *de la Coste*, *de Courteville*, *de Créquy*, *de Crèsecques*, *de Croix*, *de Cunchy*, *de Donquerre*, *de Douay*, *de Flessingue*, *de Gomiecourt*, *de Grébert*, *de Habarcq*, *de Haveskerque*, *de Hennin-Alsace*, *de Hennin-Quérenaing*, *de Herlin*, *d'Humières*, *de Lagnicourt*, *de Lambersart*, *de Lannoy*, *de Lens*, *de Looz*, *de Mailly*, *de Massiet-Ravensberg*, *de Melun-Epinoy*, *de Monchy*, *de Mons*, *de Namur*, *de Noyelles*, *d'Oisy*, *d'Olhain*, *d'Osthove*, *d'Ostrel*, *de la Pierre de Cernay*, *de Quiéret*, *de Ranchicourt*, *de Recourt*, *de Reumont*, *de Rieux*, *de Sailly*, *de Sainte-Aldegonde*, *du Sart de Moustiers*, *de Saveuse*, *de Tenremonde*, *de Tramecourt*, *de Valicourt*, *de la Viefville*, *de Wavrin*, *de Wignacourt*, etc., etc.

Godefroy de Nedonchel (*de Nedonis cella*) mentionné avec son fils, dans la Chronique d'Hébert, moine de Lihons, accompagna le roi Robert, en 1006, lorsque ce monarque se joignit à l'empereur Henri II, pour assiéger, dans Valenciennes, Baudoin IV, comte de Flandre.

Ursion de Nedonchel, chevalier, assista, en 1071, avec les principaux seigneurs de l'Artois, à la consécration de l'église Notre-Dame de Lens, réédifiée et dotée par Eustache, comte de Boulogne, et par la comtesse Ide sa femme. (*Archives du palais archiépiscopal, à Cambray; Hist. de Cambray, IVe partie, Preuves, p.* 10). Il est ainsi rappelé dans une ancienne chronique, conservée dans les archives de Saint-Omer, et communiquée par M. Desrheims, savant historiographe : « En ceste année (1072) vi-

« voit Urzin *de Nedonichel*, lequel estoit de grand « renom en toust li Boulenais, et fut cil très-féal en « l'evesque Lyerbert. » On peut présumer qu'il fut père de Vuilelme DE NEDONCHEL, religieux de Thérouenne, en 1099. (*Titres de l'abbaye de Thérouenne, aux archives de Saint-Omer*).

Gauthier DE NEDON, chevalier, assista, avec un grand nombre de chevaliers de Flandre et d'Artois, à la dédicace de l'église d'Arrouaise, faite le jour des calendes d'octobre (23 septembre) 1106, par Geoffroy, évêque d'Amiens, et Jean, évêque de Thérouenne. (*Hist. de Cambray*, IVe part., p. 81, 82; *Noblesse et chevalerie*, par M. Roger, p. 119). M. de Maloteau, dans ses remarques généalogiques, cite un acte de l'année 1110, existant aux archives de Saint-Omer, et dans lequel Gauthier *de Nedonchel* figure parmi plusieurs seigneurs témoins d'un accord passé entre le châtelain de Saint-Omer et Gauthier de Montauban. On lui donne pour femme Berthe *d'Oisy*, fille d'Enguerrand, seigneur d'Oisy.

Alof (*Alulfus*) DE NEDON, vivant en 1129, fut témoin, vers 1145, avec Garin d'Annezin, Hugues de Lierre et Gauthier de Bailleul à une charte par laquelle Jean, abbé de Saint-Jean-Baptiste de Choques, ordre de Saint-Augustin, permit à Clémence d'Oisy, dame de Choques, mère de Robert, avoué de Béthune, de faire bâtir une chapelle ou oratoire dans son château de Choques, et d'y faire célébrer le service divin. (*Arch. de l'abbaye de Choques*; *Histoire de la maison de Béthune* par André du Chesne, *Preuves*, p. 25). Alof, surnommé DE NEDONCHEL, vivait encore en 1159, avec Jeanne *de Gomiecourt*, sa femme.

La filiation est littéralement suivie depuis Godefroy, qui suit.

I. Godefroy DE NEDONCHEL, chevalier, seigneur de Nedonchel, de Nedon, d'Estrées-Blanches, etc., haut baron du Boulonnais, était fils ou petit-fils de Robert,

seigneur de Nedonchel, chevalier, qui vivait dans le XII[e] siècle (1). Godefroy de Nedonchel épousa Alette D'HUMIÈRES (2), fille de Jean, seigneur d'Humières, d'Huméroeuil et de Millefau, et de Richilde de Fosseux, et sœur de Jean d'Humières, gouverneur de la province d'Artois en 1199, mari d'Agnès de Renty. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 274; *Preuves de cour*). Godefroy de Nedonchel fut témoin, en 1150, à la charte d'une donation faite par les père et mère de sa femme à l'abbaye du Mont-Saint-Martin. (*Archives de cette abbaye, layette A, n°* 12).

D'HUMIÈRES : d'argent fretté de sable.

II. Gilles DE NEDONCHEL, I[er] du nom, sire de Nedonchel, de Nedon, de Ligny, etc., fils et successeur de Godefroy, est qualifié, dans une charte de 1201, neveu des sires de Bailleul et de Thiembronne. Il eut pour femme, vers 1175, Alis ou Adelis D'AIRE, fille de Gislebert, vicomte d'Aire, et de Cassine de Saint-Omer, ainsi que le prouve une donation aux religieux de Clairmarais de dîmes et autres redevances seigneuriales qui étaient dues annuellement au châtelain de Saint-Omer. (*Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois, in-4°, t. X, p. 700). Gilles de Nedonchel ne vivait plus en 1220. Ses enfants furent :

D'AIRE : de gueules, au cygne d'argent, becqué et membré d'or.

1° Berthold ou Barthélemi, qui suit;

2° Guillaume de Nedonchel, chevalier. Il est mentionné dans un rôle parmi plusieurs gentilshommes, à la suite

---

(1) C'est à partir de ce Robert de Nedonchel que commence la notice sur cette maison, insérée p. 194 des *Etrennes de la Noblesse* de 1775.

(2) Jean le Carpentier (*Hist. du Cambresis*, p. 699) cite cette alliance et nomme le mari d'Alette d'Humières Geoffroi de Nedon, ajoutant qu'il portait pour armes : *d'or, à trois maillets d'azur*, confondant la maison de Nedonchel avec celle de Mailly, qui posséda plus tard la terre de Nedon. Ce que cet auteur dit p. 745, au mot Mailly, suffit pour faire reconnaître cette erreur.

d'Eustache de Chastillon, qui furent à l'ost de Bouvines le 27 juillet 1214;

3° Jean de Nedonchel, dit le Vieux, chevalier, qui mourut en 1251 et fut inhumé en l'église de l'abbaye du Verger, auprès de Jeanne *de Reumont*, son épouse, dame de Rumigny, fille de Robert de Reumont et d'Alix de Hainaut, (*Hist. de Cambray*, IIIe partie, p. 828; *Grand nobiliaire des Pays-Bas*). Il eut, entre autres enfants, trois fils :

A. Jean de Nedonchel, chevalier, qui épousa Marie *de Bethune*, fille aînée de Robert de Bethune, et d'Isabelle d'Auchel. Par acte du 28 mai 1266, conservé aux Archives d'Arras, et rapporté par Locrius, dans sa Chronique Belge, p. 421, Jean de Nedonchel vendit au comte d'Artois sa ville de Beuvry, que lui avait apportée Marie de Bethune, sous la réserve de 120 livres de rente pour le douaire d'Isabelle d'Auchel, sa belle-mère. Le prix de cette vente devait être réglé sur l'estimation de deux chevaliers, et il fut stipulé que les manoirs et pourpris en dedans de la forteresse ne seraient pas compris dans cette estimation. Cette cession est rappelée dans les mêmes termes dans un acte de Jean de Nedonchel et de Marie de Bethune, du mois de juillet 1268. Cet acte est scellé des sceaux des deux époux, pendants à un cordon de soie cramoisie. Sur l'écu de Jean de Nedonchel on distingue *une bande*. Il ne vivait plus au mois de mars 1269, date de lettres du comte d'Artois pour la jouissance réservée à Isabelle d'Auchel. (*Archives d'Arras*). Il n'eut point de postérité;

B. Guillaume de Nedonchel, chevalier, seigneur de Crevecœur, marié avec Basilie *de Lagnicourt*, fille de Hugues de Lagnicourt, et d'Agnès de Cany. Il fut inhumé en l'église de Vauchelles en 1289, et l'on y voyait aussi la tombe de Basilie de Lagnicourt. Ils laissèrent trois fils :

a. Simon de Nedonchel, } écuyers, vivants en
b. Jean de Nedonchel, } 1328;

c. Guillebert de Nedonchel, écuyer banneret en 1328. Il avait épousé, vers 1300, Marie *de Ranchicourt*, fille de Simon de Ranchicourt et d'Agnès de Cagnicourt;

C. Pierre de Nedonchel, sergent d'armes sous le sire de Licques à la prise d'Oisy en 1254. Il fut créé chevalier en 1260 et se maria, en 1264, avec Jacque-

line d'*Arleux de Desvres*. Il peut être le même qu'un Pierre *de Nedoncquel*, qui commandant plusieurs hommes d'armes sous le sénéchal de Boulonnais en 1281, reçut, le 15 novembre 1282, une blessure « Adonc » chil trespassa li onzième jour. » (*Archives de Saint-Omer*);

4° Aelide de Nedonchel, énoncée sœur de dame Mathilde de Cresecques, dans l'obituaire du prieuré de Saint-André, où elle est rappelée au VI des calendes de juin. (*Mémoires de D. Etienne le Pez, religieux de Saint-Vaast d'Arras; Copie à la Bibliothèque royale, p. 51, recto*);

5° Mathilde de Nedonchel, mariée avec Robert, seigneur *de Cresecques*, auquel elle survécut;

6° Helvide de Nedonchel, morte avant 1220;

7° Anne de Nedonchel, non mariée en 1220.

III. Berthold ou Barthélemi DE NEDONCHEL, chevalier, sire et baron de Nedonchel, seigneur de Ligny, de Nedon, d'Auchel, de Liettres, etc., fut du nombre des seigneurs flamands et artésiens qui partirent pour la cinquième croisade en 1217. Se trouvant au siége de Damiette, au mois de septembre 1218 (1), lui et un chevalier, appelé Hugues de Dona, pour subvenir aux frais de cette guerre, firent un emprunt de 180 livres tournois. C'est d'après la production de ce titre, scellé du sceau de Barthélemi de Nedonchel, représentant *une bande*, que son nom et ses armes se trouvent portés dans la seconde salle des croisades au musée de Versailles. Barthélemi de Nedonchel était de retour en France au mois de mars 1225, date d'une donation qu'il fit au prieuré de Saint-André. Son sceau, existant à cette charte, représente *une bande*, et le contre-sceau *un agneau pascal*. (*Cartulaire de Saint-André*, première partie; *Priviléges* 59, p. 5; *de Morinis et Morinorum rebus*,

(1) C'est peut-être à l'occasion de cette expédition et pour en soutenir les frais que Berthold de Nedonchel aura vendu Nedon à la maison de Mailly, qui possède cette terre depuis cette époque.

par le P. Jacques Mallebrancq, *Tornaci*, 1639, in 4°; *Preuves de cour*). Il existe, dans le cartulaire de Saint-André deux expéditions d'une charte de Barthélemi (*Bartholomeus*) de Nedonchel, portant, en faveur des religieux de ce couvent, certaines exemptions sur des biens situés en la paroisse de Liettres. Elle est datée du mois de juillet 1226. (*Cartul.*, 1re partie, *Priviléges*, 68, p. 6 et 27). L'une de ces expéditions est scellée d'un sceau où le seigneur de Nedonchel est représenté à cheval, tenant son épée haute et son bouclier. Autour est la légende : *Sigillum Bertoul de Nedoncel.* Le contre-scel est chargé de *trois coquilles* (1); l'autre expédition est scellée d'un écu chargé *d'une bande*. Autour est la légende : *S. Berthouldi de Niedouncel.* Le contre-scel est un écu chargé *d'un agneau pascal* (2). Il est fait mention de Berthold ou Barthélemi de Nedonchel dans plusieurs autres chartes de lui en faveur du prieuré de Saint-André, des années 1234, 1240, mai 1247 et avril 1248 (*v. st.*). Par des lettres du mois de juin 1246, il confirma, avec le consentement de Gilles, son fils aîné, une vente faite à ce monastère de biens situés dans son fief, à Westrehem, dans le tenement de Girard de Chastel, son homme-lige. (*Mém. de D. le Pez, cop. à la Biblioth. royale, fol.* 4 *verso*, 21 *verso*, 29 *verso*). Barthélemi de Nedonchel mourut peu avant le mois d'octobre 1249. Il avait épousé Marie D'OLLEHAIN, pour laquelle il fonda un obit dans ce même monastère. Elle était fille de Guillaume, seigneur d'Ollehain, chevalier, et d'Ursule de Colemberg.

D'OLLEHAIN : d'argent, à 3 tourteaux de gueules.

(1) Ce contre-scel à 3 coquilles était peut-être l'écu de la seigneurie de Liettres.

(2) Cet agneau pascal se voit encore au contre-scel d'une charte de Barthélemi de Nedonchel en faveur de l'église de Saint-André, du mois d'avril 1239. (*Mém. de D. le Pez, cop.* p. 11, 12). Il paraît avoir donné lieu au sobriquet *Agneux*, *Anieux*, porté par plusieurs membres de cette famille, comme d'autres se sont surnommés *Coquart*, d'un coq qui leur servait de cimier.

Berthold de Nedonchel en eut, entre autres enfants :

1° Gilles, II[e] du nom, qui suit;

2° Béatrix de Nedonchel, morte avant le mois d'octobre 1249. A cette époque, Alix, dame de Thiembronne, confirma en faveur des religieux de Saint-André, les biens tenus viagèrement par ladite Béatrix, tels que les avait octroyés feu Barthélemi de Nedonchel et Gilles, son fils aîné, chevaliers. (*Cartul. de Saint-André*, 2[e] partie, *Priviléges* 15, page 18).

DE WAVRIN : d'azur, à l'écusson d'argent.

IV. Gilles DE NEDONCHEL, II[e] du nom, chevalier, sire et baron de Nedonchel, seigneur d'Auchel, de Blarville, de Ligny, de Beauquesne, de Burbure, de Ferfay, etc., épousa, peu avant 1231, Henriette DE WAVRIN, fille de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, et de Sybille de Lillers. Il est nommé avec cette dame dans deux chartes de 1231 et 1232, et dans plusieurs avec Barthélemi de Nedonchel; entre autres, une du mois d'avril 1239 par laquelle ils permirent aux religieux de Saint-André de détourner à leur profit le cours d'eau de Witernes. (*Cartul. de Saint-André*, 2[e] partie, *Priviléges*, p. 13). Gilles de Nedonchel fit une donation à l'abbaye d'Auchy en 1242. (*Cartulaire de cette abbaye*), Gilles de Nedonchel, chevalier, confirma, au mois de juillet 1248 (1), une donation faite à l'église de Saint-André de biens situés à Westrehem, dans le fief du seigneur Berthould, son père. (*Mém. de D. le Pez*, p. 5, *recto*, p. 21, *verso*). En 1254, il se joignit au seigneur de Licques et à d'autres seigneurs artésiens et flamands, qui assiégèrent, prirent et brûlèrent le château d'Oisy, ainsi que 37 villages qui en dépendaient. Ils combattaient pour Marguerite, comtesse de Flandre, contre Guillaume, comte de Hollande, lequel soutenait la révolte de Jean d'Avesnes, son beau-frère,

---

(1) Le sceau de Gilles de Nedonchel, appendu à cette charte, représente un écu à *une bande, avec un lambel à 5 pendants en chef*, brisure qu'il portait du vivant de son père.

fils aîné de Marguerite, qui avait pris les armes contre sa mère. Gilles II eut, entre autres enfants :

1° Jean, sire de Nedonchel. Par lettres du mois de novembre 1275, il autorisa la cession faite au prieuré de Saint-André de quelques biens mouvants de sa terre de Ligny; son sceau, apposé à cette charte, représente un écu chargé d'*une bande*. Le contre-scel est un écu à *une bande chargée de 3 étoiles*. (*Cartulaire de Saint-André*, première partie, p. 1 et 35). Jean de Nedonchel mourut sans enfants;

2° Gui, qui a continué la postérité;

3° Robert de Nedonchel, chevalier et familier de Robert II, comte d'Artois, ainsi qualifié dans un mandement de ce prince à son bailli de Bapaume, daté de Hesdin le samedi après la Saint-Jean 1298, de payer audit Robert de Nedonchel 100 livres tournois. (*Archives d'Arras*, Ier *cartulaire d'Artois, pièce* 46). Il avait épousé, en 1280, Marguerite *d'Audenarde*, dame de Frevillers, de laquelle il n'eut qu'une fille :

Jeanne de Nedonchel, dame de Frevillers, à laquelle le roi Philippe-le-Bel confirma, en 1303, une donation au territoire de la Margelle faite à Robert de Nedonchel, en récompense de ses services (*Archives de Joursenvault*, t. II, p. 253, n° 1381). Elle épousa Colard *de Lannoy*, seigneur d'Obriscourt, fils de Jean de Lannoy et de Jeanne de Vermandois. (*Hist. de la maison de Gondi*, par Corbinelli, t. II, p. 241);

4° Guillebert, nommé aussi Englebert de Nedonchel, écuyer, puis chevalier. Il fut fait bailli des ville et bailliage de Saint-Omer en 1333, après le décès de Waleran de Wailly, et fut remplacé en 1344 (probablement après sa mort) par Jacques de Boncourt. (*Archives de Saint-Omer*). En 1340, Guillebert de Nedonchel, qualifié chevalier bachelier, ayant à sa suite 7 écuyers, combattit à la bataille de Saint-Omer, en l'armée commandée par le duc de Bourgogne contre Robert d'Artois, qui tenait cette ville assiégée. (*Histoire des châtelains de Lille*, par M. Van der Haer, p. 225; *Annales de Saint-Omer*, par de Neuville, p. 280). Il avait eu pour fils :

A. Etienne de Nedonchel, gouverneur de Saint-Omer en 1350. (*Preuves de cour*). Il avait épousé Ermengarde *d'Auxy*;

B. Saussier de Nedonchel, châtelain de Romorantin, suivant une quittance qu'il donna, en 1356, pour ses

émoluments en cette charge. L'acte est scellé d'un sceau en forme de rosace gothique où l'on voit *une bande*. (*Arch. de Joursenvault*, t. II, p. 202). Il eut pour fils :

Pierre de Nedonchel, écuyer, capitaine du château des Montils près Blois, en 1372. Gui de Chastillon, comte de Blois, qui commanda l'arrière-garde de l'armée française à la bataille de Rosebecq en 1382, accorda deux gratifications à Pierre de Nedonchel, tant pour ses services dans cette bataille que pour ceux qu'il lui avait rendus en d'autres occasions. (*Archives de Joursenvault*, t. II, p. 167, 202). Il eut pour fils :

Pierre de Nedonchel, maître de la Maison-Dieu à Blois, en 1401 (*Mêmes archives*);

C. Jean de Nedonchel, chevalier, mort avant l'année 1371, laissant entre autres enfants :

a. Jean de Nedonchel, qui releva de la succession de son père un fief tenu en pairie du château de Béthune, selon le compte de Jean Chauvel, de la Toussaint 1371. (*Chambre des comptes de Lille, domaine de Béthune*). On juge par l'ordre des temps qu'il a pu avoir pour fils :

Jean de Nedonchel, écuyer, établi gouverneur et bailli des terres et seigneuries de Beuvry et de Choques le 25 avril 1434. *Chambre des comptes de Lille, domaine de Beuvry*);

b. Amauri de Nedonchel, dit Quartier, écuyer, seigneur d'Araines, qu'il tenait en toute justice haute, moyenne et basse dans la mouvance de la seigneurie de Moinvillers, suivant les actes d'hommage et d'aveu et dénombrement qu'il en rendit à l'abbé de Saint-Denis en France, les 25 et 30 juin 1382. (*Arch. de l'abb. de Saint-Denis, gros registre d'aveux*, p. 659);

3° Jeanne de Nedonchel, qualifiée dame de la maison de Jeanne, comtesse d'Artois, en 1287. (*Recherches généalogiques de Saint-Genois*).

Bâtard de Nedonchel :

« En 1280, le bastard de Nedonchel, iouste en pompe et « esbats de picques à (avec) Antolne de Baligan (Balin-« ghem), onc fut marri, oultre (malgré) forche et vail-« lantise. » (*Ancienne chronique, aux archives de Saint-Omer*).

V. Gui DE NEDONCHEL, chevalier, seigneur de Nedonchel, de Ligny, de Burbure, de Rely, etc., épousa, vers 1280, Alix DE CRÉQUY, fille et héritière de Simon de Créquy, seigneur de Bugny, de Saint-Belin, etc., et de Jossine de Wancourt. En 1299, Gui de Nedonchel approuva une donation faite par son beau-père à l'abbaye d'Aucourt, en Cambrésis. (*Ch. des comptes de Lille*; *Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, p. 794). Gui de Nedonchel était l'un des plus riches seigneurs de son temps et des plus considérés dans sa province, ainsi qu'on le voit par son épitaphe et celle de sa femme, rapportées par Rosel en son Recueil des familles de Cambrésis, et citées par le Carpentier, t. II, p. 829.

DE CRÉQUY : d'or, au créquier de gueules.

Chy repoz Wy de Nidonchiel
Kaveliez prous fot holt et biel
Molt redobtet sin suon pariel
Pouissens tot et rick en katiel

M. CCC. III.

Empriez ly gegist se faeme
Alis de Kreky ly noeble dame
Ky per ly moert fot prist
Ly an del carnasion Jehu-Christ

M. CCC. XVI (1).

---

(1) Voici la traduction de ces épitaphes :

Ici repose Gui de Nedonchel,
Chevalier preux, fut grand et beau,
Très-redouté, sans son pareil,
Puissant était et riche en châteaux.

1303.

Auprès de lui gît sa femme,
Alix de Créquy, la noble dame,
Qui fut prise par la mort,
L'an de l'incarnation de Jésus-Christ

1316.

Du mariage de Gui de Nedonchel et d'Alix de Créquy, sont provenus :

1° Gilles, III° du nom, qui suit;

2° Robert Ier, dit Coquart, auteur de la BRANCHE DE LIEVIN, mentionnée en son rang;

3° Sage et vénérable demoiselle Marguerite de Nedonchel, dame viagère de Saint-Joire, près d'Aire, ainsi qualifiée dans un titre de l'église de Saint-Pierre d'Aire, du mois de mai 1356 (*Cartulaire*, p. 466).

VI. Gilles DE NEDONCHEL, IIIe du nom, chevalier banneret, sire et baron de Nedonchel, seigneur de Ligny, de Burbure, d'Auchel, de Ferfay, etc., succéda à son père, en 1303. Il était déjà promu à la chevalerie lorsqu'en qualité de vassal de la comtesse d'Artois, il fut présent à un jugement rendu le 25 janvier 1312, jour de la fête de Saint-Paul (*v. st.*) par le bailli de Saint-Omer, qui reconnut aux religieux de Ham l'exemption du droit de forage pour les biens qu'ils achetaient à Saint-Omer. (*Titres de l'abbaye de Saint-Sauveur de Ham*, layette, C. XIV, p. 18). Gilles de Nedonchel épousa, vers 1320, Jeanne DE BOURNEL-THIEMBRONNE, fille de Jean Bournel seigneur de Thiembronne, de Puissieux, etc., et d'Adelis, dame de Thiembronne. Ils vivaient en 1330 et furent inhumés à Clermont, en Beauvaisis. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 152). Ils avaient eu de leur mariage :

DE BOURNEL-THIEMBRONNE : d'argent, à l'écu de gueules, accompagné de 8 perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules.

1° Gilles, IV° du nom, qui suit;

2° Jean, auteur de la BRANCHE DE GARBECK, rapportée ci-après;

3° Jeanne de Nedonchel, dame de Waudricourt, mariée, vers 1345, avec Pierre *de Berghes*, chevalier, seigneur de Cohen et d'Ollehain. Elle mourut le 10 janvier 1361. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 696);

4° Bonne de Nedonchel, épouse du seigneur *de Bavinchove;*

5° Isabeau de Nedonchel, mariée avec Guillaume *de Beaupré*, chevalier, vicomte de Langle. (*Preuves de cour*).

VII. Gilles DE NEDONCHEL, IVe du nom, surnommé Coquart, chevalier banneret, sire et baron de Ne-

donchel, seigneur de Ligny, de Burbure, d'Auchel, de Ferfay, de Blarville, de Beauquesne, etc., conseiller des rois Charles V et Charles VI; premier chambellan de Louis II, duc de Bourbon; chancelier de Bourgogne, gouverneur de la ville et du comté de Clermont en Beauvaisis, en 1373 (1), commissaire général chargé par Charles VI de recevoir les aveux et dénombrements des fiefs de l'Eglise, fut un des personnages les plus marquants de son époque. Il épousa Jeanne DE LAMBERSART, veuve, après l'an 1337, de Bernard de Donquerre, chevalier (2). On voit les sceaux de Gilles de Nedonchel et de Jeanne de Lambersart, au bas d'une charte qu'ils donnèrent en faveur de l'abbaye d'Orcamp, le 12 juillet 1366. Le sceau de Gilles représente un écu chargé d'*une bande*. Il est supporté par deux anges ayant chacun un oiseau sur le poing. L'écu de Jeanne de Lambersart est mi-parti, à droite l'écu de son mari; à gauche le sien, un lion accompagné de 9 merlettes, dont on n'en aperçoit que 5. (*Cartul. d'Orcamp*, cop., p. 249.) Gilles de Nedonchel, dit Coquart, chevalier, gouverneur du comté de Clermont, fut présent, en cette qualité, à l'hommage que Louis, duc de Bourbon, fit au roi Charles V de son comté de Clermont, à Paris, le 24 février que l'on comptait encore 1366. (*Archives de l'évêché de Beauvais*, Boîte *Clermont*). Ce fait est représenté dans un manuscrit de l'époque, conservé à la Biblio-

DE LAMBERSART : d'argent, au lion de gueules, accompagné de 9 merlettes de sable en orle.

(1) Il eut pour successeur, en 1379, Pierre Bournel, chevalier, seigneur de Ploich (Voir la liste des baillis et gouverneurs de Clermont, placée en tête de l'édition des *Coutumes de Beauvoisis*, publiée en 1690 par la Thaumassière).

(2) Elle avait eu de ce premier mari Jeanne de Donquerre, mariée en présence de sa mère et de Gilles de Nedonchel, son second mari, par contrat du 16 janvier 1366, passé devant Pierre le Blond, auditeur à Clermont en Beauvaisis, avec Gilles, seigneur de Mailly. Ce dernier plaidait en 1369 contre le sire de Nedonchel au sujet de la dot de sa femme. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 631).

thèque royale et rapporté par D. Montfaucon dans les *Monuments de la monarchie française*, t. III, p. 20, 21. Le sire de Nedonchel y est dépeint vêtu d'une tunique d'*azur* avec un baudrier faisant *la bande d'argent*, qui sont les armes de sa maison. Il se trouve parmi plusieurs grands et princes présents à cette cérémonie, et porte au haut d'une lance les clefs de la ville de Clermont. Le même ouvrage a reproduit l'entrevue d'Isabelle de Valois, duchesse douairière de Bourbon, avec la reine Jeanne, sa fille, après sa captivité en Angleterre, en 1369. Cette entrevue a lieu dans la forêt de Clermont, dans une chasse où le duc de Clermont tue un cerf. Le sire de Nedonchel qui, en qualité de premier chambellan, donne le bras à la duchesse de Bourbon, présente de l'autre main un quartier de cerf à la reine. De l'autre côté du tableau, derrière la reine, est la dame de Nedonchel, vêtue d'une robe brodée, mi-partie des armes de son mari et de celles de sa famille. Jeanne de Lambersart porte la queue de la robe de la duchesse de Bourbon, dauphine d'Auvergne, dont elle était dame d'honneur. Gilles de Nedonchel est qualifié chancelier du duché de Bourgogne, dans un acte de 1377. (*Archives de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers*). Il servait dans les armées de Charles VI, en 1380. Ce prince le nomma membre de son parlement par ordonnance datée de Saint-Victor, près Paris, le 13 juillet 1381. « Notre amé et féal conseiller, le sire « de Nedonchel, qui souloit être sur le fait de notre « domaine, sera et demoura notre conseiller, tant en « notre parlement comme en nos autres conseauls, à « cinq cents livres de gages par an. » (*Ordonnances des rois de France*, par Secousse, t. VI, pages 281 et 605). Par acte du 7 février 1381 (*v. st.*), Gilles de Nedonchel et Jeanne de Lambersart acquirent 200 livres de rente sur les terres de Saint-Aubin, Attichy et Nointel, de Gui de Laval, seigneur d'Attichy. (*Histoire de la maison de Montmorency*). Il est nommé et qualifié haut homme et noble monseigneur Gilles de

Nedonchel, chevalier, conseiller du roi, dans une déclaration de fiefs qu'il reçut comme commissaire du roi des religieux de l'abbaye de Saint-Quentin, en 1384. (2e *Cartul. de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle*, charte 165). Déjà, le 15 mars de l'année précédente, il avait reçu en la même qualité le dénombrement des biens de l'église Saint-Jacques de l'Hôpital, à Paris. (*Hist. de Paris*, par D. Felibien, t. 1, p. 548.) On voyait autrefois le buste de Gilles de Nedonchel dans la bibliothèque de l'ancien Louvre, qu'il avait enrichie de manuscrits précieux (*Histoire manuscrite de la Bibliothèque royale*). Gilles IV mourut en 1385, laissant, entre autres enfants :

1° Robert de Nedonchel, surnommé Berruyer, écuyer, seigneur de Nedonchel, de Blarville, d'Auchel, etc., etc., qui releva, en 1385, différents fiefs à lui échus de la succession de son père, et mouvants des châteaux d'Arras et d'Aire. (*Chambre des comptes de Lille, domaines d'Arras et d'Aire*). Il mourut peu après la Saint-Jean 1388. Il avait épousé Isabelle *du Bos*, laquelle se remaria à Renaud de Coucy. Elle avait eu de son premier mari :

Robert de Nedonchel, écuyer, sire de Nedonchel, qui releva la terre de Blarville, mouvante du château d'Arras, le 19 décembre 1389, relief renouvelé par sa mère et tutrice, le 11 octobre 1390 (*Chambre des comptes de Lille, domaine d'Arras*). Il mourut jeune ;

2° Gilles, Ve du nom, qui suit.

VIII. Gilles DE NEDONCHEL, Ve du nom, chevalier, sire de Nedonchel, après Robert, son neveu, seigneur de Ligny, de Burbure, d'Auchel, de Blarville, de Ferfay, de Beauquesne, etc., épousa, vers 1380, Marie DE LA CLITTE DE COMMINES, de laquelle il n'eut qu'un fils et deux filles : DE LA CLITTE : de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent.

1° Robert, dont on va parler ;

2° Jeanne de Nedonchel, mariée avec Andrieu *d'Humières*, sire d'Humières et de Bouzincourt, chef d'une puissante

armée que le duc de Bourgogne envoya au secours de Dôle, assiégé par le duc de Bourbon, en 1434, créé chevalier de la Toison d'or en 1445, et décédé le 21 novembre 1458. Il était fils d'Andrieu, sire d'Humières, chevalier, et d'Isabelle de Willerval. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 277; *Les chevaliers de la Toison d'Or*, par Maurice, p. 49). Jeanne de Nedonchel vécut jusqu'après 1462, et hérita de la majeure partie des grands biens de sa branche;

5° N... de Nedonchel, mariée avec N... *de Bussu*, dont est né:

Jacques de Bussu, écuyer, seigneur de Buires. Philippe de Bourgogne, chevalier, seigneur de Bours, avait constitué une rente de 145 livres au profit de Robert, sire de Nedonchel, écuyer. Après la mort de ce dernier, cette rente échut pour deux tiers à Jean, seigneur d'Humières, et pour l'autre tiers à Jacques de Bussu, ses neveux et héritiers. Par acte passé à Aire, le 10 octobre 1508, entre ces derniers et Adam de Bourgogne, chevalier, seigneur de Bours, ce dernier s'obligea de leur payer 1200 livres pour le remboursement de cette rente et des arrérages (*Mém. de D. le Pez, cop. à la Biblioth. royale*, p. 255,).

Quiéret: d'hermine, à 3 fleurs de lys nourries de gueules.

IX. Robert DE NEDONCHEL, sire de Nedonchel, de Ligny, de Ferfay, etc., fut présent en 1414, à l'assemblée de la noblesse des états d'Artois, et combattit l'année suivante à la journée d'Azincourt. (*Preuves de cour.*) Il épousa Jacqueline QUIERET, fille de Gui Quiéret, dit Boort, chevalier, seigneur d'Heuchin, de Zumelande, d'Esquignecourt, etc., et de Jeanne de Poix, dame de Tours. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* t. VII, p. 747). Robert et sa femme assistèrent, le 16 décembre 1432, au contrat de mariage de haut et puissant seigneur Jacques Quieret, frère de Jacqueline, avec Bonne de Wavrin. (*Cabinet de M. du Contre à Tournay en* 1768, *dossier Q*). En 1447, Robert de Nedonchel transigea avec Andrieu d'Humières, son beau-frère, touchant la succession de Sibylle de la Clitte-Commines, sa tante maternelle. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII. p. 277). Robert de Nedonchel ne laissa point d'enfants. Après sa mort la plupart de ses biens passèrent à Jeanne de Nedonchel, sa sœur, qui les fit entrer dans la maison d'Humières. La terre de Nedonchel passa ensuite

dans les maisons de Pardo, Gouffier, Morel, de Carnin et de Berghes-Saint-Winock. Marie de Berghes, en 1585, apporta à Georges de Nedonchel, baron de Bouvignies, son mari, le droit de retrait sur la terre de Nedonchel, qui depuis plusieurs générations est rentrée dans la famille.

BRANCHE DE GARBECK, *éteinte* (1).

VII. Jean DE NEDONCHEL, chevalier, seigneur de Garbeck, second fils de Gilles III, seigneur de Nedonchel et de Jeanne Bournel de Thiembronne, qualifié haut et puissant seigneur dans plusieurs actes, épousa, avant 1350, Marie DE MAILLY, fille de Gilles de Mailly, seigneur d'Authuile, d'Audinfer, etc., pair du château d'Encre, et de Jeanne de Rely. (*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII. p. 657, où il est nommé par erreur Robert). Jean de Nedonchel assista, le 21 mai 1375, à l'assemblée des grands et plus notables du royaume pour l'ordonnance de la majorité des rois de France. Il servit dans les guerres du règne de Charles VI. Au mois d'août 1382, le connétable de Clisson l'envoya dans Oudenarde pour défendre cette ville contre les Flamands rebelles, et il s'y distingua parmi les principaux bannerets d'Artois, comme le rapporte M. Mazas dans son *Histoire des Grands Capitaines*, t. IV. p. 69, d'après une chronique de cette époque. Vers la fin de la même année, il servait sous M. de Sempy, capitaine pour le roi sur la frontière de Picardie. C'est ce qu'on apprend d'une quittance de 270 francs d'or, qu'il donna le 25 décembre à Jean Coquel, receveur-général de l'aide octroyée pour la guerre, ladite somme en prêt sur ses gages et ceux de plusieurs écuyers de sa compagnie. Son scéau en cire rouge, apposé à cette quittance, représente *une bande, accompagnée en chef d'un écu*

DE MAILLY; d'or, à 3 maillets de sinople.

---

(1) Cette branche, à partir des fils de Jean de Nedonchel, portait : *D'azur, à la bande d'argent; à la bordure de gueules.*

chargé d'un lion. (Vol. 80 *des sceaux,* fol. 6299). Après la mort de Jean de Nedonchel, sa veuve se remaria avec Hugues de Sailly. Elle avait eu de son premier mari :

1° Enguerand, Ier du nom, qui suit;

2° Jean de Nedonchel, écuyer, seigneur de la Beuvrière. Il fit montre à Ardes, le 1er mars 1372, servant sous Robert d'Hardentun. Il périt avec son fils Guimard de Nedonchel, à la bataille d'Azincourt en 1415 (*Monstrelet*);

3° Jeanne de Nedonchel, femme de Colard *de Flessingue*, seigneur de Flechinet. (*Scohier*; *Preuves de cour*);

4° Marie de Nedonchel, mariée avec Pierre *de Wignacourt*, chevalier, seigneur dudit lieu, en 1379, fils de Geltram seigneur de Wignacourt, chevalier, et de Bonne de Saveuse. (*Preuves de cour de la maison de Wignacourt*).

VIII. Enguerand DE NEDONCHEL, Ier du nom, seigneur de Garbeck, releva de la succession de Jean de Nedonchel, chevalier, son père, un fief situé à la Couture au Locon, tenu en pairie du château de Béthune, suivant le compte de Simon Blassel, commencé à Saint-Jean 1386. (*Chambre des comptes de Lille, domaine de Béthune*). Il ne vivait plus en 1399, époque à laquelle ses enfants mineurs étaient sous la tutelle d'Agnieux de Létoile. (*Ch. des c. de Lille, domaine d'Aire*). Il avait épousé, vers 1390, Marguerite DE MELUN (1), fille de Hugues de Melun, vicomte de Gand, seigneur d'Antoing, d'Epinoy, etc., chevalier banneret, et de Béatrix de Beaussart, sa seconde femme, et sœur de Jean de Melun, vicomte de Gand, chevalier de la Toison d'or, marié avec Jeanne de Luxembourg, et de Philippote de Melun, mariée en 1399 avec Jacques, baron de Montmorency. De ce mariage sont provenus :

DE MELUN : d'azur, à 7 besants d'or, 3, 3 et 1; au chef du même.

1° Enguerand, IIe du nom, qui suit;

(1) Marguerite de Melun était nièce d'Isabeau de Melun, mariée en 1352 avec Jean d'Artois, comte d'Eu, et elle fut tante d'Hélène de Melun, mariée, en 1454, avec Charles d'Artois, comte d'Eu, pair de France. (*Hist. de la maison de France,* par le P. Anselme et ses continuateurs, t. Ier, p. 226, 229).

2° Baudouin, dit la Barbe de Nedonchel, qui, en 1426, accompagna le bâtard de Bourgogne, le seigneur de Roubaix et plusieurs autres grands seigneurs de Bourgogne et de Flandre, au secours de Janus, roi de Chypre, contre le sultan Seifeddin, qui le fit prisonnier à la bataille de Nicosie. Saint-Remy, dans ses *Mémoires*, chapitre 143 (t. VIII, p. 285), rapporte que ces gentilshommes, malgré des prodiges de valeur, s'étant imprudemment engagés et trop avancés « ils forent pris et leurs corps décopés comme « on décope chair à bocherie. » Baudouin de Nedonchel fut du petit nombre de ceux qui survécurent à ce désastre. A son retour, il fut fait écuyer d'écurie du duc de Bourgogne. Ce prince, en considération des services de ce seigneur dans ses guerres et armées, et à raison de son mariage, lui fit don de 200 livres de pension viagère sur sa recette de Hesdin, par lettres datées de Lille le 29 juin 1437. (*Chambre des comptes de Lille*, registre X des Chartes, fol. 160 *verso*). On voit par d'autres lettres du duc, du 21 août 1440, que Baudouin avait épousé Marguerite *de Donquerre*. (Registre XI, fol. 21);

3° Andrieu de Nedonchel, écuyer. Lui et son frère Baudouin, dit la Barbe, furent gratifiés de 100 livres par le duc de Bourgogne en reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus, ainsi qu'au feu duc, son père, et pour les dédommager des chevaux qu'ils avaient perdus dans les divers siéges auxquels ils avaient assisté. Les lettres du duc Philippe-le-Bon sont datées de Dijon le 12 mars 1421. (*Chambre des comptes de Bourgogne*);

4° Gautier de Nedonchel, écuyer. Ayant été fait prisonnier par la garnison de Guise, ennemie du roi et du duc de Bourgogne, et taxé à une forte rançon, le duc Philippe-le-Bon lui fit donner 30 francs d'or pour l'aider à la payer, et le récompenser de ses services, suivant le compte de Baudouin de Favières commencé à la Saint-Jean 1423 (*Ibid.*);

5° Marie de Nedonchel, mariée avec N... *de Wisque*, qui en eut un fils :

Magin de Wisque, marié avec Robine *de la Viefville*, qui lui survécut et se remaria avec Robert de la Chapelle, écuyer. Par acte du 20 mars 1479, les exécuteurs testamentaires de ce dernier délivrèrent aux béguines d'Aire une rente de 30 sous qui leur avait été jadis constituée pour un obit par Marie de Nedonchel. (*Mém. de D. Le Pez, cop.*, *p.* 306 *recto*).

IX. Enguerand DE NEDONCHEL, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Garbeck, etc., épousa, en 1410, Alix

DE SAINTE-ALDEGONDE : d'hermine, à la croix de gueules, chargée de 5 roses d'or.

DE SAINTE-ALDEGONDE, fille de Jean de Sainte-Aldegonde, et de Mahaut de Heule. Elle mourut en 1414 et fut inhumée dans le caveau de l'église des cordeliers de Béthune, où l'on voyait des vitraux représentant leurs quartiers de noblesse, qui étaient Nedonchel, Mailly, Melun, Beausart, Sainte-Aldegonde, Wavrin, Lierres, van der Gracht-Heule. Ils n'ont eu qu'une fille :

Jeanne de Nedonchel, dame de Garbeck, mariée 1° avec Jean *de Rieux*, seigneur des Parcauts, de Petit-Rieux, etc., auquel elle porta les terres de Garbeck, Fontaine, les Alleux, etc; 2° avec Hugues *de Sailly*, dont elle était veuve en 1445.

BRANCHE DE LIEVIN. (1)

Seigneurs du Quesnoy, de Gonnehem, etc.

D'AUBIGNY : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de 3 besants d'or.

VI. Robert DE NEDONCHEL, Ier du nom, surnommé Coquart, chevalier, seigneur de Bugny, de Blinez, de Limein, de la Beuvrière, etc., second fils de Gui, seigneur de Nedonchel, et d'Alix de Créquy, dame de Bugny, servait, en 1339, en qualité de chevalier bachelier, ayant 6 écuyers à sa suite, sous monseigneur Jean de Traynel, chevalier, capitaine pour le roi Philippe de Valois sur les frontières de Flandre. (*Rôles des gens d'armes de France*, à la Bibliothèque royale, vol. 2341, fol. 253, 268 *verso*, 272 *verso*). Il fit montre, le 28 avril 1340, avec 5 écuyers, et combattit au mois de juillet à la bataille de Saint-Omer. Robert Ier avait épousé, vers 1310, Marie D'AUBIGNY, de laquelle il eut :

1° Robert IIe du nom, qui suit;

2° Philippe de Nedonchel, seigneur de Bugny, vivant en 1350. Il avait épousé Jacqueline *de Noyelles*, dont il

---

(1) Cette branche porta d'abord l'écu *de Nedonchel écartelé de Lens*; puis : *D'azur, à la bande d'argent, chargée en chef d'un petit croissant de gueules.*

ajouta l'écu (*écartelé d'or et d'azur*) au sien. Ils eurent pour fils :

Pierre de Nedonchel, écuyer, seigneur de Meurchin, mort sans enfants de son mariage avec Marguerite *de Bonnières* (de la maison de Guines), fille de Philippe de Bonnières, chambellan du duc de Bourgogne et de Marguerite de Looz. (*Recueil généalogique des Pays-Bas*, p. 139).

VII. Robert DE NEDONCHEL, IIe du nom, seigneur de Liévin, de Blinez, de Limein, de la Beuvrière, etc., était grand bailli et gouverneur de la ville de Saint-Omer en 1360. Il avait épousé, vers 1340, Marie DE LENS, dame de Liévin, fille de Philippe de Recourt, chevalier, sire de Recourt et de la Comté, gouverneur du pays d'Artois, et d'Isabelle, châtelaine de Lens, dame de Choques et de Camblain, dont les enfants avaient pris le nom et les armes *de Lens*. (1) Robert de Nedonchel est nommé dans un accord fait le 24 janvier 1365 (*v. st.*) entre les religieux de Saint-André et Robert, sire de Bernieules, chevalier, et dame Marie de Tannay, sa femme. (*Mém. de D. le Pez*, *p*. 8. *verso*). Robert de Nedonchel avait eu de Marie de Lens, qui lui survécut :

DE LENS : écartelé d'or et de sable.

1° Robert, IIIe du nom, qui suit ;

2° Philippe de Nedonchel, seigneur de Bugny, qui eut pour fils :

Philippe de Nedonchel, seigneur de Bugny et du

---

(1) Dans l'Inventaire des Chartes du pays d'Artois, article CHOQUES, il est fait mention d'une lettre en forme de *vidimus*, datée du lundi après la décollation de Saint-Jean 1312, et donnée par Jean de Roisin, bailli de Lens, contenant que Philippe de Recourt, seigneur de la Comté et damoiselle Isabeau de Lens, sa femme, avaient vendu leur château de Choques à madame Mahaut d'Artois. Elle est nommée Isabelle, châtelaine de Lens, dans des lettres de Jacques de Hachicourt, bailli de Bapaume, de la veille de la Saint-Mathieu, même année 1312, où l'on voit qu'elle et son mari avaient reçu 100 livres de rente à prendre sur le péage de Bapaume pour prix de cette cession. (*Hist. de la maison de Recourt*, in-4°, p. 46). Robert de Nedonchel, dit Agnieux, se qualifiait seigneur de Choques, probablement comme possesseur de cette rente du chef de sa mère, Marie de Lens, dont il joignit les armes aux siennes en écartelures.

Bailleret, qui servit dans sa jeunesse comme archer en l'armée du duc de Bourgogne. Il épousa 1° en 1429 Catherine *de Recourt*, fille du baron de Licques: 2° Marguerite *de Bailleul*. Il eut de ce second mariage deux filles :

A. Isabeau de Nedonchel, femme de Jean *de Mons*, seigneur de Lestre;

B. Bonne de Nedonchel, épouse de Waleran *de Mélericourt*, seigneur de Hocron, gouverneur de Bergues;

De ce rameau pouvait descendre un Philippe de Nedonchel, avoué de Saint-Venant, qui fut tué en duel en 1529, par messire N.... de Randon, à la suite d'un différent survenu entre eux au tournoi du Peck. Philippe laissa deux enfants :

a. Jean de Nedonchel, gouverneur de Sens;

b. Marie de Nedonchel, morte à 14 ans;

3° Gilles de Nedonchel, chevalier, marié, vers 1380, avec Jeanne *de Clermont-Nesle*, dont il n'eut pas d'enfants. (*Hist. des Grands Offic. de la Couronne*, t. VI, p. 661);

4° Michel de Nedonchel, mort célibataire;

5° Enguerand de Nedonchel, surnommé Trouillart, écuyer. Il fit montre à Saint-Omer le 14 juillet 1386, avec cinq autres écuyers de sa compagnie : savoir Jean Tesson, Flamand de Heuchin, Claymart Michel, Perrot de Seburnes et Colin de Rue. (*Vol. 80 des sceaux, fol. 6298, verso*);

6° Closcende de Nedonchel. Elle était mariée, en 1386, avec Michel *de Herlin*, chevalier, seigneur de Fléchin et de Fontaines. (*Tableaux généalogiques de M. de Launay, à la Bibliothèque royale*).

VIII. Robert DE NEDONCHEL, IIIe du nom, *dit* Agnieux, écuyer, seigneur de Lievin, de Limein, de Blinez, de Hannescamps, de Gonnehem, de Choques, d'Ablain, de Venduin, d'Allouagnes, de Racquenghien, servit dans les guerres de Charles VI contre les Anglais, sous le sire de Coucy. Il avait en sa compagnie cinq écuyers, savoir le bâtard de Poitiers, Tourselot de Sains, Bernard le Clerc, Gilles de la Rivière et Mahiet du Valhuon, suivant deux quittances de gages qu'il donna à Hesdin et à Corbie les 22 juillet et 4 août 1380. La première est scellée du sceau de ses armes, où l'on distingue son écu (*une bande*)

contre-écartelé *de Lens*, et ayant pour cimier un coq. (*Vol* 80 *des sceaux*, *fol.* 6297. 6299). Le sceau d'Agnieux de Nedonchel et ceux de Rifflart d'Ollehain, de Jean de Fouquières et de Martin du Mesnil, *dit* Pinion, tous francs hommes de Jean, sire de Recourt, châtelain de Lens, se voyent à une charte d'ensaisinement de ce seigneur au profit de Jean de Vaux, écuyer, du 21 mars 1381. (*Mém. de D. le Pez*, *p.* 116). Agnieux de Nedonchel releva du chef de feu damoiselle de Liévin, sa mère, un fief situé à Racquenghien, mouvant de la châtellenie de Saint-Omer (*Compte d'Allard Dane, du terme de la Toussaint* 1384; *ch. des comptes de Lille, domaine de Saint-Omer*). Le 24 octobre 1385, au nom et comme fondé de pouvoir de Robert de Nedonchel, fils et héritier de Gilles IV, sire de Nedonchel, chevalier, il fit le relief de la seigneurie et justice de Blarville, tenue du château d'Arras. Robert III de Nedonchel était gouverneur de Therouenne en 1402. Il assista en 1414 à l'assemblée de la noblesse des états d'Artois, et mourut le 15 octobre 1416. Il avait épousé, vers 1375, Marguerite DE BAUDART, dame des Alloets, fille de Pierre de Baudart, écuyér, et de Marguerite de Saint-Amand. Le 4 juillet 1417, Marguerite de Baudart fit le relief de 2 fiefs à elle échus par la mort de son fils Pierre. Elle vivait en 1421, et mourut avant l'année 1443. Elle et son mari furent inhumés en la chapelle Notre-Dame de l'église de Gonnehem, près Choques, où Robert de Nedonchel, leur fils, seigneur de Lievin et de Sevelingue, fonda trois obits solennels pour eux et pour lui. Leur épitaphe était chargée de deux écussons; le premier écartelé DE NEDONCHEL et DE RECOURT; le second, parti DE NEDONCHEL et DE BAUDART: (*Mémoires originaux de D. le Pez*, *volume* I, *p.* 188; *vol. V*, *p.* 84; *Généalogie de la maison de Recourt. p.* 73, 74). Robert de Nedonchel et Marguerite de Baudart ont eu de leur mariage:

DE BAUDART: de gueules, à 3 bouterolles d'argent.

1° Pierre de Nedonchel, qui reçut l'ensaisinement de la terre de Hannescamps du prévôt de Fouquevillers et des

hommes de fief du seigneur de Longueval en la ville d'Arras, le 8 juillet 1392. Il mourut, sans avoir été marié en 1417;

2° Enguerand de Nedonchel, capitaine de Beuvry, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. (*Preuves de cour*);

3° Henri, qui a continué la branche aînée;

4° Jean de Nedonchel, écuyer, seigneur de la Beuvrière, d'Allouagnes, etc. par partage de 1421, ratifié en 1426;

5° Guérardin de Nedonchel, écuyer, seigneur d'Hernonval, de Hannescamps, etc. Il vécut jusqu'après l'année 1475 et mourut avant 1490, âgé de plus de cent ans;

6° Robert IV, qui a formé la Branche de Sevelingue *;

7° Marie de Nedonchel, mariée, vers 1400, avec Jean *de Valicourt*, seigneur de Beaupreau, châtelain du Quesnoy pour Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean de Valicourt, écuyer, seigneur de Villiers, et d'Aldegonde de Clucquet;

8° Marguerite de Nedonchel, qui fit un partage avec ses frères le 19 octobre 1419;

9° Barbe de Nedonchel, mariée 1° avec Jean *de la Haye*, écuyer; 2° avec Baudouin *des Planques*, écuyer, seigneur

---

* BRANCHE DE SEVELINGUE (1).

Seigneurs d'Isbergues, de Molinghem, éteints.

Hourde : d'argent, à la fasce de gueules.

IX. Robert de Nedonchel, IVe du nom, écuyer, seigneur de Sevelingue, d'Oppy, de Belleville, de Bertrange, de Carvent, etc., fit un partage avec ses frères et sœurs le 19 octobre 1421. Il épousa à Béthune, par contrat du 29 mai 1449, passé devant Esmenault et de Neufvillette, auditeurs du roi à Beauquesne, Robe Hourde, dame de Sevelingue lès Béthune et des terre et château de Gournay, fille de Jacques Hourde, écuyer, et d'Isabelle de Montbernanchon. Robert de Nedonchel reçut le droit de cité dans la ville d'Arras le 19 mai 1466. (*Registres matriculaires d'Arras*). On voit par le testament que fit Robert de Nedonchel, du consentement de sa femme, vers la Saint-Jean 1469, que c'était un riche seigneur. Il voulut être

---

(1) Cette branche portait : *D'azur, à la bande d'argent, chargée en chef d'un écusson de Hourde-Sevelingue.*

d'Hesdigneul et des Préaux, fils de Jean des Planques, seigneur de Wendin, et de Simonne, dame d'Hesdigneul. Barbe de Nedonchel mourut en 1438. Baudouin des Planques se remaria, en 1441, avec Isabeau de Berlettes, et fit, le 2 décembre 1462, son testament dans lequel il rappelle Barbe de Nedonchel, sa première femme.

IX. Henri DE NEDONCHEL, *dit* Agnieux, écuyer, seigneur de Lievin, de Gonnehem, des Alloets, etc., fit en 1416 le relief des deux fiefs de Lievin et de Gonnehem, à lui échus de la succession d'Agnieux

---

BRANCHE DE SEVELINGUE.

inhumé dans l'église de Gonnehem, en la chapelle de Notre-Dame, sépulture de ses ancêtres. Après avoir réglé l'ordonnance de ses funérailles, il fit de nombreux legs aux églises de Gonnehem, de Saint-Barthélemi et de Saint-Waast de Béthune, aux paroisses de la ville de Bruyères-en-Lannoy, à la chapelle de Saint-Jacques du Sart, à la Pauvreté de la ville de Gonnehem, etc. Parmi ces legs on en remarque un de 20 livres à Mahieu du Ploich, à raison d'une injure et blessure qu'il lui avait faite. Robert de Nedonchel mourut le 6 septembre 1469, et Philippe de Nedonchel, cousin germain de ses enfants, en fut nommé tuteur. Robe Hourde se remaria avec Philippe de la Viefville, chevalier, capitaine des archers du duc de Bourgogne. Elle resta veuve de ce second mari avant le 10 mai 1490, date d'un partage. Elle fit son testament à Bethune le 29 avril 1509, mourut en 1511, et fut inhumée dans la nef de l'église de Saint-Barthélemi de Béthune. Elle avait eu de son premier mari :

1° Robert, Ve du nom, qui suit;

2° Marguerite de Nedonchel, mariée, le 24 septembre 1484, avec Michel *de Cunchy*, écuyer, seigneur du Haut-Cunchy et de Neufvirelle ;

3° Marie de Nedonchel, dame de Belleville, mariée, le 10 février 1488, avec Antoine *de Beaulaincourt*, dit le Hardi, demeurant à Cambray ;

4° Catherine de Nedonchel, morte sans alliance. Robert, son frère, fut son héritier.

Fille naturelle de Robert III de Nedonchel :

Jeanne, bâtarde de Nedonchel, *légataire de son père en* 1469. *Elle épousa,* 1° *le* 7 *janvier* 1473 (*v. st.*). *Pierre* de Fourdin; 2° *Gilles* de Roux, *avec lequel elle vivait en* 1490.

de Nedonchel son père, et de trois autres situés à Ablain, à lui obvenus de la succession de son frère Enguerand, tous ces fiefs mouvants du château de Lens. (*Ch. des comptes de Lille, dom. de Lens*). Il avait assisté avec son père à l'assemblée de la noblesse des états d'Artois en 1414. Il épousa Marguerite DE HAVESKERQUE, dame de Saint-Floris et de Venduin, fille de Justin de Haveskerque, chevalier, seigneur de Marnes, de Saint-Floris, du Breucq, etc.,

DE HAVESKERQUE : d'or, à la fasce de gueules.

BRANCHE DE SEVELINGUE.

X. Robert DE NEDONCHEL, Ve du nom, écuyer, seigneur de Sevelingue, de Sailly, d'Annequin, de Lebourse, etc., fit un partage avec ses sœurs le 12 mars 1490. Il épousa, le 17 septembre 1491, Charlotte DE SAVEUSE, dame de Heilly, fille de feu messire Robert de Saveuse, et de Béatrix des Fossés. Le 6 novembre 1511, il fit le dénombrement du fief de Cohem au seigr. de Recourt et de Licques, fief dont il était tréfoncier et sa mère viagère. (*Archives de Béthune*). Par son testament du 7 décembre 1522, Robert de Nedonchel prescrivit sa sépulture en la chapelle de la Madeleine de l'église Saint-Barthélemi de Béthune. Il avait eu de son mariage deux fils :

DE SAVEUSE : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même en orle.

1° Jean ou Jeannet de Nedonchel, seigneur de Sevelingue, de Cohem, etc., mort sans avoir été marié, avant le 15 novembre 1534 ;

2° François, Ier du nom, qui suit.

XI. François DE NEDONCHEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sevelingue, de Gournay, du Saulchoy, de Sailly, des Preaux, de Saint-Waast, etc., etc., épousa, le 5 novembre 1534, Isabeau DE NOYELLES, fille de feu Jean de Noyelles, chevalier, seigr. de Marles, et de dame Marie Quieret. François de Nedonchel et sa femme firent don, en 1540, d'un vitrage à l'église de Buissière, où l'on voyait leurs armoiries. (*Rec. d'épitaphes*, à la Biblioth. du roi, vol. 23). Isabeau de Noyelles, veuve de François de Nedonchel, fit son testament le 7 août 1557. Leurs enfants furent :

DE NOYELLES : écartelé d'or et de gueules.

1° François, IIe du nom, qui suit ;

2° Robert de Nedonchel, seigneur de Sevelingue, protonotaire du Saint-Siége apostolique, chanoine de la cathédrale de Tournay. Il fit son testament en cette ville le 25 août 1599, mourut le 14 septembre suivant et fut inhumé dans le

chambellan du duc de Bourgogne, et de Marguerite de Stavele, fille du vicomte de Furnes. Henri de Nedonchel mourut en 1445, et fut inhumé ainsi que sa femme, dans le caveau de l'église de Gonnehem. Ils eurent les enfants ci-après nommés :

1° Jean, Ier du nom, dont on va parler ;

2° La bienheureuse Marguerite de Nedonchel, religieuse au couvent de Sainte-Marie de Douay;

3° Jeanne de Nedonchel, religieuse au même monastère ;

---

cloître du chœur de la cathédrale, en la chapelle où sont les reliques des saints, près la grille de fer, qu'il avait donnée. On y voit encore son épitaphe ;

3° Walburge de Nedonchel, dame de Brebières, morte après l'an 1598 ;

4° Ghislaine de Nedonchel, chanoinesse de Denain, élevée à la dignité d'abbesse, en 1575, morte le 15 mai 1595.

XII. François DE NEDONCHEL, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Isbergues, d'Antigneul, de Sailly, de Gonnehem, de Choques, de Montbernanchon, de Calonne-sur-la-Lys, de Barlin, etc., officier des ordonnances de Philippe II, roi d'Espagne, lieutenant-colonel d'un régiment haut-allemand, épousa, par contrat du 18 août 1563, Isabelle DU BIEZ, dame de Ramecourt, fille de Jacques du Biez, chevalier, seigr. de Boncourt, Enguinehaut, Fontaines, etc., gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et de Jeanne de Bours, dame de Ramecourt. François de Nedonchel est qualifié dans le contrat enseigne de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi. Lui et sa femme firent leur testament olographe en forme de partage de leurs biens le 31 juillet 1572. Il mourut le 2 novembre 1577, et fut inhumé dans le chœur de l'église des Carmes à Malines. Isabeau du Biez vécut jusqu'en 1588. Leurs enfants furent :

DU BIEZ : d'or, à 3 fasces de sable accompagnées en chef de 3 merlettes du même.

1° Antoine de Nedonchel, chevalier, seigneur d'Isbergues, de Ramecourt, d'Harnonval, capitaine de 200 hommes d'armes, tué devant Lagny-sur-Marne, le 6 septembre 1590, et inhumé en l'église de l'abbaye de Saint-Martin de Lagny, devant le grand autel ;

2° François de Nedonchel, chevalier, seigneur d'Isbergues, de Sevelingue, de Sains, de Ramecourt, qui fut substitué à l'héritage de la baronnie de Bouvignies par le testament de Georges de Nedonchel, son cousin, du 19 juin 1601. Il fit le sien le 9 novembre 1622, et légua à son neveu,

4° Alix de Nedonchel, mariée avec Jean *d'Ollehain*, chevalier, seigneur de Brumoy, de Ferfay, etc. ;

5° Marie de Nedonchel, mariée avec Jean *de Cohem*, de Agnieux, écuyer. (*Mém. de D. Le Pez*, p. 227, *verso*).

Simon de Nedonchel, présent, le 6 juillet 1441, à un tournoi qui eut lieu à Lille, pouvait être fils de Henri de Nedonchel et de Marguerite de Haveskerque. (*Recueil de tournois et nobles joutes*, manuscrit conservé à la Bibliothèque de Lille).

X. Jean de Nedonchel, Ier du nom, chevalier, seigneur de Lievin, de Hannescamps, de Saint-Floris, de Venduin, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, *monseigneur*, ainsi que le furent ses descendants, fit en 1465 le relief des terres qu'il possédait dans

---

BRANCHE DE SEVELINGUE.

Alexandre de Belleforière, les terres de Sailly et de Courcelles-au-Bois qu'il avait eues de Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, et d'Anne de Coligny, son épouse. Il mourut le 3 octobre 1626, célibataire ;

3° Guislain de Nedonchel, baron de Moriamé, première pairie du pays de Liége, seigneur de Lannoy, de Guerchin, chanoine et archidiacre de l'église de Notre-Dame de Tournay et du chapitre de Maestricht. Il fit plusieurs donations à l'église cathédrale de Tournay, et lui donna entre autres des vitraux où l'on voyait ses 16 quartiers de noblesse. Par actes des 9 août 1628 et 4 juin 1635, il fit don à Charles de Bryas, son neveu, de la baronnie de Moriamé et des terres de Hansine et de Thilbauduin, à la charge d'ajouter à son nom et à ses armes ceux *de Nedonchel* (Voir dans le tome IX des *Archives de la Noblesse*, la généalogie de Bryas, p. 24) ;

4° Adrienne de Nedonchel, dame de Molinghem, d'Heilly, de Bresles-les-Corbie, mariée, le 17 août 1584, avec messire Jacques *de Bryas*, chevalier, seigneur de Bryas, de Bristel, d'Hernicourt, etc ; gouverneur des ville, château et bailliage de Mariembourg. Elle mourut à Béthune en 1623. La terre de Molinghem, qu'elle avait apportée à Jacques de Bryas, fut érigée en marquisat, en 1645, en faveur de Guislain de Bryas, leur fils puîné, chevalier de l'ordre de Calatrava, mestre de camp général des armées espagnoles ;

5° Marguerite de Nedonchel, dame de Sailly, mariée, le 18 mai 1598, avec Oudard *de Lens*, seigneur de Rebecque, de Halluin, de Cambronne, de Ponches, etc., lequel écartela

la mouvance des châteaux de Saint-Omer et de Lens. (*Chambre des comptes de Lille*). Il épousa, avant 1450, Marie DE CUNCHY, dame du Quesnoy, avec laquelle il est nommé dans un acte du 21 juin 1466. Elle était fille de feu Jean de Cunchy, *dit* le Brun, écuyer, seigneur du Quesnoy, de Gonnehem, d'Auchy, de Givenchy, etc., et de Jeanne d'Ollehain, dame de Neuvirelle. Jean de Nedonchel ne vivait plus en 1475. Ses enfants furent :

DE CUNCHY : de gueules, à la fasce vivrée d'argent.

1° Jean, II° du nom, qui suit ;

2° Jacques, auteur de la BRANCHE DE BOUVIGNIES, *marquis de Nedonchel*, rapportée ci-après ;

3° Jean-Baptiste de Nedonchel, prieur d'Aubigny ;

4° Marie de Nedonchel, dame de Saint-Floris et de Venduin, mariée à Hellin *de Gosson*, dit Agnieux, écuyer ;

5° Marguerite de Nedonchel, religieuse à Poissy ;

6° Jeanne de Nedonchel, religieuse au couvent de Thieuloy.

XI. Jean DE NEDONCHEL, II° du nom, chevalier, seigneur de Lievin, du Quesnoy, de Houdang, de Gonnehem, etc., en 1496, fut marié deux fois : 1° avec Isabeau DE MONCHY, fille d'Aimon de Monchy, seigneur de Maissy et de Jeanne de Montcavrel ;

DE MONCHY : de gueules, à 3 maillets d'or.

BRANCHE DE SEVELINGUE.

ses armes de celles de Nedonchel, ce que ses descendants ont continué de faire en mémoire de cette alliance. Il mourut le 30 août 1613. Sa femme ne lui survécut que deux ans et demi, et mourut le 12 janvier 1616. On voyait leur pierre tumulaire dans l'église de Saint-Denis à Saint-Omer. (Vol. 23 des *Epitaphes*, fol. 491) ;

6° Isabeau de Nedonchel, mariée, le 9 mai 1591, avec François *de Cunchy*, écuyer, seigneur de Libersart, de Moriaucourt, de Bernemicourt, baron de Pernes, veuf sans enfants de Jeanne de Hennin-Liétard ;

7° Anne de Nedonchel, mariée, le 4 mai 1600, avec noble et puissant seigneur Jean *de Belleforière*, chevalier, seigneur de Belleforière, de Rots, de Colincamps, de Sains en Ternois, etc., créé chevalier par l'archiduc Albert, en considération de ses services, par lettres du 1er septembre 1612. (*Hist. des Grands Offic. de la Couronne*, t. VIII, p. 783).

LE VASSEUR : de gueules, à 3 fasces ondées d'argent ; au lion du même, lampassé et armé d'or, brochant.

2° avec Isabelle LE VASSEUR, fille de Hugues-Laurent le Vasseur, seigneur de Verquigneul et de Capendu, et de Marie d'Eps. Il fit son testament le 2 octobre 1517, mourut le 30, et fut inhumé dans l'église de Bours-les-Ham, vis-à-vis la chapelle de Notre-Dame. On voyait au-dessus de sa tombe ses huit quartiers de noblesse. Il laissa trois fils :

1° Charles, qui sera mentionné ci-après ;

2° Jacques de Nedonchel, chanoine de Thérouenne,

3° François de Nedonchel, écuyer, seigneur du Quesnoy, de Houdang, etc., marié avec Marie-Louise *de Habarcq*, veuve avant le 20 mai 1554 et décédée après 1549, fille de Florent de Habarcq, seigneur de Douvrin, et de Jossine de Grispere. Leur fils unique :

Antoine de Nedonchel, chevalier, seigneur du Quesnoy, de Douvrin, etc., enseigne de la compagnie du comte de Rœux en 1558, puis lieutenant des ordonnances de S. M. C., fut nommé gouverneur, capitaine et bailli des ville et château d'Aire, par lettres du roi d'Espagne datées de Lisbonne le 19 mai 1582. Il prêta serment pour cette place entre les mains du prince de Parme, au camp de Messine, le 16 septembre suivant. (*Archives d'Aire*). Il fit réédifier les fortifications de cette ville, et élever le fort qui porte encore aujourd'hui son nom. Il mourut avant le 5 octobre 1590, sans enfants des deux mariages qu'il avait contractés 1° avec Jacqueline *d'Osthove*, dame de Rond, laquelle fit son testament le 2 décembre 1578, voulut être inhumée dans l'église d'Ecques les Rond, et légua à François de Nedonchel, seigneur d'Isbergues son filleul, le quint de tous ses fiefs, terres et seigneuries ; 2° avec Gérardine *de Tenremonde*. Les fiefs d'Antoine de Nedonchel furent recueillis par Georges de Nedonchel, seigneur de la Vicogne.

XII. Charles DE NEDONCHEL, chevalier, seigneur de Lievin, de Gonnehem, etc., est cité par André du Chesne, dans son *Histoire de la maison de Guines*, comme intervenant en qualité de parent, en 1525, au contrat de mariage d'Adrien de Gand, dit Vilain, seigneur de Rassenghien, avec Marguerite de Stavèle, dame d'Isenghien. Charles de Nedonchel eut pour femme Isabelle DE HAVESKERQUE, fille de messire Roland de Haveskerque, seigneur de Quinchy,

DE HAVESKERQUE : d'or, à la fasce de gueules.

et d'Antoinette de Verquigneul. Il vivait encore le 15 octobre 1556. Il avait eu de ce mariage :

1° Guislain de Nedonchel, mort en bas âge;

2° Françoise de Nedonchel, dame de Lievin et de Gonnehem, mariée avec Jean *de la Viefville*, chevalier, seigneur de Mametz, d'Anvin, de Mardes, etc., fils de Philippe de la Viefville, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Michelle d'Auxy de Monceaux. Ils ont eu une nombreuse postérité.

BRANCHE DE BOUVIGNIES.

Marquis de Nedonchel.

XI. Jacques DE NEDONCHEL, écuyer, seigneur de Hannescamps, second fils de Jean Ier de Nedonchel, seigneur de Lievin et de Marie de Cunchy, fit en 1475 le relief du fief de Hannescamps, mouvant de la seigneurie de Tenques. Il épousa, par contrat du 10 juillet 1496, Isabeau D'OSTREL, dame de la Vicogne, fille de Philippe d'Ostrel, écuyer, seigneur de Lières, de Rebreuve, de Neufmoulin, etc., et de dame Nicaisine de Griboval. Jacques de Nedonchel mourut en 1510. D'Isabeau d'Ostrel, morte avant 1549, il laissa deux enfants :

D'OSTREL : d'azur, à 3 dragons d'or.

1° Georges, Ier du nom, qui suit;

2° Isabelle de Nedonchel, femme de Guillaume, seigneur *de Guenonville*.

XII. Georges DE NEDONCHEL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Hannescamps, de la Vicogne (1), du Mez, etc., rendit hommage, en 1544, au duc d'Arschot, pour ce qu'il tenait en fief du château de Lillers.

(1) Cette terre, ayant justice vicomtière, et dont dépendaient 30 fiefs et tenements nobles, a été possédée par les descendants de Georges Ier de Nedonchel jusqu'au 24 novembre 1684, qu'elle passa à la chartreuse de Gosnay.

DE HABARCQ : fasce d'or et d'azur de 8 pièces.

Il épousa Marguerite DE HABARCQ, fille de Florent de Habarcq, seigneur de Douvrin, et de Jossine de Grispere. Il mourut vers 1560. Sa veuve fit son testament à Béthune, le 22 mai 1561, et demanda à être enterrée dans l'église de Saint-Barthélemi. Leurs enfants furent :

1° Charles de Nedonchel, seigneur de Hannescamps, de la Vicogne, etc., marié à Lille, le 19 octobre 1556, avec Antoinette *de Candele*, fille de feu Guillaume de Candele, seigneur de Herbasne. Il mourut sans postérité :

2° Henri de Nedonchel, seigneur de la Vicogne. Dans les troubles de l'Artois, il leva pour le service de France un corps de troupes, et se joignit à celles envoyées par Charles IX sous les ordres de d'Hangest contre le duc d'Albe. Fait prisonnier par les troupes de Philippe II, roi d'Espagne, il fut condamné à mort par la commission militaire établie à Bruxelles ;

3 Georges, IIe du nom, qui suit ;

4° Louise de Nedonchel, femme de Pierre, seigneur *de Courteville ;*

5° Charlotte de Nedonchel, religieuse à Gosnay en 1561.

D'OSTHOVE : d'argent, au lion d'azur.

DE BERGHES : d'or, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur.

XIII. Georges DE NEDONCHEL, IIe du nom, chevalier, baron de Bouvignies, seigneur de la Vicogne, de Douvrin, de Lannoy, de Hannescamps (1), resta attaché à Philippe II, roi d'Espagne, qu'il servit à sa cour et dans les Pays-Bas. Il épousa : 1° Adrienne D'OSTHOVE, dame de Pont-Hames, de Verdreck, de Lannoy, morte sans enfants le 6 septembre 1584, et inhumée en la chartreuse de Gosnay, où l'on voit sur la muraille une inscription à sa mémoire ; 2° le 8 mai 1585, Marie DE BERGHES-SAINT-WINOCK, fille unique de messire Pierre de Berghes, chevalier, seigneur d'Ollehain, de Cohem, de Seneghem, etc., et de Jeanne de Bailleul. Georges de Nedonchel fit son testament à Arras le 19 juin 1601. Il mourut le surlen-

(1) Il vendit cette terre, le 24 janvier 1575, pour 10,500 florins, à Alard de Croix, seigneur de Brétencourt.

demain, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Bouvignies, où il est représenté en marbre, en costume de chevalier, couché sur sa tombe, ayant les mains jointes sur sa poitrine et un levrier à ses pieds. A côté de lui sont ses gantelets, son casque et ses armes. Son épitaphe est en dessous de lui, sur une table de marbre. Marie de Berghes, sa veuve, se remaria à Arras, le 17 novembre 1603, avec Antoine de Wignacourt, veuf de Claire de Hornes de Baucignies. Elle avait eu de Georges de Nedonchel :

1° Jean, IIIe du nom, qui suit;

2° Bonne de Nedonchel, dame de Douvrin, morte sans alliance.

XIV. Jean DE NEDONCHEL, IIIe du nom, baron de Bouvignies, seigneur de la Vicogne, de Romont, etc., né en 1587, rendit hommage au roi d'Espagne pour sa baronnie de Bouvignies le 15 février 1607. Il épousa à Staple, le 6 juin 1613, Isabeau DE MASSIET, fille aînée de messire Denis de Massiet, chevalier, vicomte de Staple, baron de Ravensberg, et de Marie d'Assignies. Isabeau de Massiet fit, avec ses enfants, le partage de la succession de son mari le 31 octobre 1646. Elle avait eu du baron de Bouvignies :

DE MASSIET : d'argent, à la fasce contre-bretessée de gueules; au franc quartier fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.

1° Denis-Georges, mentionné ci après;

2° Jean-Baptiste de Nedonchel, baron de Ravensberg, de Calleberg, de Beauvoir, marié avec Yolande *de Grébert*, fille aînée de messire Louis de Grébert, chevalier, seigneur de Douchy, et de Marie de Laval, dame de la Tour. Il en eut :

A. Jean-Baptiste-François de Nedonchel, mort à 3 ans;

B. Isabelle de Nedonchel, baronne de Ravensberg, décédée à Saint-Omer;

3° Charles-Alexandre de Nedonchel, qualifié noble et illustre seigneur, baron de Ravensberg et de Beaufort, seigneur de Calleberg, Germansfeld, etc., marié à Bours, le 13 octobre 1663, avec Marie-Jeanne *d'Assignies*, dame d'Elignies, veuve de Jacques de Bonmarché, seigneur de Ligny, mort sans postérité;

4° Victor-Martial de Nedonchel, chanoine de la collégiale de Seclin, près Lille ;

5° Dorothée-Marie-Françoise de Nedonchel, mariée à Douvrin, le 18 janvier 1646, avec Conrard *de Looz-Sécaust*, seigneur de Marquembourg, sergent-major d'un régiment d'infanterie wallonne ;

6° Isabelle-Antoinette-Marie de Nedonchel, reçue chanoinesse du noble chapitre de Denain le 20 novembre 1652, élue abbesse en 1670, décédée en 1689 ;

7° Antoinette-Alexandrine de Nedonchel, morte en bas âge ;

8° Marie-Jeanne-Rutrude de Nedonchel.

DE LANNOY : d'argent, à 3 lions de sinople, lampassés de gueules, armés et couronnés d'or.

XV. Denis-Georges DE NEDONCHEL, chevalier, baron de Bouvignies, seigneur de Douvrin, de la Vicogne, de Douchy, etc., épousa à Tournay, le 15 juin 1637, Bonne-Victoire DE LANNOY, fille de messire André de Lannoy, chevalier, seigneur d'Esplechin, de Lesdin, d'Anglebert, etc., et de dame Marie du Chastel de la Hovarderie. Denis-Georges de Nedonchel ne vivait plus en 1665. Bonne-Victoire de Lannoy lui survécut. Elle l'avait rendu père de :

1° Jean-Baptiste-André, qui suit ;

2° Antoine-Robert-François de Nedonchel, mort sans alliance ;

3° Marie-Jeanne de Nedonchel, dame de Lavant, mariée, en 1666, avec messire Jean-François *de Bacquehem*, chevalier, seigneur de Liez, de Pont-à-Beuvry, de la Vallée, gentilhomme des états d'Artois, mort le 16 avril 1685, fils de Jean de Bacquehem et de Marie d'Esquelbèque. Elle mourut à Denain le 30 janvier 1701, et fut inhumée auprès de son mari dans l'église de Libeaucourt ;

4° Isabelle-Robertine de Nedonchel, reçue chanoinesse à Denain le 11 avril 1646, mariée à Valenciennes, en 1670, avec messire Charles-Alexandre, comte *d'Archinto*, noble milanais au service d'Espagne, nommé gentilhomme de la chambre de Philippe V en 1708, et chevalier de la Toison d'Or ;

5° Antoinette-Dorothée de Nedonchel, mariée, en 1679, avec Alphonse-François *de Beauffremez*, seigneur de Roseau, décédé en 1688, fils de Jacques de Beauffremez, seigneur de Roseau ;

6° Ernestine de Nedonchel, abbesse du chapitre de Bourbourg;

7° Adrienne-Alexandrine de Nedonchel, chanoinesse du chapitre de Denain, dont elle était aînée en 1723.

XVI. André-Jean-Baptiste DE NEDONCHEL, chevalier, baron de Bouvignies, seigneur de la Vicogne, de Douchy, de Douvrin, etc., né au château de Bouvignies le 12 novembre 1639, épousa, par contrat passé au château de Tourmignies, châtellenie de Lille, le 11 octobre 1665, noble et illustre demoiselle Marie-Aubertine D'ASSIGNIES-D'OISY, fille de messire Jean d'Assignies, chevalier, seigneur d'Oisy, de la Tourelle, de la Haye, de Nesle, de Lignières, de Wastines, etc., et de noble et illustre dame Marie-Françoise le Blanc, baronne de Bailleul-sire-Bertoult, dame de Meurchin, de Ghistelles, etc.. André-Jean-Baptiste fit son testament le 6 janvier 1697, mourut le 13 octobre 1699, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Bouvignies. Il avait eu de son mariage :

D'ASSIGNIES : fascé de vair et de gueules.

1° Octave-Eugène, dont l'article suit;

2° Albert de Nedonchel;

3° Denis-Georges de Nedonchel;

4° Théodore de Nedonchel, religieux trinitois à Douay;

5° Marie-Charlotte de Nedonchel, chanoinesse de Denain, mariée à Bouvignies, le 12 juin 1702, avec messire Antoine-Bonaventure, marquis *de la Pierre*, seigneur de Marcq.

XVII. Octave-Eugène, marquis DE NEDONCHEL, chevalier, baron de Bouvignies et de Ravensberg, vicomte de Staple, seigneur d'Octezeele, de Nomain, etc., naquit à Bouvignies le 14 novembre 1666. Il fut capitaine au service de France, dans le régiment de Bresse. Il épousa : 1° à Lille, le 27 novembre 1696, Marie-Claire-Florence DE CROIX, fille de feu noble et illustre seigneur messire Pierre de Croix, baron d'Heuchin, et de dame Anne-Eléonore

DE CROIX : d'argent, à la croix d'azur.

D'AMMAN : d'argent, à la tour de gueules.

DE NAMUR : d'or, au lion de gueules.

de Sainte-Aldegonde-Noircarmes; 2° le 30 juillet 1716, Marie-Madeleine-Caroline D'AMMAN, fille de Louis-Joseph d'Amman, vicomte d'Herine, grand-bailli héréditaire de Tournay et Tournaisis, et de Jacqueline-Françoise de Borsele, veuve de Louis de Hennin, marquis de Quérénaing; 3° au mois d'août 1727, Caroline-Antoinette-Sébastienne, comtesse DE NAMUR et du Saint-Empire, fille de feu messire Charles-Claude, comte de Namur, chevalier, baron de Jonqueret, et de Marie-Isabelle de la Viefville. Par lettres du mois de septembre 1723, enregistrées au parlement de Flandre le 3 novembre suivant, le roi Louis XV, en considération des services d'Octave-Eugène de Nedonchel et de l'ancienneté et de l'illustration de sa famille, lui permit, pour lui et l'aîné de ses descendants mâles, de prendre le titre de marquis de Nedonchel, et d'appliquer ce titre à telle terre que bon lui semblera. Il fit son testament au château de Bouvignies le 17 septembre 1731, et mourut peu de jours après, ayant eu de son premier mariage :

1° Octave-Alexandre, marquis de Nedonchel et de Bouvignies, comte du souverain Bruay, en Artois, baron de Ravensberg, etc., né en 1697, officier au service de France, marié, 1° à Tournay, le 30 juillet 1716, avec Thérèse-Louise-Antoinette *de Hennin*, morte au château de Quérénaing en 1730, fille et héritière de feu messire Louis-Philippe, marquis de Hennin-Quérénaing, major-général au service de l'archiduc d'Autriche, et de Marie-Madeleine-Charlotte d'Amman; 2° avec dispense du Saint-Siége, Alexandrine *d'Assignies*, sa cousine, fille d'Alexandre-Charles, baron d'Assignies et de Bailleul, et d'Anne-Louise de la Hamaïde. Le marquis de Nedonchel mourut au château de Bouvignies le 17 février 1756. Il avait eu de sa première femme :

A. Octave-Eugène-Adrien-Alexandre de Nedonchel, chevalier, né à Paris, au mois de juin 1717, mort en la même ville le 5 avril 1736 (*Mercure de France de mai* 1736);

B. Isabelle-Alexandrine-Joséphine de Nedonchel, marquise de Nedonchel et de Quérénaing, née en 1719, mariée avec dispense du Saint-Siége, et par contrat

du 26 novembre 1746, passé devant Robineau et Quinquet, notaires au châtelet de Paris, avec César-Joseph-Marie *de Nedonchel*, vicomte de Staple, son cousin-germain ;

2° Denis-Georges-Alexandre, qui suit ;

3° César-Aubert de Nedonchel, chevalier, comte du souverain Bruay. Il servit au siége de Douay, où il commandait une compagnie sous les ordres du comte de Marles, son cousin. Il épousa Flora *Bidal d'Asfeldt*, qui lui apporta en dot le beau château de Bruay. Elle était fille de N... Bidal d'Asfeldt, et de Marguerite Spinola, fille et héritière de Philippe-Charles-Frédéric Spinola, comte de Bruay, gouverneur du comté de Namur. Ils n'eurent pas d'enfants, et le comté de Bruay, ainsi que les biens de César-Aubert, furent recueillis par Octave-Alexandre, son frère aîné.

XVIII. Denis-Georges-Alexandre DE NEDONCHEL, chevalier, vicomte de Staple, né au château de Bouvignies en 1703, servit le roi Louis XV dans la compagnie du marquis de Nedonchel, son père, et mourut en 1765. Il avait épousé à Baralle, le 11 février 1727, Marie-Anne-Josèphe DE DOUAY, morte sur l'échafaud révolutionnaire, à Cambray, en 1794, à l'âge de 84 ans, fille unique et héritière de Jean-Baptiste de Douay, chevalier, seigneur de Gouves, de Bussy, de Baralle, de Grancourt, etc., et de dame Claire-Isabelle de Beaurains. Leurs enfants furent :

DE DOUAY : écartelé, aux 1 et 4 de sinople, au chef d'hermine; aux 2 et 3 d'azur, au pal d'argent, chargé de 3 tourteaux de sinople.

1° César-Joseph-Marie, mentionné ci-après ;

2° Marie-Alexandre-Bonaventure, baron de Nedonchel, lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Né au château de Baralle en 1738, il était capitaine dans le régiment de Beauvilliers, cavalerie, en 1757. Il fit, en cette qualité, les dernières campagnes de la guerre de *sept ans*. En 1771, il fut nommé officier supérieur dans la gendarmerie de Lunéville, dont il commandait une compagnie en 1782. En cette année, il fut fait premier lieutenant des gendarmes d'Artois, avec rang de mestre de camp, fut créé brigadier de cavalerie le 1er janvier 1784, et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. En 1789, il était bailli d'épée de la ville du Quesnoy. Élu par ce bailliage député aux états-généraux, où il remplaça le duc de Croy d'Havré, démissionnaire, il vota constamment avec la minorité conservatrice des droits de la royauté,

s'opposa à la réunion de la noblesse au tiers-état, signa les protestations des 12 et 15 septembre contre les décrets de l'assemblée nationale, et donna peu après sa démission. Le baron de Nedonchel, décédé le 2 février 1832, avait épousé, en 1774, Bonne-Aimée-Victoire *d'Orchival*, de laquelle il eut un fils et deux filles :

A. Alexandre de Nedonchel, né en 1778. Il émigra en 1791, fit les campagnes de l'armée de Condé, jusqu'au licenciement en 1800, et mourut au Quesnoy le 29 juillet 1803, sans avoir été marié;

B. Aimée-Marie-Sophie de Nedonchel, mariée, le 15 novembre 1803, avec Charles-Alexandre, marquis *de Nedonchel*, son cousin ;

C. Marie-Octave-Mélite de Nedonchel, mariée, en 1810, à Frédéric, comte *Dauger* ;

3° Denis-Georges, vicomte de Nedonchel, né le 26 juin 1751, marié avec Louise-Victoire *de Malvoisin*, mort sans enfants le 17 juin 1818;

4° Marie-Eugénie de Nedonchel, chanoinesse régulière du chapitre noble de Messine. Elle périt aveo sa mère, à Cambray, en 1794, victime du tribunal révolutionnaire;

5° Marie-Josèphe-Albertine de Nedonchel. Son dévouement pour sa mère, dont elle alla partager la captivité pour la soigner dans sa prison à Douay, lui fit aussi partager son sort, ayant été exécutée avec elle à Cambray, en 1794;

6° Marie-Eléonore de Nedonchel, née le 16 février 1739, mariée, en 1751, avec Joseph-Alexandre, baron *d'Assignies*, morte en 1804;

7° Marie-Anne-Josèphe de Nedonchel, née en 1742, mariée avec Eugène-François-Léonard, marquis *de Tramecourt*, seigneur de Werchin, d'Azincourt, Salis, étc., capitaine au régiment du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, morte au château de Tramecourt le 26 juin 1817 ;

8° Marie-Caroline de Nedonchel, morte sans alliance.

XIX. César-Joseph-Marie, marquis DE NEDONCHEL. de Bouvignies et de Quérénaing, d'Artres, de Warlaing, comte du souverain Bruay, baron de Ravensberg, etc., châtelain haut-justicier de la noble cour, ville et châtellenie de Cassel, gouverneur d'Orchies, naquit le 2 novembre 1731. Il servit d'abord dans la première compagnie des mousquetaires de la garde de Louis XV, fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 26 no-

vembre 1762, après s'être trouvé, comme mestre de camp dans la cavalerie légère, à la bataille de Rosbach, puis, sous le maréchal d'Estrées, à celles de Hastembeck et de Corbach. (Voir le *Journal de l'Armée*, 1760). Le marquis de Nedonchel fut présenté à la cour en vertu de ses preuves, pour monter dans les carrosses, vérifiées par M. Chérin en 1765. Il fut créé brigadier des armées du roi le 3 janvier 1770, nommé, en 1776, colonel-commandant du régiment de Provence, et promu au grade de maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Le marquis de Nedonchel mourut le 28 mars 1781. Il avait épousé à Paris, le 26 novembre 1746, avec dispense du Saint-Siége, sa cousine-germaine Isabelle-Alexandrine-Eugénie DE NEDONCHEL, décédée le 10 juillet 1753, et en avait eu deux fils :

DE NEDONCHEL : d'azur, à la bande d'argent.

1° Octave-César-Alexandre-Joseph-Marie, qui suit ;

2° Alexandre-Louis-Joseph de Nedonchel, né en 1751, mort jeune à Paris.

XX. Octave-César-Alexandre-Joseph-Marie, marquis DE NEDONCHEL et de Bouvignies, de Hennin, de Quérénaing, d'Artres, de Warlaing, comte du souverain Bruay, vicomte de Nieuland, d'Octezeele et de Sainte-Croix, châtelain héréditaire de Cassel, gouverneur d'Orchies, etc., naquit à Paris en 1749. Il servit d'abord comme officier dans le régiment du Roi, passa dans les mousquetaires de la garde, où il avait rang de mestre-de-camp en 1776, fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 14 août 1785, puis colonel du régiment d'Artois, et eut commission de maréchal de camp pour tenir rang du 1er janvier 1793. Le marquis de Nedonchel mourut en 1827 et fut inhumé dans le caveau de sa famille en l'église de Bouvignies. Il avait épousé à Cambray, le 20 avril 1772, Eugénie DE CAPENDU DE BOURSONNE, chanoinesse de Maubeuge, dernière de son nom, morte le 10 mars 1824, fille d'Amable-Paul-Jean-Baptiste de Capendu,

DE CAPENDU-BOURSONNE : d'argent à 3 fasces de gueules, surmontées de 3 merlettes de sable.

marquis de Boursonne, de Fontaine, de Bucaille; baron de Conzy, et de Marguerite-Françoise-Victoire de Ligny. Elle y fut assistée de sa mère, du duc de Choiseul, son oncle, ainsi que de Mgr. Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, archevêque de Cambray, qui célébra le mariage. Il en est provenu deux fils et deux filles :

1° Charles-Alexandre, dont l'article suit;

2° Eugène-Joseph, chef de la SECONDE BRANCHE ACTUELLE ci-après;

3° Marie-Charlotte-Emilie, comtesse de Nedonchel, chanoinesse du chapitre noble de Maubeuge, née en 1774, décédée à Tournay le 25 juin 1845;

4° Marie-Charlotte-Aldegonde, comtesse de Nedonchel, ancienne chanoinesse de Maubeuge, née en 1779, mariée, en 1828, avec Ferdinand, baron *de Lespine*, maire de la ville du Quesnoy, membre de la chambre des députés.

XXI. Charles-Alexandre, marquis DE NEDONCHEL et de Bouvignies, né au château de Bouvignies en 1776, fit une partie des campagnes dites des émigrés. Ensuite il servit dans les volontaires qui formèrent la garde du roi Louis XVIII à son retour en France. Il a épousé, le 15 novembre 1803, Aimée-Marie-Sophie DE NEDONCHEL, sa cousine, fille aînée du baron de Nedonchel, lieutenant-général, etc. De ce mariage sont issus :

DE NEDONCHEL : d'azur, à la bande d'argent.

1° Charles-Louis-Alexandre, comte de Nedonchel, né en 1815;

2° Alexandre-Henri-Godefroy, comte de Nedonchel, né en 1816, marié, le 22 décembre 1845, avec Aldestine *le Vicomte de Blangy*, fille du marquis de Blangy, et de dame de Requeleine;

3° Albert-Marie-Léon de Nedonchel, né en 1825;

4° Amicie-Marie-Thérèse-Célestine de Nedonchel, mariée, en 1828, avec Adolphe, comte *de la Coste*;

5° Alix-Marie-Adrienne de Nedonchel, mariée, au mois de novembre 1842, avec Auguste-Maurice, vicomte *d'Hauterive*;

6° Valentine-Marie-Charlotte de Nedonchel, née en 1822.

SECONDE BRANCHE ACTUELLE.

XXI. Eugène-Joseph, comte DE NEDONCHEL et de Boussu, en Belgique, né en 1777, d'abord chevalier de l'ordre de Malte, a épousé, en 1806, Henriette-Albertine-Thècle, baronne DU SART-DE-MOUSTIER, décédée le 10 mars 1837, fille aînée de François-Joseph, baron du Sart et de Moustier, et de dame Marie-Albertine-Thècle de Stapens. De ce mariage sont provenus :

DU SART : tiercé en fasces, au 1 d'azur, à l'aigle d'argent ; au 2 d'argent à 3 merlettes rangées de sable ; au 3 de sable, au lion léopardé d'or.

1° Georges-Alexandre-François, qui suit ;

2° Marie-Thérèse-Joséphine-Thècle de Nedonchel, née en 1810, mariée, en 1829, avec Alphonse *de Calonne*, marquis de Courtebourne ;

3° Marie-Claire-Eugénie de Nedonchel, née en 1811, mariée, au mois de novembre 1832, avec Eugène, vicomte *de Bourbon-Busset*, né en 1799, veuf en 1828 d'Idalie de Calonne de Courtebourne.

XXII. Georges-Alexandre-François, comte DE NEDONCHEL, né le 10 avril 1813, a épousé à Paris, le 27 septembre 1839, Antoinette-Marie-Louise DE CHOISEUL-PRASLIN, fille de René, comte de Choiseul-Praslin, et de Marie-Amélie de Sainte-Suzanne. De ce mariage sont issus :

DE CHOISEUL : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même 5 en chaque canton du chef et 4 en chaque canton de la pointe.

1° Marie-Joséphine-Caroline de Nedonchel, née le 28 août 1840 ;

2° Marie-Mathilde-Joséphine de Nedonchel, née le 19 août 1842.

DU PONT D'AUBEVOYE,

Seigneurs DU PONT, DE LA ROCHE-HUON, DE NEGRON, DE LA MOTTE DU PONT, D'AUBEVOYE, DE LA ROUSSIÈRE, *des châtellenies* DE CHAVAIGNES, DE LASSE, DU BOUCHET, *marquis* et *comtes* D'OYSONVILLE; *seigneurs*, puis *comtes* DE LAUBERDIÈRE, *en Touraine*, *en Anjou*, *au Maine*, *en Beauce*, etc.



ARMES : *d'argent, à 2 chevrons de gueules.*
Couronne de marquis.
Supports : deux lions.
Devise : VIRTUTE ET LABORE.

La maison DU PONT D'AUBEVOYE, d'origine chevaleresque, et dont les auteurs ont pris part aux croisades sous les rois Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste, tire son nom d'un ancien château en Touraine, situé au milieu d'un bois (1), à une lieue

(1) Le village qui dépendait de la seigneurie s'appelle encore le Pont-en-Boisé (*Dict. géographique des postes aux lettres*, par Lecousturier, 1802, t. II. p. 375), et non le Pont-Amboizé, ou le Pont-d'Amboise, comme le dit l'abbé Expilly dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. II, p. 358 et t. V, p. 756,

et demie au sud-ouest de l'Isle-Bouchard (1). Les seigneurs du Pont avaient leurs principales possessions sur les deux rives de la Vienne dans la châtellenie de l'Isle-Bouchard, entre autres un fief du Pont sur la rive droite dans la commune de Panzoult, en face du prieuré de Tavant construit sur la rive opposée, et dont le Pont-en-Boisé n'était distant que d'une lieue et demie. Au milieu du XIVe siècle, une branche, devenue l'aînée après l'extinction de celle des seigneurs du Pont et de la Roche-Huon, s'établit dans la seigneurie d'Aubevoye, en Anjou, et a été la souche des diverses branches de cette maison qui se sont continuées jusqu'à nos jours.

Les cartulaires de la Touraine et de l'Anjou rappellent cette famille avec les plus nobles de ces contrées. Elle a toujours suivi la carrière des armes depuis les temps de la chevalerie, et a occupé des

---

erreur d'autant plus étrange que ce géographe décrit d'ailleurs très-exactement la situation de ce lieu, et dit qu'il est distant de onze lieues anciennes, c'est-à-dire quatorze lieues actuelles d'Amboise.

(1) Indépendamment de cette terre, il y avait encore en Touraine une terre de Pons, vers la frontière du Blésois, et possédée en 1327 par Macé *de Pons*, seigneur de Pons et de Bourdin. Il paraît avoir eu, entre autres enfants, Jean, Pierre et Macé *de Pons*, ce dernier vivant en 1375. Jean, *dit* le Camus *de Pons*, chevalier, fonda une chapelle en l'abbaye de Villeloin et la dota d'une rente de 20 livres sur la terre de Cingé. Emart Robert, écuyer, seigneur de Cingé et du Puy-sur-Azay, reconnut, par charte de 1382, tant pour lui que pour Gouffier de Champagne, être tenu de desservir cette rente. (*Cartul. de Villeloin*, fol. 64). Pierre *de Pons*, écuyer, est énoncé frère de feu Jean *de Pons*, chevalier, *dit* le Camus de Pons, dans un hommage qu'il rendit le 22 décembre 1370. (*Mémoires de Touraine*, cotés 678, fol. 88, 365, 444). Mathurin *de Pons*, écuyer, seigneur d'Ys, vivant en 1482, avait eu de Perrine *de la Motte*, entre autres enfants, Louis *de Pons*, écuyer, seigneur d'Ys, et Guillelmine *de Pons*, mariée avec Pierre *Combault*, suivant un partage du 10 février 1485. (*Id*, fol. 444). Cette famille portait pour armoiries : *d'argent, au pont de sable, surmonté d'un aigle et de 3 étoiles du même*. On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Villeloin plusieurs chartes des années 1125, 1233 et 1234 qui peuvent se rapporter à cette famille.

charges distinguées à la cour des ducs d'Anjou de la maison de France.

Il y a eu des preuves faites par cette famille lors des diverses réformations de la noblesse, pour l'ordre de Malte, l'admission aux pages du roi, à la maison royale de Saint-Cyr, l'école militaire, et en dernier lieu pour les honneurs de la cour. Sa généalogie, dont les titres depuis 1350 ont été visés dans un arrêt de la cour des aides de Paris du 31 janvier 1657, a été imprimée dans le t. XII, pp. 897-906 du *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chenaye des Bois, et dans le t. VII, pp. 89 et suivantes du *Nobiliaire de France* de M. de Saint-Allais. Ce dernier ouvrage la fait connaître depuis 1147. Mais les archives de Marmoutier, de Fontevrauld et de plusieurs autres abbayes prouvent qu'elle existait un siècle auparavant, divisée en plusieurs branches, ainsi qu'on le verra par les fragments qui suivent.

Robert *du Pont*, né vers l'an 1040, paraît avoir été le chef d'une branche de cette famille qui a eu pendant 200 ans des possessions dans la seigneurie de Preuilly, l'une des premières baronnies de Touraine. L'abbaye de Saint-Pierre de Preuilly avait été fondée, en 1001 par Ecfred ou Acfroi, seigneur de Preuilly et de la Rocheposay, et par Beatrix d'Issoudun, sa femme. Geoffroi, surnommé Jourdain, fils aîné de Geoffroi II[e], seigneur de Preuilly, marié en 1031, avec Almodie, et arrière-petit-fils du fondateur, par Geoffroi I[er], seigneur de Preuilly, son aïeul, vivant en 1007, voulant imiter et accroître les libéralités de ses ancêtres et déférer aux conseils de l'abbé Constance, ayant pris l'avis de sa mère et de ses chevaliers ci-après nommés, accorda à ce monastère la faculté de pouvoir acquérir ou recevoir librement des aumônes de toute personne, riche ou pauvre, noble ou non noble, qui dans toute l'étendue de son fief tient ou tiendra quelque chose de ce seigneur, donnant à ses vassaux le droit de disposer de leurs biens en faveur de ladite abbaye, tels que, églises, terres arables ou non, vignes,

prés, bois, moulins et toute autre possession terrienne avec les serfs pour la cultiver, soit que ces biens fussent tenus de lui en domaine ou en alleu. Ces lettres, datées de Preuilly la troisième année après la mort de son père (1) le jour de la fête de Saint-Pierre, prince des apôtres, 1er août (1069) furent données en présence d'Almodie, mère de Geoffroi Jourdain, de Beatrix, sa sœur, de Gui de Preuilly, de Gui son fils, de Geoffroi et Girard, ses frères, et de plusieurs chevaliers du seigneur de Preuilly, entre autres Geoffroi le Loup, Girard et Geoffroi le Roux, Geoffroi Foucher et Gausbert de la Selle, Ulric de Chastillon, Robert de Preuilly, Pierre le Petit, Robert du Pont, André de Sorgelle, etc. (*Cartulaire de l'abb. de Saint-Pierre de Preuilly*; Recueil de D. Housseau, religieux bénédictin, intitulé *Monuments de l'Histoire de Touraine, d'Anjou et du Maine*, t. II, charte 315.) Le nom de Robert *du Pont* se voit encore avec celui de Geoffroi Jourdain, seigneur du château de Preuilly, parmi ceux des principaux de ce château (*proceres*) qui furent témoins d'une charte d'environ 1084 (2) par laquelle une dame appelée Arsende, donna tous ses alleux situés à Varennes à l'abbaye de Preuilly, du temps de l'abbé Constance, pour

(1) Geoffroi II, seigneur de Preuilly, massacré par le peuple à Angers le 5 avril jeudi-saint 1066 (v. st.) avec Giraud de Montreuil et Renaud de Châteaugontier, comme chefs du parti de Foulques le Rechin contre le comte Geoffroi III, son frère aîné, lesquels avaient contribué à la surprise de cette ville, où le comte Geoffroi fut fait prisonnier. (*D. Housseau, t. XXV, Généalogie des barons de Preuilly*). C'est ce Geoffroi de Preuilly que la chronique de Saint-Martin de Tours cite comme le législateur des tournois, parce qu'il fut le premier qui en introduisit l'usage en France. Il y a eu en Touraine peu de familles plus considérables que celle des seigneurs de Preuilly. Ils étaient gardiens héréditaires du trésor de l'église de Saint-Martin de Tours, dont ils portaient sur leurs sceaux la bannière.

(2) D. Housseau a daté cette charte d'environ 1092; ce doit être une erreur, car Geoffroi-Jourdain de Preuilly étant devenu comte de Vendôme en 1085, en a toujours porté le titre depuis cette époque.

avoir sa sépulture dans ce couvent et pour qu'on y célèbre à perpétuité son anniversaire. (*Archives de Saint-Pierre de Preuilly*; *D. Housseau*, t. III, charte 942).

Engelbaud ou Ingelbaud *du Pont*, vivait au milieu du XI[e] siècle, du temps de Henri I[er], roi de France, et de Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Il fut témoin avec Robert de Chastillon, Benoît des Roches et plusieurs autres, d'une charte par laquelle Hardouin, clerc, frère de Thibaud des Roches et Gausbert, son vassal, après avoir contesté la vente d'une terre située à Lavaré, faite à l'abbaye de Marmoutier par Ingelbaud de Negron et Jean d'Ambillon, donnèrent leur consentement à ladite vente en 1077. (*Cartulaire de Marmoutier*, layette *Lavaré*, *Rec. de D. Housseau*, t. III, charte 791). Le même Ingelbaud et Hermand *du Pont* furent témoins avec Geoffroi des Roches, Hubert Ravel, Otger de Rilly et Othger (1) son fils, d'une charte par laquelle Geoffroi, seigneur de Preuilly et Airaud, vicomte de Tours, terminèrent une contestation que l'abbaye de Marmoutier avait avec deux chevaliers appelés Renaud le Long et Seran (*Cartul. de Marmoutier*, fol. 52; *Recueil de D. Housseau*, t. XII, n° 6711). Au fol. 85 du même cartulaire se trouve une charte du temps de l'abbé Barthélemi où figurent Ingelbaud *du Pont*, Herbaud de Noyant, etc., (*Id.*, n° 6503). Ingelbaud du Pont eut pour fils :

Fromentin *du Pont*, vivant en 1084. A cette époque, trois frères nommés Renaud, prêtre, Ingelbaud et Hilgod, ainsi que Chrétien, leur beau-frère, se désistèrent de leurs prétentions sur certaine terre si-

(1) Ainsi dans la charte. Les personnages vivant dans le même temps et portant le même nom, adoptaient quelquefois pour se distinguer une légère différence dans l'orthographe. Cet usage s'étant étendu des noms de baptême aux noms de famille a été l'une des causes des nombreuses variations qu'on remarque dans ces derniers du 12[e] au 15[e] siècle.

tuée à Beçay (1), et réclamée par l'abbaye de Marmoutier. Fromentin, énoncé fils d'Engelbaud du Pont, fut l'un des témoins de cette charte de désistement qui la munirent de leur seing. (*Archives de Marmoutier, prieuré de la Poterne*; *Trésor généalogique de D. Villevieille*).

Osbert *du Pont*, qui pouvait être frère de Fromentin, est nommé dans une charte de l'abbaye de Marmoutier, de l'an 1083, avec Echenfred des Roches et Étienne de Beçay. (*Rec. de D. Housseau*, t. XII, n° 6521).

Maurice *du Pont* paraît comme témoin avec Payen de Brisay et Garnier de Candes, à l'acte d'une vente faite, vers 1130, par Laurent des Naux, à Pétronille, abbesse de Fontevrauld. (*Cartul. de Fontevrauld*, t. II, fol. 62).

Bernard *du Pont* vivait au milieu du douzième siècle. Pierre de Montrabé, seigneur de Preuilly, avait accordé des bienfaits à l'abbaye de Becherun, et lui avait promis une protection efficace. L'abbé, en reconnaissance, ayant abandonné au seigneur de Preuilly la propriété foncière du pont de la Roche, qu'une inondation avait emporté, Pierre de Montrabé, par charte de l'année 1175, s'engagea à fournir tous les matériaux nécessaires à la reconstruction du pont, et permit aux moines d'installer à la Roche un homme libre chargé de la surveillance et garde du pont, aux ordres et pour les intérêts de l'abbaye. Ænor, femme de Pierre de Montrabé, Eschivard, leur fils et Jeanne, leur fille, donnèrent leur acquiescement à cette charte, qui fut passée à Preuilly, dans l'église de Saint-Melain, en présence, entre autres, de Josbert de la Guerche et de Jourdain et Gautier, frères du seigneur de Preuilly, de Geoffroi de la Selle, de Hugues de Saint-Flovier, de Humbert le Roux, de Sylvestre de la Roche, de Pierre

(1) La terre de Beçay, située sur la frontière de la Touraine et du Loudunois, passa avec la terre de Richelieu de la maison de Clerembault dans celle du Plessis, en 1488.

Achard, de Bernard du Pont, et de Marc, prieur de Rezay ou Razay. (*Recueil de D. Housseau*, t. V, ch. 1911).Bernard *du Pont* épousa, vers 1180, une dame nommée *Pétronille*, laquelle se remaria avec Guillaume du Rivau. Vers 1210, cette dame, du consentement de Jean *du Pont*, son fils, et en présence de son second mari et de Geoffroi, abbé de Preuilly, son aumônier, fit don annuel et perpétuel au couvent de la Merci-Dieu, d'une émine de froment, à la mesure de Sainte-Maure, recevable sur son patrimoine, en la paroisse de Celle, proche Leigné. (*Mémoires de Touraine*, p. 168).

Jean *du Pont* fit aussi quelques libéralités à la même abbaye; entre autres, il lui donna un sextier de froment à prendre chaque année à la fête de Saint-Michel, sur son terrage de Bar, par charte donnée sous le sceau de Geoffroi, sire de Preuilly, en 1222. (*Cartul. de la Merci-Dieu*; D. Housseau, t. VI, n° 2536).

I. Airaud, seigneur DU PONT, né vers la fin du XIe siècle, fit donation à l'abbaye de Noyers, de cent sous sur ses cens de Rilly (*centum solidos de Rilliaco*), par charte d'environ 1120 (1) consentie par sa

(1) Airaud du Pont paraît avoir eu deux frères, Payen et Pons, dont on va parler. Payen *du Pont* est nommé avec Théovin de Maulne, André de la Haye, etc., dans une charte d'environ 1115 par laquelle Berlai, seigneur de Montreuil-Bellay, confirma à l'abbaye de Fontevrauld le don qu'il lui avait fait de tout ce qui lui appartenait dans la forêt de Grisce. (*Cartulaire de Fontevrauld*, copie, t. II, fol. 396). Au fol. 28 *recto* de l'original du même cartulaire, se trouve une charte donnée à Baugé, entre 1109 et 1129, par Foulques le Jeune, comte d'Anjou, portant ratification de la cession qu'avait faite à l'abbesse Pétronille Adam de Rochefort, de biens mouvants du fief du comte. La charte de Foulques fut donnée en présence de Gautier de Montsoreau (le même dont il a été parlé à l'article d'Airaud du Pont) de Gervais de la Troche, de Payen du Pont, de Payen de Clairvaulx, de Renaud de Saumoussay, de Renaud de Mayenne. (*Rec. de D. Housseau*, t. IV, *charte* 1291). Le nom de Payen du Pont se voit encore parmi ceux des témoins d'une

femme, et passée en la cour d'Aimeri, seigneur de Faye-la-Vineuse, en présence d'Archambaud de Blois, de Gautier de Montsoreau, etc. (*Cartul. de l'abbaye de Noyers, à Saint-Benoît sur Loire*). On voit par deux pancartes des bienfaiteurs de l'abbaye de Noyers que la femme d'Airaud du Pont (non nommée), était fille d'un seigneur appelé Eudes. Ces pancartes rappellent comme descendants d'Airaud du Pont ou comme allié à sa famille, Guillaume, Michel et Payen du Pont, et Aimeri de Chargé, mari de la fille de Raoul Rouceval. (*Recueil de D. Housseau*, t. XXX). Airaud eut entre autres enfants :

1° Aimeri, Ier du nom, qui suit ;

2° N... du Pont, qui laissa trois fils :

A. Hugues du Pont, qui avec le consentement de sa femme et de ses héritiers fit don à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, lorsque ses frères y firent profession, de 2 pièces de terre, et d'un tènement possédé par Guillaume Voisin à Fontenay. C'est ce que rappelle un acte d'arrentement de ces biens consenti par l'abbaye en 1226. Hugues du Pont, *chevalier de bonne mémoire*, et ses frères Airaud et Payen, sont rappelés dans des lettres de l'abbé de Saint-Florent de Saumur, du mois de juin 1247, portant que le prieur de Saint-Louand rendrait au prieur de Saint-Jacques de l'Orme Robert, les 2 muids de blé de rente, mesure de Chinon, que les trois frères avaient donnés à l'abbaye. (*Cartul. de Saint-Florent, prieuré de Saint-Louand* ; *Trésor de D. Villevieille* ; *D. Housseau, t. XIII, chartes* 10387, 10299) ;

B. Airaud du Pont, } religieux en l'abbaye de Saint-
C. Payen du Pont, } Florent de Saumur ;

3° Foucher du Pont, sous-prieur de Saint-Florent de Saumur, vivant en 1160. (*Cartul. blanc de Saint-Florent, fol.* 36, *verso* ; *Rec. de D. Housseau, t. V. n°* 1789).

---

charte d'environ 1120, par laquelle Etienne Anechet reconnut avoir reçu à cens annuel du chapitre de Sainte-Radegonde de Poitiers, la moitié d'un moulin situé à Jaulnay, près Faye-la-Vineuse. (*Archives de la Vienne, à Poitiers*).

Pons *du Pont* fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Noyers, vers 1120, par un seigneur appelé Zacharie et par Bouchard, son fils (*Cartul. de Noyers, D. Fonteneau*, t. 72, p. 385).

II. Aimeri ou Emeri du Pont, Ier du nom, seigneur du Pont, de la Roche-Huon, près l'Isle-Bouchard, et de fiefs situés dans la paroisse de Pauzoult, sur lesquels fut bâti le couvent des cordeliers du Croullay, vivait en 1147 et 1160. Il est cité parmi plusieurs seigneurs tourangeaux qui suivirent le roi Louis-le-Jeune à la Terre-Sainte. (*Nobiliaire de France*). Aimeri du Pont épousa, vers 1150, Marie de Chargé, sœur d'Aimeri de Chargé, chevalier. Ce dernier se trouvant à l'Isle-Bouchard, en la maison de Raoul Rouceval, son beau-père, y tomba malade et ayant reçu de Henri, abbé de Noyers, les derniers sacrements, il demanda à être inhumé dans son monastère auquel il donna en aumône perpétuelle 5 sous de cens. Il fit aussi donation d'une pièce de terre à l'église de Saint-Gilles *de Collibus*. Après la mort d'Aimeri de Chargé, et lorsque son corps eut été transporté dans l'abbaye de Noyers, ses neveux, Guillaume et Michel du Pont, frères, vinrent confirmer le don que leur oncle avait fait à ce couvent par une charte d'environ 1190 où furent présents, Goscelin et Hugues de Sainte-Maure, frères, Robert des Aubiers et Guillaume, son frère, etc. (*Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, fol. 7; *Rec. de D. Housseau*, t. V, charte 1888). Aimeri du Pont et Marie sa femme, sont rappelés en 1211. A cette époque leur fils Michel du Pont exigea que les religieux de Saint-Julien de Tours célébrassent tous les jours, en l'église de Saint-Pierre, le service qu'on y avait précédemment célébré pour le repos de leurs âmes. Ils avaient laissé entre autres enfants :

De Chargé : d'argent, au chef de sinople, chargé de 3 étoiles d'or.

1° Guillaume du Pont. Il fut témoin avec Henri, abbé de Noyers, Guillaume de la Rajace, Aimeri de Saint-Jouin, Bouchard de la Touche et Goscelin de Grandchamp, d'un donation faite à l'abbaye de Bourgueil par Nivelon, seigneur de Faye-la-Vineuse, fils et héritier d'Ours de Fréteval et de Griscie, son épouse, fille de Raoul de Faye-la-Vineuse, en 1191, la même année, porte la charte, où Philippe, roi de France, et Richard, roi d'Angleterre, entreprirent le voyage de Jérusalem. Ce don consistait dans le quart de la dîme du blé et du vin de Prinçay ou Saint-Jean de Dercé-sous-Faye. Il fut approuvé

par Alix, femme de Nivelon, par leurs fils, Ours, Hue et Richer, et par Mathieu, frère du donateur. (*Cartul. de Bourgueil*, fol. 95 ; *Rec. de D. Housseau*, t. V, n° 2059). Il peut être le même que Guillaume du Pont cité avec Guillaume de Perennay, Jean de Lestang et Hamelin de la Porte, prévôt de Tours, dans des lettres de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, notifiant une transaction passée à Loches en sa présence et celle des témoins susnommés, entre un seigneur appelé Tancrède et l'abbaye de Villeloin, au sujet d'une contestation qui s'était élevée entre les parties pour la possession du bois de Chedon et de la terre en dépendant. (*Cartul. de cette abbaye*, p. 73; *Recueil de D. Housseau*, t. VI, ch. 2153). On croit que la terre du Pont-en-Boisé passa aux enfants de Guillaume du Pont, comme le fief du Pont, en la paroisse de Panzoult, passa à ceux de Michel du Pont, frère puîné de Guillaume ;

2° Michel, dont on va parler ;

3° Payen du Pont, rappelé avec Guillaume et Michel du Pont dans les pancartes des bienfaiteurs de l'abbaye de Noyers;

4° Raoul du Pont, qui fit partie, en 1190, de l'expédition à la Terre-Sainte, commandée par les rois Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion. Lui et trois autres gentilshommes de son voisinage, Guillaume de Boussay, Hugues Bonin et Goubert Goubert, s'étant associés dans un emprunt pour subvenir aux frais de cette guerre, obtinrent sous la garantie de Hugues, seigneur de Sainte-Maure, une somme de cent marcs d'argent de Jacques de Jota, citoyen de Pise. C'est ce que rappellent des lettres de Guillaume de Sainte-Maure, chevalier, fils de Hugues, lettres datées du camp devant Acre, au mois de juin 1191, et par lesquelles ce seigneur substitua sa garantie à celle de son père, décédé, et promit de payer les cent marcs d'argent dans le cas où ses très-chers amis Guillaume de Boussay, Hugues Bonin, Goubert Goubert et Raoul du Pont n'auraient pu les acquitter le jour de Pâques prochain (1);

---

(1) Nous allons transcrire ces lettres de garantie, dont l'original en parchemin existe dans les archives de la famille :

Ego Willelmus de Sancta Maura, miles, universis presentes litteras inspecturis, notum facio quod garrandiam, quam pie memorie H. pater meus se laturum promiserat de mutuo centum marcharum argenti, per Jacobum de Jota et ejus socios, Piseos cives, karissimis meis amicis Willelmo de Bossaio, Hugoni Bonini, Guberto Guberti et Radulpho de Ponte traditarum et per ipsos ad instans Pascha reddendarum, assumpsi sicut meam et loco predicti patris mei in hoc casu me substitui, obligans me et bona mea

III. Michel DU PONT, chevalier, seigneur du Pont, de la Roche-Huon, etc., mentionné dans deux chartes de 1189 et 1202, des abbayes de Bourgueil et de Saint-Florent de Saumur, eut quelques difficultés avec le prieuré de Tavant, au sujet d'un chemin public que ce seigneur avait fait fermer, et d'un four qu'il avait fait construire sur le terrain d'une ancienne léproserie dépendante du monastère. Cette affaire ayant été portée devant Geoffroi, archevêque de Tours, ce prélat, par sentence du mois de juillet 1207, condamna Michel du Pont à rétablir les choses en leur premier état ou à rendre au prieuré de Tavant un terrain équivalant à celui sur lequel son four avait été construit. (*Archives de Marmoutier, prieuré de Tavant; Trésor de D. Villevieille; Rec. de D. Housseau*, t. VI, n° 2247). Des libéralités avaient été accordées par plusieurs familles et notamment par les seigneurs du Pont, à l'abbaye de Saint-Julien de Tours, pour la célébration quotidienne et perpétuelle, en l'église de Saint-Pierre, d'un service pour les morts. Ce service avait été interrompu par des vexations attribuées par les religieux à Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou. Ces troubles ayant cessé, Michel du Pont réclama le rétablissement de l'office des morts, et l'évêque du Mans fut choisi pour terminer ce litige. Enfin, par un accord passé entre Jean, abbé de Saint-Julien de Tours, et Michel du Pont, noble

---

ad solvendam dictam summam si predicti amici non solverent termino supradicto. Quod ut ratum sit presentes litteras sigillo meo sigillavi. Actum in castris juxta Accon, anno Domini millesimo centesimo nonagesimo primo.

Scellé d'un sceau en cire blanche sur lacs de parchemin. On y distingue *une fasce*, armes de la première maison de Sainte-Maure, éteinte en la personne de Guillaume, seigneur de Sainte-Maure qui donna les présentes lettres de garantie. Ce seigneur ne laissa qu'une fille, Avoie, dame de Sainte-Maure. Celle-ci porta cette terre à son mari Guillaume, seigneur de Pressigny, et leurs descendants ont formé la seconde maison de Sainte-Maure, en relevant le nom et les armes de la première.

chevalier, *Michaelem de Ponte nobilem militem* (1), au mois de mai 1211, l'abbé s'engagea de faire célébrer tous les jours dans l'église de Saint-Pierre, et à perpétuité, ce service pour le repos des âmes d'Aimeri du Pont, père de Michel, de Marie, sa mère, et de tous les fidèles trépassés (*Chirographe en parchemin. Les sceaux de l'abbé et de Michel du Pont n'y existent plus*). Michel du Pont combattit à la bataille de Bouvines en 1215. Il eut, entre autres enfants :

1° Aimeri ou Emeri, IIe du nom, qui suit ;

2° Aalis du Pont, religieuse au monastère de Sainte-Marie de Bonlieu, au diocèse d'Angers.

IV. Aimeri du Pont, IIe du nom, chevalier, seigneur du Pont, de la Roche-Huon, etc., fit don à l'abbaye de Bonlieu d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous, à prendre tous les ans à la mi-carême sur sa terre de la Roche, pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs et successeurs, et assigna un revenu viager de 30 sous sur la même terre à sa sœur Aalis, religieuse dans ce couvent. En cas de retard dans le paiement de cette rente, Aimeri du Pont voulut que les religieuses fussent dédommagées par ses fils Jean, Guillaume et Aimeri ou par ses héritiers quelconques. Cette donation fut faite l'an 1232, par acte passé sous le sceau de l'official de la cour d'Angers (*Original en parchemin*). Aimeri du Pont est mentionné dans un acte de 1246, et fit don d'une rente à l'abbaye de Marmoutier en 1259. Par lettres du mardi (26 août), après la Saint-Barthélemi de cette année, le même Aimeri du Pont, Pierre de la Rajace, Hugues de Coulaines, Effroi de Beaumont, chevaliers, et plusieurs autres usagers de la forêt de Panzoult, acquirent de Barthélemi, seigneur de l'Isle-Bouchard, pour 60 arpents de cette forêt, la foresterie et tout le droit seigneurial que ce seigneur tenait par acquisition de Hugues de Pan-

---

(1) Cette qualité de noble chevalier, très-rare dans les chartes, est caractéristique d'une naissance très-distinguée.

zoult et de Pierre Enjuger (1). Aimeri du Pont, eut pour fils.

1° Jean du Pont, mort sans postérité;

2° Guillaume du Pont, qui servait à Blois pour le roi Philippe le Hardi en 1270;

3° Aimeri, III[e] du nom, qui a continué la postérité.

V. Aimeri du Pont, III[e] du nom, chevalier, seigneur du Pont, de la Roche-Huon, etc., fut désigné avec ses frères, en 1232, comme garant du paiement de la rente assignée par Aimeri du Pont, leur père, sur la terre de la Roche, au profit de l'abbaye de Bonlieu. Aimeri du Pont épousa, vers 1280, une dame appelée *Marguerite*. Ces époux sont rappelés dans un acte de Jean I[er] du Pont, du 13 février 1344 *(v. st.)*, comme ayant vendu aux religieux du prieuré de Tavant une rente de 2 muids de froment et de vin, à prendre annuellement sur leurs dîmes de blé et de vin, dans les paroisses de Sazilly et de Tavant, et, au défaut de ces dîmes, sur tous leurs

---

(1) Voici le texte de cette charte.

A toz ços qui cestes présentes lettres verront, Bertholomé, segnor de Lille-Bochart et de Rochefort, salut en nostre Segnor. Sachez tuit que comme nous oussom la foresterie en la paroisse de Pensost, laquelle foresterie nous achetâmes de Hugues de Pensost et de Perre Enjuger, o tote la dreiture que il i aueent, que nos la devant dite foresterie o tote la segnorie o tote la dreiture que nos i auion, auon quitté à toz les vsagers do deuant dit bois, li deuant dit vsagers ont doné e quitté e ottrée e à noz hers 60 arpents de cos bois sanz nulle retenue.... E a ço s'acorderent noz et ledit vsager, ço est asaueir, monsegnor Perre de la Regace, li prior de Tauent, monsegnor Aimeri Deneis, monsegnor Bertholomé de la Bocée, monsegnor Aimeri do Pont, monsegnor Hugue de Coleines, monsegnor Effrei de Beaumont, Guillaume de Negron, Bertholomé de Pensost, Phelipe de Pele Aloe, Perre Enjuger. Et sommes tenus à défendre les deuant diz vsagers dodit Hugue de Pensost et dodit Perre Enjuger et de Jofrei de Marigné. Auons fait apposer notre seau aux présentes lettres données en l'an del vncarnacion nostre Segnor mil e dous cenz e cinquante e nou, le mardi anprès la S. Bertholomé, l'apostre.

Scellé en cire blanche sur lacs de parchemin. L'écu est chargé de 2 *lions léopardés contrepassants*. (*Cartulaire de Marmoutier*, t. II, p. 284).

autres biens. (*Archives de Marmoutier*; *Trésor de D. Villevieille*). Ils avaient eu pour fils :

1° Jean, Ier du nom, mentionné ci-après ;

2° Guillaume du Pont. Le 15 avril 1329 il fut fait une enquête en exécution de lettres du roi Philippe de Valois, tendant à prouver que l'héritier du comté de Blois pouvait posséder son fief à 14 ans. Dans le nombre des seigneurs et nobles du Blésois et de la Touraine présents à cette enquête, sont cités Jean de Chambourg, Jean de Limeray et Guillaume du Pont. Ce dernier paraît avoir eu pour fils :

Guillaume du Pont, qualifié veneur de la reine de Sicile, comtesse d'Anjou, et son écuyer, dans un acte du lieutenant de Pierre de Bueil, chevalier, général, maître et enquêteur des eaux et forêts d'Anjou et du Maine, du 8 juin 1388. (*Archives de Saint-Florent de Saumur, Felines; Trésor généalogique de D. Villevieille*);

3° Regnaud du Pont, auquel le roi Philippe de Valois fit payer 400 livres, au mois d'août 1330, en considération de ses services.

DE LA GREZILLE : de gueules, fretté d'argent.

VI. Jean du Pont, Ier du nom, qualifié valet (écuyer), puis chevalier, seigneur du Pont, de la Roche-Huon et d'autres terres en Touraine, seigneur d'Aubevoye, en Anjou, servit au ban et arrière-ban de la noblesse de Touraine en 1304. (*Archives de Marmoutier*). Il épousa, vers 1320, Jeanne de la Grezille (1). Ces époux, paroissiens de Panzoult, au diocèse de Tours, avaient vendu à

(1) Issue de Geoffroi, seigneur de la Grezille, compris, en 1205, dans le rôle des bannerets de France dressé par ordre du roi Philippe-Auguste. Cette maison avait pour chef au XIe siècle Gautier de la Grezille. Ce seigneur étant sur le point de faire un pélerinage à Jérusalem, en 1080, fit don à Guillaume, abbé de Saint-Florent de Saumur, de la dîme du Renazé, du consentement de Vital, son frère et d'Aufred, son beau-père, en présence d'Eudes de Sanzay, d'Arnaud des Champs, de Renaud Foucher, de Renaud de Beauregard, de Geoffroi de Gennes, etc. (*Hist. manuscrite des abbés de Saint-Florent de Saumur*, p. 8, dans le tome XVIII du Rec. de D. Housseau). La terre de la Grezille, dont cette ancienne famille tirait son nom, est située en Anjou, à 2 lieues au nord-ouest de Doué.

l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers une dîme de blé, de vin, d'agneaux, etc., appelée la dîme de la Grezille. Emeri du Toureil, chevalier, et Marguerite de Vendôme, sa femme, après avoir fait le retrait féodal de cette dîme, la remirent à la même abbaye moyennant une somme de 540 livres et une messe chaque semaine, par charte du mercredi (18 septembre) après l'Exaltation de la Sainte Croix, 1336. (*Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers*; *Extraits de D. Villevieille*). Par acte du 13 février 1344, passé devant l'official de Tours, qui le notifie au prêtre desservant la paroisse de Panzoult, Jean du Pont, qualifié chevalier, reconnut être redevable aux religieux de Marmoutier de Tours, de 17 muids et 4 sextiers de froment à la mesure de l'Isle-Bouchard, sur les arrérages de la rente annuelle constituée par Aimeri du Pont, chevalier, son père, et Marguerite, sa femme. (*Archives de Marmoutier, prieuré de Tavant*; *Recueil de D. Housseau*, t. VIII, ch. 3587). Il est rappelé et qualifié monseigneur Jean du Pont, chevalier, dans une charte d'Ingelger, seigneur d'Amboise, du mercredi après la Saint-Martin d'été 1347, par laquelle ce seigneur amortit la dîme de la Grezille, située dans son fief. (*Arch. de Saint-Nicolas d'Angers*; *Trésor de D. Villevieille*). Du mariage de Jean Ier du Pont et de Jeanne de la Grezille sont provenus :

1° Aimeri, IVe du nom, qui suit ;

2° Thibaud du Pont. Il servit dans les compagnies d'hommes d'armes des ordonnances du roi Charles V, et accompagna Louis, duc d'Anjou et de Touraine, frère de ce monarque, dans les guerres contre les Anglais en Gascogne et en Guienne, ainsi qu'au siége de Bergerac en 1375. Il est fait mention de Thibaud du Pont dans les *Annales et chroniques d'Anjou et du Maine*, publiées en 1529, par Jean de Bourdigné, au fol. CXIX ;

3° Jean, IIe du nom, auteur de la BRANCHE D'AUBEVOYE, rapportée ci-après ;

4° Thomas du Pont, compris parmi les écuyers qui servaient sous Bertrand du Guesclin en 1371, à la Bastide devant Conques. Il vivait encore en 1408, époque à laquelle il

fut rendu en sa faveur un arrêt au parlement de Paris. (*Original en parchemin aux archives de la famille*; *Trésor de D. Villevieille*);

5° Bertrand du Pont, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Rhodes au XIVe siècle, pouvait être frère des précédents. Un mémoire de famille, dressé en 1572, porte qu'il avait une commanderie en Poitou.

VII. Aimeri du Pont, IVe du nom, seigneur du Pont, de la Roche-Huon, de la Bauberaye, de la châtellenie de la Motte du Pont (depuis la Motte-Beuvron en Blésois), de Negron, de Beaupuy, etc., partagea avec ses frères Thibaud, Jean et Thomas, le 13 septembre 1350. (*Arrêt de la cour des aides de Paris de* 1657). Il servit dans les compagnies d'ordonnances du roi Philippe de Valois. Il se qualifie Aimeri du Pont, chevalier du roi (Jean II), dans une quittance qu'il donna le 3 juillet 1360 à Piot de Ves, maître de la monnaie de Tours, de 150 livres qu'il avait reçues en plusieurs paiements, d'après mandement du régent (pendant la captivité du roi Jean en Angleterre) qui lui avait assigné cette somme sur ladite monnaie de Tours (*Original en parchemin*). Aimeri laissa, entre autres enfants :

1° Jean du Pont, chevalier, chambellan de Louis de France, duc d'Orléans. Ce prince, par mandement daté de Paris le 17 octobre 1397, lui fit don, en considération de ses bons et agréables services, d'une somme de cent francs d'or dont Jean du Pont donna quittance à Jean Poulain, trésorier-général du duc, le 6 novembre de la même année (*Originaux en parchemin*);

2° Bertrand du Pont, écuyer, qui servait sous le maréchal Boucicault, suivant le rôle d'une revue passée à Saint-Junien, en Limosin, le 21 novembre 1398. (*Vol.* 787 *de Gaignières*, fol. 28.)

3° Aimeri, Ve du nom, qui suit.

VIII. Aimeri du Pont, Ve du nom, seigneur du Pont, de la Roche-Huon, de la Motte du Pont, de Negron, etc., porta les armes pendant presque toute sa vie et fit les guerres de Charles VI et de Charles VII contre les Anglais. Lui et deux de ses fils se trouvant en 1430, à la défense de la ville de Com-

piégne, assiégée par les Bourguignons et les Anglais, furent faits prisonniers le 24 juin, dans une sortie commandée par Jeanne d'Arc, qui fut enveloppée et prise par les ennemis. Aimeri du Pont avait épousé Jacqueline DE FONTENAY, sœur d'Ambroise de Fontenay, chevalier, baron de Saint-Gratien et de Saint-Clair, et fille de N... de Fontenay, seigneur de Saint-Gratien, et de N... de Montbazon. Il en avait eu :

DE FONTENAY : échiqueté d'or et d'azur, au franc canton d'hermine.

1° Jean du Pont, seigneur du Pont, de Negron, de la Roche-Huon, de la Motte du Pont, de Beaupuy, de la Grange-aux-Moines, etc. Il vendit la terre et châtellenie de la Motte du Pont pour payer la rançon de son père et de ses deux frères Jean, *dit* Jacques, et Petit-Jean du Pont, rançon fixée à 2000 angelots. Jean du Pont eut de son mariage avec Anne *le Roux de la Roche des Aubiers* :

A. N.... du Pont, mort jeune;

B. Jeanne du Pont, dame du Pont et de la Roche-Huon, mariée avec Pierre *de Negron*, dont :

Jeanne de Negron, dame du Pont, femme de Pierre *de Marquier* ;

2° Jean, *dit* Jacques, qui a continué la postérité ;

3° Pierre du Pont, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes. Le procès-verbal de ses preuves, signé de Louis de Clermont, seigneur du Grand Montrevault, de Jean Archambault, seigneur de la Touche-Beaupréau, de Jean de la Boutaille, seigneur de la Mauvoisinière, existe en original dans les archives de la maison de Clermont-Gallerande ;

4° Jean, *dit* Petit-Jean du Pont, mort célibataire.

IX. Jean, *dit* Jacques DU PONT, IIe du nom, seigneur de la Corbinière, de la Fourmendière et du Barreau, fut créé chevalier avec Jean, *dit* Petit-Jean du Pont, son frère puîné, après la bataille de Verneuil, en 1424. Tous deux furent faits prisonniers au siége de Compiègne en 1430. Jean, *dit* Jacques, fut marié deux fois : 1° avec Agnès DE LA HUCHELONIÈRE ; 2° avec Anne FRESNEAU DE CRÉANS (1). Ses enfants furent ;

DE LA HUCHELONIÈRE:

FRESNEAU : de gueules, à 2 fasces d'argent accompagnées de 8 merlettes du même, 3, 2 et 3.

(1) Une branche de cette ancienne maison de l'Anjou et du Maine s'établit en Lorraine à la suite du duc René, et s'est éteinte dans les maisons du Châtelet et de Lenoncourt. La branche de Créans existait encore dans le Maine en 1681.

Du premier lit :

1° Deux fils, morts jeunes ;

2° Agnès du Pont, mariée avec Olivier *Moreau*, seigneur de la Poissonnière, paroisse de Saint-Ouen-en-Belin, au Maine;

Du second lit :

3° Bertrand, mentionné ci-après ;

4° Jean du Pont, seigneur de la Courtaiserie, paroisse de Saint-Remi en Mauges, marié avec Gillette *de Thirard*, fille de N.... de Thirard, seigneur de la Roche-Gauteron, et de Perrette de la Boutaille. On ne lui connaît pas de postérité;

5° Catherine du Pont, femme de Pierre *de la Roche*, seigneur de la Touche de Meigné.

X. Bertrand du Pont, seigneur de la Huchelonière, commandant pour le roi à Mirebeau, et gouverneur du Mirebalais sous Charles VII, épousa Jeanne de Marquier, dame du Pont, de la Roche-Huon et de Negron, sa petite-nièce à la mode de Bretagne et sa pupille, fille de Pierre de Marquier, et de Jeanne de Negron, dame du Pont et de la Roche-Huon. Bertrand du Pont fit son testament en 1460, reçu par M. Cavelier, curé de Panzoult, et laissa deux fils :

De Marquier :

1° François, qui suit;

2° Pierre du Pont, prieur de Chevillé.

XI. François du Pont, seigneur du Pont, de la Roche-Huon, de Negron, etc., épousa, en 1490, par contrat passé en la cour du Plessis-aux-Moines, Renée de la Rivière, de laquelle il eut deux fils et deux filles :

De la Rivière : d'azur, à 3 fasces d'or.

1° Antoine, dont l'article suit;

2° René du Pont, protonotaire du Saint-Siége, chanoine de l'église de Saint-Gratien, archi-prêtre de l'Isle-Bouchard, et prieur de Selontène;

3° Françoise du Pont, mariée avec Jacques *Selecier*, seigneur des Petits-Bois;

4° Jeanne du Pont, mariée avec Guillaume *de l'Esperonnière*, seigneur de la Safranière.

XII. Antoine du Pont, seigneur du Pont, de la Roche-Huon et autres lieux, servit le roi Louis XII dans la guerre contre les Vénitiens, puis le roi François Ier dans ses guerres d'Italie. En 1559 il assista au procès-verbal de la publication des coutumes de Touraine. Il mourut sans postérité.

BRANCHE D'AUBEVOYE.

VII. Jean du Pont, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Aubevoye en Anjou, troisième fils de Jean Ier, seigneur du Pont, et de Jeanne de la Grezille, eut dans le partage fait avec ses frères Aimeri, Thibaud et Thomas, le 13 septembre 1350 (1), les deux tiers de la terre seigneuriale d'Aubevoye, situés dans les paroisses du Lude, en Anjou, et de Luché, au Maine (l'autre tiers de cette terre, situé dans la paroisse de Coulongé, et possédé par la famille de sa femme Jeanne Frède de la Frèderie, fut acquis par Guillaume du Pont, leur fils). Le roi Charles VI ayant projeté une descente en Angleterre, avait rassemblé une armée considérable en Flandre, laquelle devait s'embarquer sur une flotte au port de l'Écluse. Jean du Pont servit en cette armée, dans le corps commandé par le duc de Berry, suivant une quittance de 30 francs d'or, pour ses gages et ceux d'un écuyer à sa suite, qu'il donna au trésorier des guerres du roi, à Bruges, le 2 novembre 1386. (*Original en parchemin*). Par acte du 5 juillet 1388, passé sous le sceau de la cour du Lude, Jean du Pont et sa femme transportèrent à Jean Frède le jeune, seigneur de la Frèderie, leur beau-frère et frère, tout ce qui leur était échu de la

Frède de la Frèderie.

(1) Ce partage est visé dans un arrêt de la cour des aides de Paris, rendu en faveur de Charles (II) du Pont d'Aubevoye de la Roussière, le 31 janvier 1657.

succession d'Agnès Frède, femme de Michel de Veneilles et nièce de Jeanne Frède, cette cession faite en accroissement des droits naturels dudit Jean Frède de la Frèderie. Ces époux vécurent jusque dans un âge avancé. Après avoir établi leur fils Guillaume I, qui suit, ils s'étaient retirés sur quelques biens qu'ils avaient à Courbran. En reconnaissance des services qu'ils avaient reçus d'André d'Aubigné, écuyer, demeurant au Lude, et de la bonne compagnie qu'il leur avait faite, ils lui firent donation de tous leurs biens meubles et immeubles, savoir, maisons, roches, bois, landes, vignes, prés, rentes en grains et en deniers, garennes, seigneurie, hommages, etc., à la charge de pourvoir à leur nourriture et entretien leur vie durant, cette donation faite entre vifs par acte du 9 janvier 1408. (*Originaux aux arch. du château de Lauberdière*; *Trésor de D. Villevieille*).

VIII. Guillaume du Pont, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Aubevoye, obtint, le 10 mai 1396, de son oncle Jean Frède de la Frèderie, l'abandon de ses droits sur le dernier tiers de la seigneurie d'Aubevoye. Ce même Jean Frède, par son testament du 9 novembre 1420, légua à Guillaume du Pont l'usufruit de sa métairie de la Frèderie. Ce dernier avait fait retrait des mains d'André d'Aubigné, des biens que Jean du Pont, écuyer, et Jeanne Frède, ses père et mère, lui avaient transportés, et avait, à raison de ces biens, juré la féauté simple entre les mains du sénéchal du comte d'Alençon, tenant les assises d'Anthenaise au Lude, le 10 août 1409. (*Arc. du chât. de Lauberdière*; *Trésor de D. Villevieille*). Guillaume du Pont succéda, en 1423, à un autre Guillaume du Pont, son oncle à la mode de Bretagne, dans la charge de veneur de la duchesse régente d'Anjou, Yolande d'Aragon, reine de Naples et de Sicile. En 1430 il servait contre les Anglais en Normandie, et se trouva au siége de Carentan. Il avait eu, de son mariage avec Jeanne de la Fosse, deux fils :

De la Fosse : d'or, à la roue de gueules.

1° Thomas, Ier du nom, qui suit;

2° Jean du Pont, mort sans postérité.

IX. Thomas du Pont, Ier du nom, seigneur d'Aubevoye, capitaine (gouverneur) des ville et château de Baugé, par provisions de l'année 1442, est énoncé principal héritier de feu noble Guillaume du Pont et de Jeanne de la Fosse, ses père et mère, dans un acte sous son sceau, du 3 mars 1437, portant assiette de douaire sur les lieux de la Frèderie, de la Hamardière et du Châtelet, dépendants de la terre d'Aubevoye, en faveur d'Agnès, veuve de Jean Chambonneau, et auparavant de Jean Frède, écuyer. Thomas s'était marié deux fois. Jeanne Guy, d'une ancienne famille de Touraine, fut sa seconde femme. Il intervint dans des actes des 4 mai 1454, 27 août 1458 et 2 août 1461. Lui et Jean du Pont son fils assistèrent, le 12 août 1462, au mariage de noble Pierre Hamart, écuyer, seigneur de la Boyvinière, paroisse de Beaumont-la-Ronce en Touraine, avec Marie de Villiers, fille de Robert de Villiers, écuyer, seigneur de Lauberdière. Thomas et Jeanne Guy firent un arrentement le 6 juin 1466; elle resta veuve avant le 7 avril 1481 et vivait encore en 1488 (*Arch. du chât. de Lauberdière*; *Trésor de D. Villevieille*). Thomas avait eu;

Guy : d'argent, à un gui de chêne de sinople en bande, accompagné de 2 étoiles de gueules.

Du premier lit :

1° Guillemine du Pont. Elle avait été mariée et était veuve lorsque pour lui tenir lieu des acquêts de sa mère, son frère, Jean du Pont, lui assigna plusieurs héritages ainsi que le fief de la Fayscherie, le 15 septembre 1481;

Du second lit :

2° Jean, IIIe du nom, qui a continué la descendance;

3° Réné du Pont, mort sans postérité.

X. Jean du Pont, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Aubevoye, naquit vers 1450. Le long séjour à Angers du roi René, duc d'Anjou, avait fait entrer le goût des sciences et des lettres dans l'éducation des jeunes gentilshommes. Jean du Pont fut formé aux armes et gradué en droit. Il fit un partage

noble avec sa sœur aînée, Guillemine du Pont, le 13 septembre 1481. Il s'obligea par cet acte de faire un partage à René du Pont, son puîné, et donna à Jeanne Guy, sa mère, pour son douaire, l'usufruit des terres d'Aubevoye, de l'Herminier et de la Frèderie. (*Arch. du château de Lauberdière; Trésor de D. Villevieille*). Par acte du 3 novembre 1487, il acquit, conjointement avec cette dame, la terre et seigneurie de Courbran, paroisse de Coulongé au Maine, et, par lettres patentes du 9 août 1488, le duc d'Alençon lui fit remise du droit de lods et vente, à raison de l'acquisition de cette seigneurie, mouvante de son fief de Valsegré, en considération des services que Jean du Pont et ses ancêtres avaient rendus à ce prince et à ses prédécesseurs. Jean du Pont servit au ban et arrière-ban en 1490, puis dans les compagnies d'ordonnances du roi en 1496. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1483, Michelle RICHOMME, fille et héritière de Jean Richomme, seigneur de Champagne et de la Gouberie, près Baugé, en Anjou, et grand'tante de François Richomme de la Gouberie (fils de Jean et d'Isabeau de Sainte-Marthe), reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au prieuré d'Aquitaine, en 1574. Michelle Richomme testa en 1545. Leurs enfants furent :

RICHOMME : d'azur, à 3 côtes d'argent en fasces 2 et 1.

1° Pierre, dont on va parler;

2° Martin du Pont, ecclésiastique, vivant en 1558;

3° Jean du Pont, qui eut pour fils :

Pierre du Pont, écuyer, seigneur du Mesnil. Ce dernier n'a laissé que deux filles.

XI. Pierre DU PONT, écuyer, seigneur d'Aubevoye, de la Gouberie, de Courbran, etc., servit dans la compagnie du comte de Saint-Paul, jusqu'en 1530. Les 22 septembre 1522 et 30 juillet 1530, il rendit hommage à la seigneurie de la Courbe, pour la portion de la terre d'Aubevoye située dans le Maine. En cette dernière année Pierre du Pont servait en la compagnie du comte de Saint-Pol. Sous le règne de Fran-

çois Ier, il obtint, le 19 janvier 1535 (*v. st.*) des lettres de relief d'appel contre le sénéchal d'Anjou. Le 29 novembre 1538, il partagea noblement la succession de son père avec ses frères, ainsi que celle de leur mère encore vivante, selon le gré et consentement de cette dame. Il donna à ses puînés, en toute propriété, le lieu, fief et domaine de la Touche, ainsi que le fief de Valsegré, et retint pour son droit d'aînesse, la terre et seigneurie d'Aubevoye et les domaines de Courbran et de la Créonnière. Il avait épousé damoiselle Marthe COLINS, fille de Vincent Colins et de Catherine Valin. Elle le rendit père de trois fils et trois filles :

COLINS : de gueules, à 2 pommes de pin renversées d'or en chef, et une étoile du même en pointe.

1° Thomas, IIe du nom, mentionné ci-après;

2° Innocent du Pont, seigneur de Chevenis, vivant en 1575 (1);

3° Vincent du Pont, seigneur de Courbran, mort sans postérité;

4° N.... du Pont, femme de noble Réné *de Gourdault*;

5° Marthe du Pont, alliée à René *de Pontemy*, écuyer, seigneur de Saint-Lambert;

6° Renée du Pont, épouse de noble Vincent *Menard*, seigneur du Tertre et de Langevinière.

XII. Thomas DU PONT, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Aubevoye, rendit hommage au comte du Lude, le 22 octobre 1569, à raison de sa terre d'Aubevoye et pour ses fiefs de Courbran et de la Créonnière, et partagea noblement avec ses puînés, le 9 juin 1576. Le 17 mars de cette même année, il avait été pourvu par le roi d'une charge de conseiller au parlement de Bretagne. Il eut des lettres de conseiller d'honneur au même parlement le 26 novembre 1598, enregistrées à Rennes le 9 février 1599. Le 11 septembre 1598, il avait acquis de Charles le Bigot, écuyer, seigneur de Linières, la terre seigneuriale de la Roussière, paroisse d'Echemiré, près Baugé en Anjou. Il avait épousé, 1° par contrat du

(1) Fragment généalogique sur la maison du Pont d'Aubevoye, *Recueil de du Chesne*, à la Bibliothèque royale, vol. 24, pp. 124, 125.

LAURENS : d'or, au sanglier de sable.

DE CORDON : d'azur, au lion d'or.

7 juillet 1575, damoiselle Marie LAURENS, fille de noble René Laurens, seigneur de Pontfou, et de Marie de Vonnes; 2° damoiselle Marie DE CORDON, morte sans enfants. Ceux du premier lit furent :

1° Charles, l'aîné, qui suit;

2° Charles, le jeune, auteur de la BRANCHE DE LA ROUSSIÈRE, *marquis et comtes d'Oysonville*, rapportée ci-après;

3° Marthe du Pont, mariée, par contrat du 13 juillet 1599, avec noble Pierre *le Gras du Luart*, seigneur de Centigny, conseiller au grand conseil;

4° Claudine du Pont, religieuse en l'abbaye de Bonlieu, ordre de Cîteaux, au diocèse du Mans.

XIII. Charles DU PONT, l'aîné, écuyer, seigneur d'Aubevoye, de Courbran et de la Créonnière, né le 9 avril 1576, partagea avec son frère Charles, et Marthe, leur sœur, par acte du 6 novembre 1619. Il avait été maintenu dans sa *noblesse d'ancienne extraction* par arrêt de la cour des aides de Paris du 5 octobre 1607. Il fut successivement lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de la Flèche, avocat-général au grand conseil et conseiller d'état, le 1er juin 1623, charge dans laquelle il fut confirmé par lettres patentes du 11 mars 1631. Depuis, il fut ambassadeur du roi à Venise. Il se maria deux fois : 1° par contrat du 7 août 1603, avec Jeanne DE MONTOURTIER au Maine; 2° par contrat du 23 février 1620, avec Marie CHOART, fille de Philibert Choart, et de Marie Chauvelin, fille de François Chauvelin, procureur général de la reine Marie de Médicis. Marie Choart fit le partage de la succession de son mari avec ses enfants le 3 février 1635. Elle vivait encore en 1666. Charles du Pont eut pour enfants;

DE MONTOURTIER :

CHOART : d'or, au chevron brisé d'azur, accompagné de 3 merlettes de sable.

Du premier lit :

1° Jeanne du Pont, mariée, par contrat du 28 août 1628, avec messire Leonor *de Romefort*, seigneur de la Grollière, conseiller d'état. Après la mort de son frère, elle eut dans le partage de sa succession, fait le 24 avril 1681, les deux tiers de tous les biens;

Du second lit :

2° Charles du Pont, mort en bas âge;

3° Leonor du Pont, chevalier, seigneur d'Aubevoye, conseiller au parlement de Metz en 1655, conseiller au grand conseil en 1662, conseiller d'honneur en 1675, mort célibataire en 1680;

4° Anne du Pont, dame d'Aubevoye, terre qu'elle eut par le partage qu'elle fit avec sa sœur aînée le 24 avril 1681. Elle avait épousé, le 20 juin 1649, messire François *le Boultz*, seigneur de Chizé, conseiller au parlement de Paris. Elle en eut, entre autres enfants :

Luc le Boultz, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de France en 1681. Les témoins qui certifièrent l'ancienne noblesse d'Anne du Pont d'Aubevoye, furent le maréchal d'Estrades et le marquis de Caillebot-la-Salle.

En 1750 Louis le Boultz, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine au régiment de Talleyrand, cavalerie, petit-fils de François le Boultz et d'Anne du Pont, vendit la terre d'Aubevoye à messire Jacques du Pont d'Aubevoye, chevalier de la Roussière.

BRANCHE DE LA ROUSSIÈRE (1).

MARQUIS ET COMTES D'OYSONVILLE.

XIII. Charles DU PONT D'AUBEVOYE le jeune, I[e] du nom, chevalier, seigneur de la Roussière, de la Noue, etc., second fils de Thomas II du Pont d'Aubevoye, et de Marie Laurens de Pontfou, naquit le 20 juillet 1577. Il servit avec distinction dans les guerres de son temps, fut fait capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied, dans le régiment de Lavardin, par commission du 18 octobre 1615; fit le service du ban et arrière-ban de la noblesse d'Anjou et du Maine, suivant un certificat du baron de Beaumanoir-Lavardin du 7 août 1635, et fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par lettres datées de Saint-

(1) Depuis la formation de cette branche, le nom D'AUBEVOYE a toujours été ajouté à celui DU PONT, et les différents rameaux qui en sont sortis ont été connus sous le nom *du Pont d'Aubevoye*, ou par abréviation *du Pont-Aubevoye*.

Germain-en-Laye le 13 avril 1640. (Certificat de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair et grand-chambellan, du 10 juillet 1640, constatant son entrée en exercice). Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par ordonnance des commissaires du roi en la généralité de Tours, du 15 janvier 1636, qui fit application à son profit de l'arrêt de la cour des aides de Paris, du 5 octobre 1607, obtenu par son frère aîné. Il avait épousé, par contrat des 28 et 31 janvier 1614, damoiselle Marguerite du Gué, veuve de noble Jacques Belossier, seigneur de Méfossé, et fille de Jacques du Gué, écuyer, seigneur de l'Epinay et de la Chesnaye au Maine. Charles du Pont d'Aubevoye mourut le 2 novembre 1653, laissant un fils du même nom que lui, qui suit.

du Gué :

XIV. Charles du Pont d'Aubevoye, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Roussière du Maine et de la Chesnaye, né le 20 mai 1615, fut déchargé de la taxe des francs fiefs, le 31 janvier 1657, par arrêt de la cour des aides de Paris, où furent visés tous les titres de sa famille, depuis le partage fait entre Emeri, Thibaud, Jean et Thomas du Pont, frères, le 13 septembre 1350. Par acte du 7 juillet 1663, il partagea avec Anne Belossier, veuve de Jean de la Rivière, écuyer, seigneur du Plessis de Vergogne, sa sœur utérine, la succession de Marguerite du Gué, leur mère. Il fut de nouveau maintenu dans sa noblesse ancienne par arrêt du 15 mars 1665, et mourut en 1698. Il avait épousé, par contrat du 14 février 1643, damoiselle Gabrielle du Grez, fille de noble Mathieu du Grez, seigneur de la Tremblaye, maître des requêtes ordinaire de *Monsieur*, frère du roi. Leurs enfants furent :

du Grez : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 dents de sanglier du même.

1° Charles, IIIe du nom, qui suit;

2° Mathieu, auteur de la branche de Lauberdière, rapportée ci-après;

3° Anne du Pont d'Aubevoye, mariée, par contrat du 15 août 1664, avec messire René *le Bigot*, chevalier, seigneur de Linières-Garguessalle.

XV. Charles DU PONT D'AUBEVOYE, III[e] du nom, chevalier, seigneur de la Roussière et de la Moussenaudière, né le 3 mars 1645, servit dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi, suivant un certificat que lui donna M. Colbert de Vandières, capitaine-lieutenant de cette compagnie. D'autres certificats des 26 mars, 30 avril et 24 octobre 1675, attestent sa présence au ban et arrière-ban de l'Anjou. Il fit enregistrer ses armes à *l'Armorial de la généralité de Tours* en 1698 (fol. 292 à la Bibliothèque du roi) et fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, ainsi qu'André-René, son petit-fils, par M. Chauvelin, intendant de cette généralité, le 24 juillet 1715. Il avait épousé à Paris, par contrat du 9 février 1670, Renée DE BAIGNEUX-COURCIVAL, dame de la Championnière, paroisse de Saint-Cosme, au Maine, fille de défunts messire René de Baigneux, chevalier, seigneur de Courcival, et de dame Marthe Joubert. Il mourut le dernier février 1728, ayant eu, outre 6 filles qui furent religieuses, deux fils :

DE BAIGNEUX : de sable, à 3 étoiles d'or.

1° René, dont on parlera ci-après;

2° Jacques du Pont d'Aubevoye, chevalier de la Roussière, capitaine de dragons au régiment de Lautrec, décédé au mois de décembre 1754. Il avait épousé, 1° par contrat du 10 mars 1716, Marie *le Jumeau*, veuve de Charles de Villiers, chevalier, seigneur de Lauberdière, fille de messire Toussaint le Jumeau, baron de Blou, seigneur des Perrières, et de dame Claude le Roux de la Roche des Aubiers; 2° en 1739, Marie-Anne-Jacquine *Richer de Montehard*. Sa première femme ne lui donna point d'enfants. De la seconde il eut pour fille unique :

Marie-Anne-Renée-Jacquine du Pont d'Aubevoye, née le 8 janvier 1741, dame de la Roussière et d'Aubevoye, mariée, par contrat du 21 mars 1757, avec Henri-Louis *d'Espagne*, chevalier, marquis de Vénevelles, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Elle est décédée au mois de juillet 1760.

XVI. René DU PONT D'AUBEVOYE, chevalier, seigneur de la Roussière, de la Championnière, etc., né le 11 novembre 1670, fut admis, le 29 mars 1689, dans la compagnie des gentilshommes à Tournay,

suivant un certificat de M. de Mesgrigny, gouverneur de la citadelle de cette ville, du 13 avril suivant. Il fut nommé successivement sous-lieutenant et lieutenant dans le régiment de Soissonnais, infanterie, les 15 janvier et 3 avril 1690, et capitaine par commission du 17 novembre 1692. Il fit toutes les campagnes d'Italie jusqu'en 1707, et mourut l'année suivante. Il avait épousé, par contrat du 11 mars 1704 (mariage célébré en la chapelle du château de Launay-Baffert, paroisse de Chavaignes, près Baugé), Marie-Marguerite DE GENNES, fille aînée et principale héritière de défunts messire Hector de Gennes, chevalier, seigneur de Launay-Baffert et de la châtellenie de Chavaignes, et de dame Marguerite de Chambes-Montsoreau. De ce mariage est né André-René, qui suit.

DE GENNES : d'hermine, à la fasce de gueules.

XVII. André-René DU PONT D'AUBEVOYE, chevalier, seigneur de la Roussière, de Launay-Baffert et de la châtellenie de Chavaignes, de Poisieux, de la Giraudière, de Bonnettes, etc., né le 30 novembre 1707, partagea le 19 avril 1728, sous l'autorité et administration de sa mère, les successions de Charles III du Pont d'Aubevoye, et de Renée de Baigneux-Courcival, ses aïeuls, avec Jacques du Pont d'Aubevoye, son oncle, auquel il céda, au moyen d'un retour qu'il lui fit, les seigneuries de la Roussière et de la Moussenaudière. André-René épousa, par contrat du 25 janvier 1734, (mariage célébré en la chapelle du château du Bouchet, paroisse de Lasse en Anjou), Geneviève-Claude BRIÇONNET, marquise d'Oysonville (1), fille de François-Bernard Briçonnet, che-

BRIÇONNET : d'azur, à la bande componée d'or et de gueules de 6 pièces, le second compon chargé d'une étoile d'or, et une autre étoile du même accompagnant la bande en chef.

(1) La terre d'Oysonville, en Beauce, située à 2 lieues et demie au nord d'Angerville, à 4 lieues au sud-est d'Auneau et à 4 lieues et demie à l'ouest d'Etampes, et où subsiste encore un ancien château attenant à l'église, avait de très-beaux droits seigneuriaux, entre autres la justice haute, moyenne et basse et droit de foires et marchés dans le bourg ceint de murailles. Elle appartenait, au milieu du XVII[e] siècle, à Paul *le Prévost*, chevalier, baron d'Oysonville, lieutenant-général des armées du roi, commandant en Alsace. Louis XIV voulant reconnaître les longs, utiles et re-

valier, marquis d'Oysonville, seigneur de Congerville, de Gomerville, de Gaudreville, de Gœurville, d'Ezeaux en Beauce, de Villiers-le-Sec près Saint-Germain en Laye, et des châtellenies de Lasse et du Bouchet en Anjou, ancien colonel d'un régiment de son nom, et de Marie-Madeleine de Sève, dame de Gomerville. André-René mourut le 23 avril 1755. Sa veuve fut nommée, le 29 juin suivant, tutrice de leurs enfants, savoir :

1° René-Jacques-Claude du Pont d'Aubevoye de la Roussière, chevalier, marquis d'Oysonville, seigneur de la Roussière, de Launay-Baffert, de Chavaignes, de Poisieux, de la Giraudière, etc., né le 11 novembre 1734. Il fut page du roi, en la petite écurie, du 1er juillet 1750 au 1er juillet 1753 (*Certificat du marquis de Beringhen, premier écuyer*); fut nommé, le 22 septembre 1755, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Saint-Jal (incorporé dans Vogué en 1761), fit avec ce corps les campagnes d'Allemagne et eut un cheval tué sous lui à la bataille de Minden en 1759. Il a continué de servir jusqu'en 1768. Il n'a pas eu d'enfants de son mariage contracté le 10 juillet 1763, au château de Paintray près Amboise, avec Marie *Bouet de la Noue*, fille mineure de Claude-François Bouet

---

commandables services rendus à sa personne et au roi Louis XIII par cet officier-général, érigea en sa faveur la terre *d'Oysonville en marquisat*, pour lui et ses successeurs *mâles et femelles*, nés et à naître en légitime mariage, par lettres patentes datées de Saint-Germain en Laye au mois de mars 1664. La clause de transmission en ligne féminine avait été portée dans ces lettres patentes pour la fille unique de Paul le Prévost, Françoise *le Prévost*, marquise d'Oysonville, mariée avec François-Bernard *Briçonnet*, seigneur de Glatigny et de la Chaussée, lieutenant des chasses de Saint-Germain et de Versailles, mort en 1688, laissant François-Bernard, dont on va parler, et Louise-Marie Briçonnet, mariée, le 11 mars 1690, avec Jean-Baptiste *Frezeau*, marquis de la Frézelière, lieutenant-général de l'artillerie. François-Bernard *Briçonnet*, marquis d'Oysonville, capitaine aux gardes-françaises, puis colonel d'infanterie, épousa, le 2 septembre 1700, Marie-Madeleine *de Sève*, de laquelle il eut : 1° Paul-Gui-Charles, marquis d'Oysonville, capitaine au régiment du Roi, puis colonel de celui de Blésois, tué à la bataille de Parme le 29 juin 1734 ; 2° Claude-Henri ; 3° Paul-Guillaume-Charles ; 4° Geneviève-Claude Briçonnet, qui ayant survécu à ses frères, ainsi qu'à trois neveux et deux petites nièces, fut héritière de sa branche, et recueillit le marquisat d'Oysonville, qu'elle a transmis à ses enfants.

de la Noue, chevalier, seigneur de Saint-Georges, de Paintray, de Lussault, etc., ancien capitaine de grenadiers au régiment de Bourbonnais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Louise Douineau;

2° Henri-Charles, qui a continué la postérité;

3° Anne-Charlotte-Geneviève du Pont d'Aubevoye, morte sans alliance le 5 décembre 1765;

4° Marie-Renée du Pont d'Aubevoye, jumelle de la précédente, religieuse bénédictine au couvent de la Fontaine-Saint-Martin, diocèse du Mans, morte le 1er juin 1774.

XVIII. Henri-Charles DU PONT D'AUBEVOYE, chevalier, comte d'Oysonville, seigneur de la châtellenie de Lasse, du Bouchet et autres lieux, né le 15 janvier 1738, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, entra au service dans l'artillerie en qualité de cadet, se trouva au siége de Mahon sous le duc de Richelieu en 1756, et fit en Allemagne les autres campagnes de la guerre de *sept ans*. Il a quitté de bonne heure avec le grade de lieutenant-colonel d'artillerie. Le comte d'Oysonville est décédé au mois de septembre 1812. Il avait épousé, le 2 juillet 1780, Marie-Louise Françoise DU PONT D'AUBEVOYE DE LAUBERDIÈRE, sa cousine, décédée le 17 février 1835, fille de François-Charles-Mathieu du Pont d'Aubevoye, chevalier, seigneur de Lauberdière et de Louise-Jeanne-Claire le Gros de Princé. De ce mariage sont issus :

DU PONT D'AUBEVOYE: comme à la page 1.

1° Henri-Louis-Jacques, dont l'article suit;

2° André-Charles-Théodore du Pont d'Aubevoye, comte d'Oysonville, capitaine de vaisseau, gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X, chevalier des ordres de Malte (de minorité), de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, commandeur de la Légion d'Honneur. Il est entré dans la marine en qualité d'aspirant au mois d'août 1802, a été nommé capitaine de vaisseau au mois d'août 1822, et mis en retraite pour cause d'ancienneté de service en mai 1844. Pendant les douze années de l'empire et pendant la restauration il a presque toujours tenu la mer et a pris part à d'importantes expéditions. Il a épousé Rose-Victoire-Constance *de Leyritz*, de la Martinique, décédée en 1821. De leur mariage est née :

Emilie-Caliste-Marie du Pont d'Aubevoye, morte en 1831;

3° Marie-Thomas-Eugène du Pont d'Aubevoye, comte d'Oysonville, chef d'escadron, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il a fait la campagne de 1813 en Allemagne, celle de 1814 en France, et celle de 1823 en Espagne, cette dernière en qualité d'officier supérieur. Il s'est marié : 1° avec Eugénie *Gobert*, morte sans enfants ; 2° avec Louise-Pauline-Eugénie *Odart de Rilly*, sa nièce ;

4° Geneviève-Emilie du Pont d'Aubevoye d'Oysonville, mariée avec Henri-Louis *Odart*, marquis de Rilly, colonel, chef d'état-major de la 11e division militaire, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, officier de la Légion d'Honneur. Elle est restée veuve en 1832, ayant plusieurs enfants. (Voir, dans ce volume, la généalogie ODART).

XIX. Henri-Louis-Jacques DU PONT D'AUBEVOYE, chevalier, marquis d'Oysonville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et officier de la Légion d'Honneur, a fait sous l'empire les campagnes en Calabre, en Espagne et en Allemagne. Après avoir servi sous la restauration il s'est retiré avec le grade de colonel de cavalerie.

BRANCHE DE LAUBERDIÈRE.

XV. Mathieu DU PONT D'AUBEVOYE, chevalier, seigneur de la Roussière du Maine et de la Chesnaye, né le 25 juillet 1655, second fils de Charles du Pont-d'Aubevoye, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Roussière du Maine, et de Gabrielle du Grez de la Tremblaye, entra sous-lieutenant au régiment de Navarre en 1673, et y était lieutenant lorsqu'il fut fait capitaine dans le régiment de Desclos par commission du 25 juillet 1689. Il servit au ban et arrière ban de la province du Maine en 1695, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par ordonnance de M. Hue de Miromesnil, intendant de la généralité de Tours, du 24 juillet 1698, ordonnance où fut visé un arrêt rendu en sa faveur à Paris, le 18 juin 1693, par les commissaires généraux, sur le fait des francs-fiefs. Il fit enregistrer ses armes, en 1698,

au fol. 263 de *l'Armorial général de Tours*, élection du Mans. Il avait épousé, par contrat du 15 avril 1687, Renée-Marie DE VILLIERS, dame de la Haye (puis de Lauberdière après la mort de ses frères), veuve de messire René de Domaigné, chevalier, seigneur de la Roche-Hue, et fille de François de Villiers, chevalier, seigneur de Lauberdière, de la Haye, etc., et de Gabrielle Petit de la Guierche. De ce mariage sont issus :

DE VILLIERS : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une rose du même.

1° François-Charles, qui suit ;

2° Charles-Mathieu du Pont d'Aubevoye. Il fit un partage avec son frère aîné le 16 décembre 1724, et mourut sans postérité ;

3° N.... du Pont d'Aubevoye, religieuse cordelière à Sablé.

XVI. François-Charles DU PONT D'AUBEVOYE, chevalier, seigneur de la Roussière, de Lauberdière et de la Haye, né le 22 juillet 1690, fut nommé successivement cornette dans le régiment de Saint-Chamont, dragons, le 2 février 1712, lieutenant réformé dans celui de Lautrec même arme, 20 mars 1715, et lieutenant en pied dans les dragons de Goesbriand, le 19 août 1720. Il s'allia, par contrat du 6 janvier 1723, avec Louise-Marguerite-Charlotte GIROUST DU TRONCHÉ, dame de Miré, de Vaucor, etc., fille unique et héritière de Jean Giroust, seigneur de Vaucor. François-Charles ayant fixé sa résidence dans l'élection de la Flèche, y fit enregistrer ses titres de noblesse le 13 janvier 1729. Il mourut le 20 septembre 1774, ayant eu de son mariage deux fils et deux filles :

GIROUST DU TRONCHÉ : d'azur, à la fasce d'or.

1° François-Charles-Mathieu, qui suit ;

2° François-Louis, auteur de la BRANCHE DE LA ROUSSIÈRE-LAUBERDIÈRE, rapportée ci-après ;

3° Marie-Jacquine-Françoise du Pont d'Aubevoye, mariée avec Louis-Charles-Thibaud *Giroust de Marcillé*, ancien garde du corps du roi, capitaine des milices de Saint-Domingue au quartier du port de Paix ;

4° Marguerite-Louise-Gabrielle du Pont d'Aubevoye, sœur jumelle de François-Louis, mariée, le 28 décembre 1754,

avec Louis-Hervé-Charles-René, comte *de Faudoas de Sérillac*, dont elle eut 3 fils.

XVII. François-Charles-Mathieu du Pont d'Aubevoye, chevalier, seigneur de Lauberdière, du grand Mandon, de la Ghesnaye, de la Gouberie, de la Verrerie, du Tertre, etc., né le 12 octobre 1723, entra dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi au mois de janvier 1738, eut rang de capitaine de cavalerie, par commission du 13 juin 1753, et fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 13 juillet 1755. Il s'est retiré avec une pension sur le trésor royal, en considération de ses services, le 1er juillet 1757. Il fit un partage avec son frère et ses sœurs les 22 et 24 mars, et 28 mai 1775. Il est mort au mois d'octobre 1795, ayant eu du mariage qu'il avait contracté, le 16 novembre 1750, avec Louise-Jeanne-Claire le Gros de Princé, morte en 1787, fille de messire Louis-Paul le Gros de Princé, chevalier, seigneur de Princé et de la Bourrelière, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de dame Anne-Jeanne Bégon, un fils et deux filles :

Le Gros de Princé : d'or, à une aigle au vol abaissé couronnée de sable ; à la bordure de gueules, chargée de 9 besants d'or.

1° Louis-François-Bertrand, dont on va parler;

2° Marie-Louise-Françoise du Pont d'Aubevoye, mariée le 2 juillet 1780, avec Henri-Charles *du Pont d'Aubevoye*, comte d'Oysonville, son cousin ;

3° Claire-Henriette-Charlotte du Pont d'Aubevoye, admise en la maison royale de Saint-Cyr sur ses preuves faites le premier novembre 1769, mariée avec Auguste *Boutier*, colonel. Elle est décédée sans enfants en 1812.

XVIII. Louis-François-Bertrand du Pont d'Aubevoye, comte de Lauberdière, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de la Légion d'Honneur, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et de Maximilien-Joseph de Bavière, membre de l'association de Cincinnatus d'Amérique, etc., est né le 27 octobre 1759. Il entra à l'école militaire de Paris le 7 octobre 1767, passa officier dans le régiment de Saintonge, infanterie, en 1776, fut nommé capitaine

de cavalerie en 1780, puis aide-maréchal général des logis de l'armée au mois de novembre 1786. Il fut présenté à la cour au mois d'avril 1789, d'après les preuves faites en 1788 devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi. Il fit les quatre campagnes de la guerre d'Amérique sous le général, depuis maréchal, comte de Rochambeau, son oncle à la mode de Bretagne, puis les campagnes de l'armée française, de 1803 à 1815, en Souabe, Bavière, Autriche, Prusse, Pologne, Prusse ducale, Espagne, et dans le nord de l'Allemagne. Le 19 mars 1808, il fut créé baron de l'empire, avec dotation assise par décret du 10 novembre de la même année, sur le territoire de Munden, dans le royaume de Westphalie. Il a été, sans interruption, de 1805 à 1815, membre du corps législatif ou de la chambre des députés pour le département de Maine-et-Loire. Il a épousé avec l'agrément du roi, le 16 juin 1790, Caroline MACNAMARA-HUSSEY, née le 28 décembre 1772, d'une des plus anciennes maisons d'Irlande, dont deux branches ont été revêtues de deux pairies d'Angleterre, sous les titres de comtes de Beaulieu, pairie éteinte en 1802, et de vicomtes Delaval, branche éteinte en 1808. Le comte de Lauberdière est décédé sans postérité, au château de Lauberdière, près Baugé (Maine-et-Loire), le 8 février 1837. Par son testament, du 8 mars 1836, il a institué en qualité d'héritier à titre universel dudit château et domaine de Lauberdière, ainsi que de tous titres inhérents à cette propriété concédés par lettres patentes des rois de France, François-Charles du Pont d'Aubevoye, dont il sera fait mention plus loin, pour lui en jouir et par reversibilité immédiate à son fils Ernest-Louis-Georges.

MACNAMARA;

BRANCHE DE LA ROUSSIÈRE-LAUBERDIÈRE.

(*Rameau établi en Bretagne en* 1759.)

XVII. François-Louis DU PONT D'AUBEVOYE, chevalier de la Roussière de Lauberdière, né en

avril 1730, second fils de François-Charles et de Louise-Marguerite-Charlotte Giroust du Tronché, entra comme volontaire dans le régiment d'Orléans, en 1747. Il se trouva cette même année, à la bataille de Laufeldt et aux siége et prise d'assaut de Berg-op-Zoom, et fit partie du secours conduit aux Gênois par le duc de Richelieu, lors du blocus de Gênes par les Autrichiens. En 1748 il fut nommé lieutenant dans le régiment d'Aunis, fut fait, en 1755, capitaine d'une compagnie de son nom dans le régiment de Bourbon, compagnie réformée en 1763; en cette année il fut nommé major des troupes garde-côtes de Bretagne; en 1783 chef de la division de Saint-Nazaire, puis chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 15 avril 1791. Il avait épousé, le 29 septembre 1759, Marie-Anne-Gabrielle MICHIEL, dame du Deffaix, de Condest, de Belleville, de Boiséon, au comté Nantais, et des seigneuries de Rivillac et de la Roche-Bernard, fille de messire Julien Michiel, seigneur desdits lieux, et de dame Anne Guillermo de Treveneuc. Par suite de ce mariage, François-Louis du Pont d'Aubevoye s'étant fixé dans le comté Nantais, pour avoir entrée en la chambre de la noblesse aux états de Bretagne, il produisit ses titres et les fit enregistrer au greffe du parlement de Rennes le 17 août 1761. En 1792 il passa en Allemagne, où il mourut à Munster, au mois de février 1794; sa veuve est décédée le 22 juin 1799. De leur mariage sont issus :

MICHIEL : d'argent, au sautoir de vair, chargé d'un annelet de gueules et cantonné de 4 étoiles du même.

1° François-Louis-Bertrand, dont l'article suit;
2° Claude-François-Marie, chevalier du Pont d'Aubevoyé, marié et résidant à Hambourg. Il a plusieurs enfants;
3° Félicité du Pont d'Aubevoye;
4° Louise-Perrine du Pont d'Aubevoye;
5° Claire-Françoise-Marie, du Pont d'Aubevoye;
6° Marie-Louise du Pont d'Aubevoye.

XVIII. François-Louis-Bertrand DU PONT D'AUBEVOYE, né le 18 septembre 1761, aspirant garde de la marine à Brest, en 1777, fit, avec rang de major,

la guerre de l'indépendance de l'Amérique. Mis au nombre des 132 Nantais transférés à Paris par ordre du farouche proconsul Carrier, il périt par jugement révolutionnaire, à Angers, le 5 février 1794. Il avait épousé, le 31 mars 1790, Louise-Marie-Marguerite GUILLERMO DE TREVENEUC, fille de messire Gabriel-Marie Guillermo, seigneur de Treveneuc et de la Lobrie, en la vicomté de Donges, officier des vaisseaux du roi, et de dame Charlotte-Marguerite Charette de Boisfoucaud, décédée en 1825. Après la mort de François-Louis-Bertrand, sa veuve se remaria, en 1800, à Pierre-Aimé, comte de la Rochefoucauld-Bayers, capitaine de vaisseau, mort le 8 septembre 1822. Elle a eu des enfants de ses deux mariages. Du premier sont issus :

GUILLERMO : d'argent, à une plante de fougère de sinople accompagnée en chef d'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant du même.

1° François-Charles, dont l'article suit ;

2° Rose-Marie du Pont d'Aubevoye, mariée avec M. *Perrin de la Courbejolière*, capitaine avec grade de chef de bataillon au 5e régiment de la garde royale.

XIX. François-Charles DU PONT D'AUBEVOYE DE LA ROUSSIÈRE, membre de l'université de France, docteur-ès-lettres, ancien inspecteur de l'académie d'Angers, décédé le 12 septembre 1844, avait épousé, le 3 juillet 1826, Claire-Madeleine RICHARD, fille de messire Jean-Baptiste-Anne Richard, seigneur de la Roullière, de Grandbois en Saint-Colombin et autres lieux, et de dame Françoise-Jeanne Martin de la Jollière. De ce mariage est issu :

RICHARD :

XX. Ernest-Louis-Georges DU PONT D'AUBEVOYE DE LA ROUSSIÈRE-LAUBERDIÈRE (1).

(1) Ernest-Louis-Georges et ses cousins établis à Hambourg, sont les seuls rejetons directs du rameau *dit* de Bretagne, ayant le droit d'en porter les noms et armes.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

L'ordonnance de maintenue de noblesse rendue le 24 juillet 1698, au profit de Mathieu du Pont d'Aubevoye, chevalier, seigneur de la Roussière (p. 31) par M. Hue de Miroménil, intendant de la généralité de Tours, se trouve aux Archives du Royaume, en un registre manuscrit intitulé : *Nobiliaire de la généralité de Tours*, coté M 566, p. 607 à 617. Cette maintenue de noblesse rappelle plusieurs titres qui ont été omis dans la présente généalogie, et que nous allons citer par additions.

Page 22, ligne 7, Jean III du Pont, seigneur d'Aubevoye, il faut ajouter qu'il consentit un bail à rente par acte du 15 août 1482, passé devant Tourmont, notaire au Lude.

Page 23, ligne 3, le partage du 29 novembre 1538 entre Pierre, Martin et Jean du Pont, frères, fut fait par devant Baglan, notaire au Lude.

Page 23, ligne 24, le 22 octobre 1569; la maintenue de 1698 porte le 24 octobre 1569.

Même page, degré de Thomas II du Pont. Après l'acte d'acquisition de la terre de la Roussière, il faut ajouter qu'il en prit possession le 4 décembre 1598, suivant acte reçu par de Lespau, notaire royal à Baugé. Il reçut deux déclarations de biens mouvants de cette terre les 13 décembre 1604 et 19 décembre 1605, et afferma la métairie du lieu seigneurial de la Roussière à Thomas Latté par acte passé devant Goullet, notaire à Baugé, le 30 mai 1608.

Page 26. lignes 9 et 10. Les articles et le contrat de mariage de Charles Ier du Pont d'Aubevoye avec Marguerite du Gué ont été accordés par Thomas du Pont, son oncle, conseiller au parlement de Bretagne, et reconnus devant Tuffière, notaire au Mans les 8 et 31 janvier 1614.

Le même Charles du Pont d'Aubevoye, seigneur

de la Noue, autre Charles du Pont, son frère aîné, seigneur d'Aubevoye, et Marthe du Pont, leur sœur, veuve de noble Pierre le Gras, conseiller au grand conseil, passèrent une transaction en forme de partage des successions de leurs père et mère, par acte reçu par Mauriceau, notaire à Baugé, le 6 novembre 1619. Charles, l'aîné, retint pour son préciput la maison seigneuriale d'Aubevoye et la terre, fief et seigneurie de Courbran.

Même page 26, degré de Charles II du Pont d'Aubevoye, seigneur de la Roussière. Son contrat de mariage avec Gabrielle du Grez (14 février 1643) fut passé devant Serezin, notaire à Angers. L'arrêt de la cour des aides qui l'a déclaré noble et issu de noble race, est daté dans la maintenue de 1698 du 15 mai (et non du 15 mars) 1665.

P. 32, ligne 2, le contrat de mariage de Mathieu du Pont d'Aubevoye avec Rénée-Marie de Villiers fut passé devant Ranneran, notaire à Baugé, le 15 avril 1687.

DE LA ROCHE-FONTENILLES,

Seigneurs DE LA ROCHE, *barons* DE CESSAC et DE LAVEDAN, *comtes* DE COURTENAY, *marquis* DE FONTENILLES, DE RAMBURES, DE GENSAC, etc., *en Guyenne* et *en Picardie*.



ARMES : *d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.*
Couronne ducale.
Supports : à dextre une aigle, à sénestre un léopard lionné.
Cimier : un chevalier croisé armé de toutes pièces, tenant de la main dextre une épée d'argent, garnie d'or, et de la sénestre une croix haute d'argent.
Cri : GUYENNE, GUYENNE.
Légende : DEO DUCE, FERRO COMITE.

La maison DE LA ROCHE-FONTENILLES et DE RAMBURES est originaire du comté de Bigorre. Elle tire son nom d'une terre connue sous la dénomination de *Roqua*, *Roca*, *Rupe*, traduite dans les

actes en français par la Roche, la Roque, Laroque, terre située dans la commune de la Roque, canton de Castelnau de Magnoac, arrondissement de Bagnères (Hautes-Pyrénées).

Cette maison est une des plus distinguées du royaume. Les monuments qui la rappellent prouvent que dès le commencement du XIIe siècle, elle tenait rang parmi l'ancienne chevalerie de la Guyenne. Plusieurs de ses membres ont pris part aux croisades. D'autres ont occupé des places éminentes dans le sacerdoce, dans la maison militaire de nos rois et dans leurs armées. Elle a contracté ses principales alliances avec des familles également anciennes et illustres, entre autres avec celles *d'Amboise*, *de Bazillac*, *de Benque*, *de Cardaillac*, *de Comminges*, *de Foix*, *de Ligny*, *de Lomagne*, *de Lupé*, *de Massencome-Montluc*, *de Mauléon*, *de Montaut-Benac*, *de Montlezun*, *de Montmorency*, *de Montpezat*, *de Morard d'Arces*, *de Pechpeyrou-Beaucaire*, *de Rambures*, *de la Rochefoucauld*, *de Roquefeuil*, *de Saint-Georges-Vérac*, *de Timbrune-Valence*, *de Voisins*, etc., etc.

L'abbaye de Berdoues, fondée, en 1134, par Bernard, comte d'Astarac, comptait parmi ses principaux bienfaiteurs les maisons de Barbazan, d'Orbessan, de Mauléon et de la Roche. C'est dans le cartulaire de cette abbaye que se trouvent les plus anciens titres de cette dernière maison. Ceux relatifs à ses principales donations sont de 1185, 1190, 1204 et 1209 (*Preuves de cour dressées par Chérin*).

Un des auteurs de cette famille accompagna Philippe-Auguste en Palestine, en 1190. On pense que ce fut Romieu *de la Roche* (1), fils de Maffre, parce qu'en cette même année pour subvenir, sans doute, aux frais de ce voyage, il engagea à l'abbaye de Berdoues, la terre, la dîme et les bois qu'il possédait

(1) Il prit sans doute ce nom de Romieu, suivant l'usage du temps, à la suite d'un pèlerinage à Rome.

à Samazan, en présence de Mise *de la Roche* et de Guillaume-Bernard et Bernard *de la Roche*, frères.

Guillaume-Fort de Sentos, en prenant l'habit religieux dans l'abbaye de Berdoues, fit donation à ce monastère des droits de pacage et de pâturage dans toutes ses terres. Guillaume Bernard I *de la Roche*, bailli de Miélan, fut présent à cette charte datée de l'année 1209.

Le même Guillaume-Bernard et ses trois fils, Carbonel, Guillaume-Bernard II et Gérard *de la Roche*, firent assiette de 100 sous morlas sur leurs pâturages de Tilhac, en faveur des religieux de Berdoues par charte de l'année 1229, où se trouve rappelée feu dame *Esdeiade*, épouse de Guillaume-Bernard I *de la Roche*, comme ayant été inhumée dans leur monastère.

Carbonel *de la Roche*, dont l'épouse, *Simonne*, est nommée dans la même charte de 1229 et Gailhard *de la Roche*, firent partie de la première expédition du roi saint Louis à la Terre-Sainte, ainsi que le prouvent deux chartes d'emprunts contractés à Damiette et à Saint-Jean d'Acre sous la garantie d'Alfonse, comte de Toulouse en 1249 et 1250. Voici le texte de ces actes dont le premier est en espagnol.

Conocida cosa sea a coantos esta carta veran come yõ Conçalvo Nogues, mesnadero, o recibo de vos señor Augusto Gacolo XL (40) libras empar de bono tornenses los quales a mi prestado por mendamiento del señor Alfonso, commandante por los quales dineros dovo dar et pagar en tiempo et en pena dictos convenudo et de los quales dineros me tango por ben pagado de vos; son testigos desto, Carbonellus *de Roca*, Arnaldus de Carrera. Y yo Garcia clerigo scrivi esta carta o costumbrado en testimoniaca de las ante dichas cosas. Data en Damyettæ lunes secundo del mes de noviembre anno domini M.CC. XLIX (*Original en parchemin*).

La seconde charte, du mois de juin 1250, est relative à un emprunt de 220 livres tournois contracté

Fontenilles-Lomagne, marquis de Gensac, marié, en 1752, avec Anne-Jeanne-Amable *de Caulet de Grammont*, était fils de Gilles-Gervais, l'aîné, marquis de Gensac, né en 1681, époux d'Anne-Thérèse *de Chastenet de Puységur*. Ce dernier avait eu deux frères, Antoine de la Roche-Fontenilles-Lomagne, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, tué au siége de Landau en 1703, et Gilles-Gervais de la Roche-Fontenilles-Lomagne, le jeune, marquis de Gensac, né en 1682, créé lieutenant général des armées du roi en 1738, mort en 1771. Un rameau des *barons de* LAVEDAN formé par Gilles *de la Roche-Fontenilles*, fils puîné de Jean-Antoine, comte de Gensac, et de Jeanne *du Faur de Saint-Jorry*, s'est éteint à la troisième génération, au commencement du XVIIIe siècle, et la baronnie de Lavedan ainsi que les autres biens de cette branche ont été recueillis en vertu de donation et substitution par les enfants de Louis-Gaston-Joachim de la Roche, comte de Fontenilles.

Philippe DE LA ROCHE, baron de Fontenilles, successivement gentilhomme ordinaire de Charles IX en 1565, chevalier de l'ordre du Roi en 1568, et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances en 1569, eut commission du duc d'Anjou, en 1583, de lever une compagnie de 100 hommes de guerre pour secourir Cambray, menacé de siége. Il épousa en premières noces, le 23 janvier 1557, Françoise DE MASSENCÔME-MONTLUC, fille de Blaise de Lasseran de Massencôme, seigneur de Montluc et d'Estilhac, alors chevalier de l'ordre du Roi, depuis maréchal de France, et d'Antoinette Isalguier de Clermont. Le baron de Fontenilles épousa en secondes noces Paule DE VIGUIER, d'une famille noble de Toulouse, sœur d'Antoine de Viguier, écuyer du roi Charles IX, dame célèbre par sa beauté, son esprit et sa vertu (1). Elle

DE MASSENCOME-MONTLUC : écartelé aux 1 et 4 d'azur, au loup d'or, qui est de la ville *de Sienne* : aux 2 et 3 d'or, au tourteau de gueules, qui est *de Montluc*.

DE VIGUIER : d'azur, au palmier d'or, terrassé de sinople, soutenu de 2 lions affrontés d'or.

(1) Voir l'*Eloge historique de Paule de Viguier*, connue sous le nom de la *Belle Paule*, lu dans une séance publique de l'Académie royale des Sciences de Toulouse, par M. le marquis d'Orbessan. Cet Eloge est imprimé parmi les *Mélanges histori-*

fit son testament le 26 septembre 1607, et voulut être inhumée dans le couvent des Grands-Augustins à Toulouse. Le baron de Fontenilles n'a laissé qu'un fils et une fille, issus de son premier mariage.

Jean-Blaise DE LA ROCHE, baron de Fontenilles, châtelain de Tourcy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 30 lances des ordonnances, et colonel des légionnaires de Guyenne en 1594, avait épousé, en 1585, Louise D'AMBOISE, fille de Louis, comte d'Aubijoux, chevalier des ordres du Roi, et de Blanche de Levis-Ventadour. Après la mort de sa femme, Jean-Blaise fut désigné évêque de Condom par Marguerite, reine de Navarre. Il avait eu un fils unique qui suit.

D'AMBOISE : palé d'or et de gueules.

Jacques DE LA ROCHE, baron de Fontenilles, seigneur de la Roque, de Lussan, de la Serre, etc., était auprès de Henri IV lorsqu'il donna procuration, le 5 décembre 1609, pour fournir en son nom le dénombrement de ses terres de Fontenilles, de la Roque, etc. Il fut nommé capitaine de 30 lances au titre de cin-

---

ques, du même auteur, Toulouse et Paris, 1768, in-8°, t. III, p. 241. La beauté de cette dame a été célébrée dans une foule d'ouvrages, dont le plus ancien, dédié à la reine Catherine de Médicis, fut composé en 1588 par Gabriel de Minut, baron de Castera, sénéchal de Rouergue. Les plus rares qualités du cœur et de l'esprit en faisaient une femme incomparable. En 1533, lorsque le roi François Ier fit son entrée à Toulouse, on la choisit pour lui présenter les clefs de la ville, et quoiqu'elle n'eût alors que 14 ans elle harangua le monarque en vers français. Ayant eu le malheur de perdre le seul fils qu'elle eut du baron de Fontenilles, elle composa ces vers intitulés : *De la mort d'un fils* :

Le tendre corps de mon fils moult chéry
Gît maintenant dessoubs la froide lame.
Dans les cieux clairs doit triompher son âme,
Car en vertu tousiours il fut nourry.
Las ! j'ay perdu ce beau rosier fleury,
De mon vieux temps l'orgueil et l'espérance !
La seule mort peult donner allégeance
Au mal cruel qui mon cœur a meurtry.
Or, adieu donc, mon enfant moult chéry,
De toy mon cœur gardera souvenance.

quante hommes d'armes à la place de son père le 30 octobre 1615 et gentilhomme ordinaire de Louis XIII en 1618. Il commanda en chef la noblesse volontaire de Comminges en 1639. De son mariage, contracté en 1615 avec Claude DE CAZILLAC, fille de Charles, baron de Cazillac, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Isabeau d'Escars, est issu François Ier de la Roche qui suit.

DE CAZILLAC : d'or, à 2 lions léopardés de gueules; à la bordure de sinople, chargée de 8 besants d'argent.

François DE LA ROCHE, Ier du nom, marquis de Fontenilles, seigneur d'Adeilhac, de la Serre, etc., châtelain d'Auxy, nommé gentilhomme ordinaire du roi Louis XIV en 1654, obtint, au mois d'avril 1658, des lettres patentes de ce monarque, portant union des terres de Saint-Flon, la Serre et la Bastide à la baronnie de Fontenilles, et leur érection en titre de *marquisat de Fontenilles* avec établissement de 3 foires par an.«Nous nous sommes toujours d'autant plus « porté à reconnaître la vertu (portent les lettres pa- « tentes) par quelque nouveau degré d'honneur qui « en est la plus digne récompense, qu'elle s'est mon- « trée dans les personnes qui ont ajouté à la grandeur « d'une naissance illustre la gloire des services qui « ont été rendus à nous et à nos prédécesseurs; et « comme nous avons été informé que ces deux « avantages se trouvent en la personne de notre cher « et bien amé, François *de la Roche*, baron de Fon- « tenilles, puisqu'il a signalé son courage dans toutes « les belles occasions qui se sont présentées dans le « commencement de notre règne, et entre autres aux « siéges de Mardick, Bourbourg, Béthune et secours « d'Arras, où il conduisit quatre-vingts gentilshommes « de ses amis qui y servirent comme volontaires jus- « qu'à la fin du siége, et puisque dans ces actions il « n'a fait que suivre les traces de ses prédécesseurs, « entre lesquels sont remarquables par leurs charges, « leurs emplois et leurs services rendus à notre cou- « ronne depuis plus de cent ans, les bisaïeul, aïeul et « père dudit sieur baron de Fontenilles, le premier « ayant été élu chevalier de notre ordre par Char-

« les IX, en l'année 1568, et tant lui que ses fils s'étant « signalés par plusieurs beaux exploits de guerre à la « tête de leurs compagnies de gendarmes pendant « tous les troubles survenus pour la religion dans le « siècle dernier, en quoi ils ont été parfaitement imi- « tés par le père dudit sieur baron de Fontenilles, « qui a eu aussi les mêmes emplois et a rendu les mê- « mes services pendant les règnes de Henry-le-Grand « et Louis-le-Juste, nos très-honorés aïeul et père, « particulièrement aux siéges de la Rochelle, de Mon- « tauban, et de Salses, où son courage fut connu avec « avantage à la tête de sa compagnie de gendarmes « et de cent de ses amis qu'il y avoit conduits en qua- « lité de volontaires, en sorte qu'il semble que la gé- « nérosité et la fidélité soient héréditaires dans cette « famille, laquelle désirant honorer d'un titre qui ré- « ponde à l'éclat de ces belles actions, etc., etc. » (*Lettres en parchemin*, *signées* Louis, *et plus bas Guenégaud, et scellées du grand sceau en cire jaune*).

François de la Roche avait épousé le 14 mars 1645, Charlotte de Rambures, fille de feu Charles, sire de Rambures, surnommé le *brave* *Rambures*, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, maréchal de camp, gouverneur de Doulens, etc., et de dame Renée de Boulainvilliers, comtesse de Courtenay (1). Un des enfants nés de ce mariage devait ajouter à son nom celui *de Rambures*. Ils avaient eu trois fils et une fille :

de Rambures : d'or, à 3 fasces de gueules.

1° François de la Roche, II° du nom. marquis de Fontenilles, sire de Rambures, comte de Courtenay, marié, en 1685, avec Marie-Thérèse *de Mesmes d'Avaux*, dont il eut entre autres enfants :

---

(1) Charles, marquis de Rambures, comte de Courtenay, frère de Charlotte, mort en 1671, eut pour fils Louis-Alexandre, marquis de Rambures, colonel d'un régiment d'infanterie, tué en Alsace à l'âge de 18 ans en 1679. C'est en sa personne que s'est éteinte l'illustre maison de Rambures, dont François II de la Roche-Fontenilles recueillit tous les biens.

A. Louis-Antoine de la Roche, marquis de Fontenilles et de Rambures, comte de Courtenay, baron de Cessac, premier baron de Quercy, colonel du régiment de Navarre, qu'il commanda aux siéges de Saint-Sébastien, de Fontarabie et d'Urgel en 1719, au siége de Kehl en 1733, à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg en 1734. Il fut créé maréchal de camp en 1740, fit la guerre de 1742 en Bavière et contribua à la défaite des ennemis à Rhinvillers en 1743. Il mourut en 1755, laissant 1 fils et 2 filles d'Élisabeth-Marguerite *de Saint-Georges de Vérac*, sa seconde femme, qu'il avait épousée en 1735:

a. Antoine-César de la Roche, marquis de Fontenilles et de Rambures, mort à 18 ans en 1764;

b. Antoinette-Adélaïde de la Roche-Fontenilles et de Rambures, mariée, en 1765, à Jean-Baptiste-François-Menelaï *Colbert de Croissy*, marquis de Sablé, lieutenant-général des armées du roi, dont elle ne laissa point d'enfants. Elle institua son légataire universel son cousin Adélaïde-Honoré-César de la Roche, marquis de Fontenilles, un de ses enfants devant porter le nom *de Rambures*;

c. Élisabeth-Jeanne de la Roche-Fontenilles, comtesse de Courtenay, mariée, en 1755, avec Charles-Adrien, comte *de Ligny*, vicomte de Dombasle, qui en eut deux filles :

I. Sophie-Joséphine-Antoinette de Ligny, mariée, le 19 septembre 1775, avec Louis-Étienne-François, comte *de Damas-Crux*, chevalier des ordres du Roi en 1784, chevalier d'honneur de S. A. R. *Madame*, duchesse d'Angoulême en 1799. Mlle de Ligny était décédée en 1785, laissant une fille, Mme la marquise de Biron ;

II. Étiennette-Charlotte-Émilie de Ligny, mariée avec François-Nicolas-René *de Perusse*, comte d'Escars, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, comte d'Artois, capitaine de ses gardes, lieutenant-général des armées, etc.;

B. René-Antoine de la Roche-Fontenilles, évêque de Meaux en 1737, premier aumônier de Mesdames de France, mort le 7 janvier 1759.

2° Jacques de la Roche-Fontenilles, tué au siége de Lille en 1667.;

3° Louis-Gaston-Joachim, mentionné ci-après;

4° Renée-Charlotte de la Roche-Fontenilles, mariée, en 1675, avec Jean-Emmanuel *de Timbrune*, marquis de Valence.

Louis-Gaston-Joachim DE LA ROCHE-FONTENILLES, comte de Fontenilles, baron d'Adeilhac et de la Serre, capitaine de dragons en 1688, épousa, en 1699, Claire DE DURAND DE LA TOUR, dont il eut, outre deux filles :

DE DURAND : d'or, à la bande d'azur, chargée de 3 étoiles d'or, et accompagnée en chef d'une aigle éployée de gueules, et en pointe d'un cerf saillant de sable.

1° François-Philibert, qui suit;

2° Jean-Jacques-Hercule, auteur de la BRANCHE DE RAMBURES, rapportée ci-après.

François-Philibert DE LA ROCHE, marquis de Fontenilles, épousa, en 1735, Marthe DE LA QUÉLIE, de laquelle il laissa Joseph-Hubert, qui suit.

DE LA QUÉLIE :

Joseph-Hubert DE LA ROCHE, marquis de Fontenilles, baron de Cessac, premier baron de Quercy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, épousa, en 1771, Marie-Claire-Antoinette DE LA ROCHE-FONTENILLES, sa cousine-germaine, de laquelle sont issus :

DE LA ROCHE-FONTENILLES : comme à la p. 1.

1° Auguste-Pierre-Fulbert, qui suit;

2° Théodore-Armand de la Roche-Fontenilles, marié, en 1814, avec Amyre *de la Forest-Bullion*;

3° Pauline de la Roche-Fontenilles, chanoinesse;

4° N... de la Roche-Fontenilles, mariée à M. *de Carreri*;

5° Alexandrine de la Roche-Fontenilles, morte sans alliance;

6° Sophie de la Roche-Fontenilles.

Auguste-Pierre-Fulbert, marquis DE LA ROCHE-FONTENILLES, né en 1779, colonel du premier régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, a fait en 1792 la campagne à l'armée des princes. Rentré en France, en 1798, il a pris du service, a fait la campagne dans le pays des Grisons, et s'est trouvé à la bataille de Hohenlinden en 1800. Il fut ensuite employé comme colonel à l'état-major du prince de Neufchâtel et fut chargé de plusieurs mis-

sions, soit militaires, soit diplomatiques. Il a fait les guerres de Portugal, d'Allemagne et de Russie. Marié en 1817 avec Henriette DE LA ROCHEFOUCAULD COUSAGES, il en a eu :

LA ROCHEFOUCAULD : burelé d'argent et d'azur; à 3 chevrons de gueules brochants, le 1er écimé.

1° Joseph-Fulbert-Aymar de la Roche-Fontenilles, né en 1818, décédé;

2° Austin de la Roche-Fontenilles;

3° Honoré de la Roche-Fontenilles;

4° Henri de la Roche-Fontenilles;

5° Antonin de la Roche-Fontenilles;

6° Marie-Edwige de la Roche-Fontenilles;

7° Pauline de la Roche-Fontenilles;

8° Mathilde de la Roche-Fontenilles.

BRANCHE DE RAMBURES.

Jean-Jacques-Hercule DE LA ROCHE-FONTENILLES, baron de Lavedan, épousa, en 1748, Louise-Marguerite DES ROYS, remariée à Philippe, marquis de Bonfontan, comte de Lastours et baron d'Andoufielle. Elle avait eu de son premier mari, deux fils et trois filles, l'une religieuse, l'autre morte sans alliance. Ses autres enfants furent :

DES ROYS : d'azur, à l'aigle éployée d'or.

1° Pierre-Paul-Louis, qui suit;

2° Pierre-Paul de la Roche-Fontenilles, chevalier de l'ordre de Malte en 1767, puis lieutenant de vaisseau;

3° Marie-Claire-Antoinette de la Roche-Fontenilles, mariée, en 1771, à Joseph-Hubert *de la Roche*, marquis de Fontenilles, son cousin-germain.

Pierre-Paul-Louis DE LA ROCHE, marquis de Fontenilles, baron de Lavedan, etc., lieutenant-général, gentilhomme de la chambre et chambellan du duc d'Orléans, fit comme maréchal de camp la campagne de 1792 à l'armée des princes, et servit ensuite à Saint-Domingue. Il est décédé le 9 octobre 1833, ayant eu de son mariage, contracté le 30 juillet 1780

avec Marie-Claude-Alexandrine DE MORARD D'ARCES, dame de Madame Elisabeth de France :

DE MORARD d'azur, au franc canton d'or, adextré d'une rose d'argent.

1° Adelaïde-Honoré-César, qui suit ;

2° Marguerite-Césarine de la Roche-Fontenilles.

Adélaïde-Honoré-César DE LA ROCHE, marquis de Fontenilles et de Rambures, né en 1787, colonel du régiment de Marie-Thérèse, devenu légion de la Haute-Garonne, puis 17ᵉ d'infanterie de ligne, aide-de-camp de M. le duc d'Angoulême le 4 juillet 1815, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, décoré de la plaque de Saint-Ferdinand, a fait dans le 4ᵉ régiment d'infanterie légère les campagnes de 1806 en Allemagne et Pologne, et celles de 1808 à 1813 en Espagne, en Portugal et en Allemagne. Il fut blessé et fait prisonnier à la bataille du Culm près Tœplitz, en 1813. Il a fait la campagne d'Espagne auprès de M. le duc d'Angoulême, en 1823, et a été promu au grade de maréchal de camp en la même année. Il a épousé en secondes noces (resté veuf sans enfants de Mlle de Pégueiroles) Charlotte-Antoinette-Thérèse LE CLERC DE JUIGNÉ, fille d'Anne-Léon-Antoine le Clerc, comte de Juigné, maréchal de camp, et d'Anne-Marie-Adélaide de Seran. De ce mariage sont issus :

LE CLERC DE JUIGNÉ : d'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engrêlure de sable et cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armées de gueules.

1° Léon-Alexandre de la Roche-Fontenilles-Rambures ;

2° Honoré de la Roche-Fontenilles, mort en 1834 ;

3° Charles de la Roche-Fontenilles.

Les preuves de cour de la maison de la Roche-Fontenilles (1779) se trouvent dans l'ancien fonds du Saint-Esprit à la Bibliothèque royale. Une généalogie à laquelle cette notice sert de complément a été imprimée en 1822 dans le tome I de l'*Histoire des pairs de France et des anciennes familles du royaume.*

DE SARCUS,

Seigneurs DE SARCUS, DE FRICAMPS, DE BIERMONT, DE SONGEONS, DE MOUY, DE RAMECOURT, DE BEAUMONT, DE SAINT-GRATIEN, DE MOISMONT, DE SAINT-MICHEL D'HALESCOURT, DE FRÉVILLERS, DE MAUCOMBLE, DE ROQUEMONT, DE COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT, DE SAINT-DELIS, DE SAILLY-LE-SEC, DE LIBERMONT, DE LENTILLY, DU RONSOY, DE FRENNEVILLE, etc., *marquis et comtes* DE SARCUS, *en Picardie.*



ARMES : *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de 4 merlettes du même* (1).
Couronne de marquis.
Tenants : deux anges.

Tous les auteurs qui ont écrit sur la Picardie ont

(1) C'est ainsi que ces armoiries sont décrites dans un registre d'armes intitulé Escossois, chapitre des nobles du Corbiois à bannière, *fonds de Du Cange,* fol. 167. La maison de Sarcus ne paraît porter ce sautoir et ces merlettes que depuis le commencement du XIVe siècle. Antérieurement elle portait *une croix* avec *un lambel à 5 pendants* (sceau de 1208). On retrouve encore

considéré la maison DE SARCUS (1) comme l'une des plus anciennes et des plus nobles de cette province.

Sarcus, qui formait son principal domaine dès le milieu du onzième siècle, est situé non loin de Grandvilliers, à 10 lieues au sud-ouest d'Amiens et 9 lieues nord-ouest de Beauvais (2). Le bourg actuel était autrefois une ville, et le château, séjour ordinaire de la

---

cette croix, mais *ancrée* et sans lambel, sur le sceau de Hugues *de Sarcus*, écuyer qui servait sous Jean de Marigny, évêque de Beauvais, en Languedoc, Poitou et Saintonge, suivant deux quittances qu'il donna à Pons, pour ses appointements militaires, les 22 août et 25 septembre 1345 (*Fonds de Gaignières*, vol. 775, pp. 28, 199).

(1) Dans les anciens titres le nom présente ces variantes: *Sarkus*, *Sarkius*, *Sarkeus*, *Sarqueux*, *Sarquieuz*, *Sarcuz*, *Sarchius*, *Sercus*, *Cercu* ,*Cercus*, etc.

(2) Dans la carte du gouvernement de Picardie, publiée par Saussan en 1651, *Cercu* est indiqué comme faisant partie de l'Amiénois. Dans l'édition de la même carte de 1667, on a écrit le nom *Sarcus* et *Cercu*. Dans la carte du même gouvernement donnée par Nalin, en 1694, *Cercus* est également désigné comme faisant partie de l'Amiénois, Haute-Picardie. Depuis les cartes de Guillaume Delisle (1712) et de Robert (1755) le nom est constamment écrit *Sarcus*. Dans cette dernière carte, le bourg de Sarcus est désigné faisant partie des généralité, bailliage, évêché et archidiaconé d'Amiens, doyenné de Poix et ressort du parlement de Paris. Sa situation est ainsi établie dans la *Statistique du canton de Grandvilliers*, par M. Graves, publiée en 1840 : «*Sarcus-le-Grand*, *Sercu*, *Cercu*, *Sarquiez* en 1214, *Sarkus* en 1250, « *Saint-Pierre de Sarcus*, en Picardie, sur la limite nord, entre « Elencourt au nord-est, Sarnois à l'est, Hautbos, Brombos, Feuquières, Broquier, du canton de Formerie au sud, Moliens du « même canton et Saint-Thibault à l'ouest, Agnières (Somme) « au nord, grande commune dont le territoire très-irrégulier a un « prolongement enclavé à l'ouest dans le canton de Formerie. « Sa section méridionale est un plateau et donne naissance à des « ravins qui descendent vers la vallée de la Somme. Le chef-lieu, « à peu près central, est un bourg étendu, formé d'une large rue « sur la route royale du Tréport, et d'un groupe d'habitations « entourant la place de l'église et de l'ancien château. L'armée « du duc de Bourgogne campa le 29 juillet 1471 autour du « bourg, qu'elle ravagea. Elle y revint le 25 juin 1472. La collégiale était composée d'un doyen et de 6 chanoines, 4 de la fondation primitive, en 1525, et 2 institués en 1557 par François de « Sarcus, évêque du Puy. Le *petit Sarcus* est un hameau de 24 « maisons sur la limite du territoire tenant à Saint-Thibault. »



Deroy lith. Lith Thierry frères

Château de Sarcus.

famille, une forteresse, Jean de Sarcus le fit reconstruire, en 1523, sous François Ier, et l'on admirait la richesse, la délicatesse des sculptures et des arabesques qui le décoraient, et le mélange le plus heureux du style gothique et du style de la renaissance (1).

A cette époque, la maison de Sarcus jouissait

---

(1) Voici comment M. de Cambry parle de ce château dans l'ouvrage intitulé : *Description du département de l'Oise*. « Entre « les arcades de face s'élèvent des piliers de forme gothique, du « travail le plus fini, le mieux filé, le plus élégant, le plus léger. « Rien n'égale la variété des fleurs enlacées, des vases, des capri- « ces, des dragons, des oiseaux, des mascarons, des cariatides, des « dauphins, de toutes les bizarreries qui décorent cette riche fa- « çade. Les arcades ont 12 pieds d'élévation sur 11 pieds de « largeur..... Sur ces arcades et ces piliers pose un corps de bâ- « timent moderne dont les distributions sont nobles et belles... » (Tome I, pp. 90 et 91).

Cet écrivain, exact dans la description d'un monument qu'il avait sous les yeux et dont il a lui-même fait graver quelques fragments (p. 12 de son *Atlas*), reproduits dans les *Monuments français inédits*, est tombé dans les erreurs les plus graves pour les faits historiques qu'il rapporte. Ainsi il dit (t. I, p. 80) : « *Sarcus* « s'appelait autrefois la *Vieuville*. Il perdit ce nom sous Fran- « çois Ier qui le fit rétablir et fortifier. Il l'érigea en marquisat « pour Jean de Sarcus, son chambellan, en 1512... » (et p. 90) : « Ce château (le château de Sarcus), construit en 1522, fut « donné par François Ier à mademoiselle de Sarcus qu'il aimait. »

Il y a autant d'erreurs que de mots dans ces deux passages. Ce qu'on appelait vulgairement la *Vieuville* était *le vieux Sarcus*. La terre et le château dont parle M. de Cambry, n'ont jamais eu d'autre nom que celui de *Sarcus*, ce que prouvent nombre de chartes. Dans celles de 1164 et 1170, relatives à la donation faite par Geoffroi Ier de Sarcus, du moulin de Crèvecœur à l'abbaye de Selincourt, il est dit : « *Et qualem bladium* * *famuli eorum reci-* « *pient, talem fratres ad Anieres et ad* SARCUS *curabunt.* » La charte de la veille des ides de décembre 1208 porte fondation par Pierre IIe de Sarcus d'une chapellenie au *vieux Sarcus*, chapellenie qu'il dota de la dîme du terroir de *Sarcus* ; enfin le roi Charles VIII, par lettres patentes données à Evreux au mois de mai 1484, voulant récompenser les services de François de Sarcus, chevalier, *seigneur dudit lieu*, lui accorda, pour les manants et habitants de *ladite ville de Sarcus*, la continuation du marché et la création de deux foires.

* *Bladium* pour *bladum*, blé. Au moyen-âge ce mot désignait génériquement le froment, le seigle, l'orge et l'avoine.

d'une haute existence en Picardie. Outre la terre et le château de Sarcus, celles de Mouy, de Songeons, de Feuquières et d'autres riches possessions dans les diocèses d'Amiens et de Beauvais, l'égalaient aux premières du pays. Son nom, souvent rappelé dans les chroniques pour des actes de piété ou des faits de

---

L'érection de Sarcus en marquisat est un fait dont on ne trouve nulle trace dans les titres de la famille. Peut-être M. de Cambry, en voyant la couronne de comte placée sur les armes de Jean de Sarcus dans la bannière du siége de Péronne, aura-t-il confondu cette couronne avec celle du titre de marquis. Mais il ne portait cette couronne de comte que comme seigneur engagiste d'une partie du comté de Clermont, ou à raison des gouvernements dont il était pourvu.

Quant au château de Sarcus, il existait bien antérieurement à 1522; et s'il fut *rétabli*, comme l'avait dit, p. 80, M. de Cambry, ce ne fut point par François Ier, mais bien par Jean de Sarcus, à qui ce château était venu de ses ancêtres par une transmission non interrompue de plusieurs siècles, et qui passa à sa mort (1537) à son fils François de Sarcus, évêque du Puy, possesseur de ce château jusqu'à son décès en 1557, c'est-à-dire dix ans après la mort de François Ier. Ce monarque, à qui le château de Sarcus n'avait appartenu ni à ses prédécesseurs à aucun titre, qui paraît même n'y avoir jamais passé, si l'on peut s'en rapporter à l'exactitude de son *Itinéraire*, imprimé dans les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, n'a donc pu le donner à une demoiselle de Sarcus; et ce n'est pas sur la foi d'une telle fable qu'il serait possible d'assigner à la fille de Jean de Sarcus le titre que lui suppose gratuitement l'écrivain que nous réfutons, lorsque, indépendamment de ces faits sans réplique, tous les historiens des maîtresses de nos rois gardent un silence absolu sur cette prétendue liaison de François Ier avec une demoiselle de Sarcus, quoique la construction et la donation d'un château dussent la rendre assez notoire. Evidemment M. de Cambry, par une confusion trop fréquente dans son ouvrage, aura pris pour une demoiselle de Sarcus la duchesse d'Etampes (Anne de Pisseleu) cousine-germaine de Jean de Sarcus par Marguerite de Pisseleu, mère de ce dernier, mais à laquelle le château de Sarcus était tout-à-fait étranger.*

* Les salamandres qui existaient parmi les ornements du château de Sarcus ont pu faire penser à M. de Cambry, avec quelque vraisemblance, que ce château avait été construit par le roi François Ier. Mais M. de Caumont a fait voir, dans son *Cours d'antiquités monumentales* (1831) que les salamandres étaient parfois employées dans les édifices particuliers.

chevalerie, avait traversé une suite de règnes en prenant une part honorable aux principaux événements. Adam *de Sarcus*, cadet d'une de ses branches avait pris la croix pour la Terre-Sainte en 1240. (*Musée de Versailles*). Dans la branche aînée, deux

---

Nous avons cru devoir signaler ici ces assertions erronées, parce que déjà elles ont été répétées sans examen et propagées dans les *Monuments français inédits*, publiés par M. Willemin, Paris 1825, et dans la *France pittoresque* t. II, p. 300.

Au reste, ces mêmes erreurs ont été relevées dans la *Statistique du canton de Grandvilliers*, par M. Graves. Le château de Sarcus ayant été l'un de nos monuments les plus remarquables, nous compléterons cette notice par des détails curieux extraits de l'ouvrage de M. Graves et de divers auteurs.

Le château de Sarcus, placé à l'extrême frontière de la Picardie, du côté du Vexin-Normand, dut probablement son origine à la nécessité de l'opposer aux incursions des Normands, en dehors du territoire qui leur avait été assigné par Charles-le-Simple. M. Houbigant a observé, en 1833, quelques constructions souterraines antérieures à celles qui formaient la partie gothique de ce château, ce qui prouve que ce château gothique avait lui-même remplacé un château plus ancien, que le temps ou la guerre aura détruit. La disposition du plan général et l'épaisseur du mur du fond de la cour étaient encore des restes évidents d'un château fort.

A cette même date (1833), le château de Sarcus, vendu par le marquis de Grasse pour être abattu, présentait trois époques d'architecture bien distinctes.

Toute la partie extérieure, flanquée de quatre grosses tours rondes, était évidemment de la fin du XII[e] au commencement du XIII[e] siècle.

Le rez-de-chaussée de la portion intérieure qui formait la cour, était de cette architecture apportée d'Italie par les artistes que ramenèrent successivement de leurs expéditions au-delà des Alpes, Charles VIII, Louis XII et François I[er], et qu'on désigne sous le nom d'architecture de la renaissance. La date de 1523, inscrite sur la clef d'un des cintres d'une des arcades, indique d'ailleurs exactement à quelle époque cette portion du château fut élevée.

On ne croit pas que la restauration du château de Sarcus, dans le style de la renaissance, ait jamais été complète. Elle paraît s'être arrêtée au rez-de-chaussée et à quelques parties du premier étage, du côté de la chapelle. Ce n'en était pas moins, dans l'état où il fut sous Jean de Sarcus, un monument remarquable par la variété des ornements sculptés qui couvraient entièrement les 17 arcades dont se composaient les trois côtés de la cour, par la richesse des peintures et des dorures qui ornaient les voûtes de ses portiques.

En 1834, au moment où les derniers vestiges de ce château al-

frères, Renaud et Jean *de Sarcus* se croisèrent, l'un pour la Palestine, l'autre pour la Hongrie contre le sultan Bajazet en 1395 et 1396. Admise de toute ancienneté dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, la maison de Sarcus y a donné plusieurs commandeurs

---

laient disparaître, M. Houbigant en a levé le plan que M. Taylor a reproduit dans les planches de son *Voyage pittoresque, Monuments de la province de Picardie*. On voit par le plan que la restauration de 1523 ne fut qu'un placage dans le style de la renaissance sur un château gothique, qui, à l'extérieur, ne cesse pas d'avoir tous les caractères des châteaux forts du moyen âge. La chapelle, construite entièrement à neuf en 1523, était ornée à l'extrémité d'un bas-relief représentant le père éternel coiffé de la tiare et entouré de figures d'anges. Ce bas relief, presque de ronde-bosse, était doré et peint dans la manière du temps. Il avait cette légende : *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te*. (Cant., cap. IV, p. 17). Les clefs des voûtes de cette chapelle étaient ornées de groupes de figures les plus variées et des ornements les plus riches et les plus délicats. M. Gosse, dans un voyage qu'il a fait à Sarcus en 1832, a dessiné la plus importante de ces sculptures, celle qui formait la clef de la voûte qui se trouvait au-dessus de l'autel. Nous l'avons reproduite, ajoute M. Taylor, dans les entourages de notre texte, et nous y avons joint une collection précieuse de 12 médaillons de grandeur naturelle et de forte saillie, qui ornaient une frise entre le rez-de-chaussée et le 1er étage du côté de l'entrée des appartements. La tradition et les recherches de M. Houbigant permettent d'indiquer les noms de neuf des personnages représentés. Ce sont ceux : 1° du roi François Ier; 2° de la reine Eléonore d'Autriche; 3° de François, dauphin, mort en 1536; 4° de Henri d'Orléans, depuis Henri II; 5° de Marguerite de Valois, sœur de François Ier; 6° d'une dame coiffée de nombreuses plumes, que la tradition désigne sous le nom de Mademoiselle. Ce médaillon paraît être d'une date postérieure et représenter soit Bonne de Sarcus, soit plus probablement Jeanne de Gourlay, sa fille, qui devint dame de Sarcus et fut mariée avec Adrien Tiercelin, seigneur de Brosses, gouverneur du dauphin François, mort en 1536, puis de Henri d'Orléans (Henri II) et chevalier de l'ordre du Roi; 7° du duc de Vendôme (Charles de Bourbon, aïeul de Henri IV); 8° de Jacques de Chabannes, * seigneur de la Palisse, maréchal de France (beau-frère de Jean de Sarcus); 9° et de François de Sarcus, évêque du Puy en Velay.

* Le portrait de Jacques de Chabannes, dont le médaillon se voyait au château de Sarcus, existe au château de la Palisse (Allier). Il porte une toque de velours noir, une robe de même étoffe, et le collier de l'ordre de Saint-Michel. (*Loire historique*, par Touchard-la-Fosse p. 51).

et un grand-prieur de France en 1420. Enfin, avant et depuis la réédification du château de Sarcus, cette maison a rempli des emplois éminents à la cour et dans les armées des rois de France et des ducs de Bourgogne, et plusieurs de ses membres ont été revêtus des premières dignités du sacerdoce.

Il existe dans les premiers sceaux des seigneurs de Sarcus quelques différences qu'on remarque d'ailleurs dans les sceaux d'un grand nombre d'anciennes familles. Originairement, ils portaient *une croix*, à

La galerie qui existait au moment de la démolition était toute de l'époque de Louis XV.

« Tout ce qui a échappé à la destruction du château de Sarcus, « une des merveilles architecturales de l'époque où il a été élevé, a « été recueilli en majeure partie par M. Houbigant, * qui a com- « posé de ces restes la façade représentée dans la 5e planche de « la 55e livraison de notre ouvrage (*Voyage pittoresque* de « MM. Taylor, Cailleux, Nodier, *Picardie*). Cette façade « fait partie de son habitation à Nogent-les-Vierges, près Creil, « M. Daudin a transporté dans son domaine de Pouilly quelques « arcades du rez-de-chaussée. M. Houbigant a rendu à l'art et au « département de l'Oise un véritable service en sauvant un char- « mant exemple de l'architecture gracieuse et pittoresque du com- « mencement du XVIe siècle, exemples devenus bien rares depuis « la destruction du château de Nantouillet et les dégradations « du château de Bonnivet (d'Oyron) ** en Poitou, les seuls à « notre connaissance qui aient quelque rapport avec celui de « Sarcus. »

Louis XIII logea au château de Sarcus le 16 août 1638, (*Itinéraire de Louis XIII*, p. 129, à la suite du *Voyage de Charles IX en France*, dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, publiées par le marquis d'Aubais). Louis XIV y vint aussi dans un de ses voyages dans les Pays-Bas.

* M. Mareschal possède les clefs de deux voûtes du château de Sarcus. Sur l'une d'elles se trouvent les armes de Chabannes. La ville de Beauvais a recueilli d'autres débris de ce château.

** Le château d'Oyron, bâti par François Ier pour l'amiral Bonnivet, a 3 arcades qui ont quelque ressemblance avec celles du château de Sarcus. La construction du château d'Oyron, celle du château de la Bourdaisière et de plusieurs maisons à Orléans, indiquées dans les titres du temps comme *construites par les exécuteurs des œuvres de maçonnerie du roi*, prouvent que François Ier aimait à convier les beaux arts aux libéralités qu'il accordait, soit à titre de faveur, soit en récompense de services rendus à la couronne.

laquelle Pierre II[e], seigneur de Sarcus en 1208, ajoutait un *lambel à 5 pendants* du vivant de son père (1). Plus tard, ils adoptèrent *un sautoir cantonné de 4 merlettes*, lequel paraît sans interruption dans leurs sceaux depuis 1321. C'était ou l'écu particulier de la terre de Sarcus, ou l'une de ces substitutions d'armoiries si fréquentes dans les XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles (2).

Plusieurs branches de la maison de Sarcus s'étaient déjà formées dès la fin du XI[e] siècle ou le commencement du XII[e]. L'aînée, outre la terre et le château de Sarcus, avait des fiefs dans les châtellenies de Grandvilliers, de Crèvecœur et de Poix, et dans les comtés d'Amiens et d'Aumale. Une branche puînée avait ses possessions dans le diocèse de Beauvais en 1135.

Celle des seigneurs de Sarcus se subdivisa elle-même en plusieurs rameaux. A l'extinction de la branche aînée, la terre et le château de Sarcus étant passés dans la maison de Gourlay-Monsures, puis,

---

(1) La brisure d'un fils aîné, du vivant de son père, était un lambel à 3 ou à 5 pendants. On voit au fol. 79 du cartulaire de l'évêché de Chartres, le sceau dessiné de Robert, comte de Nevers, qualifié dans la charte scellée de ce sceau (1272), fils aîné du comte de Flandre. Il représente *un lion* (écu de Flandre) sur lequel broche *un lambel à 5 pendants.*

(2) Ces substitutions d'armoiries ont eu quelquefois pour cause des fraternités d'armes dans les temps de la chevalerie, mais plus souvent elles provenaient de la possession de plusieurs fiefs dans une même famille. Entre une foule d'exemples de cette diversité d'armoiries, nous n'en citerons qu'un, parce qu'il se trouve dans le voisinage de la terre de Sarcus. C'est celui de la maison de Hangest, divisée, dès 1150, en deux branches principales, ayant chacune des armoiries particulières. Celle des seigneurs d'Avesnecourt porta jusqu'en 1287 un écu *échiqueté*. Celle des seigneurs de Genlis *une bande avec une bordure de vair*. Ce n'est qu'à partir de 1297, 1298, 1299, qu'on remarque *une croix chargée de 5 coquilles* dans l'écu de la branche d'Avesnecourt, et depuis 1305 la même croix dans la branche de Genlis. (*Cartulaire de l'abbaye d'Orcamp*, au diocèse de Noyon, fol. 87, 91, 104, 228 ; *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VI, pp. 738, 745, 746).

peu de temps après, de celle-ci dans celle de Tiercelin de Brosses, les plus anciens titres, tombés avec la terre dans des mains étrangères, furent dispersés ou perdus. Cette perte eût été irréparable si les auteurs de cette famille n'eussent laissé de nombreuses traces par leurs libéralités envers les monastères, et par leur intervention continuelle dans les affaires de leur province et le service de l'état. Outre ces preuves historiques, si précieuses pour les temps éloignés, les branches cadettes en ont fait par titres, à diverses époques : au conseil-d'état; devant les intendants de Picardie; pour des admissions, soit dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, soit aux pages ou à Saint-Cyr, soit en dernier lieu, en 1784, d'après le rapport de M. Chérin père, généalogiste des ordres du roi, pour les ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, et en 1785, pour les honneurs de la cour (1). Ces documents nombreux ont servi de base à notre travail. On y a joint les divers témoignages des historiens qui ont écrit sur la Picardie.

La maison de Sarcus s'est alliée aux plus distinguées, entre autres à celles *d'Aigneville*, *de Bailleul*, *de Biville*, *de Blottefière*, *de Boulainvilliers*, *de Carvoisin*, *de Chabannes-la-Palisse*, *du Chastellet-Moyencourt*, *de Conty*, *de Courcy*, *de Drancourt*, *d'Estrées*, *de Fontaines*, *de Fay de Carnoy*, *de Froissy*, *de Héricourt*, *de Longueval*, *de Margival*, *de Mercastel*, *du Mesnil-Jourdain*, *de Monchy*, *de Moy*, *de Murat-Lestang*, *de Pellevé*, *de Pisseleu-Heilly*, *des Quesnes-Poix*, *de Riquebourg*, *de Rune*, *de Sa-*

(1) Ces preuves existent dans l'ancien fonds du Saint-Esprit, à la Bibliothèque du Roi. Le comte de Sarcus (Jean-Baptiste-César), fils du comte de Sarcus qui fit ces mêmes preuves, possède, avec un grand nombre de titres, dont nous citerons les principaux en les marquant d'un astérisque, les originaux produits et la grosse de leur dépouillement, signée des commissaires délégués et de M. Chérin, et scellée de leurs sceaux. Il possède aussi en manuscrit de la main de D. Caffiaux, auteur du *Trésor généalogique*, un travail sur la maison de Sarcus, où l'on trouve une notice généalogique sur chaque alliance.

veuse, *de Vadencourt*, *de Villiers-l'Isle-Adam*, etc.

Vers le milieu du onzième siècle (1050) Ansculfe *de Sarcus*, Burge, sa femme, et Ansculfe leur fils, firent donation de la dîme de Bascoël (Bacouel entre Poix et Amiens) à l'abbaye de Saint-Germer. (*Arch. de cette abbaye*; *collection de D. Grenier*, 19e paquet, liasse première, à la Bibliothèque du Roi).

Vers la même époque, Robert *de Sarcus* tenait en fief une partie du moulin de Héricourt (près Songeons) avec Nicolas d'Hanvoille. (*Titres de Saint-Germer; D. Grenier*).

En 1135, Mabilie *de Sarcus* (1) et ses fils Jean et Hugues firent une donation à Eudes II, évêque de Beauvais. (*D. Grenier*).

Nous rappellerons ici, parmi les sujets isolés, Hugues *de Sarcus*, dont il a été fait mention p. 2, au commencement de la note, à raison de son sceau représentant *une croix ancrée*, dont la forme désigne une brisure. Ce sceau, comme on l'a déjà remarqué, se voit à deux quittances de ses appointements militaires qu'il donna au trésorier des guerres, et datées de Pons les 22 août et 25 septembre 1345. Il servait alors sous Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc, Poitou et Saintonge. (*Vol.* 773 *de Gaignières*, pp. 28, 199).

La filiation de la branche aînée de la maison de Sarcus est suivie depuis Geoffroi, dont nous allons parler.

I. Geoffroi DE SARCUS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sarcus, assista, en 1149, à un accord passé entre les religieux des couvents de Saint-Pierre de

---

(1) A l'époque où vivait Mabilie, et jusques après 1200, les femmes ne portaient pas le nom de leurs familles. Elles portaient le nom de leurs maris, quelquefois du vivant de ceux-ci, mais plus communément quand elles étaient veuves. Mabilie ne portait donc le nom de Sarcus que comme veuve d'un seigneur de ce nom, dont les deux fils représentaient une branche en Beauvaisis au commencement du XIIe siècle.

en 1208. L'année suivante, il accompagna Philippe de Dreux, évêque de Beauvais (petit-fils de Louis-le-Gros), à la croisade contre les Albigeois (1). On trouve dans les archives de l'évêché de Beauvais (*Boîte* 9e, *Bray*, en 1780), une charte du mois de mai 1212, portant cession à cet évêché, par l'abbaye de Saint-Germer, d'un fief que Pierre de Sarcus, chevalier, tenait de cette abbaye, fief qui avait appartenu à feu G. d'Oiry, chevalier. En 1214, Pierre de Sarcus, chevalier, paraît comme souscripteur d'une charte par laquelle Baudouin de Coquerel confirma les donations faites par ses ancêtres à l'abbaye de Foucarmont. (*Cartul. de Foucarmont*, fol. 106). Au mois d'avril de la même année, Pierre de Sarcus fit donation d'un muid de froment annuel aux religieux de Beaupré, conjointement avec ses fils, Renaud et Thibaud, et en présence de Hugues de Sarcus, son frère, chanoine de l'église de Reims. (*Arch. de l'abb. de Beaupré*, en 1780). Une rixe ayant eu lieu entre les pâtres de l'abbaye de Foucarmont et ceux de la ville de Sarcus, Pierre, sire de Sarcus, chevalier, rendit une sentence arbitrale sur cette affaire, en 1215, en présence de Hugues de Sarcus, son frère, de Barthélemi de Sarcus et de Girard des Patis. Peu de temps après il régla entre ses hommes et les religieux de Foucarmont les droits d'usage et de pâturage que ces religieux prétendaient sur sa grange de Menoul-tessard. Cette charte fut confirmée par *Eustachie* (2), femme de Pierre de Sarcus, par leurs fils Renaud et Thibaud, et par leurs vassaux. (*Cartul. de l'abb. de*

---

(1) Dom Grenier (19e paquet, p. 157) fait commencer cette croisade en 1205; la Morlière, qui rappelle aussi le départ de Pierre de Sarcus pour cette expédition, en fixe la date en 1215. Cette croisade a commencé en 1209. Philippe de Dreux était de retour en 1212 et combattait à Bouvines en 1214.

(2) Peut-être de la maison de Heilly, où le nom patronimique Eustache, Eustachie était en usage. Et comme en ces temps reculés on donnait ordinairement des noms de baptême maternels, il se pourrait que Thibaud de Heilly, évêque d'Amiens en 1166-1190, eût été le parrain de Thibaud de Sarcus, second fils de Pierre de Sarcus et d'Eustachie.

Foucarmont, fol. 108, 112). C'est sans doute à lui qu'est due la fondation de places pour l'instruction de jeunes gentilshommes, qu'un Pierre de Sarcus fit en l'abbaye de Saint-Germer. (*Titres de Saint-Germer*). Il vivait encore en 1217, et laissa entre autres enfants :

1° Renaud, Ier du nom, dont l'article suit ;

2° Thibaud de Sarcus. Au mois de novembre 1239 il promit de faire tenir quitte l'abbaye d'Aumale de la dot de la mère d'Adam de Quarrois, assignée au terroir de Dieu-aide, et donna pour garantie de l'exécution de sa promesse 25 livres que ledit Adam lui devait. (*Trésor généalogique* de D. Villevieille, *verbo* Sarcus; *orig. en parchemin*);

3° Eudes de Sarcus, chevalier, mentionné dans une charte de l'abbaye de Beaupré de l'année 1241, paraît avoir été l'un des fils de Pierre de Sarcus.

IV. Renaud de Sarcus, Ier du nom, chevalier, sire de Sarcus, succéda à son père avant 1226. On le voit figurer comme témoin dans l'acte d'une donation faite au mois de mai de cette année à l'abbaye de Saint-Martin d'Aumale par Enguerrand, fils de François, vicomte d'Aumale. (*Arch. de l'abb. d'Aumale* en 1780). Renaud de Sarcus, chevalier, est nommé dans un titre de l'abbaye de Saint-Germer de l'année 1240 (*D. Grenier*, 19e paquet, liasse première (1), à la Bibliothèque du Roi). En 1245, il confirma comme arbitre le legs d'une rente à l'abbaye de Briostel, fait par feu dame Isabelle de Rieux, veuve de messire Robert de Mollencourt, rente que Jean du Mont, neveu de cette dame, refusait de payer. (*Arch. de l'abb. de Saint-Germer*, cartul. 4e, cote B, fol. 335;

---

(1) Il y a dans cette même liasse des extraits tirés d'un manuscrit de D. Claude Estiennot, intitulé *Antiquités du Vexin français*, cote 529, p. 263. Il y est fait mention de la fondation du prieuré *de Sercus*. On y parle de Drogon *de Sercus*, chevalier, vivant en 1193, et d'Hildegarde *de Sercus*, épouse de Galon *de Bouconvilliers*, chevalier, ainsi que de Hugues de Bouconvilliers, chevalier, seigneur *de Sercus* en 1233. Tous ces renseignements concernent la famille *de Serens* (et non *Sercus*), près Magny, dans le Vexin français, fondue dans la maison de Bouconvilliers au commencement du XIII. siècle.

expédition authentique). Renaud de Sarçus est cité parmi les bienfaiteurs de l'église de Gerberoy en 1250. (*Hist. de la ville et du château de Gerberoy*, par Pillet, in-4°, 1679, p. 211). Il eut deux fils :

1° Pierre, III[e] du nom, dont l'article suit;

2° Jean de Sarcus, archidiacre de Rouen et chanoine de Gerberoy. (*Ibid.* p. 209).

V. Pierre DE SARCUS, III[e] du nom, chevalier, sire de Sarcus (1) est nommé comme seigneur dominant de Pierre de Plois, aussi chevalier, dans l'acte d'une vente de biens-fonds faite par ce dernier à l'évêché de Beauvais au mois d'avril 1263. (*Arch. de l'évêché de Beauvais*, boîte 52[e], *Ville-en-Bray*). On n'a point d'actes ultérieurs sur Pierre III de Sarcus. Il eut, entre autres enfants, Pierre, IV[e] du nom, qui suit.

VI. Pierre DE SARCUS, IV[e] du nom, chevalier, sire de Sarcus et de Bergicourt, né vers le milieu du XIII[e] siècle, tenait la moitié de Sarcus en fief de Guillaume des Quesnes, écuyer, vicomte de Poix. C'est ce qu'on voit par l'aveu et dénombrement de la terre d'Agnières, rendu par Guillaume des Quesnes, à noble et puissant seigneur, Jean, sire de Raineval, au mois de juillet 1313. (*Arch. du château de Raineval en 1780*). Monseigneur Pierre, seigneur de Sarcus, et monseigneur Simon du Mesnil, chevaliers, paraissent dans une charte du 24 juin 1320 comme arbi-

---

(1) J. le Carpentier (p. 992 de son *Hist. de Cambrésis*), dit que Pierre de Sarcus figure avec Renaud, son père, dans une charte de l'abbaye du Mont Saint-Martin, au diocèse de Cambray, de l'année 1241. Il cite une charte de l'année 1270, par laquelle on voit que Pierre de Sarcus aurait épousé Marie *de Hornes*, et en aurait eu autre Pierre, Hugues, Guislain et Alix de Sarcus. La Morlière cite également Pierre de Sarcus et Marie *de Hornes*, sa femme, comme vivants en 1171. Tous ces faits attestent une confusion continuelle de la branche flamande et cambrésienne avec la branche aînée de Picardie. M. Chérin, qui connaissait parfaitement les ouvrages de J. le Carpentier et de la Morlière, n'a point fait cette confusion dans son travail sur la maison de Sarcus pour les honneurs de la cour, travail auquel nous avons cru devoir conformer le nôtre pour la classification des plus anciens titres de cette famille.

tres d'un différent qui existait entre Robert, comte de Dreux et de Braine, et l'abbaye de Saint-Valery. (*Arch. de l'évêché d'Amiens* en 1780.) Ils rendirent leur sentence le lundi (22 juin) avant la Saint-Jean-Baptiste, 1321. Elle est scellée d'un sceau où paraît *un sautoir cantonné de 4 merlettes*; autour on lit : S. DE PIERRE DE SARCUS, CHEVALIER. (*Arch. de l'abb. de Saint-Valery*, cotes L, i L, k; *copie collationnée le 7 septembre* 1780 *; *preuves de* 1785). Ladite sentence fut homologuée par arrêt du parlement de Paris et lettres patentes du roi du mois de mai 1323. (*Ibid.*, *ibid*). Pierre de Sarcus avait épousé, vers 1290, Jeanne DES QUESNES, fille de Pierre, seigneur des Quesnes, vicomte de Poix, et de Jeanne de Bray. (*La Morlière; D. Grenier*). Elle laissa un testament rappelé dans des mémoires fort anciens de la maison de Sarcus(1), et dans lequel elle mentionne ses enfants nommés :

DES QUESNES; d'argent, à la croix de gueules, frettée d'or.

---

(1) Le comte de Sarcus possède ces mémoires qu'avait connus D. Caffiaux, et qu'il relate dans sa généalogie manuscrite de la maison de Sarcus.

Nous ferons observer qu'à partir de Pierre de Sarcus, mari de Jeanne des Quesnes, jusqu'à Robert et Raoul de Sarcus, frères, la Morlière, le Carpentier et ceux qui les ont suivis sont tombés dans de graves erreurs de filiation. Ils ont fait Renaud, mari de Marguerite de Villiers, fils du dit Pierre et de Marie des Quesnes, tandis que, marié à Marguerite seulement en 1398, il est évident qu'il n'a pu être leur fils. Le titre du 20 avril 1395 prouve, contrairement à ces auteurs, que Hugues de Sarcus, grand-prieur de France, était frère de Renaud, mari de Marguerite de Villiers, et non point le frère de Robert et de Raoul, fils de Renaud et de Perrigne Gambard. A l'égard de ce dernier Renaud, ils le font fils du premier et de Marguerite de Villiers, tandis qu'ils étaient contemporains. Il est même établi par les actes que le mariage de Renaud et Perrigne a précédé celui de Renaud et Marguerite (1398), car, dès 1437, Gilles, petit fils de Perrigne, était déjà un personnage assez important pour aller représenter le grand-prieur de France au siége de Calais, ce qui reporte le mariage de son grand-père vers 1380. Mais le Renaud de Sarcus, seigneur de Fricamps, mari du Perrigne, hérita de Renaud, seigneur de Sarcus, époux de Marguerite, et de leur lignée, puisqu'il transmit la terre de Sarcus, le fief de Vers, etc. à ses fils Robert et Raoul et à leurs descendants.

1° Renaud, II° du nom, qui suit;

2° Pierre, V° du nom, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné (*page* 21);

3° Marie de Sarcus, qui épousa Jean *de Conty* (a);

4° Jeanne de Sarcus, femme de Pierre *de Bailleul* (b).

VII. Renaud DE SARCUS, II°. du nom, chevalier, seigneur de Sarcus, était, en 1335, chambellan du roi Philippe de Valois. On ignore l'époque de sa mort. Il laissa deux fils:

1° Renaud, III° du nom, qui suit;

2° Raoul de Sarcus, chevalier, vivant en 1386. (*Du Cange, fol.* 70; *D. Grenier*). Il servait en cette année avec 12 écuyers sous ses ordres en l'armée rassemblée en Flandre pour l'expédition d'Angleterre sous Mgr l'évêque de Laon (Jean de Roucy), et sous le gouvernement du roi Charles VI, selon une quittance qu'il donna le 21 octobre pour ses appointements et ceux de sa compagnie, sous le sceau de l'évêque en l'absence du sien. (*Recueil de l'ancienne noblesse de France, tiré du ban et arrière ban*, p. 220 (1) manuscrit in-folio à la bibliothèque de l'Arsenal).

VIII. Renaud DE SARCUS, III° du nom, est qualifié chevalier, sire de Sarcus, dans un arrêt du parlement de Paris du 14 décembre 1377, qui renvoie à la cour de l'évêque de Beauvais la connaissance d'un appel de la cour du même Renaud de Sarcus, et de son bailli de Ville-en-Bray. (*Cartul. de l'évêché d'Amiens, fol.* 325.) Renaud de Sarcus fut bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Germer, en 1380. Il paraît avoir vécu encore long-temps, car Renaud, son fils aîné, ne se qualifie, dans les actes seigneur de Sarcus, que depuis l'année 1410. Renaud III avait eu pour fils :

1° Renaud, IV° du nom, mentionné ci-après;

(a) *De Conty* (depuis environ 1260): d'or, au lion de gueules. Antérieurement cette maison portait un orle ou une bordure. (*Cartulaire de Froidmont*. fol. 65, 68, 174, 175).

(b) *De Bailleul*: d'hermine, à l'écusson de gueules.

(1) On y a écrit son nom *Rao de Sarlus*, erreur de copiste rectifiée par du Cange et D. Grenier.

2° Hue ou Hugues de Sarcus, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Oisemont, puis grand-prieur de France (1). Conjointement avec Renaud de Sarcus, son frère, chevalier. chambellan de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, il reçut de ce prince, en 1395, une somme de 200 francs pour faire le voyage d'outre-mer. Le 20 février 1409 (*v. st.*), monseigneur frère Hue de Sarcus, commandeur de la baillie d'Oisemont, fit en cette qualité abandon à l'église de Saint-Pierre d'Abbeville d'une maison sise place Saint-Pierre, pour s'acquitter envers ladite église des arrérages de 60 sous parisis de cens. (*Arch. de l'église de Saint-Pierre d'Abbeville, cote D. E; copie collationnée le 6 avril 1782*; preuves de* 1785*). Frère Hugues de Sarcus, chevalier bachelier, servait en cette qualité dans la compagnie de frère Jean de Fontaines, aussi chevalier bachelier, suivant le rôle de la revue qui en fut faite à Auxerre le 9 mai 1412. (*Cabinet du Saint-Esprit, titres scellés, vol.* 48, *fol.* 5616). Vers 1427 ou 1428, l'île de Rhodes se trouvant menacée par le soudan d'Egypte, Hugues de Sarcus, grand-prieur de France, y envoya tous les chevaliers et commandeurs de son prieuré, ainsi qu'un vaisseau chargé d'armes et de munitions. (*Hist. des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, par l'abbé de Vertot, édition de 1731, t. II, p. 428). Hugues de Sarcus fut présent, le 9 novembre 1430, à une assemblée de l'hôtel-de-ville d'Abbeville, où l'on envoya des députés vers le duc de Bourgogne. (*Registre de l'hôtel-de-ville d'Abbeville*). Noble et religieuse personne monseigneur frère Hue de Sarcus, religieux et grand-prieur de l'hôpital en France, est nommé dans une obligation consentie, le 3 mai 1437, par la dame de Sarcus. On y apprend qu'il avait fait le voyage d'outre-mer. (*Orig.*; *preuves de* 1785). Il paraît être mort en 1446 ;

3° Jean de Sarcus, qualifié écuyer et, panetier du duc de Bourgogne, dans une quittance qu'il donna à Pierre de Montbertaut, trésorier de ce prince, le 9 décembre 1395, du montant du don que le duc lui avait fait le 26 août de ladite année, « pour ses bons et agréables services, et pour luy « défrayer des grands frais, missions et dépens qu'il luy « avait convenu faire pour cause de sa maladie à Châlon « au retour du voyage de monseigneur à Avignon. » (*Compte commencé le* 31 *janvier* 1394 *et fini le* 31 *dé-*

(1) Hugues de Sarcus succéda dans cette dignité à Pierre de Bauffremont en 1420 et eut pour successeur, en 1446, Foucaud de Rochechouart. Le P. Goussencourt (*Martyrologe des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, t. II, p. 504), suivant l'erreur commune que nous venons de signaler, le fait fils de Renaud de Sarcus et de Perrigne Gambard.

cembre 1395, *in-fol. sur vélin de* 189 *feuillets, fol.* 87, *aux archives de la Côte-d'Or; expédition authentique* *). Jean de Sarcus embrassa depuis l'état ecclésiastique et devint grand-prévôt de l'église de Saint-Lucien de Beauvais. En cette qualite il donna quittance, le 20 avril 1426 après Pâques, aux maire et échevins de la ville d'Amiens, d'une somme de 20 livres parisis due à son église. Son sceau, représentant *un sautoir cantonné de 4 merlettes*, est apposé à cette quittance. (*Cab. du Saint-Esprit, titres scellés, vol.* 101, *fol.* 7815). En la même année le roi nomma Jean de Sarcus pour gouverner l'abbaye de Saint-Lucien en l'absence de l'abbé. (*Gallia Christiana*, t. IX, col. 788).

IX. Renaud DE SARCUS, IVe du nom, chevalier, seigneur de Sarcus, est qualifié écuyer et panetier du duc de Bourgogne (Philippe-le-Hardi), dans des lettres de ce prince données à Paris le 10 janvier 1392 (*v. st.*) et portant gratification en sa faveur d'une somme de 30 livres. Déjà, le 25 juin précédent, (même année 1392), ce prince avait gratifié, de pareille somme de 30 livres, son varlet, (écuyer) servant en salle, Renaud de Sarcus, lequel en avait donné quittance au Mans le 14 août suivant. (*Original aux archives de la Côte-d'Or, chambre des comptes de Dijon, section nobiliaire*; *expédition délivrée le* 17 *février* 1841 *.) On apprend par une quittance de 205 fr., que Renaud de Sarcus donna en 1394, qu'il était chambellan du duc de Bourgogne, et avait reçu en Prusse l'ordre de chevalerie. (*Archives de la Côte-d'Or, compte de Pierre de Montbertaut, du* 31 *janvier* 1394 *au* 31 *décembre* 1395; *expédition délivrée le* 25 *octobre* 1826 *). Le 20 avril 1395, messire Renaud de Sarcus, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, reçut de ce prince, conjointement avec son frère Hue de Sarcus, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, une somme de 200 fr. pour aller en Jérusalem, et son dit frère en l'île de Rhodes. (*Compte de Pierre de Montbertaut, fol.* 83; *expédition délivrée le* 25 *octobre* 1826 *). Le 23 juillet 1396, le duc donna encore 200 fr. à Renaud de Sarcus, pour lui aider à supporter les frais et missions qu'il avait soutenus

au voyage d'outre-mer et de Sainte-Katerine (1). *Compte de Pierre de Montbertaut, du 1er janvier au dernier octobre* 1396, *fol.* 82; *expédition délivrée le* 25 *octobre* 1826*). Renaud de Sarcus obtint de nouvelles gratifications du même prince, en considération de ses services, par lettres datées de Lille le 29 janvier 1397 (*v. st.*), de Villeneuve-Saint-Georges le 12 août, et de Conflans-lès-Paris le 2 novembre 1398. (*Chamb. des comptes de Dijon, compte de Jean des Poulettes de* 1397 *à* 1398, *fol.* 127, 157, 180). Dans toutes ces lettres Renaud de Sarcus est qualifié chevalier, chambellan du duc de Bourgogne. En la même année 1398, il avait épousé Marguerite DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (2), fille de Pierre de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, grand-maître de France, et de Marguerite de Vendôme, sa seconde femme. Comme époux de ladite Marguerite, il fit, représenté par Jean de Rouverel, écuyer, son fondé pouvoir, le relief d'un fief situé à Vers et tenu de l'abbaye de Corbie, le dernier jour de février 1398. (*Arch. de l'abb. de Corbie, registre* FRANCISCUS, *fol.* 82, *verso*). Le 23 mars que l'on comptait encore 1398 (*v. st.*), Renaud de Sarcus, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, donna quittance à Michel du Sablon, receveur des aides pour la guerre, d'une somme de 500 fr. que le roi lui avait donnée : « tant « en considération de ses services de guerre et au« trement que *pour et en accroissement de son ma« riage*, si comme plus à plain est contenu ez lettres « du roi nostre sire sur ce faites et données le 15e « jour de février derrain passé. » Cette quittance est scellée du sceau de Renaud de Sarcus, en cire rouge, représentant *un sautoir cantonné de* 4 *merlettes*. Il est

DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM ; d'or, au chef d'azur, chargé d'un dextrochère revêtu d'hermine.

(1) Sainte-Katerine au Mont-Sinaï. (*Voyage de Volney, t. I, p.* 324).

(2) Elle était tante de Jean de Villiers de l'Isle-Adam, maréchal de France, aïeul de Philippe de Villiers-l'Isle-Adam, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, illustré par sa défense de Rhodes contre Soliman II en 1522. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne, t. VII, p.* 13).

soutenu à droite par une figure humaine ayant les bras levés vers le ciel. Le support de gauche est brisé. (*Original en parchemin scellé* *; *Preuves de* 1785). Renaud, seigneur de Sarcus, qualifié chevalier bachelier, fit montre à Estrées-Saint Denis, le 1er septembre 1410, ayant une compagnie composée de 16 écuyers (1) et 7 archers. (*Original en parchemin*; *Preuves de* 1785). Il servait alors à Paris sous le gouvernement de messire Jacques de Heilly, chevalier banneret, maréchal du duc de Guienne. Le 15 du même mois de septembre, il donna quittance à Jean de Pressy, trésorier des guerres, d'une somme de 160 livres pour ses appointements et ceux de sa compagnie. Le 2 février 1413 (*v. st.*), monseigneur Renaud de Sarcus, chevalier, seigneur de Sarcus, comme tuteur de ses enfants mineurs, releva de la succession de feu madame Marguerite de Villiers, leur mère, un fief situé à Vers, et mouvant de l'abbaye de Corbie. (*Arch. de cette abbaye, regist.* Hugo, n° 3, *fol.* 38, *verso*). Monseigneur Renaud de Sarcus, chevalier banneret, reçut une somme de 135 francs, dits forte monnaie royale, pour les gages de 10 jours entiers, commençant le 16 août 1421, tant pour lui que pour 17 hommes d'armes de sa compagnie au service du roi et du duc de Bourgogne, au siége devant Saint-Riquier, suivant la montre qui fut faite audit siége ledit jour, et la quittance qu'il en donna. (*Arch. de la Côte-d'Or, chambre des comptes de Dijon, compte de Gui Guillebaut, du* 3 *octobre* 1420 *au* 3 *octobre* 1421, *fol.* 255, *verso*; *expédition authentique* *). On n'a plus d'actes ultérieurs sur Renaud de Sarcus. Ses enfants moururent jeunes ou ne lui survécurent pas, puisque peu après ses biens échurent à son cousin Renaud de Sarcus, mari de Perrigne Gambard, qui les transmit à sa postérité.

VII. Pierre de Sarcus, Ve du nom, seigneur de Bergicourt, second fils de Pierre IVe du nom, seigneur

(1) Parmi les écuyers figurent Raimonnet et Ferrand *de Sarcus*.

DE FRICAMPS : semé de croisettes recroisettées et fichées, une bande brochante sur le tout.

de Sarcus, et de Jeanne des Quesnes, épousa, vers 1325, N..... dame DE FRICAMPS, près de Poix(1). Ayant eu un différent au nom de son fils aîné, mineur, touchant le château de Fricamps, avec Jean Tyrel, chevalier, seigneur de Poix, il se battit en champ clos à Gisors, contre ce seigneur, le 6 mai 1337. (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 822). Le même Pierre de Sarcus, chevalier, reconnut, par charte du 5 août 1347, devoir à l'abbaye de Foucarmont une émine de blé, mesure de Poix, à prélever sur sa terre de Bergicourt, à la charge par les religieux de célébrer une messe pour lui le lundi après la fête de Notre-Dame de mars. (*Cartul. de l'abbaye de Foucarmont.* fol. 69). Il eut, entre autres enfants :

1° Pierre, VI[e] du nom, dont l'article suit ;

2° Renaud de Sarcus, chevalier. Il servit le roi sur les frontières de Picardie, sous M. de Saveuse, ainsi qu'on le voit par une quittance qu'il donna au trésorier des guerres le 8 décembre 1386, d'une somme de 45 livres pour ses appointements et ceux d'un écuyer de sa compagnie. Cette quittance est scellée de son sceau sur cire rouge, représentant : *un sautoir cantonné de 4 merlettes avec un lambel* pour brisure. (*Cabinet des ordres du roi, Mss. de l'abbé le Laboureur, titres scellés, vol. I. fol.* 225).

VIII. Pierre DE SARCUS, VI[e] du nom, chevalier, seigneur de Sarcus et de Fricamps (2), était mineur en 1337, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Monseigneur Pierre, seigneur de Sarcus et de Fricamps, fut appelé, en 1374, avec monseigneur Jean de Crèvecœur, seigneur de Thois, monseigneur Robert, seigneur des Quesnes, vicomte de Poix et monseigneur Jean d'Of-

(1) Cette ancienne famille était divisée en deux branches dans le dix-huitième siècle. Henri *de Fricamps*, chevalier, est mentionné dans un titre de l'abbaye de Saint-Germer de l'année 1256 (*Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine, p.* 686). Jean *de Fricamps*, écuyer, issu de la branche cadette, était marié, en 1580, avec Jeanne *de Clermont-Nesle*.

(2) Il possédait soit par indivis avec Renaud III de Sarcus, soit en totalité, le vieux ou le nouveau Sarcus. (Voir les actes de 1374 et 1377).

fignies, vicomte d'Aumale et seigneur de Boulainvilliers, chevaliers, à déposer sur la noblesse de Robert Bigant, écuyer, demeurant à Beauvais, lequel, en conséquence de leur témoignage, fut exempté du droit de nouveaux acquêts, comme noble de sang et de lignée, par ordonnance rendue le 12 février 1374 (*v. st.*) par les commissaires du roi sur le fait des francs fiefs. (*Preuves de* 1785; *copie collationnée le* 20 *octobre* 1605*). Pierre de Sarcus eut, entre autres enfants :

1° Renaud, IIe du nom, dont l'article suit;

2° Gérard de Sarcus, chanoine de Beauvais en 1444. Le 8 septembre de cette année, Guillaume, évêque et comte de Beauvais, donna souffrance à Robinet de Sarcus, pour, dans le délai d'un an, lui faire foi et hommage à raison de son fief de Broqueel, mouvant du vidamé de Gerberoy, et ce, sur la requête de dom Gérard de Sarcus, oncle dudit Robinet. (*Arch. de l'évêché de Beauvais, registre des hommages, vidamé de Gerberoy, Broqueel, fol.* 158);

3° Remonet ou Raimonnet de Sarcus. (Lui et Ferrand et Guillaume, cités plus bas, pouvaient être fils de Pierre IV). En 1411, il commandait cinq écuyers et deux archers à cheval sous les ordres du duc de Bourgogne (*Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, Mss. de l'abbé le Laboureur, vol. XI, fol.* 471);

4° Ferrand de Sarcus. On le trouve compris dans le compte de Jean de Pressy, trésorier des guerres du roi, du 1er mars 1411 au dernier février 1413 (*v. st.*) comme ayant servi avec 12 écuyers. (*Id., fol.* 486);

5° Guillaume de Sarcus, écuyer du duc de Bedfort, régent de France. Le roi Henri VI, par lettres datées de Wesminster le 5 décembre 1426, lui fit don, pour lui et ses hoirs, des terres, fiefs, places et seigneuries qui avaient appartenu à feus Pierre et Gallehaut d'Arcy (1) frères, en leur vivant parents de la mère dudit Guillaume de Sarcus, lesdites terres situées ès bailliages de Vermandois, d'Amiens et de Senlis, dans la prevôté de Montdidier, au comté de Clermont, etc., jusques à la valeur de mille livres parisis de rente, eu égard à ce que les choses données valaient en 1410. (*Trésor des Chartes, cote VIII** XIII pièce* 651 ; *Mém. de Pierre de Fenin, édit. de* 1837 *p.* 301). Guillaume de Sarcus, écuyer du corps du

(1) Monstrelet écrit Pierre et Gallehaut d'Oisy.

duc de Bedfort, reçut en cette qualité une somme de 80 livres par lettres du 12 août 1428. (*Id.*, *Mss. de l'abbé le Laboureur*, *vol. X, fol.* 511).

Gambard : de gueules à la tour d'or.

IX. Renaud de Sarcus, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Sarcus et de Fricamps, épousa, vers 1380, dame Perrigne Gambard. Comme plus proche parent habile à succéder, il recueillit les biens de Renaud IV de Sarcus, époux de Marguerite de Villiers de l'Isle-Adam, et de leurs enfants. Le 23 mars 1425, il fit hommage à l'évêque de Beauvais pour le fief de Brooquel, mouvant du vidamé de Gerberoy. (*Hommages rendus à l'évêché de Beauvais*, *t. I*, *Vidamé de Gerberoy*, *Broqueel*, *fol.* 138). Noble et puissant seigneur, monseigneur Renaud, seigneur de Sarcus, chevalier, désirant avoir sa sépulture dans l'église des Célestins d'Amiens et participer aux prières et bonnes œuvres de ses religieux, leur fit donation, par acte passé devant Thomas le Prevost et Colard Sevin, auditeurs du roi à Amiens, le 23 juillet 1432, de tout ce qu'il possédait soit en fief, soit en roture, en la ville et au terroir de Goyencourt; et prévoyant le cas où Robinet de Sarcus, son fils aîné, ou autre son héritier, ne voudrait pas ratifier cette donation, il abandonne aux Célestins son fief situé à Castel, tenu de M. de Moreuil, et qu'il avait acquis de feu Guilhard de Senarchy. (*Arch. des Célestins d'Amiens; expédition délivrée le* 23 *août* 1780). Renaud de Sarcus mourut avant le 25 mai 1436. Perrigne Gambard, sa veuve, se qualifie dame de Sarcus et de Fricamps dans un acte du 3 mai 1437, passé devant Rasse de la Porte et Simon le Bourgeois, auditeurs du roi à Amiens, portant obligation de 204 riddes d'or de 67 et demie au marc, au profit de Gilles de Sarcus, *dit* Brunet, écuyer, son petit-fils, laquelle somme elle avait touchée pour lui à raison de ses gages et salaires pour avoir accompagné Hue de Sarcus, grand-prieur de l'hôpital (de Saint-Jean de Jérusalem) en son voyage, et pour être allé pour lui au voyage et siége de Calais dernièrement fait. (*Orig. en parch. signé sur le repli G. Vaasseur* * ; *preuves de* 1785.) Perrigne Gambard mourut

avant l'année 1438, et fut inhumée auprès de son mari, ayant fait don aux Célestins d'Amiens, pour sa sépulture, d'un fief situé à Bouchoire. (*Arch. des Célestins d'Amiens en* 1780). Renaud de Sarcus en avait eu trois fils et une fille :

1° Robert, dit aussi Robin, Robinet, et Binet, qui suit ;

2° Raoul, auteur de la BRANCHE DE FRICAMPS, rapportée ci-après ;

3° Jean de Sarcus, seigneur du fief situé à Vers, mort avant le 11 janvier 1431 ;

4° Raouline de Sarcus, mariée avec Jean *de Riquebourg*, dit Espart, écuyer, qui en eut, entre autres enfants : Jean de Riquebourg, dit l'Hermite, écuyer, seigneur de Busquendal les Rubempré, qui, le 24 février 1457 (*v. st.*) vendit à Adrien de Riencourt, écuyer, seigneur de Tilloloy, un fief et ténement noble provenant de la succession de feu Raouline de Sarcus, sa mère, et mouvant de la châtellenie de Conty. Cet acte fut fait en présence de Gilles de Sarcus et de plusieurs autres hommes liges de ladite châtellenie. (*Arch. de la maison de Riencourt*).

X. Robert DE SARCUS, écuyer, seigneur de Sarcus, releva, le 11 janvier 1431 (*v. st.*), un fief situé à Vers et mouvant de l'abbaye de Corbie, fief qui lui était échu de la succession de Jean de Sarcus, son frère. (*Arch. de l'abb. de Corbie*, *reg.* HUGO, *n°* 3, *fol.* 141 *verso*). Ce fief était grevé d'une rente viagère de 16 livres au profit de Jean de Vers et de Jeanne du Mesnil, sa femme, et d'une autre de 20 sous d'or envers Colard de Mailly, chevalier, ainsi qu'on le voit par des oppositions formées les 4 avril 1435 et 1er mai 1437 (*Arch. de l'abbaye de Corbie*, *reg.* JACOBUS, *n°* 4, *fol.* 22, *verso*). Le 25 mars 1436, suivant acte passé devant Jean de Calemont et Thomas le Prevost, auditeurs du roi à Amiens, noble homme Robert de Sarcus, *dit* Binet, seigneur de Sarcus, ratifia la donation faite par son père aux Célestins d'Amiens en 1432. (*Orig. arch. des Célestins d'Amiens* ; *expédit. délivrée le* 22 *août* 1780 *). Le 11 juin 1438, Robert de Sarcus releva de l'abbaye de Corbie un fief situé à Fouquencourt, et provenant de la succession de feu Mgr. Renaud de Sarcus, son père.

(*Arch. de ladite abb, reg.* JACOBUS, *n°* 4, *fol.* 42, *verso*). Robert, seigneur de Sarcus, écuyer, ratifia, le 2 décembre 1439, une sentence arbitrale rendue entre lui et son frère Raoul, au sujet de la succcesion de leur mère. (*Orig. en parch. signé P. Dannoy* *; *preuves de* 1784 *et* 1785). Le 8 septembre 1444, d'après la demande de son oncle dom Gerard de Sarcus, Robert obtint de l'évêque de Beauvais des lettres de souffrance pour un an, à raison de son fief de Broqueel, mouvant du vidamé de Gerberoy, et il en fit foi et hommage le 27 novembre 1445. (*Reg. d'hommages de l'évêché de Beauvais, vidamé de Gerberoy, Broqueel, fol.* 138). Il avait épousé Bonne DE MOY, fille et héritière de Jean de Moy, *dit* Aigneux, et de Catherine de Lens. (*La Morlière*, *D. Caffiaux*). Au nom de sa femme, Robert de Sarcus releva la terre et seigneurie de Maubus, mouvante du château d'Aire, qu'elle avait reçue en avancement d'hoirie, ce qu'on apprend par le compte de Jean Leclerc commencé à la Saint-Jean 1452. (*Chamb. des compt. de Lille, domaine d'Aire*). Le dernier acte où il soit fait mention de Robert de Sarcus est du 7 novembre 1459. Ce sont des lettres du lieutenant de son bailli, par lesquelles les tuteurs de Perrine du Hamel, muette, furent investis d'un fief mouvant de la seigneurie de Sarcus. (*Arch. de l'abb. de Corbie, cart.* NEHEMIAS, *fol.* 178). De son mariage avec Bonne de Moy sont provenus :

DE MOY : de gueules, fretté d'or.

1° François, dont on va parler;

2° David de Sarcus, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Etienne de Renneville et de Saint-Vaubourg, mentionné dans des actes des 14 mai 1445, 9 mars et 19 octobre 1446, 1er juillet 1452 et 18 janvier 1459. Ces actes sont la plupart des quittances de sa commanderie de Renneville, et tous sont scellés de son sceau. (*Prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris, n°* 163; *Trésor généalogique*). On le trouve mentionné comme commandeur de Saint-Vaubourg dans trois échiquiers tenus à Rouen au terme de Pâques 1462, 1463 et 1464. Il vivait encore en 1481, et sur sa requête le roi le tint quitte d'une amende de 36 sous envers la ville d'Evreux. (*Orig. en parch. à la bibliothèque du Roi*);

3° Antonie ou Antoinette de Sarcus, qui épousa Gilles *de Fontaines* (a) écuyer, seigneur de la Neuville-aux-Bois, de Ramburelles, etc., fils de Jean de Fontaines, et de Marie de Ramburelles. Antonie de Sarcus devait payer une somme de 40 francs des deniers de la succession de son mari, pour et au nom de son fils, Louis de Fontaines, *dit* de la Neuville, écuyer, seigneur de Cerisy. Celui-ci en reçut quittance le 10 juillet 1477, par acte passé devant Jean Galloise et Ansel Lenglacié, auditeurs à Oisemont, d'Antonie de Belloy, veuve de Jean de Fontaines, *dit* Aigneux, seigneur d'Estreux (frère de Gilles de Fontaines), et d'Antoinette de Fontaines, leur fille puînée, demeurant à Selincourt. (*Titres de la maison de Fontaines*).

XI. François DE SARCUS, chevalier, seigneur de Sarcus, de Biermont, de Ramecourt, fut conseiller et chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, et se distingua dans les guerres d'Italie. Il paraît en qualité de conseiller et chambellan dès l'année 1461. (*Reg. du bailliage d'Amiens*). Comme très-proche parent de Marguerite de Lannoy, veuve d'Antoine de Donqueur, et sœur de messire Waleran de Lannoy, abbé de Saint-Valery, et de Jean, seigneur de Lannoy, François de Sarcus, conjointement avec ces derniers, transigea, le 23 décembre 1479, avec Antoine d'Ococh, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-Moyencourt, touchant les héritages appartenant à Drienquin de Donqueur, fils mineur d'Antoine et de ladite Marguerite de Lannoy, desquels Jean de Donqueur, écuyer, frère puîné dudit Antoine, s'était mis en possession. (*Arch. de l'abb. de Saint-Valery*). Le 11 mars 1483, François de Sarcus releva de l'abbaye de Corbie le fief situé à Vers, qui lui était échu de la succession de feu Robert de Sarcus, son père. (*Arch. de l'abb. de Corbie, registre* PETRUS, *n°* 6, *fol.* 53, *verso*). Noble et puissant seigneur François de Sarcus, chevalier, seigneur de Sarcus, de Biermont et de Ramecourt, acquit, le 6 novembre 1484, de Robert de Halescourt, seigneur de Saint-Arnoul, et de Jeanne du Plessier, sa femme, un fief mouvant

---

(a) *De Fontaines* : d'or, à 3 écussons de vair, bordés de gueules.

de l'abbaye de Corbie, et situé au Hamelet. (*Ibid*; *reg*. PETRUS, *n*° 6, *fol.* 54, *verso*). Au mois de mars que l'on comptait encore 1484 (*v. st.*), le roi Charles VIII accorda à son amé et féal conseiller et chambellan François de Sarcus, chevalier, seigneur dudit lieu, « en faveur des bons, grands et recom» mandables services qu'il a faits au feu roi, tant au » faict de ses guerres qu'autrement et qu'il faict ad » présent à luy, et pour l'advantage des manants et » habitants de la ville de Sarcus et lieux circonvoi» sins », la continuation du marché de Sarcus le vendredi de chaque semaine, et la création de deux foires, l'une les jour et fête des saints Jacques et Philippe au mois de juillet, et l'autre les jour et fête de Saint-Mathieu, au mois de septembre. (*Orig. au greffe d'Amiens*; *expéd. délivrée le* 14 *août* 1780 *). François de Sarcus ayant acheté d'Antoine de Villiers, écuyer, seigneur de l'Isle-Adam, le fief de Broqueel mouvant de l'évêché de Beauvais à cause du vidamé de Gerberoy, obtint de l'évêque de Beauvais des lettres de souffrance d'hommage le 14 décembre 1486; et, le 5 mai 1487, le fondé de pouvoir du dit François de Sarcus rendit cet hommage, ce seigneur étant alors occupé à la guerre. (*Hommages des fiefs de l'évêché de Beauvais*, *vidamé de Gerberoy*, *Broqueel*, *fol.* 139). On voit par l'acte de la vente de la terre de Blangy-sous-Poix, faite par le comte de Dunois à Jean de Soissons, seigneur de Moreuil, le 6 avril 1489, que François de Sarcus tenait l'un des cinq fiefs qui composaient cette seigneurie. (*Arch. du chât. de Poix-Blangy*, *en* 1780). François de Sarcus avait épousé Marguerite DE PISSELEU, fille de Jean de Pisseleu, chevalier, seigneur de Heilly, conseiller et chambellan du roi Louis XI, et de Marie de Hargicourt, et tante d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes. (*Hist. des Grands Off. de la Couronne*, t. VIII, p. 746). François de Sarcus mourut le 13 décembre 1490, laissant deux fils :

DE PISSELEU : d'argent, à 3 lions de gueules.

1° Jean, dont l'article suit;

2° Hutin de Sarcus, écuyer, seigneur de Ramecourt, men-

tionné comme homme d'armes dans deux montres des 18 février 1498 (*v. st.*) et 13 mai 1499. (*Prieuré de Saint-Martin des Champs, n° 1575, 3e et 4e liasses*). On le voit encore figurer parmi les hommes d'armes de la compagnie de messire Louis de Halwin, seigneur de Piennes, à la montre qui en fut faite à Péronne le 22 août 1501. (*Cab. du Saint-Esprit, titres scellés, vol. 240, fol 541*). Il épousa 1° Antoinette *de Saveuse* (a) aux nom et droits de laquelle il releva le fief de la Mairie le 9 août 1514. (*Arch. de l'abb. de Corbie, registre* Cujas, *fol.* 25); 2° Jeanne *de Longueval* (b) et n'eut qu'une fille issue de ce second mariage. (*Ancienne généal. manuscrite**).

XII. Jean de Sarcus, chevalier, seigneur de Sarcus, de Ramecourt, de Mouy, de Vers, de Biermont, de Beaufort, de Songeons, de Feuquières, etc., panetier, puis conseiller, chambellan et maître-d'hôtel du roi François Ier, chevalier de l'ordre du Roi, premier maître-d'hôtel de la reine Eléonore d'Autriche, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, capitaine-général de la légion de Picardie, gouverneur des villes et châteaux de Hesdin, Doullens, Rue et Crotoy, etc., est cité par les historiens comme un des hommes marquants de son époque (1). Il commença à porter les armes sous le règne de Charles VIII, qui le retint pour l'un des 100 gentilshommes de son hôtel le 20 avril 1495, charge qu'il remplissait encore en 1502, sous le roi Louis XII.

(a) *De Saveuse :* de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même en orle.

(b) *De Longueval :* bandé de vair et de gueules.

(1) Jean de Sarcus releva, le 20 janvier 1492 (*v. st.*) de la succession de feu messire François de Sarcus, son père, un fief et un hommage sis à Vers, et un autre fief et deux hommages situés au Hamelet, et mouvants de l'abbaye de Corbie. (*Arch. de cette abbaye, regist.* Petrus, *n°* 6, *fol.* 98). Le 17 novembre 1528, il releva un fief à Feuquières à lui cédé par partage avec la maison de Pisseleu, comme héritier de Marguerite de Pisseleu, sa mère. (*Arch. de l'abbaye de Saint-Lucien-les-Beauvais*). Ce fut par ses soins que fut établi cette même année le marché franc de Songeons, qui fit abandonner celui de Gerberoy. (*Hist. de Gerberoy, p.* 259). Ce fut Jean de Sarcus qui fit rebâtir avec tant de magnificence son château de Sarcus en 1523. Le roi lui engagea une partie du comté de Clermont.

(*Cabin. du Saint-Esprit. Etats de la maison des rois, vol.* 8, *fol.* 233, 294). Il fut conseiller et chambellan de ce monarque, capitaine de cent chevau-légers de ses ordonnances et des premiers gens de pied qui furent levés en Picardie. En 1512, lorsque les Anglais et les Impériaux vinrent assiéger Thérouenne, Jean de Sarcus et les seigneurs de Heilly, de Pontdormy et de Bournonville se renfermèrent dans la place, ayant charge chacun de cinq cents hommes de pied (1). (*Martin du Bellay, p.* 3; *Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 746). Jean de Sarcus est cité le premier parmi les capitaines du duc de Vendôme qui, en 1521, eurent charge chacun de quatre cents hommes de pied. (*Du Bellay*, *p*. 27). Ce prince le chargea de ravitailler Thérouenne en 1523. (*D. Grenier*). L'année précédente il s'était jeté dans Hesdin avec le capitaine le Lande, à la tête de quinze cents aventuriers, et avait contribué sous le seigneur du Biez à la belle défense de cette place, dont l'armée combinée de Charles-Quint et de Henri VIII leva le siége, après avoir pratiqué deux brêches, et sans avoir osé donner un assaut. (*Du Bellay, p*. 76; *Hist. de France*, par Velly et Garnier, t. XXIII, p. 472; *Hist. de France*, par le P. Daniel, 1775, tom. IX, pag. 159). Jean de Sarcus était gouverneur de cette place lorsque le seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandre, tenta inutilement de la surprendre et tomba lui-même dans une embuscade en 1526 (*Le P. Daniel, t. IX*, *p*. 245). Jean de Sarcus est porté dans les états de la maison du roi François Ier comme panetier de ce prince, de 1527 à 1529, et comme maître-d'hôtel de 1531 à 1540. Il fut aussi premier maître-d'hôtel de la reine Eléonore d'Autriche de 1532 à 1538, charge dans laquelle il eut pour successeur René, sire d'Arpajon. (*Etats de*

(1) On sait qu'après une défense admirable cette place fut obligée de se rendre par suite de la bataille d'Enguinegate perdue par le seigneur de Piennes (Louis de Hallwin), gouverneur de Picardie.

la maison des rois, *vol.* 4, *fol.* 2100, 2107, 3302, *Suppléments Français*, *n°* 925 *et* 1009). Du Bellay, (p. 187), le cite en tête des capitaines présents à la montre de la légion de Picardie, qui eut lieu, le 20 juin 1534 dans la plaine située entre Amiens et Saint-Fuscien. Lorsque après la prise de Guise, en 1536, l'armée impériale, commandée par le comte de Nassau, vint mettre le siége devant Péronne, Jean de Sarcus se jeta dans la place le jour même qu'elle fut investie (1) « avecques mille hommes de pied qu'il » avoit en charge particulière de la légion de Pi- » cardie dont il estoit capitaine-général, et nonob- » stant qu'à venir de Ham, dont il estoit party en- » viron minuit et despesché par Mgr. le duc de Ven- » dosmois, il lui eut convenu passer à travers les vil- » lages et lieux qui encores fumoient de feu que » l'ennemy y avoit bouté, si avoit-il eu si bonnes » guides et tant bien s'estoit tenu sur ses gardes, » qu'il y estoit sans aucune perte passé » (*Du Bellay*). Après avoir pratiqué des brèches par chacune desquelles vingt hommes pouvaient passer de front, l'ennemi se prépara à donner l'assaut (20 août). Le comte de Dammartin se chargea de la défense de la brèche près la porte Saint-Nicolas, le seigneur de Saisseval, de la brèche de la porte de Paris, et le seigneur de Sarcus de celle de la brèche au-dessous de Saint-Fursy. Repoussé sur tous les points avec perte de douze à quinze cents hommes, le comte de Nassau donna quelques jours de repos à son armée, puis dirigeant tous ses efforts contre la grosse tour, célèbre par la captivité de Charles-le-Simple et de Louis XI, il la fit sauter; mais après deux autres assauts meurtriers, il fut contraint de se retirer avec confusion et de regagner la frontière des Pays-Bas. (*Du Bellay*, *édit. de* 1588, pp. 387 et suivantes; le P. Daniel, t. IX, pp. 470, 471; *Descript. de la France*, par Piganiol de la Force, t. II, p. 20; *Hist. de France*, par Velly

(1) Le 11 août 1536 au matin. Il était parti de Ham la veille à minuit (*Lettre des échevins de Péronne*).

et Garnier, t. XXV. p. 119). En mémoire et en actions de grâces de cet heureux événement (1), la ville fit faire une bannière que l'on portait processionnellement tous les ans le 11 novembre (2) et sur laquelle étaient représentés, d'un côté le siége avec ses attaques et les brèches, et de l'autre les armoiries du maréchal de la Marck, du comte de Dammartin et des seigneurs de Sarcus et de Saisseval. (*Hist. particulière du siége de Péronne*, écrite par M. Quantin, et M. de Vaux, chanoine de Saint-Fursy, et publiée par Pierre Fenier de l'ordre des Minimes; *Haudiquer de Blancourt*, p. 492; lettre du maire et des échevins de Péronne * (3). L'année suivante (1537), Jean de Sarcus se trouva au

(1) « Cette défense de Péronne fut un des évènements les plus glorieux du règne de François Ier. Le siége de cette place, poussé avec tant d'acharnement par les Impériaux, avait consterné Paris. Sa prise eût facilité les courses des ennemis jusqu'aux portes de la capitale » (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, in-4° 1762, t. II, p. 288).

(2) Lettre du maire et des échevins de Péronne, ci-après rapportée; lettre de M. de Rebécourt en 1782; et non le jour de la fête de Saint-Fursy, comme l'a dit par erreur Haudiquer de Blancourt.

(3) Cette lettre est un document historique curieux, en ce qu'elle donne la description exacte de la bannière.

« On voit..... à droite, par le haut, les armes du roi de France, » à gauche celles de Monseigneur le Dauphin, à droite, au bas, les « armes de M. le duc de Vendôme et à gauche celles de la ville de « Péronne : au haut de la bannière, sur la bordure, à droite sont « les armes de la Marck, au bas celles de Humières ; au milieu de » la même bordure un écusson fond de gueules avec une croix de « Saint-André d'argent avec 4 canettes, surmonté d'une couronne « de comte (armes de Sarcus) : sur la bordure à gauche par bas, « les armes d'Estourmel, au milieu celles de Saisseval, au haut de « la même bordure à gauche des armes que nous ne connaissons « point, dont l'écusson est un fond d'argent, traversé de 3 barres « de gueules (†) surmonté d'une couronne de comte. » (Lettre orig. du maire et des échevins de Péronne, signée *Pincepré*, *Ballac de Montjoie*, *Tattegrain*, *Demazied*, *Larcher de Plainval*).

(†) Ce sont les armes de Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin, gouverneur de Péronne, et qui défendit vaillamment la brèche de la porte Saint-Nicolas. Seulement il y a une légère erreur dans la description. Ce seigneur portait non trois *barres*, mais trois *fasces* de gueules.

siége de Hesdin à la tête de mille hommes de la légion de Picardie, et le sieur Dauphigny, son lieutenant, y fut tué. Le roi s'étant rendu maître de la ville et du château en confia la garde à Jean de Sarcus, « qui autrefois, dit du Bellay, en avoit « rendu bon compte », et il lui donna cinquante hommes d'armes avec mille hommes de pied (*Du Bellay*, édit. de 1588, pp. 438, 439) (1). Il demeura avec cette troupe dans Hesdin, ayant Philippe de Mailly pour son lieutenant, tandis que les Impériaux assiégeaient Saint-Pol (Paradin, *Histoire de notre temps*, 1558, p. 326). Jean de Sarcus mourut à Amiens le 5 décembre de la même année 1537, et le lendemain son corps fut transporté en grande pompe à Sarcus. (*Chronique du comté de Ponthieu*, par Nicolas Rumet, fol. 153, 313, 322). Il avait épousé : 1° Marguerite DE CHABANNES, (sœur du maréchal de la Palisse, et d'Antoinette de Chabannes, mariée, le 8 novembre 1481, avec Charles de Bourbon, prince de Carency), fille de Geoffroi de Chabannes, chevalier, seigneur de Charlus et de la Palisse, conseiller et chambellan du roi, capitaine-général des francs archers, et de Charlotte de Prie; (*Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 131); 2° Jeanne DE LATTRE, dame des Tombes, veuve du seigneur de Beauvoir, chevalier, par contrat passé à Compiègne le 7 novembre 1531, en présence de la reine Eléonore d'Autriche, pardevant Raoul Langlois et Jean Neret, notaires royaux audit Compiègne. Par ce contrat, Jean de Sarcus assure une rente aux enfants à naître de ce mariage, à moins qu'ils n'aiment mieux partager selon la coutume du pays avec les enfants issus du premier lit.

DE CHABANNES : de gueules, au lion d'hermine lampassé armé et couronné d'or.

DE LATTRE : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 croisettes.

(1) Voici encore comme Claude Hemeré, dans son style concis, s'exprime sur ces événements (*Augusta Veromanduorum vindicata et illustrata*, Paris, 1643, in-4°, p. 345) : « Impetus ille Nassovii (Joannis) comitis, regem in Picardiam anno 1537 evocavit. Hinc Hesdinum captum et castilla quædam vicina. Qua in « expeditione Picardia laudis plurimum accessit sub auspitiis « (Joannis) *Sercutti strenuissimi fortissimique ducis.* »

(*Grosse en parch.* *). Il n'eut point d'enfants de cette seconde femme. Ceux de la première furent :

1° Adrien de Sarcus, seigneur de Ramecourt, du grand et du petit Beaunay, de Beaumont et de Tôtes en partie, qui, le 16 mars 1535, reçut un aveu et dénombrement de noble homme Adrien Heurtault pour des biens qu'il possédait dans la paroisse de Beaunay. Adrien de Sarcus mourut peu après en Angleterre, où il avait été chargé d'une mission par le roi François Ier. (*La Morlière*, *d'Hozier*.) Il n'était pas marié et avait prédécédé son père;

2° François de Sarcus, seigneur de Sarcus, de Songeons, de Milly, de Feuquières, etc. Il fut abbé de Blangy, au diocèse de Boulogne, par bulles du pape Clément VII, datées de Rome le 2 février 1526 (*v. st.*). Dix ans après il succéda à Antoine de Chabannes, son oncle, au siége du Puy. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 688 ; t. X, col. 1892). Le 9 janvier 1537 (*v. st.*), noble et révérend seigneur François de Sarcus, évêque du Puy, fils aîné (Adrien était mort) de feu messire Jehan de Sarcus, fit hommage par procureur à l'évêque de Beauvais, pour le fief de Broqueel. (*Registre d'hommages de l'évêché de Beauvais*, fol. 158). Le 4 août 1539 il fournit aveu et dénombrement des fiefs de Broqueel (1) et de Luscières, situés dans la paroisse de Feuquières, et du fief de la Salle situé à Songeons (*Id.*), et comparut la même année à la réformation de la coutume de Clermont. Enfin, le 1er avril 1540 (*v. st.*), il servit au roi, à cause de Milly, le dénombrement de la terre de Sarcus. (*Arch. du château de Boufflers*). Il est qualifié seigneur de Sarcus, du grand et du petit Beaunay, de Beaumont et de Tôtes, dans un aveu et dénombrement qui lui fut rendu le 18 novembre 1555. (*Titr. de la famille Heurtault de Lammerville*). François de Sarcus établit des réglements dans son diocèse (voir les *Discours historiques de la très-ancienne dévotion de Notre-Dame du Puy*, par le R.P. Odo de Gissey, de la compagnie de Jésus, petit in-12, imprimé à Toulouse en 1627, par Raimond Colomiez, livre III, chap. XL, p. 621, 622, 625, 626; *Histoire du Velay*, par J. et M. Armand, D.M.M., le Puy, 1816). Il fut porté à la convocation du ban et ar-

---

(1) Ce fief fut appelé depuis *Broquiel* et aujourd'hui *Broquier*. Il paraît être entré dans la maison de Sarcus par le mariage de Renaud IV avec Marguerite de Villiers de l'Isle-Adam. Partie de ce fief, possédée par cette dernière maison, avait été vendue en 1486, à François de Sarcus, aïeul de l'évêque du Puy, par Antoine de Villiers de l'Isle-Adam, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Broquier est situé à moins d'un quart de lieue de Feuquières, et à une lieue et demie de Grandvilliers.

rière-ban de l'année 1557. (*Extrait du rôle de convocation*, p. 20). Il mourut en cette même année, à Sarcus, où il avait augmenté de deux prébendes le chapitre fondé par son père. Il était aumônier du roi Henri II. (*États des maisons des Rois*, vol. 5, fol. 2478);

3° Jean de Sarcus, abbé de Lieu-Dieu, au diocèse d'Amiens, en 1534, puis abbé commendataire de Lannoy en 1538 et 1546. (*Gallia christiana*, t. IX, *col.* 841; t. X, *col.* 1342);

4° Bonne de Sarcus, mariée avec Josse *de Gourlay* (a) seigneur de Monsures. Elle n'en eut qu'une fille :

Jeanne de Gourlay, dame de Sarcus et de Gourlay, terres qu'elle porta à son mari Adrien *Tiercelin* (b), seigneur de Brosses, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan de Henri II, gouverneur de la personne du dauphin et sénéchal de Ponthieu. (*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, t. IX, p. 89).

(a) *De Gourlay* : d'argent, à la croix ancrée de sable.

(b) *Tiercelin* : d'argent, à 2 tierces d'azur en sautoir, cantonnées de 4 merlettes de sable.

Adrien *Tiercelin*, mort au château de Blois en 1548, et Jeanne *de Gourlay*, dame de Sarcus, ont eu pour fils Adrien *Tiercelin*, IIe du nom, seigneur de Brosses et de Sarcus, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Doullens et de Mouzon, lieutenant-général en Champagne, conseiller d'état, mort à Mouzon en 1593. Il avait épousé Barbe *Rouault*, héritière de Jeanne, dame de Saveuse, sa mère. Il eut de ce mariage, entre autres enfants: 1° Anne *Tiercelin*, seigneur de Brosses, décédé au château de Sarcus en 1589, d'une blessure qu'il reçut au siége de Bologne, où il commandait 100 chevau-légers. Il n'eut point d'enfants de son mariage avec Jacqueline *d'O*; 2° Charles *Tiercelin*, seigneur de Saveuse, né en 1569, mort d'une blessure qu'il reçut à la cuisse au combat de Bonneval, en 1589. Marguerite *d'Audenfort*, sa veuve, fit hommage de la terre de Sarcus, au nom de ses enfants, au comte de Clermont, le 26 juillet 1602. Geoffroi *Tiercelin*, leur fils aîné, fut le premier qui prit le titre de marquis de Brosses et de Sarcus. Il fut cornette blanche de la cavalerie légère de Henri IV, à 21 ans, conseiller du roi Louis XIII aux conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de la chambre, chevalier de l'ordre du Roi, servit aux siéges de La Rochelle et de Corbie, en 1628 et 1636, fit hommage au roi pour la châtellenie, terre et seigneurie de Brosses en Touraine en 1662, et mourut le 15 janvier 1668, laissant de Charlotte *de Monceaux d'Auxy*, sa première femme, entre autres enfants, Adrien-Pierre *Tiercelin*, marquis de Brosses et de Sarcus, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, qui renouvela l'hommage de la châtellenie de Brosses en 1665, et

BRANCHE DE FRICAMPS (1).

X. Raoul DE SARCUS (nommé Raoulquin dans sa jeunesse), écuyer, seigneur de Fricamps, second fils de Renaud II, seigneur de Sarcus et de Fricamps, et de Perrigne Gambard, porta les armes en la compagnie de Thibaud de Soissons, seigneur de Moreuil, chevalier banneret, ainsi qu'on le voit par le rôle de la revue de cette compagnie passée à Saint-Denis le 8 septembre 1410 (*Orig. en parch.* *). Il avait épousé Marie DE FRECHENCOURT. On voit par un testament qu'il fit en 1425, et contenant différents legs pour les réparations de l'église de Sainte-

DE FRECHENCOURT : d'or, semé de billettes d'azur; au lion de gueules, brochant.

celui de la terre de Sarcus en la même année. Il avait épousé, en 1646, Henriette-Charlotte *de Joyeuse*, dont il eut Jean-Baptiste *Tiercelin*, tué à l'armée, et Henri *Tiercelin*, marquis de Brosses et de Sarcus, mort le 26 juillet 1718, ayant eu de son mariage, contracté en 1678, avec Louise *Tiercelin de Saveuse*, sa cousine issue de germain, Henri-François *Tiercelin*, marquis de Brosses, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, mort à Fribourg en 1713, n'ayant eu de son mariage, en 1711, avec Marie-Anne *Rouillé de Fontaine*, remariée à Jean-Baptiste, marquis de Castellane et d'Avaneos, qu'une fille, Marie-Angélique-Henriette *Tiercelin de Brosses*, marquise de Sarcus, mariée, le 1er septembre 1734, avec Louis-Henri *de Pons d'Hostun*, marquis de Pons, comte de Verdun, fils de Renaud-Constant, marquis de Pons, baron de Thors, et de Charlotte-Louise d'Hostun-Gadagne, comtesse de Verdun. Etant sans enfants, elle fit donation entre vifs, par acte du 13 juin 1763, passé devant les conseillers du roi notaires au châtelet de Paris, à François, marquis *de Grasse*, son parent, capitaine au régiment des gardes-françaises, maréchal de camp, de la terre marquisale de Sarcus, composée des terres de Sarcus, de Feuquières et fiefs en dépendants, de la châtellenie de Moliens, des terres et seigneuries de Pleuville, Broquier, Handicourt, Hescamp, Frettemolle en partie, Elencourt, St-Clair, des fiefs de Brombos, du Bocquet et autres. Le marquis de Grasse mourut à Sarcus en 1794. Il avait épousé, en 1763, Marie-Anne-Françoise *le Sénéchal de Keroado*, dont il eut, entre autres enfants, Jacques-Pierre-François-Gabriel, marquis *de Grasse*, né le 20 juin 1774, chevalier de l'ordre de Malte. Il a vendu le château de Sarcus, en 1833, à M. Henèque, ancien notaire à Feuquières, qui l'a fait démolir en 1834-1835.

(1) Jusqu'à l'extinction de la branche aînée (vers 1570) celle de Fricamps porta pour brisure : *une fleur de lys d'azur au centre du sautoir.*

Geneviève, qu'il possédait les seigneuries d'Anizy et de Mortier. Le 11 mars 1438 (*v. st.*), Raoul de Sarcus obtint des lettres-patentes du roi pour accepter par bénéfice d'inventaire la succession de Mme Perrigne Gambard, sa mère, veuve de Renaud de Sarcus, chevalier, lesdites lettres entérinées le 2 mai 1439, par Gilles Hennon, lieutenant-général du gouverneur et bailli de Péronne, Montdidier et Roye. Les biens de cette succession consistaient en un fief tenu du comte de Ligny, un autre situé à Maucourt et tenu de l'abbaye de Corbie, deux fiefs tenus du seigneur de Maucourt, un fief tenu de M. le Brun de Villiers, au territoire d'Andechy, un fief mouvant de Hangest, etc. (*Orig. en parch. chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780; *preuves de* 1784). Le 15 mai 1439, Raoul de Sarcus releva de l'abbaye de Corbie un fief situé à Fouquencourt, à lui échu de la même succession, au sujet de laquelle une sentence arbitrale avait été rendue entre lui et son frère Robert, sentence qu'ils ratifièrent le 2 décembre 1439. (*Arch. de l'abb. de Corbie, reg.* Jacobus, *n°* 4, *fol.* 56 *verso*, 64, *verso*, *trésor généal. de D. Villevieille*; *orig. en parch.*, *chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780). On voit par cette sentence arbitrale que Raoul avait eu un fief sis à Fouquencourt et tenu de l'abbaye de Corbie, et Robert deux fiefs mouvants de la seigneurie de Maucourt. Raoul de Sarcus mourut peu après. Il avait eu pour enfants :

1° Gilles, qui suit ;

2° Jeanne de Sarcus. Elle était mariée lors du testament de son père, en 1425, avec Jean *d'Estrées*, écuyer. Ces époux vendirent une rente à prendre sur le château d'Anizy, au seigneur de Marteville, pour fonder une troisième chapelle en l'église de Sainte-Geneviève, à cause de l'incendie et démolition de cette église en 1407. Elle épousa en secondes noces N.... *de Pellevé* (a), qui en eut une fille :

Jeanne de Pellevé, mariée, en 1475, avec Nicolas *de*

(a) *De Pellevé* : de gueules, à une tête humaine d'argent, aux cheveux hérissés d'or.

la Rue (a), seigneur de la Mothe, de Courcelles, etc., baron de Villers, capitaine de 50 hommes d'armes. (*Titres de la maison de la Rue*).

XI. Gilles DE SARCUS, surnommé le Brun ou Brunet, écuyer, seigneur de Fricamps et de Saint-Gratien, servit dans les guerres de Charles VII contre les Anglais. Il accompagna Hue de Sarcus, grand-prieur de France, au voyage qu'il fit outre-mer, et fut pour lui au voyage et siége de Calais (1), ainsi qu'on le voit par l'obligation de 204 riddes d'or passée à son profit par noble dame Mme Perrigne, dame de Sarcus et de Fricamps, son aïeule, le 3 mai 1437, rapportée ci-dessus. Le 8 mars que l'on comptait encore 1437 (*v. st.*) il reçut une autre obligation de noble dame Marie, sa mère, d'une somme qu'il lui avait prêtée. (*Originaux, chez M. de Sarcus de Moismont; et preuves de* 1784). Le 20 mai 1440, Gilles de Sarcus fit à l'abbaye de Corbie le relief du fief que feu Raoul de Sarcus, son père, tenait à Fouquencourt. (*Arch. de l'abb. de Corbie, reg.* JACOBUS, *n°* 4, *fol.* 64 *verso*). Il acquit deux maisons, l'une à Amiens, dans la rue au Lin, le 1er septembre 1457, l'autre au Coquerel, le 7 janvier de la même année (*v. st.*), sur Jean le Carpentier, seigneur de Wambus, et Colaye de Lespierre, sa femme. (*Hôtel de ville d'Amiens, saisines, cote* 6, *v.* 8). Le 29 janvier 1478 (*v. st.*), au lieu de Fricamps, Gilles de Sarcus et Jeanne DE VADENCOURT (2), sa femme, firent donation à Arthus de Sarcus, leur fils, des terres et seigneuries le Douchel et Coquerel, qui leur appartenaient à cause de ladite dame ès-terroirs de Saint-

DE VADENCOURT : d'argent, à 3 pals de gueules.

(a) *De la Rue* : d'argent, à 3 fasces de gueules.

(1) En 1436, sous le duc de Bourgogne, siége qui fut sans succès par l'insubordination et la lâcheté de la milice flamande. (*Hist. de France*, par Villaret, t. XV, p. 221.)

(2) La maison de Vadencourt tirait son nom d'une terre située à deux lieues d'Albert. Cette terre était l'une des douze pairies de l'abbaye de Corbie. Les autres étaient : Encre, Boves, Pecquigny, Breteuil, Heilly, Moreuil, Morcourt, Warloy, Talvat, Ribemont et Avesnes. (*Table chronologique de l'Hist. de Corbie*, fonds de D. Grenier, 4e paquet, 6e liasse.)

Gratien et de Frechencourt; pour en jouir après le décès de ladite Jeanne de Vadencourt. (*Arch. de la seigneurie de Saint-Gratien; copie collationnée* *). Le 7 mars 1479, suivant acte passé devant Jacques de Longcourtil et Robert Bigant, auditeurs du roi à Amiens, Gilles de Sarcus, *dit* le Brun, seigneur de Fricamps, donna au couvent des Célestins de cette ville (ses ancêtres, dit-il, étant fondateurs en partie de leur église où ils avaient eu leur sépulture, ainsi que sa femme et son fils aîné, et dans le chœur de laquelle il veut être lui-même inhumé), une rente en toute justice de dix-huit setiers de blé, mesure de Roye, assise à Andeghy; et dans le cas où son héritier ne confirmerait pas cette donation, il leur assigna une rente de douze muids de blé sur son moulin à vent de Fricamps. (*Arch. des Célestins d'Amiens; expédit. délivrée le* 23 *août* 1780 *). Gilles de Sarcus vivait encore le 7 mai 1482, date de la vente de son fief situé à Drancourt, et mouvant de l'abbaye de Corbie, à Michel le Carpentier, seigneur de Wambus et en partie de Wrely (*Arch. de Corbie, reg.* Petrus, *n°* 6, *fol.* 48). Il avait eu de son mariage avec Antoinette de Vadencourt :

1° N.... de Sarcus, mort jeune et enterré aux Célestins d'Amiens;

2° Gui, qui suit;

3° Arthus, auteur de la branche des *seigneurs* de Saint-Gratien et de Courcelles, rapportée ci-après.

XII. Gui de Sarcus, écuyer, seigneur de Fricamps, épousa, vers 1490, Antoinette, dame de Frévillers, en Artois, et vivait en 1494. Une généalogie produite par Ambroise de Sarcus, son neveu, fils d'Arthus de Sarcus, rappelle le partage fait entre lesdits Gui et Arthus de la succession de Gilles, leur père. Par ce partage, Gui avait eu la terre de Fricamps et Arthus celle de Saint-Gratien. (*Preuves de* 1784). Gui a laissé d'Antoinette de Frévillers, entre autres enfants :

De Frévillers : d'or, à la croix de sable, chargée de 5 billettes d'argent, les 2 à dextre et à senestre couchées.

1° Robert, qui a continué la postérité;

2° Jean de Sarcus, chevalier, seigneur de Bouchy, qui fut gouverneur de Montdidier en 1557. (*D. Grenier*);

3° Gui de Sarcus, écuyer, qui donna à Robert de Saint-Blimont, écuyer, dénombrement d'un fief situé à Fricamps, le 15 juin 1550. (*Orig. chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780):

XIII. Robert DE SARCUS, écuyer, seigneur de Fricamps et de Frévillers, commandant de mille hommes de pied de la légion de Picardie (*D. Caffiaux*), épousa à Montdidier, en 1520, Florence DE BOSBECQ, fille de feu messire James de Bosbecq, chevalier, seigneur d'Autrêches et de Poulandon, et de Jeanne de Saisseval. Le 9 juillet de cette année, suivant acte passé devant Charles Chaubert, notaire à Montdidier, Robert de Sarcus, comme mari et bail de Florence de Bosbecq, fit aveu et dénombrement à Antoine de Hangard, écuyer, seigneur de Rémaugies, pour le fief de Saint-Pierre de Laucourt, qu'il tenait de ladite seigneurie de Rémaugies. (*Orig. en parch. chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780). Robert de Sarcus fit une donation le 16 mai 1553. (*Premier répert. des actes des not. d'Amiens, chez Me Macquart en* 1780). En 1565, pour récompenser les services d'Admète Obry, il lui fit don d'une maison sise à Saint-Aubin. (*Greffe d'Amiens, premier registre, p.* 63, *verso*). Robert de Sarcus vivait encore le 11 février 1573, date de la donation qu'il fit à son petit-fils, Charles le Carpentier, de ses droits mobiliers et immobiliers, comme plus proche parent dans la succession de François de Sarcus, en son vivant seigneur de Sarcus et évêque du Puy. (*Répert. de Lefèvre, notaire à Amiens,* 1780). Ses enfants furent :

DE BOSBECQ : d'argent, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules.

1° Jacques, Ier du nom, mentionné ci-après ;

2° Robert de Sarcus, co-seigneur de la Barre, qui transigea avec son neveu, Charles de Sarcus, le 7 juin 1577. Ce dernier obtint des lettres du roi Henri III, le 27 février 1585, pour se dire et porter héritier de Robert de Sarcus. (*Originaux chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780). Robert avait épousé Aliénor *de la Barre* (a) dont il n'eut pas d'enfants ;

(a) *De la Barre* : d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 coquilles d'or, et accompagnée de 2 merlettes de sable.

3° Catherine de Sarcus, mariée à Jean *le Carpentier*, sieur de Vacogne;

4° Gabrielle de Sarcus. Elle semble être sœur de Jacques de Sarcus, qui, le 9 juin 1555, lui fit un transport. Elle était alors veuve de Pierre *de Drancourt*, écuyer. (*Premier répert. des not. d'Amiens ; chez M° Macquart en* 1780, *fol.* 185 *verso*).

XIV. Jacques DE SARCUS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Fricamps, de Frévillers, du Viage, etc., fut commandant de cinq cents hommes de pied en la ville de Montreuil. (*D. Caffiaux*). Il reçut de son père, en avancement d'hoirie, les terres de Fricamps et du Viage, par acte du 26 août 1549, en fut mis en possession par le bailli du vidame d'Amiens, le 21 juillet 1551. (*Orig. en parch. chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780, *et visés dans l'arrêt du conseil de* 1668). Il épousa, assisté de son père, par contrat passé devant Jean de Lesauch et Philippe de la Fosse, notaires à Arras, le 26 août 1550, Jeanne DE DRANCOURT, fille de Jean de Drancourt, écuyer, et de Jeanne de Froisses (*id. id.*). Il paraît dans des actes des 18 novembre 1551 et 18 février 1552; et il régla avec noble seigneur Jean de Drancourt, demeurant à Fricamps, les intérêts qui existaient entre eux, suivant acte du 21 février 1554. (*Premier répertoire des actes des not. d'Amiens, fol.* 2, *verso*, *fol.* 1585, *verso*, *fol.* 327, *verso*), Jeanne de Drancourt, veuve de Jacques de Sarcus, se remaria, par contrat du 24 juillet 1561, avec François de la Rue, écuyer, seigneur de Bernapré. (*Greffe d'Amiens, premier reg.*, *p.* 117, *verso*). Elle avait eu de son premier mari :

DE DRANCOURT : de gueules, à 8 chevrons de vair ; au franc canton d'hermine.

1° Charles, Ier du nom, dont l'article suit;

2° François de Sarcus, mentionné avec son frère aîné dans le contrat de mariage d'Antoinette de la Rue, leur sœur utérine, avec Florimond de Mailly, du 25 avril 1581. (*Généalogie de Mailly, t. II, p.* 25, *verso*);

3° Claude de Sarcus, femme de Charles *de Rontier* (a), sei-

(a) *De Rontier* : d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une fasce d'argent, frettée du second émail; en pointe trois barres raccourcies de gueules.

gneur de Courcelles-Rançon, en Normandie, qui en eut des enfants.

XV. Charles DE SARCUS, Ier du nom, seigneur de Fricamps, de Frévillers, de Moismont, de Saint-Michel d'Halescourt, etc., etc., fut compris dans la convocation du ban et arrière-ban de 1557, à raison des fiefs de Fricamps et du Viage, que son père lui avait donnés. (*Extr. du rôle de conv.*, *p.* 10). Il épousa, par contrat du 27 juin 1578, passé à la Fère devant Nicolas de Froideur et Nicolas Leclerc, notaires au bailliage de Vermandois, Madelaine DE HÉRICOURT, fille de Jacques de Héricourt, écuyer, seigneur de Baratre et du Hamel, gentilhomme de la maison du roi, et de Michelle du Wault de Bacquencourt. (*Contrat cité dans l'arrêt du conseil de* 1668; *quartiers d'Adrien de Sarcus, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, registres du grand-prieuré de France, t. II, fol.* 86, *à la bibliothèque de l'Arsenal*). Le roi Henri III, par lettres patentes du 15 juillet de la même année 1578, nomma Charles de Sarcus gouverneur du château de Ribemont. (*Orig. chez M. de Sarcus de Moismont*; *arrêt de* 1668). Le 2 décembre 1579, il transigea avec Jeanne de Drancourt, sa mère, veuve de François de la Rue, seigneur de Bernapré. (*Minutes de Martin Alavoine, notaire à Poix*, 1578-1579, *fol.* 61). Il mourut après l'année 1585, ayant eu de son mariage avec Madelaine de Héricourt :

DE HÉRICOURT : d'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles du champ.

1° Jacques, IIe du nom, dont nous allons parler ;

2° Adrien de Sarcus, admis chevalier de l'ordre de Malte par lettres du 4 juin 1604. (*Orig. chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780; *arrêt de* 1668). Ses preuves furent reçues au grand-prieuré de France en 1605. Il fut commandeur de Villedieu ;

3° Oudard, auteur de la BRANCHE DE FRÉVILLERS, rapportée ci-après ;

4° François de Sarcus, religieux à Corbie, où il fit profession en 1610 ;

5° Antoine de Sarcus, religieux à Saint-Germer de Flers ;

6° Marie de Sarcus, épouse de Barthelemi *de la Poterie* (a) écuyer, seigneur de la Poterie et de Pommereu, en Normandie, fils de Mathieu de la Poterie, écuyer, seigneur de Fécamp, et de Madelaine d'Abancourt. (Voir à la Bibliothèque de l'Arsenal, regist. III, fol. 555 *du Grand-prieuré de France*);

7° Anne de Sarcus, religieuse à Beauvais;

8° Madelaine de Sarcus, religieuse au monastère de Sainte-Austreberte à Montreuil.

XVI. Jacques DE SARCUS, II° du nom, écuyer, seigneur de Fricamps, de Saint-Michel d'Halescourt et de Moismont, épousa en premières noces, par contrat du 24 août 1608, passé devant Adrien Pezé, notaire au bailliage d'Amiens, résidant à Campeau, Marguerite DE FESTART, fille de Charles de Festart, écuyer, seigneur de Boncourt, de Ramecourt, de Cuignières, etc., et de Madelaine de Carvoisin, fille de Jean de Carvoisin, seigneur d'Achy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de dame Marguerite de l'Isle de Marivaux. Il consentit un bail avec sa femme au profit de Pierre de Gueully par acte devant Hourdequin, du 11 février 1611. (*Minutes de Me Macquart, notaire à Amiens en* 1780). Marguerite de Festart fit un testament le 27 mars 1609. (*Rép. des not. d'Amiens, 2e rép., fol. 82, verso*). Jacques de Sarcus en était veuf, lorsque, par acte du 10 décembre 1612, comme tuteur de leurs enfants, il ratifia la vente faite par leur aïeule, de la terre et seigneurie de Chauffour et du fief de Vaux, par acte passé devant notaire, à Péronne, le 25 août 1611. (*Etude de Me Marchand, not. à Amiens en* 1780). Jacques de Sarcus se remaria par contrat du 27 mai 1618, passé devant Pierre Guerrard, tabellion en la châtellenie de la Ferté, et Pierre Bigot, greffier dudit lieu, avec Elisabeth DE BIVILLE, fille de feu François de Biville, écuyer, seigneur de Biville, et d'Elisabeth d'Escauville. (*Grosse chez M. de Sarcus de Mois-*

DE FESTART : de gueules, à 3 fasces d'argent.

DE BIVILLE : d'argent, à 6 équerres de gueules, surmontées de 2 accouples de chien de sable.

(a) *De la Poterie* : d'argent, au tau de sable.

mont en 1780, *visée dans l'arrêt de* 1668). Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1° François de Sarcus, mort sans postérité;

2° Jeanne de Sarcus, mariée, par contrat du 21 juillet 1651, passé devant François Berneuil, notaire au bailliage d'Amiens, résidant à Grandvilliers, avec messire Louis *de Carvoisin* (a) chevalier, seigneur de Sassy, fils puîné de défunt messire Charles de Carvoisin, seigneur d'Achy, et de dame Marguerite de Nollent, le futur assisté de Gilles de Carvoisin, chevalier, seigneur d'Achy, son frère aîné ;

Du second lit :

3° Charles, IIe du nom, qui a continué la postérité ;

4° Louis de Sarcus, relaté dans l'arrêt de 1668 ;

5° Adrienne de Sarcus;

6° Françoise de Sarcus;

7° Susanne de Sarcus, mariée par contrat du 9 mai 1643, avec Jean *de Courcy* (b) seigneur de Ferrières-Haut-Clocher, au diocèse d'Evreux, fils de François de Courcy, seigneur du Plessis-Bouclon, de Gauville, de Ferrières-Haut-Clocher, etc., et de Judith de Mahiel. (*Titres de la maison de Courcy*). Elle vivait encore veuve de Jean de Courcy en 1666.

XVII. Charles DE SARCUS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fricamps, d'Halescourt et de Moismont, fournit aveu et dénombrement desdites seigneuries à Henri d'Orléans, duc de Longueville, à cause de sa châtellenie et vicomté de Gournay, les 18 mars 1634 et 20 mai 1642. (*Orig. chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780 ; *arrêt de* 1668). Il épousa, par contrat du 6 avril 1655, passé devant Charles Malheur et Thomas Langlois, tabellions à Gournay, Marie LE NORMANT, veuve de Guillaume de Chabert, écuyer, seigneur de Ricarville. Le 17 janvier 1668, il obtint avec son frère Louis, un arrêt du conseil qui les maintint dans leur noblesse sur

LE NORMANT : d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 merlettes de sable.

(a) *De Carvoisin* : d'or, à la bande de gueules; au chef d'azur.

(b) *De Courcy* : d'azur, fretté d'or.

le vu de titres remontant à Robert de Sarcus, écuyer, seigneur de Fricamps, leur trisaïeul, vivant le 9 juillet 1520 (*Expédit. authent. chez M. de Sarcus de Moismont en* 1780). Du mariage de Charles de Sarcus et de Marie le Normant sont provenus :

1° Louis, dont l'article suit ;

2° François de Sarcus, marié avec demoiselle N.... *le Clercq* dont il a eu postérité (*D. Grenier, D. Caffiaux*). Cette branche paraît s'être éteinte peu après 1780.

XVIII. Louis DE SARCUS, écuyer, seigneur de Moismont, épousa Nicole DE CAMPAGNE. Il ne lui survécut de ce mariage que deux enfants, savoir :

DE CAMPAGNE : de gueules, semé de trèfles d'or ; à 3 croix ancrées d'argent sur le tout.

1° Jean-Gabriel de Sarcus, seigneur de Moismont, mort sans postérité ;

2° Marie-Cécile de Sarcus, dame de Moismont, mariée avec Joseph *Michel d'Haucourt*.

BRANCHE DE FREVILLERS,
(*aînée actuelle.*)

XVI. Oudard DE SARCUS, écuyer, seigneur de Frévillers, de Ville-en-Bray et du Viage, fils puîné de Charles de Sarcus, écuyer, seigneur de Fricamps, et de Madelaine de Héricourt, épousa, par contrat passé à Campeaux le 17 juillet 1623, Susanne D'AIGNEVILLE, fille de Guillaume d'Aigneville, écuyer, seigneur de Bec-Etoile, et d'Anne de Gouy. Oudard de Sarcus vendit, le 25 janvier 1625, un fief qu'il tenait du roi à Fricamps. (*Répert. Ier des not. d'Amiens, fol.* 236). Le 15 février de la même année, il vendit à Marguerite le Roy, avec Susanne d'Aigneville, sa femme, différents héritages sis à Fricamps. (*Papiers de la terre de Fricamps*). Son beau-père ayant fait son testament le 21 mai 1633, devant le curé d'Aigneville, en confia l'exécution à ses deux gendres Oudard de Sarcus et Gilles de Brussel, écuyer, seigneur de Machault. (*Titres de la maison d'Aigneville*). Oudard de Sarcus assista comme parent, le 24 mai 1646, au contrat de mariage de Susanne de Sarcus (fille de Pierre, seigneur de Tanserville),

D'AIGNEVILLE : d'argent, à l'orle d'azur.

avec Anne d'Acheu, écuyer, seigneur de Saint-Maxens. Il laissa de Susanne d'Aigneville :

1° René, dont l'article suit;

2° Marthe de Sarcus, mariée : 1° le 16 novembre 1655, avec messire Robert *de Brussel* (a), chevalier, seigneur de Blacourt; 2° par contrat du 27 mai 1679, passé devant Dargnies, notaire à Cressy en Ponthieu, avec messire Charles *de Virgille* (b) écuyer, seigneur de la Noise. Elle vivait encore le 17 mars 1689.

DU MESNIL-JOURDAIN : d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6 coquilles du même en orle.

XVII. René DE SARCUS, chevalier, seigneur de Frévillers, capitaine de cavalerie, épousa, par contrat passé devant les tabellions de Gournay-en-Bray, le 30 août 1662, Elisabeth DU MESNIL-JOURDAIN. Il vivait encore le 17 mars 1689, époque à laquelle il assista au contrat de mariage de Marie-Charlotte de Brussel, sa nièce, avec messire François de la Rue, chevalier, seigneur de la Neuville. (*Titres de la maison de la Rue*). René de Sarcus eut pour fils, René-François, qui suit.

DANZEL : d'azur, au daim ailé d'or.

XVIII. René-François DE SARCUS, chevalier, seigneur de Frévillers, de Maucomble, de Saint-Remy et de Dranville, épousa à Oisemont, en 1694, Antoinette DANZEL. Il mourut en 1788 et fut inhumé à Beaussault. Il avait eu trois fils et une fille :

1° Jean de Sarcus, seigneur de Dranville, mort célibataire après l'année 1756;

2° François de Sarcus, qui mourut aussi sans alliance après 1756;

3° Philippe-François, qui a continué la postérité;

4° Marie-Anne de Sarcus, mariée avec Samuel *de Boulainvilliers* (c). Ils vivaient en 1756.

XIX. Philippe-François DE SARCUS, chevalier,

(a) *De Brussel :* d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 grappes de raisin du même, tigées et feuillées de sinople.

(b) *De Virgille :* d'or, à 3 pals de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or.

(c) *De Boulainvilliers :* d'argent, à 3 fasces de gueules.

seigneur de Frévillers, de Roquemont, de Saint-Arnould et de Maucomble, épousa à Feuquières, en Beauvaisis, par contrat passé devant Louis Bourdon, notaire royal, le 1er décembre 1724, Marie-Anne LE MOINE DE GOUIE, morte au mois d'octobre 1745, et inhumée à Saint-Arnould. Philippe-François de Sarcus est décédé à Grattenois en 1776. De son mariage sont issus :

LE MOINE : d'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 croisettes de gueules.

1° Louis-François, marquis de Sarcus, seigneur de Saint-Arnould, d'Illoix, etc., né le 30 avril 1726. Il se retira du service major de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et pensionné du roi. Il avait fait hommage pour la terre et seigneurie de Saint-Arnould le 30 janvier 1760. Il est décédé en 1805, sans laisser de postérité de son mariage avec mademoiselle *d'Ainval* (a);

2° Jean-Baptiste, comte de Sarcus, chevalier, né le 6 novembre 1727, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des pages de la petite écurie du roi, et gentilhomme ordinaire de *Monsieur*, comte de Provence, frère de S. M. Il mourut le 6 mars 1778, laissant de son mariage avec Mélanie-Aimée *Noisette de Serbeau* (b);

Alexis-Jean-Baptiste-Joseph de Sarcus, chevalier, mort garçon le 29 juillet 1785;

3° Michel-Ferdinand de Sarcus, chevalier, seigneur de Maucomble, né le dernier février 1729, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, pensionné du roi, mort sans postérité;

4° Pierre, comte de Sarcus, chevalier, né le 17 septembre 1731, ancien page de la dauphine, commandant du fort Royal à la Martinique, marié, en 1770, avec Geneviève-Elisabeth *Ferrand*, fille du commissaire général de cette colonie. Il est mort sans postérité;

5° Nicolas de Sarcus, né le 17 mars 1738, mort garçon;

6° François, comte de Sarcus, nommé chef d'escadron, avec rang de major, dans le régiment Royal-Lorraine, cavalerie, en 1788. Il reçut du roi deux pensions sur l'ordre de Saint-

(a) *D'Ainval* : d'argent, au chef émanché de gueules; à la bande d'azur, accostée de 2 cotices du même, brochante sur le tout.

(b) *Noisette de Serbeau* : tiercé en fasces, au 1 d'azur, au croissant d'or entre deux étoiles d'argent; au 2 d'argent; au 3 de gueules.

Louis. Peu après il fut nommé lieutenant-colonel du même régiment. Émigré en 1791, il servit dans l'armée des princes, frères de Louis XVI, et commanda en second six officiers et gentilshommes de la compagnie de Royal-Lorraine sous les ordres du duc de Lorges. *Monsieur*, comte de Provence, (depuis Louis XVIII) confirma son grade de lieutenant-colonel le 15 mars 1792. Il avait épousé, par contrat du 20 février 1786, passé devant Morin, avocat au parlement, notaire au châtelet de Paris, Madelaine-Joséphine-Charlotte-Geneviève *de Navier* (a) dont il a eu deux fils et une fille :

A. Auguste, marquis de Sarcus, né le 25 février 1787, marié et père d'une fille nommée Olympe de Sarcus, qui a épousé par contrat passé devant Valentin, notaire à Aumale, le 10 août 1835, Anatole *le Vaillant de Blangermont* ;

B. Alphonse de Sarcus, né le 18 septembre 1791 ;

C. Marie-Aglaé-Charlotte de Sarcus, mariée par contrat passé à Aumale, le 27 décembre 1815, avec Amand-Marie *de Brossard de Beauchesne* (b) ancien garde-du-corps ;

7° Victor de Sarcus, né le 6 décembre 1741, lieutenant d'infanterie à la Martinique, mort au service sans postérité ;

8° Charles-Louis-Philippe, dont l'article suit ;

9° Marie-Anne de Sarcus, née le 7 avril 1750, mariée à Louis *Hilaire*, écuyer ;

10° Marie-Ursule de Sarcus, née le 14 janvier 1753, morte sans alliance ;

11° Marie-Elisabeth de Sarcus, née le 9 août 1754, abbesse de Bival, puis de Gomer-Fontaine en 1782, morte le 11 janvier 1805 ;

12° Susanne de Sarcus, née le 5 janvier 1756, religieuse, puis prieure de Bival, morte le 12 janvier 1805.

XX. Charles-Louis-Philippe, vicomte DE SARCUS, né le 24 août 1743, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, gentilhomme de M. le comte d'Artois, pensionné, fit inventaire,

---

(a) *De Navier* : d'or, à un vaisseau de sable sur une mer de sinople, le vaisseau ayant ses voiles et son pavillon de gueules, la grande voile du milieu chargée d'une croix de Lorraine d'or.

(b) *De Brossard de Beauchesne* : d'azur, à 3 fleurs de lys d'or ; à la cotice d'argent, brochante.

le 29 avril 1773, avec son père, ses frères Louis-François, Jean-Baptiste, Michel-Ferdinand, Pierre, François et Victor, et leur sœur Marie-Anne, épouse de messire Louis Hilaire, écuyer, des titres et papiers existant en la maison seigneuriale de Saint-Arnould, et dont inventaire avait déjà été dressé après le décès de Marie-Anne le Moine de Gouie, devant les officiers de la justice de Saint-Arnould, le 19 octobre 1745, ledit inventaire de 1773, signé des parties, servant à constater la possession desdits titres et documents par Louis-François de Sarcus, fils aîné, à la charge d'en aider ses frères. Charles-Louis-Philippe, vicomte de Sarcus fut chargé par Louis XVI d'annoncer la naissance du duc d'Angoulême au roi de Sardaigne, Victor-Amédée. Il est décédé le 21 février 1802. Il avait épousé, par contrat passé devant Raffeneau de Lile, écuyer, conseiller du roi, notaire au châtelet de Paris, le 24 janvier 1785, Irène-Albertine LE CAT DE MOLAGNY, dame d'Hanaches, décédée le 6 septembre 1842. De ce mariage sont issus :

LE CAT DE MOLAGNY : d'argent, à 3 tourteaux de gueules.

1° Amédée, qui suit;

2° Chantal de Sarcus, mariée, en 1814, avec Louis-Germain *Gillain de Cernay* (a);

3° Albertine de Sarcus, mariée, en 1809, avec Alexandre *Blondeau* (b), marquis de Laurière.

XXI. Amédée, comte DE SARCUS, né le 7 février 1788, entra au service avant l'âge de dix-huit ans, et fit les campagnes de 1807 en Prusse et en Pologne, 1809 en Autriche, 1808, 1810 et 1811 en Italie, 1812 en Pologne et Russie, fin de 1813 à Magdebourg assiégé par l'ennemi, et 1815 en Belgique. Il était capitaine-commandant aux dragons de la garde royale. Il est chef d'escadron en retraite, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-

(a) *Gillain de Cernay* : d'azur, au cerf passant d'or.

(b) *Blondeau de Laurière* : de gueules, au lion d'or.

d'Honneur. Il a commandé l'escadron des dragons de la garde royale envoyé à Reims lors du sacre de Charles X. Il a épousé, par contrat du 14 juillet 1817, signé par Louis XVIII et la famille royale, et passé devant Deherain, notaire à Paris, Marie-Gabrielle-Adrienne DUFOUR DE MAULEVRIER, dont il a eu :

DUFOUR DE MAULEVRIER : d'azur, à 3 croissants d'argent et une étoile du même en cœur.

1° Adrien de Sarcus, né le 12 juin 1818, décédé le 2 mai 1819 ;

2° Charles-René de Sarcus, né le 7 juillet 1819 ;

3° Marie-Lucie de Sarcus, née le 24 janvier 1821, mariée, par contrat passé à Paris le 26 août 1841, avec Alexandre-Auguste, vicomte *de Lamote-Baraçé* (a).

BRANCHE DE COURCELLES.

Seigneurs de Saint-Gratien, de Courcelles, etc.

XII. Arthus DE SARCUS, écuyer, fils puîné de Gilles de Sarcus, écuyer seigneur de Fricamps, et de Jeanne de Vadencourt, reçut, le 17 février 1478 (*v. st.*) investiture des terres et seigneuries le Douchel et Coquerel, que ses père et mère lui avaient données le 29 janvier précédent. (*Arch. de la seigneurie de Saint-Gratien; copie collationnée le* 25 *mars* 1780*). Il eut en outre en partage la terre seigneuriale de Saint-Gratien située sur la frontière de Picardie. Il servait parmi les hommes d'armes du comte de Clermont et de la Marche, suivant le rôle d'une montre faite le 23 octobre 1485. (*D. Grenier*). Il épousa, par contrat passé le 20 juillet 1490, devant Pierre de Lesseau et Nicolas Hoppedé, auditeurs du roi au bailliage d'Amiens, Jeanne LE CARPENTIER, fille de Jean le Carpentier, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-Moyencourt, et de Simonne des Prés. (*Grosse en parch.**; *preuves de* 1784). Le 21 mai 1521, Arthus de Sarcus fit un testament olographe par le-

LE CARPENTIER : de gueules, au pal de vair, accosté de 2 lions affrontés d'or.

(a) *De Lamote-Baraçé* : d'argent, au lion de sable, cantonné de 4 merlettes du même ; à l'écusson d'argent, chargé d'une fasce de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys du même, brochant sur le lion.

quel il élut sa sépulture en l'église des Cordeliers d'Amiens, fit diverses dispositions pieuses, donna à Jean, son fils, ses terres du Douchel et de Coquerel situées à Saint-Gratien, et le reste de ses biens meubles et immeubles à sa femme, à condition d'alimenter ses enfants, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés Jean le Carpentier, seigneur de Courcelles, son beau-père, Jeanne le Carpentier, femme du testateur et Me Philippe Conty. (*Orig. signé Arthus de Sarcus**; *preuves de* 1784). Il est qualifié écuyer, seigneur de Saint-Gratien et de Courcelles-sous-Moyencourt, dans la donation qu'il fit à Amiens, devant les hommes de fief de la châtellenie de Vinacourt, représenté par Jean d'Ainval, son fondé de pouvoir, par acte du 3 juin 1522, à Jean de Sarcus, son fils, d'un fief et ténement noble situé au territoire de Saint-Gratien, lequel avait appartenu à Mons. de Vadencourt, et qui lui appartenait par la donation qui lui en avait été faite, le 29 janvier 1478, par feu Gilles de Sarcus, dit le Brun, seigneur de Fricamps, et Jeanne de Vadencourt, ses père et mère. (*Orig.*; *arch. de la seigneurie de Saint-Gratien*; *cop. collat. le* 25 *mars* 1780*; *preuves de* 1784). Arthus de Sarcus mourut après l'année 1525, laissant trois fils :

1° Ambroise, Ier du nom, dont l'article suit;

2° Jean de Sarcus, seigneur du Douchel et de Coquerel, mort sans postérité peu avant le 7 août 1529;

3° François de Sarcus, seigneur de Quevauvilliers et du fief Rohaut, sis à Courcelles, qu'il vendit à son frère Ambroise, par acte passé devant les notaires royaux à Poix, le 1er septembre 1529. Il fut l'un des exécuteurs testamentaires du même Ambroise, en 1540. Il avait épousé Anne *le Mosnier* (a), fille de Jean le Mosnier, écuyer, de laquelle il eut un fils :

Nicolas de Sarcus, écuyer, seigneur de Quevauvilliers. Le 2 mars 1545 (*v. st.*), suivant acte reçu par Beguin et de Mons, notaires à Amiens, stipulant en son nom et au nom de dame Anne le Mosnier, sa mère, il tran-

(a) *Le Mosnier* : d'or, au chevron de sable; à la bordure de gueules.

sigea avec Jean Rohaut et Antoine d'Estrées, tuteurs d'Ambroise II et de Jacques de Sarcus, ses cousins germains. (*Orig.**).

d'ESTRÉES : d'argent, fretté de sable ; au chef d'or, chargé de 3 merlettes de sable.

XIII. Ambroise DE SARCUS, Ier du nom, écuyer, seigneur de Saint-Gratien, de Courcelles-sous-Moyencourt, etc., fut lieutenant de 500 hommes de guerre pendant le siége de Péronne, puis de 1,000 hommes sous la charge du seigneur de Saisseval. (*Preuves de Jean de Sarcus, son petit-fils, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du 8 juin 1542**; *preuves de* 1784). Le 7 août 1529, par acte passé devant Antoine de Boys et Pierre Chastellet, notaires à Amiens, il vendit à Antoine de Saint-Delis, seigneur de Hencourt, etc., les deux fiefs et seigneuries du Douchel et de Coquerel. (*Arch. de la seigneurie de Saint-Gratien en* 1780 ; *preuves de* 1784). Le 29 décembre de la même année 1529, Ambroise de Sarcus épousa Jeanne D'ESTRÉES (d'une branche puînée des maréchaux de ce nom) fille de Gui d'Estrées, écuyer, seigneur de Souich, de Fouencamps, du Quesnel et de Saint-Marc en Cauchie, et de Marie de Poix. Antoine d'Estrées, frère de ladite Jeanne, et qui fut seigneur de Souich après son père, assista avec lui au contrat. (*Grosse**). Ambroise de Sarcus fit son testament à Courcelles le 1er décembre 1540, reçu par Charles de Cohen et Antoine de Hodencq, notaires royaux à Poix. Il voulut être inhumé en la chapelle de Dieu de l'église de Courcelles, légua à son fils aîné toute la terre et seigneurie de Courcelles, à la charge de payer le quint ou 3000 livres à Jacques de Sarcus, son second fils ; légua à Jean, son autre fils, le droit qui lui appartenait par la coutume, c'est-à-dire le quint viager seulement ; et laissa le surplus de ses biens à Jeanne d'Estrées, sa femme, qu'il nomma exécutrice de son testament avec François de Sarcus, son frère. (*Grosse en parchemin**; *preuves de* 1784). Jeanne d'Estrées, veuve d'Ambroise de Sarcus, transigea avec son fils aîné par acte passé devant de Cohen, notaire, le 6 septembre 1566. (*Grosse en parch.**). Elle s'était remariée à Hugues de Caulières, seigneur

de Beaufresne. Elle fit son testament le 1er décembre 1596. Elle avait eu de son premier mari :

1° Ambroise, IIe du nom, mentionné ci-après ;

2° Jacques de Sarcus, écuyer, seigneur du Pré, marié : 1° avec Frémine *de Caumont* (a), sœur de Claude de Caumont, écuyer; 2° par contrat du 3 septembre 1566, avec Antoinette *de Vaux* (b), fille d'André de Vaux, seigneur dudit lieu en Boulonnais, et de Madelaine de Chantelou. Dans ce contrat, Jacques de Sarcus fut assisté de son frère aîné, et Antoinette de Vaux, de Gui et Charles de Vaux, ses frères. Jacques de Sarcus transigea avec ce dernier le 22 février 1574. (*Greffe d'Amiens, 3e registre, p. 29, verso*). Il vivait encore le 16 octobre 1576. Il n'eut point d'enfants de sa seconde femme. La première lui donna une fille, nommée :

Marie de Sarcus, femme de Nicolas *de Mons* (c), seigneur de Nollencourt, morte sans enfants ;

3° Jean de Sarcus, écuyer, seigneur du Cartier au comté d'Eu. Il épousa Marie *de Mercastel* (d), fille d'Antoine, seigneur de Mercastel, de laquelle il eut deux fils :

A. Ambroise de Sarcus, écuyer, seigneur du Cartier, qui assista, le 13 juin 1598, au contrat de mariage de Louis Picquet, seigneur de Méricourt, avec Françoise de Boussart. (*Titres de la famille Picquet*). Il fut marié deux fois: 1° avec Marguerite *Picquet* (e), fille d'Adrien Picquet, écuyer, seigneur d'Avelèges, et de Françoise de Courcelles ; 2° avec Marguerite *le Blond* (f), fille d'Antoine le Blond, écuyer, seigneur de Plantemare, et de Michelle d'Ellecourt. Le 13 octobre 1622, il assista comme cousin paternel à l'acte de tutelle des enfants mineurs de Robert de Sarcus; la tutelle lui fut déférée et il fut obligé de l'accepter par sentence du présidial d'Amiens du 19 du même mois. (*Orig. en parch.**). Il eut de son second mariage :

(a) *De Caumont* : de gueules, semé de croisettes recroisettées et fichées d'or ; à 3 croissants du même, brochants.

(b) *De Vaux* : d'argent, à 3 fasces de gueules.

(c) *De Mons* : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'une rose, le tout du même.

(d) *De Mercastel* : d'argent, à 3 croissants de gueules.

(e) *Picquet* : d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 merlettes de sable.

(f) *Le Blond* : d'argent, à 2 chevrons d'azur, accompagnés de 3 merlettes de sable.

a. Geoffroi de Sarcus, écuyer, seigneur du Cartier et de la Loge ;

b. Charlotte de Sarcus, épouse de Jacques *Vaillant*, seigneur de Charny ;

c. Marie (ou Marguerite) de Sarcus ;

B. Charles de Sarcus, tué à la défaite de M. de Saveuse ;

4° N.... de Sarcus, mariée à N.... *de Vaux*, seigneur dudit lieu et de la Verrière, dont Charles de Vaux, écuyer, seigneur des mêmes terres, qui assista, en 1586, au contrat de mariage de Robert de Sarcus, et y est qualifié neveu d'Ambroise II de Sarcus, père dudit Robert.

Enfants naturels d'Ambroise Ier *de Sarcus :*

I. *Claude* de Sarcus. *Il fut légataire de son père en* 1540 ;

II. *Jeanne* de Sarcus, *aussi légataire d'Ambroise* Ier, *en* 1540. *Elle fit une donation à Antoinette de Sarcus, fille à marier d'Ambroise II de Sarcus, seigneur de Courcelles, le* 17 *mai* 1597.

DE CHANTELOU : d'or, au loup passant de sable, accompagné de 3 tourteaux de gueules.

XIV. Ambroise DE SARCUS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-Moyencourt, gentilhomme ordinaire de la maison du roi (*Maison des rois, vol.* 8, *fol.* 692 *et* 852), et lieutenant de 1000 hommes de pied sous la charge de M. de Saint-Aubin, épousa, par contrat du 26 juillet 1558, passé devant Pierre Bernard et François Chabaille, notaires royaux en la prevôté de Montdidier, Louise DE CHANTELOU, fille de Balthazard de Chantelou, écuyer, seigneur de Lihus et de Blacourt, et d'Anne de Giffart; ladite future assistée de son père et de François et Jacques de Chantelou, écuyers, ses frères. Balthazard promet de donner à sa fille trois robes, une de velours, une de satin et une de taffetas ou damas. (*Grosse en parch.**; *preuves de* 1784). Le 5 avril 1561, suivant acte reçu par Antoine Martin et Nicolas Cretu, notaires royaux à Amiens, Ambroise de Sarcus passa un accord avec Jean, son frère puîné, et lui donna divers biens pour lui tenir lieu du quint à lui légué par leur père (*Ibid.*, *Ibid.*). Ambroise II est cité comme ayant comparu par procureur au procès-verbal des coutumes du bailliage d'Amiens, publiées le 26 septembre 1567. (*Coutumier général, in-fol. t. I, p.* 204). Louise de Chantelou fit son testament le 23 janvier 1573 et un

codicille le 21 mai 1580. (*Originaux**; *D. Caffiaux*). Elle vivait encore le 5 janvier 1582, date de lettres de *committimus* accordées à Ambroise II de Sarcus, écuyer, seigneur de Courcelles, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi, par lesquelles S. M. le prend avec sa femme et sa famille sous sa protection et sauve-garde spéciale. (*Orig. en parch.**; *preuves de* 1784). Ambroise de Sarcus vivait encore le 4 octobre 1588, date du bail du moulin à vent de Courcelles, qu'il consentit en faveur d'un meunier. (*Minutes d'Alavoine, notaire à Poix*, 1588-1589, *fol.* 12; *expédit. authentique**). Ses enfants furent :

1° Robert, dont l'article viendra ci-après;

2° Jean de Sarcus, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il fit ses preuves au grand-prieuré de France le 8 juin 1582, devant frères Frédéric de Hallencourt, commandeur de Fontaines, et Jean de Gaillarbois, commandeur de Sommereux. Il était alors âgé d'environ 17 ans. Il est dit dans ces preuves que la maison de Sarcus était l'une des anciennes maisons de Picardie, et que toutes les races dont ledit Jean de Sarcus descendait, étaient réputées nobles de nom et d'armes. (*Orig. en parch. signé de Hallencourt, de Gaillarboys, Alavoine et Hodencq**; *preuves de* 1784). Il fut tué à la défaite de M. de Saveuse;

3° Gabriel de Sarcus, tué dans la même affaire;

4° Pierre de Sarcus, écuyer, seigneur de Tanserville, terre et fief que lui avait donnés Marie de Sarcus, veuve du seigneur de Nollencourt. Il assista, comme oncle paternel des enfants mineurs de Robert de Sarcus et de Françoise d'Estrées, à leur acte de tutelle, le 13 octobre 1622. Il épousa 1° Antoinette *de Saveuse* (a) morte sans enfants. Elle était fille de Josse de Saveuse, seigneur de Coisy, et de Susanne d'Acheu; (*La Morlière, p.* 167); 2° Marie *d'Aigneville* (b) fille de Guillaume d'Aigneville, seigneur de Bec-Etoile, et d'Anne de Gouy. Il eut de ce dernier mariage :

A. Marie de Sarcus. Elle fut marraine, en 1650, de Geoffroi-Etienne de Sarcus, son neveu à la mode de Bretagne. Elle ne fut pas mariée;

(a) *De Saveuse* : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même en orle.

(b) *D'Aigneville* : d'argent. à l'orle d'azur.

B. Catherine de Sarcus, mariée avec André *de Bretel* (a) écuyer, seigneur d'Hiermont, lequel assista, en 1646, au contrat de mariage de Susanne de Sarcus, sa belle sœur ;

C. Susanne de Sarcus, mariée par contrat du 24 mars 1646, passé devant Charles du Ponchel, tabellion à Gaillefontaine, avec Anne *d'Acheu* (b), écuyer, seigneur de Saint-Maxens, fils de feu Paul d'Acheu, écuyer, seigneur de Plouich, et de Marguerite de Poix. (*Titres de la maison d'Acheu*) ;

5° Claude de Sarcus, mariée, par contrat du 12 février 1590, passé devant les notaires royaux d'Amiens, avec Jean *de Rune* (c) chevalier, seigneur du Heaume, de Sailly, de la Motte, etc., fils d'Adrien de Rune, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Bacouel. Il en était veuf lors d'une quittance de deniers dotaux qu'il donna à Ambroise II de Sarcus le 5 janvier 1591. (*Orig**) ;

6° Antoinette de Sarcus, mariée, par contrat du 6 mai 1601, avec Jacques *Hue*, écuyer, seigneur de Thury, près de Rouen, fils aîné d'Antoine Hue, écuyer, seigneur de Thury, en présence de François de Caulières, écuyer, seigneur de Beaufresne, oncle de la future, (fils du second mariage de Jeanne d'Estrées, aïeule d'Antoinette de Sarcus) ;

7° Nicole de Sarcus, qui ne fut pas mariée. Elle fit son testament le 26 novembre 1605, devant Antoine Boisset, doyen d'Aumale et curé de Beaufresne, et entre autres dispositions, elle donna à l'église de Beaufresne 30 livres de rente à prendre sur sa maison. Dans le cas où Robert de Sarcus, son frère aîné, ou ses autres héritiers viendraient à déclarer nulle la vente qui lui en avait été faite, elle voulut que cette rente fût prise sur la part des biens de feu son frère, étant encore entre les mains dudit Robert de Sarcus. (*Expédit. délivrée le 5 décembre 1609**).

XV. Robert de Sarcus, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-Moyencourt, de Saint-Delis en partie, etc., épousa, par contrat du 11 juin 1586, passé devant Martin Alavoine, notaire royal à Poix, contrat où son père stipula assisté de François de Caulières, écuyer, seigneur de Beaufresne, son frère (utérin) et de Char-

(a) *De Bretel* : d'azur, à 3 besants d'or.

(b) *D'Acheu* : parti, au 1 d'argent, à la croix ancrée de sable ; au 2 d'argent, à l'aigle éployée de sable.

(c) *De Rune* : d'argent, au sautoir d'azur, cantonné de 4 aiglettes de gueules.

les de Vaux, écuyer, seigneur dudit lieu, son neveu, Françoise D'ESTRÉES, veuve de Pierre Alexandre, écuyer, seigneur de la Mothe d'Hanaches, et fille de feu Robert d'Estrées, écuyer, seigneur de Quevauvilliers, et de Jeanne de Coqueville, sa seconde femme, laquelle fut présente au contrat, ainsi que messire Charles de Lannoy, chevalier, connétable héréditaire du Boulonnais, seigneur d'Austruy, de Thieuloy, etc., cousin de la future, et Louis de la Rue, écuyer, seigneur de Héricourt, son beau-frère. (*Expédit. authentique sur parch.**; *preuves de* 1784). Robert de Sarcus était âgé de 28 ans lorsque, par acte du 18 juillet 1591, enregistré le 6 août suivant à Neufchâtel, au rôle de la noblesse du doyenné de Poix, *il jura toute foy et loyauté à nostre cher sire Henry, de Bourbon, roy de France et de Navarre.* (Orig. en parchemin, signé de la Fosse et du Puy*; *Preuves de* 1784). Le 22 juin 1599, Robert de Sarcus rendit foi et hommage pour la terre et seigneurie de Courcelles, mouvante de Famechon. Il déclara dans cet acte que tous ses papiers et renseignements et les meilleurs de ses meubles avaient été perdus à Amiens, où ils étaient lors de la surprise de cette ville. (*Registre des saisines de Famechon*, p. 403; *preuves de* 1784). Il reçut deux aveux et dénombrements les 29 décembre 1600 et 30 août 1601. Dans ce dernier il est qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent depuis ses descendants. (*Orig. en parchem.**; *preuves de* 1784). Françoise d'Estrées mourut peu avant le 5 février 1618; et lui décéda peu avant le 20 décembre 1621, dates des deux inventaires qui furent dressés après leur décès. (*Grosse**; *preuves de* 1784). Leurs enfants furent :

D'ESTRÉES : d'azur, à 3 chevrons d'argent ; au chef du même.

1° Geoffroi IIe du nom, dont l'article suit;

2° Charles de Sarcus, écuyer, seigneur de Sailly-le-Sec et de Libermont. Il assista à l'acte de création de tutelle pour Alexandre, Elisabeth et Louise de Sarcus, ses frère et sœurs, exercé à Amiens le 13 octobre 1622, acte où furent aussi présents, du côté paternel : Geoffroi de Sarcus, leur frère aîné, Pierre de Sarcus, écuyer, seigneur de Tanser-

ville, leur oncle, Jacques de Sarcus, écuyer, seigneur de Moismont, Ambroise de Sarcus, écuyer, seigneur du Cartier, Oudard de Sarcus, Jean de Rontier, seigneur du May, leurs cousins; et du côté maternel: Charles de la Rue, écuyer, seigneur de Quevauvilliers, Adrien de Caumont, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, etc., cousins. Par ledit acte la tutelle fut déférée au dit sieur du Cartier et la curatelle à Charles de la Rue. (*Orig. en parch.**). Charles de Sarcus épousa, par contrat du 4 décembre 1625, Marie *du Gard* (a) sœur de Jean du Gard, qui lui-même épousa Elisabeth de Sarcus, sœur de Charles. (*Premier répert. des not. d'Amiens. fol.* 78). Le 26 août 1631 Charles de Sarcus, écuyer, acquit deux fiefs sis à Sailly. (*Arch. de Corbie, liv.* CUJAS, *fol.* 186). Il mourut avant l'année 1646, laissant de son mariage deux filles :

A. Françoise de Sarcus, mariée 1° par contrat du 20 mars 1646, passé devant Jean Daix, notaire à Amiens, avec René *de Lancry* (b) écuyer, seigneur de Carouge, fils aîné de Jean de Lancry, écuyer, seigneur de Carouge, et de Jeanne de Mulot; ledit René de Lancry testa devant Jean Grandhomme, notaire de la prévôté de Fouilloy, le 23 juillet 1649. (*Maintenue de Lancry du 23 juin 1700, grand nobil. de Picardie*); 2° avec René *du Mouchet* (c), écuyer, seigneur dudit lieu et de la Mouchardière. Celui-ci, au droit de sa femme, releva, le 1er juillet 1656, deux fiefs à Sailly, acquis le 26 août 1631 par Charles de Sarcus. (*Arch. de Corbie, liv.* CUJAS, *fol.* 186). Françoise de Sarcus vivait encore le 11 février 1688 ;

B. Marie de Sarcus, qui, assistée de sa sœur, veuve de René du Mouchet, épousa, par contrat passé devant Jean Pavie, notaire à Fouilloy, le 6 octobre 1664, François *Hannique* (d), écuyer, seigneur de Ronquerolles et du Hamelet, fils de François Hannique, seigneur de Vaux, et de Jacqueline Cossette de Boucacourt. (*Titres de la famille Hannique*). Ils vivaient le 5 décembre 1669 ;

3° Alexandre de Sarcus, écuyer, seigneur du Ronsoy, marié, par contrat du 5 mai 1650, passé devant Claude de Candas, notaire royal au bailliage d'Amiens, avec Marie *de*

(a) *Du Gard:* d'azur, à 3 gards ou cannettes d'argent, becquées et membrées de gueules.

(b) *De Lancry :* d'or, à 3 ancres de sable.

(c) *Du Mouchet :* d'argent, à 3 hures de sanglier de sable.

(d) *Hannique :* d'or, à la fasce d'azur, accompagnée de 3 roses de gueules.

Beauvarlet (a) dame d'Ailly-le-Haut-Clocher et de Villers. Le 31 juillet de la même année, il fit un compromis d'arbitrage pour des droits honorifiques qu'il prétendait dans l'église d'Ailly. Les arbitres, nommés de l'avis du duc d'Elbeuf, furent messires Charles de Mouchy et Jean de Carvoisin. (*Premier répert. des. not. d'Amiens, fol.* 250, *verso, chez Me Macquart, en* 1780). Il eut un fils :

Abraham de Sarcus, mort en minorité avant le 17 janvier 1637*, date d'un accord passé devant Jean Papin, notaire royal héréditaire en Ponthieu, par Alexandre de Sarcus, son père, comme son héritier mobilier, avec Isabeau de Beauvarlet, tante et héritière immobilière dudit Abraham, relativement aux droits qu'il prétendait d'après le testament de Marie de Beauvarlet, du 11 décembre 1635, accord pour lequel il intervint dans deux autres actes des 26 juin 1640 et 7 septembre 1641 ;

4° Elisabeth de Sarcus, mariée, 1° avec Louis *du Lac* (b) seigneur de la Penne, lieutenant au régiment du vidame d'Amiens, dont elle resta veuve avant le 2 juillet 1637, alors tutrice d'un fils, Louis du Lac, qui mourut jeune ; 2° avec Jean *du Gard*, seigneur de Campsart, fils et héritier de Jean du Gard, écuyer, seigneur de Suzenneville, et de Françoise le Picard de Sonvilliers. Elisabeth de Sarcus fit son testament à Boves, en présence du curé et de deux témoins, le 26 septembre 1667. Elle prescrit sa sépulture dans l'église paroissiale de Sains, près de feu Louis du Lac, son fils, et déclare que Jean du Gard, son mari, n'a touché que 2,400 livres sur les 3,600 livres qu'elle avait à recevoir de Geoffroi de Sarcus, son frère aîné. (*Copie**). Jean du Gard testa le 20 septembre 1677, fit un codicille le 17 février 1679 (*ibid.*) et fut inhumé près de sa femme dans l'église de Sains ;

5° Marie de Sarcus, reçue, en 1618, religieuse au couvent de Saint-Jean-des-Vignes, autrement Sainte-Perrine, près Compiègne. Elle y fit profession le 28 mars 1621 ;

6° Louise de Sarcus, mariée 1° avec François *de la Poterie*, écuyer, seigneur d'Erigny ; 2° avec François *de Montblaru* (c) écuyer mort sans postérité. Elle avait eu de son premier mari :

A. Marie de la Poterie ;

(a) *De Beauvarlet d'Ailly* : de sable, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du second émail.

(b) *Du Lac* : de gueules, à l'écu d'argent.

(c) *De Montblaru* : d'argent, à 3 levriers courants l'un sur l'autre de gueules, colletés d'or.

B. Françoise de la Poterie, qui fut marraine de Marc-Antoine de Sarcus, fils de Geoffroi II.

FAVIER : de gueules, à 3 concombres d'argent, inclinés en bandes, 2 et 1.

XVI. Geoffroi DE SARCUS, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Courcelles, de Fosse-Bluet, de Saint-Delis en partie et autres lieux, épousa, par contrat du 21 février 1622, passé devant Hourdequin, notaire royal à Amiens, Anne FAVIER, fille de Géraud Favier, écuyer, seigneur de la Rouge-Cambre, conseiller du roi, trésorier-général de ses finances en Picardie, et de feu Marie de Louvencourt, sa première femme. (*Expédit. authent.**). Le 22 août de la même année, Geoffroi de Sarcus fit hommage au prince de Poix (Charles de Créquy), maréchal de France, pour un fief noble faisant partie de la terre et seigneurie de Courcelles. (*Orig. en parch.**; *preuves de* 1784). Le 7 janvier 1623, suivant acte passé devant Beaudricourt et Denys, notaires royaux à Amiens, Geoffroi de Sarcus passa un accord avec Charles de Sarcus, écuyer, Alexandre, Elisabeth et Louise de Sarcus (ceux-ci représentés par Ambroise de Sarcus, seigneur du Cartier, leur tuteur), ses frères et sœurs. (*Grosse en parch.**; *preuves de* 1784). Le 13 août 1628, par acte signé de Claude de Hodencq, notaire à Poix, et lieutenant du bailli de Famechon, Geoffroi de Sarcus reçut l'investiture des fief, terre et seigneurie de Fosse-Bluet, près Courcelles, qu'il avait acheté de Jean d'Ainval, écuyer, seigneur de Maucreux, et d'Adrienne Morel de Becordel, sa femme, ledit fief mouvant en plein hommage de la terre de Famechon, sous la charge d'une paire d'éperons dorés de reconnaissance annuelle. (*Titres de la famille d'Ainval*). Geoffroi de Sarcus fut nommé capitaine dans le régiment du vidame d'Amiens par commission du 1[er] août 1631* et servait dans l'armée de Picardie en 1636 et 1637. Il fit son testament devant Antoine de Hodencq, notaire royal à Poix, le 17 février 1656, mourut le surlendemain à Courcelles, et fut inhumé dans l'église dudit lieu. Anne Favier lui survécut jusqu'au 17 septembre 1668. Leurs enfants furent :

1. Gérard, mentionné ci-après ;

2° Louis de Sarcus, chevalier, seigneur de Saint-Delis. Il naquit au château de Courcelles le 29 mai 1632. Par acte du 4 décembre 1666, passé pardevant Louis Caron, garde du scel royal à Amiens, Anne Favier, sa mère, lui donna par forme de partage les fief, terre et seigneurie de Saint-Delis. Au moyen de cette donation, enregistrée à Amiens, le 23 mars 1667 et à la prévôté de Beauvaisis le 7 mars 1668, il renonça aux successions de ses père et mère par acte du 31 juillet 1678. Il avait été nommé curateur des enfants mineurs de Gérard de Sarcus, son frère, le 12 janvier 1677, et s'était allié, par contrat du 8 février 1669, passé en la maison seigneuriale de Cléry, devant Buquet, notaire à Magny, avec Marie *du Mesnil-Jourdain*, fille de feu Mathieu du Mesnil-Jourdain, écuyer, seigneur de Monbine, et de Madelaine de Carrière. Il fut assisté de messires Gérard de Sarcus, son frère, et de François de Boulainvilliers, chevalier, seigneur de Neuilly, son oncle. François de Joigny (Blondel), chevalier, baron de Bellebrune, et Antoine de Joigny, chevalier, ses cousins germains, y furent présents. Louis de Sarcus mourut avant le mois de novembre 1689*, époque à laquelle Marie du Mesnil-Jourdain, sa veuve, était tutrice de leurs enfants mineurs. Il en avait eu quatre fils et quatre filles :

A. Louis de Sarcus, écuyer, seigneur de Saint-Delis. Il était capitaine dans le régiment de Hautefort en 1698* et mourut célibataire après l'année 1717 ;

B. Alexis-Geoffroi de Sarcus, mort jeune ;

C. Joseph de Sarcus, mort dans le régiment de Ximenès, en Alsace. Il ne fut pas marié ;

D. Firmin de Sarcus, capitaine dans le régiment de Toulouse en 1705, marié avec demoiselle de *Sevelinges* (a), dont il eut une fille :

N.... de Sarcus, née en 1714 ;

E. Louise de Sarcus, morte sans alliance en 1690 ;

F. Françoise-Agnès de Sarcus, née le 28 février 1672, reçue à Saint-Cyr au mois d'août 1687, et depuis religieuse à l'abbaye des Prés ;

G. Jeanne de Sarcus, reçue à Saint-Cyr en 1688. Elle assista, le 19 décembre 1721, au contrat de mariage de Léonor-Maximilien de Sarcus, son neveu à la mode de Bretagne, et mourut sans avoir été mariée ;

H. Marie-Françoise-Elisabeth de Sarcus, mariée, en

(a) *De Sevelinges* : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.

1693, à Pierre *Potenfort*, capitaine dans le régiment du Roi, depuis colonel en Espagne. Ils vivaient sans enfants en 1720;

3° Claude de Sarcus, chevalier, seigneur du Plessier, né à Courcelles le 7 avril 1636, mort sans avoir été marié, le 24 août 1703;

4° François de Sarcus, *dit* le chevalier de Courcelles, né le 25 décembre 1638. Il assista avec son frère Claude, le 12 janvier 1677*, à l'acte de tutelle des enfants mineurs de Gérard de Sarcus, leur frère aîné;

5° Geoffroi-Etienne de Sarcus, né à Courcelles le 18 janvier 1650, mort capitaine de dragons, et sans être marié;

6° Marc-Antoine de Sarcus, né et baptisé à Courcelles le 8 septembre 1651, mort dans le mois suivant;

7° Jeanne de Sarcus, née à Amiens le 14 juin 1626, religieuse au couvent de Sainte-Perrine de la Vilette en 1641;

8° Marie de Sarcus, née le 29 octobre 1627, au château de Courcelles, mariée, avant le 19 décembre 1655, avec messire Robert *de Partenay* (a), chevalier, seigneur de Septoutre et d'Inval. Elle fut partie, ainsi que ses frères et sœurs, au compromis passé à Paris, au mois de novembre 1689, avec leurs neveux, enfants de Gérard de Sarcus, au sujet des partages et comptes des successions de Geoffroi de Sarcus et de dame Anne Favier, ce compromis ratifié par messire François de Licques, seigneur de Tofflet, curateur des neveux mineurs, par acte devant Lefèvre et Remilly, notaires à Abbeville, le 29 décembre de la même année*;

9° Anne de Sarcus, née à Courcelles le 14 janvier 1631, religieuse au monastère de Saint-Julien à Amiens;

10° Françoise de Sarcus, née à Courcelles le 27 juin 1634, mariée, avant l'année 1668, avec Pierre *Pingré* (b), écuyer, seigneur de Fricamps, d'Ambreville et autres lieux, lieutenant des gardes de la porte du roi;

11° Charlotte de Sarcus, née à Courcelles le 18 juillet 1640, mariée, par contrat du 3 décembre 1666, devant Caron, notaire à Amiens, assistée de dame Anne Favier, sa mère et de ses frères Gérard et Louis, avec messire René *du Bus* (c), chevalier, seigneur de Wailly, de Camiers, etc., fils de

---

(a) *De Partenay* : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or.

(b) *Pingré* : d'argent, au pin de sinople, fruité d'or, et sommé d'une grive de sable.

(c) *Du Bus* : d'azur, au chevron d'argent, chargé de 2 trèfles de sable, et accompagné de 3 molettes d'éperon d'or.

René du Bus, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Jacqueline de Flahault. (*Titres de la maison du Bus*);

12° Elisabeth de Sarcus, née et baptisée à Courcelles le 31 juillet 1641, morte à l'âge de 6 mois;

13° Marguerite de Sarcus, née à Courcelles le 4 février 1644, mariée, par contrat du 5 août 1682, passé devant Benigne Magdeleine, notaire, avec Nicolas *de Fay* (a), écuyer, seigneur de Carnoy, fils d'Antoine de Fay, écuyer, seigneur du même lieu, et de Catherine Liévin. (*Titres de la maison de Fay*);

14° Madeleine de Sarcus, née à Courcelles le 7 mars 1645, morte sans alliance après l'année 1705;

15° Dorothée de Sarcus, née à Courcelles le 20 août 1647, religieuse à Grandvilliers.

XVII. Gérard DE SARCUS, chevalier, seigneur de Courcelles, de Fosse-Bluet, de Lentilly, du Ronsoy, etc., né au château de Courcelles le 16 février 1629, épousa, par contrat passé devant Antoine Lefebvre, notaire royal à Abbeville, le 19 décembre 1655, Jeanne DE BLOTTEFIÈRE, fille de feu messire François de Blottefière, chevalier, seigneur du Rumet, et de dame Michelle de Licques, alors remariée avec messire Joachim de Fontaines, chevalier, seigneur des Prés, présent avec elle au contrat. (*Grosse**; *preuves de* 1784). Le 23 février 1664, Gérard de Sarcus releva le fief de Fosse-Bluet, tenu de la seigneurie de Famechon. (*Greffe de Famechon en* 1780). Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Lebœuf, intendant de Picardie, du 20 juillet 1666*, avec dame Anne Favier, sa mère, Louis, Claude, François et Geoffroi-Etienne de Sarcus, ses frères. Le 8 avril 1672*, pardevant Robert Longaigne et son confrère, notaires à Abbeville, Gérard de Sarcus et sa femme, Jeanne de Blottefière, fille et unique héritière de François de Blottefière, seigneur du Rumet, de Claude de Blottefière, son frère, et de dame Jeanne Cornu de Boisville, son aïeule paternelle, et encore héritière de feu dame Marie de Lespine, veuve de Pierre Cornu, seigneur de Dury, transigèrent avec Joachim de Fon-

DE BLOTTEFIÈRE, (branche du Rumet): écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 chevrons de sable; aux 2 et 3 d'argent, à 6 fusées de sable en bande.

(a) *De Fay* : argent, semé de fleurs de lys de sable.

taines, chevalier, seigneur des Prés, agissant comme tuteur des enfants mineurs de défunte Michelle de Licques, sa femme, veuve de François de Blottefière. Gérard de Sarcus fut déchargé de la taxe du ban et arrière-ban par sentence du bailliage d'Amiens du 30 avril 1675, rendue sur le vu de certificats constatant que l'un de ses fils servait alors comme cadet dans le régiment de la Marine. (*Orig.**; *preuves de* 1784). Il fit son testament au lieu seigneurial de Courcelles, devant Alphonse Plichon, notaire royal. le 6 décembre 1676*, par lequel il nomme exécutrice de ses dernières volontés Jeanne de Blottefière, sa femme, et laisse à François-Gérard de Sarcus, son fils aîné, la terre de Courcelles, à la charge par lui de payer à ses frères et sœurs, pour tous droits de quint, la somme de 30,000 livres. Il mourut avant le 12 janvier 1677, date de l'élection de tutelle de ses enfants mineurs ; tutelle déférée à Jeanne de Blottefière, sa veuve, et la curatelle à Louis de Sarcus, chevalier, seigneur de Saint-Delis. Elle testa le 28 mars 1683, et mourut le 11 janvier 1685. De leur mariage étaient issus (1) :

1° François-Gérard, dont l'article suit;

2° Louis-Joseph de Sarcus, chevalier, seigneur du Ronsoy, vivant en 1717;

3° Jean-Baptiste de Sarcus, *dit* le chevalier de Courcelles, lieutenant dans le régiment de Saintonge, vivant en 1717;

---

(1) Nous avons suivi pour le classement des enfants de Gérard de Sarcus et de Jeanne de Blottefière, l'ordre dans lequel ils sont nommés (à part notre numération des garçons avant les filles) dans le bail de la terre et seigneurie de Liercourt du 10 février 1681*. Cependant, dans l'ordonnance de maintenue de noblesse, du 27 juin 1717, François-Gérard de Sarcus nomme Firmin-Victor avant ses autres frères Louis-Joseph, Jean-Baptiste et François-Antoine, et c'est ainsi qu'il était classé dans la preuve de cour, où il est aussi fait mention d'Ambroise-Alexis-Jean-Antoine de Sarcus, lieutenant dans le régiment de Luxembourg, et d'Aimée-Marie de Sarcus, religieuse au monastère Saint-Julien d'Amiens. Ces deux enfants ne paraissent point dans les actes nombreux passés depuis 1681, mais ils peuvent avoir cessé d'exister avant cette époque.

4° François-Antoine de Sarcus, écuyer, seigneur du Cardonnay, vivant à la même époque ;

5° Charles de Sarcus, écuyer, seigneur de Liercourt, mort sans postérité avant l'année 1717;

6° Firmin-Victor de Sarcus, écuyer, seigneur du Longuet, officier dans les fusiliers, puis capitaine dans le régiment Royal-Artillerie, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il épousa Geneviève *Roger*, et vivait en 1717;

7° Anne-Elisabeth de Sarcus, mariée avec messire Etienne *de Bruissy*, chevalier, seigneur d'Harbonnières. Ils vivaient encore le 28 mai 1729;

8° Anne-Thérèse de Sarcus, demoiselle du Longuet, mariée avec Jean *de Margival* (a), seigneur dudit lieu ;

9° Jeanne-Françoise de Sarcus, demoiselle du Ronsoy ;

10° Marie-Anne de Sarcus, demoiselle de la Haye. Elle fut fille d'honneur de la reine de Pologne, et mourut sans avoir été mariée ;

11° Françoise-Luce de Sarcus, demoiselle de Liercourt, mariée avec Joseph *Pingré*, sieur d'Ambreville ;

12° Jeanne-Aimée de Sarcus, demoiselle du Cardonnay, mariée avec David *d'Aigneville*, seigneur de Halloy, en Ponthieu, dont elle n'eut pas d'enfants.

XVIII. François-Gérard DE SARCUS, chevalier, seigneur de Courcelles, de Liercourt, du Longuet et autres lieux, baptisé le 5 octobre 1658, épousa par contrat du 13 octobre 1682, passé devant René Chevalier, notaire à Amiens, Catherine DU CHASTELLET, fille de messire François du Chastellet, chevalier, seigneur de Moyencourt, de Famechon, de Saint-Romain, de Sailly, de Lentilly et autres lieux, et de dame Catherine de Presteval. (*Expéd. délivrée le* 3 *février* 1683*; *preuves de* 1784). Catherine du Chastellet, au nom et comme procuratrice de son mari, et encore au nom des frères et sœurs mineurs d'icelui, passa un compromis avec messire Claude de Sarcus, dame Marie du Mesnil-Jourdain, tutrice de ses enfants mineurs, dames Françoise, Marguerite, Madeleine,

DU CHASTELLET : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 tours d'or.

(a) *De Margival* : d'argent, à la croix d'azur, chargée de 5 coquilles d'or.

Marie et Charlotte de Sarcus, au sujet des partages et comptes des successions de Geoffroi de Sarcus et de dame Anne Favier, avec promesse par les parties de s'en rapporter à l'avis de M. Talon, conseiller d'état, procureur-général au parlement de Paris ; compromis ratifié devant Lefebvre et Remilly, notaires à Abbeville, par messire François de Licques, chevalier, seigneur de Tofflet, curateur des sieurs et demoiselles de Sarcus-Courcelles, le 29 décembre 1689. (*Grosse**; *preuve de* 1784). François-Gérard, par acte exercé au bailliage d'Amiens le 11 avril 1712, autorisa sa femme à prendre possession de la succession de feue dame Françoise-Laurence du Chastellet, dame de Vadencourt sa sœur. (*Orig.**; *preuves de* 1784). Par ordonnance rendue à Amiens le 27 juin 1717 * (*id. ibid.*). par M. de Bernage, intendant de Picardie, François-Gérard de Sarcus et ses enfants furent maintenus dans la qualité de noble et d'écuyer, avec ordre de les inscrire dans le catalogue des gentilshommes de cette province. François-Gérard reconnut pour être de son nom et de ses armes Firmin-Victor de Sarcus, écuyer, capitaine d'infanterie au régiment Royal-Artillerie, Louis-Joseph de Sarcus, chevalier, seigneur du Ronsoy, Jean-Baptiste de Sarcus, *dit* le chevalier de Courcelles, François-Antoine de Sarcus, écuyer, seigneur du Cardonnay, ses frères, et Louis de Sarcus, écuyer, seigneur de Saint-Delis, son cousin-germain. De son mariage avec Catherine du Chastellet sont provenus :

1° Claude-Eugène de Sarcus, chevalier, seigneur du Plessier, puis de Courcelles, de Lentilly, etc., né en 1689. Il était lieutenant au régiment Royal-Artillerie en 1717. Le 4 février * de cette année, par contrat passé devant Alexandre Plichon, notaire au bailliage d'Amiens, et contrôlé à Poix le 6, il épousa Marguerite *de Ternisien* (a) fille de messire Henri de Ternisien, chevalier, seigneur Vallevernet, de

---

(a) *De Ternisien* : d'argent, à 3 fleurs de lys nourries de gueules, 2 et 1, accompagnées de 3 étoiles du même mal ordonnées (une étoile entre deux fleurs de lys en chef, et une fleur de lys entre deux étoiles en pointe).

Fresnoy, de Valencourt et autres lieux, et de défunte dame Marie-Anne Lardé. Marguerite de Ternisien, veuve de Claude-Eugène de Sarcus, transigea avec messire Eléonor-Maximilien de Sarcus, son beau-frère, le 5 novembre 1723*, et lui abandonna tous ses droits sur les successions de son mari et de sa fille ainsi que sur celles à échoir de ses beau-père et belle-mère. Cette fille, nommée :

Marie-Eugénie de Sarcus, était morte en bas âge;

2° Charles-Alexandre de Sarcus, chevalier, né en 1692. Il était, en 1717, lieutenant dans le régiment Dauphin, cavalerie. Depuis il se fit religieux carme, et en prenant cette vocation, il céda un fief à ses père et mère le 19 novembre 1724;

3° Eléonor-Maximilien, qui a continué la postérité;

4° Claire de Sarcus, mariée, par contrat passé au château de Courcelles le 29 octobre 1710* devant Plichon, notaire à Poix, avec messire François *de Belleville* (a), chevalier, fils de messire David de Belleville, chevalier, seigneur de Belleville-sur-Mer, et de feue dame Marie de l'Estendart. Ils vivaient en 1717;

5° Marie-Gabrielle de Sarcus, mariée, par contrat du 31 décembre 1716, à messire Charles *de la Rue*, écuyer. (*Preuves de Jeanne-Angélique de la Rue, chanoinesse de Remiremont*);

6° Marie-Elisabeth ou Isabelle de Sarcus, née le 11 août 1694, reçue à Saint-Cyr en 1705. (*Mss. de l'abbé le Laboureur, Mélanges, vol.* 454, *fol.* 383). Elle vivait en 1717;

7° Louise de Sarcus, née le 10 juillet 1697, reçue, au mois de juillet 1704, à Saint-Cyr, où elle mourut le 24 juin 1705. (*Mss. de l'abbé le Laboureur, Mélanges, vol.* 454, *fol.* 379. *Voir ses preuves dans le fonds de d'Hozier, à la Bibliothèque Royale*).

XIX. Eléonor-Maximilien, marquis DE SARCUS, chevalier, seigneur de Courcelles, de Lentilly, du Rumet, de Frenneville, de la Rouge-Cambre, de Fontaine, de Saint-Romain, etc., né en 1696, colonel au corps royal d'artillerie, directeur des fortifications des places de Picardie, chevalier, de l'ordre de Saint-Louis, était entré, le 23 mars 1714, dans la 2e compagnie des mousquetaires de la garde du roi,

---

(a) *De Belleville :* d'azur, au sautoir d'argent, cantonné de 4 aiglettes au vol abaissé du même.

sous les ordres du comte de la Rivière. Le 8 mars 1719, le comte de Canillac, alors capitaine-lieutenant, lui donna un certificat portant qu'il avait servi pendant 5 ans et 7 mois dans cette compagnie, et que le roi lui ayant octroyé un brevet de capitaine réformé à la suite du régiment de Saumur, infanterie, il lui accorde son congé absolu. (*Orig.*; *preuves de* 1784). Il épousa, par contrat du 19 novembre 1721, passé devant Melin, notaire au châtelet de Paris, Marie-Françoise ROGER, fille de feu Jean-Baptiste Roger, ingénieur du roi, ayant la sous-direction des places de Basse Normandie, et de dame Françoise de Boislévêque. (*Expéd. déliv. le* 11 *juin* 1780*; *preuves de* 1784). Le 4 août 1723 il passa avec son grade à la suite du régiment de Picardie. Il est qualifié capitaine d'infanterie et ingénieur ordinaire du roi dans une obligation que lui et sa femme avaient consentie le 8 mars de la même année. Par contrat du 26 décembre 1724*, reçu par Pulleu et Caignart, notaires à Beauvais, François-Gérard de Sarcus et Catherine du Chastellet firent donation à Eléonor-Maximilien, leur fils, des biens qu'ils avaient ci-devant donnés à feu Claude-Eugène de Sarcus, son frère aîné. Destiné par le roi à prendre part aux expéditions qu'on pourrait entreprendre, il reçut du maréchal d'Asfeld une lettre, le 26 mars 1734*, pour qu'il se tînt prêt à marcher au premier ordre du maréchal de Berwick. L'année suivante il fit la campagne à l'armée d'Allemagne, selon une lettre du maréchal d'Asfeld, datée de Paris le 1[er] mai 1735*. Il fut nommé lieutenant-colonel le 1[er] janvier 1748* et colonel dans le corps royal de l'artillerie et du génie le 1[er] mai 1756*. Il mourut le 13 janvier 1768, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Samson de Clermont, au diocése de Beauvais. Marie-Françoise Roger de Boislévêque, sa veuve, mourut le 10 septembre de la même année, et fut inhumée le 12 dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Christophe de Créteil, diocèse et élection de Paris. De leur mariage sont nés :

ROGER : de gueules, au sautoir d'argent, cantonné d'un croissant et de 3 étoiles du même.

1° Charles-Maximilien, comte de Sarcus, chevalier, ondoyé le 22 janvier 1725 et baptisé le 22 mai suivant à Honfleur. Il fut page de la petite écurie du roi, et était en 1764 lieutenant aux gardes françaises et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Depuis il fut capitaine de grenadiers dans le même corps. Il mourut célibataire le 5 août 1771, et fut enterré le lendemain dans l'église paroissiale de Saint-Eustache à Paris. Par son testament en date du 4 juin 1771*, insinué le 6 août suivant au châtelet de Paris, contrôlé le même jour et déposé chez Delaleu, notaire en cette ville, il avait institué son frère César-Eléonor son légataire universel et son exécuteur testamentaire;

2° César-Eléonor, qui a continué la postérité;

3° Françoise Léonore de Sarcus, mariée, par contrat passé à Arras, le 12 janvier 1764, devant Coquet et Merchier, notaires royaux, avec haut et puissant seigneur messire Claude-Laurent *de Murat de Lestang du Puis* (a), comte de Murinais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ci-devant major du régiment Royal, dragons, seigneur de Revel, Tourdan, Pizieux, etc., fils de haut et puissant seigneur messire Claude de Murat, marquis de Lestang, seigneur de Lens, de Chatenoy, de Marcolin, de Saint-Sorlin, etc., président à mortier honoraire au parlement de Dauphiné, et de feue dame Louise-Gabrielle de Falcos de la Blache. (*Expéd. délivrée à Arras le 3 juin* 1768*). Elle n'eut pas d'enfants, et fut enterrée en l'église de Saint-Gervais, à Paris, le 29 mai 1776.

XX. César-Eléonor, chevalier, puis comte DE SARCUS, brigadier des armées du roi, commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et du Mont-Carmel, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, fut baptisé en l'église paroissiale de Sainte-Catherine d'Honfleur le 30 septembre 1727. Il entra fort jeune au service comme ingénieur volontaire. Sa conduite aux siéges des ville et citadelle de Tournay lui valut des éloges et une gratification du roi, que lui annonça le comte d'Argenson, ministre de la guerre, par lettre datée du camp de Tournay le 26 juin 1745. Il continua à servir avec la

(a) *De Murat-Lestang*: d'azur, à 3 fasces crénelées d'argent, la première de 5 créneaux, la seconde de 4, et la troisième de 3; celle-ci ouverte en porte ronde au milieu, le tout maillé et maçonné de sable.

même distinction aux siéges d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Anvers, et y mérita de nouvelles gratifications. (*Lettres des* 15 *novembre* 1745, 10 *février et* 1[er] *mars* 1746*). Il fut nommé enseigne aux gardes françaises le 12 juin 1746, fit cette campagne et celles de 1747 et 1748, et se trouva aux batailles de Raucoux et de Laufeld, ainsi qu'au siége de Maestricht. Il devint sous-lieutenant aux gardes le 13 mars 1757, et dans la même année il commanda conjointement avec son frère l'artillerie du régiment. Il fit en cette qualité la campagne de 1760 à l'armée du maréchal de Broglie, celle de 1761, sous le prince de Soubise, et celle de 1762 dans l'armée du prince de Condé, et se distingua avec l'artillerie sous ses ordres au combat de Gruningen. (*Gazette de France du* 3 *septembre* 1762, *n°* 71). Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 1[er] avril 1761. Il était lieutenant aux gardes lorsqu'il fut breveté pour tenir rang de colonel le 17 mai 1772. Il devint capitaine en second au même corps le 16 avril 1780, et, le 27 mai suivant, le roi lui accorda une pension de 1000 livres sur le trésor royal en considération de ses services. Il fut fait capitaine en premier de la compagnie vacante par la retraite de M. d'Esgrigny le 12 mai 1782, et créé brigadier des armées du roi le 1[er] janvier 1784. Le 14 mai de la même année, il fut nommé chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et à cette occasion il fit devant M. Chérin, généalogiste du roi, ses preuves de 8 races paternelles, remontant à Arthus de Sarcus, écuyer, seigneur de Courcelles et de Saint-Gratien, fils de Gilles de Sarcus, écuyer, seigneur de Fricamps, et de Jeanne de Vadencourt. (*Proc.-verbal signé du comte d'Angevilliers et du comte de Gontaut-Saint-Geniès, commandeurs des mêmes ordres, commissaires, et de M. Chérin, et scellé**). Il épousa, par contrat passé à Mayenne le 24 juillet 1784*, devant Esnault et son confrère, notaires au Maine, Jacquine-Hyacinthe-Charlotte LE MESNAGER DE LA DUFFERIE, fille de messire Marin-René le Mesnager, écuyer, seigneur de la Duf-

LE MESNAGER : d'argent, à 5 roses de gueules, 3 et 2.

ferie et autres lieux, et de dame Hyacinthe-Françoise-Marie le Mercerel de Chasteloger. Le comte de Sarcus fut nommé commandeur des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel le 16 décembre 1785*. Il mourut à Paris le 15 mai 1787, et fut inhumé le 17 en la chapelle Saint-Joseph de l'église de Saint-Eustache. Le roi accorda à sa veuve, comme une marque du souvenir que S. M. conservait des services de son mari, une pension sur le trésor royal par brevet du 6 avril 1788*. Elle est encore aujourd'hui existante. Les enfants issus de leur mariage sont :

1° Jean-Baptiste-César, dont l'article suit;

2° Eléonore-Louise-Hyacinthe de Sarcus, née à Mayenne le 6 juin 1785, mariée, par contrat du 10 juillet 1812, passé devant Bertrand, notaire à Paris, avec François-David *des Champs du Méry* (a), fils de feu François-Charles des Champs du Méry, auditeur en la chambre des comptes de Normandie, et de dame Anne-Marie Couasnon de la Martinière.

XXI. Jean-Baptiste-César, comte DE SARCUS, chevalier, né à Mayenne le 1er juin 1787, entra dans les chevau-légers de la garde du roi à la formation de la compagnie et fut breveté pour tenir rang de capitaine de cavalerie le 14 février 1815. Il suivit le roi en Belgique et servit avec zèle et dévouement sous les ordres du duc de Berry. (*Certificat de ce prince du 1er janvier* 1816*). Le 13 décembre 1815, le roi l'avait nommé à un emploi de capitaine dans le régiment des chasseurs de la Côte-d'Or (8e de l'arme à cette époque), et il y servit jusqu'à la fin de 1820. Il avait épousé, par contrat du 16 décembre 1817*, passé devant Berne, notaire à Dijon, dame Benigne-Victoire ESPIARD DE MACON, veuve de Louis-Joseph Moussier, et fille de feu Jean-Baptiste-Lazare-Pierre Espiard de Macon, ancien colonel de cavalerie, et de dame Anne-Augustine-Bénigne Espiard de la Cour. Il a recueilli, en 1829, la succession de Joseph-Hyacinthe le Mercerel, marquis de Chasteloger, lieutenant-gé-

ESPIARD : d'azur, à 3 épis de blé d'or.

(a) *Des Champs du Méry* : d'argent, à 2 lions affrontés de gueules.

néral des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, son grand-oncle maternel, qui l'avait institué son légataire universel, par son testament mystique du 17 août 1815*, déposé chez Bertrand, notaire à Paris. De son mariage sont issus :

1° Félix-Hyacinthe de Sarcus, né à Dijon le 21 octobre 1818, sous-lieutenant dans le 10° régiment de dragons ;

2° Charles-Marie de Sarcus, né à Dijon le 26 mai 1821.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 2, ligne 4 de la note (2) Nalin, *lisez* Nolin.

Indépendamment de la terre de Sarcus, en Picardie, il en existe une du même nom dans la Flandre maritime, non loin d'Hazebrouck, à une lieue de Blaringhem et à 3 lieues de Cohem. Cette terre paraît avoir eu pour possesseur Théodebert *de Sarcus*, qui fut présent, en 1107, avec Enguerrand de Hesdin, Balderic de Cohem, Ergold d'Espinoy, Balderie de Lannoy, Baudouin de Fontaines, Foucher de Blaringhem, et plusieurs autres, à une charte par laquelle Robert II., comte de Flandre, ratifia la cession précédemment faite à l'abbaye de Molême, au diocèse de Langres, par Agnès de Bray, de la moitié d'un alleu que cette dame possédait à Blaringhem. (*Cartulaire de Molême*, t. I, fol. 23, *verso*, aux archives de Dijon.).

En 1211, Guillaume *de Sarcus* engagea les dîmes de la paroisse de Thil, près d'Hazebrouck, avec le consentement de Baudouin de Commines, son seigneur. (*Mémoires de D. Etienne le Pez, religieux de Saint-Vaast d'Arras, vol.* 651 *de Gaignières, fol.* 232).

En 1233, Gilles *de Sarcus* et sa femme Agnès vendirent les mêmes dîmes à l'église de Saint-Pierre d'Aire, où ils furent enterrés. Gilles est rappelé comme défunt et comme père de Bouchard et de Troussel *de Sarcus* dans des lettres de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, du mois de juillet 1260. (*Ibid.*, p. 202.). Le sceau de Bossard (Bouchard) de Sarcus se voit au bas des lettres du bailli de Cassel en faveur de l'abbaye de Ham, du samedi avant la chaire de Saint-Pierre 1279. Il représente un écu à *un lion contourné et un lambel de 3 pendants*. (*Mémoires de D. le Pez, p.* 105, *verso*).

Simon *de Sarcus*, homme de fief du seigneur de Thiennes, assista, le 28 mars 1408, à un contrat de

vente passé devant Jacques de Walon-Capelle, bailli du seigneur de Thiennes, par Gilles du Ploich, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Pierre d'Aire. (*Ibid.*, p. 228, *verso*).

Il existait en Cambresis, soit une autre famille de Sarcus, soit une branche de celle qui précède. Renaud *de Sarcus*, qui en était le chef au milieu du XII[e] siècle, voulant avoir sa sépulture en l'abbaye de Honnecourt, fit don à ce monastère, en 1171, des biens qu'il possédait à Villers-Guislain, du consentement de *Hilduine*, sa femme et de Pierre, Raoul et Guillaume *de Sarcus*, leurs fils. (*Histoire de Cambrésis*, par J. le Carpentier, p. 992.). Le même auteur, p. 22 des *Preuves*, cite la charte d'une donation faite au monastère de Saint-Aubert de Cambray, au mois de juin 1184, par Hugues d'Oisy, châtelain de Cambray, et dans laquelle Renaud *de Sarcus* figure parmi 140 témoins, nobles et chevaliers, tous vassaux de ce seigneur. (Charte suspecte de nombreuses interpolations.). Enfin, p. 992 du texte, il cite Pierre *de Sarcus*, chevalier, fils de Renaud, parmi les bienfaiteurs des abbayes de Longpré, d'Eaucourt et du Mont-Saint-Martin.

P. 18 et 19, art. 3°. Jean de Sarcus. Il faut ajouter : Il est compris avec Robert de Hardentun, Rasse de Renty, Rolin de la Cressonnière, Rasse de Tanques, etc., parmi les gentilshommes qui eurent ordre, le 28 mars 1395 avant Pâques, d'accompagner Jean, comte de Nevers (depuis Jean-sans-Peur) au voyage de Hongrie. (*Trésor de la chambre des comptes de Dijon;* Bibliothèque royale, *Etats des maisons des rois et princes de France*, volume 2342, p. 42). Jean de Sarcus fut fait prisonnier par les Turcs à la bataille de Nicopolis le 28 septembre 1396. Echappé au massacre des chrétiens, ce fut au retour de cette funeste expédition qu'il embrassa l'état ecclésiastique.

P. 19. Renaud IV de Sarcus. Il faut ajouter en note (1).

---

(1) Haudicquer de Blancourt et J. le Carpentier disent qu'il fut

P. 22. Pierre V de Sarcus. Le combat de ce seigneur contre Jean Tyrel, seigneur de Poix, est cité dans la 4e livraison des *Eglises, châteaux et beffrois de Picardie*, p. 7, comme représenté dans le 2e tableau placé dans le château de Glaignes, près Crépy (Oise.) Quoique Jean Tyrel fut vainqueur, la postérité de Pierre de Sarcus conserva le titre de seigneurs de Fricamps; peut-être le titre existait-il seulement pour la possession indivise entre les deux familles ou pour la jouissance du fief.

P. 22. Pierre VI, seigneur de Sarcus. En 1362, il convint avec la commune de Beauvais que les habitants de cette ville ne pourraient être arrêtés par loi d'arrêt sur ses terres. (*Supplément à l'histoire du Beauvaisis*, par M. Simon, conseiller au présidial de Beauvais, in-12, Paris, 1704, p. 81). Il se trouve sous les qualités de messire Pierre, seigneur de Sarcus, de Fricamps et de Bergicourt, chevalier, repris au dénombrement de la châtellenie de Conty, inséré au terrier du comté de Clermont en 1373.

P. 26. Robert de Sarcus. Il vendit aux chapelains de Notre-Dame d'Amiens la terre de Castel, près Moreuil, moyennant la somme de 3000 livres. Dans le contrat passé à Amiens le 14 juin 1452, sa femme, Bonne de Moy, est appelée Bonne de Crasménil.

P. 29, dernière ligne du texte, Jean de Sarcus, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi. *Ajoutez* : Voir l'*Etat des maisons des rois et reines de France*, à la Bibliothèque royale, Suppléments français, no 2343, année 1498).

P. 30, ligne 2. Il faut ajouter : Le seigneur de Sarcus comparut, le 23 août 1507, à la rédaction et publication des coutumes de Gerberoy. (*Coutumier général*, par Bourdot de Richebourg, t. I, p. 224).

Même page, ligne 17, le capitaine le Lande, *lisez* : la Lande.

---

maître des eaux et forêts de Picardie. Aucun des titres qui le concernent ne lui donne cette qualité.

P. 32, ligne 9. M. Quantin, *lisez :* M. Quentin. Ligne 7 des notes, en remontant : Ballac, *lisez :* Ballus.

P. 33, ligne 2. Dauphigny, *lisez :* d'Offignies.

P. 34, ligne 16 de l'art. 2° de François de Sarcus, évêque du Puy, et en cette qualité comte de Velay et de Brioude (1). Après avoir dit qu'il fut convoqué, en 1539, à la réformation de la coutume de Clermont, il faut ajouter comme seigneur de Sarcus, du Rost et de Suzanneville, et à la réforme de la coutume de Senlis comme seigneur de Songeons. (*Coutumier général*, t. II, p. 738, 778).

P. 35, ligne 9, art. 3°. Jean de Sarcus, *ajoutez :* mort en 1556.

Même page. Josse *de Gourlay*, seigneur de Monsures, *ajoutez :* capitaine d'Amiens, d'une illustre famille d'Angleterre. Hugues de Gourlay, à la suite d'un différent qu'il eut avec le comte de Derby, sortit de ce royaume et vint, sous le règne de Charles VI, se fixer dans le comté de Ponthieu. (*La Morlière*). Josse de Gourlay, mari de Bonne de Sarcus, était cousin germain par sa mère du connétable Anne de Montmorency.

P. 36, ligne 5 des notes en remontant. M. Hénèque, *lisez :* M. Hénoque.

P. 39. Aux enfants de Gilles de Sarcus il faut ajouter une fille :

4° N.... de Sarcus, qui paraît avoir épousé Hervé *de Milly*, écuyer, seigneur de Saint-Arnould.

P. 40, degré XIII. Il faut ajouter : Au mois d'août 1558, Robert de Sarcus fut cotisé pour ses terres de Frévillers et de la Croix-Raoul, par les officiers du comté de Clermont, pour les contributions de l'arrière-ban.

---

(1) Les évêques du Puy avaient comme les archevêques le droit de porter le *Pallium*. (*Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, t. V, p. 1019).

P. 41, art. 3°. Il faut le rétablir ainsi :

3° Catherine de Sarcus, mariée, par contrat du 28 avril 1555, avec Jean *Carpentier*, sieur de la Vacogne, avocat à Amiens.

Même page, ligne 5, Pierre *de Drancourt*, écuyer, *ajoutez :* seigneur de Vuarengue.

Même page, degré XIV, de Jacques Ier, ligne 14, Jeanne de Froisses, *lisez :* Jeanne de Froissy (nom qui s'écrivait aussi de Froissies).

Le même Jacques I de Sarcus, outre ses deux fils Charles et François, en avait eu un troisième, leur aîné, appelé Robert de Sarcus. Celui-ci fut marié et n'eut qu'une fille.

Page 42, après la ligne 2e il faut ajouter :

Fils naturels de Jacques I de Sarcus ;

I. *Antoine* de Sarcus, *son père, qualifié seigneur de Fricamps et de Locourt, lui donna 100 livres de rente par acte du 9 novembre 1519 ;*

II. *Florent* de Sarcus, *bâtard de la maison de Fricamps, pouvait être frère d'Antoine. Il ne vivait plus en 1561, date d'un acte passé par Jeanne* de Bandos, *sa veuve, qui s'y dit mère de Louis de Sarcus.*

P. 42. A la branche de Fricamps paraît appartenir Placide de Sarcus, religieux de St-Germain-des-Prés, vivant en 1648. (*Hist. de la ville de Paris*, par D. Félibien, *Preuves*, t. II, p. 215).

P. 43, ligne 16, de Boncourt, *lisez* de Beaucourt.

P. 44, article de :

2° Jeanne de Sarcus, mariée à messire Louis *de Carvoisin*, chevalier, seigneur de Sassy. *Lisez :* chevalier, seigneur de Sassey, près d'Evreux. Le 25 août 1655, elle et son mari donnèrent procuration à Jacques de Sarcus, père de cette dame, pour recevoir de Charles de Festart, seigneur de Beaucourt, la somme de 1100 livres promise par leur contrat de mariage.

Même page, Charles II de Sarcus. Lui et son frère Louis furent présents, le 14 janvier 1679, au contrat

de mariage de Michel de la Poterie, écuyer, seigneur de Pommereu, avec Anne-Elisabeth des Marets :

P. 45, article :

2° François de Sarcus, marié avec demoiselle N... *le Clercq*. Lisez : demoiselle N... *le Clercq des Alleux* (*a*), de laquelle il a eu un fils et une fille.

Même page, ligne 16, Joseph *Michel d'Haucourt*, ajoutez : seigneur de Nedeville.

Aux enfants de Louis de Sarcus et de Nicole de Campagne il faut ajouter :

3° Françoise-Marie-Madeleine de Sarcus, femme de Pierre-Jérôme *Michel d'Haucourt*.

P. 46. Outre René et Marthe de Sarcus, Oudard de Sarcus et Susanne d'Aigneville avaient eu une autre fille, aînée de Marthe, et dont il faut rétablir ainsi l'article :

2° Madeleine de Sarcus, mariée avec N... *Picquet*, seigneur du Chaussois.

Même page, Antoinette Danzel, femme de René-François de Sarcus, était fille de Louis Danzel, seigneur de Boismont, et de Françoise le Moine.

P. 47, lignes 4 et 5, Marie-Anne LE MOINE DE GOUIE, lisez : Marie-Anne LE MOINE, fille unique de Jacques le Moine, écuyer, seigneur de Gouy, et de dame Madeleine d'Offay, dame de Saint-Arnould. Jean-Baptiste de Sarcus, fils de Philippe-François de Sarcus et de Marie-Anne le Moine, avait d'abord été chanoine de Saint-Michel de Beauvais, puis garde-du-corps du roi.

Même page, Louis-François, marquis de Sarcus, *ajoutez :* décédé le 20 décembre 1805. Son épouse, Marie-Anne-Elisabeth *d'Ainval*, fille de Jean-Frédé-

---

(*a*) *Le Clercq des Alleux* : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses de gueules.

ric-Armand d'Ainval, et d'Anne-Elisabeth de Rély, est décédée à Illoix le 30 décembre 1801.

Même page, Pierre, comte de Sarcus, (4°) ancien page de M[me] la Dauphine, *ajoutez :* chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Même page 47, ligne 23, Alexis-Jean-Baptiste-Joseph de Sarcus, chevalier, est né le 29 juillet 1763. Il fut gentilhomme ordinaire de Louis-Stanislas-Xavier, frère du roi, et mourut en juin 1784.

Même page, Michel-Ferdinand est né le 31 janvier 1729 et non pas le dernier février.

P. 48. François, comte de Sarcus, ligne 7, après 1792, *ajoutez :* décédé le 26 mars 1815.

Même page, art. A, Auguste, marquis de Sarcus, est né le 22 février 1787. Il a épousé Honorine *Cattez*.

Même page, Charles-Louis-Philippe, vicomte de Sarcus, *ajoutez :* seigneur d'Hanaches : entré au service le 1[er] janvier 1760, il fit les campagnes de 1760, 1761 et 1762 en Allemagne.

Même page, art. 11° Marie-Elisabeth de Sarcus, et 12° Susanne de Sarcus, sa sœur. Il faut rétablir ainsi leurs dates mortuaires. La première est décédée le 13 janvier 1806, la seconde le 11 janvier de la même année.

P. 49, Irène-Albertine le Cat de Molagny, vicomtesse de Sarcus, est décédée au château d'Hanaches le 6 septembre 1842.

P. 50, Marie-Gabrielle-Adrienne Dufour de Maulevrier, (*a*) comtesse de Sarcus, est décédée à Paris le 29 janvier 1845.

Même page, art. du comte Charles-René de Sarcus, il faut ajouter : marié, le 16 février 1846, avec Marie-Edme-Pélagie *Poute de Nieuil* (*b*), fille d'Au-

---

(*a*) *Dufour de Maulevrier* : d'azur, à 3 croissants d'or, et une étoile du même en cœur. (C'est ainsi que ces armes doivent être rectifiées).

(*b*) *Poute de Nieuil* : Palé d'argent et de sable; au chevron de sable brochant; et au chef d'argent.

gustin-César-Arnould Poute, marquis de Nieuil, ancien lieutenant-colonel, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de Marie-Joséphine-Adélaïde de Mac-Mahon.

Même page. Avant l'extinction de la branche aînée de Sarcus, celle des seigneurs de Courcelles portait pour brisure *une fleur de lys d'azur au centre du sautoir*.

Même page, Arthus de Sarcus. Il faut ajouter à son article : il était homme d'armes de la compagnie de Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, en 1485, suivant le rôle de la montre de cette compagnie certifié le 25 mai de ladite année par Pierre de Rohan, seigneur de Gié, maréchal de France. (*Hist. de la maison de Castelnau*, t. III, p. 191, 192). Il vivait encore en 1526. Outre ses trois fils, il eut aussi une fille :

4° Marie de Sarcus, qui épousa, en 1526, Jean *Roussel*.

P. 51, art. du troisième fils d'Arthus de Sarcus. Il faut le rétablir ainsi :

3° François de Sarcus, seigneur du Cartier, de la Loge, de Quevauvilliers et du fief Rohaut, sis à Courcelles, qu'il vendit à son frère Ambroise par acte passé devant les notaires royaux à Poix, le 1er septembre 1529. Il assista avec le même Ambroise de Sarcus et Pierre de Tourville, seigneur de Mohammet, le 22 février 1536 (*v. st.*) au contrat de mariage d'Adrienne de Milly, fille d'Hervé de Milly, seigneur de Saint-Arnould, avec Antoine des Marets, fils de Nicolas des Marets, seigneur des Granges. François de Sarcus fut l'un des exécuteurs du testament d'Ambroise, son frère aîné, en 1540. Il avait épousé Anne *le Mosnier* (*a*), fille de Jean le Mosnier, écuyer, de laquelle il eut :

A. Nicolas de Sarcus, écuyer, seigneur de Quevauvilliers. Le 2 mars 1545 (*v. st.*) suivant acte reçu par Beguin et de Mons, notaires à Amiens, stipulant en son nom et au nom de dame Anne le Mosnier, sa mère, il transigea avec Jean Rohaut et Antoine d'Estrées, tuteurs

(*a*) *Le Mosnier :* d'or, au chevron de sable ; à la bordure de gueules.

d'Ambroise II et de Jacques de Sarcus, ses cousins germains (*Orig.* *);

B. Jean de Sarcus, écuyer, seigneur de la Loge et du Cartier, au comté d'Eu. (Transposer ici son article qui se trouve par erreur p. 55, parmi ceux des enfants d'Ambroise Ier).

P. 52, 54 et 56, Ambroise Ier, Ambroise II et Robert de Sarcus : il faut ajouter qu'ils étaient seigneurs des Courtils.

P. 54. Ambroise de Sarcus, IIe du nom, seigneur de Courcelles-sous-Moyencourt. Il faut ajouter à son article : Il est mentionné à cause de la moitié de cette terre dans le rôle de l'arrière-ban du bailliage de Clermont de l'an 1558. Il transigea, le 5 avril 1561, avec Jacques de la Rue, écuyer, seigneur du Pré, pour raison des biens délaissés par Ambroise Ier de Sarcus, écuyer, seigneur de Courcelles, son père, et assista, en 1586, sous la qualité de gentilhomme ordinaire de la maison du roi, au contrat de mariage de son fils aîné.

P. 55, article (4°). Pierre de Sarcus, *ajoutez :* Seigneur de Sarcus et de Courcelles en partie. En 1606 et 1614 il plaidait contre son frère aîné pour les droits honorifiques de Courcelles. Il fit son testament à Amiens le 28 février 1635. Il faut ajouter à ses enfants, page 56 :

D. Charlotte de Sarcus, mariée en présence de sa mère, de son beau-frère et d'Oudard de Sarcus, son oncle, (dont le nom doit être ajouté à ceux d'Ambroise II) par contrat du 1er août 1651, avec Charles *des Marets* (*a*), seigneur de Hatteville. Elle était veuve en janvier 1668 ;

E. Anne de Sarcus.

P. 57. Robert de Sarcus. Après la ligne 28, il faut

(*a*) *Des Marets :* de gueules, au chevron d'argent surmonté d'une fasce en divise du même.

ajouter : le 21 janvier 1614 il obtint un arrêt qui ordonna que sa femme et ses enfants jouiraient immédiatement après lui des droits honorifiques de l'église d Courcelles, et avant Pierre de Sarcus, son frère, qui les leur contestait.

P. 58. Alexandre de Sarcus avait épousé en secondes noces Barbe *Pincepré*, dont il eut une fille :

Marie de Sarcus, mariée, par sa mère, avec Alexandre *de Monchy* (*a*), écuyer, seigneur de Blin, par contrat du 19 avril 1660. Elle mourut au mois de juin 1677. Le 5 de ce mois, par acte du bailliage de Clermont, Isabelle et Louise de Monchy, ses enfants, furent mises sous la tutelle d'Alexandre de Sarcus, seigneur de Saint-Elie, qui mourut peu après sa nomination.

P. 62. Marie de Sarcus fut mariée par contrat passé en présence de son père, le 12 juin 1646, avec Robert *de Partenay*. (Voir pour le surplus son article).

P. 65. Aux enfants de Gérard de Sarcus il faut ajouter :

13° Marguerite de Sarcus, mariée, par contrat du 5 août 1682, avec Nicolas *de Fay* (1), chevalier, seigneur de Carnoy-Morfontaine et de la Chapelle-sous-Poix, fils d'Antoine de Fay, écuyer, seigneur de Carnoy, et de Catherine Liéven. Le 20 janvier 1714, ils cédèrent à Léonor de Sarcus, leur neveu, la part qu'ils avaient dans le fief de la Rouge-Cambe.

P. 67, ligne 17, François *de Belleville*, ajoutez : lieutenant de vaisseau.

Même page, aux enfants de Francois-Gérard il faut ajouter :

8° Françoise-Catherine de Sarcus, religieuse à Warville.

(*a*) *De Monchy* : de gueules, à 3 maillets d'or.

(1) Cette alliance est à supprimer p. 65, où on l'avait attribuée par erreur à Marguerite de Sarcus, fille de Geoffroi, née le 4 février 1644.

NOBILIAIRE

DE LA GÉNÉRALITÉ

DE MONTAUBAN.

AVANT-PROPOS.

La généralité de Montauban fut formée, en 1635, d'un démembrement de celle de Guienne. Ce fut, jusqu'en 1716, l'une des plus considérables du royaume. Elle se composait des élections suivantes :

Montauban,
Cahors, } en Quercy;
Figeac,
Villefranche,
Rodez, } en Rouergue ;
Milhau,
Armagnac, chef-lieu, Auch;
Lomagne, chef-lieu, Fleurance ;
Rivière-Verdun, chef-lieu, Grenade ;
Astarac, chef-lieu, Mirande ;
Comminges, chef-lieu, Muret ;
Le pays de Foix ;
Le pays de Nébouzan ;
Les Quatre-Vallées (Aure, Neste, Barousse, Magnoac).

Un édit du mois d'avril 1716 restreignit la généralité de Montauban aux six élections comprenant le Quercy et le Rouergue, et incorpora les autres à la généralité d'Auch, créée par le même édit. Le pays de Foix, excepté de cette incorporation, fut réuni à la généralité de Roussillon.

Mais à l'époque où ce démembrement eut lieu, les opérations de la recherche étaient presque terminées. On aurait pu distraire des registres de l'intendance de Montauban les maintenues concernant les familles comprises dans les élections séparées et en composer les archives de la nouvelle généralité. On préféra laisser toutes les maintenues dans les registres de Montauban. On fit plus, on réunit à ces maintenues le petit nombre de celles qui furent rendues par l'intendant d'Auch dans les élections séparées. On conserva de même à Bordeaux les maintenues rendues par le même intendant dans les pays de Labour, de Soule, de Marsan, de Bigorre et des Landes, aussi détachés de cette généralité, en 1716, pour compléter la généralité d'Auch; en sorte que c'est dans les archives de Montauban et de Bordeaux que se trouvèrent recueillies les maintenues de noblesse de cette nouvelle généralité.

Le présent Nobiliaire, dressé d'après les registres de la recherche de la généralité de Montauban (1) est basé sur tous les jugements de maintenue de noblesse rendus dans les quatorze élections qui composaient originairement cette géné-

(1) Ils existent à la Bibliothèque royale, en quatre volumes in-folio.

ralité. Les intendants, commissaires départis par le roi, qui ont rendu ces décisions, sont :

Claude-Joseph *Sanson*, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes, intendant à Montauban de 1684 à 1698 ;

Félix *le Pelletier*, chevalier, seigneur de la Houssaye, maître des requêtes, ancien intendant de Soissons. Il fut intendant de Montauban depuis le mois de juin 1698 jusqu'à la fin de décembre 1699 ;

Gaspard-François *le Gendre*, chevalier, seigneur de Lormoy, maître des requêtes. Il succéda à M. de la Houssaye en 1700 et administra jusqu'en 1714 ;

Jean-Baptiste-Louis *Laugeois*, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes, intendant de 1714 à 1720 ;

Gaspard-François *le Gendre*, chevalier, vicomte de Montclar, baron de Salvagnac, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes, intendant d'Auch, puis de Tours en 1719. Quoiqu'il ne fût plus intendant de Montauban depuis 1714, on a compris ses maintenues rendues comme intendant d'Auch avec celles de Montauban pour les élections incorporées à sa généralité.

La recherche des faux nobles, ordonnée par la déclaration royale du 4 septembre 1696, devait se faire sur les mêmes principes que celle de 1666; mais elle fut moins rigoureuse. Un arrêt du conseil du 26 février 1697 limita à 1560 la preuve requise pour être maintenu noble d'extraction, et deux déclarations royales des 8 décembre 1699 et 16 janvier 1714 reconnurent suffisante la preuve de possession centenaire. Les anoblis par charges ou par lettres de toute époque, qui n'avaient pas été révoqués, furent maintenus. On verra dans ce nobiliaire plusieurs familles anciennes qui se sont bornées à fournir la preuve centenaire, et d'autres qui, plus heureuses ou moins indifférentes, ont produit jusqu'au delà de 1400. Les registres de cette recherche ne mentionnent point les armoiries des familles, et comme un grand nombre ont négligé de les faire inscrire à l'*Armorial général de Montauban*, créé par l'édit de novembre 1696, quelques recherches que j'aie faites, il ne m'a pas été possible de combler toutes ces lacunes. Il est probable que beaucoup de ces familles se sont éteintes ou s'éteindront sans laisser même cette trace si modeste de leur passage, leurs armoiries. Ainsi va le monde. Tandis que d'honorables bourgeois, séduits par l'espoir de s'élever à une position brillante, se faisaient condamner dans cette recherche comme usurpateurs de noblesse, d'anciens gentilshommes, comme fatigués des distinctions de leurs familles, semblaient, par leur insouciance, n'aspirer qu'au néant et à l'oubli.

Le *Nobiliaire de la généralité de Montauban* présente la nomenclature complète des familles qui ont été reconnues nobles durant la recherche de 1696-1718. Celles qui n'y sont pas comprises, ou ne prétendaient pas à la noblesse et n'ont pas été assignées, ou y prétendaient et ont été déboutées et condamnées; ou enfin elles ont été relevées, maintenues ou anoblies par des arrêts, des charges ou des actes postérieurs.

SIGNES ABRÉVIATIFS :

S. Sanson ;
Le P., le Pelletier de la Houssaye ;
Le G., le Gendre ;
Le G. de M., le Gendre de Montclar.

Dans chaque notice, la première date est celle du plus ancien titre produit, la seconde, séparée de la première par un tiret, est celle de la maintenue.

NOBILIAIRE

DE LA GÉNÉRALITÉ

DE MONTAUBAN.

A

D'ABADIE, seigneurs de la Salle, en Foix, 1547.—21 novembre 1699. Le P. Branche de Cadarcet, 1547.—18 mars 1700, Le G. *D'or, à l'arbre de sinople, au levrier de gueules, colleté d'argent, attaché par une chaîne du même au fût de l'arbre ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

D'ABAJAN, sieurs de Martres, élection de Comminges, 1514. —22 mai 1700, Le G.

D'ADHÉMAR, *voyez* D'AZÉMAR.

D'AGENS, seigneurs de Loupiac et de Reviron, en Rouergue, 1546. — 22 juillet 1700, Le G. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.*

D'AGUT, seigneurs de Saint-Hélix, de Bazus, élection de Comminges, 1550.—7 février 1699, Le P.

D'ALBAREIL, sieurs de Saint-Clar, de la Bastidète, de la Poujade, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 18 juin 1667.—1er février 1698, S. *D'azur, à 3 roses d'or.*

D'ALBENQUE, *voyez* DALBENQUE.

D'ALBIGNAC, seigneurs de Peyreleau, du Triadou, etc., en Rouergue, 1528. — 20 janvier 1699, Le P. *D'azur, à 3 pommes de pin d'or ; au chef du même*. La généalogie de cette maison est imprimée dans le t. VII des *Archives de la Noblesse*.

D'ALBIS, seigneurs de Gissac, élection de Milhau, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 20 décembre 1668, condamnée par M. Sanson, intendant de Montauban, le 29 novembre 1697, et définitivement maintenue par M. le Gendre, le 11 septembre 1700 et par M. Laugeois le 14 mars 1715. *D'azur, au cygne d'argent, surmonté d'un croissant entre*

deux étoiles du même. Un membre de cette famille, Guillaume d'Albis, marchand et bourgeois de la ville de Saint-Affrique, fit son testament le 28 mai 1655, devant Antoine Cros, notaire de cette ville, en présence de Laurent d'Albis, seigneur de Gissac, docteur en droit, avocat en la ville de Saint-Affrique.

D'ALBOY (on prononce *d'Albouy*), seigneurs de Montrosier, en Rouergue, maintenus par M. d'Herbigny, intendant de Montauban, le 20 avril 1703. *D'azur, au chêne d'argent, fruité de sinople, adextré d'une main de carnation, tenant une épée d'argent, garnie d'or.* Famille ancienne. Félix *d'Alboy* fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1660. Sa preuve rappelle Guillaume *d'Alboy*, chevalier de Rhodes en 1424.

D'ALDIN, seigneurs de Belbeze en Rouergue, 1552.—29 mai et 4 décembre 1700, Le G. 11 décembre 1715, Laugeois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au coq d'Inde d'or; aux 2 et 3 d'or, à une hure de sanglier de sable, allumée de gueules, défendue d'argent, soutenue d'un croissant de sable; au chef d'argent, chargé de 3 pommes de pin de sinople.*

ALGAIRES, en Lomagne, famille anoblie par lettres patentes du mois d'octobre 1659.—14 avril 1697, S.

D'ALVEPART, élection de Lomagne, 1599. — 29 mai 1715, Laugeois.

D'ALY, sieurs de Senau et de Bruzac. Louis *d'Aly*, sieur del Trepadou, fut anobli par lettres du mois de février 1677.—26 septembre 1699, Le P.

AMALVIN, *voyez* DE MALVIN.

D'AMBLARD, seigneurs de Lasmartres, de Saint-Genez, élection d'Armagnac, 1591.—17 août 1716, Le G. *D'azur, à une martre d'argent, rampante contre un palmier terrassé de sinople; au chef cousu de sable, chargé de 3 étoiles d'or.*

D'AMBOIX seigneurs de Bugnas, de Saint-Paul, de Poncig, en Foix, 1544.—5 août 1698, Le P. *D'or, à l'olivier de sinople.*

D'ANDAURE, élection de Comminges, famille qui a produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667. —17 septembre 1698. Le P.

D'ANDRIEU, sieurs d'Aubine, en Lomagne. Famille anoblie par l'exercice du capitoulat de Toulouse en 1597. —5 décembre 1697, S. *De gueules, au sautoir d'argent.*

D'ANGOS, seigneurs de Boucares, élection de Comminges. Acte de la présentation des titres de cette famille, et de son in-

scription au catalogue des gentilshommes, délivré par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667.—2 juin 1699, Le P. *D'or, à 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, et un fer de lance d'argent en abîme.*

D'ANTRAS, seigneurs de Soubressan, élection de Rivière-Verdun, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667. — 26 mars 1699. Seigneurs de Sernin, élection d'Armagnac, 1505. — 9 mai 1699. Branche de Cornac et de Palave, élection de Comminges, 1505.—16 juin 1699, Le P. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.*

D'APCHER, seigneurs barons de la Garde, de Madassous, etc. 1539.—16 mai 1699, Le P. *D'or, au château à 3 tours de gueules, surmonté de 2 haches adossées d'azur, une de chaque côté de la tour du milieu.*

D'ARAQUY, seigneurs d'Araquy, de Cantagreil, etc., 1505.—22 avril 1700, Le G. *De gueules, au lion d'or, accompagné de 10 besants du même en orle.*

D'ARCIZAS, seigneurs d'Estansan élection de Comminges 1550.—30 mai 1699, Le P. *D'azur, au corbeau d'argent.*

D'ARES, *voyez* DE SERRECAVE.

D'ARLIGUIE, sieurs du Soulié, famille originaire de Requista en Rouergue, où elle est connue depuis 1537. — 18 août 1717, Laugeois.

D'ARMAGNAC, barons de Termes en Armagnac. Cette famille descend de Jean *de Vilhères*, seigneur de Camicas, chambellan du roi, marié, par contrat du 14 février 1501, avec Anne *d'Armagnac*, fille et héritière de noble Jean d'Armagnac, seigneur de Termes. Leur fils, Jean d'Armagnac, baron de Termes, seigneur de Camicas, fournit un dénombrement au sénéchal d'Armagnac le 29 juin 1541.—22 août 1699, Le P. *D'or, au lion de gueules.*

D'ARMAU, seigneurs de Pouydraguin, de Bernède, en Armagnac, 1554.—15 juillet 1698, Le P. 23 avril 1716, Laugeois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à 3 fasces engrêlées d'argent.*

D'ARNAVE, barons d'Arnolac, en Foix, 1476.—22 avril 1700, Le G. La terre d'Arnave est située à une demi-lieue de Tarascon.

D'AROUX, anciennement DE ROUX, seigneurs de Bordères, d'Estansan, élection de Comminges, 1546.—12 septembre 1699, Le P. 11 avril 1716, Laugeois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au besant d'or; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée de sable.*

D'ARRIBAT, seigneurs de Camil, en Quercy, 1518.—28 mars 1699, Le P. Jean-Aimeri *d'Arribat*, trésorier du domaine en Rouergue, a fait la même preuve et a été maintenu le 4 décembre 1700, Le G. *D'azur, au lion naissant d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.*

D'ARROS, seigneurs de Beaupuy, d'Arné, de Nougarats, élection de Lomagne, 1479.—31 janvier 1699, Le P. Branche de Mangues, de Saint-Frajou, 1614.—11 décembre 1715, Laugeois. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *coquilles du même.*

La terre d'Arros, dont cette maison a pris son nom, était l'une des douze baronnies de Béarn.

D'ARZAC, seigneurs de la Force, de Campiac, du Cayla, de Camboulan, en Rouergue, 1556.—8 juillet 1700, Le G. *D'azur, à la bande cousue de gueules, chargée de* 3 *fleurs de lys d'or, accompagnée en chef de* 3 *étoiles rangées du même, et en pointe d'un mouton d'argent, passant sur une terrasse de sinople.*

D'ASPET, seigneurs de Babartes, de Saint-Béat, de Lès, élection de Comminges, 1570.—13 février 1702. Le G. Branche établie au comté de Foix, 1556.—16 janvier 1700, Le G. La terre d'Aspet est située près de Saint-Gaudens. Le seigneur d'Aspet fut nommé gouverneur du comté de Comminges, par lettres patentes du roi Charles VI, du 23 novembre 1412. (*Archives du château de Pau*).

ASSEZAT, barons de Gaure, élection de Comminges, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le ..... — 29 août 1699, Le P. *Ecartelé. aux* 1 *et* 4 *de gueules, au cygne d'argent, nageant dans une rivière du même, au chef cousu d'azur chargé de* 3 *étoiles d'or; aux* 2 *et* 3 *d'or, au pin de sinople, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.* Pierre *Assezat*, bourgeois, fut élu capitoul de Toulouse en 1552.

D'ASTAIN, seigneurs d'Estampes, élection de Comminges, 1521. —7 décembre 1699, Le P. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, à* 3 *merlettes de sable; aux* 2 *et* 3 *d'argent, à* 3 *fasces ondées d'azur.*

ASTORG, *voyez* HECTOR.

D'ASTUGUE, seigneurs comtes de Corné, de Saint-Orens, etc., en Armagnac, 1514.—30 août 1698.—6 juin 1699. Le P. La branche de Mazères et de Beautran a été maintenue le 27 septembre de la même année. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à* 3 *pals de gueules; aux* 2 *et* 3 *d'argent, à une hache de sable.*

D'AUDOUIN, seigneurs de Villeneuve, de la Garrigue, en Quercy, 1546.—8 février 1698, S. *D'azur, à la bande d'or.*

D'AUNAT, seigneurs du Ram, du Cayla, en Rouergue, 1484.— 23 décembre 1698, Le P. *D'azur, à un badelaire d'argent, garni d'or, la pointe en haut.*

D'AURE, seigneurs de Lias, en Lomagne. Pierre *d'Aure*, docteur en droit, capitoul de Toulouse en 1634, anobli par l'exercice de cette charge, a été la souche de cette famille, maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 3 juillet 1669, et par M. Sanson, intendant de Montauban, le 22 avril 1697.

D'AURE, seigneurs de Viella, en Nebouzan, famille maintenue par M. le P., le 10 février 1699.—11 novembre 1715, Laugeois. *D'azur, au levrier d'argent, lampassé, armé et colleté de gueules.*

D'AUTERIVE, seigneurs de Marsac, en Lomagne. Georges-Mathias *d'Auterive* fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Toulouse, sur la résignation de François-Etienne *d'Auterive*, son père, le 10 septembre 1689; le même jour les lettres d'honneur de cette charge furent expédiées à son père, et ce fut la source de la noblesse de cette famille. —19 juin 1702, Le G. *D'or, à la bande de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

D'AUXION, seigneurs de Saint-Martin, d'Aiguetinte, etc., en Armagnac, 1544.—28 décembre 1697, S. La branche de Roquebrune et de Vivens fut maintenue le 5 mars 1701, Le G. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; aux* 2 *et* 3 *d'or, à* 3 *fasces d'azur.*

D'AVERÈDE, seigneurs de la Hitte, de la Mothe, au pays des Quatre-Vallées. 1576. —11 avril 1716, Laugeois.

D'AYDIE, seigneurs de Betoulin, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er mars 1667.—23 juin 1699, Le P. Famille éteinte. Elle tirait son nom de la terre d'Aydie, en Béarn. Elle a donné un amiral de Guienne dans Odet *d'Aydie*, chevalier, sire de Lescun, auquel le roi Louis XI fit don du comté de Comminges et de la vicomté de Fronsac en 1472. La branche des comtes de Riberac s'est éteinte peu après 1717. De la branche des Bernardières était Sicaire-Antonin-Armand-Auguste *d'Aydie*, comte de Rions, lieutenant des gardes du corps et premier écuyer de la duchesse de Berry, à laquelle il fut attaché à un autre titre. (Voir l'*Hist. des Grands Off. de la Couronne*, t. VII, p. 858). *De gueules, à 4 lapins courants l'un sur l'autre d'argent.*

D'AYMIER. *Voyez* DAYMIER.

D'AZÈMAR, seigneurs de Montfalcon, de Panat, de la Garinie, en Rouergue, 1526.—23 janvier 1698, S. *D'azur, à 3 bandes*

d'or. La branche de Cransac, dont était Jean *d'Adhémar* (1), seigneur de Lantagnac, qui fit enregistrer ses armes à *l'Armorial de la généralité de Montauban*, fol. 55, Alby, n° 27, état du 31 janvier 1698, portait, suivant sa déclaration : *d'azur, à 3 fasces d'or, accompagnées de 3 têtes de chérubin du même*. Ces diverses branches ont fait preuve en 1764, devant M. de Beaujon, généalogiste des ordres du roi, de leur descendance de l'illustre maison d'Adhémar, seigneurs de Monteil (Montélimar), en Dauphiné, qui florissait avant la première croisade et joua un si grand rôle dans cet événement mémorable.

B

DE **BABUT**, sieurs de la Pointe, en Lomagne. Cette famille descend de Jean *Lacges*, dit *Babuti*, docteur en droit, élu capitoul de Toulouse en 1544 et 1545. —27 mai 1698, Le P. 14 juin 1715, Laugeois.

DE **BACHOS**, élection de Comminges, 1469. — 17 août 1716. Le G. de M.

DE **BAILLE**, seigneurs de la Fitte, en Foix, 1548. — 14 août 1699, Le P. *De sable, au chevron d'or accompagné de 3 besants du même*.

DE **BALUZE**, sieurs de Champlayarde, de Mauzat, en Foix, 1530. —11 février 1700. Le G.

DE **BALZAC**, seigneurs de Douzac, de Saint-Pau, etc., en Agénais, 1585. —14 juin 1715, Laugeois. *D'azur, à 3 flanchis d'argent ; au chef d'or, chargé de 3 flanchis d'azur*. Voir le t. VII des *Archives de la Noblesse, Nobiliaire d'Auvergne*, p. 14.

DE **BANCALIS**, seigneurs de Prunes, en Rouergue. Famille maintenue par arrêt du conseil d'état du 6 août 1668. —27 avril 1697, S. *D'azur, à l'aigle d'or*. La branche de Bancalis de Maurel en Languedoc, dont était le marquis d'Aragon, créé pair de France en 1819, portait : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle d'or*, qui est DE BANCALIS ; *aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent*, qui est DE MAUREL, seigneurs d'Aragon, près de Carcassonne.

DE **BAR**, seigneurs de la Motte d'Ardus et de la Garde, branche de Bar de Mauzac, en Languedoc, dont la maintenue de no-

(1) *Adhémar*, en Dauphiné et en Provence, *Azémar* en Languedoc, Rouergue et Guienne, sont le même nom écrit diversement selon l'idiome des divers pays. Il est commun à d'autres familles languedociennes, entièrement étrangères à la maison d'Adhémar de Panat et de Lantagnac.

blesse, rendue par M. de Bezons le 24 octobre 1668, est visée dan le jugement de M. Sanson, intendant de Montauban, du 7 mars 1697. La branche de Bar, barons de Villemade, a prouvé depuis 1583 et a été maintenue le 27 avril 1697, par M. Sanson. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 2 bandes d'or; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.*

DE BARASC, seigneurs de la Roquette, en Rouergue, 1550.—5 mars 1700, Le G. *Coupé, au 1 d'azur, au lion léopardé d'argent; au 2 d'or, à la vache de gueules.* C'est une branche de l'illustre maison de Barasc, barons de Beduer, en Quercy, fondateurs des prieurés de Lissac et du Pojolar. Une branche qui avait pris le nom DE BEDUER portait en son sceau 3 *fasces et un château au franc canton.*

DE BARBOTAN, seigneurs de Mormes, en Armagnac, 1524.—31 mai 1698, Le P. *De sinople, à 3 canards d'argent en bande.*

DE BARETGE, seigneurs de la Molhère et de Tilhouze, ont produit devant M. Pellot, le 1er juin 1667.—6 décembre 1698; branche de Lutilhoux, 1544. — 12 janvier 1699, Le P. Branche de Saintrailles, 1516. — 22 juillet 1700. Le G. *D'azur, à l'aigle au naturel, couronnée d'or, chargée sur l'estomac d'un soleil aussi d'or et accostée de 2 lions affrontés du même.* La maison DE BARÈGES, en Bigorre, seigneurs de la Fitte, portait: *d'or; à 2 vaches de gueules, accornées, onglées et clarinées d'azur.* Ce sont les armes de la maison de Béarn, dont on la disait descendue.

DE BARJAC, seigneurs de Castelbouc, de Caumels, du Bruel, etc., 1537.—6 décembre 1698, Le P. *D'azur, au bélier d'or, colleté du même, surmonté d'un croissant d'argent.*

DE BARON, seigneurs de Gadechat au pays des Quatre-Vallées, maintenus par M. Pellot le 10 juin 1667.—23 mai 1698, Le P. 9 août 1716, Le G. de M.

BARON, seigneurs de Sansot, de Baudean, famille originaire de Guienne, 1557.—30 décembre 1698, Le P.

DE BARRAU, seigneurs de Campoulies, de Murasson, de Muratel, en Rouergue, 1539.—21 mars et 19 septembre 1699, Le P. 4 juin 1701, Le G. 7 juillet 1716, Laugeois.

DE BARRAU, seigneurs de Parron, de la Cassagne, etc., élection de Lomagne, 1530. — 9 mai 1699. Le P. *D'or, au lion de gueules.*

DE BARRAU, seigneurs de Montégut, élection de Comminges, 1557.—22 juillet 1700, Le G. *De gueules, à 2 lions léopardés d'or, l'un sur l'autre, surmontés de deux cloches d'argent.*

DU BARRY, seigneurs de Bière, en Armagnac, 1556.—3 juin 1700, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à deux vaches de gueules; au 2 de gueules, à 3 besants d'argent; au 3 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable.* Branches du Verger et de Cers, 25 juillet et 11 septembre 1700, Le G. Branches de Lesquirou, de Serres, d'Esbats, 27 juin 1704, Le G.; 11 avril et 24 mai 1716, Laugeois *De gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'or entre deux croissants d'argent.*

DE LA BARTHE, seigneurs de la Mazère, en Armagnac, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 13 juin 1667.—16 décembre 1698; branche de Giscaro, 1529.—30 avril 1699, Le P. Branche de la Hage, élection de Comminges, 1546.—18 février 1700; branche de Lassegan et du Coulomé, 1546.—15 mai 1700, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à 4 vergettes (pals) de gueules,* qui est DE LA BARTHE; *aux 2 et 3 d'azur, à 3 pals flamboyants d'or,* qui est DE FUMEL.

Auriol-Manse, premier vicomte de la Barthe, vicomté composée des quatre vallées d'Aure, de Nestez, de Magnoac et de Barrousse, vivant en 1020, fut le chef d'une maison puissante, dont on faisait remonter la souche aux ducs de Gascogne. La lignée d'Auriol-Manse subsista pendant sept générations, et s'éteignit en la personne de Brunissande, héritière, en 1283, de la vicomté de la Barthe, qu'elle porta à son mari Bertrand *de Fumel,* d'une ancienne maison de Quercy. Leur postérité a relevé le nom et les armes de la Barthe, et elle subsiste encore en plusieurs branches.

DE BARTHÈS, sieurs d'Auziac, en Lomagne. Nicolas *Barthès,* capitoul de Toulouse, en 1594, 1595, fut l'auteur de cette famille, —23 août 1698, Le P. *D'or, à un buisson de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

DE BATAT DE COURLENS, seigneurs de Cachac, en Foix, 1556. —26 mars 1697, S. *Ecartelé, au 1 de gueules, à la tour d'argent; au 2 d'azur, à 3 pals d'or; au 3 d'azur, à un casque d'argent; au 4 d'argent, à 3 flammes de gueules, mouvantes du bas de l'écu.*

DE BATZ, seigneurs d'Artagnan, de Castelmore, de la Plagne, de la Peyrie. Une ordonnance de M. Laugeois, du 21 décembre 1715, avait déclaré usurpateur de noblesse et condamné Louis-Gabriel *de Batz,* seigneur de Castelmore, à 2,000 fr. d'amende et à une taxe de 2,600 livres pour les biens nobles par lui possédés; Jean-Jacques *de Batz,* son frère, seigneur de la Plagne, au payement de 3,000 livres, et Jean *de Batz,* seigneur de la Peyrie, au paye-

ment de 2,000 livres. Ceux-ci, ayant fait d'actives recherches, découvrirent des titres plus anciens, détruisant la prétendue origine roturière que leur opposait M. Ferrand, préposé à la recherche des usurpateurs. Cette nouvelle production remontait à noble Pierre *de Batz*, écuyer, marié, par contrat du 1er juin 1524, avec noble Amade de la Fargue. Dans le testament du même Pierre de Batz, du 18 mai 1546, il rappelle une somme qui lui était due par Arnaud *de Batz*, marchand de Loupiac, fils de Jean de Batz, bâtard de sa maison, ledit testament fait en faveur de Bertrand, Daniel, Pierre et Fleurette *de Batz*, issus du mariage de Pierre et d'Amade de la Fargue. — 26 novembre 1716, Le G. de M. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à l'aigle de sable*; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, au château à* 2 *tours d'argent, maçonné de sable.*

Cette famille est étrangère à l'ancienne maison DE BATZ, seigneurs de Batz, près Vic-sur-Losse, descendue d'Arnaud, seigneur *de Batz* en 1160, frère puîné d'Odon II, vicomte de Lomagne et d'Auvillars. Cette maison de Batz, éteinte au commencement du 17e siècle, portait : *d'argent, au lion de gueules.* Une famille de Batz d'Armentieu s'y est rattachée à la fin du dernier siècle par des titres longuement et savamment prouvés faux par M. Chérin, et admis par une commission de savants et d'académiciens. C'est par suite de leur décision que la généalogie du baron de Batz d'Armentieu a été insérée dans *l'Art de vérifier les dates*, à la fin de la chronologie des vicomtes de Lomagne. Ce baron avait profité de la faveur que lui avait attirée son esprit délié dans quelques missions diplomatiques. La cour favorisa ses prétentions, et elles passèrent malgré l'opposition de M. Chérin qui, abreuvé de dégoûts, mourut à la suite de ces tracasseries, au mois de mai 1785.

DE BAUDEAN, seigneurs de Baudean, en Bigorre, de Puylauzic, etc., 1502.—10 avril 1699, Le P. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, au pin de sinople*, qui est DE BAUDEAN ; *aux* 2 *et* 3 *d'argent, à* 2 *ours affrontés de sable*, qui est DE MOMAS. Cette famille descend de Pierre *de Momas*, damoiseau, marié, vers 1412, avec Simonne, dame *de Baudean* et de Parabère. Il en eut deux fils, Jean *de Baudean*, qui releva ce nom, et fut l'auteur de la branche maintenue en 1699; et Arnaud *de Momas*, auteur de la branche des comtes de Parabère et de Pardaillan, qui prirent aussi le nom *de Baudean*.

DE BAULAC, seigneurs de Préneron, 1541.—5 mai 1699, Le P. *D'azur, à* 3 *fasces ondées d'argent.* La terre de Baulac est située à une lieue de Plaisance, en Armagnac.

DE BAZON, seigneurs barons de Baulens, en Lomagne. Cette famille descend de Charles *de Bazon*, gentilhomme de la maison du roi et de la reine de Navarre, originaire de la ville de Man-

toue, naturalisé par lettres patentes du roi Henri II, du mois de septembre 1553. Son contrat de mariage avec damoiselle Gabrielle de Laord fut passé le 2 août 1559, devant Mazellières et Balsay, notaires royaux de la ville de Nérac.—22 avril 1697, S. *D'azur, à un rocher de 6 coupeaux d'argent en cœur, accompagné de 3 étoiles d'or.*

DE BEAUFORT, famille originaire du mandement de Beaumont, en Dauphiné, 1548.—12 juillet 1698. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef de 3 molettes d'éperon du même, bien ordonnées et en pointe d'une tour d'argent.*

DE BEAUFORT, seigneurs de Lesparre, 1540.—5 mars 1700, Le G. *D'azur, à 3 étoiles d'or.*

DE BEAUMOND, seigneurs de la Conté, de Pierretaillade, etc., élection de Cahors, 1523.—27 avril 1697. Branche des Junies, 1523. —16 janvier 1698, S. Cette famille descend de Jean *de Touchebœuf*, second fils de Bernard de Touchebœuf, seigneur de la Roche et de Mayssac, dans la vicomté de Turenne, et de Galienne, héritière de l'ancienne maison de Beaumond-Pierretaillade (1). Jean de Touchebœuf fut héritier de sa mère, vers 1440, à la charge par lui et ses descendants d'en relever le nom et les armes. Jean de Touchebœuf avait pour frère aîné Pierre de Touchebœuf, seigneur de Clermont, dont la postérité s'est continuée jusqu'à nos jours sous le nom *de Touchebœuf*, comtes de Clermont. La branche de Beaumond, seigneurs de la Conté, est éteinte. Celle des Junies existe, ainsi qu'une branche dite de Beauregard. *D'azur, à 2 bœufs passants d'or.*

DE BEAUMONT, seigneurs de Peyrac, en Quercy, 1517. — 2 août 1698, Le P. *De gueules, à la fasce d'argent, chargée de 3 fleurs de lys d'azur.* C'est une branche de l'ancienne maison de Beaumont, en Dauphiné, dont la généalogie, en deux volumes in-folio, a été publiée en 17"9 par l'abbé Brizard.

DE BEAUVOIR DU BUISSON, *voyez* DU BUISSON.

DE BECHON, seigneurs de Taillac, élection de Lomagne, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1666.—15 mai 1715, Laugeois. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles d'or.*

DE BEINAGUET, *voyez* BEYNAGUET.

DE BELCASTEL, seigneurs d'Escayrac, de Montfabès, etc.,

(1) La maison de Beaumond-Pierretaillade portait pour armes : *de gueules, à l'aigle d'or ; à 9 chaussetrapes du même en orle.*

en Quercy, originaires de Rouergue, 1537.—6 mai 1700, Le G. *D'azur, à la tour donjonnée de 3 donjons d'argent, ajourée et maçonnée de sable.*

Cette famille tire son nom du château de Belcastel, situé sur une montagne à une lieue de Rignac, en Rouergue. Il y avait dans le diocèse de Cahors, à quatre lieues de Figeac, un autre château de Belcastel, qui fut le berceau d'une famille considérable, connue depuis le milieu du XI[e] siècle et alliée dès ce temps reculé à la maison de Malemort et aux vicomtes de Turenne. Elle existait en 1700 sous le titre de barons de Belcastel, de Campagnac et de Laval, et portait pour armes : *D'or, au lion de gueules.*

DE BÉLISSENS, en Foix, 1556.—20 juin 1699, Le P. *D'azur, à 3 bourdons d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 coquilles d'argent.* Guillaume *de Bélissens*, bourgeois de Carcassonne et chef de cette famille, fut anobli par lettres patentes du roi Charles VIII du mois de mai 1490.

DE BELLEGARDE, seigneurs de Saintrailles.— 8 juillet 1700, Le G. *D'or, à une cloche d'azur, bataillée d'argent, accompagnée de deux loups de gueules.*

DE BENAVENT, seigneurs et barons de Mels, en Rouergue, 1544. — 11 avril 1716, Laugeois. *D'argent, à 3 bandes de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un lambel d'or.*

La maison de Benavent tire son nom d'une terre située à 11 lieues au nord de Rodez et à 2 lieues de Mur-de-Barrez, près des confins de la Haute-Auvergne. Cette famille était considérable aux XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles, alors divisée en deux branches, l'une possédant le château et la terre de Benavent, l'autre le château et la terre de Mels, dans le voisinage du précédent, toutes deux intervenant dans les chartes de ces époques avec les premières maisons du Rouergue et du Carladez.

Les seigneurs de Benavent sont-ils une branche des anciens comtes de Rodez? *L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne* l'affirme (t. II, p. 698) et leur donne pour auteur Henri, seigneur de Benavent, l'aîné des quatre fils de Hugues III, comte de Rodez, mort en 1196, lequel aurait été exclu du comté de Rodez par Hugues II, qui, de son vivant, aurait investi du comté Guillaume, son cinquième fils, oncle de Henri de Benavent. Mais cette filiation est détruite par D. Vaissète et par *l'Art de vérifier les dates*, qui font voir que Hugues III n'eut point de postérité. Cependant une clause du testament de Hugues IV, de 1271, appelle, au défaut de ses enfants, à recueillir son comté, Henri de Benavent,

son cousin. De quel côté venaient à Henri ce titre de cousin et ce droit éventuel de succession ? On ne connaît point de chartes qui décident cette question. Voici, au défaut de monuments précis, quelques faits et quelques observations qui pourront aider à l'éclaircir.

Etienne DE BENAVENT, le premier cité dans les preuves de cour de cette famille, peut être considéré comme le chef de la branche aînée. Le 1er octobre 1180, il fut témoin avec Isarn, vicomte de Saint-Antonin, Richard, frère du comte de Rodez, Adémar de Capdenac, Bertrand de Balaguier et plusieurs autres, à un accord passé entre Raimond V, comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac. (*Hist. de Languedoc*, par D. Vaissète, t. III, *Preuves*, col. 150). Le 4 des nones d'avril 1186, Etienne de Benavent fit donation aux moines de Bonneval de la dîme du lieu de Somers, en présence d'Astorg d'Abiac, de Guillaume de Gabriac, etc., puis, en 1189, il renonça en faveur des mêmes religieux au droit qu'il avait de se faire restituer une somme de 1,000 sous rodanois, qu'un de ses parents, nommé Acfred, avait déposée entre leurs mains. (*Cartul. de l'abb. de Bonneval*, cop. t. I, fol. 85, 87). Il avait épousé, vers 1170, *Guiamars* ; de laquelle il laissa Bernard Ier, qui suit.

Bernard DE BENAVENT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Benavent, est nommé dans le traité de mariage passé à Martel, au mois de décembre 1208, entre Raimond, fils de Raimond VI, comte de Toulouse, et Hélis d'Auvergne, fille du comte Gui II. Ce dernier, héritier testamentaire de Guillaume, comte de Rodez, assurait à sa fille, en considération de ce mariage, le comté de Rodez, ne se réservant que quelques fiefs du Carladez, le fief de Bernard de Benavent et celui de Chantoen. (*Preuves de l'hist. de la maison d'Auvergne*, par Baluze, pp. 84, 85). Ce mariage n'ayant pas eu lieu, le comte d'Auvergne transporta le comté de Rodez, en 1209, à Raimond VI, comte de Toulouse, avec la réserve des mêmes fiefs. Le nom de la femme de Bernard de Benavent n'est pas connu. Je dirai plus bas les raisons qui me font présumer qu'il était beau-frère par sa femme de Henri Ier, comte de Rodez, en 1214, fils naturel du comte Hugues II et de Bertrande d'Amalon. Bernard de Benavent eut pour enfants :

1° Pierre de Benavent, qui fut témoin avec le comte de Rodez et plusieurs seigneurs du Languedoc et de la Guienne, à la donation que les habitants de Marseille firent au comte de Toulouse, de la ville basse ou vicomté de Marseille par charte du 7 des ides de novembre 1230. (*D. Vaissète*, t. III, col. 354). Pierre de Benavent mourut peu après sans postérité ;

2° Marthe, dont l'article suit.

Marthe DE BENAVENT, dame de Benavent, épousa 1° vers 1220,

Aldebert *Garin* (1); 2° Pons *de Carlat*. En 1240, elle et son premier mari confirmèrent aux religieux de Bonneval une donation que Bernard de Benavent, père de Marthe, leur avait faite pour le repos de l'âme de Pierre de Benavent, son fils, et leur constituèrent une rente de 20 sous sur le mas ou village des Arbres. (*Cartulaire de Bonneval*, t. I, fol. 135, 138, 139, *verso*). Marthe eut de son premier mari, Henri qui suit.

Henri (sans surnom), et Marthe de Benavent, sa mère, reconnurent, par charte du mois d'avril 1248, que l'hôpital d'Aubrac avait 9 sous de cens sur une appendarie dans le lieu de Saint-Eloy, par legs fait à cet hôpital par Guiamars, mère de Bernard de Benavent. Girbert de Benavent, chevalier, et Pons de Carlat, second mari de Marthe, furent témoins de cette charte. (*Titres de l'abbaye d'Aubrac*, t. Ier, fol. 110, 111). Henri succéda à sa mère dans la terre de Benavent et en prit le nom. Hugues IV, comte de Rodez, fils et successeur, en 1227, du comte Henri Ier, par son testament fait au château de Montrosier le 24 août 1271, après avoir substitué à Henri II, son fils aîné, ses filles Valpurge, femme de Guillaume, de Randon, Dauphine, femme de Pierre Pelet, seigneur d'Alais, Algaye, femme d'Amalric de Narbonne, et Alix, religieuse, appela au défaut de ses filles et de leur postérité à recueillir sa succession, Henri DE BENAVENT, son cousin (*consanguineum meum*). Ce testament existe en original aux archives du bureau des finances de Montauban.

C'est ce titre de cousin et cette substitution qui ont induit les auteurs de l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne* à faire descendre masculinement la maison de Benavent des comtes de Rodez. Ce système n'est pas seulement erroné pour le point de départ indiqué par ces auteurs : il offre sous tous les rapports des difficultés insolubles. Si les seigneurs de Benavent fussent sortis des comtes de Rodez, ils eussent été plus proches parents des comtes Hugues II et Guillaume, prédécesseurs de Hugues IV, qu'ils ne l'étaient de ce dernier. Cependant ni Hugues II, ni Guillaume ne les substituent au comté de Rodez dans leurs testaments de 1176 et 1208. Il y a plus, le testament de Hugues IV restreint le titre de cousin et la substitution qui en dérive à Henri de Benavent, et ne fait nulle mention de Guillaume de Benavent, chef de la branche de Mels, qui vivait alors et qui eût été parent plus direct du comte Hugues IV, puisque Henri ne l'était que par Marthe, sa mère. La consanguinité de Henri et du comte Hugues IV n'était donc point masculine. Comme parenté féminine, elle ne devait pas remonter au-delà de la mère de Marthe et aïeule

(1) Peut-être de la maison Guérin du Tournel, branche de celle de Châteauneuf-Randon.

de Henri de Benavent, vraisemblablement sœur du comte Henri Ier; c'est du moins ce qui me paraît expliquer le plus naturellement, et la parenté exprimée dans le testament de 1271, et ce premier et unique appel de la branche aînée de Benavent à la substitution au comté de Rodez, substitution étrangère à la branche de Mels. En admettant cet ordre de faits, Henri de Benavent, né vers 1225, eût été petit-neveu et filleul de Henri Ier, comte de Rodez; cousin du 3e au 2e degré du comte Hugues IV, il se trouvait en effet son plus proche parent pour lui succéder à défaut de ses enfants et de leur postérité.

En 1288, il s'éleva entre Henri de Benavent et Astorg d'Aurillac, damoiseau, une contestation au sujet de la mouvance du château de Benavent. Ce litige ayant été soumis à l'arbitrage de Durand de Montault, chevalier, celui-ci, par sa sentence du samedi après l'octave de la Pentecôte même année, déclara que Henri tenait en fief d'Astorg d'Aurillac la moitié des château et forteresse de Benavent, et qu'il devait le servir à ses frais envers et contre toutes personnes, le roi de France et le comte de Rodez exceptés. Guillaume de Benavent, chevalier, seigneur de Mels, et Bernard, son frère, se rendirent garants pour Henri de l'exécution de cette sentence arbitrale. (*Bureau des finances de Montauban*). Henri vivait encore en 1295. Il eut pour fils :

Bernard DE BENAVENT, IIe du nom, chevalier, seigneur de Benavent, qui renouvela l'hommage rendu par son père à Astorg d'Aurillac, pour la moitié par indivis des château et forteresse de Benavent. Il vécut jusqu'après l'année 1353 et n'eut point de postérité. Par son testament, du 4 mars 1350, il avait institué pour son légataire universel Jean Ier, comte d'Armagnac et de Rodez, à condition que la terre de Benavent serait unie au comté de Rodez, sans pouvoir jamais en être séparée.

BRANCHE DE MELS.

L'époque de la séparation de cette branche de celle des seigneurs de Benavent n'est point connue. Elle a dû être antérieure à Etienne de Benavent, chef de la branche aînée en 1180. Le premier seigneur de Mels dont on ait connaissance est :

Guillaume DE BENAVENT, chevalier, qui, le dimanche après la Saint-Marc évangéliste 1281, rendit hommage au comte de Rodez pour une partie du château de Mels, en présence de Henri de Benavent, chevalier. (*Bureau des finances de Montauban*). L'autre partie du château de Mels était possédée par Bernard DE BENAVENT, chevalier, frère et héritier de Guillaume. La succession de Bernard fut partagée, en 1307, entre Mirebal et Gaspard de

Benavent, ses fils. Le dernier a continué la branche de Benavent, seigneurs et barons de Mels, dont les preuves pour les carrosses ont été faites devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, au mois de mars 1784. Il n'est pas dit dans ces preuves que cette famille prétendît descendre des comtes de Rodez, et quoiqu'on y rappelle la susbtitution de 1271, au profit de Henri de Benavent, on ne dit point que ce dernier fût parent d'estoc paternel du comte de Rodez, parce que rien dans les filiations des deux familles ne favorise cette supposition.

DE BENQUE, seigneurs de Laslouères, élection de Comminges, 1538.—13 septembre 1698. Branche de la Brande, 1519. — 14 octobre 1698, Le P. Branche de Peyrelongue, 1547. —11 février 1700, Le G. *De gueules, à la croix d'or*. Très-noble et très-ancienne famille.

DE BÉON DU MASSEZ, seigneurs de Cazaux et de Casans, au pays de Foix, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 31 octobre 1668.—20 mars 1697, S. Branche de Bezian et de Lartigue, 1525.—22 mai 1700; branche de Bière-Verduzan, 1554. —17 septembre 1701, Le G. *D'or, à 2 vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur*. Très-ancienne maison de Bigorre, qui tire son nom de la terre de Béon, située dans la vallée d'Ossau.

DE BÉOST, seigneurs de Villefranche, en Armagnac, maintenus par M. Pellot le 10 juin 1667.—11 novembre 1715. Laugeois. Noblesse ancienne originaire de Béarn, où est située la terre de son nom, à 7 lieues et demie d'Oléron.

DE BÉRAIL, sieurs de Saint-Orens, du Castera, de Bordenave, etc., en Armagnac, 1551. — 14 février 1699, Le P. *D'argent, à 3 fers de lance de sable*.

DE BÉRAIL, seigneurs de Mazerolles, en Rouergue, 1544. — 28 juin 1698, Le P. *Parti émanché de gueules et d'argent*.

DE BERBIGIER, sieurs de Sainte-Croix, de Sablon, élection de Comminges, gentilshommes verriers, 1544. —19 juillet 1698, Le P. Les sieurs de Bordenave.—2 août 1698, Le P.

DE BERGUES, seigneurs d'Escalup, en Agénais, 1606. — 12 avril 1717, Le G. de M. Antoine *Bergues*, conseiller du roi, juge royal de Moncabrier et Duravel, maire de Villefranche de Périgord, en 1698, portait : *De sinople, à 3 macles d'argent*.

DE BERNARD, seigneurs de Saint-Lary, en Lomagne, 1606. — 3 novembre 1717, Le G. de M. *D'or, à un rocher de sable*.

DE BEROT, élection de Rivière-Verdun. Antoine *de Berot*, chef de cette famille, fut capitoul de Toulouse en 1671.—15 juillet 1700, Le G.

BERTIN, seigneurs de la Plane, du Peirou, élection de Milhau, 1458. —28 avril 1699, Le P. *D'azur, au château à 3 tours d'argent, maçonné de sable.*

DE BESSUEJOULS, seigneurs de Castelgaillard, en Rouergue, 1586.—25 janvier 1715. La branche des marquis de Roquelaure a prouvé depuis 14.—24 juillet 1716, Laugeois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'arbre de sinople, accosté de 2 lions affrontés de gueules*, qui est DE BESSUEJOULS; *aux 2 et 3 d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'argent*, qui est DE ROQUELAURE. La terre de Bessuejouls est située en Rouergue, à deux tiers de lieue d'Espalion. Nise *de Bessuejouls* est mentionnée dans une charte de l'abbaye de Bonneval d'environ 1170.

DE BEYNAC, seigneurs de Cazeneuve, de la Saigne, de Belloy, etc., élection de Lomagne, 1549. — 31 janvier 1699, Le P. *D'azur, à 3 chevrons d'or, sur lesquels brochent 2 branches de laurier de sinople en pal.*

DE BEYNAGUET, seigneurs de la Busquère, élection de Comminges. Famille descendue de François *de Beynaguet*, capitoul de Toulouse en 1521. —10 avril 1700, Le G. *D'azur, à un canard d'argent, nageant sur une rivière du même; au chef d'or, chargé de 3 losanges de gueules.*

DE BEZOLLES, seigneurs de Bezolles, en Armagnac, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 18 août 1668.—9 juillet 1701, Le G. *D'or, à 2 vaches de gueules, accornées et clarinées d'argent; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* La terre de Bezolles, berceau de cette ancienne famille, est située à 3 lieues et demie de Condom.

DE BIDERAN, seigneurs de Saint-Cirq, de la Fourtounie, 1523. —30 avril 1700, Le G. *De gueules, à un château à cinq pavillons girouettés d'argent, maçonné de sable.*

Le nom de cette famille est écrit indifféremment DE BIDERAN et DE VIDERAN.

DE BILLÈRES ou DE VILHÈRES, seigneurs de Bernède, en Armagnac, 1551.—27 juin 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la croix de gueules; aux 2 et 3 de gueules au besant d'argent.* Jean *de Billères*, évêque de Lombez, en 1477, eut pour successeur, en 1499, Denis *de Vilhères*, son neveu. Jean fut très en faveur auprès de Louis XI, qui le nomma chef de l'ambassade qu'il envoya à Ferdinand V, roi d'Espagne. Il conclut le traité de

Saint-Jean de Luz, qui renoua l'alliance entre la France et cette couronne. Chargé d'une semblable mission en Allemagne, par le roi Charles VIII, il conclut à Francfort le traité de paix avec Maximilien, roi des Romains. Durant une ambassade à Rome, le pape Alexandre VI le créa cardinal en 1493. Il mourut à Rome le 8 des ides d'août 1499, et fut inhumé au Vatican, dans la chapelle des rois de France. L'abbaye royale de Saint-Denis, dont il avait été nommé abbé en 1474, célébrait le 6 septembre un anniversaire qu'il y avait fondé en 1491.

Une branche de cette ancienne famille a épousé, en 1501, l'héritière de la branche d'Armagnac, de Termes, et en a relevé le nom et les armes. *Voyez* D'ARMAGNAC.

DE BINOS, seigneurs de Binos, d'Arros, de Sierps, élection d'Astarac, 1542.—31 janvier 1699, Le P. *D'or, à la roue de gueules, soutenant un chardon de sinople.* La terre de Binos, dont cette ancienne famille a tiré son nom, est située dans le comté de Comminges, à une lieue et demie de Saint-Béat.

DE BIZE ou DE VIZE, seigneurs de Couladère, de Moncla, maintenus par arrêt du conseil d'état du 3 janvier 1676.—30 avril 1700, Le G. *D'azur, au levrier rampant d'argent, colleté d'un collier de gueules, bouclé et cloué d'or, accompagné en chef de* 3 *étoiles du même.* Les DE BIZE DE MORÈRE, originaires d'Espagne, portent : *D'or plein.*

DE BLANC, sieurs de la Guizardie, de Veders, en Rouergue, famille qui eut acte de la production de ses titres de noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1668.—13 février 1698, S.—22 mai 1700, Le G.

LE BLANC, seigneurs de Saint-Fleurien, famille descendue de Pierre *le Blanc*, reçu secrétaire du roi en la chancellerie de Montauban le 16 novembre 1710.—14 juin 1715, Laugeois.

BLANCHER DE MANHAC, seigneurs de Boubiala, en Rouergue, famille originaire de Quercy, 1550.—5 septembre 1699, Le P. Cette famille a porté pendant plusieurs générations le seul nom *de Manhac.*

DU BOIS DE BOUTARIC, en Quercy. Cette famille descend de maître Pierre *du Bois*, pourvu d'une charge de secrétaire du roi et de contrôleur en la chancellerie de la cour des aides de Montauban le 10 janvier 1675, fils d'autre Pierre du Bois, mort la même année, revêtu de cette charge. — 23 juin 1699, Le P. *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un cerf de sable, sortant d'un bois de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre* 2 *étoiles d'or.*

DU BOIS DE LAPISSE, *voyez* DE LAPISSE.

DE BOISSET, seigneurs de la Cipierre, del Montet, de la Salle, en Quercy, maintenus par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 4 octobre 1666.—18 décembre 1700, Le G. *D'or, au chêne arraché de sinople; au chef d'azur, chargé de 2 fleurs de lys d'or.* Cette famille est ancienne. Elle s'est alliée à la maison de Gontaut avant 1500.

DE BOISSIÈRE, seigneurs de Carcenac, de Ginoles, de la Selve, etc., en Rouergue, 1516.—11 octobre 1698, Le P. *D'argent, à un bois de sinople; au chef d'azur, chargé d'un crancelin ou diadême fleurdelysé d'or.*

DE BONALD, élection de Milhau, 1497. —28 janvier 1698. S. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'aigle d'or; aux 2 et 3 d'or, au griffon de gueules.* Cette famille avait pour chef, à l'époque de la restauration, Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte *de Bonald*, célèbre par ses écrits philosophiques et politiques et par son éloquence parlementaire. Il siégea à la chambre des députés de 1815 à 1823, et fut créé pair de France le 23 décembre de cette dernière année.

DE LA BONDIE, sieurs de la Gibertie, del Claux, 1560.—8 février 1698, S.

DE BONFONTAN, seigneurs de la Boulbène. maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 14 janvier 1669. — 19 décembre 1698, 28 mars 1699, Le P. *D'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.*

DE BONNE, seigneurs de Marguerittes, de Ronnel, en Rouergue, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 17 décembre 1668.—11 avril 1716, Laugeois. *De gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 roses d'argent* (1). Dans des preuves de cour faites par devant M. Chérin fils, en 1788, la filiation de cette famille est établie depuis Bernard *de Bonne*, chevalier, seigneur de Hautpoul et de Missècle, vivant en 1318, et marié avec Marquise *de Lautrec*, dame en partie de Graulhet.

DE BONNECARRÈRE, seigneurs de Tremoulet, élection de Comminges, 1595.—3 juin 1717, Le G. de M.

DE BONNEFONT, seigneurs de Fieux, en Lomagne, 1555. —1er août 1699, Le P.—15 et 29 mai 1715, Laugeois. La branche

---

(1) Suivant le marquis d'Aubais : *De gueules, à la bande d'or, chargée d'un ours de sable.*

des seigneurs de la Bourgade et de Barbouvielle, issue de celle de Fieux, a fait preuve depuis 1596, sous le nom DE BONNEFOUX. *De gueules, à la bordure d'or.*

DE BONNEFOUS ou BONNAFOUS, seigneurs de Caminel, de Pestels, de la Boissière, de la Coste, en Quercy, 1557.—2 février 1698, S. *D'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.*

DE BONNOT, seigneurs d'Aurignac, de la Tuque et de Lespiasse, en Agénais et Lomagne, 1562.—13 avril 1697, S. *D'or, à 3 bandes de gueules, accompagnées de 3 losanges de sable.*

DE BONVILLAR, sieurs de Castelgaillard, élection de Lomagne, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 29 novembre 1668.—8 juillet 1700, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent; au 2 d'azur; au 3 de gueules.*

DE BORDES, sieurs de Sarradas, 1607. — 11 août 1716, Le G. de M.

DE LA BORIE, seigneurs de Ventaillac et de Saint-Sernin, en Quercy, 1545.—7 février 1699, Le P. *D'azur, à 3 fasces d'argent, accompagnées de 3 étoiles d'or.*

DE LA BORIE, seigneurs du Sauzet, du Rouzet, de Saint-Ignan, etc., en Quercy, originaires de Guienne, 1546. — 10 avril 1699, Le P. *D'argent, au cyprès de sinople; au chef d'azur, chargé de 2 croissants d'or.*

DU BORN, élection de Rivière-Verdun. Jacques *du Born*, auteur de cette famille, fut capitoul de Toulouse, en 1604.—14 août 1699. Le P. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 levriers rampants, affrontés d'argent, regardant une étoile du même.*

DE BOSREDON, seigneurs de Bassanes, de la Garenie, 1550. —4 juin 1701, Le G. *D'argent, à 3 arbres de sinople; à la bordure de gueules, chargée de 9 besants d'or.*

DE BOSSOST, seigneurs de Campels, de Mazères, de Franqueville, etc., élection d'Astarac, 1554. — 4 avril 1699, Le P. Branche d'Avejan, 1554.—1er septembre 1699, Le P. *D'or, à une corneille de sable, becquée et membrée de gueules.* Très-ancienne famille.

DE BOULOUIS, sieurs du Coulomé, famille qui a produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 7 mai 1667. —12 août 1698, Le P. *D'azur, au lion couronné d'or, accompagné de 3 pots bouil-*

lonnants d'argent ; au chef d'or, chargé de 3 corneilles de sable, becquées et membrées d'or.

DE BOURET, élection de Comminges, famille descendue d'Arnaud *Bouret*, capitoul de Toulouse en 1572. — 10 février 1699, Le P. *D'argent à 3 roses de gueules, tigées et terrassées de sinople ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE LA BOURGADE, *voyez* DE LA BURGADE.

DE BOURGES, en Foix, 1551, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 8 janvier 1671.—16 mai 1699, Le P. *De gueules, au dragon d'argent.*

DE BOURGNOL, nobles verriers, en Rouergue, 1533. — 30 avril 1700, Le G.

DE BOURRIÉ. Cette famille a produit l'acte de la représentation de ses titres de noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, du 20 janvier 1668.—15 juillet 1700, Le G.

DE BOURZES, seigneurs de la Rouvière, de la Coste, 1564. —31 mai 1716, Laugeois.

DU BOUSCOT, seigneurs del Syndic, de la Barthe, etc., élection de Cahors, 1491.—27 juin 1699, Le P.

DU BOUSQUET, seigneurs de Gigouzac, en Quercy, branche des barons de Verlhac, en Languedoc, maintenus par M. de Bezons le 17 octobre 1668. —13 février 1698, S. Branche de Montgaillard, 15 mars 1702, Le G. *D'or, à la croix vidée de gueules.*

DE BOUSSES, seigneurs de la Grange, élection de Rivière-Verdun, 1541.—30 mars 1702, Le G.

DE BOUTARIC. Jean *de Boutaric*, pourvu de la charge de secrétaire du roi, audiencier en la cour des aides de Montauban, le 4 décembre 1656, décédé en exercice le 30 juillet 1684, fut père de Guillaume *de Boutaric*, seigneur de la Sabertie, pourvu de la charge de son père le 9 octobre 1684. — 18 octobre 1698, Le P. *D'argent, à l'arbre de sinople, au pied duquel passe un levrier de gueules.*

DU BOUZET, marquis de Marin, de Sainte-Colombe, etc., maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 18 août 1668. —30 avril 1697, S. Seigneurs de Roquepine et de Vivès, en Lomagne, 1543. — 28 juin 1698, seigneurs du Castéra et de Candes, 1540.—2 août 1698 ; Le P. *D'argent, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules, couronné d'or.* Cette ancienne maison a tiré

son nom d'une terre située près de Saint-Nicolas de la Grave, en Lomagne.

DE BOYER, sieurs de Tauzia, en Armagnac, 1556. — 15 mai 1700, Le G. *D'or, à 2 lions affrontés de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

DE BRASSIER, seigneurs de Saint-Simon, de la Plane, 1550. — 11 février et 6 mai 1700, Le G. *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 merlettes affrontées du même, et en pointe de 3 larmes mal-ordonnées d'argent.*

DU BREUIL, seigneurs des Places d'Espanel, en Quercy, 1547. — 3 mai 1697, S. Branche au pays de Foix, 1547. — 30 décembre 1698, Le P.

DU BREUIL, seigneurs de Guibal, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er août 1669. — 11 décembre 1715, Laugeois.

DE LA BROUE, seigneurs de Gandalou, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 23 juillet 1668, et par M. Sanson, intendant de Montauban, le 20 mars 1697. *D'or, à 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.*

DE BROUS, seigneurs de la Romiguière, de la Reule, etc., famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 26 janvier 1667.—12 août 1698, Le P. *D'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.*

BROUSSARD, élection de Comminges. Jean *Broussard du Basty* fut pourvu de la charge de secrétaire du roi, contrôleur de la chancellerie de la cour des monnaies de Lyon, le 22 mars 1710. —23 avril 1716, Laugeois.

DE BRUET, seigneurs de la Garde d'Arrens, en Quercy, 1533. —20 mars 1697, S. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à une croix de Malte de gueules.*

DE BRUEYS, élection de Rivière-Verdun, branche des seigneurs de Souvignargues, en Languedoc, maintenus par M. de Bezons le 2 janvier 1669.—8 mars 1704, Le G. *D'or, au lion de gueules; à bande d'azur, chargée de 3 étoiles d'or, brochante sur le tout.*

DE BRUNEL, seigneurs du Breuil, en Rouergue, 1547. — 6 mai 1700, Le G. *De gueules, à l'épée d'argent.*

DE BUGAT, seigneurs de Peyrignier, élection de Comminges, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 17 mars 1670. — 23 juin 1698, Le P. *D'azur, au chevron d'or, chargé*

de 9 olives de sinople et accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un chat du même ; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile entre 2 oiseaux d'argent,

DE BUISSON. Cette famille descend de Mathieu *de Buisson*, sieur de Barguil, docteur en droit, capitoul de Toulouse en 1633. — 26 juin 1715, Laugeois.

DU BUISSON, seigneurs de Montmaur, d'Ayroux, de la Bastide, etc., 1547 —12 septembre 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à un lion de sable sortant d'un buisson de sinople (coupé d'azur, à 3 coquilles d'or), aux 2 et 3 de gueules, à une croix clêchée et pommetée d'or, accompagnée de 3 tourteaux d'azur.* Plusieurs membres de cette famille s'appelaient *de Beauvoir du Buisson.*

DE LA BURGADE, seigneurs de Belmont, de l'Albenque, etc., en Quercy, 1510.—26 février 1698, S. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même et surmonté d'un croissant d'argent.*

DE BUROSSE, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne le 11 juin 1667.—11 août 1716, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à une couronne d'épines de sable; aux 2 et 3 d'azur, à 3 besants d'or.* Ancienne famille de Béarn.

DE LA BURTHE, seigneurs de Pailhas, d'Orteillan, de Bérail, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 20 mars 1666. —15 mai 1715, Laugeois. Famille du Condomois.

DU BUS, sieurs du Pouy, de la Couderle. Cette famille a produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 18 juin 1667. — 11 juillet 1698, Le P.

DE BUSCA, seigneurs d'Estirac, élection de Lomagne, 1522. — 20 décembre 1698, Le P. Branche de Montégut, élection de Rivière-Verdun, 1556. — 13 février 1700, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'or ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.*

DE BUYER, seigneurs de Coulbmès, élection de Comminges, famille descendue de Jacques *Buyer*, échevin de la ville de Lyon en 1498, 1510 et 1511. — 14 février 1702, Le G.

C

DE CABALBY, sieurs d'Alos, élection de Comminges, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 16 mai 1668. — 7 juin 1698, Le P. Branche des Plas, en Foix, maintenue par M. de Bezons le 20 avril 1670.—11 février 1700, Le G. Branche de

Bousas, 11 avril 1716, Laugeois. *De gueules, au faucon d'argent, langué de gueules, posé sur un monde d'azur, cintré et croisé d'or.*

DE CADRIEU, marquis de Cadrieu, barons de Concoures, de la Boissonnade et de Cazelles, 1292.—27 avril 1697, S. La terre de Cadrieu, à 3 lieues 1/2 de Figeac, a été le berceau de cette ancienne famille. *D'or, au lion parti de gueules et de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

DE CAHORS, seigneurs de la Sarladie, 1529.—28 juin 1698, Le P. *D'azur, à un ours passant d'or; au chef d'argent, chargé de 3 croisettes de gueules.* Cette famille portait originairement le nom de POL.

DE CAILLON, sieurs de Saintrailles et de Bianne, en Armagnac, famille anoblie par l'exercice de la charge de trésorier de France à Toulouse, dont fut pourvu, le 27 mars 1650, François *Caillon*, docteur en droit et avocat au parlement de Toulouse.—5 juillet 1715, Langeois. *D'azur, au pal d'or, accosté de 2 lions affrontés du même, lampassés et armés de gueules.*

DE CAIRON, seigneurs de Maudens, en Quercy, ont été maintenus par M. Pellot, intendant en Guienne, le 1er juin 1667, et confirmés par arrêt du conseil d'état du 13 novembre 1668, sur preuves remontant à 1558.—20 juin 1699, Le P. *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 billettes du même.*

DE CAJARC, seigneurs de Gaillac, en Quercy, 1534. — 23 août 1698; branche de la Serre, del Pech, 1537. — 6 décembre 1698, Le P. *De gueules, à la bande d'or.* La terre de Cajarc qui a donné son nom à cette ancienne famille, est à 4 lieues et demie de Figeac.

DE CALMÈTES, *voyez* DE DAYRAC.

DE CAME, seigneurs de Saint-Aigne, en Armagnac, 1549.—10 septembre 1701, Le G.

DE CAMICAS, seigneurs de la Gardelle, en Armagnac, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 17 octobre 1667.—26 juin 1715, Laugeois.

DE CAMPLONG, seigneurs de Beaurepaire, de Comes, en Foix, 1554.—9 mai 1699, Le P.

DE CAMY, sieurs d'Aymare, du Debat, etc., élection de Cahors, famille maintenue par arrêt du conseil d'état du 29 avril 1680.—23 avril 1697, S.

DE CANTELOUP, seigneurs de Sentes, d'Esteric, etc., en Ar-

magnac, 1545 —15 septembre 1699, Le P. *D'azur, à 3 fasces d'argent.*

CAPELLE, seigneurs de Dox, famille descendue de Philippe *Capelle*, secrétaire du roi.—11 novembre 1715, Laugeois.

DE CARBONNEAU, seigneurs de la Mothe Goulens, en Lomagne, 1559.—13 février 1698, S. Les seigneurs de Coulomé et de Bonnefont, 1552.—12 septembre 1699, Le P. Les seigneurs de Pomejan, 11 avril 1716, Laugeois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 charbons de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à la croix ancrée de gueules.*

DE CARCASSONNE, seigneurs de Lugan, en Rouergue, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 15 juillet 1669.—23 janvier 1700, Le G.—27 août 1716, Laugeois. *D'or, à 3 pals de gueules.* Cette ancienne maison prétendait descendre des Trencavel, vicomtes de Carcassonne.

. DE CARDAILLAC, seigneurs de Montaignac, maintenus par M. Pellot, le 1er juin 1667.—14 mars 1699, Le P. *De gueules, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or, accompagné de 13 besants d'argent en orle.* C'est une branche de l'ancienne et puissante maison de Cardaillac, en Quercy, éteinte de nos jours.

DE CARIT, seigneurs de Belmont, de la Barthe, etc., en Quercy, 1504.—14 avril 1700, Le G.

DE CARLES, *voyez* DE MONTAGUT.

DE CARRERY, sieurs de Labège, en Lomagne, 1550.—26 décembre 1697, S. Sieurs de Lespanet, 1er août 1699, Le P. Sieurs de Salenave, 16 décembre 1701, Le G.

DU CASSE, sieurs de Larbout, en Foix, 1558. — 2 août 1698, Le P. *D'azur, au chêne arraché et fruité d'or, à quatre branches passées en sautoir.*

CASTAGNIER, seigneurs de Cassemartin, originaires de Quercy, 1499.—2 et 9 août 1698, Le P.

DE CASTAIGNER, seigneurs d'Encastels, de Pomarède, de Saint-Urcise, élection de Comminges, 1514,—20 septembre 1698, Le P.

DU CASTANIER, sieurs de Sainte-Foy, de Faure, etc., famille originaire d'Agénais, 1537.—4 février 1698, S.

DE CASTELBAJAC, seigneurs de Casteljaloux, en Armagnac, 1535.—25 février 1700, Le G. Branche de Pomaret, 1520. —25

février 1700, Le G. Très-ancienne maison de Bigorre. La terre de Castelbajac, dont elle tire son nom, est située à 4 lieues de Castelnau de Magnoac. *D'azur, à la croix alésée d'argent, surmontée de* 3 *fleurs de lys d'or bien-ordonnées.*

DE CASTET, seigneurs de Miramont, de la Boulbène, 1550. — 12 juillet 1698; branche de Vareilles et de Cazavet, en Couserans, 1547. — 12 septembre 1699, Le P.; branche de Lasserre et de Biros, 26 décembre 1715, Laugeois. *D'azur, à un château à* 3 *tours d'argent, celle du milieu supérieure, ouvert, ajouré et maçonné de sable ; au chef d'or, chargé de* 2 *corneilles affrontées de sable, becquées et membrées de gueules.* La généalogie de cette ancienne famille, originaire des Pyrénées, est imprimée dans le 1er volume des *Archives de la Noblesse.*

DE CASTET, sieurs de Saint-Martin, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 5 septembre 1669.—6 septembre 1698, Le P. *D'azur, à une tour d'argent, maçonnée de sable, flottante sur trois ondes d'argent.*

DE CAUMONT, sieurs d'Agré, en Lomagne, 1535.—26 décembre 1697, S. *D'or, au chêne de sinople.*

DE CAUMONT-MONTLEZUN, *voyez* DE MONTLEZUN.

DE CAUPÈNE, seigneurs de Pujols. Cette famille a obtenu de M. Pellot, intendant de Guienne, acte de la représentation de ses titres de noblesse, le 17 octobre 1667. — 2 juin 1699, Le P. *Ecartelé, au* 1 *d'azur, à* 3 *pennes ou panaches d'argent; au* 2 *d'or, à* 2 *vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'argent; au* 3 *d'azur, à* 3 *larmes d'argent; au* 4 *de gueules, à* 2 *clefs d'argent en pals.*

DE CAUSSADE, 1553. — 7 février 1699, Le P. *D'or, à* 4 *cotices de gueules.* Très-ancienne maison de Quercy.

DE CAYRON, *voyez* DE CAIRON.

DE CAZAUX, barons de Laran, seigneurs de Vignaux, en Lomagne, 1547. — 4 mars 1697, S.; seigneurs de Nestier, élection de Comminges, 1547.—28 janvier 1700, Le G. *D'azur, à* 4 *pointes de giron d'or, mouvantes du bas de l'écu; à une divise ondée d'argent, sommée d'un cygne du même.*

DE CAZAUX, seigneurs de Montram, de Lestoille, de Boucagnère, de la Tour, etc., élection d'Astarac, 1526.—31 juillet et 17 août 1700, Le G. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à* 4 *vergettes de gueules; aux* 2 *et* 3 *d'argent plein.*

DE CAZELLES, 1545.—23 avril 1701, Le G. Cette famille possédait en partie la seigneurie de Cathus, en Quercy, en 1500.

DE CAZENEUVE, seigneurs du Feuga, de Perisse, en Foix, famille descendue de Barthélemi *Cazeneuve,* capitoul de Toulouse en 1604.—23 avril 1716, Laugeois.

CELERY, *voyez* SELERY.

DE CHABANES, sieurs de la Tour, de la Gahe, etc., élection de Rivière-Verdun, 1537.—16 novembre 1698, Le P. *Parti, au 1 d'or, au chêne de sinople; au 2 d'azur, à 3 fasces ondées d'argent.*

DE CHAMLON, seigneurs de Rouzet, maintenus par M. Pellot le 27 janvier 1671.—27 mars 1700, Le G.

DE CHAMPESTIÈRES, famille maintenue en Auvergne par M. de Fortia, le 25 novembre 1667. — 29 juillet 1700, Le G. *De gueules, à la bande d'or; à la bordure de vair.* Branche actuelle de la maison MOTIER DE LA FAYETTE.

DE CHASTENET, seigneurs de Puységur, en Armagnac, 1548.—12 décembre 1697, S. Seigneurs de la Coupette, 1548. — 6 décembre 1698, Le P. *D'azur, au chevron, accompagné en pointe d'un lion, le tout d'or; au chef du même.*

DE CHAUMEIL, seigneurs de Peyrecrose, en Rouergue. Cette famille a produit l'acte de la représentation de ses titres de noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, du 5 mai 1668.—6 juin 1699, Le P. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 bourdons de pèlerin du même.*

DE LA CHAUSSE, sieurs de Labatut, de la Hitère, etc., maintenus par M. de Bezons, alors intendant de la généralité de Bordeaux, le 5 juillet 1697, et par M. le Gendre, le 15 mai 1700. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au porc-épic rampant d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à 3 pals d'or; au chef d'argent, chargé de 5 mouchetures d'hermine de sable.*

DE CHAZELLES, seigneurs de Beauregard, en Rouergue, famille maintenue par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 15 octobre 1666.—15 juillet 1700, Le G. *D'azur, à une tête de léopard d'or, lampassée de gueules; au chef cousu du même, chargé d'une étoile et d'un croissant d'argent.*

DE CHEVERRY, en Armagnac, famille originaire de Navarre, 10 août 1717, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 billettes d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à une tête de maure de sable, tortillée d'argent.*

DE CHOURINY, seigneurs de Roumegouse, 7 juillet 1716, Laugeois. La noblesse de cette famille avait été vivement contestée.

DE CLAVERIE, sieurs de Sourille, de Fontanel, en Foix. Jean *Claverie,* reçu secrétaire du roi le 7 juin 1544, obtint, le 20 octobre 1555, des lettres patentes portant qu'après la résignation dudit office (1), il demeurerait anobli, ainsi que sa postérité née et à naître, lesdites lettres enregistrées à la chambre des comptes de Paris le 13 mars 1556. Pierre *de Claverie* fut pourvu de la même charge le 6 décembre 1640. Il mourut en exercice en 1647.—10 avril 1700, 7 avril 1701, Le G.

DE CLAVET, sieurs de Canet en Lomagne, 1545. — 12 juillet 1698, Le P. *D'azur, au pal d'or, accosté de 2 clefs d'argent.*

DE COLONGES, en Rouergue. Cette famille eut acte de la production de ses titres devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er août 1699.— 22 mai 1700, Le G. Jean *de Colonges,* seigneur de Cenac, président en l'élection du Bas-Rouergue, a produit depuis 1536. — 10 décembre 1701, Le G. *De sable, à 3 bandes d'or; un lion couronné du même, brochant sur le tout; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE LA COMBE, seigneurs de Camy, en Quercy, 1551. — 7 février 1699, Le P. Une autre branche a été maintenue le 18 mars 1700, Le G. *De gueules, au chevron d'argent, contrepotencé d'azur, accompagné de 3 lionceaux d'or.*

DE COMÈRE, élection de Rivière-Verdun. Cette famille descend de Pierre *Comère,* capitoul de Toulouse en 1623. — 13 décembre 1698, Le P. *De gueules, à une fasce crénelée d'argent, accompagnée en chef d'un croissant d'argent et en pointe d'une mer du même.*

DE COMMINGES, seigneurs de Sieuras, en Foix, branche de Péguillan, 1543.—15 juillet 1698; seigneurs de Mancieux, 1556. —2 août 1698, Le P. *De gueules, à 4 otelles d'argent, adossées en sautoir.*

LE COMTE, seigneurs de Vernet, au comté de Foix, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 29 mai 1669.—10 avril 1697, S. *De gueules, au lion d'or.*

DE CONQUANS, seigneurs de Conquans, de Camburat et de

---

(1) Amable Mallet en fut pourvu, sur sa résignation, le 5 janvier 1555.

Cancès, élection de Figeac, 1533.—7 juillet 1716, Laugeois. *D'azur, à l'aigle couronnée d'or.*

DE CORCORAL, seigneurs du Masgranet, élection de Milhau, 1554.—5 mars 1700, Le G.

DE CORET, seigneurs de la Barthe-Ynard, élection de Comminges, 1505. — 1er octobre 1701, Le G.

DE CORN, marquis d'Ampare, 1335.—17 mars 1716, Laugeois. *D'azur, à 3 cors de chasse d'or, contreposés, liés, enguichés et virolés de gueules.* On trouve des écussons de cette ancienne famille ayant *un chef bandé d'argent et de gueules*, d'autres *écartelés aux 1 et 4* DE CORN, *aux 2 et 3 bandés d'argent et de gueules.* Voyez le t. VIII de cet ouvrage, *Nobiliaire de Limosin*, p. 18 et 19.

DU COS, seigneurs de la Hitte, de Saint-Martin, élection de Rivière-Verdun, 1530.—4 février 1698, S. Branche de Jourdain et de Saint-Sever, 1566. — 2 juin 1699, Le P. Branche d'Armoise et de Salenave, 1606.—14 mars 1715, Laugeois. *D'azur, à l'épée d'argent en bande, garnie d'or, accompagnée de 3 étoiles d'argent.* Ancienne maison d'Armagnac.

DE COSSY, sieurs de Cordé, élection de Lomagne, 1592. — 26 juin 1715, Laugeois.

DE COSTE, sieurs du Tastet, de Gasharnaud, en Lomagne, 1549.—27 mars 1700, Le G.

DE LA COSTE, au pays de Foix, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 10 juin 1667.—24 février 1698, S. *De sable, à la cloche d'argent, bataillée de sinople.*

DE LA COSTE, seigneurs du Barthas, famille anoblie par la charge de secrétaire du roi, dont fut pourvu Raimond *de la Coste*, le 27 mars 1613, et dans l'exercice de laquelle il mourut en 1626.—13 juin 1699, Le P. — 10 décembre 1700, Le G. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 têtes de léopard d'or.*

COSTES, à Montauban. Cette famille descend de David *Costes*, pourvu d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie près le parlement de Toulouse, le 26 juillet 1711.—23 avril 1716, Laugeois. *D'azur, au lion couronné d'or; à la fasce d'argent, brochante sur le tout, chargée d'une rose de gueules.*

DE COTTES, seigneurs de Castex, en Foix, 1550. — 13 septembre 1698, Le P. *D'or, au chevron de gueules ; à la bande d'azur, chargée de 3 étoiles d'argent, brochante sur le tout.*

DE COUDERC, seigneurs de Cazelles, en Foix, 1554.—14 avril 1699. Le P. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 roses de gueules.*

DE COULOM, seigneurs de la Gorsse, de Fabas, 1569,—9 août 1698, Le P. Seigneurs de la Rauze, 1540. — 18 décembre 1700, Le G. *D'azur, à l'aigle d'argent, becquée et membrée de gueules, volant vers le flanc dextre de l'écu.*

DE COULOMB, seigneurs de Martelles, de Saint-Amar, etc., famille de verriers, 1520.—18 mars 1700, Le G.

DE COURS, seigneurs d'Antras, de la Salle, du Prat des Palais, etc., 1585.— 26 juin 1715, Laugeois. *Parti, au 1er d'argent, au pin de sinople, et un lion de gueules rampant contre le fût de l'arbre; au 2 d'argent, à 3 bandes de gueules.*

DE COUSSOL (1), seigneurs d'Esparsac, de la Paillère, en Armagnac, 1505.—1er juillet 1698, Le P. Branche de Bédat, maintenue le 11 août 1716, Le G. *D'or, à la vache passante de sable; au chef de gueules, semé d'étoiles d'argent.* Antoine *de Coussol*, sieur d'Esparsac, fit enregistrer ses armes ainsi qu'il suit, en 1698, à l'armorial de la généralité de Montauban, fol. 353. *D'azur, à un agneau d'argent; au chef d'or, chargé d'une molette d'éperon de sable entre deux étoiles du même.*

DE COUTRAY DE PRADEL, élection de Comminges, 1560.— 17 août 1716, Le G. de M. *D'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 faucons essorants de sable, armés de gueules.*

DE CREATO, seigneurs de la Baissière, de Moyrazes, 1605. — 23 avril 1716, Laugeois.

CRODEY, élection de Comminges, 1509.—19 septembre 1699, Le P.

DE LA CROIX, seigneurs de Gironde, famille de gradués en l'université de Cahors, 1503.—23 février 1698, S.

DU CROS DE BÉRAIL, seigneurs de Planezes, barons de Belcastel, en Rouergue, 1467.—22 mai 1700, Le G. *D'azur, au lion couronné d'or.*

DU CROS, en Quercy. Paul *du Cros*, capitoul de Toulouse en 1612 et 1638, épousa Anne *Ferrières*, dont il eut, entre autres enfants, Antoine *du Cros*, baptisé en 1627, capitoul de Toulouse en 1676. Celui-ci fut père de Pierre *du Cros*, seigneur

---

(1) Le nom est aussi écrit *du Cossol*.

de Pejulians, qui fut maintenu par M. le Gendre le 15 mai 1700. *D'azur, à 2 crosses adossées d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

DE CROZAT, seigneurs de Creissel, de la Croix, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 20 janvier 1668.—26 décembre 1697, S.—29 juillet 1700, Le G. *D'azur, à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe d'une croisette du même.*

DE CUGNAC, seigneurs marquis de Giversac, en Quercy, 1550. —16 décembre 1697. S. *Gironné d'argent et de gueules.* Très ancienne famille, originaire de Guienne.

DE CURIÈRES, seigneurs de Tous, en Rouergue, 1531.—16 janvier 1700, Le G. *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à un chien d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or.*

DE CUSTOS, seigneurs de Maureville, élection de Lomagne, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 19 mai 1667. —30 mai 1699, Le P.

D

DABLANC. Jacques *Dablanc*, pourvu d'une charge de secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie de Montauban, charge dont il eut les lettres de vétérance le 15 avril 1671 (1), fut la souche de cette famille.—11 février 1700, Le G. Branche de la Bouisse, 5 mars 1701, Le G. Branche d'Anglars, issue de Pierre *Dablanc*, reçu secrétaire du roi en la cour des aides de Montauban le 5 septembre 1665.—28 juin 1698, Le P. *D'azur, à une main d'argent, tenant une rose tigée d'or.*

DALBENQUE. Antoine *Dalbenque*, bourgeois de Toulouse, élu capitoul, en 1652-1653, a transmis la noblesse à cette famille. —20 juin 1699, Le P. *Taillé d'or et de gueules; à un lion taillé de sable sur or et d'or sur gueules, la queue fourchée, lampassé et armé de gueules.*

DARIES, sieurs de Pardies, de Bousigot, etc., élections de Rivière-Verdun et de Comminges, 1543.—20 février et 22 juillet 1700, Le G.

DARRÉ DE SARAMEA, seigneurs d'Armajou en Nebouzan,

(1) Tessereau, dans son Hist. de la chancellerie de France, t. II, p. 677, le nomme Jacques *du Blanc*.

30 août 1698, Le P. Seigneurs de la Vispède, de Saramea, élection d'Astarac, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667. —20 septembre 1698.—5 mars 1700, Le G. Branche de Montaredon, 8 septembre 1716, Le G. de M.

DAURUSSE, seigneurs de Laumède, élection de Rivière-Verdun, ont eu acte de la production de leurs titres, devant M. Pellot le 26 novembre 1671.—18 décembre 1697, S.—27 février 1700, Le G. *D'azur, à l'aigle d'argent, accompagnée en pointe d'un croissant d'or; au chef de pourpre, chargé de 3 étoiles de sable.*

DAUXION, *voyez* D'AUXION.

DAYMIER, seigneurs d'Arques, d'Alias, en Armagnac, 1559.—15 juillet 1698, Le P. *D'azur, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or, accostée de 2 étoiles du même; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre 2 étoiles d'or.* La branche de la Graulas portait : *d'azur, à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or, et en pointe de deux étoiles du même.*

DE DAYRAC, seigneurs barons de Cieurac, en Quercy, ont prouvé depuis noble Jean-Arnaud *de Calmetes*, fils de noble Jourdain de Calmetes, chevalier, marié, le 13 janvier 1419, avec noble Catherine de Hautpoul, dont : Antoine de Calmetes, seigneur d'Aigo, marié avec Thomase *de Dayrac*, fille d'Arnaud de Dayrac et d'Yolande de Toucheboeuf. Geraud de Dayrac, par son testament du 13 mars 1489, institua sa légataire ladite Thomase de Dayrac, sa sœur, et son héritier noble Geraud de Calmetes, lui substituant Pierre de Calmetes, son neveu, fils d'Antoine de Calmetes, à condition qu'il porterait le nom et les armes *de Dayrac*. Pierre de Calmetes, *dit* de Dayrac, seigneur d'Aigo, épousa, par contrat du 2 décembre 1508, Marguerite de Belfort, et continua la postérité. — 27 avril 1697, S. *De gueules, au lion d'or, accompagné de 12 besants d'argent en orle.*

DEBIA, à Montauban, famille descendue de Daniel *Debia*, avocat en parlement, pourvu d'une charge de secrétaire du roi en la chancellerie près la cour des aides de Montauban le 19 avril 1711. —15 juin 1716, Laugeois.

DELPUECH, *voyez* DEL PUECH.

DE DIEUPENTALE, seigneurs de Marquestaud, 1573. — 27 mai 1698, Le P. *D'or, à une merlette de sable; au chef d'azur, chargé de 2 étoiles d'or.*

DISPAN, seigneurs de Savaric, élection d'Astarac, 1553. — 23 avril 1716, Laugeois.—30 novembre 1716, Le G. de M.

DOLIVE, famille de la ville de Cahors, qui tire sa noblesse de la charge d'avocat-général en la cour des aides de Montauban, dont fut pourvu Jean *Dolive*, avocat au siége présidial de Quercy, le 25 septembre 1643, et dans l'exercice de laquelle il mourut le 6 mai 1652.— 17 septembre 1715. Laugeois, *D'argent, à un olivier de sinople, mouvant d'un croissant de gueules ; au chef d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'or.*

DE **DOMERGUE**, seigneurs de la Coste, de la Grange, de la Molère, élection de Cahors, 1547.—25 février 1700, Le G. *D'argent, au lion de gueules, accompagné de* 3 *tourteaux du même ; au chef d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'argent.*

DORTET, *voir* **ORTET**.

DE **DOURDON**, seigneurs de Cuernègre, en Rouergue, 1532. —18 mars 1700, Le G.

LE **DOUX**, sieurs de Saint-Amant, en Armagnac. Cette famille descend de Jean *le Doux*, sieur de Montigny, anobli par lettres patentes du mois de janvier 1676.—10 décembre 1700, Le G.

DOUZEIL, seigneurs de la Pomarède, d'Aiguemorte, élection de Lomagne, 1549.—14 mars 1699. Le P.

DUCAUZÉ DE **NAZELLES**, en Condomois. Des lettres du roi Louis XIV, données sous le grand sceau au mois d'avril 1680, ont maintenu cette famille dans la noblesse, nonobstant la perte de ses titres. Ces lettres ont été considérées comme lettres d'anoblissement par le jugement de maintenue, rendu par M. le Gendre, le 7 avril 1701. *D'or, au lion de sinople, couronné de gueules ; à la bande de sable, chargée de* 3 *molettes d'éperon d'or, brochante sur le tout.*

DE LA **DUGNIE**, seigneurs de Castanède, de la Roque, de Cazes, etc., en Quercy, 1545.— 20 mars 1697, S. Branche du Castella et de Roumal, 1535.—5 août 1700, Le G. *De gueules (alias d'azur), à* 3 *bandes d'or.*

DUJOLS, seigneurs de la Roque-Toyrac, de Marmont, de Cavairot, etc., famille maintenue par M. Pellot le 17 octobre 1667. — 10 juillet 1698, Le P. Branche de Saint-Affre, 5 mars 1700, Le G.

DURAND, élection de Milhau, 1547.—31 janvier 1699, Le P.

DE **DURAND**, seigneurs de Monjard, de Caneville, de la Tour, élection de Rivière-Verdun. Guillaume *Durand*, capitoul de Toulouse en 1559-1560, fut la souche de cette famille.— 27 mai 1698, Le P. *D'or, à la bande d'azur, chargée de* 3 *étoiles d'or*

et accompagnée en chef d'une aigle de gueules, et en pointe d'un cerf saillant de sable.

DURAND DE RIVALET, seigneurs de Monistrol, de la Vernoze, du Frêchet, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 15 janvier 1671. - 23 avril 1716, Laugeois. *De gueules, au lion d'or,*

DE DURFORT, seigneurs barons de Sabarros, élection de Comminges, 1564.—26 juin 1715, Laugeois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur*, qui est DE DURFORT; *aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent*, qui est DE LOMAGNE. Les seigneurs de Sabarros, barons de Castelbajac, descendaient des seigneurs de Civrac, branche puînée de la maison de Durfort-Duras, qui a pris son nom de la terre de Durfort située à une lieue et demie de Lauzerte (1).

DE DURFORT, seigneurs de Léobard, 30 avril 1697, S. *Parti, au 1 d'argent, à la bande d'azur*, qui est DE DURFORT; *au 2 de gueules, au lion d'argent*, qui est DE LOMAGNE. Cette branche de l'ancienne maison de Durfort, en Quercy, dont les branches de Duras et de Civrac sont considérées comme aînées, a eu pour auteur Guillaume *de Durfort*, seigneur de Clermont-Soubiran, vivant en 1239. On ignore à quel degré il descendait des seigneurs de Durfort; mais les biens qui formaient son apanage étaient situés non loin de Durfort et de Lauzerte. Dans l'origine, cette branche ne portait sur ses sceaux qu'*une bande avec une bordure*. Plus tard elle y joignit *un lion* sur un petit écusson séparé, et finit par réunir les deux écus en un seul par un parti, tel que le portait la branche de Duras, jusque vers 1500, époque à laquelle celle-ci mit les deux écussons en écartelures.

DE DURFORT, seigneurs de Goujonnac, de Montrodier, etc., 1509. — 5 mars 1700, Le G. *D'azur, au lion d'argent.* C'est une branche de la maison de Durfort-Duras dont la jonction n'est pas connue. Elle descend de Jean de Durfort, seigneur de Goujonnac, vivant en 1490.

---

(1) Il existe plusieurs terres de Durfort, qui ont donné leur nom à des familles différentes, entre autres une baronnie de Durfort au comté de Foix, située à une lieue et demie de Saverdun. C'est le berceau de la maison *de Durfort-Deyme*, qui porte pour armes, selon ses preuves de noblesse et la maintenue de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 7 novembre 1670, *de gueules, à 3 fasces d'argent.* (Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, vol. XIII de *Languedoc*, fol. 261).

E

D'ENCAUSSE, seigneurs de la Barthe, d'Ambreil, etc., en Rouergue, 1524. — 23 septembre 1698, Le P. Seigneurs de Gantios, élection de Comminges, 1524. — 22 juillet 1700, Le G.

D'ESCAYRAC, seigneurs d'Escayrac, de Cazillac, de Faure, de Lasmelonne, etc., 1545. — 22 avril 1700, Le G. *D'argent, à 3 bandes de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* Ancienne famille de Quercy.

D'ESCORBIAC, seigneurs de Bilières, en Quercy, 1578. — 28 novembre 1697, S. *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un lion de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* Une branche d'Escorbiac de Sainte-Gemme, en Guienne, porte : *D'azur, au chevron accompagné en pointe d'un lion, le tout d'or; au chef du même, chargé de deux étoiles de gueules.*

D'ESPALUNGUE, en Condomois... — 28 décembre 1697, S. *De gueules, à 2 lions affrontés d'or, lampassés et armés de gueules, supportant une tour d'argent, maçonnée de sable.*

D'ESPARBÈS, seigneurs de Coignax, d'Arlens, 1555. — 12 octobre 1698, Le P. *D'argent, à la fasce de gueules, sommée de 3 merlettes* ou mieux *de 3 éperviers de sable.* Noble et très-ancienne famille de l'Armagnac, qui a donné un maréchal de France en 1620. (Voir *l'Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 448).

D'ESPERON, sieurs de Pompeyren, de Lasplaignes, élection de Rivière-Verdun. Cette famille a produit devant M. Pellot, intendant de Guienne le 1er juin 1667, 1550. — 2 août et 6 décembre 1698, Le P. *De gueules, à la tour d'argent.*

D'ESPINAS, seigneurs de Cardonne, de Gousens, en Lomagne, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 2 août 1669. — 29 mars 1697, S. *D'argent, à l'aubépin de sinople; au chef de gueules, chargé d'une croisette d'argent.*

D'ESTREDOULAT, *voyez* DE TREDOULAT.

D'EYMIER, *voyez* DAYMIER.

F

DE FABARS, seigneurs du Castera, de la Motte, etc., famille anoblie par le capitoulat de Toulouse en 1578 et maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 2 novembre 1669. — 17 août 1698, 1er août 1699, Le P. *D'or, au lion de gueules, rampant sur une branche de fève de sinople.*

DE FABRE, seigneurs de Lesperelle, de Madières, etc. La branche de Pegayrolle a été maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 15 janvier 1671. — 26 décembre 1715, Laugeois. *D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.*

DE FALENTIN, seigneurs de Saintenac et du Gabré, en Foix, 1547.—13 août 1701, Le G. *D'argent, au pin de sinople, fruité de chaque côté d'une pomme de pin d'or.*

DE FARGUES, seigneurs de Gensac, de Sailhac, de Saint-Girons, etc., en Armagnac, originaires de Bigorre, 1585.—26 juin 1715, Laugeois. *D'argent, à trois tourteaux d'azur.*

DE FAUDOAS, seigneurs de la Salle, 1523.—5 septembre 1699, Le P. Branche de Seguenville, 1544. — 5 avril 1700, Le G. *D'azur, à la croix d'or.* Ancienne et illustre famille qui tire son nom de la baronnie de Faudoas, en la vicomté de Gimois. Elle est connue depuis Raimond-Arnaud *de Faudoas*, chevalier, qui fut présent, en 1091, à la donation faite à l'abbaye de Saint-Pierre d'Uzerche, par Vezian Ier, vicomte de Lomagne, de la terre et église de Gaudouville, près Saint-Clar. (*Cartulaire d'Uzerche*, fol. 38, *verso*).

DU FAUR, seigneurs de Lucante, élection de Rivière-Vrdun, branche de la maison du Faur de Pibrac, 1557. — 20 juin 1699, Le P. *D'azur, à 2 fasces d'or, accompagnées de 6 besants d'argent, 3 en chef et 3 en pointe, ces derniers bien-ordonnés.*

DU FAUR, seigneurs de Sobiac, en Foix, 1551.—21 juin 1698, Le P. *D'azur, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de 3 étoiles de gueules.*

DU FAUR, seigneurs de Louboey, en Armagnac, 1558.—21 juin 1698, Le P.

DU FAUR, seigneurs de Saint-Orens, d'Auradé, de Lornac, en Lomagne. Jean *du Faur*, secrétaire du roi, lequel fit son testament le 19 mars 1533, père d'autre Jean *du Faur*, seigneur de Marnac, aussi secrétaire du roi, a été la souche de cette famille. Plusieurs de ses membres furent capitouls de Toulouse, entre autres Raimond du Faur, seigneur de Marnac, en 1560.—9 août 1698, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une tête de lion d'or; aux 2 et 3 d'or, au pin d'azur.*

DU FAUR DE BARBAZAN, seigneurs de Barbazan, d'Aragues, de Sainte-Livrade, élection de Lomagne, 1554.—15 avril 1697, S. *D'azur, à la tour d'argent, adextrée d'un paon d'or.*

DE FAURE, seigneurs de Massabrac, de Niac, en Foix, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc le 23 septembre 1669.—5 mai 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 chevilles de sable; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or; le tout surmonté d'un chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* Le généalogie de cette ancienne famille est imprimée dans le t. II des *Archives de la Noblesse.*

DE FAURE, seigneurs de Saint-Christophe, de Sainte-Julitte, etc., en Quercy, 1547. —16 mai 1699, Le P. *D'azur, à trois étoiles d'argent en fasce.*

DE FAURE, seigneurs de Saint-Loup, des Pontons, de Bedechan, élection de Rivière-Verdun, famille qui a prouvé depuis Raimond *Faure*, capitoul de Toulouse en 1543.—12 juillet 1698, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix d'or, chargée de 5 coquilles de sable; aux 2 et 3 d'argent, à une tête de bélier de sable, accornée d'or, et surmontée d'une étoile de sable.*

DE FAURE, seigneurs de Pujol, de Rouffillac, de Rouillac, etc., 1536.—16 mai 1699, Le P. *D'argent, au lion couronné de gueules.*

DES FAURES, sieurs de la Terrasse, 1558.—6 mai 1700, Le G. *De sable, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même.*

DE FENELON (anciennement DE FELENO), seigneurs de Parisot, de la Roque, du Cluzel, en Quercy et Rouergue, 1408. — 9 janvier 1698, S. *D'azur, au lion d'or, accompagné de 13 besants du même en orle.*

DE FERBAUX, seigneurs de Magnas, 1545.—22 mai 1700, Le G. *De gueules, à 3 flammes d'argent.*

DE FERRAGUT, seigneurs du Cos et de Cravensère, en Armagnac, 1535.—7 juin 1998, Le P. La branche d'Estieux et de Pascau fut maintenue le 5 juillet de la même année; celle de Polmont le 23 septembre suivant, et celle de Gignan le 11 septembre 1700, Le G. *D'azur, au fer de lance d'argent.*

DE FERREBOUC ou DE FERRABOUC, seigneurs de Beauregard et d'Ardenne, en Armágnac, 1450.—8 juillet 1700, Le G. La branche de Camarade a prouvé depuis 1445. — 27 janvier 1702, Le G. *Parti, au 1 d'argent, au bouc d'azur, saillant contre un chêne de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent; au 2 coupé d'argent, à 3 corneilles de sable, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent; et d'argent, à 3 fasces de gueules, avec un chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

DE FERRIÈRES, seigneurs barons de Bagat, en Quercy, de

Fomaigne, de Haumont, en Lomagne, 1480.—3 juin 1698, Le P. *D'argent, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules, accompagné de 11 besants du même.* Cette famille est fort ancienne. Géraud *de Ferrières* fut l'un des seigneurs qui prirent part au traité de confédération conclu, le 2 février 1230 (*v. st.*), entre Raimond IV, vicomte de Turenne, Bertrand de Gourdon, l'abbé de Tulle, l'évêque et les consuls de Cahors, la commune de Figeac et la principale noblesse du Quercy. (Justel, *Preuves de l'Histoire de la Maison de Turenne*, p. 43).

DE FERRON, seigneurs marquis de Carbonnieux, vicomtes d'Ambrus, seigneurs de la Capelle, en Armagnac, ont produit devant le subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, le 15 janvier 1667, 1542.—16 décembre 1698, Le P.—29 mai 1715, Laugeois. Mondot *de Ferron*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1551. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un besant du même, qui surmonte un croissant d'argent ; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE FIERET, sieurs de Baudribosc, famille originaire du pays de Caux, où elle fut maintenue par M. de la Bourdonnaye, intendant de Rouen, le 15 octobre 1698. —15 mai 1715, Laugeois.

FILHOL, seigneurs de Cabanes, de la Tour, etc. Cette famille descend de Guillaume *Filhol*, pourvu de l'office de secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie de la cour des aides et finances de Montauban le 25 septembre 1642, charge dont il obtint les lettres de vétérance le 31 décembre 1672.—9 mai 1699; Le P. *D'azur, au lion d'or, accosté de 2 épées d'argent, chacune ayant un boulet de canon d'or à la garde et à la pointe.*

DE FILHOL, seigneurs de Caillavet, en Armagnac, 1561. — 26 juin 1715, Laugeois. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 pattes de griffon d'or,* qui est DE FILHOL ; *aux 2 et 3 d'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de 9 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules,* qui est DE MONTLEZUN.

FILIÈRES, et depuis DE FILIÈRES, en Quercy, 1543.—3 janvier 1699, Le P.

DE LA FITE, seigneurs de Pelleporc, de Gourdas, d'Escaudamac, etc., élection de Rivière-Verdun, 1498. — 30 janvier 1698, S. Cette très-ancienne famille a conservé la charte des coutumes par elle concédée aux habitants de Pelleporc au mois de décembre 1275. La terre de la Fite, dont elle a tiré son nom, est située à trois quarts de lieue de Saint-Gaudens. Elle est connue depuis l'an 1091. *D'azur, au lion d'or, couronné d'argent, lampassé et*

armé de gueules ; à la bordure d'or, chargée de 11 *merlettes affrontées de sable.*

DE LA **FITTE**, sieurs de Mouledous, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667, et par M. le Gendre le 22 avril 1700. Des preuves de cour faites par cette famille, en 1787, établissent sa filiation depuis 1370. Elle tire son nom d'une terre située à cinq quarts de lieue de Mirande, en Armagnac. *Parti, au* 1 *d'azur, à une montagne de* 6 *coupeaux d'argent, surmontée d'un croissant du même,* qui est DE LA FITTE; *au* 2 *d'azur, à la tour d'or,* qui est DE MONTAGUT.

DE **FLAVIN**, seigneurs de la Capelle, 1537. — 14 avril 1700, Le G.

DE **FLEURANS**, seigneurs de la Bessière, del Tilh, etc., 1559. —16 juin 1702, Le G.

DE **FLEURIAN**, seigneurs de Vivès, de Laligné, élection de Comminges, 1583.—11 novembre 1715, Laugeois. *De gueules, à deux pals d'argent; au chef de gueules, chargé de deux roses d'argent.*

DE **FLEYRES**, seigneurs de Siran, barons de Bozoul, en Rouergue, famille originaire de l'Albigeois, 1547.—28 septembre 1699, Le P. *Barré d'or et de gueules.* Branche de Coudurnac, 5 août 1700, Le G. *D'azur, à* 3 *bandes d'or.*

DE **FLORENS**, seigneurs de Bullac, de la Prade, etc., 1559.— 24 juillet 1700, Le G.

DE **FLORY**, seigneurs de Laval, en Rouergue, 1599.—4 avril 1705, Le G.

DE **FONBESSE**, sieurs de Vellas, de Lavaur, en Rouergue, 1545.—4 décembre 1700, Le G.

DE LA **FONT**, élection de Comminges. Bernard *de la Font,* capitoul de Toulouse en 1577, 1584 et 1593, fut la souche de cette famille. 26 décembre 1700, Le G.

DE **FOUCAUT**, seigneurs du Semalié, de Vernioles, au pays de Foix, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc le 24 décembre 1666.—17 mars 1697, S. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, au lion d'or ; au chef du même, chargé de* 3 *molettes d'éperon de sable ; aux* 2 *et* 3 *de gueules, frettés d'or, semés de fleurs de lys du même dans les claire-voies.*

DE **FOUERT** ou DE **FOERT**, seigneurs de Cavaillé, de Sion, en Armagnac, 1552.—17 août 1698, Le P.

DU FOUR, seigneurs de Villeneuve, de Casaubon, élection d'Astarac, maintenus par M. Pellot le 5 mai 1668. — 7 février 1699, Le P. — 15 mai 1715, Laugeois, *D'or, à 3 corneilles de sable*. Il y a en Auvergne une famille de robe *du Four de Villeneuve*, qui porte : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles du même*.

DE FRAMOND DE LA FRAMONDIE, seigneurs de la Calmette, en Rouergue, 1513.—30 avril 1700, Le G. *Parti, au 1 bandé d'argent et de gueules de 6 pièces; au 2 de gueules, au lion d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or*. François *de la Framondie*, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1549, portait : *D'or, au lion de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or*.

LE FRANC, seigneurs de Caix, en Quercy, 1541. —13 février 1698, S. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de 2 flanchis d'or; à la bordure d'azur, chargée de 11 besants d'or; aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes de gueules; sur le tout d'azur, à un cavalier tenant une épée d'argent*, qui est de LE FRANC.

DE FRANCAZAL, seigneurs de Belbezé, élection de Comminges, 1564.—11 avril 1716, Laugeois. *De sinople, à la croix d'argent, chargée en cœur d'un arbre de sinople, sur le tronc duquel broche une aigle de sable, becquée et membrée de gueules; à la bordure d'or*.

DE FRÈRE, seigneurs de Magnas, en Armagnac, 1552.—18 avril 1697, S. *Ecartelé, aux 1 et 4 coupés d'or et d'argent, à deux croix de Malte de gueules, une sur chaque partition; au 2 d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; au 3 d'argent, à 3 bandes de gueules*.

G

DU GABÉ. *Voyez* DU GAVÉ.

DE GAJAN DE TILHOUSE, seigneurs de Gajan. élection de Comminges, 1594.—4 août 1716, Le G. de M.

GALABERT, seigneurs de Lapeire, d'Aumont, etc. Famille descendue de Jean *Galabert*, secrétaire du roi en la chancellerie de Montauban le 13 avril 1685.—30 avril 1701, Le G.

DE GALARD, *voyez* DE GOULARD.

DE GALATRAVE, seigneur de Vendeloves, en Rouergue, 1516.—23 avril 1700, Le G. Famille de robe.

DU GARANÉ, seigneurs de Pépieux, de Montastruc, élection d'Astarac, 1549.—11 février 1700, Le G. *Parti, au 1 d'azur, à la croix d'or ; au 2 d'azur, à la croix d'argent.*

DE GARAUD, seigneurs de la Tour-Montort, élection de Comminges, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 22 juin 1669. – 27 février 1700, Le G. *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 coquilles d'argent.*

DE GARCEVAL, seigneurs de la Roque, 1547. — 9 mai 1699, Le P. *D'azur, à 4 rochers d'or.*

DE LA GARDE, seigneurs de Bonnecoste, maintenus par M. Pellot le 20 janvier 1668. — 28 février 1700, Le G. *D'azur, à une épée antique d'argent en bande, la pointe en bas.* La généalogie de cette famille est imprimée dans le VIe volume des *Archives de la Noblesse.*

DE LA GARDELLE, seigneurs de la Gardelle, d'Ariès, de la Poujade, en Quercy, 1531.—26 décembre 1697, S.

LE GARDEUR, en Couserans, maintenus par M. Pellot le 17 octobre 1667.—23 août 1698, Le P. Branche de Costemont, élection de Comminges, maintenue par M. Pellot le 10 juin 1667. — 17 août 1716, Le G. de M. *De gueules, à 3 cloches d'or, bataillées d'azur ; au chef cousu du même, chargé d'un lion léopardé d'or, lampassé et armé de gueules.*

DE GARGAS, élection de Rivière-Verdun, famille descendue de Pierre *Gargas*, docteur en droit, capitoul de Toulouse en 1530.—3 juin 1717, Le G. de M. Branche de Barthe, co-seigneurs de Beaupuy, au pays de Foix, 2 mai 1697, S. Il y a eu des capitouls de Toulouse de ce nom dès 1307. *Ecartelé, aux 1 et 4 échiquetés d'or et de gueules de 5 tires ; aux 2 et 3 losangés d'or et d'azur.*

DU GARRIC, barons d'Uzech, seigneurs de Montredon, etc., en Quercy, 1553.—2 juin 1699, Le P. Branche de Boubes, 7 juillet 1701, Le G. *D'or, au chêne de sinople, fruité d'or ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE LA GARRIGUE, seigneurs d'Escayrouses, de Montcaussou, en Rouergue, 1587.—17 septembre 1715, Laugeois.

DE LA GARRIGUE, seigneurs de Franqueville et de la Salle, famille descendue d'Antoine *de la Garrigue*, seigneur de Franqueville, capitoul de Toulouse en 1643, et maintenue noble en vertu de l'exercice de cette charge, par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 13 septembre 1669. — 8 septembre 1716, Le G.

de M. *Ecartelé, au 1 d'azur, à l'arbre d'or, sur le pied duquel broche un croissant de sable, et accosté de 2 étoiles d'or ; au 2 coupé d'argent, à un lion couché de sable, et d'or, à un buisson de sinople; au 3 d'azur, à 3 coquilles d'or ; au 4 d'azur, à une croix patriarcale d'or, accompagnée en flancs de 2 étoiles et en pointe d'une coquille du même.*

DE GARRISSON, seigneurs de la Cour, en Quercy. Cette famille descend d'Abel *de Garrisson*, anobli par lettres du mois de mai 1701. enregistrées au parlement de Toulouse le 7 septembre suivant, et à la cour des aides de Montauban le 17 février 1702. —26 juin 1715, Laugeois. *D'or, au chêne de sinople, fruité d'argent.*

DE GASC, seigneurs de la Gascquie, de Mialet, en Quercy, 1384.—15 mai 1700, Le G. *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de 5 molettes d'éperon du même en orle, 3 en chef et 2 en pointe.*

DE GAULEJAC, sieurs de Toul, de Bonnefons, élections de Montauban et de Comminges, etc., 1554.—8 février 1698, S.—5 août 1698, Le P. Branche de Touffailles et d'Espanel, en Quercy, 1529.—16 mai 1699, Le P. Autre branche, élection de Lomagne, 1536.—22 juillet 1700, Le G. *Parti d'argent et de gueules.*

DE LA GAUSIE, en Armagnac, 1555. — 17 février 1698, S. *De sable, à une houlette d'argent.*

DE GAUSSERAN, seigneurs de Brandalac, en Rouergue. Cette famille a produit l'acte de la représentation de ses titres de noblesse devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne, du 21 mars 1667. — 20 janvier 1698, S. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 bandes d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.*

DE GAUTIER, seigneurs de Savignac, 1540. — 2 juin 1699, Le P. Cette famille est connue en Quercy depuis 1300.

DU GAVÉ, en Foix, 1538.—13 septembre 1698, Le P. *D'azur, à une biche saillante d'argent.*

DE GAYRAUD, sieurs de la Caudesie, de Crespin, de Nauzes, en Rouergue, 1597.—30 juillet 1716, Laugeois.

DE GAYRAUD, seigneurs de Belbianes, en Lomagne, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 28 mars 1670.—12 septembre 1699, Le P.

DE GELAS, seigneurs de Rozès, en Armagnac, 1499.— 5 mars 1700, Le G. Très-ancienne maison originaire de Languedoc, qui a donné un maréchal de France en 1757, et des chevaliers des ordres du Roi. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, lampassé,*

armé et couronné de gueules, qui est DE GELAS; *aux 2 et 3 d'argent, à 3 merlettes de sable; sur le tout d'or, à 4 pals de gueules.*

DE GEMIT, seigneurs de Luscan, élection d'Astarac, 1541. — 4 avril 1699, Le P. *D'azur, à 3 chevrons d'or.* La généalogie de cette famille est imprimée dans le IIIe volume des *Archives de la Noblesse.*

DE GENIÈS, seigneurs del Cayrou, de Combret, de Langle, 1534.—28 janvier 1700, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or; aux 2 et 3 d'azur, au croissant d'argent.*

DE GESTAS, seigneurs de Betous, de Bouzon, de Montmaurin, en Armagnac, 1536.—1er juillet 1698, Le P. *D'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.* Une branche des seigneurs de Donjeux, en Champagne, porte : *D'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochante.* Cette maison tire son nom de la terre de Gestas, dans le pays de Soule, qu'elle possédait dès l'an 1070.

DE GESTES, sieurs de Marun, en Comminges, 1498.—7 février 1699, Le P. *D'or, au lion d'azur, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout du même.* Les premiers degrés de cette production portent le nom *de Gestas.* C'est celui d'une terre située à 3 lieues de Bordeaux. Brana ou Branne, que possédait Gaillard *de Gestas* en 1498, est situé dans la même province. Cette famille ne se rattache pas à la maison de Gestas. Une branche de Gestes, seigneurs de Vernose au diocèse de Rieux, maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc le 27 septembre 1669, porte : *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable; au chef cousu d'azur, chargé de 3 croissants d'argent.*

DE GIMEL, seigneurs de Paluel, 1558.—29 août 1699, Le P. *D'azur, à 4 cotices d'argent en barres et une cotice de gueules en bande, brochante sur le tout.*

DE GIRELS, seigneurs de la Cassaigne, en Rouergue, 1453.— 22 juin 1700, Le G.

DE GIRONDE, marquis de Montclera, 1500. — 29 avril 1697, branche de Sigognac et de Castelsagrat, 18 décembre 1697, S. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 hirondelles de sable, les deux en chef affrontées, la dernière au vol étendu; aux 2 et 3 de gueules, à la croix de Toulouse d'or.* La généalogie de cette maison est imprimée dans le t. X de l'*Histoire des Pairs de France et des anciennes familles du royaume.*

DE GISCARD, seigneurs de Pène et de Saint-Geniez, en Quercy,

1536.—17 mars 1697, S. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, au levrier courant d'argent; aux 2 et 3 d'or, au cor de chasse de gueules.*

DE GLANDIÈRES, en Rouergue, 1552. — 30 mai 1701, Le G.

DE GLAVENAS, seigneurs de Burgatel. Cette famille eut acte de la production de ses titres de noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 20 janvier 1668.—15 avril 1697, S. *D'azur, à la croix alésée d'or.*

DE GODAILLE, seigneurs de Baylats, famille originaire de Rouergue, 1603.—19 juillet 1715, Laugeois. *D'or, à la bande d'azur.*

DE GOIRANS, seigneurs de Romegoux, de Saint-Jean de Lherm, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 27 septembre 1669.—22 mai 1700, Le G. Louis *de Goirans* rendit hommage pour la terre de Saint-Jean de Lherm le 19 décembre 1389. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable; aux 2 et 3 d'or, à 3 bandes de gueules, chargées de 7 besants d'argent,* 2, 3 *et* 2.

DE GOTTY, sieurs de Roquebrune, de la Bassanne, de la Salle, 1544. — 7 mars 1699, Le P. *De gueules, au croissant d'argent, accompagné de 3 larmes du même; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

DE GOUDAL, seigneurs de la Goudalie, de Roucoules, de Maynac, en Rouergue, 1549.—23 janvier 1700, Le G.

DE GOUDON, seigneurs de Linas, de Senaux, de Malviès, en Rouergue et en Languedoc, 1546.—22 mai 1699, Le P. *D'azur, à la fasce sommée d'un cheval issant entre 2 étoiles, le tout d'argent.*

DE GOULARD (1), marquis de Terraube, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 30 mai 1668.—12 juillet 1698. Branche de Paulhac et de la Salle, en Lomagne, 1566.—6 septembre 1698. Branche de Lécussan, 1539.—20 décembre 1698, Le P. *D'or, à 3 gaulands de sable, becqués et membrés de gueules.*

DU GOUT, seigneurs de Livignac, de Bressure, en Lomagne, 1531. —22 avril 1697 S. Seigneurs d'Aubezies, de Manleyze, de Montastruc, 1512. — 28 juin 1698, Le P. Branche de Lassaigne, 1552.—28 janvier 1700, Le G. Branche du Bouzet et de Cazaux, 1576. —22 août 1715, Laugeois. *D'or, à 3 fasces de gueules.*

---

(1) Anciennement *de Goalard*, et depuis *de Galard*. Les branches issues de celle de Terraube, y compris celle-ci, écrivaient encore *de Goulard* en 1740.

DE GOUZON ou DE GOZON, seigneurs d'Aix, en Quercy, 1490. —17 avril 1700, Le G. *De gueules, à la bande d'argent, chargée d'une cotice d'azur.* La terre de Gouzon est située près de Saint-Affrique, en Rouergue. Dieudonné *de Gouzon*, élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem en 1346, mourut au mois de décembre 1353. C'est lui qu'on a fait le héros de cette tradition fabuleuse, portant que dans sa jeunesse, et lorsqu'il était simple chevalier, il combattit et tua un énorme dragon qui infectait l'île de Rhodes par son souffle et la dépeuplait par sa voracité. Il y a eu dans les branches de Saint-Victor, de Melac et d'Orihonac, plusieurs chevaliers et dignitaires du même ordre dans les XVI[e] et XVII[e] siècles. Ces branches ajoutaient pour brisure *une bordure denticulée d'argent.*

DE LA GRANGE, seigneurs de Rouffillac, et DE LA GRANGE-GOURDON, seigneurs de la Vercantière, en Quercy, 1528. — 28 mars 1699, Le P. Seigneurs du Mas, del Pech, 1528.—4 décembre 1700, Le G. *D'or, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur.*

DE GRANIER, seigneurs de Sarraute, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1667.—27 février 1698, S. *D'argent, à 3 grenades au naturel. Voyez* GRENIER.

DE LA GRAVÈRE, seigneurs de Meritens, du Coulomé, élection de Rivière-Verdun, 1592.—14 juin 1715, Laugeois. *D'azur, à la colombe d'argent, becquée et membrée de gueules; au chef cousu du même, chargé d'un croissant d'argent entre 2 molettes d'éperon d'or à 8 rais.*

DU GRAVIER, seigneurs du Coustet, de la Golse, etc., en Agénais et en Quercy, 1560.—29 avril 1699, Le P. *De gueules, au coq d'or, crêté et barbé de gueules; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* Voir t. VII, page 438 du *Dictionnaire de la Noblesse* par la Chenaye des Bois, la généalogie de cette famille, qui se prétend, sans aucune preuve ni présomption raisonnable, descendue de l'illustre maison de Malet de Graville, en Normandie.

DE GREALOU ou DE GRIALOU, seigneurs de Pachins, en Rouergue, 1498. — 2 août 1701, Le G. Famille ancienne, originaire du Quercy.

DE GRENIER, seigneurs de Castagnet et de Rivière, élection de Rivière-Verdun, 1547. —2 septembre 1698, Le P. Gentilshommes verriers. Les sieurs de Montbaillet et de Mouillac, en Armagnac, maintenus le 27 janvier 1702, Le G., sur production remontant à 1549, et qui faisaient aussi la profession de verriers, paraissent une branche de la même famille. *Parti, au 1 de gueules,*

à 3 amandes tigées et couronnées d'or; au 2 d'azur, au croissant d'argent.

DE GRENIER, sieurs de Raisins, de Lassagnes, etc., en Quercy, 1554. — 2 août 1698. Sieurs de Bernoye, de Hauteserre, etc., en Rouergue, 1554. — 2 août 1699, Le P. Famille de verriers. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de 3 étoiles de gueules, et accompagnée en chef d'un cep de vigne de sable, fruité de pourpre, et en pointe d'un levrier de sable.* Les sieurs de Gerac et de Fontanges, en Foix, qui ont aussi prouvé depuis 1554, ont été maintenus le 10 juillet 1700, Le G.

DE GRENIER (1), seigneurs de Canebas, de Brisondes, de la Jonquière, de la Rivière, du Palom, en Foix, 1544 — 2 août 1698, Le P.; branche de Lascommettes, du Clos, de la Barthe, élection de Comminges, nobles verriers, 1544. — 19 juillet 1698. Seigneurs del Sarrat, de la Sablière, 1544. — 12 août 1698, Le P. *D'argent, à 3 grenades au naturel.*

DE GRENIER, sieurs de la Pomarède et d'Allès, gentilshommes verriers du pays de Foix, 1552. — 2 août 1698; branche de Perilhon et de Combeverre, 1552. — 30 août 1698, Le P.

DE GRENIER, sieurs de Gourgues, élection de Comminges. Une ordonnance de M. Pellot, du 5 mai 1668, a donné acte à Jean *Grenier*, sieur de la Mouline, autre Jean, sieur de Leschard et Marc-Antoine, sieur de la Verdure, gentilshommes verriers, de la production de leurs titres de noblesse, avec ordre de les inscrire au catalogue des nobles. — 11 avril 1716, Laugeois.

DE GRIMAL, seigneurs de la Bessière, de la Bruguière, en Rouergue, 1548. — 9 juin 1701, Le G. *D'argent, à l'aigle de sable; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.* Abel *Grimal*, conseiller en la cour des aides de Montauban, portait : *d'argent, au pin de sinople, accosté de 2 abeilles de gueules; au chef d'azur, chargé d'une abeille d'or.*

GRISONIS, sieurs de Graulas, de Lahont, élection d'Armagnac, maintenus par arrêt du conseil d'état du 26 août 1671. — 11 novembre 1715, Laugeois.

DE GROS, seigneurs de Puechroudil, de Laspeyrouzes, etc., en Rouergue, 1542. — 10 mars 1699, Le P. *De gueules, au lambel à 3 pendants d'argent.*

---

(1) Le nom est écrit indifféremment *de Grenier* et *de Granier*. Voir ce dernier mot.

DE GROSSOLLES, seigneurs de Saint-Martin, de Saint-André, etc., 1478. —31 janvier 1699, Le P. Davity dans sa *Description de l'Europe* publiée en 1643, t. I, p. 125, chapitre de la Guienne, considère la maison de Grossolles comme l'une des premières de cette province. Guillaume *de Grossolles* prit part à la première croisade du roi saint Louis à la Terre Sainte en 1248 (*Musée de Versailles*). Les marquis et comtes de Flamarens sont issus de la branche des seigneurs de Saint-Martin. *D'or, au lion de gueules, nageant dans une rivière d'argent, mouvante du bas de l'écu; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE GUALY-CHAFARRY, sieurs de la Gineste, en Rouergue. Cette famille a eu acte de la production de ses titres de noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1668. —26 mars 1697, S. *D'or, à la bande d'azur, chargée de 3 roses d'argent, et accostée de 10 losanges de sable, couchées en bande, 2 et 3 en chef et 3 et 2 en pointe.*

GUÉRIN, famille descendue d'Antoine *Guérin*, sieur des Arènes, capitaine au régiment Royal, infanterie, anobli en considération de ses services par lettres du mois de janvier 1668, enregistrées à la chambre des comptes le 17 juillet 1676. — 23 avril 1716, Laugeois.

DE GUERRE, élection de Lomagne, 1544. — 30 mai 1699, Le P. 26 juin 1715, Laugeois. *De gueules, à 3 fasces d'argent.* Une autre famille DE GUERRE, en Agénais, portait : *d'argent, au chevron de sable.*

DE GUILHEM, seigneurs de Peyralade, 1557.—23 avril 1697, S.; seigneurs du Bourguet, 1557.—30 avril 1701, Le G. *Losangé d'argent et d'azur.*

DE GUIRARD, seigneurs de Senergues, de Saint-Etienne, etc., en Rouergue, 1544.—13 juin 1699, Le P. *Parti, au 1 d'azur, au lion d'or; au 2 de gueules, à l'épervier d'argent, empiétant une perdrix du même, accompagné en chef d'une clochette d'argent entre deux étoiles d'or.*

DE GUIRAUDES, sieurs de Saint-Mézard, élection d'Astarac, maintenus par M. de Lamoignon, intendant de Languedoc le 2 mars 1716. — 4 avril 1718, Le G. de M. *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même; au chef denché d'argent.*

DE GUISCARD, seigneurs del Pech, del Sirech, de la Coste-Grezels, etc., en Quercy, 1554. — 20 septembre 1698, Le P.

D'argent, à la bande de gueules. Bernard *de Guiscard*, chevalier, seigneur de la Coste, vivait en 1246. Cette maison est très-bien alliée.

H

DU HAGET, seigneurs de Grezian, de Caubous, élection de Comminges, ont produit devant M. Pellot, intendant de Guienne le 1er juin 1667.—22 avril 1700; branche de Magnoac. 1551.—15 mai 1700, Le G. *D'or, au palmier de sinople, cantonné de 4 épées de gueules, garnies d'or.*

DE HALANE, sieurs del Brel et de Saint-Laurent, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 19 août 1668.—10 novembre 1699, Le P. *Ecartelé, au 1 d'argent, à une etoile d'azur; au 2 de gueules, à une tour d'argent; au 3 de gueules, au lion d'or; au 4 d'argent, à 3 barres de gueules.*

DE HAUTPOUL, seigneurs d'Auxillon, élection de Rivière-Verdun, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 28 juin 1669. — 9 août 1698, Le P. La maison de Hautpoul est une des plus anciennes et des plus illustres du Languedoc. Elle possédait le château de Hautpoul, chef-lieu d'un petit pays appelé le Hautpoulois, dès l'an 936. Il n'y a peut-être pas une autre famille en Languedoc qui puisse faire preuve d'une telle ancienneté. *D'or, à 2 fasces de gueules, accompagnées de six coqs de sable, crêtés, becqués et barbés de gueules.*

HECTOR (1), seigneurs de Laussac, de Raus, etc. en Quercy, 1544.—20 février 1700, Le G.

DE HÉRICOURT (Julien), écuyer, sieur de Hédouville, ci-devant conseiller au présidial de Soissons et procureur du roi en la réformation des domaines dans la généralité de Montauban, a produit le jugement de maintenue rendu en sa faveur par M. Dorieu, intendant en Soissonnais, du 17 septembre 1667. — 12 avril 1697. S, *D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent.*

DES HOMS, seigneurs dudit lieu, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 10 juin 1667,—22 avril 1700, Le G.

DE L'HOPITAL, sieurs de Peyrelade, de Maugras, élection de Comminges, 1552, maintenus par M. de Bezons, intendant de Lan-

(1) Anciennement *Astorg*.

guedoc, le 13 août 1669.—7 juillet 1700, Le G. Famille du parlement de Toulouse, *Ecartelé*, *aux* 1 *et* 4 *d'azur*, *à* 2 *griffons affrontés d'or*, *perchés sur un arbre du même*; *aux* 3 *d'azur*, *à la tour d'argent*, *maçonnée de sable*, *bâtie sur un rocher d'argent*.

DE HUC, sieurs de Brenne, en Rouergue, 1529. — 31 janvier 1699, Le P. *D'azur*, *à* 3 *chats-huants d'or*.

D'HUILLET, en Foix, 1559.—23 avril 1701, Le G. *D'argent*, *au monde d'azur*, *croisé d'or*, *accosté de* 2 *œillets de gueules*, *tigés de sinople*.

HUNAUD, seigneurs de Gousens, élection de Lomagne, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 1er juillet 1669.—12 août 1698, Le P. Branche du Barry, élection de Comminges, 1555.—30 mai 1699, Le P. *D'argent*, *à* 3 *fasces de sable*.

I

D'ICHER, seigneurs de la Bastide de Fons, del Pont, de la Vayssière, élection de Milhau, 23 avril 1716, Laugeois. *Coupé*, *au* 1 *de gueules*, *au lion issant d'argent*; *au* 2 *d'or*, *à l'aigle de sable*. La généalogie de cette famille est imprimée dans le IIe volume des *Archives de la Noblesse*.

D'IDRAC, seigneurs de la Tapie, élection d'Astarac, 1542.—11 juin 1718, Le G. de M.

D'IMBERT, seigneurs du Bosc, en Rouergue, 1557.—4 septembre 1698, Le P. *D'azur*, *à la fasce d'or*, *accompagnée en chef*, *de* 3 *étoiles du même*, *et en pointe d'un bélier passant d'argent*.

D'IRENNE, seigneurs de Ginibral, de Saint-Maurice, etc., élection de Montauban, 1551. —27 février 1698, S. Branche du Perget et de la Lanne, élection de Comminges, 1551.—16 mai 1699, Le P. *Ecartelé*, *au* 1 *de gueules*, *à une cloche d'argent*; *au* 2 *d'azur*, *au lion d'or*, *lampassé et armé de sable*; *au* 3 *d'azur*, *à* 4 *besants d'or*; *au* 4 *de sinople*, *à* 3 *fasces d'argent*.

D'ISSALY, en Quercy, 1535. —6 février 1698, S. *D'azur*, *à la bande d'or*, *accompagnée en chef d'un loup du même*, *et en pointe d'un chien d'argent*.

D'IZALGUIER, élection de Lomagne, 1531. — 20 décembre 1698, Le P. *De gueules*, *à la fleur d'isalgue d'argent*. C'est une des plus nobles et des plus anciennes familles du Toulousain. On trouve le nom de ses auteurs depuis 1338 dans les listes des capitouls de Toulouse, charge qui était remplie aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles par des familles d'ancienne chevalerie.

D'IZARN DE FRAISSINET, comtes de Valady, 5 mars 1701, Le G. *D'azur, au levrier d'argent; au chef du même, chargé de 3 étoiles de gueules.* Cette famille a fait les preuves des carrosses en 1785.

IZARN. Jean *Izarn*, sieur de Capdeville, avocat en la chambre de l'édit de Languedoc; Benoît *Izarn*, sieur de Varragnes, greffier en chef de la même chambre, et Samuel *Izarn*, sieur des Grèzes, aussi avocat en la chambre de l'édit, frères, obtinrent des lettres de réhabilitation de noblesse le 22 octobre 1652, enregistrées en la chambre des comptes de Montpellier le 3 février 1653. Françoise *de Gaujal*, veuve de Michel *Izarn*, sieur de Cournons, fils de Jean, fut maintenue le 6 septembre 1698, Le P.

J

DE JAUBERT, seigneurs de Rassiols, en Quercy, 1545. — 3 septembre 1704, Le G. *Ecartelé, au 1 d'azur, à une fleur de lys d'or et une demi fleur de lys du même, mouvante de la partition; au 2 de gueules, à 3 palmes contreposées d'or; au 3 de gueules, à la croix tréflée d'or; au 4 d'azur, à 3 étoiles d'or en pal.*

DE JEAN, seigneurs de Roqué, de Pradin, etc., en Lomagne, 1540.—5 juillet 1701, Le G. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

DU JOLS, *voyez* DUJOLS.

DE JORDAN, sieurs de Saint-Mezard, en Armagnac. Cette famille a produit ses titres devant M. Pellot le 1er juin 1667.—23 avril 1697, S.

DE JOUGLA, seigneurs de Montégut, 1550. — 2 avril 1701, Le G. La terre de Jougla est située à 4 lieues de la Caune, non loin des Cévennes. Cette famille est différente de celle JOUGLA, barons de Lauzières, au diocèse de Montpellier, anoblis par l'exercice pendant trois générations de la charge de trésorier de France à Montpellier, et dont une branche, celle de Jougla du Fresne, barons de Saint-Rome du Tarn, seigneurs d'Auriac, de la Motte, de Cappieu, etc., fut anoblie par lettres patentes du mois d'octobre 1643, confirmées au mois de janvier 1669. Cette dernière famille porte : *D'azur, à l'épervier d'or; au chef d'argent, chargé de 3 étoiles de gueules.*

DU JOUGONNOUS, seigneurs de Sauguède, élection de Comminges, 1604. — 19 juin 1718, Le G. de M. *D'or, au porc épic de sable.*

DE JULIARD, seigneurs de la Vernoze. Gilles *de Juliard*, capitoul de Toulouse en 1657, a été la souche de cette famille. 11 août 1716, Le G. de M. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, au soleil d'or; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à une gerbe surmontée d'un croissant d'argent.*

DE JUSSAN, seigneurs de Saint-Christau, 1480. — 14 février 1699, Le P. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, au lion couronné de gueules; aux* 2 *et* 3 *de sable, à la croix d'or; sur le tout d'azur, à une serrure d'argent, garnie de sa clef mise en pal.*

L

DE LABAY (anciennement LABAING), comtes de Viéla, en Astarac, 1577. — 6 mai 1715, Laugeois. *D'or, à* 2 *sangliers de sable.* Famille ancienne de Béarn, qui vient de s'éteindre de nos jours.

DE LABRO, seigneurs de Molinau, en Rouergue, 1531.—4 décembre 1700, Le G.

LACGES, *voyez* DE BABUT.

DES LACS (ce nom s'est écrit aussi DES LAX), seigneurs d'Arcambal, du Bousquet et de Pern, en Quercy, 1433. — 28 juin 1698; branche aînée dite des seigneurs des Lacs, de la Capelle, 1548.—28 août 1699, Le P. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à* 3 *fasces de gueules; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à la tour donjonnée d'argent; à la bordure d'azur, chargée de* 5 *fleurs de lys et de* 5 *besants d'or, alternés.*

DE LAGERIE, seigneurs de Laventure. 1548.—20 janvier 1698, S. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de sable, tenant de sa patte dextre un poignard d'argent.*

DE LAMAUTE, seigneurs de Saint-Christ, de la Rivière, élection d'Astarac, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667.—26 juin 1715, Laugeois.

DE LANEPLA, seigneurs de Lasrives, au comté de Foix, 1553. —4 février 1698, S. *D'argent, au levrier de sinople; au chef d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'or.*

DE LANTROM, seigneurs de Saint-Hubert, de la Baratie, en Quercy, 1538.—16 août 1704, Le G. *D'or, au chevron rompu d'azur, accompagné de* 3 *corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.*

DE LAPARRA, seigneurs de Lieucamp, de Salgues, etc., élection de Milhau, 1551.—29 novembre 1701, Le G. *D'argent, à la*

fasce d'azur, chargée de 3 lionceaux léopardés d'or et accompagnée en pointe d'un lion léopardé de gueules.

DE LAPISSE, seigneurs du Bois de la Mothe. Famille maintenue sous le nom de *du Bois de la Pisse*, par M. d'Aguesseau, intendant de Limosin, le 24 novembre 1666. — 31 décembre 1715, Laugeois. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même.*

DE LAQUAY, seigneurs de Bourville, élection de Rivière-Verdun, 1535.—30 janvier 1700, Le G. *D'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 roses d'or.*

DE LARCÉ, seigneurs de Rivière, maintenus par M. Pellot le 20 janvier 1668.—14 avril 1699, Le P.

DE LARROCAN, *voyez* DE LA ROCAN.

DE LARTIGUE, sieurs d'Arnès, du Hillet, etc., en Armagnac. Cette famille a produit ses titres devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 4 mai 1667.—30 janvier 1698, S. La branche de Lartigue de Peleste a prouvé depuis 1550. — 6 décembre 1698, Le P. *De gueules, au lion d'or.*

DE LARTIGUE, seigneurs de Solansère et de Montbernard, élection de Comminges, 30 janvier 1690, S.—26 juin 1715, Laugeois. *Parti, au 1 de gueules, au lion d'or, lampassé et armé de sable ; au 2 de sable, à 3 besants d'argent.*

DE LARY, seigneurs de la Tour, d'Ogmas, de la Motte, én Armagnac, 1543.—18 décembre 1700, Le G. *D'argent, à 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.*

DE LAS, seigneurs de Brumont, de Gayon, etc., 1492. — 5 septembre 1699, Le P. *D'azur, à l'agneau pascal d'argent, sa banderolle de gueules, croisée d'or.*

DE LASSERAN, barons de Massencome, élection d'Astarac, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 16 mai 1668. —5 mars 1700, Le G. *D'argent, à la fasce de gueules, chargée de 2 tours d'or.*

DE LAURIAC. Cette famille a produit sa maintenue de noblesse par M. Pellot, du 17 octobre 1667.—18 février 1700, Le G.

DE LAURIÈRE, seigneurs, barons de Moncaut, en Agénais, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 16 juillet 1667.—2 août 1698, Le P. *D'azur, au lion couronné d'or.*

DE LAUTREC, seigneurs de la Lande-Cabazac, 1497. — 2 sep-

tembre 1703, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix de Toulouse d'or; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or.*

DE LAVARDAC, seigneurs de Meymes, en Armagnac, 1572.—26 décembre 1715, Laugeois. La branche de Saint-Jaimes a prouvé depuis 1504.—11 avril 1716, Laugeois. *De gueules, à 3 tourteaux d'argent en bande.* Famille éteinte. La terre de Lavardac, qu'elle possédait de toute ancienneté, est située à cinq quarts de lieue de Nérac en Condomois.

DE LAVAUR, seigneurs de Vivès et de Belloc. Cette famille a produit devant M. Pellot le 17 mai 1668. — 28 avril 1698, Le P. — 11 août 1716, Le G. de M.

DE LAYAC, en Rouergue. Famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1668.—21 juin 1701, Le G. *D'azur, à 4 vergettes (pals) ondées d'argent, entre lesquelles sont 3 flammes d'or.*

DE LENTILHAC, seigneurs vicomtes de Gimel, 1492.—29 mai 1700, Le G. *De gueules à la bande d'or.* La généalogie de cette ancienne maison est imprimée dans le t. VIII des *Archives de la Noblesse.*

DE LESCURE, seigneurs de Lescure, de Millars, barons de Belcastel, en Rouergue, 1516.—30 mai 1699, Le P. *Coupé d'azur, à 4 lions affrontés d'or.*

DE LESTANG DE BERAIL, seigneurs marquis de Pomeyrols, en Rouergue, 1538. — 22 avril 1697, S. *D'azur, à 3 fasces crénelées d'argent, la première de cinq créneaux, la seconde de quatre et la troisième de trois, celle-ci ouverte en porte ronde au milieu; le tout maraillé et maçonné de sable.* C'est une branche de la maison *de Murat-Lestang.* Voir le t. I des *Archives de la Noblesse,* article DE MURAT, p. 20.

DE LEYGUE, seigneurs de Prouilhac, élection de Cahors, 1532. —18 mars 1700, Le G. *Coupé, au 1 d'azur, à la tour d'or; au 2 de gueules, à la tour donjonnée d'argent.*

DE LEZIR, sieurs de Salvezou, en Quercy, maintenus par ordonnances de MM. Foucault, Lambert d'Herbigny et Sanson, intendants de la généralité de Montauban, des 21 août 1674, 7 mars 1694 et 14 mars 1697.

DU LIN, seigneurs barons du Lin et d'Averon, de Sainte-Griède, etc., 1537.—8 juillet 1700, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à la corneille de sable, becquée et membrée de gueules; aux 2 et*

d'azur, à une épée d'argent, la pointe en bas; senestrée d'un écusson d'or.

DE LINARS, 1533.—30 avril 1700, Le G.

DE LINGUA, sieurs de Saint-Blancart, en Couserans, 1604.—14 avril 1717, Le G. de M.

DE LOLMIE, seigneurs de la Penche, de Bro et de Flaujac, en Quercy. 1517.—23 janvier 1700, Le G. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, à l'ormeau de sinople; aux* 2 *et* 3 *d'azur, au lion d'or.*

DE LOM, seigneurs del Lard, 1558.—7 juillet 1700; branche de Félines, 1556.—18 décembre 1700, Le G. *D'argent, à l'ormeau de sinople.*

DE LONGUET, seigneurs de la Bastidète, en Quercy. Jean *de Longuet* fut pourvu, le 25 septembre 1642, d'une charge de secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie de la cour des aides à Cahors, transférée depuis à Montauban.—12 avril 1697, S. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de gueules, à* 3 *cygnes d'argent; aux* 2 *et* 3 *d'argent, à* 3 *roses de gueules.*

DE LONJON, élection de Rivière-Verdun, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 10 juin 1667. — 15 mai 1700, Le G. *D'or, à la bande de gueules.*

DE LORDE (quelquefois DE LOURDE), seigneurs de Carnibat, de Lasferrières, en Foix, 1548.—12 août 1698, Le P. Branche de Montgaillard, 1529. —27 mars 1700. Branche de Coustalet, en Armagnac, 1548.—15 juillet 1700, Le G. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *de gueules, à la vache d'argent; au* 2 *de gueules, à la pensée d'argent; au* 3 *de gueules, à* 4 *burelles d'argent.*

DE LORT, seigneurs du Pesqué, de Montesquiou et d'Astieu, en Foix, 1504.—5 mars 1700, Le G. *De sable, à la croix ancrée d'argent, chargée d'une fleur de lys de gueules.* Très-ancienne famille originaire de Guienne. Il y a eu acte de recognition d'origine commune, en 1772, entre la maison de Lort de Saint-Victor et Montesquiou, et celle de Lort de Serignan, seigneurs de Lebrettes et de Porcairargues, en Languedoc, portant pour armes : *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, adextré en chef d'une étoile d'argent.*

Il existe dans le Laonnais, près des confins de la Champagne, une terre de Lor, qui a été le berceau d'une ancienne et très-noble famille, alliée dans les XIII[e] et XIV[e] siècles aux maisons de Cherisy-Muret, de Grandpré, de Choiseul, de Conflans, de Neufchatel, etc. Palliot en décrit les armes *de sable, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de sinople.* Renaud *de Lor*, chevalier,

frère d'Isabeau *de Lor*, morte en 1347, femme de Jean de Conflans, seigneur de Vezilly, portait en son sceau *une quintefeuille*, suivant une quittance d'appointements pour lui et ses gens d'armes, qu'il donna à Paris le 16 septembre 1340. (*Titres scellés à la Bibliothèque du roi*).

DE LORT, seigneurs de Grimart, en Quercy, 1547. — 9 août 1698, Le P. Je crois cette famille une branche de celle de Lort du Pesqué.

DE LOUBIER, seigneurs de la Loubière, en Rouergue, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 9 septembre 1669. — 11 février 1700, Le G. *D'azur, au loup passant d'argent.*

DE LOZE, seigneurs de la Tour, en Lomagne, 1554.—19 septembre 1699, Le P.

DE LUPÉ, seigneurs de Taybosc, en Armagnac, 1544.—1er juillet 1698, Le P. La branche du Garané a été maintenue par le même intendant le 7 mars 1699, sur production remontant à 1554. Branche de Gariès, en Quercy (1529) 20 février 1700. Branche de Sainte-Christie, 11 février 1702, maintenue sur production remontant à 1524, Le G. *D'azur, à 3 bandes d'or.* La généalogie de cette maison, l'une des plus anciennes de la Guienne, est imprimée dans le t. IV de *l'Histoire des Pairs de France et des anciennes familles du royaume.*

M

DE MAFFRÉ, seigneurs de Selgues, de la Mothe, de Cadiès, de Cruzel, etc., en Rouergue, 1545.—9 août 1698. *De gueules, au chef cousu d'azur, chargé de 3 croissants d'argent.*

DE MAGES, seigneurs de la Peyrière, élection de Rivière-Verdun, ont produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1667.—20 avril 1697, S. *D'azur, à la fasce d'or, chargée de 3 losanges de gueules.* Famille originaire de Languedoc.

DE MAIGNAN, sieurs de Cailhaubert, de Montégut, de Ciutac, en Armagnac, famille qui a produit ses titres devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 17 octobre 1667. — 27 avril 1697, S. *D'azur, à 3 besants d'or.*

DE MAIGNE, sieurs de Salenave, en Guienne, maintenus par M. Pellot le 7 juillet 1667.—23 juin 1699, Le P. Branche de la Palisse, 11 février 1700, Le G. *D'azur, à une main appaumée d'argent.*

DE MAILLAC, seigneurs de Palais, au comté de Foix, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 15 juillet 1669.—3 juin 1698, S. *D'argent, à 3 rochers de gueules, chacun sommé d'une corneille de sable.*

DE MAILLAC, seigneurs de Duezan, barons de Vaissac, de Beauvesin, en Rouergue, 1556.—6 septembre 1698, Le P. *D'azur, à 3 haches d'armes d'or; à la bordure componée d'or et d'azur.* On trouve ailleurs : *d'azur, à 3 masses d'armes d'or.*

DE MAILLAN et aussi DE MALHAN, seigneurs de Granlac, du Jou, en Rouergue, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 2 janvier 1669.—4 février 1698, S. Branche de Vignac, 2 août 1698, Le P. *Parti, au 1 d'azur, à 3 chevrons d'argent; au 2 de gueules, au lion d'or.*

DU MAINE, *voyez* DU MAYNE.

DE MALARET, seigneurs de la Coste, de Jallais, originaires de Guienne, 1555.—23 décembre 1701, Le G.

DE MALEGAT, seigneurs de la Viguerie, élection de Cahors, famille originaire de Périgord, 1511. —6 décembre 1698, Le P. *D'azur, à 3 tours rangées d'or.*

DE MALHAN, *voyez* DE MAILLAN.

DE MALROUS, seigneurs de Roumegoux, en Rouergue, 1539. —14 mars 1699, Le P. *De gueules, à 3 pommes de grenade d'or.*

DE MALVIN, anciennement AMALVIN, seigneurs de la Lanne, du Parquet, etc., en Guienne, 1502.—19 juillet 1698, Le P. Branche de Montazet, seigneurs de Flamarens, en Rouergue, 1543.— 17 mars 1699, Le P. Branche de la Barthère, élection de Comminges, 1481. —5 mars 1701, Le G. *D'azur, à 3 étoiles d'or.* La généalogie de cette ancienne famille est imprimée dans le registre V, partie II de *l'Armorial de France*, de MM. d'Hozier.

DE MANAS, seigneurs d'Homs, élection de Lomagne, 1537.— 20 janvier 1699; seigneurs de Saint-Germier, élection de Rivière-Verdun, 1551. — 26 septembre 1699, Le P. Branche de Lahas, élection de Comminges, 1551. — 7 avril 1701, Le G. *Ecartelé d'or et de gueules.* Très-ancienne famille, qui a pris son nom de la terre de Manas, située à deux lieues de Miélan, en Armagnac, et s'est alliée aux premières maisons de la Gascogne et de la Guienne.

DE MANHAC, *voyez* BLANCHER DE MANHAC.

DE MARANZAC, seigneurs de Langlade. Cette famille a prouvé

depuis sire Michel *de Maranzac*, marchand de la ville de Salviac, vivant en 1644. Il avait acquis la noblesse par la charge de capitoul de Toulouse qu'il remplit en 1627. — 22 mai 1700, Le G. *Parti, au* 1 *d'azur, à un demi vol d'or ; au* 2 *d'argent, à un roseau de sinople, sur un lac d'azur.*

DE MARCA, *voyez* DE LA MARQUE.

DE MARCILLAC, seigneurs de la Roque et de Montalègre, 1508. —19 septembre 1699, Le P. *Burelé d'argent et d'azur de* 10 *pièces, à* 3 *chevrons de gueules, brochants.*

DE MARCOUX, en Lomagne, 1553.—26 mars 1697, S. *D'or, au lion de gueules, tenant une roue de sable.*

DE LA MARQUE, seigneurs de Montaut, de Lartigue, élection de Comminges, ont produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 3 juillet 1667.—6 décembre 1697, S.—16 août 1700, Le G.—26 décembre 1715, Laugeois. Les seigneurs de la Bastide, de Navigan, élection de Rivière-Verdun, ont produit devant M. Pellot, le 22 mars 1668.—14 avril 1717, Le G. de M. *D'azur, à une palme d'or en pal, accompagnée de* 3 *montagnes de* 6 *coupeaux d'argent.* Famille ancienne, originaire de Béarn, où elle était connue sous le nom DE MARCA.

DE MARRENX, seigneurs de Montgaillard, de Louvagnac, en Armagnac, 1532.—11 novembre 1715, Laugeois. *Parti, au* 1 *d'or, à* 2 *tourteaux de gueules; au* 2 *de gueules, à* 2 *chevrons d'argent.* Depuis environ 1650 : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'or, à un tourteau de gueules; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à un chevron d'argent.* La branche de Marrenx-Saint-Yorz, éteinte, portait : *Parti, au* 1 *d'or, à* 2 *tourteaux de gueules; au* 2 *de gueules, à* 2 *pals d'argent.*

DE MARSA, seigneurs de Fontneuve, de Saint-Michel, etc., en Quercy, 1551.— 5 août 1698, Le P. *D'azur, à* 3 *rochers d'argent bien ordonnés.*

DE MARTRES, sieurs de Bouillac, élection de Comminges, 1588.—17 août 1716, Le G. de M. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, au lion de sable; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à une meule de moulin d'argent.*

DE MARTRES (Paul), seigneur de Haumont, capitoul de Toulouse en 1645, 1646. Sa postérité a été maintenue sur ce fondement de noblesse le 29 mai 1715, Laugeois.

DE MARTRIN, seigneurs de Bladies, des Plas, de Saint-Martin, élection de Milhau, 1546. — 14 avril 1699. Le P. La branche du Perget, maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le

19 décembre 1668, le fut également par M. le Gendre le 17 septembre 1700. *De gueules, à l'aigle couronnée d'argent.*

DU MAS DE PEYZAC, seigneurs de Couserans. Cette famille, éteinte depuis la restauration, a produit sa maintenue de noblesse rendue par M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges, du 1er décembre 1666.—14 juin 1715, Laugeois. *Coupé, au 1 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable; au 2 de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 fleurs de lys du même.*

DE MASCARON, au pays de Foix, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 24 janvier 1670.— 28 novembre 1697, S. *D'azur, à la tour d'or, maçonnée de sable, percée d'une fenêtre à quatre jours et ouverte par un portail rond.*

DE MASNAU, seigneurs de Bousignac, en Rouergue. Cette famille a produit l'acte de la représentation de ses titres de noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, du 1er août 1669. —22 mai 1700, Le G.

DE MAULÉON, seigneurs de Savaillan, de Saint-Sauvy, etc., 1558.—10 janvier et 6 juin 1699; seigneurs de Durban, en Foix, 14 avril 1699, Le P.; seigneurs de la Comme, 18 décembre 1700, Le G. *De gueules, au lion d'or.* Branches de l'illustre maison des vicomtes de Mauléon et de Soule.

DU MAY, seigneurs de Massals, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 26 août 1669.—27 août 1716, Laugeois. *D'azur, à un bâton noueux d'or en fasce, accompagné en chef de 3 flanchis d'or, et en pointe d'une hure de sanglier du même, défendue d'argent.*

DU MAYNE, seigneurs du Hagedet, de Plehot, de Saint-Lane, en Armagnac, 1496.—11 octobre 1698, Le P. *D'azur, à 4 croissants d'argent.*

DE MAYNIAL, sieurs de Latomy, élection de Comminges. Famille descendue de Pierre *de Maynial,* docteur en droit, capitoul de Toulouse en 1539 et 1547. — 12 avril 1717, Le G. de M.

DE MAZARS, sieurs d'Asquieu, élection de Milhau, 1555.—7 juillet 1701, Le G.

DE LA MAZERE, seigneurs de Gramont, élection d'Astarac, 1546. — 18 mars 1700, Le G. *D'azur, à 2 loups d'or.*

DE MEDRANE, barons de la Bassère, seigneurs de Verlus, de Coudret, de Layau, etc., en Armagnac, famille originaire de Na-

varre, 1550. — 2 avril 1697, S. *Coupé d'azur et d'or, une fasce d'argent sur le tout, accompagnée en chef d'une colombe volante du même, portant en son bec cette inscription en lettres de sable :* AVE MARIA, GRATIA PLENA, *et en pointe d'une croix fleurdelysée de sable ; le tout environné d'une bordure de gueules, chargée de* 13 *tours d'argent.*

DE MÉJANÈS, seigneurs de Rudelle, de la Raffetie, de Lascazelle, de Rendan, en Rouergue, 1541.—27 avril 1697, S. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles d'argent.*

DE MENDOSSE, seigneurs de Lartigolle, de la Marque, en Armagnac, 1531.—7 avril 1699, Le P. *Écartelé en sautoir, aux* 1 *et* 4 *de sinople, à la bande d'or, chargée d'un calice de gueules; aux* 2 *et* 3 *d'or,* à dextre ces mots : AVE MARIA, *à senestre :* GRATIA PLENA *en lettres capitales d'azur.*

DE MERITENS, seigneurs de Sauveterre, en Nebouzan, maintenus par M. Pellot le 1er juin 1667. — 3 juin 1698, Le P. Seigneurs de Montégut, en Foix, 4 décembre 1700, Le G. *D'or, à un pin de sinople, au pied duquel broche un levrier d'argent arrêté.* Ancienne maison de Béarn.

DE MESCUR, sieurs de Fontanilles, de Lasplagne, etc., en Lomagne, 1556.—31 janvier 1699, Le P.

DE MICHEAU, *alias* DE MICHAUT, seigneurs de la Coste de Comps, de la Coste de Cabanes, de Martial, de Veyrières, etc., 1544.—31 mai 1698, Le P. *D'azur, au lion d'or, accompagné en pointe d'une épée d'argent, la garde en haut; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE MIGLOS, seigneurs de Roquairan, en Comminges, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 6 septembre 1669.—21 juillet 1698, Le P. *De gueules, au lion d'or.*

DE MINUT, marquis de Castéra, élection de Rivière-Verdun, 1515. —11 décembre 1715, Laugeois. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *besants d'or.*

DE MIQUEL, seigneurs de Sainte-Gemme, élection de Comminges, 1556.—13 juin 1699, Le P. Famille originaire de Catalogne.

DE MIRAMONT, seigneurs de Puymarson, en Armagnac, 1550. —22 juillet 1700, Le G. *D'or, au lion de gueules.*

DE MIREMONT, seigneurs d'Aignan, 1550.—23 avril 1701, Le

G. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, adextré d'un rocher de sinople; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3 merlettes de sable; sur le tout d'azur, à 3 poissons d'argent.*

DE MOLIÈRES, 1540.—27 avril 1697, S. Ancienne noblesse du Quercy. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 besants d'or; aux 2 et 3 de gueules, à 3 cloches d'argent, bataillées de sable.*

DE MOLINERI, barons de Murols, en Rouergue, 1382,—10 décembre 1701, Le G.

DE MOLINIER, seigneurs de Lasvialettes, de Fabrègues. Cette famille, originaire de Rouergue, a eu acte de la représentation de ses titres de noblesse de M. du Gué, intendant de Dauphiné, le 8 novembre 1668.—19 juillet 1698. Elle a produit depuis 1530, Le P. *D'azur, au tau d'argent.*

DE MONCAUP, seigneurs de Nayrens, de Lasplaces, de Calpet, élection d'Armagnac, 1598.—23 avril 1716, Laugeois.

DE MONDENARD, sieurs de Bière, de Roquelaure, etc., élection de Lomagne, 1530. — 14 février 1699, Le P. Très-ancienne famille, originaire de Quercy. *Ecartelé d'argent et d'azur.*

DU MONT, seigneurs de Loustelnau, élection de Rivière-Verdun, 1550.—14 mars 1699; branche de la Grande-Borde, élection d'Astarac, 1550.—14 février 1699, Le P. *De sinople, à un mont de 6 coupeaux d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles du même.*

DE MONT, seigneurs de Lartigue, de Saint-Martin, en Armagnac, 1571.—23 janvier 1703, Le G. La branche des seigneurs du Blenne, de Mau et de Gelenaus, a été maintenue par M. le Pelletier de la Houssaye, le 27 septembre 1698. Branche de Villeneuve, d'Eulx, élection de Comminges, 1571.—21 décembre 1715, Laugeois. *D'azur, à 3 monts d'or.*

DE MONTAGUT (1), seigneur de Cremps, d'Orgueil, de Voulvé, de la Boissière, etc., en Quercy, 1552.—20 février 1700, Le G. *Ecartelé d'or et de sable.*

DE MONTAULT, seigneurs de Castelnau d'Arbieu, de Pauillac, 1528.—6 juin 1699, Le P. La branche de Floures, maintenue le 4 décembre 1700, Le G. *Losangé d'argent et d'azur.* La généalogie de cette ancienne et illustre famille est imprimée dans le t. VIII des *Archives de la Noblesse.*

---

(1) Le nom originaire de cette famille était CARLES.

DE MONTAULT-SAINT-SIVIÉ, 1549. — 16 mars 1697, S. — 11 avril 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 4 otelles d'argent adossées en sautoir ; aux 2 et 3 de gueules, à 2 mortiers de guerre d'or ; sur le tout de gueules, à la croix pattée d'argent, soutenue par une main garnie d'un gantelet du même,* suivant la déclaration de François-Michel de Saint-Sivié-Montault, seigneur de Malartic, de Cadeillan et du Saumont, lorsqu'en 1698 il fit enregistrer ses armes à l'*Armorial de la généralité de Montpellier*, folio 1129, n° 73.

Jean *de Montault*, seigneur de Montault et de Benac, qualifié damoiseau dans un acte du 2 janvier 1390 (*v. st*), était chevalier lors d'un hommage que lui rendit, le 5 mai 1406, noble Pierre de Saint-Sivié, pour le lieu de Saint-Sivié, que ce dernier tenait du seigneur de Benac en fief noble, comme l'avaient tenu ses prédécesseurs. Le 14 mars 1428, Jean, seigneur de Montault et de Benac, fut présent à l'acte de la vente d'une pièce de terre appelée Broilh (1), situéedans le terroir de Benac. Il avait épousé Marguerite *de Bazillac*, morte avant le 18 janvier 1422, de laquelle il eut un fils et trois filles.

1° Arnaud de Montault, baron de Benac, qui a continué la maison de Montault Benac ;

2° Constance de Montault, mariée avec Arnaud-Guilhem *de Béon*, seigneur de Sère ;

3° Ourse de Montault, mariée 1° avec Bertrand *d'Andouins*, seigneur de Castelbirit ; 2° avec Jean, seigneur *de Pardaillan* ; 3° le 21 avril 1423, avec Arnaud *de Baretge*, seigneur de Vieusac ;

4° Clarianne de Montault, femme de Jean, seigneur *d'Ossun*.

Telle fut la postérité légitime de Jean de Montault, baron de Benac, d'après un mémoire fait en 1578 par Philippe de Montault, seigr. de Beaumont, en Lezadais, son arrière petit-fils, mémoire suivi par *l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 604. Outre les enfants nés de Jean de Montault et de Marguerite de Bazillac, il eut un fils dont on va parler et dont la mère n'est pas connue.

Noble Boos (Bos) DE BROILH DE MONTAULT, est énoncé fils du seigneur de Benac dans deux actes de 1445 et 1460. Le dernier est une reconnaissance qu'il donna le 23 septembre à Mons. Bruc de Gentane, prébendier de l'église de Benac, de la somme de 10 florins restant du capital d'une prébende instituée en ladite église par le seigneur de Benac, son père. La Chenaye des Bois nomme la femme de Boos Gaillarde *de Saint-Sivié*, fille et héri-

(1) Il y a lieu de croire que cette terre était acquise par un tiers au profit du seigneur de Benac, car elle fut possédée par Boos de Broilh, son fils, qui en prit le nom.

tière du seigneur de Saint-Sivié, près Benac. Par acte du 28 août 1478, noble Boos *de Broilh*, alias *de Montault*, rendit hommage et prêta serment de fidélité à messire Arnaud de Montault, chevalier, seigneur de Montault, de Miramont et de Benac, auquel il promit d'être bon et loyal vassal et sujet. Cet acte n'énonce point que Boos fût le frère d'Arnaud de Montault. Un autre acte du 10 mai 1483, relatif à une inféodation consentie par noble et puissant Aner de Montault, chevalier, seigneur de Montault et de Benac, (fils d'Arnaud) et auquel fut présent noble Boos de Montault, damoiseau, seigneur de Broilh, avec Auger d'Ossun, damoiseau, et Pierre d'Abadie, prêtre, n'énonce pas non plus que Boos fût oncle d'Aner de Montault.

Bernard DE SAINT-SIVIÉ (fils de Boos de Broilh), damoiseau, habitant du lieu et territoire de Benac, fit hommage et prêta serment de fidélité, le 16 juin 1492, pour l'hôtel de Saint-Sivié, à noble et puissant homme Aner de Montault, baron de Benac. Dans cet acte il n'est point dit que Bernard de Saint-Sivié fût cousin-germain du seigneur de Benac.

Mathieu DE SAINT-SIVIÉ, fils de Bernard, épousa, en 1506, Catherine *d'Aubarède*, et fut inhumé en l'église de Benac, près la tombe des barons dudit lieu. C'est ce qu'on apprend d'une sentence du sénéchal de Bigorre, du 31 août 1581, rendue en faveur de François *de Saint-Sivié*, son petit-fils, sentence qui le maintint pour les honneurs dans l'église de Benac, que lui disputait Mathieu d'Abadie, dans le second rang après le seigneur de Benac. Dans sa requête, François de Saint-Sivié ne dit pas qu'il fût parent du seigneur de Benac ni descendu de sa maison. Il dit que son père, son aïeul et son bisaïeul étaient personnes nobles et gentilshommes de nom et d'armes, vassaux des seigneurs barons de Benac, tandis que Mathieu d'Abadie, qui revendiquait ces honneurs, n'était pas noble.

Il résulte des titres ci-dessus rappelés que Boos de Broilh, quoique fils de Jean, seigneur de Montault et de Benac, n'a point succédé dans aucune des riches possessions de son père; que ni lui, ni son fils, ni aucun de ses descendants n'ont été qualifiés frères ou parents des seigneurs de Montault et de Benac, issus du même Jean de Montault, père de Boos; qu'un chef de branche des Montault-Benac, dressant l'état de sa famille en 1578, n'y comprend point cette branche de Saint-Sivié-Montault, et que lorsque celle-ci réclamait, en 1581, la deuxième place pour les honneurs dans l'église de Benac, ce n'était point par droit de proximité du sang avec les seigneurs de Benac, mais comme gentilshommes et comme vassaux de ces seigneurs.

Les descendants de Boos ont porté le nom *de Saint-Sivié* jusqu'en

1657, qu'ils ont repris le nom de Montault. Ils ont formé deux branches : 1° celle des seigneurs de Saint-Sivié, devenus barons de Montault près de Noé, en 1636, par la vente que leur fit de cette terre Philippe Ier de Montault, baron de Navailles. La branche de Saint-Sivié s'est éteinte vers le milieu du XVIIIe siècle, et la terre de Montault fut vendue au comte de Comminges-Lastronques; 2° la branche des marquis de Montberaut, vicomtes du Saumont, laquelle existe en Condomois.

DE MONTAUT, seigneurs de Labat, de Brassac et d'Arnac, en Foix, 1516.—28 juin 1698, Le P. *D'or, au pin de sinople, sur un monceau de sable, sommé de 2 faucons affrontés du même, becquetant dans l'arbre.*

DE MONTBETON, seigneurs de Bourouilhan, en Armagnac, 1563.—4 février 1702, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la cloche d'argent; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or.* (Voir t. II des *Archives de la Noblesse, Nobiliaire de Picardie*, p. 61).

DE MONTBLANC, seigneurs de la Chapelle, de Sausses, etc., famille originaire de Provence, 1533.—14 mars 1699, Le P. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 miroirs arrondis et pommetés d'argent.*

DE MONTÉGUT, seigneurs de la Salle, d'Escalup et de Molia, en Lomagne, 1520.—6 mai 1700, Le G.

DE MONTEILS, seigneurs d'Albignac, de la Gorse, en Rouergue, 1554.—27 juin 1699, Le P.

DE MONTESQUIOU, seigneurs de Poylobon, élection d'Astarac, 1485. — 25 février 1700, Le G. Branche de Préchac, barons de Bernet, 1506.—26 janvier 1700, Le G. La généalogie de la maison de Montesquiou est imprimée dans le t. VII, p. 262 de *l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.* J'ai donné une notice sur son origine *masculine*, des comtes de Fezensac et sa descendance *féminine* des ducs de Gascogne, dans le t. VIII *de l'Histoire des Pairs de France*, page 23. *Parti, au 1 de gueules plein,* qui est D'ALBRET ; *au 2 d'or, à deux tourteaux de gueules en pal,* qui est DE MONTESQUIOU.

DE MONTLAUR, élection de Comminges, 1523. — 19 septembre 1699, Le P. Branche au pays des Quatre Vallées, 19 septembre 1699, Le P. — 10 août 1716, Laugeois. Cette famille tire son nom de la terre de Montlaur, près Castelnau de Magnoac. Elle diffère de la maison des seigneurs de Montlaur, en Vivarais, anciens barons des états de ce pays, et qui portaient : *d'or, au lion couronné de vair.* Bertrand, sire de Montlaur, écuyer, servant avec 9 écuyers en Gascogne, en l'ost du duc d'Aiguillon, sous le

duc de Normandie et de Guienne, portait en son sceau un écu *écartelé, aux 1 et 4 une fasce accompagnée de 3 besants ou tourteaux; aux 2 et 3 un lion*, suivant une quittance de gages militaires qu'il donna à Paris le 7 juillet 1347.

Il existe une autre terre de Montlaur, près la Grasse en Languedoc, qui a été le berceau de la maison de Montlaur, seigneurs de Murles, au diocèse de Montpellier, portant : *d'argent, au lion de gueules. (Titres scellés à la Bibliothèque du roi).* Arnaud de Montlaur, écuyer, portait *un lion* suivant une quittance de 350 livres, qu'il donna sous son sceau le 6 mai 1420. *(Ibid).*

DE MONTLEZUN, seigneurs de Ligardes, d'Empelle, 1554. — 22 août 1699, Le P. *D'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de 9 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.* La maison de Montlezun tire son nom d'un château, chef-lieu du comté de Pardiac, dont fut apanagé vers 1025 Bernard, surnommé Pélagos, son premier auteur, troisième fils d'Arnaud II, comte d'Astarac, ce dernier petit-fils par Arnaud-Garcie, comte d'Astarac, son père, de Sanche le Courbé, duc de Gascogne. La maison de Montlezun a formé un grand nombre de branches, qu'on peut distinguer en légitimes, naturelles et substituées.

Branches légitimes.

1° Les comtes de Pardiac, dont l'héritière, Anne de Montlezun, épousa, le 6 juin 1375, Geraud *d'Armagnac*, vicomte de Fezensaguet, sur lequel le comte d'Armagnac usurpa le comté de Pardiac en 1402;

2° Les seigneurs de Saint-Lary, en Armagnac, éteints peu après 1776;

3° Les seigneurs de Saint-Jean-Poutge et de Séailles, éteints au commencement du XVIIe siècle;

4° Les seigneurs de Las et de Caussade, éteints vers 1600;

5° Les seigneurs de Meilhan, formés, en 1287, par Geraud de Montlezun, second fils de Bernard III de Montlezun, seigneur de Montastruc. Louis-Charles-Hugues, comte de Montlezun, né à Duravel le 20 février 1765, retraité chef de bataillon en 1817, était le chef de la branche de Meilhan;

6° Les seigneurs et comtes de Besmaux, sortis de la branche précédente en 1484, et dont la dernière épousa, en 1706, le duc de Saint-Aignan, chevalier des ordres du Roi.

Branches naturelles.

7° Les seigneurs de Campagne, barons de Belpech, ont eu pour auteur Dominique, *bâtard* de Montlezun, seigneur d'Amiat, fils naturel d'Arnaud-Guilhem III de Montlezun, comte de Pardiac. Il est qualifié *burdus* (bord), c'est-à-dire *bâtard*, et frère naturel d'Arnaud-Guilhem IV, comte de Pardiac, dans le codicille de celui-ci du 12 août 1377. La postérité de Dominique s'est subdivisée en 1750 en deux rameaux. L'aîné est représenté

par Philibert-Antoine-Paul-Anne, marquis de Montlezun, et par son frère Pierre-Jacques de Montlezun ; le second rameau par Louis-Elisabeth, marquis de Montlezun-Pardiac, né le 1er septembre 1767.

Branches substituées.

MONTLEZUN-CAUMONT.

8° Les seigneurs de Montastruc, en Armagnac. Jeanne de Montlezun, fille d'Arnaud-Guilhem IIe du nom, celui-ci fils de Pélagos I, frère aîné de Géraud, auteur de la branche de Meilhan, fut mariée par son père avec Bertrand *de Caumont*, damoiseau des seigneurs de Caumout, en Armagnac. Pélagos II *de Caumont*, dit *de Montlezun*, leur fils, fut institué héritier universel de sa mère le 30 août 1374. Arnaud-Guilhem II de Montlezun, son aïeul maternel, lui substitua tous ses biens, à la charge par lui et ses descendants de porter à l'avenir le nom et les armes *de Montlezun*. Leur postérité s'est subdivisée en de nombreux rameaux dont l'aîné, celui de Montastruc, s'est éteint après 1619 ;

9° Les seigneurs comtes de Moncassin, éteints peu après 1724 avaient eu pour auteur Gaillard de Montlezun, second fils d'Arnaud-Guilhem III, seigneur de Montastruc, et petit-fils de Pélagos II de Caumont, *dit* de Montlezun ;

10° Le rameau de Houilles, sorti en 1600 de la branche de Moncassin, existait en 1721 ;

11° Les seigneurs de Saint-Pessère, en Agénais, rameau formé en 1411 par Jean de Montlezun, second fils de Pélagos II de Caumont, *dit* de Montlezun. Ce rameau s'est éteint avant 1600 ;

12° Les seigneurs de Merenx, en Armagnac, formés par Pélagos III de Montlezun, troisième fils de Pélagos II, de Caumont, *dit* de Montlezun. Les seigneurs de Merenx existaient en 1555 ;

13° Les seigneurs de Castéra, rameau de la branche qui précède, existaient en 1600 ;

14° Les seigneurs de Busca, éteints après 1700, ont eu pour auteur Jean de Montlezun, fils puîné de Pélagos III de Montlezun, seigneur de Merenx. Les branches qui suivent sont sorties de celles de Busca ;

15° Les seigneurs de Saint-Léonard : puis d'Hocquinghen, en Picardie, éteints peu après 1702 ;

16° Les barons de Liannes, puis seigneurs de Montureux, en Franche-Comté, comtes de Montlezun-Busca, branche existante ;

17° Et les seigneurs de Ligardes, formés par Jean II de Montlezun, fils puîné de Jean Ier, seigneur de Busca. Le chef de cette branche, Alexandre de Montlezun, né le 6 octobre 1774, a été retraité lieutenant-colonel en 1817.

DE MONTRATIER, seigneurs de la Barthète, de Campagne, de Favols, en Quercy, 1534.—30 avril 1697, S. Branche de Berty, élection de Lomagne, 1534.—29 mai 1715, Laugeois. *Parti, au 1 d'argent, au lion couronné de gueules* ; *au 2 coupé d'azur, à 4*

losangés d'argent en croix, et de sinople, à 4 losanges d'argent, posées de même.

DE MORET (1), barons de Montarnal, famille qui a produit devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 5 octobre 1667.— 5 juillet 1698, Le P. *D'argent, à la hure de sanglier de sable, défendue et allumée d'argent, accompagnée de 5 grappes de raisin de gueules, 2 en chef et 3 en pointe.*

DE MORLHON, seigneurs de la Rousselle et de Pechaudon, ont produit le jugement de maintenue de noblesse rendu par M. Pellot, intendant de Guienne, le 17 octobre 1667. — 4 février 1698, S. Seigneurs de Pradines, 1549.—7 mars 1699. Seigneurs de Laumière et de la Lande, élection de Milhau, 1515. — 16 mai 1699. Les seigneurs de Villesecours et de Fenayrolles, ont produit depuis 1547. — 28 novembre 1699, Le P. Branche du Coulombié, 21 novembre 1700, Le G. *De gueules, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.*

DE MOSTUEJOULS, seigneurs de Polignac, 1534.—11 février 1700, Le G. *De gueules, à la croix fleurdelysée d'or, cantonnée de 4 billettes du même.* La généalogie de cette ancienne maison est imprimée dans le t. VII des *Archives de la Noblesse.*

DE LA MOTHE, sieurs de Battens, en Quercy, maintenus par arrêt du conseil d'état du 4 décembre 1680.—27 mai 1698, Le P. *De gueules, à l'aigle au vol abaissé d'argent, couronnée du même, regardant un soleil d'or mouvant de l'angle dextre supérieur.*

DE LA MOTHE, sieurs de Campels, d'Izaut, de Gramont, de Saubens, de Rioulas, en Comminges, 1493. — 10 février 1699, Le P. —11 novembre 1715, Laugeois. *D'argent, à 3 cyprès rangés et terrassés de sinople, chacun sur une motte du même.*

DE LA MOTHE-VEDEL, en Lomagne, 1609.—22 août 1715, Laugeois. Le nom de cette famille est DE VEDEL, seigneurs de la Mothe. *D'azur, à 3 fasces d'or; au taureau furieux de gueules, brochant.*

DE LA MOTTE, seigneurs de Flomont, de Saint-Pardoux, famille originaire de Limosin, 30 janvier 1700, Le G. *De sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.* Philippe-Joseph *de la Mothe de Saint-Pardoux,* fut reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1660.

DE MOUSTOULAT, seigneurs de la Faye, de Gagnac, 22 août

(1) Le nom est aussi écrit *de Mouret.*

1699, Le P. *De sable, à une montagne d'argent, semée de flammes de gueules.* Voir t. VI *des Archives de la Noblesse, Nobiliaire d'Auvergne*, p. 64.

DE MUN, seigneurs de Mun, de Sarlabous, élection d'Astarac, 1559.—23 janvier 1700, Le G. *L'écu en bannière d'azur, au monde d'argent, cintré et croisé d'or.* La généalogie de cette ancienne maison de Bigorre est imprimée dans le III[e] volume de *l'Histoire des Pairs de France.*

DE MURAT, *voyez* DE LESTANG.

DE LA MYRE, seigneurs de Merles, de Villeneuve, en Lomagne, 1547.—14 février 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 aigles d'or au vol abaissé, becquées, membrées et diadêmées de gueules, les deux en chef ayant leurs têtes contournées.* Armes de concession pour un fait d'armes traditionnel; *aux 2 et 3 d'or, à la bande de gueules, cotoyée en chef de 3 merlettes de sable, et accompagnée de 2 tourteaux d'azur*, qui est DE LA MYRE.

N

DE NAJAC, seigneurs de Plegats, d'Elpy, etc., en Rouergue, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 13 décembre 1668. — 26 mars 1697, S. *D'azur, au château à 3 tours d'argent, celle du milieu supérieure, maçonné de sable et sommé d'une aigle éployée du même.*

Nicolas *de Najac*, capitoul de Toulouse en 1390, 1418 et 1425, et Hugues *de Najac*, capitoul en 1412, 1420 et 1428, furent anoblis par lettres patentes du mois de mai 1416.

DE NARBONNE, seigneurs d'Aubiac, de Birac, de Reaup, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 23 février 1668.—30 août 1698, Le P. *De gueules plein.* C'est la seule branche qui survit en France de l'ancienne et illustre maison *de Narbonne-Lara*, descendue des anciens comtes de Castille, et dont le chef, Manrique de Lara, comte de Molina, gouverneur d'Avila, épousa, en 1140, Ermessinde *de Narbonne.* Aimeri de Lara, l'aîné de leurs fils, devint vicomte de Narbonne en 1192, par l'abdication de la célèbre vicomtesse Ermessinde, sa tante. Il mourut en 1202, laissant de Sanche *de Navarre*, sa femme, une nombreuse postérité, qui se subdivisa successivement en huit branches : 1° les vicomtes de Narbonne, éteints en 1424; 2° les seigneurs de Montagnac, éteints dès 1361 : 3° les barons de Talairan, de Faugères, de Lunas, éteints en 1706; 4° les marquis de Fimarcon, éteints en 1628; 5° les seigneurs d'Aubiac, marquis et comtes de Narbonne-Lara,

que représentent les neveux et petits-neveux de Jean-François, duc de Narbonne-Lara, créé grand d'Espagne en 1789, décédé en 1806; 6° les vicomtes de Saint Girons, éteints au milieu du XVIIᵉ siècle; 7° les barons de Campendu, éteints en 1580; 8° et les seigneurs de Sallèles, éteints en 1590.

La maison de Narbonne-Pelet, quoique portant les mêmes armes (*de gueules plein*), n'a point la même origine et ne descend point des anciens vicomtes de Narbonne. On peut voir dans le t. VIII de l'*Histoire des Pairs de France*, p. 54 des *Notices sur la pairie*, l'origine de cette illustre famille d'après le savant auteur de l'*Histoire de Languedoc*, D. Vaissète.

DE NATTES DE LA CALMONTIE, seigneurs de Villecomtal, en Rouergue, 1573. — 26 décembre 1715, Laugeois. *D'azur, à 3 nattes d'or.*

DE NAUCAZE, seigneurs de Roqueblanque, en Rouergue. Cette famille a produit l'acte de la représentation de ses titres de noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne, du 20 janvier 1668.—4 avril 1702, Le G. *D'argent, au lion léopardé de sable, lampassé, armé et allumé de gueules, surmonté d'un bœuf de gueules, accorné, colleté et clariné d'azur; au chef d'azur, chargé d'un navire équipé d'argent, sur une mer du même.* François de *Naucaze* fut reçu chevalier de Malte en 1593.

DE NAVAILLES, seigneurs de Bezons, de Florence, de Mirapeix, de Baure, de Lagos, 1504.—11 avril 1716, Laugeois. *D'azur, au levrier d'argent, colleté de gueules, accompagné de 3 molettes d'éperon d'argent.* C'est une branche de la maison de Navailles-Labatut, en Béarn. La famille *de Navailles*, seigneurs de Banos, dans les Landes, porte : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3 losangés d'argent et de sable.*

DE NOAILHES, seigneurs de Montlaur, de la Bastide, de Lherm, de Saint-Victor, en Foix, 1549.—20 janvier 1699, Le P.

DE NOAILLAN, seigneurs de Villeneuve et de Lamezan, en Armagnac, 1547,—31 mai 1698, Le P. *De gueules, à la croix vidée et tréflée d'argent.*

DE NOGEROLLES, sieurs de la Mothe, en Lomagne, 1554.—4 février 1698, S. *De gueules, à 3 bandes d'argent.*

DE NOZIER, seigneurs de Laval, de la Lande, de Ferreyrolles, en Rouergue. Cette famille a produit ses titres devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 22 mars 1669.—13 décembre 1697, S. *D'argent, au noyer arraché de sinople.*

O

D'ORBESSAN, seigneurs de Lissac, en Foix, 1450. — 28 avril 1699, Le P. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à un vase d'or ; à la bordure de sable ; aux* 2 *et* 3 *de gueules, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de sable.*

D'ORLAN, seigneurs de Polignac, de Pouypetit, élection de Lomagne, 1570.—29 mai 1715, Laugeois. *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de* 4 *lunels ou croissants d'argent.*

ORTET DE RIBONNET, sieurs de Saune, élection de Comminges, famille descendue de Salomon *Ortet,* capitoul de Toulouse en 1614.—11 novembre 1715, Laugeois. *De sinople, à une fontaine sur son piédestal d'argent, dans laquelle nage un dauphin du même.*

P

DU PAC DE MA ZEROLLES, au comté de Foix, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 10 décembre 1668.—17 avril 1697, S. Branche de la Salle et de Marbe, 1554.—6 décembre 1698, Le P. *D'or, au chêne terrassé de sinople ; à la vache de gueules, accornée, onglée, colletée et clarinée d'azur, brochante sur le fût de l'arbre.*

DE PADIÈS, seigneurs du Clos, de Roque-Serrière, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 16 décembre 1668. — 19 décembre 1715, Laugeois. *D'azur, au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules ; à la bordure denticulée d'or de* 8 *compons.*

DE PAILHASSE, en Quercy. Jugement de surséance à toutes poursuites contre cette famille, rendu par M. Pellot, le 5 mai 1667, à cause de la charge de viguier de Figeac, remplie par Jean de Pailhasse de Lacam, 28 novembre 1699, Le P. La branche des sieurs de Bozedon a prouvé depuis 1495.—30 juin 1702, Le G. *D'or, à* 3 *chevrons d'azur.*

DE LA PANOUSE, seigneurs de Colombiers, en Rouergue, originaires de Quercy, 1593.—5 avril 1716, Laugeois. *D'argent, à* 6 *cotices de gueules.* La terre de la Panouse de Severac, en Rouergue, a été le berceau de cette ancienne famille, qui a fait les preuves de cour en 1787.

DE PAPUS, barons de Berat, sieurs de la Salle, élection de Comminges, famille du parlement de Toulouse, 1544 — 2 décembre

1697, S. *Coupé, au 1 de sable, à l'aigle d'argent ; au 2 émanché d'or et de gueules.*

DE PARDAILLAN, seigneurs de la Couture, 1547. — 29 juillet 1700. Branche de Gondrin, seigneurs de Sieurac, élection de Rivière-Verdun, 1550. — 7 juillet 1701, Le G. *D'argent, a 3 fasces ondées d'azur.* Cette maison tirait son nom de la terre de Pardaillan, l'une des quatre baronnies du comté d'Armagnac. La branche des ducs d'Antin s'est éteinte en 1737. Voir l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. V, p. 192.

DE PASCAL, seigneurs de Saint-Juery, famille inquiétée dans sa noblesse, puis maintenue définitivement par M. Laugeois, le 7 février 1716. *De gueules, à 2 bourdons d'or en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile d'argent.*

DE LA PASSE, seigneurs de Mont, 1528. — 19 juillet 1698, élection d'Astarac. Branche au pays de Foix, 1528.—6 septembre 1698. Branche de Poussignan et de Bellegarde, élection de Comminges, 1528. — 20 décembre 1698, Le P. Branche d'Auriac, 8 juillet 1701, Le G. *D'azur, au pin d'or, accosté d'un lion et d'un levrier affrontés du même, celui-ci colleté de gueules ; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.*

PATAU, seigneurs de la Borie, 11 juin 1716, Laugeois. *D'azur, à 3 croissants d'or en pal.*

PATIEN, seigneurs de Benac, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 10 décembre 1668.—22 mai 1699, Le P. *De gueules, au coq d'argent, crêté, barbé et onglé d'or; au chef cousu d'azur, chargé de 3 roses d'argent.*

DE PATRAS, seigneurs de Laurensan, 1612.—15 mars 1715, Laugeois. *Parti, au 1 de gueules, à la croix d'argent ; au 2 d'argent, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules.*

Cette famille prétend descendre des anciens ducs de Patras, en Morée, qui cédèrent ce duché aux Vénitiens en 1408. Mais cette prétention n'est fondée que sur une simple analogie de nom. Elle est originaire de Guienne et connue dans cette province par une suite de chartes depuis 1187.

DE PATRIS, seigneurs de la Jonquière, de Cougouse, etc., en Rouergue, 1591. —3 septembre 1715, Laugeois. *De gueules, au griffon d'or.*

DE PAULHAC, seigneurs barons de la Bastide-Paumez élection de Comminges. Cette famille descend de François *de Paulhac,* capitoul de Toulouse en 1631.—28 juin 1698, Le P. *Coupé,*

au 1 d'or, au paon d'azur; au 2 de gueules, à deux fasces d'argent.

DE PAUZE, seigneurs de Montdesir, de Lartigue, de Bonnefont, etc., 1518.—1er avril 1700, Le G. *D'azur, au paon d'argent; au chef d'azur, soutenu de gueules et chargé de 3 molettes d'argent ; à la bordure de gueules.*

DE PAVEY, famille anoblie par le capitoulat de Toulouse, en 1638.—23 février 1698, S. *De gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un paon du même sur une terrasse de sinople; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

DE PECHDO, seigneurs de la Barthe-Vidaillac, 1609.—17 septembre 1715, Laugeois. *D'azur, au lion d'argent, accosté de 8 besants du même.*

DE PECHELS DE LA BOISSONNADE, en Quercy, 1614. — 12 juillet 1715, Laugeois.

DE PECHPEYROU, seigneurs barons de Beaucaire, en Quercy, 1542.—29 avril 1697, S. *D'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.* Voir la généalogie de cette maison dans le VIIIe volume des *Archives de la Noblesse.*

DE PÉGUILLAN, quelquefois DE PÉGUILHAN, baron de Betbèze, élection de Comminges, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1668. — 10 décembre 1700, Le G. *De gueules, à 3 épées l'une sur l'autre d'argent, en fasces.* La terre de Péguillan, berceau de cette famille, est située en Languedoc, près de Bouloigne.

DE PELAMOURGUE, seigneurs du Pouget, de Lugagnac, etc. en Rouergue, 1521. — 3 juin 1698, Le P. *De gueules, au lion d'argent.*

DE PELEGRY, *alias* DE PELEGRIN, seigneurs de Vayrac, 1535.—5 mars 1700, Le G. *D'azur, au bourdon d'argent, accompagné de 3 coquilles du même.* Cette famille est différente de celle de Pelegry, seigneurs du Vigan, de Gansac et de la Brasconie, en Quercy, connue depuis 1389 sous les noms de Pelegrin, de Peregrin et de Pelegry. Celle-ci portait : *d'azur, à 3 jumelles d'argent.*

DE PELISSIER, élection de Comminges, famille descendue de Jean *Pelissier*, capitoul de Toulouse, en 1538. — 12 septembre 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la croix d'or, et une bordure du même, chargée de 12 besants du champ; aux 2 et 3 d'a-*

zur, à l'écusson d'argent, chargé de 3 bandes de sable accompagnées en chef d'un besant du même.

DE PELLAGRUE ou DE PELLEGRUE, seigneurs de Montagudet, 1525.—23 février 1700, Le G. *D'azur, à la grue d'argent.* Famille autrefois puissante, originaire de Guienne, où est située la terre de Pellegrue, à 2 lieues de Monségur.

DE PENDERIA, seigneurs de la Rouzière, 1548. — 23 septembre 1698, Le P. *D'azur, à 3 coquilles d'or.*

DE PERCIN, ou DE PERSIN, seigneurs de Laurel et de Saint-Brès, 1553. — 12 juillet 1698, Le P. La branche de Nouguès fut maintenue par le même intendant le 21 mars 1699. *D'azur, au cygne d'argent, sur une rivière du même, accompagné en chef de 3 molettes d'éperon d'or.*

DE PERET, seigneurs de Canteperdrix, 1557. — 20 janvier 1699. Le P. *Parti, au* 1 *d'argent, au poirier de sinople; au chef d'azur, chargé de* 3 *étoiles d'argent,* qui est DE PERET; *au* 2 *d'or, à l'arbre de sinople; au chef d'azur, chargé de* 2 *fleurs de lys d'or,* qui est DE BOISSET DE LA SALLE. Famille qui résidait à Peret, paroisse de Lissac, en Quercy, dès le milieu du XIVe siècle.

DE PESAN, seigneurs de Savenes, élection de Rivière-Verdun. Etienne *de Pesan*, capitoul de Toulouse en 1646-1647, a transmis à ses enfants la noblesse qu'il avait acquise par cette charge. M. de Bezons, intendant de Languedoc, les avait maintenus sur ce fondement le 12 août 1669.—26 mars 1697, S.

DE PEYREBESSE, seigneurs de Cabanes, 1540.—10 avril 1700, Le G. *Parti, au* 1 *de sinople, à un flambeau à* 2 *chandelles allumées d'argent,* qui est DE PEYREBESSE; *au* 2 *de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable et une colombe d'argent appuyant une patte sur la tour et l'autre sur une branche de sinople en pal,* qui est DE RECOURS.

DE PEYRONENCQ, seigneurs de Saint-Chamarant, 1456. — 5 juillet 1698, Le P. *De gueules, à* 2 *fasces d'or; à la bordure d'azur, chargée de* 8 *besants d'or.*

DE PEYRUSSE, seigneurs de la Caze, du Pouget, en Rouergue, 1534. — 28 juin 1698, Le P. *D'azur, au lion d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de* 3 *besants d'or.*

DE PICQUET DE VIGNOLLES DE JUILLAC, élection d'Astarac. Cette famille a prouvé depuis noble Bertrand *de Juillac*, capitaine de Lombez, vivant le 15 octobre 1551. Bertrand eut de Fleurette *de Polastron*, entre autres enfants, Jean *de Juillac*, sei

gneur de Vignolles, maréchal-des-logis de M. de la Valette, marié, le 9 mars 1568, avec noble Denise *de Picquet*, fille de noble Jean de Picquet, lequel fit donation de ses biens au premier enfant mâle qui naîtrait de ce mariage, à la charge de porter son nom. —30 avril 1700, Le G. *Parti, au* 1 *de gueules, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de sable*; *au* 2 *d'argent, à* 3 *têtes d'aigle arrachées de gueules, becquées, languées et couronnées de sable*; *au chef d'or, chargé de* 3 *croissants de sable, brochant sur le parti*. Ancienne famille, qui avait eu pour berceau la terre de Juillac, au diocèse d'Auch. Robert *de Juilly*, et non de Juillac, élu grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1374, appartenait à une famille qui tirait son nom de la terre de Juilly (1), près Dammartin, en Brie, et qui portait *d'argent, à la croix fleurdelysée de gueules*. Le grand-maître ajoutait *un lambel d'azur à* 5 *pendants pour brisure*.

DU PIN, seigneurs de Saint-Clar. Cette famille a produit la maintenue de noblesse rendue le 2 septembre 1667, par M. Barentin, intendant de la généralité de Poitiers, en faveur de Gilbert *du Pin*, sieur de La Coste-Mézières et de la Pardousie, et Charles du Pin, sieur de la Gérie. —23 avril 1716, Laugeois. *D'argent, à* 3 *bourdons rangés de gueules*.

DE PINS, seigneurs de Pins, élection de Comminges, maintenus par M. de Basville, intendant de Languedoc, le 5 juin 1698. —2 août 1699, Le P. *De gueules, à* 3 *pommes de pin d'or*.

DE PINS, seigneurs du Bourg, d'Aulaignères, etc., en Armagnac, originaires de Languedoc, 1558. — 28 juin 1698. Branche de Peyrac, 27 septembre 1698, Le P. *Ecartelé, au* 1 *d'argent, à* 3 *pommes de pin de sinople*; *au* 2 *de pourpre, à* 3 *fasces de sable*; *au* 3 *de gueules, au lion d'or*; *au* 4 *d'azur, à une croix de Malte d'argent*.

DE PIRY, seigneurs de la Salle, du Moulin, élection de Rivière-Verdun, 1541. — 16 décembre 1698, Le P. *D'azur, à* 3 *poires d'argent*.

DE PLAS, seigneurs de Salgues, de la Roque, etc., 1547. — 31 mai 1698, Le P. C'est une branche de l'ancienne maison de Plas, en Limosin, actuellement éteinte. La branche des seigneurs de Veyrases a produit depuis 1530, —11 avril 1699, Le P. *D'argent, à* 3 *jumelles de gueules en bandes*.

DES PLAS, à Beduer, Figeac et Cahors, 1535. —10 février 1699.

---

(1) Où fut fondé le célèbre collége de Juilly.

Le P. *D'azur, au lion léopardé couronné d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné de 9 besants d'or en orle.*

DE PLATEA, seigneurs de Combes et d'Ambon. Cette famille descend de Jean *de Platea*, capitoul de Toulouse en 1549. — 20 juin 1699, Le P.

DES PLATS, seigneurs de Planis, en Quercy, 1540. — 27 juin 1699, Le P. *Voyez* DES PLAS.

Il existe en Languedoc une famille DES PLATS, barons de Graniague, laquelle porte : *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'argent, au lion de sable*; *aux* 2 *et* 3 *de gueules, à 3 bandes d'or.*

DE PODENAS, en Armagnac, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 17 octobre 1667. — 14 mars 1697, S. 16 janvier 1700, Le G. *D'or, à 3 fasces ondées de sinople.*

DE POGET, élection de Rivière-Verdun, Eustache *Poget* fut capitoul de Toulouse en 1628 et 1646. — 10 décembre 1700, Le G.

POL, *voyez* DE CAHORS DE LA SARLADIE.

DE POMAIROLS, seigneurs de Gramont, de Toulouzac, en Rouergue, 1517. — 26 novembre 1699, Le P.

DE PONTANIER, seigneurs de Salles, du Saulon, en Rouergue, 1544. — 26 décembre 1715, Laugeois.

DE PONTAUT, seigneurs de Pontaut et de Pechauriol, en Foix, originaires de Béarn, 1549. — 11 avril 1699, Le P; 15 juillet 1700, Le G. *D'azur, au pont d'argent, sommé d'un château d'or.*

DE PORLIER, élection de Rivière-Verdun, François *Porlier*, échevin de la ville de Bourges en 1634 et 1635, a acquis par cette charge la noblesse à sa famille. — 26 novembre 1699. Le P. *D'azur, à une tête de cerf d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent, entre deux hures de sanglier affrontées de sable, défendues d'argent.*

DU POUGET, seigneurs de la Gondarie, en Quercy, 1555. — 12 août 1698, Le P. *D'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de 6 coupeaux de sinople.* C'est une branche de la maison du Pouget de Nadaillac, dont la généalogie est insérée dans le t. IV des *Archives de la Noblesse.*

DE POUY, seigneurs barons de Sacerre, élection de Comminges (branche puînée des seigneurs de Marignac), 1553. — 20 octobre 1698, Le P. *D'argent, à la tour de gueules.*

DE POUY, seigneurs de la Teulère, de Coulomé de Samaran, élection de Lomagne, 1553.— 3 juin 1693, Le P. Branche de Gavarret, élection d'Astarac, 1553 —30 janvier 1700, Le G. Branche de Lalaure, élection de Rivière-Verdun, 1553 —7 juillet 1701, Le G. *D'azur, au lion d'or, gravissant un rocher d'argent et surmonté de* 3 *étoiles d'or.* Ce sont des branches cadettes de celles de Marignac et de Sacerre, toutes descendues de Guillaume *de Pouy*, seigneur d'Emparran et de Pouy-Petit, co-seigneur de Marignac, marié, le 20 décembre 1553, avec demoiselle *de Sacerre*, fille de Guillaume-Raymond de Sacerre.

DE POUZARGUES, famille de robe du Quercy, 1611. — 17 mars 1697 et 23 janvier 1698, S. *D'argent, à* 3 *corneilles de sable, becquées et membrées de gueules ; au chef du même, chargé de* 3 *étoiles d'argent.*

DE POUZOLS, seigneurs de Pouzols, de la Garrigue, de Quensac, en Rouergue. Cette famille a produit ses titres devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 29 avril 1667.—12 mai 1698. Branche de la Tour et de Beaufort, en Bas-Montauban, maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 28 juin 1669, Le P. *De gueules, au château à* 3 *tours d'argent, maçonné de sable, accompagné en pointe de deux lions affrontés de pourpre, lampassés de gueules, sur une terrasse de sinople.*

DE PRADINES, seigneurs du Bosc, en Rouergue, famille qui a produit l'acte de représentation de ses titres de noblesse devant M. Pellot, le 29 avril 1667.—6 mai 1700, Le G. *D'or, à l'arbre de sinople ; un lièvre de gueules brochant sur le tronc.*

DE PREALLÉ, sieurs de la Grace, maintenus par M. Pellot le 18 juillet 1669.—20 janvier 1699, Le P.

DE PREISSAC (1), seigneurs de Cadeillan, (Branche aînée des seigneurs, marquis puis ducs d'Esclignac), 1536. — 25 mai 1698. Branche de Montolieu et Mirapech, 12 janvier 1699. Branche de la Tasque, 20 janvier 1699, Le P. Branche de Gavarret et de la Briche, 1554.—5 mars 1701, Le G. Guillaume-Loup, seigneur *de Preissac*, présent à la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pé de Generest, en 1030, est la souche de cette noble famille. On peut voir dans le t. VIII de *l'Histoire des Pairs de France*, p. 154 des *Notices*, les raisons qui m'ont fait rejeter l'opinion de Gastelier de la Tour et de la Chenaye des Bois, qui donnent, sans preuves ni présomptions suffisantes à la maison de Preissac, une origine commune avec les comtes de Fezensac. *D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur.*

(1) Le nom est souvent écrit *de Préchac.*

DE PREVENQUIÈRES. seigneurs de Montjaux, du Cayla, en Rouergue, 1528.—22 mai 1700, Le G. *Parti, au 1 d'argent, à 2 rameaux de pervenche de sinople arrondis en forme d'une couronne, les tiges passées en sautoir ; au 2 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée de sable.* Voir le t. VII des *Archives de la Noblesse, Nobiliaire d'Auvergne*, p. 72.

DE PRUD'HOMME, seigneurs de Pépromé, 1552. — 17 août 1698, Le P. *D'azur à 3 tours d'argent, maçonnées de sable.* Ancienne famille de Quercy.

DE PRUINES, seigneurs de la Bessière, famille maintenue par M. Pellot, le 21 janvier 1668. — 11 avril 1699, Le P. La terre de Pruines dont cette famille tire son nom est située à 5 lieues de Rodez.

DEL PUECH, seigneurs de la Croix des Maurices, d'Escudès, élection de Lomagne, famille descendue de Pierre *del Puech*, capitoul de Toulouse en 1554 et 1555.—11 août 1716, Le G. de M.

DE PUEL, seigneurs de Besset, de Parlan, en Rouergue, 1478. — 19 septembre 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au chêne de sinople ; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'or ; au chef du même, chargé de 3 coquilles d'argent.*

DE PUGNET ou DE PUNIET, seigneurs de Gayrac et de la Bourdarie. Cette famille a été maintenue par arrêt du conseil d'état du 10 mai 1675.—22 février 1698, S. Les seigneurs de l'Albenque, branche de la même famille, ont produit depuis 1557.— 6 décembre 1698, Le P. *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un gantelet du même et en pointe d'un lion léopardé d'or.*

DE PUJOL, barons de Rabouillet, seigneurs de Gères, élection de Comminges, maintenus par arrêt du conseil d'état du 29 septembre 1670.—22 avril 1700, Le G.

DE PUTS, sieurs de la Plagne, de Betricot, en Armagnac. Cette famille a obtenu des lettres de relief de dérogeance au mois de septembre 1668.—2 août 1698, Le P.

DU PUY, seigneurs de Peyrens, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 19 juin 1669.—18 décembre 1700, Le G. *D'azur, au lys d'or à 6 feuilles.*

DU PUY, seigneurs de Pradières, du Bugnas, en Foix, 1566. —17 mars 1699, Le P.

DU PUY. Jean *du Puy*, avocat, fut pourvu d'une charge de se-

crétaire du roi, contrôleur en la chancellerie de la cour des aides à Montauban, le 17 septembre 1643, charge dont il obtint les lettres d'honneur le 29 avril 1673.—16 décembre 1697, S.

DE PUYBERAIL, seigneurs de Troncens, élection d'Astarac. Famille anoblie au XVI• siècle par la charge de secrétaire du roi, 1587.—15 juin 1699, Le P.

DE PUYMIROL, seigneurs de Saint-Martin, 1511. — 29 juillet 1700, Le G. Famille originaire de Béarn.

Q

DE LA QUEILLE, sieurs de la Pomarède, en Lomagne, maintenus par M. Pellot, le 30 janvier 1667. — 13 février 1698, S. Branche de la Martinie et de Fleurian, 1542. — 5 mars 1700, Le G. *De sable, à la croix d'or, chargée de* 5 *corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.*

R

DE RABAING, seigneurs de la Borie-Blanque, d'Esplanats, en Foix, 1527.—2 août 1698, Le P.

DE LA RAFFINIE, seigneurs de la Planque, en Rouergue, ont produit l'acte de représentation de leurs titres devant M. de Fortia, intendant d'Auvergne.—17 avril 1700, Le G. *D'argent, à* 2 *raves de sinople en pal.*

DE LA RAMIÈRE, seigneurs de Mallecoste, de Prades, de Pecharnaud, 1553.—21 février 1702, Le G. *D'azur, au sautoir d'or, cantonné de* 4 *étoiles d'argent.*

DE RAPIN, seigneurs de Mauvers, de Rabaut, de Toiras, maintenus par MM. de Bezons, intendant de Languedoc, le 21 mars 1671, et Sanson, intendant de Montauban, le 14 mars 1697. *D'or, à* 2 *aigles de sable, accompagnées de* 6 *roses de gueules, rangées* 3 *en chef et* 3 *en pointe.*

RASPIDE, élection de Rivière-Verdun, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 20 janvier 1668. — 20 mars 1697, S. *D'azur, à l'aigle d'or, soutenue d'un croissant du même.*

DE RAYMOND, seigneurs de Folmont, d'Auty, en Quercy, ont produit le jugement de maintenue, rendu par M. Pellot, intendant de Guienne, le 20 janvier 1668. — 23 janvier 1698, S. *Losangé d'or et d'azur.* Famille éteinte.

RECHARD DE JEAN, barons de Launac, seigneurs de Manville, en Lomagne, famille descendue de Jean *Rechard de Jean*, élu capitoul de Toulouse en 1653, 1671 et 1682. — 27 mai 1698, Le P.

DE REDON, seigneurs des Fosses, de Lascassagnes, de Laval, en Lomagne, 1521.—5 juillet 1698, Le P. Les seigneurs de Monplaisir, maintenus par M. de Bezons, intendant de Guienne, le 10 décembre 1698. — 26 juin 1715, Laugeois. *D'azur, à 2 tours d'argent, maçonnées de sable.*

DE REGOURD, famille de juges mages et lieutenants criminels à Cahors, 1574.—22 août 1699, Le P.

DE REILHAC, seigneurs de Cieurac, en Quercy, 20 novembre 1515.—27 septembre 1698, Le P. *D'azur, au cerf passant d'argent.*

DE RELONGUE, en Armagnac, 1554.—23 août 1698. Branche de la Salle, élection de Comminges, 1554. — 30 mai 1699, Le P. *Parti, au 1 d'argent, à une rose de pourpre, soutenue d'une queue de dauphin d'azur; au chef du même, chargé de 3 étoiles d'or; au 2 d'azur, à 2 jumelles d'argent en fasces, accompagnées de 6 besants du même.*

DE RENAC, seigneurs de Monmège, 1604.—15 mai 1715. Seigneurs de Lestrade, de la Druilhe, de Viala, 23 avril 1716, Laugeois.

DE RENALDY, seigneurs de Colombiès, en Rouergue, 1608. — 4 décembre 1716, Laugeois. *Parti d'or, à 3 roses d'azur; et d'argent, à un renard rampant de gueules; au chef de gueules, chargé de 3 coquilles d'argent, brochant sur le parti.*

DE RENAUD, sieurs de Grouazet, en Rouergue, nobles verriers, 1560.—24 juillet 1700, Le G.

DE RESSÉGUIER. Cette famille a produit l'acte de la représentation de ses titres de noblesse devant M. Pellot, intendant de Guienne du 29 avril 1667. — 23 janvier 1698, S. *D'or, au pin de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 trèfles d'argent.*

DE REVIGNAN, maintenus par M. de Bezons, intendant de Bordeaux, le 3 février 1700. — 11 novembre 1715, Laugeois. *D'argent, à la croix de gueules; à la bordure d'azur, chargée de 12 roses d'or.*

DE REYNAUD, seigneurs de Camboulas, au diocèse d'Alby, maintenus par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, le 7 mai 1668. —28 juin 1698, Le P. *D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.*

DE RICAU, seigneurs de Pouisanné, en Armagnac, famille maintenue par M. Pellot, intendant de Guienne, le 17 octobre 1667. — 20 mars 1697, S.

RICHAUD, seigneurs de Gastaud, originaires du Dauphiné, 1475. — 25 novembre 1699, Le P. *D'azur, à la patte d'ours d'or en bande.* Famille anoblie sous Louis XI.

DE RIGNAC, en Rouergue. Cette famille descend d'Arnaud *de Rignac*, pourvu d'une charge de maître en la chambre des comptes de Languedoc le dernier octobre 1571. — 30 mars 1702, Le G.

Il y a eu en Auvergne une très-ancienne famille de Rignac, dont les auteurs possédaient la terre et baronnie de Rignac, située à 6 lieues ouest de Rodez. Cette maison est éteinte depuis plusieurs siècles. Elle portait : *D'azur, au lion d'or, accompagné de 5 oiseaux d'argent en orle.* Une autre famille également fort ancienne, qui avait pris son nom de la terre de Rignac, à une lieue et demie de Martel, en Quercy, sur les confins du Périgord, avait pour armes : *D'azur, à 2 pals d'or, chacun chargé de 3 roses de gueules.* Resplendine *de Rignac*, héritière de cette terre, la porta avant 1360 à son mari, Bertrand de Vassal, damoiseau.

DE RIVIER, seigneurs de la Cazette, en Rouergue, 1585. — 31 août 1716, Laugeois. *De gueules, au buste de cheval d'argent de profil, accompagné de 8 besants d'or en orle.*

DE RIVIÈRE, seigneurs de Labatut, de Baziet, etc., en Armagnac, 1550. — 18 décembre 1697, S. *De gueules, à 3 épées rangées d'argent, soutenant une couronne royale d'or.*

DE ROBERT, seigneurs de Pingarelle, de la Roque, élection de Lomagne, 1558. — 30 décembre 1698, Le P. Gentilshommes verriers. Branche de la Nause, en Armagnac, 1596. — 1er avril 1702, Le G. Gentilshommes verriers. *D'azur, à 3 fleurs de lys d'argent, et une barre d'or, brochante.*

Les seigneurs de Saint-Palavy, en Rouergue, aussi gentilshommes verriers, qui ont fait preuve depuis 1558, et ont été maintenus par M. le Gendre, le 18 décembre 1700, paraissent une branche de la même famille.

DE ROBERT, seigneurs de Carredon et de la Valette, élection de Comminges, 1550. — 20 septembre 1698, Le P.

DE ROBERT, sieurs de la Bastide, de la Noguière, élection de Comminges, 1559. — 26 septembre 1699, Le P.

DE ROBERT, sieurs de Baltaragna, en Foix, 1559. — 22 août 1698, Le P.

DE ROBERT, seigneurs de Montauriol, de Biros, en Foix, 1558. —12 août 1698, Le P.

DE ROBERT, sieurs de Saint-Polit, de la Serre, en Foix, 1542. —7 décembre 1698, Le P.

DE LA ROCAN (1), seigneurs d'Avezan, du Haget, d'Aiguebère, etc., en Lomagne, 1524. — 18 avril 1697, S. Branche de Montagne, 1531. — 15 décembre 1699, Le P. *De gueules, au roc d'échiquier d'or ; au chef d'argent, chargé de 2 roses d'azur.*

DE LA ROCHE, sieurs du Bousquet, de Dieuzaire, en Lomagne. —9 janvier 1705, Le G. 19 avril 1715, Laugeois. *Ecartelé d'azur, aux 1 et 4 chargés d'un rocher d'argent ; au 2 de trois étoiles d'ar-au 3 de trois bandes d'argent.*

DE LA ROCHE, élection de Comminges. Bernard et Philippe *de la Roche*, père et fils ; le premier a présenté l'acte de la production de ses titres devant M. Pellot, intendant de Guienne, du 1er juin 1667.—15 juillet 1700, Le G.

DE LA ROCHE DE CHASSINCOURT, seigneurs des Fontaines, de Laval, etc., originaires du Bourbonnais. M. Sanson a maintenu cette famille le 26 mars 1697, d'après la production qui lui fut faite de l'ordonnance de maintenue de noblesse rendue par M. d'Herbigny, intendant de Berry et Bourbonnais, du 17 juin 1677. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de* 3 *trèfles du même.*

DE LA ROCHE-FONTENILLES, seigneurs de Fousseries, 1559. —29 mai 1715, Laugeois. *D'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.* Voir dans ce volume une notice sur cette ancienne famille.

DE ROCHEFORT, au comté de Foix, 1537.—20 mars 1697, S. *Echiqueté d'or et d'azur ; au chef d'azur, chargé de 3 rocs d'échiquier d'or ; à la bordure componée d'or et de gueules.* Voyez DE ROQUEFORT.

DE LA ROCHE-LAMBERT. Cette famille descend de Tiers *Lambert*, seigneur de Mions, en Dauphiné, marié, le 11 juin 1542, avec Jeanne Gayet. — 26 août 1698, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à l'arbre arraché d'or.* Voir t. III des *Archives de la Noblesse*, *Nobiliaire de Soissonnais*, p. 81.

DE RODOREL, seigneurs de Conduché et de Berriac, 1553. — 1er mars 1701, Le G. *D'azur, au roc d'or.*

---

(1) Le nom s'est écrit fréquemment *de Larrocan* et *de la Roquan.*

DE LA ROQUE, élection de Milhau, gentilshommes verriers, 1547.—3 janvier 1699, Le P.

DE LA ROQUE, sieurs de Rivals, de Travet, du Buisson, élection de Lomagne, famille originaire de Languedoc, 1559. — 21 juin 1698, Le P.

DE LA ROQUE DE RUPÉ (Alexandre), lieutenant de robe courte du vice-sénéchal de Quercy, maintenu en conséquence des priviléges de noblesse attribués à cette charge, 5 août 1700, Le G.

DE LA ROQUE-BOUILLAC, seigneurs dudit lieu, en Quercy, 1557.—24 mai 1698, Le P. Branche del Fraisse, 20 mars 1700, Le G. *D'argent, au chef d'azur, chargé de 3 rocs d'échiquier d'or.*

DE ROQUEFEUIL, seigneurs de Roquefeuil, de Blanquefort, marquis du Bousquet, en Rouergue, 1417.—8 juillet 1701, Le G. *Contrefascé d'or et de gueules de 4 pièces*, qui est DE BLANQUEFORT; *chaque demi-fasce d'or chargée d'une cordelière de gueules, et chaque demi-fasce de gueules chargée d'une cordelière d'or*, qui est DE ROQUEFEUIL.

La terre de Roquefeuil est située en Languedoc, confinant avec le Gévaudan, le Rouergue et l'ancien comté de Lodève. Elle a été le patrimoine d'une maison puissante sous le règne de Hugues Capet. Saint Fulcrand, évêque de Lodève en 949, et dont la mère était fille du comte de Substantion, légua à l'abbaye de Saint-Pierre de Nant, en 988, la portion du château de Roquefeuil dont il avait hérité de Bernard, son cousin. (*D. Vaissète*).

Seguin DE ROQUEFEUIL, seigneur de Roquefeuil, fit donation à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, en 1032, de biens situés dans les comtés de Lodève et de Rouergue (*Cartul. de Saint-Guillem*). Il eut pour fils :

Raimond seigneur DE ROQUEFEUIL, qui donna des biens à la même abbaye par charte d'environ 1080, à laquelle fut présent Pierre, évêque de Nismes (*Id.*) Il eut deux fils :

1° Fredol, qui suit;

2° Arnaud de Roquefeuil.

Fredol, seigneur DE ROQUEFEUIL, présent avec son frère à la donation de leur père, en 1080, épousa une dame, nommée *Marie*, qui lui survivait en 1142. Il en avait eu deux fils et deux filles :

1° Fredol de Roquefeuil, qui avec sa mère et ses sœurs Agnès et Adélaïde, fit une donation aux religieux de l'abbaye de Silvanès, en 1142, pour le repos

des âmes de leur père et de Raimond de Roquefeuil, leur frère. (*Cartul. de Silvanès*, cop., fol. III, *verso*);

2° Raimond de Roquefeuil, mort sans postérité avant 1142;

3° Agnès de Roquefeuil;

4° Adelaïde, dont on va parler.

SECONDE MAISON DE ROQUEFEUIL.

Adélaïde DE ROQUEFEUIL, ayant survécu à ses frères et à sa sœur, recueillit la baronnie de Roquefeuil, qu'elle transmit à son mari Bernard d'*Anduse*, co-seigneur d'Alais. De leur mariage sortit :

Raimond D'ANDUSE, qui prit le nom DE ROQUEFEUIL, et s'allia, en 1169, avec Guillemette de Montpellier, fille de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, et de Mathilde de Bourgogne. Leur postérité, qui portait un écu *d'azur, à la cordelière d'or*, (armes de Roquefeuil), a formé en Espagne, en 1273, une branche illustre, celle des comtes de Peralada et d'Albatera, grands d'Espagne de première classe, éteinte peu après 1712, après avoir été revêtue des plus éminentes dignités de ce royaume. La branche aînée des barons de Roquefeuil, en France, avait fini en une héritière qui porta cette baronnie dans la maison de Blanquefort.

TROISIÈME MAISON DE ROQUEFEUIL.

Catherine DE ROQUEFEUIL, fille et héritière d'Arnaud IV, baron de Roquefeuil, comptour de Nant, et d'Hélène de Castelnau, épousa, vers 1380, Jean, seigneur *de Blanquefort*. seigneur puissant, fils de Hugues, seigneur de Blanquefort, et de Catherine de Madaillan de Lesparre. Leur postérité prit le nom de Roquefeuil, et ajouta à l'écu contre-fascé de Blanquefort. la cordelière de Roquefeuil sur chaque demi-fasce, ainsi qu'il a été remarqué plus haut. C'est de cette troisième maison de Roquefeuil que sont descendus les seigneurs de Padiès, de Nussac, d'Artès, de la Salle, de la Crouse, de Pradeval, de Pinet, de Millars, de Mérindol, de la Capelle, du Bousquet, de Montpeyroux, de Grandval, de Saint-Jean, etc. Plusieurs de ces branches se continuent.

BRANCHES DE ROQUEFEUIL

Issues en ligne illégitime.

Guillaume DE ROQUEFEUIL, seigneur de Bonvoisin, fils naturel d'Arnaud de Roquefeuil, qui descendait au 3e degré de Bernard

d'Anduse, reçut de son père, par son testament du 3 des nones de novembre 1241, la terre de Bonvoisin. La postérité de Guillaume a formé la maison de Roquefeuil connue sous les titres de marquis de la Roquette et de Londres, seigneurs de Versols, de Gremian, de Cornonsec, de la Tour, de Brissac, vicomtes de la Rode, de Gabriac, de Convertis, etc., dont plusieurs branches existent. Elles portent : *d'azur, à la cordelière d'or.* L'armorial général de Montauban donne à la branche de Versols, élection de Milhau, maintenue le 11 avril 1699, Le P., sur production remontant à 1542 : *De gueules, à 3 cordelières d'argent.* Une branche des seigneurs de Caysagnel et de la Bessière a produit depuis 1517 et a été maintenue le 30 mai 1699, Le P.

DE ROQUEFORT, seigneursde la Hille, de Domazan, du Fossat, en Foix, 1547.—6 septembre 1698, Le P. *Echiqueté d'or et d'azur ; au chef d'azur, chargé de 3 rocs d'échiquier d'or; à la bordure componée d'or et de gueules.* Voyez DE ROCHEFORT, même famille.

DE ROQUELAURE, seigneurs de Saint-Aubin, élection de Lomagne, 1533.—18 avril 1697, S. *D'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or.* C'est une branche cadette de la maison des ducs de Roquelaure.

DE ROQUEMAUREL, seigneurs de Montégut, en Foix, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne,, le 5 mai 1667. — 7 juin 1698. Seigneurs de l'Isle, d'Ustou, de la Tour, élection de Comminges, 1552.—21 juin 1698, Le P. Branche de Montastruc, 1552.—22 avril 1700, Le G. *D'azur, à 3 rocs d'échiquier d'or; au chef d'argent, chargé d'un levrier de sable, colleté d'argent.*

DE ROQUETTE, seigneurs de Canet, élection de Rivière-Verdun. Pierre *de Roquette*, seigneur de Beauville, fut capitoul de Toulouse en 1465 et 1491.—14 janvier 1700, Le G. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au roc de sable ; aux 2 et 3 d'or, à 3 fasces de gueules.*

DE ROQUEVERT, élection d'Astarac, maintenus par M. Pellot le 1er juin 1667.—3 juin 1716, Le G. de M.

DE ROSSANGES, famille de la ville de Marmignac, en Quercy, 1559.—16 décembre 1697, S. *D'or, à 3 roses de gueules ; au chef d'azur, chargé de 3 besants d'or.*

DE ROUGET, en Rouergue, 1531.—21 juin 1698, Le P. *D'or, à 3 rougets de gueules en pals, bien ordonnés.*

DE ROUX, *voyez* D'ARROUX.

DE ROUX, seigneurs de Paulhac et de la Vinouze, au comté de Foix, 1530.—28 janvier 1698, S. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *échiquetés d'or et de gueules*; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, au lion d'or.*

DU ROY, sieurs d'Hauterive, de Vinhals, de l'Isle, en Quercy, maintenus par arrêt du conseil d'état, du 2 avril 1735, où sont visés les titres filiatifs de cette famille depuis 1539. *Parti émanché de gueules et d'argent, de* 6 *pièces et deux demies ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre* 6 *besants d'or, trois de chaque côté mal ordonnés.*

DE ROZET, seigneurs de Rozet, de la Garde, en Quercy, 1484. —18 avril 1697, S. 1552.—19 juillet 1698, Le P. 1510.—22 juillet 1700, Le G. *D'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules, tenant une hache d'or.* La terre de Rozet est située à 4 lieues de Montauban. Cette famille est connue depuis le XIe siècle.

RUBLÉ, en Lomagne. Nicolas et François *Rublé* furent anoblis en considération de leurs services, ensemble leurs frères, enfants et postérité, par lettres patentes du mois de septembre 1677.—27 août 1699, Le P. 11 avril 1716, Laugeois.

DE RUDELLE, sieurs de Pirat, en Lomagne, 1543. —6 mai 1701, Le G.

S

SABATHIER, seigneurs de Montville, en Rouergue, 1499. — 10 décembre 1700, Le G. Les seigneurs de la Gardelle, en Quercy, maintenus le 30 avril 1701, Le G.

DE SABATIER ou SABATERII, seigneurs de la Bourgade, au diocèse de Toulouse. *D'azur, à* 3 *étoiles d'or.* Famille du parlement de Toulouse.

DU SAC, seigneurs de Peyremilha, élection de Comminges, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667. —20 février 1698, S. 10 novembre 1700, Le G.

DE SADIRAC, seigneurs de Lascombes, de Sainte-Colombe, ont produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667.—13 janvier 1699; branche de Saint-Guiraud. 20 juin 1699, Le P. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de* 3 *étoiles du même.*

DE SAINT-BAUZELY, seigneurs de la Baume, 1550.—1er juillet 1698, Le P.

DE SAINT-GERY, seigneurs de Salvagnac, en Rouergue, 1524. —18 décembre 1697, S. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 6 besants du même en orle.*

DE SAINT-GILY, seigneurs de Saint-Gily, de Senaillac, etc., en Quercy, 1538. — 28 janvier 1698, S. *D'azur, à 3 cloches d'argent bien ordonnées, et 3 étoiles du même mal ordonnées.*.

DE SAINT-GRESSE, seigneurs de Merens, en Armagnac, 1531. —15 juin 1700, Le G. *D'azur, au levrier courant d'argent, colleté de gueules.*

DE SAINT-JEAN, seigneurs barons de Pointis, élection de Comminges, 1511. — 5 septembre 1699, Le P. *D'azur, à 2 lions affrontés d'or, soutenant une cloche d'argent.* Ancienne maison de Languedoc.

DE SAINT-JULIEN, seigneurs de Cahusac, de Saint-Lane, en Armagnac, 1551.—19 juin 1700, Le G. Branche de Boubées, de Saint-Brès, de la Nauze, en Lomagne, 1550.—11 novembre 1715, Laugeois. *De gueules, à 2 lions affrontés d'or.* Famille originaire de Languedoc, où elle est connue depuis 1147.

DE SAINT-MARTIN, en Quercy, 1602. — 7 juillet 1716. Laugeois.

DE SAINT-MAURICE, seigneurs de Coudols, en Rouergue, famille maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 27 septembre 1669. — 29 août 1699, Le P. *De gueules, au paon d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

DE SAINT-ORENS, seigneurs de Pellefigue, de Fanjaux, élection d'Astarac, 1544.—5 décembre 1697, S. *Parti, au 1 d'argent, à la croix patée de sable ; au 2 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.*

DE SAINT-PASTEUR, seigneurs de Boussas, en Astarac, 1608. —29 mai 1715, Laugeois.

DE SAINT-PASTOU, seigneurs de Montbrun, élection de Rivière-Verdun, 1612. — 26 décembre 1715, Laugeois. *D'azur, à l'aigle d'argent, tenant en son bec une cloche du même.*

DE SAINT-PÉ, seigneurs de Couchet, en Lomagne, 1558. — 8 août 1699. Le P.

DE SAINT-SIVIÉ, *voyez* DE MONTAUT-SAINT-SIVIÉ.

DE SAINT-SUPERY, seigneurs de Saint-Amans, de Miramont.

de Pignols, etc., 1545.—12 septembre 1699. *De sable, à 3 fasces d'argent, et une aigle d'azur, brochante sur le tout.*

DEL SALÉS, sieurs de la Bonaudie, en Rouergue, 1558. — 30 janvier 1700, Le G.

DE SALIN, seigneurs de Saillant, de la Lanne, d'Antichon, élection de Comminges, 1555.—5 mars 1700, Le G.

DE LA SALLE D'ASTORG, seigneurs de Besombes, en Quercy, originaires d'Agénais, 1527.—26 juillet 1704, Le G. *D'azur, à 3 chevrons d'argent, chacun chargé d'un fer de lance de sable.*

DE SALLES, seigneurs barons de Gudanne, en Foix, maintenus par M. Pellot le 24 juillet 1668.—14 mai 1699, Le P. *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 lionceaux du même.*

DE SALLES, seigneurs de Fontvives et de Ludis, au comté de Foix, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 20 décembre 1668.—27 avril 1697, S. *D'azur, à la tour d'or, maçonnée de sable.*

DE SANMARTIN, seigneurs de la Devèze, du Pont de Jottes, élection de Rivière-Verdun, maintenus par M. Pellot le 27 août 1668. — 3 décembre 1697, S. *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à l'agneau pascal d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle de sable.*

DE SANSSOT, seigneurs de Mazerettes, élection d'Astarac, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 2 mars 1666. —12 juillet 1698, Le P.

DE SAPENNE, élection de Comminges, 1608.—17 août 1716, Le G. de M. *D'argent, à 2 corneilles affrontées de sable, posées sur un rocher du même; à 3 barres d'azur, brochantes sur le tout.*

DE SARIAC, seigneurs de Canet, 1542.—2 mai 1697, S. Branche de Navarron, 18 octobre 1698, Le P. Branche de Pouychentut, 1535.—28 mars 1699, Le P. Les titres portent indifféremment DE SARIAC et DE SÉRIGNAC. Voir ce dernier nom. Branche d'Arné, 22 mai 1700, Le G. Branche de Bouris, 1557. —22 novembre 1715, Laugeois. *D'argent, à une corneille de sable, becquée et membrée de gueules.*

DE SARRAMÉA, *voyez* DE DARRE.

DE SARRAN, seigneurs de Soulens, de Chambour, etc., élection d'Armagnac, 1578.—14 octobre 1716, Le G. de M.

DU SARRAU, sieurs de Lézart, d'Augé, en Quercy, 1485.—26

décembre 1697, S. *Ecartelé, au 1 d'azur, à 3 étoiles d'or; aux 2 et 3 d'or, au lion couronné de gueules; au 4 d'azur, à l'aigle d'argent*. Cette famille a porté pendant plusieurs générations le seul nom d'*Augé*.

DE SARRECAVE, *voyez* DE SERRECAVE.

DE SARRIEU, seigneurs de Martres, élection de Comminges, 1557. — 28 juin 1698, Le P. Autre branche. 1502. — 1[er] juillet 1700, Le G. *De sable, à 2 lions d'or l'un sur l'autre.*

DE SAUNHAC DE BELCASTEL, en Quercy, 1538. — 3 juin 1698; branche d'Ampiac et de Tanus, en Rouergue, 10 avril 1699, Le P. Branche de Reilhaç et de Talespues, près Rignac, 1577.—16 octobre 1715, Laugeois. *Coupé, au 1 d'or, au lion de gueules; au 2 de gueules, au lion contourné d'argent.* Guion de Sauhac. chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1550, portait : *d'or, au lion de gueules; à la bordure denticulée d'azur.*

DE SAUNHAC. Antoine *de Saunhac* pourvu de l'office de secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie de Toulouse, le 28 mai 1630, a été la souche de cette famille. — 1[er] juillet 1698, Le P.

SAUVIN, élection de Lomagne, 1549.—12 janvier 1699, Le P. *D'or, à 2 loups affrontés d'azur, soutenant un écusson du même, chargé de 4 étoiles d'or en croix, et accompagné en pointe d'une tour de gueules.*

DE SCORAILLES, seigneurs d'Aignac, en Rouergue, 1512. — 10 juillet 1700, Le G. *D'or, à 3 bandes d'azur.* Voir sur cette ancienne maison une notice, t. VII des *Archives de la Noblesse, Nobiliaire d'Auvergne*, p. 83.

DE SECONDAT, seigneurs de Clermont, de Roques, élection d'Armagnac, 1548. — 22 mai 1700. Le G. *D'azur, à 2 coquilles d'or et un croissant d'argent bien ordonnés.*

DE SÉDILLAC, sieurs de Nabonnières, au pays de Foix, 1521. — 12 décembre 1697, S. Seigneurs de Montcorneil, élection de Rivière-Verdun, ont produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 1[er] juin 1667. — 11 avril 1699, Le P. Seigneurs de Saint-Léonard, en Astarac, 1504.—29 mars 1715. Laugeois. *D'argent, au lion de gueules, lampassé et armé de sable.* La terre de Sédillac, nommée depuis Sérillac, est située au comté de Gaure, près de la Sauvetat, au diocèse d'Auch. La branche aînée de Sedillac, qui s'était alliée à la maison de Faudoas avant 1337, porta la terre de Sedillac dans cette maison par une seconde alliance vers 1540.

DE SÉDIRAC, *voyez* DE SADIRAC.

DE SEGLA, élection de Comminges, famille descendue de Bernard *Segla*, reçu secrétaire du roi le 27 juin 1596. Antoine, son fils, lui succéda dans cette charge, après sa mort, le 28 avril 1632. —10 décembre 1700, Le G. *D'argent, à 3 épis de seigle d'or, liés ensemble du même.*

DE SEGONS, seigneurs de la Brousse, en Rouergue, 1607. — 7 juillet 1716, Laugeois.

DE SEGUY, seigneurs de Cayron, en Quercy, 1557.—4 février 1598, S. Seigneurs de Gaulejac, de Perigal, de Campagnac, même province, 1406.—2 juin 1699, Le P. *De gueules, à l'aigle éployée d'argent.* Une branche de Seguy de Périgal, seigneurs de Beaulieu, en Périgord, porte : *d'azur, à l'aigle éployée d'or, accompagnée en chef de 2 levriers et en pointe d'un cor de chasse, le tout du même.*

SEGUY, en Quercy. François *Seguy*, bourgeois de Gourdon, pourvu de la charge de secrétaire du roi, audiencier en la chancellerie de la cour des aides de Cahors le 12 avril 1644, a été la souche de cette famille.—26 mars 1697, S.

DE SEISSES, seigneurs de Ranten, élection de Comminges, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 16 juin 1667. —5 décembre 1697, S. Seigneurs de Sirac, élection de Rivière-Verdun, 1542. — 28 juin 1698, Le P. *Ecartelé d'or et d'azur, à 4 losanges de l'un en l'autre.* Très-ancienne maison d'Armagnac.

SELERY ou CELERY, seigneurs d'Alens, au pays de Foix, inscrits au catalogue des gentilshommes par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 22 août 1669. — 25 mai 1698, S. *De gueules, à une abeille d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'or entre 2 étoiles du même.* Etienne *Celery*, notaire, fut capitoul de Toulouse en 1531.

DE SELVES, seigneurs de Genibrède, en Quercy, 1508. — 18 octobre 1698, Le P. *Parti, au 1 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable; au 2 de gueules, à 2 fasces d'or.*

DE SENDRAC, seigneurs d'Endohas, en Armagnac, 1545. — 23 juin 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, ayant la queue fourchée et passée en sautoir; aux 2 et 3 d'or, à 3 corneilles de sable, becquées et membrées de gueules.*

DE SERIÉ, en Lomagne, 1593.—15 mai 1715, Laugeois.

DE SERIGNAC, barons de Belmont, 1398. —16 mars 1702, Le

G. *D'argent, à un rocher à 3 pointes de sinople, celle du milieu supérieure, chaque pointe sommée d'une corneille de sable, becqué et membrée de gueules.* Famille très-distinguée, issue d'un fils naturel d'Odon II, seigneur de Sariac et de Cizos, chevalier, vivan en 1307. (*Preuves de cour de la maison de Sariac en* 1785).

DE SERPES, élection de Comminges, originaire de Champagne, famille maintenue par M. de Caumartin, intendant de cett province, le 2 juin 1668.—25 mai 1698, Le P. *D'argent, au pal d gueules, chargé de* 3 *chevrons d'or.*

DE SERRECAVE, seigneurs de Saint-Pé, élection de Comminges. 20 juin 1699, Le P. Noble André *d'Ares*, seigneur de Serrecave, qui fournit en 1540 le dénombrement des biens qu'il tenai à Saint-Pé, est le premier mentionné dans cette maintenue de noblesse. Il est appelé André *de Serrecave* dans une requête par lui présentée au siége de Comminges le 25 septembre 1557, et depuis cette époque lui et ses descendants ont été connus sous le seul nom *de Serrecave*, écrit quelquefois *de Sarrecave. Parti, au* 1 *d'argent, à* 3 *colonnes rangées de gueules; au* 2 *d'azur, au lion d'or; au chef de sinople brochant sur le parti, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

DE SERRES, seigneurs de Las Tourelles, de la Perneste, de Montfa, au pays de Foix, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 6 août 1669.—20 et 24 février 1698, S. 14 août 1698, Le P. 17 avril 1700, Le G. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, à* 2 *serres d'aigles d'or; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à une colombe d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier d'or.*

DE SERS, seigneurs d'Aulix, de Saint-Machens, de Goutebernisse, élection de Comminges, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 5 novembre 1668. — 18 février 1698, S. Seigneurs de Nougarède, maintenus par M. de Bezons, le 19 juin 1669.—3 juin 1698. Seigneurs de Carteras et de Monteils, en Foix, 1556.—14 octobre 1698, Le P. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules*, qui est DE SERS; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, à* 3 *étoiles d'or.*

DE SEYRAC DES MAZES, seigneurs de la Nauze, en Lomagne, 1546.—4 décembre 1700, Le G. Cette famille a porté pendant plusieurs générations le seul nom DES MAZES.

DEL SIRECH, en Quercy, 1532.—26 mars 1697, S. La branche des seigneurs de la Coste et d'Aurimont a prouvé depuis 1517. — 19 septembre 1699, Le P. *D'azur, à* 3 *soleils d'or.*

DE SIREGAN, vicomtes d'Erce, seigneurs d'Ossar, élection de Comminges, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le

7 février 1677. — 30 novembre 1697, S. *D'azur, à une main gantelée d'argent en fasce, supportant un épervier longé d'or; au chef cousu de gueules, chargé de 2 croissants d'argent* (1).

DE SOLAGES, seigneurs de Robal, élection de Milhau, 1544. —15 juillet 1700, Le G. *Ecartelé, aux* 1 *et* 4 *d'azur, au soleil agissant d'or*, qui est DE SOLAGES; *aux* 2 *et* 3 *d'azur, à* 3 *rocs d'échiquier d'argent*, qui est DE ROBAL. La terre de Solages, située à 3 lieues et demie d'Espalion, en Rouergue, a été le berceau d'une famille puissante connue depuis Rigaud, seigneur *de Solages*, en 1028. Indie de Solages, héritière de cette maison, épousa en 1382, noble et redouté seigneur Beg ou Bégon *d'Arjac*, seigneur du Cayla. Leur fils, Jean d'Arjac, prit le nom et les armes *de Solages*, et a été la souche des branches d'Arjac-Morlhon, marquis de Saint-Vensa, éteinte au commencement du XVIIIe siècle, de Solages, barons de Tholet, de Castelnau de Miremont, éteints en 1644; et de Robal, marquis de Cramaux, seule branche existante.

DE SOLAN, seigneurs de Saboulies, d'Agert, etc., en Foix, 1558.—6 juin 1699, Le P.

DU SOLLIER, en Foix, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 12 décembre 1668.—3 juin 1700, Le G. *D'azur, à la bande d'argent, chargée de* 3 *roses de gueules, et accompagnée de* 2 *étoiles d'or; au chef d'argent.*

DE SOLMIGNAC, en Armagnac. Cette famille a été maintenue par M. de Bezons, alors intendant de Guienne, le 18 février 1699, et par M. Laugeois, intendant de Montauban, le 15 mai 1715. *D'argent, à 4 vergettes d'azur ; au chef d'argent, chargé d'un cœur de gueules, dans lequel est fichée une croisette du même.*

DE SOUBIRAN, seigneurs d'Arifat, de Lissac, en Foix et en Rouergue, 1557.—23 août 1698, Le P. 4 février 1700, Le G. *D'argent, à la bande de gueules, chargée de* 3 *croissants du champ.*

DE SOYRIS (2), seigneurs de Soyris, 1544. — 10 janvier 1699,

(1) La Chenaye des Bois, édit. in-12 de son Dictionnaire, t. V, p. 420, écrit le nom DE SIREGAND, et décrit ainsi les armes de cette famille, d'après une notice communiquée : *de sable, au chef d'argent, chargé d'un faucon de sable, soutenu d'une main de gueules.* La description que nous avons donnée est tirée de l'armorial général dressé en vertu de l'édit de 1696. Nous la croyons plus exacte.

(2) Le nom de cette famille s'est écrit *de S[illegible], de Souyris, de Souiris*, etc.

Le P. La terre de Soyris, qui a donné son nom à cette ancienne famille, est située à 4 lieues de Gourdon.

DE LA SUDRIE, seigneurs de Calvairac, de Campanes, élection d'Armagnac, 1537. —10 avril 1700, Le G. *D'azur, au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, accompagné de* 13 *besants d'or en orle.*

DE SUERÉ, sieurs de Lasbareilles, élection de Comminges, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 5 mai 1668. —12 juillet 1698, Le P. Branche du Payré et de la Bernède, 1551, — 10 décembre 1700, Le G.

T

TARGAS (André), contrôleur général des gabelles au département de Rouergue, habitant à Saint-Antonin, pourvu de la charge de secrétaire du roi, le 22 janvier 1635, en obtint les lettres d'honneur le 19 août 1664. Il fut la souche de cette famille qui fut maintenue le 7 mars 1697, S. *D'argent, à une gerbe de gueules, liée d'or.*

DE LA TASTE, à Lectoure. Cette famille a produit sa maintenue de noblesse par M. de la Berchère, intendant de Montauban, du 9 avril 1686.—2 mai 1699, Le P. 12 mai 1700, Le G. *De gueules, au chevron d'argent, accompagné de* 3 *glands d'or.*

DE TAURIAC, seigneurs d'Alterac, de Bussac. Cette famille a été relevée de dérogeance par lettres patentes du 15 mars 1681, enregistrées en la cour des aides, le 4 juillet 1698. — 27 janvier 1699, Le P. *D'azur, au taureau d'or.*

DE TAUZIA, sieurs de la Bastide, de Bordenave, de Pouy, en Armagnac, 1544.—1er avril 1700, Le G. La branche de Lespin et de Bacquieu a été maintenue par le même intendant, le 30 avril 1700.

TENET, seigneurs de Laubadère, élection d'Astarac, 1602. — 22 août 1715, Laugeois. Branche de Manas, 11 avril 1716, Laugeois. *Parti, au* 1 *de gueules, à une épée d'argent en bande, accompagnée de* 2 *cuirasses d'or, soutenues de deux heaumes du même; au* 2 *d'azur, à* 9 *molettes d'éperon d'argent,* 3, 3 *et* 3 *et un lion d'or, brochant sur le tout.*

DE TERSAC DE MONTBERAUT, seigneurs de Vernajoul, au pays de Foix, 1555.—24 février 1698, S. Branche de Comaines, élection de Comminges, maintenue par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 16 janvier 1671.—11 février 1700, Le G. *Tiercé*

en fasces d'azur, d'or et de gueules, l'azur chargé de 3 fleurs de lys rangées d'or.

DE THOLON, seigneurs de Guiral, 1508. — 1er juillet 1698, Le P. J'ignore si cette famille descend de celle de Tholon de Sainte-Jalle, en Provence et en Dauphiné, qui portait : *De sinople, au cygne d'argent, becqué et membré d'or.*

DE THOMAS, sieurs de Bordenave, d'Argelès, de Gebra, en Armagnac, 1552.—13 février 1702, Le G.

DE TIEYS, en Quercy, seigneurs de Dariat, de Fontneuve, 1538. — 27 février 1698; branche de Bonnencontre, 4 mars 1698, S.

TILHOL, élection de Lomagne, ont produit leur maintenue de noblesse, par M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 4 novembre 1669, sur le fondement de la charge de capitoul de Toulouse, remplie par Jean *Tilhol*, en 1629.—15 février 1716, Laugeois.

DE TIMBRUNE DE VALENCE, seigneurs de Valence en Agenais, 1551. — 2 septembre 1698, Le P. Cette maison s'est éteinte en 1822 en la personne du comte de Valence, lieutenant-général, pair de France. Elle descendait de la maison de Thiembronne, en Artois. *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 2 fleurs de lys du même.*

DE LA TOUR, seigneurs de Saint-Igest, de la Bessière, en Rouergue, 1548.—11 avril 1716, Laugeois. *D'azur, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable.* Une branche ou famille de la Tour, seigneurs de la Tour, du Cros de Rochebrune, de Saint-Paul, de Salles-Comtaux, en Rouergue, maintenue par M. Pellot, le 4 mars 1668, porte : *De gueules, à la tour d'argent.*

DE LA TOUR, seigneurs de Lartigue, de la Coutère, élection de Comminges, ont produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 1er juin 1667.—28 juin 1698, Le P. Branche des seigneurs de la Tour, même élection, maintenue par M. Pellot, le 23 mars 1668.—20 février 1698, S. *D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.*

DE LA TOUR, seigneurs de Saubavère, élection de Lomagne, famille qui a produit devant M. Pellot, intendant de Guienne, le 22 septembre 1666.—30 mai 1699, Le P. *D'azur, à 3 fasces d'or.*

DE TOUYOUSE, seigneurs de Laujuzan, en Armagnac, 1524. —26 août 1698, Le P. La terre de Touyouse est à trois lieues de Nogaro, en Armagnac. L'héritière de la branche aînée de cette famille, Marie de Touyouse, la porta avec celles de Clarens et de

Montguillem à Brandelis de Gironde, chevalier, seigneur de Montclera, gouverneur de Fronsac, chevalier de l'ordre du roi, etc., qu'elle épousa le 10 mars 1533.

DE **TRAVERSIER**, sieurs de Fautillon, de Vebre, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 6 août 1669.—14 février 1699, Le P. *D'azur, à l'ours d'argent; au chef du même, chargé d'un amandier de sinople; à la bordure de gueules, chargée de 8 flanchis d'or.* Les sieurs d'Aliat portaient : *d'azur, à l'ours debout d'or, adextré d'un château à 3 tours d'argent.*

DE **TRÈBOS**, sieurs de Beilhart, élection de Rivière-Verdun, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 9 août 1669, en conséquence de la charge de capitoul de Toulouse remplie par Jean-Jacques *de Trébos*, en 1615.—20 juillet 1699, Le P. *D'or, au chevron de sable, accompagné en pointe d'un bouc du même.*

DE **TREDOULAC**, seigneurs del Teulet, du Bac, en Rouergue, 1558.—20 décembre 1698, Le P. *Parti, au 1 de gueules, à 2 dauphins d'argent; au 2 d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 étoiles d'or.*

DE **TRONCENS**, seigneurs de Blosson, en Armagnac, 1584.—17 août 1716, Le G. Famille ancienne, qui tire son nom d'une terre située près de Mirande, en Astarac.

DU **TUC**, seigneurs de Luxeube, en Condomois, 1596.—15 mai 1715, Laugeois. *D'argent, à 3 tours de gueules, ouvertes d'azur; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

U

D'**UMIÈRES**, seigneurs de Vareilles, de Dolmeyrac, de Loubejac, etc., en Rouergue, 1559.—7 juillet 1716, Laugeois.

D'**URRE**, seigneurs de Mazerac, en Rouergue, maison originaire du Dauphiné, 1532.—21 mars 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'or, à 2 truites de sable en fasce; au chef d'azur, chargé d'un croissant entre deux étoiles d'argent.*

D'**USSON**, seigneurs de Bonrepos, del Freiché, au pays de Foix, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 10 juin 1667.—10 décembre 1697, S. *Ecartelé, au 1 d'or, au lion de gueules; au 2 et 3 de sinople, au roc d'échiquier d'or; au 4 d'or, à 3 pals de gueules.*

D'USTOU, seigneurs de la Molette, d'Estève, 1550.—5 décembre 1699, Le P. *Parti, au 1 d'or, à la vache de gueules, colletée et clarinée d'argent ; au 2 d'azur, à la croix d'argent, accompagnée en chef de 2 étoiles du même.*

V

DE VACQUES (*de Vaxis*), seigneurs de Mansan, de Montastruc, élection de Comminges, maintenus par M. Pellot, intendant de Guienne, le 10 juin 1667,—8 juillet 1700, Le G. *D'argent, à une vache de gueules.*

DE VAIRAC, *voyez* DE VAYRAC.

DE VALETTE, barons de Fenouillet, élection de Comminges, famille descendue d'Antoine *Valette*, capitoul de Toulouse, en 1611.—1er août 1699, Le P.

DE VALETTE ou DE LA VALETTE, seigneurs de Parisot, de Lalbenque, en Quercy, 1501. — 4 avril 1699, Le P. *Parti, au 1 de gueules, au gerfaut d'argent; au 2 de gueules, au lion d'or.* Voir pour l'origine de cette famille, t. IX des *Archives de la Noblesse, Revue des salles des Croisades*, p. 9.

DE LA VALETTE, seigneurs des Crouzettes et de Montégut, en Rouergue. Cette famille a produit ses titres devant M. Pellot, intendant de Guienne, le.....—16 juillet 1701, Le G.

DE VALIECH, élection de Rivière-Verdun. Cette famille descend d'Audibert *de Valiech*, élu capitoul de Toulouse, en 1569-1570.—30 août 1698, Le P. *D'azur, à l'aigle d'or, becquée et membrée de sable, accompagnée de 3 étoiles d'or.*

DE VAQUÉ, sieurs de Vidot, en Armagnac, 1521.—14 août 1699, Le P. *D'argent, à la vache de gueules, colletée d'or et clarinée de sable.*

DE VARÈS, sieurs de Pied et du Feuga, élection de Comminges, famille descendue de Pierre *Varès* (1), docteur en droit, capitoul de Toulouse, en 1550.—9 août 1716. Le G. de M. *De gueules, à un portail crénelé d'argent, flanqué de deux tours du même, le tout maçonné de sable ; au chef d'or, chargé de 3 tourteaux de gueules.*

DE VARÈZE, seigneurs de la Casse, élection de Comminges, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 15 janvier 1671.—1er août 1699, Le P. *Ecartelé d'or et de gueules.*

DE VASSAL DE LA TOUR, sieur de la Garde, 1534.—24 juillet 1716, Laugeois. *D'azur, à la bande d'argent, remplie de gueules,*

---

(1) La liste des capitouls, année 1551, porte Pierre *Barrès*.

chargée de 3 besants d'or, et accompagnée de 2 étoiles du même. Très-ancienne famille du Quercy, dont la généalogie est imprimée dans le t. V. de l'*Histoire des Pairs de France et des anciennes familles du royaume.*

DE VAUX, seigneurs de Miremont, au comté de Comminges, 1553.—8 janvier 1701, Le G.

DE VAYRAC, seigneurs de Vayrac, de Lartimalie, 1606. — 22 août 1715, Laugeois. *D'argent, au soleil de gueules.*

DE VEDEL, seigneurs de la Mothe, *voyez* DE LA MOTHE-VEDEL.

DE VENDOMOIS, seigneurs de Bas, de Villarens, élection de Comminges, 1559. — 9 mai 1699, Le P. Branche de Taurignan, 1536.—17 août 1702, Le G. *Coupé, au 1 d'or, à 3 fasces de gueules; au 2 d'hermine.*

DE VERBAIS, *voyez* DE VERVAIS.

VERBIGER, sieurs de Lahajau, de Jannon, 1610. — 12 avril 1717, Le G. de M.

DE VERDELIN, seigneurs barons de Montagut, élection de Comminges. Le premier titre produit par cette famille sont les lettre de légitimation accordées au mois de juin 1561 à Jean et Jacques *de Verdelin*, fils naturels de Guillaume *de Verdelin*, prêtre de noble et ancienne maison, portant qu'ils jouiront de toutes prééminences, prérogatives, franchises et priviléges de noblesse, dont les légitimés nés de nobles avaient accoutumé de jouir, en payant une finance modérée, lesdites lettres enregistrées en la chambre des comptes, le 4 mai 1562. Jean de Verdelin épousa le 3 juillet 1564 Isabeau *de Montbeton*, et continua la lignée. — 2 juin 1701, Le G. *D'or, à la fasce de sinople, accompagnée en chef d'un perroquet du même, membré de gueules.*

DE VERDIER, seigneurs de Vilette, de Monteil, etc., famille descendue de François *de Verdier*, dit de Vilette, de la ville de Castelsarrasin, anobli par lettres patentes du roi Louis XIV du mois de janvier 1675. —16 mars 1701, Le G. *D'azur, au palmier terrassé d'argent, sur lequel brochent deux épées du même en sautoir, au léopard lionné coupé d'or et d'argent sur le tout, chargé d'une croisette de gueules.*

DE VERDUZAN, seigneurs de Verduzan, en Armagnac, 1546. —27 mars 1700, Le G. *D'azur, à 2 besants d'argent en pal.* Voir sur cette ancienne famille, le t. II des *Archives de la Noblesse, Nobiliaire de Picardie*, p. 86.

DE VERGÈS, seigneurs de la Salle-Louplan, 1594. — 22 août 1715, Laugeois.

DE VERNHES, seigneurs de la Mothe, de la Capelle, etc. Cette famille, condamnée par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 11 novembre 1669, s'est pourvue au conseil-d'état, où elle a été maintenue, le 27 mai 1671.—4 février 1698, S. *D'azur, au pin de sinople, accosté de 2 lions affrontés de gueules.*

DE VERVAIS ou DE VERBAIS, seigneurs de Mascla et de Moncalon, en Quercy, 1557. — 4 avril 1699, Le P. *D'azur, à 5 barres d'or.*

DE VEZINS, seigneurs de Vezins, en Rouergue, de Charry, de Guitard, en Quercy, 1553.—5 mars 1701, Le G. *De gueules, à 3 clefs d'or.* La terre de Vezins est située à 2 lieues et demie de Sevérac. La branche aînée de cette maison s'est fondue en 1420 dans celle de Levezou. Il y a une famille ou branche de Vezins, seigneurs de Lugagnac, en Agénais, qui porte : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, à 3 clefs d'argent.*

DE VEZINS, seigneurs de Saint-Michel, de Mensonville, etc., en Lomagne, 1510.—5 juillet 1698, Le P. *De gueules, à 3 bandes d'or, celle du milieu chargée de 3 corneilles de sable.*

VIALETTES D'AIGNAN, à Montauban, famille de riches fabricants d'étoffes, dont l'établissement avait le titre de manufacture royale. Jean *Vialettes* fut pourvu de la charge de secrétaire du roi, le 7 novembre 1692.—22 décembre 1716, Laugeois. Une ordonnance du roi du 3 décembre 1814, et des lettres patentes du 19 février 1816, ont confirmé cette famille dans sa noblesse. *De gueules, à une montagne d'or, accompagnée en chef de 2 violettes au naturel ; au chef d'argent, chargé d'une émanche de 3 pièces de gueules, mouvante du bord supérieur.*

DE VIC, seigneurs de Vic, élection de Comminges, 1564.—17 mars 1699, Le P.

DE VIDERAN, *voyez* DE BIDERAN.

DE VIGIER, seigneurs de Saint-Benoît, de la Bellonie, en Quercy, maintenus par arrêt du conseil-d'état, du 12 mars 1674. —22 juillet 1700, Le G. *Parti, au 1 d'azur, à l'épée d'argent ; au 2 d'azur, à 3 bandes d'or.* Voir VIGUIER.

DE VIGIER, seigneurs de la Tour, en Quercy, famille maintenue par arrêt du conseil d'état, du 12 mars 1674. — 10 juin 1698, Le P. Les Vigier de Rassiels, en Quercy, portaient : *D'azur, à 3 foys d'argent, chacune surmontée d'une fleur de lys d'or.*

DE **VIGIER**, seigneurs de la Roque, de Moulis, originaires du Condomois, 1557.—14 octobre 1717, Le G. de M.

DE **VIGNALS**, sieurs de Fontestelle, maintenus par arrêt de la cour des aides de Montauban, du 8 juillet 1683, et par M. Sanson, intendant de Montauban, le 7 mars 1697.

DE LA **VIGNE**, élection de Rivière-Verdun. Arnaud *de la Vigne*, capitoul de Toulouse en 1581, est l'auteur de cette famille. —8 août 1699, Le P.

DE **VIGOUROUX**, sieurs de Barry, en Rouergue, 1480.—15 mai 1700, Le G. *D'azur, à la croix patée d'or.* Waroquier a donné une notice sur cette famille, t. Ier, p. 21 de son *Tableau de la Noblesse.*

DE **VIGUIER**, seigneurs del Mas, de Souilhols, de Geniez, en Quercy, 1545. — 7 mars 1699, Le P. Des branches de cette famille ont été maintenues par M. Pellot, le 15 mai 1667, le Pelletier, le 16 juin 1698, et le Gendre, le 23 novembre 1700. *Parti, au 1 d'azur, à l'épée d'argent; au 2 d'azur, à 3 bandes d'or.*

DE **VIGUIER**, seigneurs de Ricard, de la Tour, de Castelmauroux, en Quercy, 1544. — 15 mai 1700, Le G. *D'or, à la bande d'azur, chargée d'une rose d'argent, et accompagnée de 3 étoiles d'azur, 2 en chef et une en pointe.*

DE **VIGUIER**, sieurs de Condat, de Guendas, en Rouergue, 1542.—4 juin 1701, Le G.

DE **VILETTE**, seigneurs de Campauliac. Cette famille descend de Jean *de Vilette*, seigneur de Campauliac, anobli par une charge de secrétaire du roi, contrôleur en la chancellerie de Toulouse, dont il reçut les lettres de vétérance après 40 ans d'exercice, le 28 août 1674. — 8 juillet 1700, Le G.

DE **VILHÈRES**, seigneurs de Bernède, de Camicas, de la Graulas, *voyez* DE BILLÈRES.

DE **VILLEMUR**, seigneurs de Cobac, de Rieutort, de Saint-Martin, de Campas, élection de Comminges, 1545. — 14 mars 1699, Le P. *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 fasces ondées d'azur; aux 2 et 3 d'or, au cerf saillant de sable, et un chef d'azur, chargé de 3 étoiles à 6 rais d'argent* (1).

DE **VILLENEUVE**, seigneurs de la Boulbène, de Crouzillac,

(1) La Chenaye des Bois décrit *une chèvre* au lieu d'un cerf, et 3 *molettes d'éperon d'or* au lieu des 3 étoiles d'argent.

élection de Lomagne, maintenus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 24 décembre 1668.—22 avril 1700, Le G. *De gueules, à une épée d'argent en bande.* Voir une notice sur cette ancienne maison dans le t. IV des *Archives de la Noblesse*.

DE VILLENEUVE, seigneurs de Sanitou, en Quercy. 1544. — 11 juin 1701, Le G.

DE VILLERASE, seigneurs de Mascarvilles-la-Castre, 1558.— 6 mai 1700, Le G. *De gueules, à la tour d'argent.*

DE VILLETTES, seigneurs de Pailherols, en Rouergue. Cette famille eut acte de la production de ses titres de noblesse devant M. Pellot, le 1er août 1699. — 12 juillet 1698, Le P. *D'azur, au lion d'or.*

DE LA VIOLETTE, sieurs de la Beguerie, en Armagnac, 1497. —16 juin 1701, Le G. La branche de Saint-Aubin, maintenue par M. Laugeois le 14 juin 1715.

DE VIVÈS, seigneurs de Beauregard, pays des Quatre-Vallées, maintenus par M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux, le 27 juillet 1711.—17 septembre 1715, Laugeois.

DE VIZE, *voyez* DE BIZE.

W

DE WAROQUIER (1) à Saint-Affrique, en Rouergue, François-Auguste *de Waroquier*, fils de François *Waroquier*, conseiller du roi en tous ses conseils, trésorier de France en la généralité de Paris, anobli par lettres patentes du mois de mai 1647, exempté de la taxe imposée sur les anoblis par arrêt du conseil du 2 mars 1662, et de Marie Phelippes de Billy, fut maintenu le 26 mars 1697, S. *D'azur, à la main d'argent.* C'est la famille *de Waroquier de Méricourt*, seigneurs de la Mothe de Combles, dont était le généalogiste Louis-Charles, comte *de Waroquier*, né à Saint-Affrique le 20 juin 1757, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 23 juillet 1794. (Voir le *Dictionnaire véridique*, t. II, p. 488).

Y

D'YCARD, seigneurs de Pontaud, de Lasserre, de Bellauvère, élection de Comminges, 21 novembre 1703, Le G. 26 décembre 1715, Laugeois.

(1) Le nom de cette famille est écrit *Varroquier* et même *Barroqueir* dan plusieurs actes.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Article DU WICQUET, p. 13, ligne 28. Marie-Rosalie Testu de Balincourt était sœur et non pas fille de Charles-Louis, marquis de Balincourt. Elle avait pour père et mère François Testu, marquis de Balincourt, lieutenant-général des armées du roi, et Rosalie de Cœuret de Nesle.

TOME TROISIÈME.

Art. BOUCHER, p. 16. Jules-Armand-Guillaume Boucher de Crèvecœur, né à Paray-le-Monial le 26 juillet 1757, ancien directeur des douanes à Abbeville, est décédé le 24 novembre 1844. Il était membre associé de l'Institut de France et de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, des Sociétés d'agriculture et de botanique de Londres et d'Anvers, des Académies d'Amiens et de Rouen, de la Société linnéenne de Paris, etc., etc.

TOME CINQUIÈME.

Art. DE BROSSIN, p. 4, degré IV, Antoine Brossin. Il faut ajouter : Antoine *Brocin*, écuyer, avoua, le 6 septembre 1456, tenir à foi et hommage lige et à 40 jours de garde dans le château de Nouâtre et à 100 sous tournois de loyaux aides, de Jean d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy, de Sainte-Maure et de Nouâtre, conseiller et chambellan du roi et maître des arbalétriers de France, son hôtel et hébergement des Rouziers, en la paroisse de Pouzay, en la vallée d'Ambiers, sa grande et basse voierie, etc. (*Recueil de D. Housseau*, à la Bibliothèque royale, vol. XIII, n° 8221).

P. 6, Charles de Brossin, écuyer, seigneur des Rouziers, et Charlotte de Puygirault, sa femme, ont eu pour fils : Jean de Brossin, écuyer, seigneur des Rouziers, marié, vers 1650, avec Madeleine *de Maussabré*, fille de Guillaume de Maussabré, écuyer, seigneur de la Baratrie, et de Françoise Gigault, de la maison de Bellefonds.

Même page, ajouter : Francie Brossin, prieure du monastère de Rives, ordre de Fontevrauld, au diocèse de Tours, de 1567 à

1572, pouvait être sœur de Marie et Jeanne Brossin. (D. *Housseau, t. XVIII, prieuré de Rives*).

Même page, Louis Ier Brossin. Il faut ajouter : il rendit hommage pour les terres du Plessis-Savary et de Fontaines, le 1er juillet 1527. (Vol. 678 *de Gaignières, fol.* 312).

TOME SEPTIÈME.

Art. PANDIN, p. 2, originairement *Pendin*, ainsi qu'on le voit par le rôle de l'arrière-ban de la noblesse de Poitou, convoqué en 1491, où comparut Gilbert *Pendin*. Dans un recueil de montres et revues de gens d'armes, tirées de la chambre des comptes de Paris, vol. 787 de Gaignières, à la Bibliothèque du roi, fol. 295, se trouve la revue suivante de la compagnie de Jehan Leheneu, écuyer, et de 24 écuyers sous ses ordres, reçue à Montargis le 21 juin 1420, savoir : ledit Jehan Leheneu, Bermont de Ponthènes, Jehan le Galoys, Jehan du Pont, Guynet de Cavaillon, Lyonnart de Tortonne, Jacques Boutillon, Anthoine Joue, Poncet du Plain, le bastard Tronchyn, Geffroy *Pendin*, Jehan du Fresne, Colin du Fresne, Guillaume Raguenel, Pierre de la Fontayne, Pierre de Pierregourde, Ferrando de Frères, Jehan de Carryon, Jehan de Tollède, Drago de Laredo, Martin de Lucques, Guillaume de Bron, Eurart le Prévost, Jehan de Chaillorgues.

Ce Geoffroi *Pendin* paraît avoir été le père ou l'aïeul de Gilbert dont on vient de parler.

TOME HUITIÈME.

Art. D'ANTHENAISE, p. 6, ligne 7 en remontant, *cartul. de Marmoutier*, t. II, *lisez* t. III. P. 10, ligne 6, en remontant t. II, *lisez* t. I.

P. 7, dernière ligne du texte, Agnès, dame DE BAZOUGERS, mariée, vers 1035, avec Gauscelin, seigneur d'Anthenaise. Voici, d'après Michel de Marolles, abbé de Villeloin, en son *Histoire des anciens comtes d'Anjou*, IIe partie, pages 1 et 2, l'origine des premiers seigneurs de Bazougers.

Hugues, seigneur DE LAVARDIN, au Maine, filleul de Hugues Capet, épousa 1° Halpe, dame DE LAVARDIN, 2° Obeline DE SAINTE-SUZANNE, fille de Raoul, vicomte de Sainte-Suzanne, et dame des terres de Bazougers et de Sainte-Christine. Ses enfants fur en;

Du premier lit :

1° Aveline, dame de Lavardin, terre qu'elle porta à son mari Sehebrand *de Mayenne*. Salomon de Mayenne, et Guémard de Mayenne, leurs fils et petits-fils, furent seigneurs de Lavardin. La fille de Guémard, héritière de cette terre, la porta à son mari, Nivelon, seigneur de Freteval. Lavardin passa ensuite dans la maison de Riboul, puis de celle-ci dans celle de Beaumanoir au milieu du XVe siècle;

Du second lit :

2° Lisoie de Bazougers, que Foulques Nerra, comte d'Anjou, établit châtelain d'Amboise et de Loches vers l'an 1005. Lisoie était un seigneur puissant. Aidé de ses frères, non moins braves que lui, et appuyé du comte du Maine, il porta la désolation dans les terres du comte de Blois, ennemi de Foulques Nerra. (*Art de vérifier les dates*). Lisoie eut, entre autres enfants de Hersende *de Buzançais,* sa femme, laquelle lui porta en dot la tour du château d'Amboise, que son oncle, Sulpice de Buzançais, avait fait construire, ainsi que les seigneuries de Verneuil et de Mouzay :

A. Sulpice, seigneur d'Amboise, auteur de la première maison de ce nom, fondue, vers 1170, dans celle de Berrie, qui releva le nom et les armes d'Amboise;

B. Agnès, dame de Bazougers, qui d'après l'ordre des temps devait être fille de Lisoie;

3° Albéric, seigneur de Sainte-Christine.

P. 20, lignes 11 et 12, Payen de Vaize, Brient de Vaize, *lisez* : Payen de Vaiges, Brient de Varèze.

P. 26, ligne 20, *de Altanosia*, lisez *de Altonosia*.

P. 25, ligne 27, après ces mots : Hamelin, imitant l'exemple de Savari (son père) confirma la charte de ce dernier et y apposa son sceau; *ajoutez* : et à sa prière, l'évêque du Mans la munit aussi du sien.

P. 33, art. 5. Ambroise d'Anthenaise. Elle épousa en secondes noces, vers 1530, Pierre *de la Haye*, seigneur de Saint-Hilaire, qu'elle rendit père de Léon de la Haye, seigneur de Saint-Hilaire, gouverneur de Fougères en 1567. (*Nobiliaire de Bretagne*).

Art. DE LAUGIER. P. 28, ajoutez au degré d'Alfred, comte de Laugier-Villars, que de son mariage avec Mlle de Messey est issu un fils :

Henri-Marie-Charles de Laugier-Villars, né le 25 janvier 1846.

Art. MASSIF DES CARREAUX, p. 2. Marie-Perrine CAILLOT était

fille puînée de Guillaume Caillot de Coqueromont, et sœur de Thomas Caillot, écuyer, chancelier héréditaire au parlement de Normandie. Elle eut de son mariage avec Charles Massif-des Carreaux, outre Thomas, un second fils, Nicolas Massif, marié avec demoiselle *le Gros d'Ingouville*, et père de Pierre Massif, sieur de la Chesnaye, garde de la porte du roi. (*Etat de la France*, année 1722, t. II, p. 75).

Plusieurs membres de la famille Massif ont été inhumés dans l'église paroissiale d'Ingouville, suivant un certificat du secrétaire de la mairie de ce lieu, du 25 février 1844.

TOME NEUVIÈME.

Nobiliaire d'Artois, p. 18, après la notice DE FLÉCHIN, il faut ajouter celle DE FONTAINE (Gilles-Xavier-Casimir), seigneur de *Liéven*, admis au corps de la noblesse d'Artois, le 16 mars 1769, par jugement de la gouvernance de Lille, dans lequel furent visés tous les titres de sa famille, depuis Jean de Fontaine, écuyer, son cinquième aïeul, marié, vers 1530, avec Anne Hooftmans, tous deux rappelés dans l'acte d'inhumation d'Andrieu de Fontaine, leur fils, du 6 août 1598. (Voir la généalogie DE FONTAINE dans le IIe volume des *Archives de la Noblesse*). Les armes sont : *parti, au Ier de gueules, au lion d'argent*, qui est *de Wallincourt*; *au 2 d'azur, à une fontaine d'or*, qui est DE FONTAINE.

TOME DIXIÈME.

Art. DE FORNIER. P. 7, ligne 6 de la note, Dauphine de Castellone, *lisez :* Dauphine de Castellane.

Art. DE MALLEVOUE, p. 11, ligne 12, art. 3°. Anne de Mallevoue, *ajoutez :* mariée à Auguste *le Hure*, écuyer, seigneur du Taillis en 1616.

P. 12, ligne 12, de Pommeruil, *lisez :* de Pommereuil.

P. 13, ligne 8 en remontant, il faut : reçu page de madame la Dauphine sur preuves certifiées le 29 mars 1770.

P. 15, ligne 32, lisez : par brevet du 2 octobre 1816, pour tenir rang du 1er février de la même année.

P. 16, lignes 9 et 10, *desMontis*, lisez : *des Moutis*.

Art. DE NEDONCHEL. P. 10. Dans les Chroniques de Hainaut jusqu'en 1285, de Baudouin d'Avesnes, chroniques imprimées dans le

Spicilége de D. Luc d'Achery, t. III, p. 296 et 297, il est dit p. 296, qu'Enguerrand de Licques, fils aîné d'Enguerrand de Licques, et d'Ide de Longvilliers, épousa la sœur du seigneur *de Lierdonchiel*, dont il eut plusieurs enfants. Comme il n'y a jamais eu de terre ni de famille de Lierdonchiel, il y a dans ce passage faute de texte ou d'impression évidente. Il est ici question d'une sœur de Gilles II de Nedonchel.

P. 12, article *a*. Jean de Nedonchel, écuyer. Il faut ajouter qu'il servit avec 4 écuyers à sa suite, en la compagnie de 500 lances créée par le roi Charles VI pour le connétable du Guesclin, par lettres datées de Paris le 8 mai 1380. (*Mémoires pour servir de Preuves à l'histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. II, col, 419).

Même page, article *b*. Quartier de Nedonchel, *ajoutez :* écuyer de la compagnie du duc de Bourbon, avec Robert de Hangest, suivant la montre qui en fut faite à Pontaubault, en Normandie, le 18 octobre 1379. (*Ibid.*, col. 207).

P. 30, lignes 3 et 4, Jean de Cohem, de Agnieux, *lisez* Jean de Cohem, dit Agnieux.

Art. DU PONT D'AUBEVOYE, p. 8, ligne 9, comme allié, *lisez :* comme alliés.

TABLE GÉNÉRALE.

NOTA. On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans ce volume.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ET DU DIXIÈME VOLUME.

